
UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1917

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1917

PARIS

AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC XVII

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1917

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS

SÉANCE DU 5 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET, PRÉSIDENT SORTANT,
PUIS DE M. ANTOINE THOMAS, PRÉSIDENT POUR L'ANNÉE 1917.

M. Maurice Croiset, président sortant, prononce l'allocution suivante :

« Mes chers Confrères,

« Au moment de quitter le fauteuil où votre confiance m'avait appelé il y a un an, bien des souvenirs divers se représentent à moi simultanément. Ce sont d'abord, hélas ! ceux de nos deuils, dont quelques-uns ont été terriblement imprévus et combien émouvants ! N'avons-nous pas vu la mort forcer en quelque sorte l'entrée de cette salle pour accomplir son œuvre cruelle devant nos yeux ? Mais puisqu'il faut, quels que soient nos regrets, nous rattacher toujours à ce qui fait le prix de la vie ou à ce qui y met quelque douceur, je veux me souvenir surtout de tant d'occasions qui m'ont été données d'éprouver la cordiale simplicité qui rend si agréables nos relations mutuelles. J'ai pu constater bien des fois combien, au milieu des épreuves du pays et de nos

anxiétés personnelles, elles devenaient plus affectueuses encore, et à quel point, dans cette grande crise nationale, nous étions unis les uns aux autres. J'aime aussi à me souvenir de la participation plus assidue, plus complète, à tous vos travaux, qui est le privilège de la présidence, et dont j'ai été heureux de profiter. Voir de près, dans toutes vos commissions, ce qui s'y manifeste de science, de délicate justice, de scrupule en matière de vérité, c'est vraiment acquérir des raisons nouvelles d'être attaché à cette Compagnie. Et d'ailleurs, lorsqu'on a eu l'honneur de la représenter, d'exprimer, même bien imparfaitement, ses tristesses et ses espérances, comment ne se sentirait-on pas désormais associé plus intimement à son esprit, à sa vie intellectuelle et morale? Il ne m'a pas été donné, il est vrai, de saluer en votre nom la victoire décisive de nos armées, ce triomphe du droit et de l'humanité que la conscience universelle exige et qu'elle attend. Mais j'en lègue la magnifique espérance, ou, pour mieux dire, la certitude, à mon successeur, qui saura d'ailleurs, dans ce jour de joie patriotique, exprimer, beaucoup mieux que je n'aurais pu le faire, nos sentiments communs.

« J'invite M. Thomas et M. Berger à prendre les places auxquels vos suffrages, si bien justifiés, viennent de les appeler. »

M. Antoine Thomas, président pour l'année 1917, prend ensuite la parole en ces termes :

« Mes chers Confrères,

« Conformément à une pratique consacrée une fois de plus par vos suffrages à la fois bienveillants et impératifs, me voici appelé à présider notre Compagnie pendant l'année qui vient de s'ouvrir. Mon seul titre à ce poste d'honneur, nul ne l'ignore, c'est d'avoir pu « tenir » depuis que vous m'avez admis à siéger dans vos rangs, il y a douze ans passés, et d'être ainsi parvenu insensiblement à l'âge où il faut choisir la meilleure édition du *De Senectute* et s'en faire une épée de chevet. Je ressens d'autant plus tout le prix de l'honneur qui m'est échu, et je tiens, dès mes premières paroles, à vous en exprimer ma profonde gratitude. J'en sens aussi tout le poids, hélas ! Pour le romaniste, les mots latins *onus* et *honos* se confondent en une même pro-

nonciation. Il est vrai qu'une révolution linguistique, substituant les langues romanes au latin classique, a supprimé *onus*, comme pour laisser le champ libre à *honos*; mais *pensum* est venu à la rescousse, et cette révolution n'a rien changé, ou presque. Si les mots passent, les idées restent. Ce sont les idées, non les mots, qui forment à travers les siècles la longue chaîne sur laquelle l'humanité croise la trame bigarrée de ses sentiments, de ses pensées, de ses actions, et tisse son histoire. La reconstitution de cette histoire est précisément le but commun où doivent converger tous nos travaux, et la raison d'être de notre existence académique. A nous revient la tâche délicate de renouer les fils rompus, de raviver les couleurs éteintes, d'interpréter et de juger ce qui fut, pour faire la liaison avec ce qui est et avec ce qui sera, et pour réaliser, en quelque sorte, l'unité de front de tous les hommes contre la Mort.

« Il y a bien des manières d'écrire l'histoire, mais la plus élevée, la seule qui soit digne de nous, est celle qui demande à l'historien de faire abstraction de sa personnalité, de s'évader, pour ainsi dire, de lui-même, de se libérer de tout ce qui pourrait compromettre l'équilibre de ses facultés et l'équité de son jugement, de s'efforcer d'être, selon l'expression du poète,

Contemporain de tous les âges
Et citoyen de tous les lieux.

« Idéal magnifique, sur lequel nous devons d'autant plus fortement attacher nos regards que le drame où se joue aujourd'hui notre avenir et qui nous étreint de toutes parts nous rend plus difficile d'y conformer nos courages. Lorsque la France, engagée malgré elle, depuis plus de deux ans, dans une lutte implacable, a fait appel à toutes ses forces vives; lorsque chaque famille, s'ouvrant les entrailles, a offert la chair de sa chair en holocauste pour le salut de la patrie; lorsque, face à l'ennemi, sur terre, sur mer et, au-dessus de nos têtes, dans cet autre champ d'honneur que le génie de l'homme vient de conquérir et où Icare, réglant sa marche vertigineuse, ne craint plus les ardeurs du soleil et défie également les ombres de la nuit et la violence des phénomènes atmosphériques, nos soldats, épuisant toutes les formes connues de l'héroïsme et en inventant

de nouvelles, cueillent une moisson de gloire si haute qu'elle passe toutes les histoires et toutes les épopées ; lorsque, à l'arrière, bras et cerveaux se tendent à l'envi pour augmenter la puissance de nos armes, mise au service du droit, et hâter l'heure de la victoire ; lorsque, dans toute âme vertueuse, les crimes atroces de nos adversaires soulèvent de tels flots de haine que le présent et l'avenir semblent ne pas suffire à les contenir et qu'il en reflue par delà les siècles sur tout ce qui est jamais sorti d'eux, quelle importune obligation que de nous arracher en quelque sorte à la communion sacrée des cœurs français et de venir dans cette enceinte dépouiller ou purger nos passions, faire la paix en nous-mêmes, affranchir notre esprit des plus chères servitudes pour l'appliquer tout entier à l'objet qui nous est assigné, objet aux aspects multiples, mais d'ordinaire lointain, souvent fruste, rebutant, indésirable, parfois si ténu qu'il semble irréel, écho d'un son, ombre d'une ombre ! Et pourtant, nous contraindre de la sorte, ce n'est pas, soyons-en bien persuadés, rompre les liens qui nous attachent au reste de la nation et nous enfermer dans la tour d'ivoire de l'indifférence. Non ! c'est obéir à la discipline suprême qui attribue à chacun le poste où il doit faire son devoir. Le devoir académique se superpose, il ne se substitue pas au devoir patriotique. Il nous commande de poursuivre notre œuvre propre dans le sillon tracé par nos devanciers, en éclairant nos recherches des seules lueurs de la vérité et de la justice, en laissant à d'autres le triste privilège de travestir les faits au gré de leurs passions. La guerre ne saurait nous en délier ; en nous imposant une double tâche, elle nous incite, au contraire, à redoubler d'efforts pour l'accomplir. Nous sommes en guerre, mais nous ne devons pas perdre de vue que le monde civilisé ne juge pas notre pays sur ses seules œuvres de guerre ; il nous cherche, et il faut qu'il nous trouve, dans tout le champ de l'activité humaine. C'est une noble part de son patrimoine que la France a remise entre nos mains ; nous sommes tenus d'honneur non seulement de la sauvegarder, mais d'employer à l'accroître toute la puissance de notre énergie comme toute la probité de notre conscience.

« Ces sentiments que vous partagez, je n'en doute pas, je les

éprouve avec une intensité particulière aujourd'hui que je suis devenu, momentanément, votre porte-parole ; mais c'est à vous qu'il appartient de les traduire en actes. Vous aurez à décider, au cours d'une prochaine délibération, s'il convient de maintenir ou de modifier certaines résolutions prises par vous dès le début de la guerre. La magistrature éphémère dont vous m'avez revêtu ne me confère pas assez d'autorité pour vous tracer votre conduite ; elle m'engage plutôt à solliciter dès maintenant votre indulgence au cas où ma bonne volonté serait paralysée par mon inexpérience. Soyez sûrs, du moins, de mon zèle à réunir les éléments d'information propres à vous éclairer.

« Pendant l'année qui vient de s'écouler, notre Compagnie n'a pas été épargnée. Les contrecoups de la guerre ont hâté l'œuvre fatale de la Nature, et nous avons vu se creuser dans nos rangs des vides dont le souvenir douloureux n'est pas près de s'effacer dans nos cœurs. La Fortune m'a été débonnaire. Aucune des rares séances où j'ai dû faire l'intérim de la présidence n'a été attristée par les coups qui nous ont frappés. Notre cher et éminent président, M. Maurice Croiset, a toujours été à son poste aux heures graves, et, grâce à lui, je n'ai pas eu à affronter avant l'heure une redoutable épreuve. S'il suffisait de regarder et d'écouter pour apprendre comment votre président doit s'acquitter des plus austères devoirs et faire face aux catastrophes les plus soudaines, je pourrais dire que rien n'a manqué à mon apprentissage.

« Nourri dans les splendeurs de l'ancienne littérature grecque, M. Maurice Croiset a su faire passer dans tous ses actes et dans toutes ses paroles quelques-uns de ces rayons de beauté et d'humanité dont elle a illuminé le monde, qui restent la parure et l'honneur de toute civilisation digne de ce nom, et dont l'éclipse partielle dans la Grèce contemporaine nous remplit tous d'une indicible tristesse. Je le prie respectueusement d'agréer de ma bouche l'expression toute simple, mais très émue, de la reconnaissance que lui doit l'Académie tout entière. Puisse son exemple me servir de leçon et de modèle ! Puisse l'année qui s'ouvre nous être plus clémente, épargner à notre Compagnie des deuils trop cruels, et apporter enfin à notre pays, avec les premières lueurs de l'aube libératrice, la récompense due, avant

tout, à l'héroïsme de ses soldats, vis-à-vis desquels notre admiration et notre gratitude, si grandes et si durables soient-elles, n'acquitteront jamais notre dette sacrée.

« Un précieux réconfort, d'où il me sera peut-être permis de tirer un heureux augure, s'offre à moi dans la composition de notre bureau pour 1917. A ma droite, en la personne de notre Secrétaire perpétuel, M. René Cagnat, je ne vois pas seulement le savant hors ligne, le confrère éminent dont l'activité et l'autorité ont conquis vos suffrages unanimes pour les hautes fonctions qu'il occupe et qui s'identifient avec la vie même de notre Compagnie ; je retrouve en lui un condisciple du lycée Charlemagne, dont la bienveillance m'est acquise depuis longtemps et à qui, sans fausse honte, dans l'intimité de la camaraderie, je pourrai demander tous les conseils dont mon inexpérience aura besoin. A ma gauche vient de prendre place mon aîné à l'École des Chartes et à l'École de Rome, M. Élie Berger, historien d'une grande reine et d'un grand pape, mais qui nous est plus cher encore comme conservateur de Chantilly. Personne ici n'oubliera jamais que, devant les hordes barbares qui s'étaient rendues maîtresses pendant quelques jours de la maison des Condé, sa fière attitude a su préserver nos trésors artistiques d'un irréparable désastre.

« Entre deux pareils confrères, je serais vraiment trop pusillanime si je ne me sentais rasséréné. Leur présence à mes côtés est d'ailleurs pour vous un gage de sécurité et une garantie contre toute défaillance de ma part. »

L'Académie procède à la nomination des Commissions de prix. Sont élus :

Prix ordinaire du budget (*Étude critique et bibliographique de la Germanie de Tacite*) : MM. Alfred Croiset, Bouché-Leclercq, Maurice Croiset, Haussoullier ;

Prix Allier de Hauteroche (*Numismatique ancienne*) : MM. Schlumberger, Héron de Villefosse, Babelon, Théodore Reinach ;

Prix Bordin (*Antiquité classique*) : MM. Alfred Croiset, Havet, Bouché Leclercq, Maurice Croiset ;

Prix extraordinaire Bordin (*Étudier les relations littéraires de la France et de l'Angleterre pendant la guerre de Cent ans*) : MM. Émile Picot, Omont, Morel-Fatio, Fournier ;

Prix La Fons-Mélicocq (*Histoire et antiquités de la Picardie*) : MM. Émile Picot, Omont, Prou, Fournier ;

Prix Stanislas Julien : MM. Senart, Chavannes, Cordier, Scheil ;

Prix de La Grange : MM. Émile Picot, Omont, Prou, Morel-Fatio ;

Prix Saintour (*Moyen âge ou Renaissance*) : MM. Émile Picot, Omont, Durrieu, Morel-Fatio ;

Prix Estrade-Delcros : MM. Heuzey, Senart, Alfred Croiset, de Lasteyrie, Homolle, Babelon, Chatelain, Chavannes, Prou ;

Fondation Loubat (fonds de secours) : MM. Heuzey, Senart, Schlumberger, Héron de Villefosse ;

Prix Auguste Prost : MM. Collignon, Omont, Scheil, Fournier ;

Fondation Pellechet (pour la conservation des monuments existant en France et aux colonies) : MM. Héron de Villefosse, de Lasteyrie, Durrieu, Prou ;

Prix Honoré Chavée : MM. Senart, Meyer, Havet, Salomon Reinach, Chavannes, Morel-Fatio ;

Prix Lantoine : MM. Havet, Chatelain, Maurice Croiset, Monceaux ;

Médaille Paul Blanchet : MM. Héron de Villefosse, Babelon, Diehl, Monceaux.

M. Prou, au nom de la Commission du prix Gobert, fait connaître la liste des ouvrages que la Commission a retenus pour le concours.

Il n'y a qu'un seul livre nouveau, celui de M. Renaudet, *Pré-*

réforme et Humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie (1494-1517), auquel il faut ajouter ceux qui, l'année dernière, ont obtenu : le 1er prix, tome III de l'*Histoire de Charles V*, par M. Delachenal ; le 2e prix, *Les États du Dauphiné au XIVe et au XVe siècle*, par M. l'abbé Dussert.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître, ainsi qu'il suit, la situation des concours de l'Académie pour l'année 1917 :

Prix ordinaire du budget (*Étude critique et bibliographique de la Germanie de Tacite*) : aucun mémoire n'a été adressé ;

Antiquités de la France : 9 concurrents ;

Prix Allier de Hauteroche (numismatique ancienne) : pas de concurrents ;

Prix Gobert : 2 ouvrages, dont un seul retenu ;

Prix Bordin (antiquité classique) : pas de concurrents ;

Prix extraordinaire Bordin (*Étudier les relations littéraires de la France et de l'Angleterre pendant la guerre de Cent ans*) : pas de mémoire ;

Prix La Fons-Mélicocq : 3 concurrents ;

Prix Stanislas Julien : pas de concurrents ;

Prix de la Grange : 1 concurrent ;

Prix Saintour (moyen âge ou Renaissance) : 3 concurrents ;

Prix Estrade-Delcros : 2 concurrents ;

Prix Auguste Prost : pas de concurrents ;

Prix Honoré Chavée : 2 concurrents ;

Prix Henri Lantoine : pas de concurrents.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau l'*Annuaire pour 1917 de l'Académie des sciences de l'Institut de France* (Paris, in-12).

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. Carlo Conti Rossini, un ouvrage intitulé : *Principi di diritto consuetudinario dell' Eritrea* (Rome, 1916). Ce volume, de plus de 800 pages, fait partie des Manuels coloniaux publiés par les soins du Gouvernement italien, et contient le résultat des recherches entreprises par l'auteur par ordre du Ministère des affaires étrangères.

« C'est une étude extrêmement intéressante, la première de ce genre qui ait été faite jusqu'à ce jour, du droit coutumier ou plutôt des droits coutumiers qui régissent les divers groupes ethniques et linguistiques constituant l'ensemble de la population d'Abyssinie : le droit abyssin proprement dit, mélange d'institutions sémitiques et d'institutions chamitiques formant un tout d'un niveau assez élevé ; le droit des tribus Tigré, à type nettement aristocratique, à constitution rude et barbare, rappelant assez ce que devait être le régime de l'Arabie ancienne et portant d'ailleurs une forte empreinte chamitique ; enfin, le droit des tribus Baria et Cunama, droit nettement africain reposant sur un matriarcat assez étroit et sur des institutions très démocratiques.

« L'auteur a traité ce sujet complexe avec une compétence toute particulière, grâce à sa connaissance approfondie des langues et dialectes de l'Abyssinie, et à sa grande expérience du pays où il a fait un long séjour en qualité de directeur des affaires civiles de la province de l'Érythrée. Son travail représente une contribution précieuse à l'histoire générale du droit et sera, à ce titre, accueilli avec faveur par tous ceux qui s'intéressent à la législation comparée. »

Au nom de M. Clozel, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, M. Henri Cordier présente le premier volume (1916) de l'*Annuaire et Mémoires du Comité d'études historiques et scientifiques* créé par un arrêté pris en date de Dakar, le 10 décembre 1915, et chargé de coordonner les recherches entreprises sous le patronage du Gouvernement général et d'en centraliser les résultats. Les

membres de ce Comité sont répartis en trois sections : 1° des membres résidants que leurs fonctions ordinaires retiennent à Dakar; 2° des membres correspondants en Afrique occidentale française; 3° des membres correspondants hors des colonies du groupe. Le Bureau du Comité est présidé par le Gouverneur général.

Ce premier volume a été imprimé à l'Imprimerie gouvernementale de Gorée. Il comprend dans 519 pages, outre les documents administratifs et la bibliographie, une série de mémoires d'archéologie et d'histoire, d'ethnographie et folk-lore, de parasitologie agricole, parmi lesquels nous citerons : des notes sur les monuments mégalithiques du Sénégal du Dr P. Jouenne, médecin de l'Assistance indigène, et de M. Boutonnet, administrateur des Colonies, la question de Ghana et la Mission Bonnel de Mézières et une note sur les manuscrits arabes acquis en 1911 et 1913 par M. Bonnel de Mézières dans la région de Tombouctou-Oualata Haut-Sénégal et Niger , par M. Maurice Delafosse, administrateur en chef des Colonies; des documents relatifs à l'histoire du Sénégal, en 1802, par M. J. Monteihet; des études de M. H. Labouret sur les populations du cercle de Gaoua; des Considérations sur l'unité des pays maures de l'Afrique occidentale française, et des proverbes et maximes maures, par M. P. Marty; les Bobo-Fing, par G. Chéron; Aperçus sur la politesse indigène au Fouta-Djallon, par M. C. Dupuch; Histoire et origine des familles du Fouta-Toro, par A. Kane; Une atteinte à l'animisme chez les populations de la Côte d'Ivoire, par G. Joseph; Un chant de guerre toucouleur, par H. Gaden; une Contribution à l'étude du théâtre chez les Noirs, par M. Delafosse; enfin des Recherches sur les parasites de l'arachide au Sénégal, par E. Roubaud. On voit la variété et l'intérêt de ces nombreux mémoires qui font bien augurer de la nouvelle publication.

Le Comité annonce en outre une série d'ouvrages devant paraître prochainement sous son patronage.

SÉANCE DU 12 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

L'Académie procède à l'élection d'un membre de la Commission du prix Volney, en remplacement de M. Maspero, décédé. — M. Louis Havet est désigné.

M. le comte Durrieu présente à l'Académie un manuscrit français du début du xvie siècle, dont les feuillets mesurent 0^m 217 de hauteur sur 0^m 144 de largeur et qui contient, avec une rédaction très abrégée, les Vies de Jules César et des quinze premiers empereurs romains s'étant succédé depuis Auguste jusqu'à Antonin. L'intérêt de ce manuscrit réside dans son illustration. Celle-ci se compose de seize miniatures à pleines pages, en forme de médaillons circulaires mesurant chacun, en moyenne, 130 millimètres de diamètre. Ces médaillons renferment, dit le texte, les « figures faictes et portraictes selon le naturel » des Césars dont la vie est racontée. Par leur style, comme par les particularités de leur disposition, ces miniatures se prêtent à un rapprochement avec quelques-unes des peintures des *Grandes Heures de la reine Anne de Bretagne*. Il semble permis de les attribuer à l'atelier de Jean Bourdichon, le peintre et enlumineur en titre des rois de France Charles VIII, Louis XII et François Ier. En tout cas, le manuscrit, dans son ensemble, est une sorte de « doublet » d'un volume du même genre, mais orné de douze médaillons seulement au lieu de seize, que M. Durrieu a étudié en 1888 dans l'ancienne collection de Sir Thomas Phillipps à Cheltenham, et dont il a donné une description dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1889.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture, en Comité secret, de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le second semestre de 1916[1].

1. Voir ci-après.

APPENDICE

Rapport du secrétaire perpétuel sur les travaux des commissions de publication de l'Académie pendant le second semestre de 1916; lu dans la séance du 12 janvier 1917.

Une fois de plus, votre Secrétaire perpétuel tient à constater, en commençant son rapport trimestriel, que, malgré toutes les préoccupations du moment, malgré les difficulés matérielles qui augmentent chaque jour, malgré la maladie ou la disparition de plusieurs de nos confrères, l'Académie continue ses publications; on doit même reconnaître que l'année 1916 a été particulièrement féconde. Je n'en veux pour preuve que la liste des volumes ou des tirages à part qui vous ont été distribués cette année et qui sont les suivants :

1° *Mémoires de l'Académie*, t. XL ; — du t. XLI, deux tirages à part, déjà signalés au mois de juillet, ceux de nos confrères MM. Collignon et Cordier.

2° *Mémoires des savants étrangers*, t. XIII : tirage à part d'un travail de M. Glotz sur *Le droit des gens dans l'antiquité grecque* ;

3° *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIX, 2e partie ; tirage à part : A. Långfors, *Notice du manuscrit français 12483 de la Bibliothèque nationale* ;

Id., t. XL ; tirage à part : M. Schwab, *Homélies judéo-espagnoles* ;

4° *Chartes et diplômes. Recueil des actes de Philippe Auguste ; Recueil des actes de Henri II* (tome Ier) ;

5° *Pouillés de la province de Trèves.*

Nous devons remercier ceux d'entre nous qui ont multiplié leurs efforts pour assurer, autant qu'il est possible, la régularité du travail et ont donné ainsi l'exemple d'un labeur courageux qui honore notre pays.

En même temps qu'ils faisaient paraître un certain nombre de volumes commencés les années précédentes, ces mêmes confrères préparaient l'avenir.

La situation est actuellement la suivante :

1° *Mémoires de l'Académie.* — Notre confrère, M. Fournier, vient de me remettre une longue étude sur les collections canoniques du pontificat de Grégoire VII. L'impression s'en fera en 1917. Elle formera la suite du tome XLI de la publication ;

2° *Mémoires des savants étrangers.* — J'ai envoyé à l'impression un travail de M. J. Formigé sur le prétendu cirque romain d'Orange pour faire suite dans le tome XIII à celui de M. Sidersky, rappelé dans le précédent rapport ;

3° Pour le recueil des *Notices et extraits des manuscrits*, nous avons un mémoire de notre Président, M. A. Thomas, relatif à un manuscrit du Vatican (commentaire de Pierre de Paris sur *la Consolation* de Boèce), dont l'impression va commencer. Par contre, le très gros et très important travail de M. Ch.-V. Langlois sur *Les registres perdus de la Chambre des comptes* est entièrement imprimé, et le bon à tirer, d'une quarantaine de feuilles, a été donné ;

4° *Histoire littéraire de la France.* — La Commission a continué et achevé la correction des 71 premiers placards du tome XXXV ; elle a reçu la mise en pages des 14 premières feuilles du volume ;

5° *Chartes et Diplômes.* — Les travaux préparatoires du *Recueil des actes des rois de France* (Carolingiens) ont été poursuivis sous l'active direction de M. Prou.

M. Levillain remettra avant peu le manuscrit du *Recueil des actes des rois d'Aquitaine Pépin Ier et Pépin II.*

M. Labande, chargé d'établir les textes des actes des rois Eudes et Raoul, a fait à Limoges, Poitiers, Troyes, Langres, Dijon et Mâcon les voyages nécessaires pour l'étude des diplômes originaux de ces rois conservés dans les archives départementales. De son côté, M. Prou s'est rendu à Mâcon pour y collationner les diplômes de Charles le Chauve existant en originaux ou en copies dans les Archives départementales de Saône-et-Loire. Il a achevé, d'autre part, l'établissement du texte des privilèges délivrés par Charles le Chauve à l'église d'Angers.

Pour la partie de la collection dont s'occupe spécialement M. Berger, le travail n'a pas été poussé moins vigoureusement. Le tome II du *Recueil des actes de Henri II*, roi d'Angleterre et duc de Normandie, est à peu près terminé. Les feuilles 1 à 54 sont ou tirées ou bonnes à tirer. Toutes les fiches qui contiennent les éléments de l'*Index* du tome Ier sont faites et classées ; la mise en fiches de l'*Index* du tome II est très avancée. Notre confrère espère avoir achevé le manuscrit de ce double *Index* au commencement de l'été prochain.

M. H.-Fr. Delaborde travaille assidument à la rédaction du tome II du *Recueil des actes de Philippe Auguste*. Deux cents pièces, c'est-à-dire la moitié environ des textes qui doivent entrer dans ce volume, sont prêtes pour l'impression. L'achèvement pourrait être rapidement mené, si cinq ou six pièces, dont deux dans la partie déjà composée, n'avaient pas besoin d'être collationnées sur des cartulaires conservés dans des départements actuellement au pouvoir de l'ennemi. Au cas où l'on se déciderait à passer outre — car nous possédons d'autres copies des documents en question et les textes qui se trouvent en pays occupé par l'ennemi ne sont eux-mêmes que des copies, non des originaux, — le volume pourrait peut-être être imprimé dès l'année 1917.

MM. G. Daumet et Stein continuent leurs dépouillements en vue du *Recueil des actes de saint Louis*. Le travail de M. Stein se poursuit surtout aux Archives nationales ; il est en bonne voie. M. Daumet examine des copies contenues à la Bibliothèque nationale dans la collection Moreau, dans la collection Doat et dans la collection des Pièces originales ; il a également analysé les pièces transcrites dans une quinzaine de manuscrits des fonds latins et français, plus les actes de saint Louis insérés dans le registre de Philippe Auguste des Archives nationales et dans le ms. latin 9778 de la Bibliothèque nationale.

Le dépouillement des imprimés s'est continué pour la *Gallia christiana* et cinq ou six autres grandes collections de documents.

M. Berger nous fait remarquer que toute collation en province est impossible dans les départements envahis et très difficile dans d'autres parties de la France ; de sorte qu'aucun volume

de ce recueil ne pourra être livré à l'impression avant la fin de la guerre.

6° *Pouillés.* — L'impression du volume comprenant les pouillés des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun, confié aux soins de M. Ét. Clouzot est terminée en placards, introduction et texte. Le bon à mettre en pages est signé.

Mais il reste en souffrance une vingtaine de placards des Pouillés de Bourges, qui ont été imprimés du vivant de Longnon. Lui mort, la besogne a été confiée à M. Latouche, archiviste départemental à Montauban. Celui-ci, après avoir revu les épreuves, avait fait mettre en pages les sept premières feuilles lorsqu'est venue la mobilisation ; depuis lors, l'auteur s'est trouvé dans l'impossibilité de travailler à la publication. M. Prou veut bien m'assurer qu'il s'est substitué à lui et pousse le travail de façon à dégager les formes que l'Imprimerie nationale a dû conserver immobilisées depuis deux ans.

7° *Obituaires.* — Le texte des Obituaires, tome IV, province de Sens, diocèse de Troyes, est entièrement tiré ; la table des vingt premières feuilles avait été rédigée par l'éditeur et on pouvait espérer que le volume aurait été publié dans le courant du premier semestre de 1917 ; mais M. Boutillier du Retail, réformé une première fois, vient d'être admis à contracter un nouvel engagement pour la durée des hostilités. Tout reste de nouveau en suspens.

8° *Corpus inscriptionum semiticarum.* — La publication du *Corpus* sémitique est, depuis quelque temps déjà, retardée par les obstacles presque insurmontables que créent les événements et par les vides qui se sont produits parmi les auteurs chargés d'en assurer la marche régulière. Pour comble de malheur, nous venons de perdre celui qui dirigeait le travail avec tant de science et d'autorité, notre vénéré confrère M. de Vogüé. Sa disparition compliquera encore la tâche de ses collaborateurs.

Voici ce qui a été fait de ce côté depuis six mois :

Section himyarite. — Le troisième fascicule du tome II de la partie himyarite est composé en entier, soit cent pages in-4°. Pourtant la publication immédiate de ce fascicule se heurtera à une difficulté sérieuse, l'impossibilité où l'on se trouve de composer et d'exécuter l'*Atlas de planches* correspondant, la maison

Dujardin ayant cessé tout travail depuis la mobilisation. La Commission du *Corpus* examinera s'il y a lieu de demander à M. Dujardin de s'entendre pour l'exécution des planches avec une autre maison d'héliogravure restée ouverte. Si l'on arrivait à un arrangement de cette sorte, la guerre n'empêcherait plus le fascicule himyarite de voir le jour.

Section phénicienne. — M. Guérinot a continué à s'occuper des recherches bibliographiques nécessitées par la préparation des parties inédites du dépouillement des périodiques pour le *Répertoire d'épigraphie sémitique* et de la mise sur fiches de la table des onze feuilles imprimées constituant le début du tome III de ce répertoire, qui vous ont été distribuées au milieu de décembre.

M. l'abbé Chabot a terminé le classement des estampages phéniciens, puniques ou néo-puniques, accumulés dans le Cabinet du *Corpus* ; il a étudié les inscriptions de Guelma et de Constantine. Le texte en est rédigé pour l'impression. Les difficultés actuelles d'un voyage en Tunisie l'ont obligé à retarder la visite qu'il devait faire cet automne aux Musées de Carthage et du Bardo pour le compte de l'Académie ; mais il a remis à l'Imprimerie nationale, au cours de l'été, la copie de dix nouvelles feuilles du *Répertoire*. Les premières épreuves nous ont été fournies tout récemment.

De quelque côté qu'ils viennent et quels que soient les empêchements que rencontrent devant eux ceux qui s'occupent du *Corpus*, ces retards ne sont pas sans avoir des conséquences fâcheuses, même pécuniairement.

L'Imprimerie nous a réclamé cette année, pour la conservation des formes imposées qu'elle ne peut pas libérer, une somme assez importante : ces formes immobilisées, quelques-unes depuis cinq ans, correspondent à 13 placards pour la partie phénicienne, à 19 placards pour la partie araméenne et à 190 placards pour la partie palmyrénienne. Il serait souhaitable que le nombre de ces placards en sommeil fût diminué le plus possible et que la composition d'un certain nombre de feuilles, dont le tirage n'a été retardé que par la dépendance où elles sont de leurs voisines, pût être dégagée. M. l'abbé Chabot, d'accord avec les membres de la Commission, fera en sorte, en 1917, qu'une

bonne partie des placards en souffrance soit tirée, ce qui permettra d'attendre, à moins de frais, la venue de jours meilleurs.

Je n'ai rien à ajouter à ce que vous a dit au mois de juin mon prédécesseur au sujet des différents ouvrages publiés sous le patronage de notre Académie. L'impression du *Recueil des monnaies grecques de l'Asie mineure*, de l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique* et des *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes* n'a pas avancé et ne peut pas avancer ; il est impossible aux auteurs d'étudier les originaux des monnaies et des monuments en ce moment ; le pourraient-ils, que la désorganisation des ateliers d'imprimerie et de gravure les empêcherait d'aboutir.

M. Chavannes a poussé l'impression du tome II des *Mémoires concernant l'Asie orientale*, qui contient des travaux importants de MM. Coedès, Hackin et Pelliot, accompagnés de planches nombreuses. Le volume est entièrement terminé depuis le mois d'octobre ; mais le brochage en est retardé par des circonstances indépendantes de la volonté des auteurs.

Notre confrère a en mains la matière du tome III ; en temps normal, il aurait déjà envoyé à l'imprimeur les mémoires qui doivent y figurer ; l'éditeur hésite à engager la dépense tout de suite.

On vous a distribué un nouveau fascicule des *Monuments et Mémoires Piot*, le premier du tome XXII, le 40e de la collection. Il débute par un hommage ému que nos confrères, MM. de Lasteyrie et Collignon, rendent à notre cher ancien Secrétaire perpétuel, G. Perrot, à qui notre Académie doit en grande partie la fondation Eugène Piot et la création de ce recueil, qui nous fait honneur. Vous avez pu voir que les planches sont toujours aussi soignées et aussi belles ; le secrétaire de la rédaction, M. Jamot, est pourtant tenu éloigné de Paris par ses devoirs professionnels, ce qui augmente les difficultés de la publication ; il n'en a droit que davantage à nos remerciements.

Le *Journal des Savants* a repris sa vie normale et paraît à peu près à la date réglementaire ; le mérite en revient à notre secrétaire, M. Dehérain, qui n'épargne ni son temps, ni sa peine, afin de mener à bien l'entreprise.

Pour nos *Comptes rendus*, M. Dorez a pu également rattraper le temps perdu : les fascicules de juillet-août et de septembre-octobre sont en pages. Celui de novembre-décembre s'imprime. On ne saurait, malgré la bonne volonté de l'imprimeur, marcher plus vite en ce moment.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, en son nom et au nom de M. V. Chapot, un *Manuel d'archéologie romaine*, par M. R. Cagnat et M. V. Chapot (Paris, 1917, in-8°).

Il présente ensuite : 1° au nom de M. Sidersky, une notice sur *Le marquis de Vogüé* (extr. du « Bulletin de la Société des agriculteurs de France », décembre 1916, in-8°) ;

2° Au nom de M. Vilhelm Thomsen, associé étranger de l'Académie, un mémoire intitulé : *Turcica. Études concernant l'interprétation des inscriptions turques de la Mongolie et de la Sibérie* (Helsingfors, 1916, in-8°).

M. le comte Durrieu offre à l'Académie un opuscule, dont il est l'auteur, intitulé : *La provenance d'un des plus beaux manuscrits peints au XIVe siècle par Nicolò di Giacomo da Bologna.*

M. Bouché-Leclercq a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. le professeur A. Calderini, le tome II des *Studj della Scuola papirologica*, publiés par la R. Accademia Scientifico-Letteraria de Milan (Milano, 1917, 288 pp., in-8°). La première partie de ce volume est consacrée à des études psychologiques sur les « pensées et sentiments » qui s'expriment dans les lettres privées de langue grecque, conservées par les papyrus égyptiens ; études dues à la plume de M. Calderini et de ses élèves, M. Mondini et G. Ghedini (pp. 9-79). Il est intéressant de surprendre, dans des correspondances qui s'échelonnent de l'époque ptolémaïque au VIIe ou VIIIe siècle de notre ère, les arrière-pensées que trahissent les formules, plus ou moins traditionnelles, plus ou moins sincères ou obséquieuses, à l'adresse des destinataires ; les croyances religieuses, plus ou moins banales ou personnelles, qui

s'y révèlent ; les occupations et préoccupations des femmes, qui, correspondant avec leur mari absent, leurs amies, leurs proches, parlent des soucis du ménage et des besoins de leur toilette. L'utilité pratique des Répertoires — lexiques et bibliographie méthodique, par ordre de sujets, — qui remplissent le reste de cette publication, n'a pas besoin d'être démontrée.

« Mais ce n'est pas sur ces travaux de patience que je voudrais appeler et retenir l'attention de l'Académie. Ce dont nous saurons gré à M. Calderini, — et à M. Léon Dorez, qui fut ici, discrètement, son collaborateur, — c'est l'hommage rendu par le professeur italien à la mémoire de Jean et de Gaston Maspero, dans la Notice nécrologique qui termine le volume (pp. 285-287). En ces quelques pages respirent et s'affirment hautement une émotion intime, une sympathie ardente, une admiration sincère pour ces chers disparus : et c'est encore, par surcroît, un hommage que la mention de l'origine bresciane et milanaise de la famille Maspero, amie de Foscolo et de Manzoni, « émigrée en France, avant 1845, pour motifs politiques ». La renommée de notre illustre confrère est assez grande pour que nous en concédions une part théorique, — au nom de l'hérédité, — à « l'orgueil maternel de l'Italie », sans diminuer l'honneur que vaut à la France la glorieuse carrière scientifique de Gaston Maspero, honneur auquel s'ajoute le sacrifice prématuré, douloureusement ressenti par nous, d'une vie pleine de promesses, la mort du jeune savant qu'était déjà Jean Maspero, digne fils d'un tel père, tombé sur le champ de bataille de Vauquois en défendant la patrie. »

SÉANCE DU 19 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des ampliations des trois décrets en date du 11 janvier 1917, qui autorisent l'Académie à accepter les donations qui lui ont été faites :

1° par M. le duc de Loubat, d'une rente de trois mille francs pour la fondation à perpétuité d'un prix de 15.000 francs qui sera décerné tous les cinq ans par l'Académie à un ouvrage ou

à un ensemble de travaux imprimés, français ou étrangers, relatifs à l'histoire ancienne de l'Orient classique, Syrie, Phénicie, Palestine, Chaldée et plus particulièrement de l'Égypte ; ce prix portera le nom de « Prix Gaston Maspero »;

2° par M. et Mme Le Senne, d'un titre de mille francs de rente 3 % sur l'État français, en mémoire de leur fils Jean-Marie Le Senne, mort glorieusement pour la France, et pour encourager en France les études historiques, archéologiques, artistiques, iconographiques, relatives exclusivement à la ville de Paris et au département de la Seine ; un prix de deux mille francs, qui portera le nom de « Prix Émile le Senne », sera décerné tous les deux ans, en vue de récompenser un ouvrage déjà édité ou de permettre à un auteur la publication d'un manuscrit encore inédit ou dont quelques extraits seulement auraient été publiés;

3° par M. Herbert Allen Giles, de deux titres au porteur, d'ensemble quatre cents francs de rente 5 % sur l'État français, en vue de fonder un prix de huit cents francs qui portera le nom de « Prix Giles » et sera décerné, tous les deux ans, exclusivement à un Français pour un travail relatif à la Chine, au Japon ou à l'Extrême-Orient en général.

M. Louis Havet montre que le mot latin *lectulus*, quand il désigne un lit de table, diffère de *lectus*. Le *lectus* est un meuble de salle à manger, employé à l'intérieur des maisons ; au contraire, le *lectulus*, comme en témoignent Plaute, Térence, Cicéron, Properce, s'employait en plein air. Le *lectulus* était au *lectus* à peu près ce qu'un banc de jardin est à un canapé.

M. Bouché-Leclercq présente quelques observations.

M. Seymour de Ricci communique un feuillet d'un manuscrit des lettres de saint Ambroise datant du IXe siècle et qui se trouvait encore, il y a deux siècles, à l'abbaye de Saint-Pierre-de-Préaux, près Pont-Audemer[1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

UN MANUSCRIT DISPARU DES LETTRES DE SAINT AMBROISE,

PAR M. SEYMOUR DE RICCI.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les bibliothécaires et les érudits recueillent pieusement les feuillets épars de manuscrits anciens. Le hasard qui a détruit tant de trésors nous en a conservé bien d'autres, et longue serait la liste des fragments précieux découverts dans le plat ou le dos des reliures, découpés en morceaux pour consolider des feuillets déchirés ou pour renforcer la couture des cahiers.

Par malheur la plupart de ces feuillets ont perdu leur état civil, ce qui rend aujourd'hui singulièrement difficile l'identification de leur provenance. On ne saurait trop vivement souhaiter que tous ceux qui recueilleront des fragments de ce genre en notent avec soin l'origine. Neuf fois sur dix, cette indication ne servira guère. Parfois cependant elle permettra les constatations les plus curieuses.

Il y a treize ans, j'accomplissais à Évreux mon service militaire. J'eus dans cette ville la bonne fortune de pouvoir fréquenter assidument le vénérable Alphonse Chassant, alors presque centenaire et dont la mémoire n'était nullement affaiblie par les années. C'est à cette époque qu'il me fit présent d'un précieux album où il avait réuni, plus de soixante ans auparavant, un certain nombre de feuillets de parchemin recueillis par lui en Normandie, au moment où il rédigeait sa petite paléographie latine, dont la première édition est de 1835 [1]. Certains de ces feuillets proviennent, à n'en pas douter, des célèbres abbayes du

1. Cf. ses notes et papiers, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 21581-21589.

Bec et de Lyre. Un autre — et c'est celui que je voudrais signaler aujourd'hui — me paraît pouvoir être identifié avec une certaine précision.

C'est un double feuillet de parchemin, en assez bon état, bien que rogné en haut et en bas par les ciseaux d'un relieur. Chassant croyait se rappeler qu'il l'avait trouvé vers 1840 à Évreux (ou peut-être à Pont-Audemer) servant de couverture à un petit volume.

L'écriture est une belle minuscule carolingienne que l'on peut rapporter, semble-t-il, au IXe siècle et à un atelier du Nord de la France ou du bassin de la Seine.

Le texte peut être identifié sans peine. C'est une portion d'un recueil des lettres de saint Ambroise.

En voici la collation avec l'édition bénédictine reproduite par Migne, *Patr. lat.*, t. XVI, col. 1141-1147.

Commence, col. 1141 : [vi]nea homo egens sensu... jusqu'à la fin de la lettre... ego te diligo. — La lettre suivante de Migne est omise dans le manuscrit qui continue immédiatement par la lettre qui, dans Migne, commence à la col. 1145 : VIIII. Ambrosius Faustino salutem. Acerbo te doliturum... — Explicit, col. 1147, l. 26 : ideo et...

Variantes, col. 1141, l. 24 : in servitutem — ad servitutem MS. ; l. 29 : corpus nostrum — om. MS. ; col. 1142, l. 10 : ac — om. MS. ; l. 17 : contrahens — trahens MS. ; col. 1145, l. 36 : te redderes — redderes MS. ; l. 40 : abdicato — abdicatus MS. ; l. 45 : praerogativae — praerogativa MS. ; col. 1146, l. 4 ; chara — cara MS. ; l. 13 : Mutinam — utinam MS. ; l. 16 : Apennini — Appinnini MS. ; col. 1147, l. 3 : vivant — viverent MS.

Les Bénédictins [1] ont pris le soin de nous signaler les manuscrits utilisés dans leur édition des épîtres ambrosiennes. En tête viennent deux manuscrits du IXe ou du Xe siècle, « annorum 800 », comme on disait alors : l'un

1. Migne, *Patr. lat.*, t. XVI, col. 1415.

d'eux est un « Pratellensis », qui est sans aucun doute le manuscrit dont Chassant a recueilli ce fragment solitaire.

La *bibliotheca Pratellensis* appartenait à l'importante abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux, fondée au IXe siècle, non loin de Pont-Audemer. Cette bibliothèque fut dispersée sous la Révolution et il n'en subsiste aujourd'hui que d'infimes débris [1] : un cartulaire aux Archives de l'Eure, sept volumes à la Bibliothèque nationale (presque tous dans le fonds de Saint-Germain-des-Prés), un manuscrit à Arras, un autre jadis au Collège de Clermont.

Nous avons deux ou trois listes sommaires des manuscrits de Préaux : l'une d'elles est publiée dans Montfaucon [2] et l'on y voit figurer, sous le n° 30, un manuscrit des lettres de saint Ambroise, vraisemblablement celui dont je possède aujourd'hui le dernier vestige.

La perte de ce volume est extrêmement regrettable ; mais n'est-ce pas déjà une consolation d'en tenir dans nos mains un feuillet et de pouvoir ainsi contrôler directement l'opinion des Bénédictins sur l'âge et le mérite de ce vénérable manuscrit ?

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente l'ouvrage suivant : *Textes de dret catala. Privilegis i ordinacions de les Valls Pirenenques*, editats per Ferran Valls Taberner. I. *Vall d'Aran* (Barcelona, 1915, gr. in-8°).

M. CHAVANNES présente le tome II des *Mémoires concernant l'Asie Orientale*, publiés par l'Académie (Paris, 1916, in-4°). Le premier des travaux que renferme ce volume est dû à M. Hackin ; il est consacré à l'étude des peintures tibétaines réunies par M. Jacques

1. L. Delisle, *Cabinet des mss.*, t. II, p. 396.
2. Montfaucon, *Bibl. bibl. mss.*, t. II, pp. 1265-1267, cf. p. 1334.

Bacot et données par lui au Musée Guimet ; ces illustrations, expliquées par M. Hackin avec beaucoup d'érudition et d'ingéniosité, constituent un chapitre entièrement nouveau de cette iconographie bouddhique dont l'Inde, le Gandhâra, l'Asie centrale, la Chine, le Japon, l'Indo-Chine et la Malaisie nous ont fourni les principaux matériaux. Le second article est dû à M. G. Coedès qui, à propos d'une stèle sculptée d'Angkor Vad, représentant la victoire du Bouddha sur le Tentateur, interprète au moyen d'une légende locale propre au Siam et au Cambodge un épisode figuré sur cette stèle. Dans le troisième et dernier article du tome II des Mémoires concernant l'Asie orientale, M. Paul Pelliot a publié un des précieux manuscrits chinois qu'il a rapportés de l'Asie centrale pour la plus grande réputation de la science française ; il a fait voir l'intérêt considérable qu'offre ce texte à tous ceux qui s'occupent de la littérature classique de la Chine; des savants d'Extrême-Orient en ont déjà signalé la valeur ; ils seront heureux d'en trouver ici le facsimilé, avec le commentaire de M. Pelliot.

SÉANCE DU 26 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

En réponse à la lettre que lui avait écrite le Secrétaire perpétuel relativement à la fondation de Melle Pellechet, M. Widor, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, fait savoir que MM. Louis Bernier et Cordonnier, de la section d'architecture, ont été désignés pour faire partie de la Commission de ladite fondation.

M. Thomas communique à l'Académie, au nom de M. Jacob Jud, privat-dozent à l'Université de Zurich, une étymologie nouvelle du mot *ambosta*, qui signifie « jointée » et qui occupe actuellement un domaine considérable, morcelé entre le Nord de l'Italie, la Suisse romande, le Sud-Est et le Sud-Ouest de la France, et la plus grande partie de l'Espagne. M. Jud le rattache à la langue celtique, qui a possédé le substantif *bosta* « creux de la main », encore vivant dans le breton *boz* et dans le gaélique

bas, et qui se trouve en moyen irlandais sous les formes *boss* et *bass*. Le type *ambosta* est composé avec *bosta*, auquel s'ajoute le préfixe *ambi* pour marquer la réunion des deux mains. M. Thomas se rallie sans hésiter à l'opinion de M. Jud. Il insiste sur l'intérêt de cette étymologie, qui jette un jour nouveau sur l'extension du celtique dans la péninsule ibérique à une époque très reculée et témoigne de l'extraordinaire vitalité de certains éléments linguistiques communs à la Gaule et à l'Espagne.

M. C. Jullian ajoute quelques observations sur le rôle de l'élément *ambi* dans les noms de lieu gaulois.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le fascicule de juillet-août des *Comptes rendus des séances* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pendant l'année 1916 (Paris, 1916, in-8°).

M. Maurice Croiset présente, au nom de l'auteur, M. Édouard Naville, associé étranger de l'Académie, une notice sur *Sir Gaston Maspero* (reprinted from "The Journal of Egyptian Archaeology", vol. III, part IV, october 1916).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1917

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS

SÉANCE DU 2 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. Théodore Reinach signale à l'Académie une petite inscription copiée dans la péninsule de Gallipoli par un sous-officier anglais et publiée dans une Revue anglaise. C'est une dédicace au roi Attale II de Pergame par la ville grecque d'Elaious (Éléonte) reconnaissante d'avoir été sauvée par lui de la menace des barbares de Thrace [1].

M. le général Gérôme, commandant la 17e division coloniale, adresse à l'Académie un exemplaire d'une photographie des ruines de Troie, prise par les avions de l'escadrille des Dardanelles à 2.000 mètres d'altitude.

M. J. Loth, professeur au Collège de France, fait une communication intitulée : *Lia Fáil, pierre d'intronisation du roi suprême d'Irlande à Tara* : *omphalos* ou *phallus* ? Au cours d'une communication faite à l'Académie des inscriptions en

1. Voir ci-après.

1915, M. Loth avait été amené à parler de certaines pierres fatidiques d'Irlande, et notamment de *Lia Fáil*, ou pierre de Fál. Cette pierre devait mugir sous les pieds du prétendant à la royauté suprême. Elle ne mugissait que sous les pieds du prétendant de pure race milésienne. Or un texte irlandais du xve siècle la qualifie de *Ferp Cluiche* ou *penis de pierre*. Ce serait une sorte de *phallus*. M. Loth est d'avis que cette conception est incompatible avec le rôle si important de cette pierre, quoique certaines pierres dressées aient été l'objet d'un culte chez certains peuples celtiques. D'après une tradition fort ancienne, cette pierre aurait été apportée en Irlande, à une époque extrêmement reculée, par des divinités ancestrales des Irlandais, des *dii terreni*. C'est leur voix qui se faisait entendre dans cette pierre, et c'est leur puissance suprême qu'incarnait en quelque sorte le roi suprême de Tara. La royauté de Tara a conservé quelques traits caractéristiques d'une royauté sacerdotale. Il a dû exister en Irlande, à une époque très ancienne, un prêtre-roi.

M. Édouard Cuq commence la lecture d'un mémoire sur les nouveaux fragments du Code de Hammourabi.

Ces fragments, écrits sur une tablette conservée au Musée de l'Université de Pensylvanie à Philadelphie, ont été récemment transcrits et traduits par le P. Scheil. Ils comblent en partie une lacune qui existe sur le bloc de diorite du Musée du Louvre. La tablette faisait partie d'un exemplaire portatif à l'usage sans doute des hommes de loi. Le texte, écrit sur six colonnes, couvre le recto et le verso ; les articles sont séparés par un blanc. Six tablettes devaient suffire pour le Code tout entier. L'ensemble avait l'aspect d'un de nos livres de format grand in-8°.

La tablette de Philadelphie, un peu mutilée, contient une série d'articles déjà connus et un certain nombre d'inédits, le quart environ de ceux qui manquaient jusqu'ici. Ils ont trait au prêt à intérêt, aux sociétés, aux associations en participation. Les premiers sont les plus importants : ils nous font connaître le taux légal de l'intérêt, les moyens frauduleux imaginés pour majorer l'intérêt, la sanction de la loi, les mesures prises pour faciliter la libération de l'emprunteur lorsqu'il n'a ni argent ni blé pour payer à l'échéance.

Ces dispositions intéressent les historiens du droit et les économistes. Elles montrent comment la question de la légitimité de l'intérêt a été envisagée par un peuple exempt des préjugés qui se sont transmis d'âge en âge depuis Aristote jusqu'à nos jours. En Chaldée, l'intérêt est considéré comme un croît qui se produit quelle que soit la nature du capital prêté, blé ou argent.

Les Babyloniens ont largement pratiqué le prêt à la production. Dans le prêt à la consommation, l'emprunteur fut protégé contre tout abus par les lois de Hammourabi. Grâce à elles, le prêt à intérêt n'a pas été vu avec défaveur, comme il l'a été chez les Romains et chez les modernes. D'ailleurs le prêt à la consommation était souvent gratuit.

Il y en avait même une variété sur laquelle le P. Scheil a récemment attiré l'attention : c'étaient des prêts consentis par les administrateurs des temples à des malades pauvres, et remboursables en cas de guérison. L'argent était fourni par un fonds de secours constitué à l'aide des offrandes faites aux dieux par les malades plus fortunés.

COMMUNICATION

UNE INSCRIPTION GRECQUE D'ÉLÉONTE,

PAR M. THÉODORE REINACH, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. Gilbert Norwood a publié, dans la *Classical Review* de janvier 1917, une petite inscription copiée dans la presqu'île de Gallipoli par un sous-officier anglais, qui fut malheureusement tué quelques jours plus tard d'un éclat d'obus. En voici le texte :

Βασιλεῖ Ἀττάλωι
Βασιλέως Ἀττάλου
φιλαδέλφωι σωτῆρι καὶ
εὐεργέτηι τῆς πόλεως
ὁ δῆμος.

« Au roi Attale, fils du roi Attale, Philadelphe, sauveur et bienfaiteur de la cité, le Peuple. »

Attale Philadelphe est Attale II, l'avant-dernier souverain de Pergame (159-138 av. J.-C.). La cité qui lui décerne les titres de Sauveur et de Bienfaiteur ne peut être qu'Éléonte (Elaious), dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par la bourgade d'Eski Hissarlik, et sur le territoire de laquelle campait le corps expéditionnaire anglais.

Quelle a été l'occasion de cette dédicace ? L'éditeur anglais rappelle à propos que, au cours de la deuxième guerre d'Attale II contre son voisin Prusias II de Bithynie, le Thrace Diégylis, allié et beau-père de Prusias, envahit la Chersonèse, possession des Pergaméniens, et en ravagea la capitale, Lysimachia. Éléonte, la ville la plus méridionale de la péninsule, tint bon, probablement grâce au secours opportun d'une garnison jetée dans la place par Attale. Une fois Prusias vaincu et tué (149), Attale se retourna contre les barbares et en nettoya la Chersonèse. En 1915, les alliés ont été moins heureux.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. Édouard Cuq continue la lecture de son mémoire sur les nouveaux fragments du Code de Hammourabi, relatifs au prêt à intérêt. Ce prêt n'a pas été prohibé en Chaldée. La loi s'est bornée à limiter le taux de l'intérêt : il est fixé à un tiers du capital pour le blé, à un cinquième pour l'argent, soit 33 1/3 et 20 pour 100. C'était le taux consacré depuis longtemps par l'usage. Les administrateurs du trésor des temples prêtaient souvent à un taux plus modéré.

La dualité du taux de l'intérêt prouve que le régime de l'éco-

nomie monétaire n'avait pas supplanté celui de l'économie naturelle. Le blé et l'orge servaient à effectuer les paiements comme l'argent. Divers documents permettent d'apprécier la valeur respective de l'argent, du blé et de quelques autres marchandises, de calculer les variations des cours du blé suivant l'époque de l'année.

M. Thomas commence la lecture d'un mémoire sur les coqs et poules d'Inde au moyen âge.

L'Académie procède à l'élection de deux de ses membres pour la représenter à la Commission de la fondation Debrousse.

MM. Babelon et Chatelain sont élus.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. le chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Académie, les trois ouvrages suivants :

1° *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, d'après les documents authentiques recueillis dans les Registres du Vatican et les archives locales*, par feu le chanoine J.-H. Albanès, complétée et publiée avec une introduction par le chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut, tome VI, *Orange* (évêques, prévôts). Valence, 1916, in-4° ;

2° *Les ruines au cours des siècles* (Paris, 1916, in-8°);

3° *Une bibliothèque historique dauphinoise à Romans* (Paris, 1916, in-8°).

M. Camille Jullian présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° M. J.-B. Berniolle, professeur au Lycée de Marseille, *L'œuvre archéologique de Gaston Vasseur* (Marseille, 1917, in-8°) ;

2° M. J. Mathorez, *Les éléments de population orientale en France. Notes sur les bohémiens* (extr. du « Bulletin de la Société de Géographie », 1915. Paris, in-8°).

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1917

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. Théodore Reinach présente à l'Académie le 12e volume, récemment paru, des *Papyrus d'Oxyrhynchus*, publié par MM. Grenfell et Hunt, et analyse le contenu de cet ouvrage qui présente un vif intérêt pour l'histoire des mœurs et des institutions de l'Égypte à l'époque romaine.

Chemin faisant, il signale les ressemblances nombreuses et frappantes qui existaient entre la civilisation, l'administration, les occupations et les préoccupations des Égyptiens d'il y a 1700 ans, et les nôtres. C'est un conseil municipal où les discussions sont parfois si vives qu'il faut prévoir et réprimer le cas où un conseiller injurie ou frappe un collègue. C'est la lutte incessante contre le brigandage et l'inondation. C'est une fiscalité dévorante et ingénieuse, qui, par exemple, ne comporte pas moins de quatre impôts différents sur les ânes ou les âniers, qui guette le capital et le revenu à tous les détours du chemin. Ce sont des fabricants qui relèvent leurs prix « à cause du renchérissement des matières premières et de la hausse des salaires des ouvriers ». C'est une boulangerie municipale, un oracle auquel les consultants demandent : « Serai-je nommé sénateur ? Obtiendrai-je le divorce contre ma femme ? ». Une femme réclame le droit de contracter sans tuteur parce qu'elle sait lire et écrire, etc.

En terminant, M. Reinach traduit une jolie lettre écrite par un soldat égyptien à sa mère pour la supplier de ne pas se mettre en peine de lui envoyer des douceurs et pour s'attrister qu'un indiscret lui ait révélé qu'il avait été malade. « Je suis désolé, dit-il, d'apprendre que tu l'aies appris. » Cette lettre du soldat Théonas a sa place marquée dans les anthologies.

Le Président annonce que l'Académie ayant décidé qu'il y a lieu de pourvoir aux vacances créées par les décès de MM. Perrot

et Viollet, membres ordinaires, et Joret, membre libre, il convient de fixer la date des trois élections.

L'Académie fixe au 20 avril l'exposition des titres des candidats aux places des deux membres ordinaires et au 1er juin celle des candidats à la place de membre libre.

M. Édouard Cuq termine la lecture de son mémoire sur les nouveaux fragments du Code de Hammourabi.

Après avoir réglementé le prêt à intérêt, le Code de Hammourabi s'occupe des sociétés. Trois articles étaient consacrés aux sociétés en général : le dernier, seul conservé, pose le principe de l'égalité des associés quant au partage des profits et des pertes, en supposant, sans doute, que leurs apports en argent, en crédit ou en industrie sont égaux.

Le Code s'occupe ensuite du contrat conclu entre un négociant et son commis pour trafiquer dans les pays éloignés. Ces dispositions étaient déjà connues, sauf la première qui révèle certains points essentiels pour l'explication des autres; elle concerne la « mise en route » du commis. Cet article doit être rapproché de certaines tablettes relatives à des prêts gratuits consentis à un voyageur pour se procurer des aliments, et remboursables à la fin de son voyage.

Le contrat conclu entre le négociant et son commis présente des analogies et des différences avec celui qui se forme de nos jours avec un commis voyageur ; avec les contrats de commande et de commission, introduits au moyen âge. C'est plutôt une variété du contrat de société, une association en participation.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part de M. Moret, conservateur du Musée Guimet, deux articles intitulés : *Maspero et l'histoire d'Égypte* et *Maspero et la religion égyptienne*. Dans le premier, l'auteur analyse en détail l'œuvre historique de son maître et montre qu'il avait préparé sa grande *Histoire* par toute une série d'articles

antérieurs, de même qu'il l'a complétée par des articles postérieurs; dans le second, il analyse les conceptions auxquelles Maspero était arrivé sur la religion des Égyptiens. Pour en saisir toute la valeur et toute l'originalité, il fallait quelqu'un qui fût aussi au courant que M. Moret de la pensée de Maspero, aussi bien que de la façon dont d'autres égyptologues comprennent la même question.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. Thomas termine sa communication sur l'expression « poule d'Inde » au moyen âge. En combinant le témoignage d'un naturaliste du XIIIe siècle, plus connu comme souverain, l'empereur d'Allemagne Frédéric II, avec celui du célèbre voyageur vénitien Marco Polo, il établit que, par « poule d'Inde », il faut entendre la pintade. Dans cette expression, *Inde* ne désigne pas l'Inde proprement dite, mais l'Abyssinie, comme Marco Polo le dit expressément. L'opinion courante, propagée sous le nom de Buffon, d'après laquelle la pintade, très recherchée par les Grecs et les Romains, aurait été inconnue en Europe pendant tout le moyen âge, doit donc être considérée comme une erreur historique [1].

M. Bérard commence la lecture d'un travail sur les *Prolegomena ad Homerum* de Wolf.

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

1 Voir ci-après.

COMMUNICATION

LA PINTADE (POULE D'INDE) DANS LES TEXTES DU MOYEN AGE, PAR M. ANTOINE THOMAS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le célèbre naturaliste français Pierre Belon, mort en 1564, prétend[1] que le dindon était connu des Grecs et des Romains, et que c'est à lui que s'applique le nom de *meleagris* (μελεαγρίς). Cette opinion a été longtemps en faveur ; le Suisse Gessner, mort en 1565, l'Italien Aldrovandi, mort en 1607, et l'Anglais Ray, mort en 1704, s'y sont ralliés. Elle est pourtant erronée ; pour s'en convaincre, il suffit de recourir à la réfutation qu'en a publiée Claude Perrault, dès 1676[2], et qui a été fortifiée par Guéneau de Montbéliard dans l'*Histoire naturelle* de Buffon[3]. Tous les naturalistes sont d'accord aujourd'hui pour identifier l'oiseau appelé *meleagris* par les Anciens avec la pintade[4], et pour affirmer que le dindon, originaire d'Amérique, ne s'est répandu dans l'ancien continent qu'à partir des premières années du seizième siècle. En France, on le nomma d'abord *coq* ou *poule d'Inde*, selon qu'on considérait le mâle ou la femelle. Cette appellation répond à celle de *cochon d'Inde* donnée au cobaye :

1. *L'Histoire de la nature des oyseaux* (Paris, 1555), livre V, ch. 10.

2. *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux* (Paris, impr. royale, 1676, gr. in-folio), p. 137 : « Après avoir leû ce que les Anciens ont écrit de l'Oiseau appellé Meleagris, nous estimons qu'il est bien difficile d'être de l'opinion de Turnerus, de Belon, de Gesner, d'Aldrovande et de tous les auteurs qui ont écrit de ces Oiseaux, et qui veulent que le Meleagris des Anciens soit le Cocq-d'Inde, et non pas la Poulle Africaine, ou Peintade. »

3. Édition originale, t. XVII (Paris, 1771, in-4°), p. 151-158.

4. Il est fâcheux que la nomenclature zoologique usuelle, héritée de Linné, prête encore à confusion. Je rappelle qu'elle désigne le dindon par *Meleagris gallopavo* et la pintade par *Numida meleagris*.

dans l'une et dans l'autre, le terme *Inde* doit être considéré, conformément aux idées du temps, comme synonyme d'*Amérique*, c'est-à-dire d'*Indes occidentales*. A la fin du seizième siècle, sous la plume d'Olivier de Serres [1], on voit apparaître les mots *dinde*, *dindon* et *dindard*, formés par agglutination de la préposition *de*, avec ou sans suffixe, et par ellipse du premier terme.

L'origine américaine du dindon étant hors de cause, comment se fait-il que, longtemps avant la découverte de l'Amérique, on trouve des mentions en Europe, et notamment en France, de *coqs* et de *poules* ou *gelines d'Inde*? En d'autres termes, quel est le gallinacé auquel ce nom a été appliqué au moyen âge, et quelle est la raison d'être de cette appellation? Telle est la question limitée à laquelle je me propose de répondre.

Pour le faire en pleine connaissance de cause, il faut d'abord passer en revue les textes cités jusqu'ici, et ceux qu'on peut leur adjoindre. C'est ce dont je vais d'abord m'occuper, en remontant l'ordre chronologique des temps.

Jal a publié un extrait des comptes de Charles VIII, à la date du 30 novembre 1490, où on lit : « pour couvrir les caiges des poules d'Ynde... dudit seigneur [2]. » En communicant ce texte au lecteur, il se borne à poser des questions : « Quel oiseau était donc nommé *poule d'Inde* en 1490? Était-ce la poule de Bantam, ou la poule frisée, ou la poule à duvet, rapportées des Indes orientales par les voyageurs? Les savants naturalistes résoudront la question [3]. »

Dans un court article paru en 1879, sous ce titre, peu justifié par l'article lui-même, *De l'origine des dindons*, René de Maulde a mis au jour une lettre adressée par Aymar de Poitiers, sénéchal de Provence, à la régente

1. *Theatre d'agriculture*, paru en 1600, livre V, ch. 3.
2. D'après le registre KK 72, fol. 10 v°, des Archives nationales.
3. *Dict. critique*..., 2e édition, 1872.

Anne de France, dame de Beaujeu. Cette lettre a été écrite à Aix-en-Provence le 23 octobre ; l'année n'est pas donnée, mais il faut la chercher entre 1484 et 1491. Voici ce qu'on y lit relativement à notre sujet :

Madame, tant et si tres humblement comme je puys à vostre bonne grace me recommande, à laquelle plaise sçavoir, Madame, que j'ay receu une lettre que vous a pleü me rescripre, feisant mencion de deux poules d'Ynde qu'estoient à Masseille, lesquelles m'avoient esté donnees plus de cinq semaines avant la reception de voz lettres, et n'attens fors que, si vient ung coq sur quelque nef, les vous envoyer ...[1] »

L'auteur de l'article conclut que « l'expression *coqs* et *poules d'Inde*, parue en France à la fin du xve siècle, se rapportait à des animaux assez rares, et que les dindons du xv[e] siècle venaient d'Asie ».

La conclusion de René de Maulde, en ses deux éléments distincts, vient de Littré. Il est facile de s'en rendre compte en lisant l'article DINDE du Supplément du *Dictionnaire de la langue française*, dont la Préface est datée de 1877. Voici textuellement cet article :

DINDE.—ÉTYM. *Ajoutez* : Buffon dit : *Histoire natur. Dindon* : « Nous ne voyons pas qu'il en soit fait mention dans aucun ouvrage moderne écrit avant la découverte de l'Amérique. Une tradition populaire fixa (*lire* : fixe) dès (*lire* : dans) le XVI[e] siècle, sous François I[er], l'époque de leur première apparition en France. » Cette opinion, que j'ai suivie dans le Dictionnaire, est combattue par ce texte-ci : A v varlets qui ont apporté à Dijon du païs d'Artois *gelines d'Inde*, pour doy (*sic*[2]) à eulx fait par Madame, par mandement de madite dame senz quictance, donné XII de novembre MCCCC IIII[xx] et v, x francs, *Compte du receveur général Amiot Arnaud, conservé aux Archives départementales de la Côte-d'Or, sous le n° B 1462*. Le président Bouhier, *Souvenirs*, p. 88, qui cite ce texte, met 1385 ; mais il y a 1485 dans la copie que M. l'archiviste de la Côte-d'Or a bien voulu m'envoyer. L'année 1485 est antérieure à la découverte de l'Amérique ; et dès lors il y avait en Artois des *gelines d'Inde*. Toutefois on peut penser que le dindon, qui abonde en Amérique à l'état

1. *Bibl. de l'École des Chartes*, XL, 334.
2. Le *sic* est de Littré ; il va de soi qu'il faut lire : *don*.

sauvage, fut apporté en Europe ; et alors on oublia que les *gelines d'Inde* étaient venues longtemps avant le XVIe siècle en Occident, de l'Asie sans doute.

Si Littré avait lu attentivement le passage des *Souvenirs* du président Bouhier auquel il fait allusion, il n'aurait pas mis en doute la date de 1385 donnée par le célèbre érudit. Voici ce passage, d'après l'édition de 1861, la seule qui existe, p. 88 :

> Il y a une espèce de tradition à Dijon que ce fut l'amiral Chabot qui y apporta le premier les poules-dindes. Elle est fausse. Elles y furent apportées d'Artois pour la première fois le 12 novembre 1385, comme il paroît au feuillet 95 du comte d'Annot [1] Arnaud, recepveur général des finances du duc Philippe, qui est à la Chambre des Comptes de Dijon.

Il est clair que c'est en 1385, et non en 1485, qu'il y avait en Bourgogne un duc Philippe, le célèbre Philippe le Hardi, mort en 1404. D'ailleurs les *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne*, publiés par Bernard et Henri Prost [2], confirment la date indiquée par le président Bouhier. Nous y trouvons même un paiement antérieur, fait et passé en compte par un ordre du duc du 20 octobre 1385, pour l'achat de « deux gelines d'Inde » envoyées à Arras [3].

Revenons au XVe siècle. Nous constatons que le roi René avait des « poulles d'Inde » dans sa ménagerie de Marseille en 1474 [4].

Comme son fils Charles VIII et sa fille Anne de Beaujeu, Louis XI recherchait nos gallinacés. Dans les extraits de comptes que nous a conservés Caille du Fourny relative-

1. Corriger : *Amiot*.
2. T. II (Paris, 1908-1913), p. 194-195, art. 1256, 1261 et 1262.
3. *Ibid.*, art. 1252.
4. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, reg. B 17, fol. 68 v°, d'après Lecoy de la Marche, *Le roi René* (Paris, 1875), t. II, p. 15, note 3. Il est bon de remarquer que l'*Inventaire sommaire* desdites archives (t. I, p. 7) porte : « poulles, *dindons* » : mais le mot *dindons* ne figure pas réellement dans le texte original du registre.

ment à son règne, nous lisons, sous l'année 1465 :

Antoine Marcelin, de Pezenas, LXXVI l. t, XI s., pour la nourriture et amenage, de Pesenas à Amboise, de 3 moutons d'Inde[1], un bouc, 2 chevres, un chevreau, *2 poulles et un coc d'Inde*, et 2 perdrix de Chipre[2].

Il y en aurait eu aussi à la cour de Castille, trois ans plus tôt, si nous en croyions sur parole un récent historien, M. Georges Daumet, qui rapporte en passant qu'au cours d'une ambassade auprès du roi Henri IV, en 1462, le comte d'Armagnac reçut en présent « 1000 couples de poules et quarante coqs d'Inde[3] ». Mais le texte espagnol auquel on nous renvoie, à savoir la *Cronica del rey don Enrique el Cuarto*, qui mentionne effectivement « mil pares de gallinas é quarenta pavos », doit être interprété autrement. Il ne s'agit pas de coqs d'Inde, mais de paons. Si l'espagnol moderne applique spécialement le mot *pavo* au dindon, réservant *pavon*, ou le mot composé *pavo real*, au paon, on ne peut admettre qu'il en fût de même avant la découverte de l'Amérique, et pour cause.

L'état de mes informations m'oblige à faire un saut de 1465 à 1385, car je n'ai rien trouvé pour la première moitié du XV[e] siècle ; on ne s'en étonnera pas, si l'on songe que nos ancêtres eurent alors des soucis plus pressants que l'ornement de leur basse-cour. Je ne reviendrai sur la date de 1385, que pour rappeler qu'elle nous a montré la présence de « gelines d'Inde » à Dijon et à Arras, mais je dois m'arrêter à celle du premier janvier 1381, et signaler l'envoi de « poulles d'Ynde » fait par le comte de Flandres, Louis de Male, au jeune roi Charles VI. Le texte est publié depuis longtemps, mais on ne l'a guère cité. Le voici tel qu'il se lit dans les *Comptes de l'hôtel des rois de France*

1. J'ignore ce qu'il faut entendre exactement par « mouton d'Inde ».
2. Bibl. nat., franç. 32511, fol. 215 v°.
3. *Étude sur l'alliance de la France et de la Castille...* (Paris, 1898), p. 105.

aux XIVe et XVe siècles, édités par Douët d'Arcq, en 1865, p. 109 :

Bakart, de la fruicterie Monseigneur de Flandres, lequel avoit aporté II petiz singes et II *poulles d'Ynde* de par mondit Seigneur de Flandres, par don fait à lui par commandement du roy et de Monseigneur de Bourgogne, si comme il appert par cedulle, 20 frans, mardi premier jour de janvier [1380, *ancien style*].

Avant 1381, les archives françaises, ou du moins les publications qui en ont été tirées, ne mentionnent pas de coqs ou poules d'Inde. Dans ce qu'elles nous ont fourni, entre 1490 et 1381, le seul fait qui puisse nous éclairer sur l'objet de notre recherche, c'est que ces volatiles étaient importés en France par Marseille ; mais les textes ne nous apprennent pas, ce qui vaudrait mieux, dans quel pays on les chargeait.

Et maintenant voyons les naturalistes. On sait que le moyen âge n'en a pas manqué, et qu'il nous a laissé autre chose, dans cet ordre d'études, que les bestiaires et les lapidaires, de peu recommandable mémoire. Le XIIIe siècle est le siècle d'or de l'histoire naturelle, celui de Thomas de Cantimpré, de Vincent de Beauvais, de Barthélemi l'Anglais, d'Albert le Grand, pour citer les noms les plus célèbres. Aucun d'eux n'a eu l'occasion d'employer l'expression dont il s'agit. Et pourtant c'est chez un naturaliste de ce siècle, plus connu comme empereur d'Allemagne, que se trouve non seulement la plus ancienne mention de la poule d'Inde, mais une observation physiologique capitale pour l'identification du volatile ainsi désigné. Ce naturaliste, on le devine, c'est Frédéric II, l'empereur qui a dominé pendant un demi-siècle toute l'histoire de la chrétienté et dans le génie turbulent duquel entrent pour une bonne part quelques-unes des idées qui devaient faire la gloire impérissable de la Renaissance. Frédéric II, auteur du *De arte venandi cum avibus*, disciple intelligent, au besoin censeur d'Aristote dans le domaine particulier de l'ornithologie, ayant comme lui, sinon un cerveau très

puissant, au moins de bons yeux et le louable souci de les ouvrir sur le livre de la nature plutôt que de croire, les yeux fermés, à la parole du maître [1].

Voici ce qu'a écrit Frédéric II, lequel (est-il besoin de le rappeler ?) est mort en l'an 1250 :

Sunt quædam aves quæ habent super caput suum quoddam durum elementum ad modum cornu, ut illæ quæ vocantur *gallinæ de India* [2].

Rien n'est plus précis. Ce *durum elementum ad modum cornu* désigne clairement le tubercule calleux, dit vulgairement « casque », de la pintade. Pierre Belon, qui ne connaissait pas le livre de Frédéric II, a été frappé, lui aussi, par ce tubercule, et il le signale comme caractéristique des poules de Guinée (c'est le nom qu'il donne aux pintades, nom conservé par plusieurs langues modernes, notamment par l'anglais et le néerlandais [3]). « Nous baillerons, dit-il, « une enseigne par laquelle chasque personne les sçaura « cognoistre : c'est qu'elles ont une bossette sur le front à « la maniere de la beste *Camelopardalis*, qu'on nomme en « Françoys une Giraffe : qui est de la nature d'un cal, c'est à « dire quasi aussi dure comme une corne [4]. »

La Bibliothèque nationale possède un précieux manuscrit, orné de miniatures, dans lequel se trouve une traduction française anonyme du livre de Frédéric II, traduction faite dans les premières années du XIVe siècle, à la requête d'un très grand seigneur apparenté à la famille des comtes

1. Il est étrange que Julius Victor Carus, dans son *Histoire de la zoologie*, parue en allemand en 1872, traduite en français en 1875, n'ait pas songé à signaler en bonne place la haute valeur du *De arte venandi*.

2. Livre I, chap. 23 (p. 58 de l'édition de 1596, dont je reproduis l'orthographe).

3. Pendant longtemps le français courant n'en a pas connu d'autre. Richelet, dans son *Dict. franç.*, paru en 1680, ne donne que *poule de Guinée*, et il cite Belon comme autorité. Furetière, mort en 1688, est le premier de nos lexicographes qui ait fait accueil au terme *pintade* (voir plus loin, p. 45), dont il se sert lui-même à l'article MELEAGRIS : « poule de Barbarie ou pintade. »

4. *L'Histoire de la nature des oyseaux* (Paris, 1555), livre V, ch. 9, p. 246-247.

de Flandre, Jean, seigneur de Dampierre et de Saint-Dizier, mort au plus tard en 1307. Voici comment le traducteur rend ce passage : « Derechief ancor sont aucun oisel qui ont « sus le chief une chose dure eslevee en maniere de corne, « ainsi con sont cil qui sont apelés *gelines d'Ynde*[1]. »

Le miniaturiste, un certain Simon d'Orléans, qui a tenu à inscrire son nom à la fin du manuscrit, a exécuté en marge une représentation en couleur de la *geline d'Ynde*. La vérité oblige à dire que la figure est celle d'une poule ordinaire, dont le plumage ne rappelle en rien celui de la pintade, et dont le « chef » est surmonté d'une corne de fantaisie. Simon d'Orléans devait copier le modèle qui se trouvait dans le manuscrit latin qui a servi au traducteur français, manuscrit analogue à celui que l'on conserve à la Bibliothèque du Vatican, n° 1071 du fonds palatin latin[2]. Il n'y a aucun compte à tenir de cette représentation, laquelle prouve seulement que l'artiste n'avait jamais vu le volatile dont Frédéric entendait parler[3]. Ce volatile, Fré-

1. Bibl. nat., franç. 12400, fol. 31[a].

2. La dépendance de plusieurs des miniatures du manuscrit Bibl. nat., franç. 12400 par rapport aux miniatures correspondantes du manuscrit du Vatican palat. lat. 1071 est nettement établie par des reproductions comparatives qui se trouvent dans une publication récente du comte d'Erbach-Fürstenau, dont je dois l'indication à mon confrère Léon Dorez : *Die Manfredbibel* (Leipzig, 1910 ; t. I des *Kunstgeschichtliche Forschungen* de l'Institut historique prussien de Rome), p. 47-51. Sur ce manuscrit du Vatican, voir Seroux d'Agincourt, *Hist. de l'art par les monuments*, texte, t. V, p. 78-79 et table des planches, p. 86-90 ; Steph. Beissel. *Vaticanische Miniaturen* (Fribourg-en-Brisgau, 1893), texte, p. 39 et pl. XX.

3. Le premier artiste des temps modernes qui ait reproduit la pintade d'après nature paraît être Pisanello, mort vers 1455. Voir le beau dessin qui figure dans J. Guiffrey et P. Marcel, *Les dessins de Pisanello et de son école conservés au Musée du Louvre*, t. II (1913), pl. 140 (communic. de M. Étienne Michon). Pour l'antiquité, il faut mentionner un vase béotien du Musée de Munich, attribué au v[e] siècle avant notre ère, décoré de pintades au corps énorme et à la tête ridiculement petite, mais où le casque est mis en valeur ; voir Morin-Jean, *Le dessin des animaux en Grèce d'après les vases peints* (Paris, 1912), p. 130 (communic. de M. Th. Homolle). Il n'est pas sûr que la pintade figure réellement, comme on l'a dit, parmi les oiseaux représentés dans une mosaïque trouvée à Tipaza, en Algérie : voir *Inventaire des mosaïques*..., t. III (Paris, 1911), p. 91, n° 375.

déric doit l'avoir décrit *de visu*, car aucun auteur antérieur ne fait allusion au « casque » de la pintade. Mais le texte du *De arte venandi cum avibus* se suffit à lui-même. Rapproché des textes français du XIVe et du XVe siècle que nous avons cités, il nous permet de donner un démenti à une opinion énoncée par Guéneau de Montbéliard et maintes fois répétée depuis par ceux qui ont traité le même sujet : « Il paraît que la pintade, élevée autrefois à Rome avec tant de soin, s'était perdue en Europe, puisqu'on n'en retrouve plus aucune trace chez les écrivains du moyen âge [1]. » Voilà ce qu'on imprimait à Paris en 1771. Voici ce qu'on y a imprimé en 1912, dans le t. I, p. 185, de l'*Histoire des ménageries* du Dr Gustave Loisel : « Les Turcs, continuateurs des Arabes,... réintroduisirent en Europe, sous le nom de poules de Jérusalem, les pintades, dont la connaissance s'était complètement perdue en Occident depuis les Romains. » Et la science allemande n'est pas mieux informée, au moins dans ses livres de haute vulgarisation, puisque Victor Hehn, l'auteur de *Kulturpflanzen und Hausthiere in ihrem Übergang aus Asien nach Griechenland und Italien sowie in das übrige Europa* (7e édition, revue et complétée par O. Schrader et A. Engler, Berlin, 1902, p. 360), s'exprime ainsi au sujet de la pintade, que les Allemands nomment *das Perlhuhn* : « Depuis la chute de l'Empire Romain, cet oiseau de luxe disparut du cercle de la vie européenne, car le moyen âge ne le connut pas, que nous sachions, pour n'y reparaître que mille ans plus tard, avec la renaissance de la culture antique et les découvertes des Portugais le long des côtes d'Afrique [2]. »

1. Phrase citée par Littré, à l'article PINTADE, et attribuée à Buffon lui-même.

2. A ces données fausses de la science germanique, on a plaisir à opposer ce qui peut se lire dans le t. VI du *Nouveau Larousse illustré*, p. 900, article PINTADE : « Les Romains les appelaient *poules de Numidie* et de *Carthage* ; notre moyen âge *poules de Turquie* et *poules d'Inde*. »

Il est temps d'expliquer pourquoi ce nom de *poule d'Inde* a été attribué à la pintade, gallinacé que tous les naturalistes s'accordent à considérer comme propre à l'Afrique, et que les Romains, quand ils ne voulaient pas parler grec en latin, appelaient *gallina Africana* ou *Numidica*.

La découverte de l'Amérique, en transportant le nom de l'Inde ou des Indes à l'autre bout de la Terre et en ajoutant des Indes « occidentales » aux Indes proprement dites, a eu une fâcheuse influence sur la sémantique des langues de l'ancien monde, mais ce serait une illusion de croire que l'ancien monde avait des idées claires et une sémantique rigoureuse en ce qui concerne l'Inde avant que Christophe Colomb cinglât obstinément vers le soleil couchant pour aller chercher les épices orientales par la voie qu'il estimait devoir être la plus courte. On sait que Virgile attribue à l'Inde la production exclusive du bois d'ébène (Georg., II, 116), et que là-dessus le commentateur Servius a fait cette remarque, grosse de conséquences : « Atque et in Aegyto nascitur, sed Indiam omnem plagam Aethiopiæ accipimus. » Dès le IVe siècle de notre ère, nous trouvons dans les textes latins une *India major* et une *India minor* ; bientôt s'y ajoute une *India tertia*. Si l'identité de l'*India major* avec l'Inde proprement dite est universellement admise, la position respective de l'*India minor* et de l'*India tertia* varie selon les textes, mais l'un ou l'autre de ces deux derniers termes s'applique le plus souvent à l'Éthiopie [1]. Qu'il nous suffise de constater que le célèbre voyageur Marco Polo, au moment où il commence à parler de « la grant province d'Abbasie », c'est-à-dire de l'Abyssinie, affirme que cette province est « la moienne Inde ». Or il nous apprend que les habitants de cette province « ont

1. D'abondants renseignements sur ce sujet sont réunis dans la traduction anglaise des voyages de Marco Polo par le colonel Henry Yule, 3e édition, revue par M. Henri Cordier (Londres, 1903), t. II, pp. 425 et 431-432.

gelines les plus belles du monde à veoir[1] ». Le colonel Yule traduit ainsi ce passage en anglais : « They have... cocks and hens the most beautiful that exist » (édition H. Cordier, t. II, p. 431) ; et il joint à sa traduction cette note judicieuse : « The beautiful cocks and hens are, I suppose, Guinea fowl » (*ibid.*, p. 437). Il n'est pas présomptueux d'affirmer que les « gelines » d'Abyssinie, qui ont attiré l'attention de Marco Polo, doivent être des pintades, car nous savons pertinemment que la pintade, spécialement la variété dite *ptilorynque*, abonde dans le voisinage de la Mer Rouge[2]. Grâce au témoignage du célèbre voyageur, nous comprenons sans peine pourquoi, dans le monde occidental du moyen âge, on a donné à ce gallinacé le nom de poule d'Inde. J'ajoute que cet ancien nom n'est pas complètement sorti de l'usage, car Eugène Rolland, dans sa *Faune populaire*, t. VI (Paris, 1883), p. 146, constate que la pintade est encore aujourd'hui appelée *gallenna d'Endia* à Parme. Et ce n'est pas seulement chez le peuple que s'est longtemps conservée la tradition de l'antiquité et du moyen âge. L'académicien Furetière, le premier lexicographe qui ait fait accueil au mot *pintade*[3], le définit ainsi : « Espece d'oiseau des Indes. » Il ajoute ensuite : « On l'appelle diversement chez les auteurs : *poule d'Afrique, de Barbarie, de Numidie, de Guinée, de Mauritanie, de Thunis, de*

1. Édition Pauthier, 2e partie (Paris, 1865), chap. 187, p. 701-702. Dans l'édition Roux, parue sous les auspices de la Société de Géographie (Paris, 1824), p. 240, le texte, qui est celui de Rusticien de Pise, porte : « Ils ont gelines les plus belles en (*sic*) à veoir dou monde. »

2. Voir l'art. PINTADE de *la Grande Encyclopédie*, t. XXVI [1900], p. 953.

3. Le *Dict. général de la langue française*, d'Hatzfeld et Darmesteter, indique la date de 1671 comme celle du plus ancien exemple de l'emploi de ce mot en français ; mon confrère M. Ch. de La Roncière m'en signale un exemple antérieur dans le *Voyage de Lybie* de Claude Jannequin (Paris, 1643), p. 165-166 : « Voyons maintenant les oyseaux qui ne sont point communs en France, comme *poules pintades*... »

Pharaon ou d'Egypte[1] », sans prendre garde que tous ces synonymes n'ont qu'une voix pour proclamer l'origine africaine de la pintade et condamner sa définition. Thomas Corneille, en 1694, répète que la pintade est un « oiseau des Indes », et la dernière édition du célèbre *Dictionnaire de Trévoux*, parue en 1771, s'en tient encore au texte de Furetière.

Revenons au moyen âge. Le terme *poule d'Inde* est-il le seul qui ait servi alors à désigner la pintade ? Dans les documents de comptabilité des ducs de Bourgogne publiés par B. et H. Prost, on trouve, à la date de 1375, deux mentions de *gelines grioises*, c'est-à-dire de « poules grecques », soignées au château de Rouvres[2]. Il est bien tentant de voir des pintades dans ces *gelines grioises*, puisque les pintades arrivaient en France par Marseille, c'est-à-dire vraisemblablement en provenance de la région qui était encore considérée comme dépendant de l'empire grec ou byzantin.

Les auteurs byzantins ont-ils parlé de la pintade eux-mêmes? Un savant allemand, R. Holland, qui a rédigé l'article MELEAGRIDES dans l'*Ausführliches Lexikon der Griechischen und Römischen Mythologie* de W. H. Roscher, t. II, 2e partie (parue en 1894-7), p. 29, s'est imaginé qu'il est question de la pintade, sous le nom de κόρκα, dans la célèbre épopée byzantine de Digénis Akritas, et il a mis en cause l'éditeur, A. Milliarakis, comme garant de sa manière de voir. En réalité, c'est le dindon, et non la pintade, qu'a eu en vue l'éditeur du texte néo-grec, mais voulant être précis et donner le nom scientifique du din-

1. *Dict. universel*, première édition, publiée à Amsterdam en 1690, deux ans après la mort de l'auteur. Remarquons, en passant, que la riche synonymie de Furetière est empruntée à Claude Perrault, lequel qualifie très justement la *peintade* (telle est sa graphie) de « Poulle Afriquaine ».

2. *Invent. mobiliers et extraits des comptes...*, t. I (1902-1904), p. 2398 et 3159.

don, *Meleagris gallopavo*, A. Milliarakis s'est fâcheusement embrouillé dans le vocabulaire zoologique et il a mis en avant un terme inexistant, *Numida gallopavo*, qui a fait prendre le change au savant allemand.

Puisque le dindon, si dindon y a, se jette étourdiment dans nos jambes, il nous faut une bonne fois dire notre sentiment sur le mot byzantin mis en cause. Dans l'épopée en question, κύρκα n'est employé qu'au figuré : c'est le terme affectueux que l'héroïne applique à son amant. L'édition C. Sathas et Émile Legrand, accompagnée d'une traduction française (Paris, 1874), rend effectivement κύρκα par « dindon », en faisant remarquer que ce gallinacé n'avait pas alors la réputation de sottise qu'il a conquise depuis dans nos langues occidentales. Mais comment admettre qu'il s'agisse réellement du dindon dans une épopée dont le plus ancien manuscrit, lequel contient effectivement, comme mon confrère M. Diehl a bien voulu me le certifier, le mot κύρκα, passe pour être du XIVe siècle ? Que le grec moderne κοῦρκος « dindon » provienne du médiéval κύρκα, cela n'est guère contestable ; mais il n'est pas possible que κύρκα ait le même sens dans l'épopée byzantine, étant donné que l'origine américaine du dindon s'oppose absolument à cette traduction, ce que les éditeurs de l'épopée de Digénis Akritas ont tout à fait perdu de vue. On sait que κοῦρκος et κύρκα sont d'origine slave. Or, en vieux slave, *kuru* signifie purement et simplement « coq » : cf. bulgare *kurŭ* « poule » ; russe *kury* (plur coq .) « et poule » ; polonais *kur* « coq », *kura* et *kurka* « poule » ; tchèque *kur* et *kurek* « coq », *kura* « poule » [1]. Malgré mon incompétence philologique en matière byzantine, je ne puis m'empêcher de penser que le sens propre de κύρκα dans l'épopée de Digénis Akritas est celui de « coq ». Et il

1. J'emprunte ces données au *Dict. d'étymologie daco-romane*, de De Cihac, 2e partie (Francfort-sur-le-Mein, 1879), p. 87-88.

n'est pas besoin de rappeler longuement les titres de celui que nos trouvères du moyen âge ont baptisé *Chantecler* pour établir qu'il a tout ce qu'il faut pour justifier la sémantique du grec médiéval, et même qu'il est bien supérieur à son rival du Nouveau Monde dans l'art de « coqueter » triomphalement.

En fin de compte, quoi qu'en ait dit R. Holland, si les Byzantins ont connu la pintade, ce qui, en soi, n'a rien d'invraisemblable, nous ignorons quel nom ils lui donnaient couramment. Le lexicographe Suidas, au xe siècle, a bien un article μελεαγρίδες, mais cet article est purement mythologique. Quant aux Grecs de nos jours, abstraction faite des purs lettrés, qui peuvent être tentés, à l'occasion, de remettre en circulation le terme antique de μελεαγρίς, il ne faut pas s'attendre à trouver sur leurs lèvres le moindre souvenir de la légende des sœurs de Méléagre transformées en pintades : ils appellent notre gallinacé φραγκόκοττα, c'est-à-dire « poule des Francs » ou « poule d'Occident », preuve certaine qu'ils ont repris contact avec ce gracieux oiseau par l'intermédiaire de la culture française ou italienne. Quand les Français du xive siècle disaient « geline grioise », ils avaient au moins l'apparence de rendre hommage à la mythologie de l'ancienne Grèce.

Je n'en ai pas encore fini avec le moyen âge. Laissant les Byzantins chez qui, en somme, j'ai trouvé buisson creux, j'en viens aux Portugais et à leurs expéditions sur la côte de Guinée. La première relation qui nous soit parvenue, relative aux années 1455-1457, a pour auteur un Vénitien, Alvise de Ca' da Mosto, qui l'a rédigée dans le dialecte de sa patrie. Elle a été imprimée dès les premières années du xvie siècle et reproduite, en 1507, par Montalbano Fracanzano dans le recueil de voyages qu'il a dédié à Jean-Marie Anzoletto, avec cet incipit : *Incomenza el libro de la prima navigazione*, etc. Voici en quels termes Ca' da Mosto parle de l'oiseau qui nous intéresse :

El ge sonno etiandio in questo paese alcuni ocelli grandi, le qual nui chiamemo *galine de Faraon*, che sol venir de Levante de queste galine gran copia [1].

Ce qui doit se traduire ainsi :

« Il y a aussi dans ce pays-là certains grands oiseaux que nous « appelons *poules de Pharaon*, car il vient du Levant une grande « quantité de ces poules. »

Nous saisissons là le moment où les pintades trouvées en Guinée par les Portugais et que l'on appellera bientôt « poules de Guinée », vont faire concurrence aux pintades d'Égypte, dites « poules de Pharaon » à Venise, qu'avait seules connues le moyen âge proprement dit. La traduction française de Temporal (Lyon, 1556), rééditée par Charles Schefer, a rendu fidèlement le texte vénitien :

Il y a semblablement grande quantité d'aucuns grans oyseaux en ce païs, que nous appellons *poules de Pharao*, lesquelles on aporte du Levant... [2]

Mais nous possédons une traduction française antérieure, celle de Mathurin du Redouer (Paris, J. Trepperel ou sa veuve, sans date) où on lit, au ch. 29 :

Il y a aussi en cedit pays aulcuns oyseaulx grans, lesquelz nous appellons *gelines d'Inde*, qu'on a acoustumé d'apporter du Levant ; de cestes gelines en y a grande habondance.

Le bon Mathurin a certainement mal compris la construction de Ca' da Mosto, mais il nous fournit la preuve que, même après la découverte de l'Amérique, les Français entendaient toujours par *geline d'Inde* non le dindon, mais la pintade. Avis aux érudits qui s'intéressent au dindon : quand le contexte n'est pas explicite, il est impossible de démêler, dans les textes de la première moitié du XVIe siècle,

1. Livre premier, ch. 30, du recueil de Fracanzano, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale (Réserve, P 7), dont je résous les abréviations en y introduisant une ponctuation logique.

2. Ch. Schefer, *Relation des voyages à la Côte occidentale d'Afrique...* (Paris, Leroux, 1895), p. 113.

ce qui revient à l'un ou à l'autre de ces deux gallinacés, pourtant si différents.

Il ne me reste plus qu'à m'expliquer sur le terme « poule de Turquie », qu'on a mis en avant comme ayant désigné la pintade au moyen âge. A dire vrai, je ne l'ai rencontré dans aucun texte de cette période, mais je suis porté à croire qu'il a réellement existé. En effet, le mot anglais *turkey* (dont on n'a, malheureusement, aucun exemple avant le XVI[e] siècle), qui désigne aujourd'hui le dindon, a d'abord désigné la pintade, cela probablement dès le commencement du XV[e] siècle, c'est-à-dire au moment où les Turcs avaient déjà solidement pris pied dans les Balkans, et où l'Occident ne savait plus distinguer ce qui, dans l'ancien empire d'Orient, était resté grec (pour peu de temps encore) de ce qui était déjà devenu turc. De nouveaux textes feront probablement un jour la lumière sur ce point accessoire. L'histoire des hommes est si difficile à reconstituer qu'il ne faut pas s'étonner de trouver plus de lacunes encore dans l'histoire des bêtes qui tiennent compagnie, sur notre « machine ronde », au « roi de la création ».

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, au nom du R. P. Delattre, correspondant à Carthage, le tirage à part d'un rapport sur les fouilles de *La grande basilique découverte près Sainte-Monique à Carthage* (extr. des *Comptes rendus de l'Académie*, 1916).

M. H. Omont dépose sur le bureau de l'Académie deux brochures dont il est l'auteur :

1° *La Collection Doat à la Bibliothèque nationale. Documents sur les recherches de Doat dans les Archives du Sud-Ouest de la France*

de 1663 à 1670 extr. de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1916, t. LXXVII, Paris, 1917);

2° *Description du Mont Athos, par Minoïde Mynas* (1842), publiée par M. Henri Omont, membre de l'Institut (extr. du « Bulletin de la section de géographie », 1915, Paris, in-8°).

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1917

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS

SÉANCE DU 2 MARS

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

Le Président annonce à l'Académie le décès d'un de ses correspondants, M. Max Bonnet, de Montpellier :

« Mes chers Confrères,

« J'ai le pénible devoir de faire part à l'Académie du décès d'un de ses plus anciens correspondants regnicoles, M. Max Bonnet, professeur honoraire à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier, mort dans cette ville le 20 février, à l'âge de soixante-quinze ans et trois mois, après y avoir enseigné la langue et la littérature latines pendant trente années, de 1881 à 1891, date de sa mise à la retraite. Suisse de nationalité, bien que né à Francfort-sur-le-Mein, il descendait d'une famille protestante du Dauphiné et était depuis longtemps Français de cœur quand il le devint de droit en sollicitant des lettres de naturalisation. Il se consacra de bonne heure à la philologie classique et séjourna à plusieurs reprises, pour s'y préparer, à Paris et en Angleterre. Dès 1866, il fut nommé professeur de latin à l'Académie de

Lausanne ; puis, ayant démissionné en 1874, il s'établit à Paris, où il mena de front une lourde pratique de l'enseignement secondaire et le perfectionnement de sa préparation scientifique. Distingué par Michel Bréal, il obtint, en 1881, avant d'être docteur, la faveur de remplir les fonctions de maître de conférences de latin à la faculté des lettres de Montpellier. Pédagogue avisé en même temps que philologue, Max Bonnet commença, avec le concours de MM. Ferdinand Gache et Sully Piquet, par adapter aux besoins des élèves français la stylistique latine d'Ernest Berger : parue en 1884, dans la *Nouvelle collection à l'usage des classes* de la librairie Klincksieck, cette adaptation a eu en France un légitime succès, dont témoigne une quatrième édition, mise en vente en 1913. De 1883 à 1898, il publia de nombreux textes, grecs et latins, d'œuvres apocryphes relatives aux apôtres : saint Thomas, saint André, saint Mathias, saint Barthélemi, etc. Mais son œuvre capitale reste la thèse principale qu'il présenta en 1890 à la Sorbonne pour le doctorat, thèse intitulée : « Le latin de Grégoire de Tours » (in-octavo de 787 pages), où l'on n'admire pas moins la clarté de l'exposition et la netteté des idées directrices que la sûreté de l'information, puisée dans l'étude directe des manuscrits, et l'élaboration du sujet, poussée jusqu'aux plus menus détails grammaticaux. A mi-chemin entre les études antiques et les études romanes, ce beau livre assure à Max Bonnet une place d'honneur parmi les philologues de la fin du siècle dernier. Travailleur modeste et dédaigneux de la réclame, professeur dévoué à ses élèves, le savant qui vient de disparaître a trouvé dans le culte austère de ses études de prédilection la joie intime que la science procure à ses adeptes de cœur : une chaire de littérature latine à l'Université de Montpellier (1890) et le titre de correspondant de notre Académie (1898), voilà, selon toute apparence, les seules récompenses qu'ait ambitionnées cette âme d'élite, bien que d'autres distinctions soient venues s'y joindre. Son souvenir ne s'effacera pas parmi nous, et il faut espérer que son exemple, appuyé par les remarquables conférences qu'il a publiées en 1892, sur la philologie classique, suscitera, parmi notre jeunesse universitaire, de nouvelles vocations dans ce noble domaine où la France a besoin, plus que jamais, d'affirmer une primauté qu'on est parfois trop porté à lui contester. »

M. Prou annonce que le prix de La Grange est décerné à M. A. Guesnon, pour son mémoire sur *Adam de la Halle et le Jeu de la Feuillée ; date de la pièce, son caractère, son attribution.* « La Commission croit devoir rappeler que ce mémoire est comme la synthèse d'un ensemble de recherches et de découvertes sur l'école poétique d'Arras. »

M. Victor Bérard, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, achève sa communication sur les *Prolégomènes* de Wolf :

« Les *Prolégomènes à Homère* de Fr.-Aug. Wolf sont l'un des ouvrages les plus célèbres de la science allemande, et l'Allemagne tient Fr.-Aug. Wolf pour l'un de ses génies. M. Victor Bérard démontre que les *Prolégomènes* (parus en 1795) ne sont qu'un plagiat de trois ouvrages français : les *Conjectures académiques*, de l'abbé d'Aubignac, parues en 1715, l'*Examen* de Mérian, paru en 1794, et les *Prolégomènes à l'Iliade* de G. d'Ansse de Villoison, parus en 1788. Non seulement Wolf a imité ces trois auteurs français et en a traduit ou copié mot pour mot des pages entières ; mais, pour cacher ses emprunts, il s'est efforcé ou de les nier ou de dénigrer ses modèles. Il devait n'avoir lu l'*Examen* de Mérian que trop tard, quand son propre texte allait partir à l'impression. Il affirmait que les *Conjectures académiques* n'étaient que rêveries, folies et bêtises, *somnia*, *deliramenta*, *ineptiae*, et pour convaincre son lecteur, il faisait deux citations de d'Aubignac qui sont de grossiers mensonges, car jamais d'Aubignac n'a dit ni pensé ce que lui prête Wolf ; il expose nettement, clairement, tout juste le contraire. Il faut en revenir sur ce point au jugement d'Hippolyte Rigault, repris d'ailleurs par le grand homérisant suisse Georg Finsler : « Le père de la critique homérique chez les modernes, *der Vater der modernen Homerkritik*, ce n'est pas Fr.-Aug. Wolf, c'est François Hédelin, abbé d'Aubignac. Les *Prolégomènes* de Wolf ne contiennent pas une seule idée originale, *enthalten die Prolegomena nicht einen einzigen originalen Gedanken.* » Et, pour achever, alors que d'Aubignac, dès 1664, exposait toute sa pensée sans craindre, disait-il, « ni les orages

de la Cour ni les foudres du Vatican », Wolf en 1795 s'efforçait de ne pas déplaire en haut lieu et de « voiler sa pensée pour ne pas être traduit devant le *Kammergericht* de Berlin ».

LIVRES OFFERTS

M. Babelon offre à l'Académie le tome troisième de son *Traité des monnaies grecques et romaines*. — 2e partie. *Description historique*, avec un album de planches (Paris, 1914, in-8°).

SÉANCE DU 9 MARS

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. J. Loth, professeur au Collège de France, écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer qu'il pose sa candidature aux deux places de membre ordinaire laissées vacantes par la mort de MM. Perrot et Viollet.

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, communique au nom de M. Philippe Fabia, correspondant de l'Académie, un dessin inédit d'Artaud pour la restauration de la mosaïque d'Orphée charmant les animaux, découverte à Saint-Romain-en-Gal et conservée partiellement au Musée de Lyon. M. Fabia explique pourquoi le projet d'Artaud ne fut pas réalisé tel quel et montre que les éléments utilisables de la mosaïque originale eussent permis d'en faire une reconstitution beaucoup moins réduite que celle du Musée [1].

M. Jouguet entretient l'Académie d'un fragment de papyrus inédit contenant un décret de l'empereur Hadrien consécutif à

1. Voir ci-après.

une inondation exceptionnelle du Nil. Il propose quelques restitutions et discute le sens d'un certain nombre de mots techniques, particulièrement importants.

MM. Haussoullier, Théodore Reinach, Bouché-Leclercq, Éd. Cuq et Maurice Croiset présentent quelques observations.

COMMUNICATION

UN PROJET D'ARTAUD POUR LA RÉDUCTION DE LA MOSAÏQUE MONTANT (ORPHÉE CHARMANT LES ANIMAUX),

PAR M. PHILIPPE FABIA, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Quand elle fut découverte, au mois d'octobre 1822, sur le territoire de Saint-Romain-en-Gal, chez le nommé Montant[1], la mosaïque d'Orphée charmant les animaux

1. Le témoignage le plus précis que je connaisse relativement à la découverte de cette mosaïque est celui de Cochard, dans le manuscrit de sa notice sur *Saint-Romain-en-Galles* (Bibl. munic. de Lyon, carton 2381, liasse 3, p. 13). La date de la découverte manque dans la même notice imprimée. C'est pourquoi elle manque aussi dans Savigné (*Histoire de Sainte-Colombe-lès-Vienne*, p. 187), plagiaire de Cochard. Quant au lieu, on croirait, à lire Savigné, que ce fut Sainte-Colombe, cet auteur ayant fondu, sans avis préalable, l'histoire de Saint-Romain avec celle de la commune limitrophe. D'ailleurs le langage courant désigne par le nom de Sainte-Colombe tout l'espace que couvrait le faubourg antique de Vienne. Comarmond (*Description...*, p. 690), pour la date, indique simplement 1822 et, pour le lieu, exactement Saint-Romain-en-Gal. Artaud n'a pas commis l'inexactitude vulgaire dans son inventaire manuscrit de 1833, mais il l'a commise dans son *Histoire abrégée de la peinture en mosaïque*, p. 121. La date qu'on y lit, 1830, n'est qu'une faute d'impression : dans le manuscrit de l'ouvrage (Bibl. de l'Acad. de Lyon, M 106, f° 100), les deux derniers chiffres sont en blanc ; quelque typographe les aura ajoutés d'office sur une épreuve que l'auteur n'aura pas vue ou pas assez attentivement corrigée.

comprenait, d'après la planche LVIII d'Artaud[1], outre le tableau carré du milieu et les quatre octogones qu'il échancre, quarante-quatre caissons octogonaux. Bien que cette planche, dont l'original fut un dessin levé sur place en décembre, nous la montre intacte, elle était endommagée à tel point que les marbriers chargés alors par le baron Rambaud, maire de Lyon, de l'examiner, en vue de son acquisition pour le Musée, jugèrent qu'il ne serait pas possible d'en tirer parti. Artaud protesta justement contre cette condamnation sommaire, mais il dut reconnaître qu'à moins de refaire la moitié de la mosaïque, on ne pouvait songer à une reconstitution intégrale. Il proposa donc de la réduire en gardant seulement le tableau central et les animaux les mieux conservés, quatre sur chaque face, douze en tout. L'achat conclu, les marbriers lyonnais Bernard et Jamey s'engagent, le 9 juin 1823, à la rétablir dans ces proportions, Orphée au milieu, autour de lui les animaux qui figurent sur un dessin d'Artaud, contresigné par eux et annexé à l'acte. La restauration doit être absolument conforme à ce dessin[2].

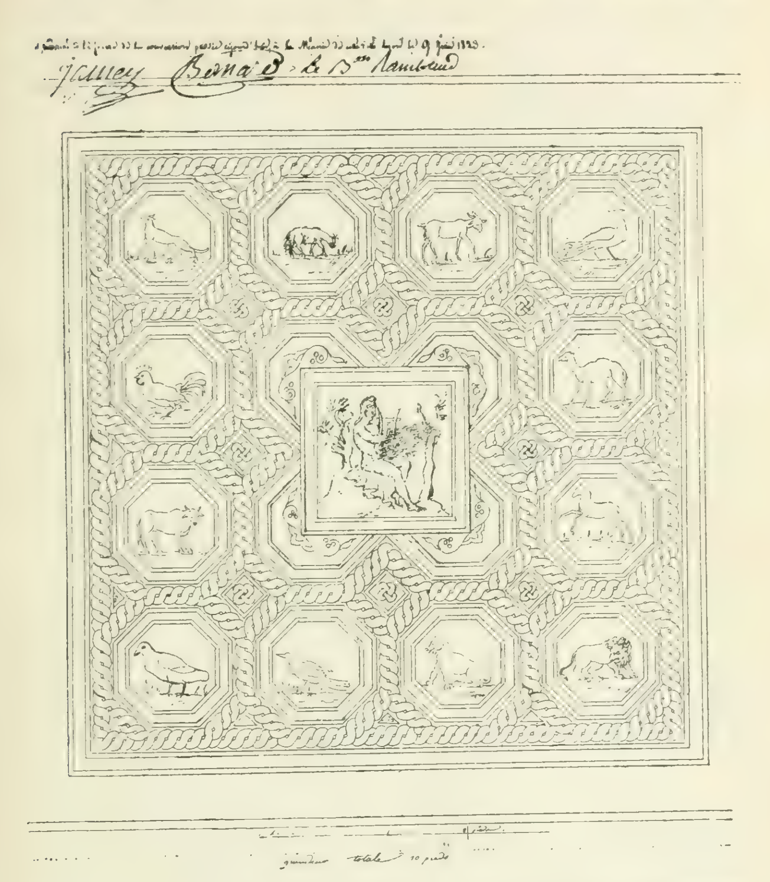
La mosaïque, réduite et restaurée, fut posée dans la grande galerie méridionale du palais Saint-Pierre, à la place qu'elle occupe encore aujourd'hui. Regardons-la ou regardons l'image qui en a été faite pour l'album de l'*Inventaire des mosaïques*[3]. La restauration diffère sensiblement du projet. Celui-ci comporte quatre oiseaux et huit quadrupèdes, celle-là huit oiseaux et quatre quadrupèdes. Des douze animaux qui figurent dans le projet, neuf ne figurent pas dans la restauration. Aucun des trois animaux maintenus n'est à la place que le dessin d'Artaud lui

1. *Mosaïques de Lyon et des départements méridionaux de la France.*

2. Tout ce qui précède, hormis la découverte, d'après les Archives municipales de Lyon, série R², Musées (Acquisitions, recherches archéologiques, travaux, collections).

3. I, 242.

assigne. Tandis que ce dessin, verticalement, pose tous les animaux dans le même sens que le personnage du tableau central et, horizontalement, les oriente les uns à droite, les



autres à gauche, sans symétrie, au hasard, la mosaïque réduite, comme la gravure de la mosaïque primitive, présente ceux de la moitié inférieure dans le même sens vertical que le charmeur et ceux de la moitié supérieure dans le sens inverse, ceux de la moitié droite tournés à gauche

et ceux de la moitié gauche tournés à droite, c'est-à-dire que les poses sont symétriques par rapport aux deux axes [1].

Quand et comment les marbriers furent déliés d'une partie de leur engagement et reçurent de nouveaux ordres, nous l'ignorons ; mais nous voyons bien pourquoi le projet ne fut pas réalisé tel quel. Trois principes avaient réglé l'ordonnance de l'original. D'abord, grâce à la double symétrie des poses, tous les animaux avaient la tête, non seulement dirigée vers Orphée, mais aussi proche que possible d'Orphée, arrangement dont l'intention est manifeste. Puis, les quadrupèdes et les oiseaux n'étaient pas mélangés : ceux-ci occupaient les deux lignes transversales du haut et les deux lignes longitudinales extrêmes ; ceux-là, les six autres lignes transversales, moins, dans chacune d'elles, les deux places extrêmes. Enfin, quadrupèdes et oiseaux ne pouvant, dans ces conditions, être en nombre tout à fait égal, on avait réduit l'écart au minimum : vingt-quatre oiseaux contre vingt quadrupèdes. Ces deux dernières lois de la composition, Artaud ne semble pas les avoir jamais discernées : dans la mosaïque du Musée, les deux catégories d'animaux sont numériquement très inégales ; loin que leur ordre relatif ait une régularité géométrique, elles ne forment même pas deux groupes distincts, l'un des quadrupèdes se trouvant isolé parmi les oiseaux. Quant au principe essentiel, il lui avait échappé aussi, comme à Cochard [2] qui disait : « Par une bizarrerie dont il est difficile de se rendre compte, plusieurs des sujets sont disposés en sens contraire des autres. » C'est pour cela que, dans le dessin, sept animaux sur douze, mal orientés, paraissent s'éloigner d'Orphée, comme si sa musique n'avait pas le don de les charmer. Erreur grossière, qu'Artaud aperçut

1. Notons en outre que dans les petits carrés qui séparent les octogones, Artaud a dessiné par inadvertance, au lieu d'une fleur à quatre pétales, un nœud de torsade.

2. Ouvr. et passage cités.

à la réflexion, avant que ce fût trop tard, et corrigea, de sorte qu'il put affirmer, au moins en ce sens, la restauration achevée, qu'elle respectait l'esprit de l'original [1].

Du reste, la raison que je viens de donner n'explique pas toute la différence que nous remarquons entre la mosaïque du plan d'Artaud et celle du Musée. Cinq animaux de la première regardent à droite et sept à gauche ; donc, pour obtenir le résultat que nous avons sous les yeux au Musée, la double symétrie des poses, il n'aurait pas suffi de changer l'ordre relatif des douze animaux ; il aurait été nécessaire, mais suffisant aussi, de remplacer un de ces animaux. Pourquoi en a-t-on remplacé, non pas un, mais neuf ? Sans doute parce que les mosaïstes, en les examinant de près, trouvèrent qu'ils n'étaient point, comme Artaud l'avait cru, parmi les mieux conservés. Ainsi seulement nous concevons qu'on ait éliminé, par exemple, le lion, dont nous pouvons apprécier l'effet décoratif dans le vestibule des antiques où il figure aujourd'hui, et le coq, alors que, selon Cochard, témoin de la découverte, « le paon et le coq se distinguaient par l'éclat de leurs plumages ».

La comparaison du projet d'Artaud avec la mosaïque restituée nous a prouvé qu'il subsistait de la mosaïque primitive, non pas douze, mais au moins vingt et un petits caissons utilisables, outre le tableau principal. Il en subsistait même vingt-deux, puisque celui de la chouette, qui n'est compris ni dans le projet ni dans la restitution, dégradé, mais réparable, fut appliqué tel quel, parmi d'autres débris de diverses mosaïques, sur le soubassement du couloir qui sépare les salles de la sculpture, lorsque Martin Daussigny le fit décorer en 1877. Onze de ces animaux étaient tournés à droite dans la position normale, sept oiseaux et quatre quadrupèdes ; onze à gauche, cinq

1. *Histoire de la peinture en mosaïque*, p. 121 : « Nous ne pûmes sauver que le tableau du milieu et quelques panneaux dont nous fîmes une moins grande mosaïque dans le même esprit. »

oiseaux et six quadrupèdes. D'où il résulte qu'avec les ressources dont nous connaissons l'existence on aurait pu, non seulement tenir compte, dans une réduction équivalente à celle qui fut faite, de toutes les règles auxquelles l'auteur de la composition originale s'était astreint, mais encore songer à une réduction moindre, qui eût comporté seize animaux, les huit oiseaux sur une ligne simple au-dessus et aux deux côtés d'Orphée, les huit quadrupèdes sur une ligne double au-dessous. Et si l'on n'avait observé, comme l'auteur de la restitution, que la règle essentielle de la double symétrie des poses, on aurait pu aller jusqu'au nombre de vingt animaux, c'est-à-dire en placer, outre la rangée latérale de part et d'autre, deux rangées transversales et au-dessus et au-dessous d'Orphée. Pourquoi une restitution plus grande ne fut-elle ni exécutée ni même projetée ? L'unique et mauvaise raison donnée par Artaud [1], que seuls purent être sauvés le tableau du milieu et les panneaux dont on fit la mosaïque actuelle, éveillait déjà la légitime défiance de Comarmond [2]. Il soupçonne que deux considérations non avouées intervinrent, d'abord le parti pris de faire un pavement qui servît de pendant à la mosaïque Michoud (*Lutte de l'Amour et de Pan*) [3], ensuite le souci de restreindre les frais : la ville de Lyon venait de dépenser de grosses sommes pour les autres mosaïques du Musée, plus de vingt-trois mille francs pour celle du jardin Macors (*Jeux du cirque*), près de vingt mille pour celle du Gourguillon (*Lutte de l'Amour et de Pan*), sans compter le coût bien moindre de ladite mosaïque Michoud et de

1. *Histoire de la peinture en mosaïque*, passage cité ; comp. l'inventaire manuscrit de 1833, où il est dit que les petits tableaux de la mosaïque ont été « réduits à douze à cause de son état de dégradation ».

2. Passage cité.

3. Artaud n'avoue pas le parti pris, mais il exprime l'idée qu'avec le tableau central et les animaux les moins endommagés on pourra faire une mosaïque de la même grandeur que la mosaïque Michoud (lettre du 15 février au maire de Lyon, Arch. mun., série citée).

la mosaïque Seguin (*Eros et Anteros ou les exercices de la palestre*)[1].

De même qu'il nous trompe dans son album en nous faisant voir intacte[2] la mosaïque d'Orphée à peine remise au jour, de même Artaud, dans sa notice de 1835 et ailleurs, exagère le délabrement de cette pièce quand elle fut enlevée. Les images d'Artaud ne sont pas toujours fidèles, les assertions d'Artaud ne sont pas toujours sincères. Cet exemple le démontre et je le démontrerai bientôt par beaucoup d'autres dans un travail d'ensemble sur les mosaïques trouvées ou conservées à Lyon, dont la présente note n'est guère qu'un fragment.

LIVRES OFFERTS

M. Louis Havet offre à l'Académie, de la part de l'auteur, un livre de M. Antoine Meillet, professeur au Collège de France et à l'École pratique des hautes études, intitulé : *Caractères généraux des langues germaniques* (Paris, Hachette, 1917, xvi-222 pages in-12).

« Longtemps, dit M. Havet, la grammaire historique indo-européenne s'est préoccupée surtout de reconstruire l'indo-européen primitif et d'expliquer par lui l'étymologie des formes postérieures, qu'elles fussent pleinement vivantes ou entachées d'archaïsme. Ce point de vue des linguistes faisait contraste avec celui des grammairiens, qui visent à décrire fidèlement le latin en soi, ou l'anglais en soi, abstraction faite des étymologies et des origines.

« Il existe un troisième point de vue, celui que M. Meillet a envisagé avec prédilection dans ses divers ouvrages et particulièrement dans son nouveau livre. Ce point de vue est celui de l'évolution et des forces psychologiques qui l'ont produite et dirigée. Comment se définira l'état germanique du langage par rapport à l'état indo-euro-

1. Je renvoie pour la preuve et le détail de ces dépenses à l'ouvrage auquel je fais allusion plus loin.

2. Plus fidèle en ceci que la planche LVIII, le dessin nous montre le tableau central détérioré.

péen? A quelle tendance générale, ou à quel ensemble de tendances générales, ramènera-t-on les innombrables changements de détail qui ont si complètement métamorphosé un certain parler humain, et qui font que la langue fille ne ressemble ni à la langue mère ni aux langues sœurs?

« Traiter convenablement un pareil sujet n'est possible qu'à un très petit nombre d'érudits. Il faut avoir, du détail technique, une connaissance familière et consommée, sans laquelle les vues d'ensemble risqueraient d'être en l'air. Il faut avoir un esprit généralisateur qui voie de haut, et qui ne se laisse pas tromper sur le courant du fleuve par les remous et les clapotements. Nul mieux que M. Meillet n'était qualifié pour l'entreprise, et il a réussi à nous donner en un petit volume, sous une forme très élémentaire et très simple, et où rien n'est rébarbatif, pour qui n'est pas germaniste, que les mots même du nordique, du gotique et du vieux haut allemand, un aperçu vivant des tournures qui ont à l'origine caractérisé, ou plutôt créé, une famille germanique de langues indo-européennes.

« Un exemple fera comprendre comment, pour qui sait voir, un mince événement entraîne à longue distance des conséquences considérables. Sur la syllabe radicale des mots, le germanique a développé un accent d'intensité inconnu des langues sœurs. De là est sorti, avec les siècles, un remaniement général de tout l'organisme linguistique. Et de ce tout petit fait de phonétique, et en même temps de psychologie, puisque discerner les syllabes radicales est un acte de la pensée, découle en définitive ce qui est l'objet de la remarque qui clôt le livre : « A l'indo-européen, l'anglais est lié par une continuité historique, *mais il n'a presque rien gardé du fond indo-européen.* »

M. Édouard Cuq fait hommage à l'Académie de son *Manuel des institutions juridiques des Romains* (Paris, 1917, in-8°).

SÉANCE DU 16 MARS

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. François Thureau-Dangin écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier d'informer l'Académie qu'il pose sa candidature à la place laissée vacante par la mort de M. Perrot.

M. CAGNAT donne lecture d'un rapport où M. Merlin, directeur des Antiquités de la Tunisie, rend compte des fouilles poursuivies à *Thuburbo Majus* avec une subvention de l'Académie. On a découvert tout un quartier de la ville et notamment deux grands établissements de bains, l'un pour l'hiver, l'autre pour l'été[1].

M. Édouard CUQ fait une seconde lecture de son mémoire sur les fragments nouvellement trouvés du Code de Hammourabi.

M. J.-B. Chabot traduit et commente un passage d'une chronique syriaque relatif à un épisode de l'histoire des Croisades. L'auteur de la chronique, contemporain des événements, raconte comment, en 1145, sous la conduite d'un capitaine français nommé Robert Legras, une troupe de deux cents hommes d'armes essaya d'aller porter secours à la forteresse de Birta (aujourd'hui Béredjik) assiégée par les Turcs. Les barques sur lesquelles ils descendaient l'Euphrate ayant été emportées par la rapidité du courant, la plupart de ces courageux soldats furent noyés ou massacrés. Ni les historiens arabes ni les historiens francs n'ont parlé de ces événements[2].

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de M. le comte DURRIEU sur l'emploi des arrérages de la Fondation Piot en 1916[3].

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.
3. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

FOUILLES A THUBURBO MAJUS EN 1916,

PAR M. ALFRED MERLIN,

DIRECTEUR DES ANTIQUITÉS DE LA TUNISIE,

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Vers la fin de 1915, l'Académie a bien voulu marquer l'intérêt qu'elle porte aux fouilles opérées par la Direction des Antiquités de la Tunisie à *Thuburbo Majus* en accueillant favorablement la demande que je lui avais adressée d'une subvention à prélever sur les fonds Piot pour la continuation de ces recherches. En même temps, un des membres de la Compagnie, dont on n'en est plus à compter les généreuses initiatives et qui avait plusieurs fois déjà encouragé nos explorations sous-marines de Mahdia, a eu la délicate pensée de nous faire une fois encore bénéficier de ses libéralités.

Grâce à ces bienveillants et précieux concours, grâce aussi à celui du Ministère de l'instruction publique [1], j'avais espéré pouvoir donner aux travaux, dès le printemps, une extension aussi ample que l'an dernier, et j'avais obtenu de l'autorité militaire une centaine de prisonniers allemands ; mais à peine le chantier venait-il d'être organisé qu'en vertu d'ordres envoyés de Paris, cette équipe a été rappelée après quinze jours seulement de présence. Malgré ce contre-temps et certaines autres circonstances peu propices, nous avons réussi à effectuer une campagne fructueuse. Je n'entrerai pas ici dans le détail ; je me conten-

1. Cf. *Bull. arch. du Comité*, 1917, procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord, janvier.

terai de fournir un aperçu d'ensemble et d'insister quelque peu sur les points les plus importants.

*
* *

En 1915, nous avions achevé le déblaiement d'un vaste établissement balnéaire, les *thermae aestivales*[1], dans l'enceinte ou à proximité duquel ont été découvertes notamment les diverses inscriptions qui ont été le plus récemment communiquées à l'Académie par M. Louis Poinssot[2] et par moi[3]. A 40 mètres au Sud-Est de cet édifice, nous avons entrepris, en 1916, le dégagement d'un petit sanctuaire.

Le temple était tétrastyle[4] ; la *cella*, à laquelle on accédait par un escalier de neuf marches, parfaitement conservé

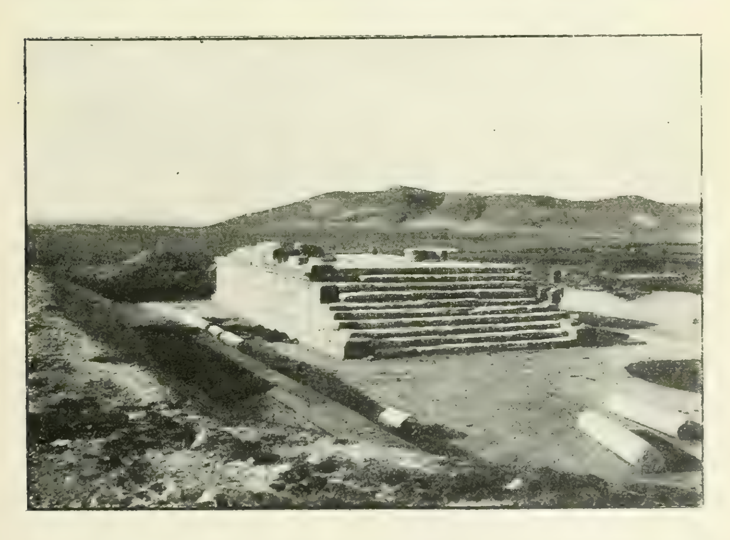


Fig. 1. — Escalier conduisant à la cella du petit sanctuaire de Thuburbo Majus.

1. Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1915, p. cxxx et suiv. ; 1916, p. 41 et suiv. ; CXL et suiv. ; cf. CXLVII.
2. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1915, p. 325 et suiv.
3. *Ibid.*, 1916, p. 262 et suiv.
4. Deux bases (diam. 0m 52) sont encore en place ; ce sont celles qui se trouvaient l'une derrière l'autre sur le flanc gauche du portique.

comme tout le stylobate, était dallée en *opus sectile* de marbre et mesurait 5 m 60 de largeur sur 6 m 25 de profondeur (fig. 1). Devant le temple s'étendait une *area* ceinte sur ses trois faces libres d'un portique large d'à peu près 3 mètres, qui était fermé vers l'extérieur par un mur en petit appareil et qui s'ouvrait vers l'intérieur par un péristyle dont les colonnes, sur les longs côtés, non seulement n'offraient pas le même écartement d'une rangée à l'autre, mais encore étaient inégalement distantes entre elles dans une même file[1] ; tandis que ces grandes travées étaient droites, la petite qui les réunissait en face du temple, et qui comptait cinq colonnes dont l'espacement n'était pas non plus constant[2], décrivait une ligne brisée rentrante, dont les tronçons étaient de longueur variable et se succédaient sans aucune symétrie, ce qui devait être assez disgracieux. Après avoir dépassé la façade de la *cella*, les galeries latérales du portique, surélevées d'un degré et pavées d'une mosaïque géométrique en damier blanche et noire, s'élargissaient et venaient s'appuyer contre les parois mêmes du temple, remplissant ainsi tout l'intervalle entre celui-ci et le mur de clôture extérieur. La façade postérieure de la cella se décrochait légèrement en saillie au dehors (voir, fig. 2, le plan levé par MM. Drappier et Emonts).

Des débris sculptés ayant appartenu à une statue en calcaire de femme assise entre deux sphinx[3], nous auto-

1. A droite, l'écartement varie de 3 m 25 à 3 m 38 ; à gauche, de 3 m 80 à 3 m 93. Il y avait cinq colonnes à gauche et six à droite.

2. Les différences sont plus accentuées ici que dans les longs côtés ; les entrecolonnements varient de 2 m 81 à 3 m 52.

3. Ces fragments, recueillis par nous sur l'emplacement même du temple, proviennent de la partie inférieure d'une statue en calcaire (et non en marbre, comme il a été dit précédemment), qui avait été signalée il y a une vingtaine d'années, qu'on avait vainement tenté de transporter au Musée du Bardo et qui a été brisée vers 1905 (cf. Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu*, p. 41 ; pl. II, n° 3 ; cf. *Bull. arch. du Comité*, 1915, p. CLIX). Une statuette de femme assise de même entre deux sphinx a été recueillie à *Thuburbo* près du Capitole (Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1915, p. CLVIII-CLIX).

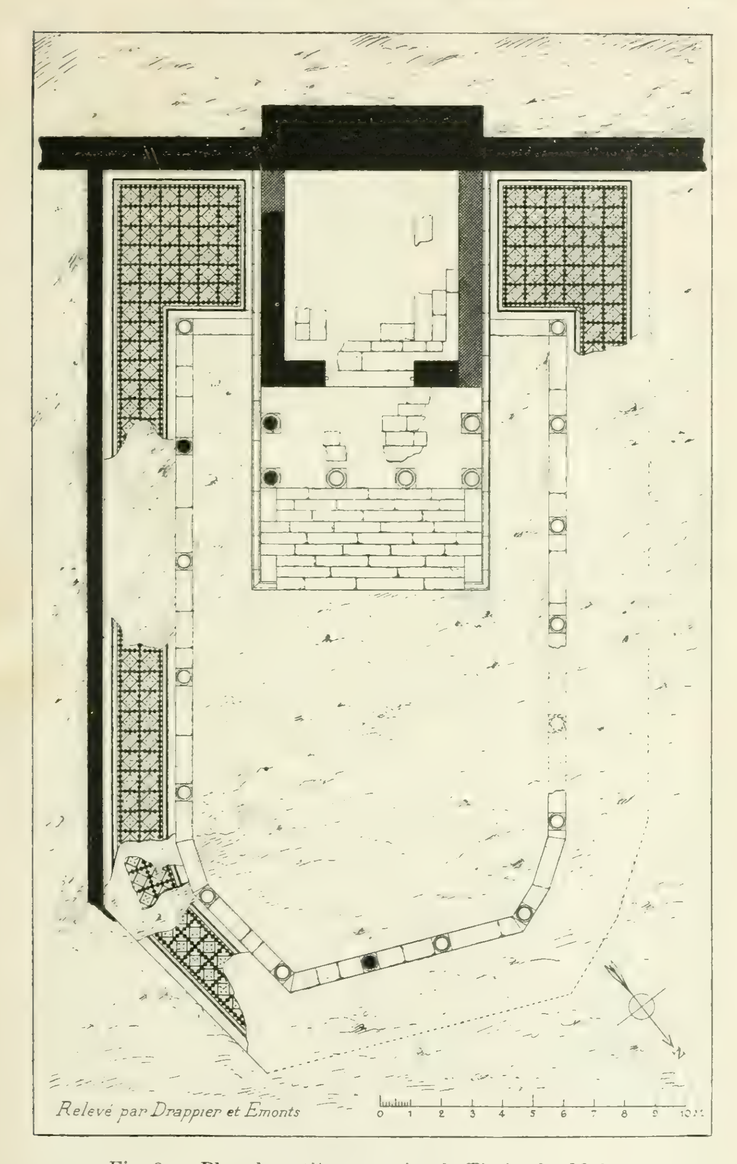


Fig. 2. — Plan du petit sanctuaire de Thuburbo Majus.

risent à placer ce sanctuaire sous l'invocation d'une Baalit romanisée parèdre de *Saeculum Frugiferum*.

Quelques restes de la colonnade du portique ont survécu : bases [1], dont deux sont encore en place, fûts [2] et chapiteaux. Nous avons en outre trouvé, remployés à proximité immédiate du sanctuaire, un linteau d'architrave décoré d'un soffite [3] et un linteau de frise [4] ; sur le dessus de l'un et de l'autre, lors du remploi, trois auges ont été creusées [5]. Il serait tentant de penser que ces linteaux viennent, ainsi qu'un morceau de corniche [6], du temple dont nous parlons [7] ; mais, comme le bloc de l'architrave, à cause de sa forme, et celui de la frise, à cause de l'inscription qu'il porte et qui est incomplète à gauche et à droite, n'auraient pu surmonter que l'entrecolonnement central, je dois reconnaître que cette hypothèse n'est pas sans soulever de grosses difficultés, vu le peu de place disponible, pour la restitution de la première ligne du texte à son début. Voici, en effet, ce que nous lisons (lettres 0 m 075-0 m 07-0 m 065) [8] :

. . . . . EIVS · AC · NEPOTVM . . . .
. . . *cu*M · VENIDIA · QVARTILLA · ET · IVLIO · SECVN*do* [9] ? . . . .
. . *a*RG · ET · DONIS · A · SOLO · D · D · FECIT · ET · OB · DEDIC*ationem*. . .

*
* *

En même temps, nous avons poussé avec vigueur

1. Diam. au sommet, 0 m 43.

2. Diam., 0 m 36 ; long., 2 m 98.

3. Haut., 0 m 35 ; long., 1 m 90 (2 m 10 à l'origine) ; épaiss., 0 m 40.

4. Haut., 0 m 30 ; long., 1 m 95 (le linteau semble avoir été retaillé à droite) ; épaiss., 0 m 40.

5. Profondeur, 0 m 18. Sur l'architrave, elles sont rectangulaires et mesurent 51, 53 et 52 centimètres de long sur 38 de large ; sur la frise, où elles sont elliptiques : 50, 56 et 55 de long sur 30 de large.

6. Long. actuelle, 2 m 04 ; épaiss., 0 m 29.

7. Les linteaux sont trop courts pour avoir appartenu à l'entablement du portique.

8. Ligne 2, l'M du début était à cheval sur ce bloc et le voisin ; à droite, l'N de *secun* et le C de *dedic* sont incomplets.

9. *Secun*[*do*] ou *Secun*[*dino*] ou *Secun*[*diano*].

l'exhumation, que nous avions annoncée à la fin de 1915 [1], d'un autre établissement de bains. Il s'agit sans doute des *thermae hiemales* que mentionne une inscription découverte précédemment dans la région du forum [2] et qui furent construits, ou plus vraisemblablement restaurés, *ex ima fundamentorum origine usque ad fastigia*, par un riche citoyen de *Thuburbo* sous le règne d'Arcadius et d'Honorius (395 à 408 ap. J.-C.).

Ces thermes, bien qu'un peu moins vastes que les *thermae aestivales*, occupaient une assez grande superficie : 1.600^{m2} environ ; des rues isolaient l'édifice sur la majeure partie de son pourtour et on y pouvait pénétrer par deux entrées, dont la principale, avec son portique qui s'ouvrait sur une rue dallée coupée à ses extrémités d'escaliers, était imposante. La description du monument dans ses différentes divisions, avec ses pièces d'apparat et de service, demanderait pour être aisément suivie un plan que les circonstances ne nous ont pas permis de dresser jusqu'à présent, mais qui le sera sous peu ; qu'il nous suffise de dire que ces bains étaient richement décorés, selon l'usage, de statues, qui représentaient en particulier Apollon, Vénus, Silvain, Bacchus (deux effigies), un des Dioscures, un Satyre ; des mosaïques aux couleurs claires égayaient le sol de la plupart des salles.

Plusieurs inscriptions ont été découvertes au cours des travaux ; elles sont en général d'une lecture difficile, étant fort usées ou ayant eu leurs lettres empâtées de mortier, lors d'une réutilisation, et je ne suis pas encore arrivé à les déchiffrer toutes d'une manière qui me satisfasse. Toutefois il en est une que je puis publier sans plus de retard et qui offre l'intérêt de se rapporter à des réparations et à des transformations effectuées dans l'édifice sans doute au

1. Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1916, p. CXLII.
2. Merlin, *ibid.*, 1914, p. CLXXXI-CLXXXII.

IV[e] siècle. Nous ne possédons qu'une partie du texte, mais sa teneur est curieuse. Il est gravé sur un linteau haut de 0 m 45, épais de 0 m 25, brisé dès l'antiquité, aux deux tiers de sa longueur (2 m 40), en deux morceaux qui se raccordent et qui avaient été consolidés sur la tranche supérieure par un crampon dont on voit la cavité de logement [1]. Au-dessus et au-dessous de l'inscription, règne une moulure ; celle du sommet mesure 0 m 115 et celle du bas 0 m 125. Les lettres ont 0 m 05-0 m 045, certaines portent encore des traces de couleur rouge [2]. A gauche et à droite, la pierre est cassée par devant sur une quinzaine de centimètres ; cette longueur correspond théoriquement à quatre ou cinq lettres aux 1[re] et 2[e] lignes.

Au début de la première ligne, il s'agit de la réfection d'une *cella soliaris cum sol(i)is*. Ce terme de *cella soliaris* s'est déjà montré deux fois en Afrique, à *Thuburnica* [3] et à *Madauros* [4]. Il paraît être l'équivalent de *cella caldaria* et désigne une salle « où étaient installées des baignoires particulières ou de grandes vasques [5] ». C'est la canalisation de plomb et les gargouilles de bronze desservant ces bassins qu'on a fait refondre, en même temps qu'on réparait la salle et les *solia*, — les cuves d'eau chaude pour une seule personne, munies de rebords ou de ressauts per-

1. Ce linteau offre en coupe la forme d'un trapèze ; chacune de ses extrémités est taillée obliquement, la face antérieure étant la plus grande. A gauche, cavités pour deux scellements ; à droite, pour un. Il serait possible que le linteau eût appartenu à un édicule à pans coupés.

2. Bien qu'il y ait quelques lettres cassées ou effacées, je les figure toutes comme entières, car aucune ne manque en totalité. Dans COCHLEAM à la ligne 2, l'E n'est pas sûr ; on ne distingue qu'un jambage droit et on pourrait lire COCHLIAM : néanmoins, à cause de l'intervalle qui sépare cette haste de l'A et de la barre horizontale qui l'accompagne à droite en bas, je préfère E à I.

3. *C. I. L.*, VIII, 10607 = 14700.

4. Cagnat et Besnier, *Année épigraphique*, 1907, n° 237 ; De Pachtere, *Mél. de Rome*, 1909, p. 403, n. 2 ; *Musée de Guelma*, p. 16, n. 4.

5. De Pachtere, *Musée de Guelma*, p. 17. De Pachtere a publié une étude d'ensemble sur la *cella soliaris* dans les *Mél. de Rome*, 1909, p. 401 et suiv.

. . . . . . *cellam s*OLIAREM CVM SOLIS OMNI ETIAM REFVSO INSTRVMENTO AERIS ET PLVMBI FIRMA REFEC*it*

. . . . ESOLIDAVIT PISCINAM NOVAM NOMINE COCHLEAM REDDITIS VETERIBVS EXCEPTORIIS ADIECIT

. . . . DEDICAVIT G· OPTATIANVS FL P·P CVR R P

mettant de s'asseoir [1], — qui donnaient son nom à la pièce.

La seconde ligne, après l'indication de consolidations dont le détail manque, mentionne la construction d'une nouvelle piscine, *nomine cochlea*, et la remise en état des anciens *exceptoria*. On entend quelquefois par *cochlea* une machine destinée à élever l'eau [2], mais ce n'est pas à cet appareil qu'il est fait allusion ici. Il est question d'une piscine appelée vulgairement « l'escargot ». Pourquoi cette dénomination bizarre? Est-ce à cause de la forme de la piscine? Est-ce à cause de sa décoration en mosaïque ou d'un motif ornemental sculpté représentant un limaçon? Rien dans les fouilles n'est venu nous éclairer sur ce point. L'inscription ne semble pas distinguer par le mot *cochlea* un genre spécial de piscine, mais employer ce terme comme un sobriquet courant attribué à une piscine pour une cause qui nous échappe.

Tout en ajoutant cette piscine nouvelle, on ne négligeait pas de restaurer les *vetera exceptoria*, sans doute endommagés par un long service. On ne connaît jusqu'ici dans l'épigraphie africaine que trois exemples du mot *exceptorium*, qui s'applique à un endroit où l'eau était mise en réserve [3]; l'un de ces exemples s'est précisément rencontré à *Thuburbo Majus*, où une inscription découverte en 1912 commémore la construction des *exceptoria Antoniniana*, ainsi nommés en l'honneur de Caracalla [4].

1. Festus, s. v. *solia*; De Pachtere, *Mél. de Rome*, 1909, p. 403, n. 5; *Musée de Guelma*, p. 16, n. 3; Chapot, dans Daremberg, Saglio et Pottier, *Dict. des antiquités*, IV, p. 1392. Dans certaines inscriptions africaines (*C. I. L.*, VIII, 897[add], 948), *solium* désigne par extension la salle elle-même où se trouvent les *solia* (De Pachtere, *Mél. de Rome*, 1909, p. 404-405).

2. Vitruve, X, 6; Chapot, *Bull. de corr. hellén.*, 1902, p. 206-207; Cagnat et Besnier, *Année épigraphique*, 1903; nº 256; Saglio, dans Daremberg, Saglio et Pottier, *Dict. des antiquités*, I, p. 116; Hultsch, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, IV, col. 155-156.

3. *C. I. L.*, VIII, 4291 (près de Lambèse), 5335 (Guelma): voir la note suivante.

4. Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1912, p. 357.

Parmi les menus objets en terre cuite que les fouilles nous ont rendus, je signalerai en premier lieu un masque de Pan, fait pour être appliqué contre une paroi plane [1] et



Fig. 3. — Masque de Pan en terre cuite.

1. Trois trous sont ménagés pour le passage des clous, un de chaque côté à hauteur des yeux, le troisième sur le dessus de la tête entre les deux cornes.

représentant le dieu selon le type ordinaire : nez camus, front barré de grosses rides, sourcils épais et fortement arqués, barbe hirsute, cheveux drus divisés en petites mèches raides et d'où émergent deux cornes [1] (fig. 3) ; puis quatre vases à parfums, plus ou moins complets [2], en forme de gourde, à large panse assez plate qui est constituée par deux disques renflés soudés sur leur pourtour et à orifice central qui est constitué par un tube étroit et vertical flanqué de deux anses en oreillons ; sur le disque supérieur se développent des poursuites d'animaux ; trois d'entre eux portent le même sujet : entre les anses, dans un paysage de rochers, d'un côté, un chien atteint et saisit un lièvre lancé au galop ; de l'autre, il l'a culbuté et s'acharne sur sa victime [3] (fig. 4) ; sur le quatrième vase, dont il n'a survécu



Fig. 4. — Poursuites d'animaux sur un vase à parfums.

1. Les yeux, énormes, et la bouche, petite, sont évidés.
2. Aucun n'est entier.
3. Même sujet sur un fragment de vase analogue trouvé à Bou-Arkoub en 1909 (J. Renault, *Cahiers d'archéologie tunisienne*, IV, p. 126-127).

qu'un maigre débris, on voit un bouquetin qui court vers la gauche et, de l'autre sujet, les restes d'un Amour. Ces vases [1] ont jadis contenu les parfums dont faisaient usage les baigneurs qui fréquentaient nos thermes [2].

Les fouilles se poursuivent actuellement ; nous nous proposons de relier entre eux les trois groupes d'édifices peu éloignés les uns des autres, dont les vestiges nous ont été rendus de 1914 à 1916 dans un excellent état de conservation : les thermes d'été et le portique des *Petronii* qui leur est contigu [3], les thermes d'hiver et le sanctuaire dont j'ai parlé plus haut. On met au jour des habitations privées avec des mosaïques et des décorations de stuc, dont la découverte achèvera de nous rendre tout un quartier de l'ancien *Thuburbo Majus*.

UN ÉPISODE INÉDIT DE L'HISTOIRE DES CROISADES (LE SIÈGE DE BIRTA, 1145),

PAR M. J.-B. CHABOT.

Le 23 décembre 1144, l'atabek de Mossoul, le fameux Zengui, s'était emparé de la ville d'Édesse après un siège mémorable, et il avait obligé le comte Josselin [4] à transporter sa résidence à l'Ouest de l'Euphrate [5]. Après la chute de sa capitale, Josselin conservait encore deux places fortes en Mésopotamie : Saroudj et Birta. Zengui résolut de les lui enlever. Il attaqua d'abord Saroudj (l'ancienne

1. Énumération de vases semblables dans Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1915, p. CLXIV.

2. Un vase du même genre provient des thermes de Thina (Gauckler, *Nouv. Arch. des Missions*, XV, p. 338-339).

3. Sur le portique des *Petronii*, cf. Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1915, p. CXXX; 1916, p. CXLI et CLIX.

4. Josselin, II (1131-1149).

5. A Tell-Bascher, sur la rive gauche du Sadjour. Cf. Sachau, *Reise in Syrien*, p. 163.

Batna), et y pénétra sans trop de difficulté. Les Francs et les chrétiens réussirent à s'échapper et se réfugièrent à Birta, où une puissante citadelle semblait leur offrir un asile imprenable. Bientôt après, Zengui vint mettre le siège devant cette place forte. Comme l'issue ne tourna pas à son avantage, Ibn el-Athyr, son historien, ne fait qu'une brève allusion à cette tentative, et peut-être n'en aurait-il pas parlé s'il n'eût été obligé de mentionner la circonstance qui obligea son héros à lever le siège [1]. Les historiens francs ne nous donnent aucun renseignement sur cette campagne qui suivit la prise d'Édesse [2], et les historiens arabes n'en parlent qu'en termes laconiques [3].

Birta est le nom araméen de la localité appelée aujourd'hui Bérédjik. Elle est située sur la rive gauche de l'Euphrate, à l'endroit où le fleuve sort de la région des montagnes pour contourner la plaine de Mésopotamie. Les Grecs la nommaient Macédonopolis. Le géographe allemand Ritter l'a identifiée à tort avec le Zeugma des anciens. M. Cumont a montré surabondamment [4] que Zeugma se trouvait à 8 kilomètres en amont de Bérédjik, au village actuel de Balkis. L'identification avait déjà été faite vingt-cinq ans auparavant par un officier français du génie, le commandant Marmier [5], dans une étude sur *La route de Samosate au Zeugma* [6].

Les Croisés appelaient cette forteresse *Bile* ou *Bir*. Le château, qui existe encore et que j'ai visité en 1897, forme une masse très imposante. Il domine le fleuve à pic ; ses

1. Cf. *Historiens orientaux des Croisades*, t. II, partie 2, p. 126.

2. Guillaume de Tyr n'y fait même pas allusion.

3. *Hist. orientaux, Hist. arabes*, t. I, p. 26, 445, 448.

4. *Villes de l'Euphrate* (dans les *Mélanges de l'École de Rome*, t. XXXV [1915], p. 161 et suiv.).

5. Depuis général ; mort il y a peu d'années gouverneur de Bizerte.

6. « Cette ville (Zeugma) devait se trouver non pas à la hauteur de Biredjik, mais à sept kilomètres en amont, à Balkis..... » (Extr. du *Bull. de la Soc. de géographie de l'Est*, 1891, p. 19 du tirage à part.

murs, flanqués de hautes tours, baignent dans les eaux ; sur deux côtés, il est isolé de la ville par de profonds ravins naturels, et, en arrière, il est séparé de la colline par un très large fossé creusé dans le roc. A l'époque des Croisades, une semblable forteresse, munie d'une garnison suffisante, ne pouvait guère être réduite que par la famine.

Des détails intéressants sur le siège de Birta par Zengui nous sont parvenus dans un document syriaque, chronique anonyme conservée dans un manuscrit unique qui se trouve à Constantinople dans une maison particulière [1]. L'auteur, un moine syrien de la fin du XII[e] siècle, se trouvait à Jérusalem lors de la prise de cette ville par Saladin en 1187. Il vivait donc à une époque rapprochée des événements. Mais il y a plus. Une étude attentive des sources de sa chronique m'a persuadé que le récit très circonstancié du siège d'Édesse était emprunté à une chronique plus ancienne, aujourd'hui perdue, écrite par le métropolitain syrien Basile Choumna [2], témoin oculaire des événements. Basile se trouvait à Édesse pendant le siège ; après le sac de la ville, il réussit à se concilier la bienveillance de Zengui et obtint de lui quelques secours en faveur de ses coreligionnaires. Le récit du siège de Birta, qui forme la suite immédiate de celui d'Édesse, vient très probablement de la même source.

Voici ce qu'il raconte [3] :

1. L'existence de ce ms. a été signalée pour la première fois par Mgr Rahmani, patriarche des syriens catholiques, qui a publié, en 1904, la première partie du texte (*Chronicon civile et eccles.*, Charfeh, Liban, in-8°, p. 144). Un religieux syrien du monastère de Zafaran (près de Mardin), le R. P. Ephrem Barsôm, avait obtenu du propriétaire du ms. l'autorisation écrite d'en donner une édition complète ; mais la guerre a entravé son projet. Cette édition formera les tomes XIV et XV de la 3[e] série du *Corpus script. christ. orientalium*.

2. D'abord évêque de Kissoum (Cessuna), puis métropolitain d'Édesse. 1143-1169. Sa chronique est citée par Michel le Syrien, et notre auteur anonyme dit à plusieurs reprises qu'il y a fait des emprunts.

3. Ce qui suit est une paraphrase et non une traduction littérale du texte qui occupe les pages 564-567 du ms.

Au milieu du mois de mars de l'année 1145, Zengui vint en personne, avec toutes ses troupes, mettre le siège devant Birta. Il dressa contre cette ville dix machines de guerre et l'attaqua vigoureusement. Depuis le jeudi saint (12 avril) jusqu'au soir du jour de Pâques, le combat ne cessa pas un instant. Il démolit tout le mur extérieur de la ville. Ensuite il renouvela l'attaque. Les Turcs abordèrent la seconde enceinte; ils réussirent à monter sur les murs et à s'emparer de la citadelle extérieure. Alors, dit le chroniqueur, « ce fut une clameur à fendre la terre ». Mais les assiégés reprirent courage, ils se jetèrent le glaive à la main sur les Turcs qui tournèrent le dos et prirent la fuite.

Les Francs, peu nombreux, ne pouvaient songer à poursuivre les fuyards hors de la place. Ils rentrèrent dans la citadelle, et le siège continua. Josselin avait à cœur de conserver ce point d'appui sur la rive gauche du fleuve. Des hommes dévoués et courageux entreprirent d'aller au secours des assiégés.

Pendant qu'ils étaient engagés dans cette lutte, dit notre chroniqueur, arriva un capitaine du comte, conducteur de ses troupes. Il s'appelait Robert Legras. Il y avait avec lui un autre capitaine qui s'appelait également Robert.

Tous les deux étaient des hommes valeureux et expérimentés dans les combats. Ils avaient deux cents hommes d'armes. Ils parvinrent à Roum-Qalah, forteresse située sur l'Euphrate, en amont de Birta, à une journée de marche tout au plus.

Ils entrèrent dans deux barques et s'armèrent solidement. Ils firent aux barques un abri puissant à l'aide de larges planches et d'une solide charpente. Ils prirent avec eux toutes les choses utiles et des armes autant qu'il en était besoin, et ils se lancèrent sur le fleuve.

De Roum-Qalah à Bérédjik, la distance est de 30 kilomètres à vol d'oiseau ; mais par le fleuve elle dépasse 50 kilomètres. En cette partie de son cours, l'Euphrate est

très rapide, car il se trouve encaissé, et sa largeur moyenne est seulement de 150 mètres, tandis qu'à quelques lieues au Sud de Bérédjik elle atteint un kilomètre. En face de cette ville, le courant se porte sur la rive orientale ; la rive occidentale est limitée par une plaine basse, envahie par les eaux à la moindre inondation, qui forme au bord de la rivière une large bande marécageuse couverte de galets et de limon.

Les barques qui portaient chacune une centaine d'hommes devaient ressembler à celles dont on se sert encore aujourd'hui pour traverser l'Euphrate [1]. On y place commodément plusieurs chameaux tout chargés, sous lesquels on entasse les ânes, les hommes et les bagages. Il n'y a ni voile, ni rame. On s'abandonne au fil de l'eau ; un grand gouvernail, formé d'un tronc d'arbre, sert à diriger l'embarcation vers la rive opposée, sans être complètement maître de sa direction. Ainsi, lorsqu'on traverse à Djérablous, on débarque généralement à plus d'un kilomètre en aval du point de départ. Au printemps, époque à laquelle le niveau du fleuve est encore élevé, la descente de Roum-Qalah à Bérédjik pouvait se faire en une journée. Les bateliers évitèrent le double écueil de s'enliser sur la rive droite ou de se heurter contre les rochers de la rive gauche. Mais, au moment où ils croyaient atteindre leur but, l'expédition se termina par une catastrophe.

Quand ils arrivèrent à proximité de la place assiégée, poursuit la ohronique, ils firent une chose malheureuse : ils sonnèrent des trompettes. En entendant le son des trompettes, assiégeants et assiégés furent dans une grande agitation. Les assiégés crurent que les Turcs donnaient le signal d'une nouvelle attaque, et ils se portèrent aux remparts.

1. La mention de planches et de charpente pourrait faire croire que les Croisés avaient utilisé dans cette circonstance des *kéleks*, c'est-à-dire ces radeaux soutenus par des outres gonflées, encore en usage de nos jours. Mais le kélek a un faible tirant d'eau et il aurait pu aborder assez près de la rive droite pour que les hommes ne se noyassent pas en essayant de gagner la terre.

Les soldats turcs, de leur côté, s'étaient réunis précipitamment ; ils aperçurent bientôt les deux barques qui descendaient le cours du fleuve. Ils se mirent à les attaquer des deux rives simultanément, à l'aide de flèches ; quelques soldats même s'avancèrent sur de petites barques pour tirer de plus près. Quand les grandes barques touchèrent la rive de Birta, comme les assiégés étaient dans l'ignorance de ce qui se passait sur le fleuve, « il ne se trouva personne pour jeter une corde ou tendre une lance » aux bateliers et leur permettre d'amarrer.

Voyant que les barques allaient être entraînées au delà de la citadelle et même de la ville, une partie des hommes qui les occupaient se jeta à l'eau ; quelques-uns parvinrent à gagner le pied du mur et à pénétrer dans la citadelle, mais beaucoup se noyèrent. Ceux même qui savaient nager ne purent tous dominer la force du courant ; plusieurs abordèrent en aval de la citadelle et furent faits prisonniers par les Turcs. Les barques, allégées du poids des hommes qui s'étaient jetés à la nage, furent entraînées encore plus facilement et se trouvèrent bientôt éloignées de Birta. Tout espoir d'y aborder avait disparu. Alors les bateliers qui dirigeaient la barque dans laquelle se trouvait Robert Legras manœuvrèrent pour la faire échouer sur la rive droite ; elle dut s'arrêter à une certaine distance du rivage. Quelques hommes se jetèrent à l'eau : les uns se noyèrent, d'autres parvinrent à gagner la rive et s'enfuirent. Les Turcs arrivèrent bientôt, s'emparèrent du bateau et massacrèrent les soldats qui y étaient demeurés.

Robert Legras atteignit le rivage et s'enfuit à l'occident du fleuve. Mais il ne put continuer sa course bien loin, car, dit le chroniqueur, « il était pesant de corps, il lui fallait marcher dans la vase, et il était pieds nus », soit qu'il eût enlevé ses chaussures pour nager plus facilement, soit qu'il les eût perdues en faisant des efforts pour se tirer de la vase. Épuisé de fatigue, il s'arrêta dans le premier

village qu'il rencontra et s'y cacha dans une maison remplie de fourrage. Par malheur, ce même jour les Turcs vinrent se ravitailler dans le village ; il fut découvert et pris. On le conduisit à Zengui, qui l'envoya à Alep avec les autres prisonniers.

Quant à l'autre Robert, son sort fut encore moins heureux. Il avait réussi à pénétrer dans la citadelle. Tandis qu'il combattait avec ses hommes sur les remparts, une flèche, lancée par les Turcs, l'atteignit à l'œil, et il mourut presque aussitôt.

La délivrance que cette courageuse tentative n'avait pu procurer aux assiégés leur vint d'un autre côté. Le siège se prolongeait depuis quarante jours, lorsqu'un envoyé vint annoncer à Zengui que son lieutenant, Nasr ed-dîn Djaker, avait été assassiné à Mossoul par un parti hostile. Craignant une révolution, Zengui crut prudent de prendre des précautions. Il envoya sur-le-champ un de ses officiers à Mossoul et, pendant la nuit, il se retira silencieusement à Alep [1], où il se mit en sûreté dans la citadelle. Au matin, les vigies qui se trouvaient sur les remparts de Birta furent fort surprises de ne plus voir autour de la ville ni une tente ni un seul homme.

Josselin, considérant la position comme intenable, profita de cette circonstance pour la faire évacuer par les chrétiens, et il remit la citadelle aux mains de Hossam ed-Dîn Timourtach, seigneur musulman de Mardin, avec lequel il avait entretenu d'assez bons rapports, et qui était hostile à Zengui.

Le héros principal de cette petite expédition s'appelait, ai-je dit, *Robert Legras*. C'est une conjecture qu'il faut justifier. Le nom est écrit רוברת שׂמינא dans le texte syriaque [2]. Le premier mot (*RWBRT*) répond très exactement

1. Et non à Mossoul, comme dit Reinaud (*Hist. arabes*, t. I, p. 26).
2. Nous donnons les lettres syriaques en transcription hébraïque.

au français ROBERT. Le second a l'aspect d'un mot sémitique ; il n'est pas vocalisé, et, par suite, il est susceptible d'une double interprétation. Si on lit *chemayana*, on traduira « céleste », adjectif qui ne semble pas en situation ici ; si on lit *chamîna*, le sens sera « graisseux, adipeux ». Cette dernière signification, jointe à la remarque faite par le chroniqueur que Robert était « gravis corpore », me suggéra l'idée de traduire *Robert Legras*, vocable qui devait probablement s'exprimer en latin par *Robertus Pinguis*.

Existait-il un personnage de ce nom dans les documents relatifs à l'histoire des Croisades ? Je me livrais à cette recherche quand M. Clermont-Ganneau eut l'obligeance de me signaler une charte publiée par M. Charles Kohler [1]. Elle enregistre une donation faite en 1123 à l'abbaye de Notre-Dame de la Vallée de Josaphat par Hugues II du Puiset, comte de Joppé. Parmi les témoins qui ont signé à cette charte, et qui sont qualifiés « illustrissimi viri », figure précisément un « Robertus Pinguis ». Rien ne s'oppose à ce que ce personnage soit le même qui dirigea vingt ans plus tard l'expédition fluviale que nous venons de raconter. Mais, alors même que l'identification ne serait pas fondée, l'existence de cette signature prouve tout au moins que le nom de *Pinguis* était en usage parmi les Croisés, et elle suffit à justifier l'interprétation que j'avais donnée par conjecture au vocable syriaque.

1. *Revue de l'Orient latin*, t. VII (1900), p. 119-120.

APPENDICE

RAPPORT DE M. LE COMTE DURRIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS OU ENCOURAGÉS A L'AIDE DES ARRÉRAGES DE LA FONDATION PIOT ; LU DANS LA SÉANCE DU 16 MARS 1917.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom de la Commission de la Fondation Piot, le rapport annuel sur l'emploi des arrérages de ladite Fondation en 1916.

I. *Fouilles, explorations et missions.* — La prolongation de l'état de guerre durant toute l'année 1916 a eu pour résultat naturel de restreindre les travaux de recherches. Cependant les bénéficiaires des allocations votées au cours des années précédentes sont loin d'être restés inactifs.

Le 31 mars 1916, notre confrère M. Héron de Villefosse vous a communiqué un rapport du R. P. Delattre sur les fouilles, opérées par celui-ci, d'une grande basilique chrétienne située à Carthage, près de Sainte-Monique, basilique qui pourrait bien ètre, d'après le sentiment du P. Delattre, une des principales basiliques de Saint-Cyprien, celle où se rendit Bélisaire le lendemain de la prise de Carthage (*Comptes rendus*, 1916, p. 149-164).

Dans votre séance du 25 août, vous avez entendu M. le lieutenant Louis Chatelain vous entretenir des fouilles de Volubilis au Maroc, fouilles au cours desquelles fut découvert ce remarquable chien en bronze dont M. Héron de Villefosse vous a présenté, de la part du lieutenant Chatelain, et commenté une photographie au cours de la séance du 2 juin (*Comptes rendus*, 1916, p. 259-261 et 359-366).

M. Merlin, de son côté, a poursuivi son exploration du site de Thuburbo Majus en Tunisie. Un rapport sur ces fouilles vous a été aujourd'hui même communiqué en séance publique. Déjà,

antérieurement, M. Merlin vous avait lu et expliqué, le 2 juin 1916, le texte d'une très intéressante inscription faisant partie de celles qu'il a découvertes à Thuburbo Majus (*Comptes rendus*, 1916, p. 262-267).

Enfin M. le Dr Carton a écrit à diverses reprises à l'Académie au sujet de ses fouilles de Bulla Regia.

Comme allocations nouvelles, la Commission vous a fait accorder, en 1916 :

Une subvention de 3.000 francs au R. P. Delattre pour continuer à déblayer la basilique dont il a été question au début de ce rapport ;

Une subvention de 2.000 francs à M. Gsell pour une mission épigraphique en Algérie ;

Une somme de 500 francs pour faciliter la délégation qu'ont bien voulu accepter nos confrères MM. Salomon Reinach et Pottier à l'effet d'aller examiner sur place les fouilles entreprises par M. Félix Mouret à Ensérune près de Béziers et dont l'intérêt vous a été exposé à plusieurs reprises (*Comptes rendus*, 1916, p. 397-411 et 468-484) ;

Enfin une subvention de 2.000 francs à M. le Dr Carton pour la suite de ses fouilles à Bulla Regia.

II. *Ouvrages subventionnés.* — Vous avez reçu, au cours de l'année 1916, le second fascicule du tome XX des *Monuments et Mémoires* de la Fondation Piot. Le fascicule contient les tables des vingt premiers volumes, dressées par M. Léon Dorez. Notre si regretté Secrétaire perpétuel, M. Maspero, dans un dernier rapport qui vous a été lu après sa mort, a fait ressortir l'étendue de la tâche menée à bien par M. Dorez, somme de travail qui a été également soulignée par notre confrère M. Collignon (*Comptes rendus*, 1916, p. 251 et 342). Votre Commission a estimé qu'il était de toute justice de reconnaître le grand effort accompli par M. Dorez en lui allouant une indemnité spéciale de 1.000 francs.

Vous avez également reçu le premier fascicule du tome XXII des *Monuments et Mémoires*. Celui-ci s'ouvre par une notice nécrologique, illustrée d'un portrait, sur la vie et les travaux de M. Georges Perrot, pieux hommage rendu par les deux directeurs actuels du recueil, nos confrères MM. le comte Robert de

Lasteyrie et Maxime Collignon, à l'homme éminent qui, plus que personne au monde, a contribué à la genèse même de l'entreprise scientifique des *Monuments Piot*, et qui, depuis sa fondation, n'a jamais cessé de s'occuper, avec sa haute autorité, de la direction de notre recueil jusqu'au jour où le trépas est venu subitement arrêter sa plume d'infatigable travailleur.

En dehors de cette notice nécrologique, le fascicule I du tome XXII comprend quatre mémoires accompagnés de treize planches hors texte. De ces mémoires, un est dû à notre confrère M. Pottier, un autre au signataire de ce rapport.

Dans le courant de 1916 a encore paru, parmi les ouvrages auxquels une subvention a été accordée, le grand volume orné de planches d'une excellente exécution, que notre confrère M. Babelon a consacré au *Trésor d'argenterie de Berthouville*, cet ensemble de pièces d'orfèvrerie de l'époque romaine, découvert près de Bernay en 1830, qui constitue une des richesses du Cabinet des Médailles à la Bibliothèque nationale.

Comme conclusion, je me fais auprès de vous l'interprète de la Commission pour vous prier de vouloir bien approuver ce rapport concernant l'exercice 1916.

SÉANCE DU 23 MARS

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE BERGER, VICE-PRÉSIDENT.

M. H.-François Delaborde adresse à l'Académie une lettre de candidature pour la place laissée vacante par la mort de M. Viollet; M. Ch.-V. Langlois, pour la place de M. Perrot; M. Vernes pour les deux places, et M. Loth, une lettre rectificative qui pose sa candidature uniquement pour la place de M. Perrot.

M. Louis Leger communique une nouvelle note sur les découvertes archéologiques de la mission russe à Trébizonde. M. Ouspensky, chef de cette mission et correspondant de notre Aca-

démie, a mis au jour des fragments de fresques qui représentent l'empereur Constantin et sainte Hélène, saint Démétrius, patron de Salonique, et saint Eugène, patron de Trébizonde. Il a réussi à concentrer un certain nombre de manuscrits et de fragments d'architecture dans l'église de la Vierge chrysocéphale et a découvert ce qui reste du corps de l'empereur Alexis III, décédé en 1390. La tombe de ce souverain a dû être violée et pillée peu de temps après l'ensevelissement.

M. Paul Foucart communique une inscription d'Éphèse qui date de la conquête d'Alexandre. C'est une dédicace consacrée à un citoyen qui, peu d années avant, avait renversé l'oligarchie, soutenue par les Perses. Les démocrates lui avaient décerné le titre de Héros, titre que les Grecs attribuaient au fondateur d'une ville et qu'accompagnaient des honneurs supérieurs à l'humanité. Comme Thucydide nous l'apprend pour Brasidas à Amphipolis, le Héros fondateur et, par extension, le libérateur d'une ville, devenu son Génie protecteur et invoqué en cette qualité, avait droit à un tombeau sur la place publique et à un culte perpétuel consistant en sacrifices et en jeux solennels qui portaient son nom.

M. le comte Durrieu rappelle que, dans les dernières années du xve siècle et les vingt premières du xvie, les libraires et imprimeurs exerçant à Paris ont fait paraître une série de très beaux livres illustrés de gravures. Ces gravures soulèvent une question extrêmement intéressante. D'après quels modèles les planches ont-elles été élaborées ? Ne pourrait-il pas se faire que, pour certaines d'entre elles, d'un mérite particulièrement remarquable, les graveurs ou dessinateurs se soient inspirés de productions créées par des maîtres de la peinture française au xve siècle, productions que l'on sait, d'après les documents, avoir été très nombreuses, mais dont si peu sont parvenues jusqu'à nous?

M. Durrieu a découvert un cas qui vient apporter une réponse affirmative à la question. Il peut signaler, parmi les illustrations d'un *Missel* qui a été achevé d'imprimer à Paris le 28 février 1518, une gravure, ayant pour sujet « les trois morts et les trois vifs », où l'on constate la répercussion évidente d'une composition de Jean Foucquet, le grand peintre et enlumineur du temps de

Charles VII et Louis XI, composition qui nous est parvenue en original dans une miniature d'un livre d'Heures paraissant avoir été exécuté pour une dame de Baudricourt, belle-fille du Baudricourt mêlé à l'histoire de Jeanne d'Arc [1].

M. Maurice Croiset commence la lecture d'un mémoire sur l'*Apologie de Socrate* par Platon.

COMMUNICATION

UNE GRAVURE DU DÉBUT DU XVIe SIÈCLE TRAHISSANT L'INFLUENCE D'UNE COMPOSITION DE JEAN FOUCQUET, PAR M. LE COMTE PAUL DURRIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

La ville de Paris fut, dans les quinze dernières années du XVe siècle et les vingt ou vingt-cinq premières du XVIe, un centre de production extrêmement actif en ce qui concerne la mise au jour et le commerce des beaux livres imprimés à images. Des presses parisiennes sortirent alors toute une série de volumes ornés d'illustrations gravées sur bois ou obtenues à l'aide de tirages sur des planches de métal gravées en relief, qui font encore aujourd'hui l'admiration des bibliophiles. C'est à juste titre qu'une notoriété durable s'est attachée au nom des grands typographes, éditeurs et libraires qui contribuèrent à ces créations, les Simon Vostre, les Guy Marchant, les Pigouchet, les Le Rouge, les Antoine Vérard.

Le fait que je viens d'indiquer, en quelques mots, est bien connu, et des travaux d'érudition multipliés l'ont mis en pleine lumière ; mais il est un point très important qui a été généralement à peu près laissé de côté, ou tout au

1. Voir ci-après.

moins à peine abordé. Ces belles gravures, que les éditeurs fixés dans la capitale de la France ont introduites dans les livres publiés par eux, durant une période dont le moment le plus brillant va approximativement de 1485 à 1525, d'après quels modèles le praticien graveur les a-t-il taillées sur les planches devant servir à les imprimer ? Les sujets reproduits ont-ils été composés expressément à destination des volumes que l'on se proposait d'orner d'images ? Je crois que, dans bien des cas, on doit conclure pour l'affirmative, tant il y a de cohésion entre les gravures et les passages des textes imprimés auxquels ces gravures se réfèrent. Cependant, en présence de certaines images particulièrement belles, et d'une ampleur de style qui sort de l'ordinaire, on est porté à se demander si, pour les graveurs travaillant à Paris sous les règnes de Charles VIII, de Louis XII et au début de celui de François Ier, les sources d'inspiration n'ont pas été parfois cherchées plus haut ; si, au lieu d'un dessin spécialement élaboré pour le livre, ce ne serait pas une œuvre d'art exécutée antérieurement par des procédés différents, une peinture de quelque maître en vue, dont ces gravures nous donneraient le reflet, peut-être un peu modifié dans l'interprétation, mais néanmoins encore suffisamment marqué au sceau des hautes qualités de l'original. La possibilité de répondre par l'affirmative ouvrirait des voies nouvelles pour l'histoire de notre art français de la fin du moyen âge et du début de la Renaissance.

L'étude des documents nous atteste, en effet, qu'il a existé jadis quantité d'œuvres très importantes, sorties du pinceau des peintres français du xve siècle et du début du xvie, qui ont péri totalement. Combien il serait précieux de pouvoir établir que des souvenirs de ces œuvres disparues peuvent se retrouver dans les gravures des livres parisiens, datant de l'époque que j'envisage ! Ainsi, on sait, par le journal d'un contemporain, qu'en 1424 on peignit sur les

murs du cimetière des Innocents à Paris une « Danse macabre » qui devint célèbre. D'autre part, des imprimeurs ou libraires parisiens, Guy Marchant, en 1485, et Gillet Couteau et Jean Menard, en 1492[1], ont publié des espèces d'albums, illustrés de remarquables gravures sur bois qui représentent précisément des scènes de la Danse macabre. Ces gravures ne dériveraient-elles, pour les compositions, des fameuses peintures du cimetière des Innocents ?

Il est vrai que, dans les gravures éditées par Guy Marchant et Couteau et Menard, les costumes des personnages sont les costumes de l'époque où les planches ont été gravées, c'est-à-dire de la fin du XVe siècle, et non pas les modes de 1424. Mais dans les siècles passés les graveurs, bien souvent, ne se croyaient pas obligés à une complète fidélité à l'égard de leurs modèles. Tout d'abord, il leur arrivait, dans des cas très nombreux, de reporter, sur la planche qu'attaquaient leurs instruments pour la tailler, la composition dans le sens même où ils voyaient celle-ci sur le modèle. Or le tirage sur papier de la planche une fois gravée renverse les positions comme dans un miroir : ce qui est à droite passe à gauche, et réciproquement. Les épreuves donnent donc alors le sujet retourné, ou « en contre-partie ». Ceci n'est encore que peu de chose ; les graveurs se permettaient bien d'autres écarts dans leurs interprétations, et il semble qu'il y ait eu là, pour les habitudes courantes, comme une tolérance générale qui se soit maintenue jusqu'au XVIIe siècle. Modifier des détails et, pour revenir au cas dont je parlais, rajeunir les costumes des personnages en les mettant à la mode du jour, fut longtemps chose parfaitement admise. Rien ne s'opposerait donc absolument à ce que, pour les Danses macabres gravées sur bois éditées

1. Un exemplaire de cette édition, qui a appartenu au roi Louis XII, et qui est conservé au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale (Réserve, T. e. 8), passe pour avoir été enluminé par les soins du grand libraire parisien Antoine Vérard.

dans les officines parisiennes de Guy Marchant et de ses émules, le point de départ ait été fourni par les peintures murales du cimetière des Innocents ; et différents auteurs, dont je fais moi-même partie [1], ont penché pour cette théorie. Mais à cet égard, dans l'état actuel des choses, comme pour les autres problèmes du même genre, on est réduit à une pure hypothèse. Pour aller plus loin, il faudrait être à même de pouvoir invoquer des exemples, ou tout au moins un exemple bien net de gravure sur bois ou en relief sur métal exécutée à Paris, au plus tard au commencement du règne de François Ier, dans laquelle on constaterait d'une façon indéniable l'imitation de morceaux de peintures dues à des artistes du xve siècle. On se trouverait alors autorisé, jusqu'à un certain point, à faire intervenir ce raisonnement que ce qui s'est produit une fois a pu se répéter en plusieurs circonstances.

J'ai la bonne fortune de venir aujourd'hui apporter à l'Académie justement l'indication d'un de ces exemples qu'il était si désirable, au point de vue de l'histoire de l'art français, que l'on pût un jour découvrir.

Dans un Missel à l'usage des Frères Prêcheurs qui a été édité à Paris par les soins de Jean Petit associé au typographe Wolfgang Hopyl, et dont l'impression a été terminée le 28 février 1518 (1517, *vieux style*) [2], se trouve une gravure sur bois représentant le sujet bien connu que l'on

1. Cf. un des chapitres sur *La peinture en France* que j'ai donnés à l'*Histoire de l'art*, publiée sous la direction de M. André Michel, t. IV, 2e partie, p. 706.

2. « Anno MCCCCCXVII, pridie Kalendas Martii. » — Le titre porte la date de 1516. Cf. Brunet, *Manuel du libraire*, t. III, p. 1769.

Un exemplaire de ce Missel, tiré sur vélin, et relié en deux volumes, se trouve à la Bibliothèque nationale, Réserve des imprimés, Vélins, nos 265 et 266.

appelle « les Trois morts et les trois vifs »[1]. Le sujet est traité comme il l'a été déjà au XIVe siècle dans la célèbre fresque du *Triomphe de la Mort*, au Campo Santo de Pise. Les trois personnages vivants, qui se trouvent subitement en présence de trois morts décharnés, leur rappelant le néant des joies et des vanités humaines, sont trois élégants cavaliers. Cependant il y a cette différence avec la fresque du Campo Santo de Pise que les morts, au lieu d'être couchés dans leurs cercueils, sont debout, s'avançant délibérément sur les cavaliers en tournant vers ceux-ci leurs visages décharnés aux affreux rictus. Le costume donné aux cavaliers est celui du temps de Louis XII et que l'on portait dès le début du XVIe siècle. Il serait donc possible que le bois, rencontré par moi dans un missel achevé au commencement de 1518, ait été gravé quelques années plus tôt ; peut-être, comme il arrive si fréquemment, avait-il été déjà antérieurement employé dans d'autres livres imprimés avec le matériel dont disposait W. Hopyl, typographe originaire de La Haye ou des environs, que l'on trouve installé à Paris dès 1489.

Le sujet des Trois morts et des trois vifs a été souvent donné en images dans les productions des libraires parisiens. On le rencontre, par exemple, dans des livres d'Heures et dans l'édition de la Danse macabre imprimée par Gillet Couteau et Jean Menard. Mais ce qui est le point essentiel que j'ai à mettre en lumière, c'est que, dans la gravure du missel en question, la composition se présente sous un aspect très spécial et se distinguant nettement de ce que l'on trouve ailleurs.

Un détail surtout est typique à cet égard, en même temps qu'il frappe à première vue celui qui est familiarisé avec tout

1. Ce bois est tiré deux fois dans la seconde partie du Missel (Vélins, 266, de la Bibl. nat.), d'abord dans la section des *Propres des Saints*, en tête de la messe pour la Commémoration des défunts, le 2 novembre, feuillet portant la signature J II, puis dans la section des *Messes du commun*, en tête de la « missa pro defunctis », folio XXI *verso*.

ce qui subsiste de la peinture française du xve siècle, tableaux ou miniatures des manuscrits ; c'est l'attitude donnée au cheval du principal cavalier, au premier plan, sur la gauche de l'image. Cette attitude est particulièrement élégante ; le cheval, vu de trois quarts, retourne d'un côté sa tête dont l'encolure décrit une courbe harmonieuse, tandis qu'il lève du côté opposé une de ses jambes de devant. Or cette manière très caractéristique de poser un cheval appartient essentiellement à Jean Foucquet. C'est ce maître illustre qui l'a introduite dans l'art français ; il s'est complu à la répéter dans ses œuvres, l'employant dans la grande miniature qui ouvre le tome II du manuscrit des *Antiquités Judaïques* à la Bibliothèque nationale, pour figurer la monture d'Hérode [1], et sur celui des admirables feuillets des *Heures d'Étienne Chevalier*, appartenant au Musée Condé, de Chantilly, qui montre saint Paul renversé sur le chemin de Damas (cheval d'un homme d'armes, sur la gauche de l'image) [2].

Parfois, il est vrai, on rencontre des copies de ce cheval sorties de pinceaux moins habiles que ceux de Jean Foucquet ; mais alors on constate toujours que ces copies sont dues à des artistes qui ont très visiblement cherché à imiter Foucquet ou même parfois à des artistes qui ont été des collaborateurs directs du maître, travaillant avec lui, et sous sa direction, à l'illustration d'un même volume [3].

La pose si spéciale donnée au cheval du premier plan est donc véritablement un indice probant. Elle suffirait à elle seule pour permettre d'affirmer que nous avons dans la planche gravée, ainsi employée à Paris au commencement

1. Reprod. dans Paul Durrieu, *Les Antiquités Judaïques et le peintre Jean Foucquet* Paris, 1907-1908, in-folio, planche XV ; et dans l'album de phototypies publié par H. Omont d'après le même manuscrit des *Antiquités Judaïques* (Paris, in-8°), planche XV.

2. Reprod. dans Gruyer, *Chantilly. Les Quarante Fouquet* Paris, 1897, in-4°), planche XXVIII ; et dans Durrieu, *op. cit.*, planche XX, n° 2.

3. P. Durrieu, *op. cit.*, pl. XVII, n° 3.

du XVI[e] siècle, à travers une interprétation qui peut être plus ou moins modifiée, la répercussion indéniable d'une création de Foucquet. Or il se trouve qu'il existe en effet une œuvre de Jean Foucquet nous étant parvenue en original, qui correspond à ce que laisse a priori soupçonner la gravure.

Cette œuvre est une miniature représentant les Trois morts et les trois vifs, qui contribue à illustrer un livre d'Heures ayant passé par les collections Vivant Denon, marquis de Ganay et Spitzer, connu autrefois sous la dénomination non justifiée d'« Heures de la dernière comtesse de Flandre, Marguerite de Mâle », et auquel on a proposé d'attacher, avec plus de raisons, le nom d'*Heures de Baudricourt* [1].

La miniature en question a été plusieurs fois publiée depuis 1829, époque où Denon en a fait paraître une lithographie [2]. Elle a pris place notamment, en 1905, dans le volume que notre confrère de l'Académie des beaux-arts, M. Georges Lafenestre, a consacré à Jean Foucquet [3]. On peut l'attribuer à Jean Foucquet en personne avec le même degré de certitude que les fragments des Heures d'Étienne Chevalier, de Chantilly. Nous y trouvons le cheval dont

1. Vers le début du manuscrit se trouve, dans une très belle miniature, le portrait d'une grande dame pour qui le livre d'Heures a été peint (reproductions dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, t. XV (1904), p. 413, et dans l'*Histoire de l'art* dirigée par André Michel, t. IV, 2e partie, p. 727). D'après des armoiries qui accompagnent le portrait, mon cher et si regretté confrère Henri Bouchot m'a suggéré qu'on pouvait être autorisé à reconnaître dans la dame en question Anne de Beaujeu-Amplepuis, mariée en premières noces avec le maréchal Philippe de Culant, veuve de celui-ci en 1453 et remariée alors à Jean de Baudricourt, futur maréchal de France, fils de ce Robert de Baudricourt que l'histoire de Jeanne d'Arc a rendu célèbre.

2. Dans son grand recueil intitulé *Monuments des Arts du dessin chez les peuples tant anciens que modernes* (Paris, 1829, 4 vol. in-folio), t. I, planche 45.

3. G. Lafenestre, *Jehan Fouquet* (Paris, 1905, in-4°), p. 65. Voir aussi *Revue de l'Art ancien et moderne*, t. XV (n° de février 1904), p. 91.

j'ai parlé, rendu avec une maestria, une élégance et une fermeté de trait qui excluent l'hypothèse d'une simple imitation ; et toutes les particularités de dessin, de coloris et de facture sont exactement celles que montrent les fameuses peintures du manuscrit des *Antiquités Judaïques* de la Bibliothèque nationale qu'une note tracée par un contemporain atteste formellement être « de la main du bon paintre et enlumineur du roy Loys XIe, Jehan Foucquet, natif de Tours [1] ».

Si l'on rapproche de la création originale de Foucquet la gravure fournie par la planche dont Jean Petit et W. Hopyl se servaient à Paris au moins dès le début de 1518, on constate que, sur la gravure tirée dans le livre, la composition apparaît inversée ; cela prouve seulement que sur la planche même l'image avait été entaillée par le graveur dans le sens réel de la miniature : c'est le tirage des épreuves qui a amené le renversement. D'autre part, les costumes sont rajeunis ; les coiffures notamment sont les couvre-chefs aplatis du temps de Louis XII, et non plus les hauts bonnets de forme presque pointue des contemporains de Jean Foucquet. Il y a également des modifications de détail dans la gravure : le second cavalier, dont le cheval fuit en montrant sa croupe, est mis plus en évidence vers le centre de la composition ; le troisième cavalier, au contraire, rejeté sur le côté, apparaît beaucoup moins à découvert que dans la miniature. Mais ces divergences ne sortent pas des limites de ces libertés dont je parlais tout à l'heure et que les graveurs d'autrefois prenaient si couramment dans leurs interprétations.

Dans l'ensemble, et sauf ce que je viens d'indiquer et qui n'a pas d'importance, la miniature et la gravure concordent absolument l'une avec l'autre. Même disposition générale de la scène. Mêmes « types », si j'ose dire, donnés

1. Cf. Durrieu, *Les Antiquités Judaïques et le peintre Jean Foucquet*, planche XXVI.

aux trois affreux cadavres. Même introduction, au centre du tableau, d'une haute et mince colonne portant une croix, celle-ci placée au-dessus d'une sorte de lanterne. Même arrangement des fonds du tableau : derrière le groupe des trois morts, un très grand château, dont les hautes murailles fuient obliquement vers l'arrière-plan ; au centre, une ville profilant ses tours sur le ciel ; du côté du groupe des cavaliers, des arbres feuillus.

Nous avons donc, dans la planche qu'utilisait un atelier parisien d'imprimerie des premières années du XVI[e] siècle, le cas bien net d'une gravure dans laquelle on trouve le reflet, plus ou moins direct, mais incontestable, d'un modèle créé au XV[e] siècle par le génial artiste que fut Jean Foucquet.

L'observation est très intéressante par elle-même. J'ai eu antérieurement l'occasion de constater que, dans le domaine des miniatures de manuscrits, les œuvres de Jean Foucquet avaient été très souvent imitées, ce qui prouve qu'elles avaient dû faire sensation dans le monde des « historieurs », pour employer l'excellente expression dont on usait jadis en France lorsqu'on voulait désigner ce que nous appelons aujourd'hui les « miniaturistes ».

J'ai donné des preuves sensibles du fait par certaines reproductions que j'ai jointes à mon étude sur le *Tite Live de la Sorbonne et le Forum romain* qui a paru au tome XXI des *Monuments et Mémoires* de la Fondation Piot [1]. Et voici maintenant que nous pouvons constater que l'influence des compositions de Foucquet ne s'est pas exercée seulement sur ceux qui maniaient le pinceau ou le crayon, et qu'elle a eu sa répercussion jusque dans les productions des techniciens qui gravaient sur bois ou en relief sur métal, antérieurement à 1525.

Mais ma découverte peut avoir en outre des conséquences

1. Voir, dans cette étude sur le *Tite Live de la Sorbonne*, les figures 1 à 6.

étendues. Elle soulève un coin du voile recouvrant le problème dont j'énonçais les données en commençant et qui se rattache à l'histoire générale de l'art en France.

Les illustrations des belles éditions parisiennes de la fin du xve siècle et du début du xvie siècle, on doit franchement le reconnaître, sont loin d'avoir été étudiées jusqu'ici d'aussi près qu'elles le méritent et surtout avec de suffisantes préoccupations d'ordre artistique. Qui sait si leur examen ne réserve pas encore des surprises? Je crains qu'on ne soit condamné à avoir bien rarement la bonne fortune, qui m'advient pour les Trois morts et les trois vifs de Jean Foucquet, de pouvoir signaler à la fois un prototype peint, existant encore en original, et l'interprétation d'un dérivé du même prototype par l'outil d'un graveur; mais, à défaut de compositions entières, on pourrait retrouver peut-être, au moins isolément, dans les planches gravées qui circulaient à Paris sous Charles VIII et Louis XII, certaines figures individualisées, certains types spéciaux de visage, certaines poses nettement caractérisées, que l'on verrait apparaître également d'autre part dans des tableaux ou des miniatures de manuscrits.

On aurait ainsi des éléments de rapprochement qui, venant s'ajouter au cas que je viens d'exposer, nous autoriseraient à rechercher, dans les plus antiques productions illustrées de la librairie française, des souvenirs de ces nombreuses grandes peintures du xve siècle que l'on sait de source certaine avoir été exécutées dans notre pays de France, et dont si peu, hélas! ont échappé aux destructions du temps et aux ravages des hommes.

SÉANCE DU 30 MARS

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE BERGER, VICE-PRÉSIDENT.

Il est donné lecture des lettres des candidats aux places laissées vacantes par la mort de MM. Perrot et Viollet, membres ordinaires, et de M. Joret, membre libre, savoir :

MM. Lejay et Delachenal, pour la place de M. G. Perrot ;

MM. Émile Mâle, Bémont et Glotz, pour la place de M. Viollet ;

M. Brutails, pour la place de M. Joret.

M. Maurice Croiset termine sa lecture sur l'*Apologie de Socrate* par Platon. Il développe l'idée que Platon, dans cet ouvrage, ne s'est pas proposé de conserver un souvenir absolument exact de la défense présentée par Socrate devant ses juges ; il a voulu, avant tout, faire l'apologie de la philosophie socratique et l'a présentée sous la forme d'un plaidoyer soi-disant prononcé par son maître ; c'est une fiction qui n'a rien d'historique et qui est surtout destinée aux contemporains et à la postérité.

MM. Bouché-Leclercq et Alfred Croiset présentent quelques observations.

L'Académie procède à l'élection de la Commission Barbier-Muret.

Sont nommés MM. Senart, Alfred Croiset, le P. Scheil et Éd. Cuq.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1917

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS

SÉANCE DU 4 AVRIL

Séance avancée au mercredi à cause du Vendredi saint.

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

Il est donné lecture de la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de M. le sous-secrétaire d'État des beaux-arts qui remercie l'Académie du don qu'elle a fait au Musée du Louvre, et qui a été accepté par décret du 27 mars dernier, de deux briques estampillées trouvées en Tunisie ;

2° Une lettre de M. Jules Martha qui pose sa candidature à la place de M. Viollet ;

3° Une lettre de M. Étienne Michon qui pose sa candidature à la même place ;

4° Une lettre de M. Clément Huart, candidat à la place de M. G. Perrot, et éventuellement à celle de M. Viollet.

M. Salomon Reinach lit, au nom de M. Seymour de Ricci, une note sur la Table de Palerme [1].

1. Voir ci-après.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« Je suis heureux de pouvoir annoncer à l'Académie que le Musée du Louvre vient de recevoir un don précieux, celui de plusieurs monuments provenant du cabinet d'antiquités du marquis de Vogüé. Cette libéralité, due au bienveillant souvenir de notre confrère, se trouve accrue par la générosité de sa famille : elle intéresse deux départements du Louvre.

« Le département des antiquités grecques et romaines reçoit une tête d'Athéna en marbre de Paros, trouvée à Égine, qui fut acquise par notre regretté confrère, en 1865, à la vente du comte de Pourtalès-Gorgier. Publiée par M. Maxime Collignon, qui en a démontré le grand intérêt [1], cette tête appartenait sans aucun doute à une statue isolée ; son style permet d'en placer l'exécution entre les années 460 et 450, sinon plus tard encore.

« Elle présente quelques particularités assez rares : travaillée à part, elle était mobile, ainsi qu'il est facile de le constater en examinant de près la base dont deux témoins, l'un appartenant au pourtour, l'autre à la partie plane du dessous, sont encore nettement reconnaissables et n'ont pas été noyés dans le plâtre lorsque cette base fut restaurée [2]. La déesse porte le casque attique à timbre bas, aujourd'hui réduit à un état assez rudimentaire. Dans l'antiquité, ce casque était complété par plusieurs pièces, travaillées à part, qui malheureusement sont perdues, mais dont l'existence est attestée par une cavité visible à la partie supérieure de la tête et par plusieurs petits trous pratiqués au-dessus des tempes, auprès des oreilles et au revers du cou. La cavité révèle la présence d'un cimier ; les petits trous révèlent celle de garde-joues, d'un couvre-nuque et d'une chevelure. Le tout exécuté soit en marbre, soit en bronze, était assujetti à l'aide de chevilles ou de scellements. Les oreilles sont percées d'un trou auquel s'attachaient des pendants de métal précieux. Le travail des yeux offre un autre détail technique fort intéressant : le bord des paupières est garni d'une petite lame de

1. *Fondation Eugène Piot. Monuments et Mémoires*, 1907, XIII, p. 166 à 174 ; planches XVI et XVII.

2. Il y a des restaurations en plâtre à la base du cou, au nez, aux paupières, à la pointe de la stéphané du casque et aux lèvres.

bronze dont le bord était certainement barbelé pour imiter la frange des cils.

« Digne de l'attention des archéologues et des historiens de l'art, cette tête rappelle les procédés des sculpteurs éginètes et, tout en s'éloignant de l'archaïsme, elle offre, pour la technique, des points de comparaison avec certaines têtes des frontons du temple d'Aphaia à Égine. Son entrée dans nos collections nationales y comble un vide : elle y apporte le lien qui relie les têtes de la période archaïque aux œuvres plus parfaites de l'art grec parvenu à son complet épanouissement. Avec elle se trouvera désormais bien établie une série d'une importance capitale, permettant de mieux comprendre et d'étudier plus aisément les progrès de la sculpture grecque.

« Nous devons cette série à la clairvoyance et à l'ardent patriotisme de quelques amateurs éminents dont les noms resteront attachés aux œuvres insignes, si libéralement offertes par eux à nos collections : Georges Rampin, le marquis de Vogüé et ses enfants, M[lle] de La Coulonche. On ne saurait trop rappeler les bienfaits dont le Louvre est comblé.

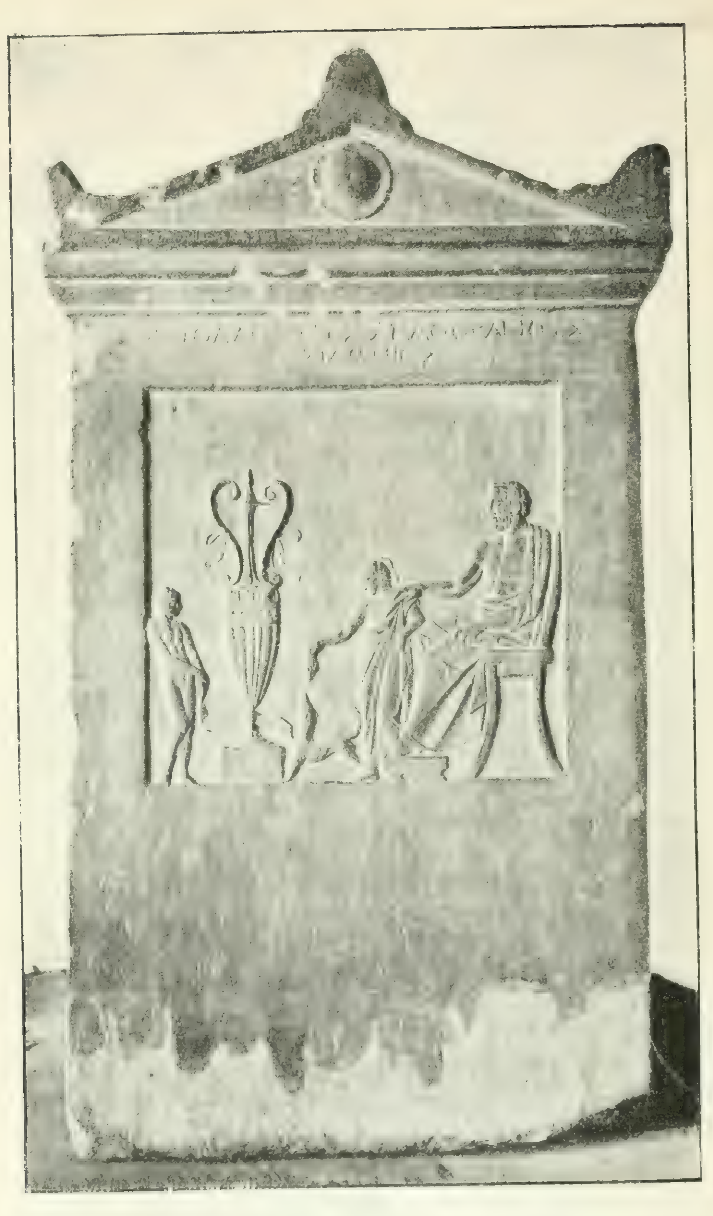
« Un second monument entre au même département. C'est une stèle funéraire grecque, d'une très bonne époque et dans un parfait état de conservation ; M. de Vogüé la croyait trouvée à Santorin ; en réalité, elle a été découverte à Athènes. Surmontée d'un fronton au-dessous duquel on lit, gravé en beaux caractères, le nom du défunt, originaire de Sidon,

ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΣ ΑΓΑΘΟΚΛΕΙΟΥΣ
ΣΙΔΩΝΙΟΣ

elle est ornée, un peu plus bas, d'une intéressante représentation[1].

« On y voit un homme barbu, assis sur un siège à dossier, vêtu d'une longue draperie qui laisse à découvert la poitrine et le bras droit. Un tabouret supporte ses pieds nus ; sa main droite est posée sur l'épaule d'un jeune garçon, presque un enfant,

1. Cette stèle en marbre blanc, mesure 0, 72 de hauteur depuis sa base jusqu'au sommet du fronton ; sa largeur est de 0, 365 prise au-dessous du fronton, à l'endroit où l'inscription est gravée, et de 0, 39 à la base.



Stèle funéraire grecque trouvée à Athènes.
Don du marquis de Vogüé au Musée du Louvre.

drapé de la même façon que lui, portant la tresse de la jeunesse et jouant avec un chien au museau pointu, le lévrier bien connu des reliefs funéraires [1]. Devant le chien, auquel, pour l'exciter, ce jeune garçon présente une grappe de raisin, une élégante loutrophore est dressée sur une base ; l'orifice en est fermé par un couvercle pointu, la panse est ornée d'oves et de godrons. Aux anses surélevées qui se terminent en haut et en bas par des enroulements sont nouées de fraîches bandelettes. Un serviteur tourné vers le vase, debout et entièrement nu, tient, de la main gauche que sa main droite entoure près du poignet, un aryballe et un strigile [2].

« L'inscription de cette stèle a été publiée pour la première fois en 1854 par Pittakis qui la donna avec une légère inexactitude [3], en ajoutant que le marbre avait été découvert le 7 janvier 1834 près du Dipylon, dans la maison de K. Myssios. Il y avait donc déjà vingt ans que le monument était sorti de terre. Ces détails relatifs à la date de la trouvaille et à l'endroit précis où elle eut lieu ne peuvent laisser aucun doute sur la provenance athénienne de la stèle. On sait d'ailleurs qu'il y avait à Athènes beaucoup de Sidoniens et qu'ils y formaient une importante communauté.

« Le relief, ajoute Pittakis, nous montre « un homme debout », renseignement vague et fort incomplet qui ne peut donner aucune idée de l'intérêt de la scène. Il fut fourni sans doute à Pittakis, avec la copie de l'inscription, par un informateur uniquement préoccupé du texte, et qui n'avait jeté sur le relief qu'un coup d'œil très distrait. La figure ci-contre permet de voir

1. Voir Conze, *Die attischen Grabreliefs*, et notamment le n° 1066, taf. CCXVII.

2. Sur une stèle du Musée national d'Athènes, on voit un serviteur, les jambes croisées, avec les deux mains réunies de la même manière et portant les mêmes objets ; cf. Conze, *op. cit.*, n° 1037, taf. CCIII.

3. **ΑΓΑΘΟΚΛΕΟΥΣ** au lieu de **ΑΓΑΘΟΚΛΕΙΟΥΣ**. Voy. Pittakis, Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1re série, 1854, p. 1180, n° 2286. La même copie a été reproduite par St. Koumanoudis, Ἀττικῆς ἐπιγραφαὶ ἐπιτύμβιοι n° 2372, et insérée dans les *Inscr. graecae*, II, pars III (1888), n° 3216. Sur la foi du marquis de Vogüé, j'avais vainement cherché ce texte parmi les inscriptions de Théra ; je dois à mon cher confrère M. B. Haussoullier les indications qui me permettent d'en préciser la provenance.

qu'il y avait autre chose à dire de ce petit tableau. La stèle passa plus tard dans le commerce. Soit que le vendeur ait eu intérêt à en cacher la véritable provenance, soit qu'il ait été lui-même trompé sur son origine, il la présenta au marquis de Vogüé comme venant de Santorin : c'est avec cette provenance fantaisiste qu'elle est entrée dans sa collection.

« Le département des antiquités orientales s'enrichit de deux inscriptions importantes, une inscription himyarite très bien conservée et une inscription phénicienne. Il ne m'appartient pas d'en parler avec compétence. Je me permets seulement de rappeler que l'inscription himyarite est consacrée au dieu Tálab, patron des Hamdânites[1]. Quant à l'inscription phénicienne, trouvée à Larnaca, c'est un document historique de premier ordre. Gravée sur la face antérieure d'un autel votif en marbre blanc, elle renferme les noms de plusieurs rois de Citium antérieurs à la conquête de Ptolémée, ceux de Melekhiaton et de ses fils ; elle soulève ainsi un coin du voile qui couvre l'histoire des villes phéniciennes indépendantes au ve siècle de notre ère[2]. Ce précieux monument prendra place auprès d'un autel votif au dieu Esmun que M. de Vogüé avait acquis dans l'île de Chypre pendant son exploration et qu'il avait offert au Louvre il y a plusieurs années[3].

« Au cours de sa longue et laborieuse existence, notre éminent confrère avait souvent témoigné au Musée du Louvre une bienveillance particulière. En recommandant à ses enfants de remettre à notre grand établissement scientifique quelques monuments, choisis parmi les plus importants de ceux qu'il avait réunis avec tant de patience et de soin, il a voulu donner une dernière preuve du profond intérêt qu'il portait aux études archéologiques, de l'attention si large et si éclairée avec laquelle il les avait toujours suivies et encouragées. L'Académie sait avec quelle perspicacité et quel succès il les avait abordées. »

M. E. Babelon commente devant l'Académie une monnaie

1. Elle se compose de six lignes. Cf. *Corp. inscr. semiticarum, pars quarta*, I, p. 383, n. 335, tab. XXXIV.
2. *Ibid., pars prima*, I, p. 36, n. 10, tab. V.
3. *Ibid., pars prima*, I, p. 61, n. 42, tab. VIII.

grecque dont il vient récemment de faire l'acquisition pour le Cabinet des Médailles. Cette monnaie, à l'effigie de l'empereur Domitien, porte, au revers, une légende grecque qui est la traduction de la légende latine *Germania capta* ; le type représente la Germanie captive, debout, en costume d'esclave, les mains liées derrière le dos. Cette pièce, dont aucun exemplaire n'a été signalé jusqu'ici, a été frappée dans l'atelier de la ville de Prusias, en Bithynie. On prendra plaisir, avec M. Babelon, à considérer son type inédit comme étant d'un bon augure pour l'issue de la guerre présente.

MM. Théodore Reinach, Bouché-Leclercq et Collignon présentent quelques observations.

M. Paul Foucart fait la première lecture d'un mémoire sur le culte des héros dans la Grèce antique.

COMMUNICATION

LA TABLE DE PALERME,

PAR M. SEYMOUR DE RICCI.

J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie le résultat de quelques recherches sur les problèmes historiques et chronologiques soulevés par l'étude de la *Table de Palerme* [1]. Un des derniers services rendus à l'égyptologie par Maspero [2] a été la publication de trois fragments inconnus de ces précieuses annales des premières dynasties égyptiennes. L'édition de ces textes, d'un déchiffrement si

1. Les travaux de Pellegrini, Naville, Schäfer et Sethe, sur le fragment conservé à Palerme, sont énumérés par Breasted, *Ancient records*, t. I, pp. 51-72.
2. Cf. sa note dans *Recueil de travaux*, t. XXXVI (1914), p. 152.

difficile, avait été confiée à M. Gauthier qui, dès le 17 juillet 1914, a fait connaître à l'Académie, par la voix du R. P. Scheil, l'intérêt historique capital de ces portions nouvelles de la table [1] ; depuis lors, il les a publiées dans le *Musée égyptien* [2] et son mémoire a provoqué de divers côtés des commentaires très minutieux ; j'ai pu consulter ceux de MM. Gardiner [3], Petrie [4] et Read [5], ainsi qu'un mémoire très important de M. Daressy [6].

Voici, en quelques mots, l'exposé des principaux éléments de la discussion : une grande dalle en pierre dure portait sur ses deux faces, en au moins huit registres superposés, les annales des cinq premières dynasties égyptiennes, une case rectangulaire étant réservée à chaque année. Le jour où il aura été possible de combiner exactement les *six* fragments connus [7] de ce texte, la chronologie des premiers rois de l'Égypte reposera sur des bases aussi certaines que celle des douze Césars. Malheureusement, la restitution de la *Table de Palerme* (pour conserver à cet ensemble le nom du premier fragment qui en a été découvert) est encore en grande partie hypothétique et les conjectures que j'avance n'ont peut-être d'autre mérite que celui de comporter un minimum d'invraisemblances et de tenir compte, à ce qu'il semble, de toutes les données actuellement connues.

Le point de départ de toute recherche sera une connaissance précise de la manière dont, dans ce document, sont numérotées les années d'un règne. L'idée, si simple à

1. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1914, pp. 489-496.

2. *Musée égyptien*, t. III, 2 (1915), pp. 29-53, pl. XXIV-XXXI.

3. *Journal of Egyptian archæology*, t. III (1916), pp. 143-145.

4. *Ancient Egypt*, 1916, pp. 114-120 et 182-184.

5. *Mémoires de l'Institut français du Caire*, t. XII, 2 (1916), pp. 215-222.

6. *Ibid.*, pp. 161-214. Révision des lectures de M. Gauthier ; détermination de la place du fragment 3 ; essai de restitution de la table.

7. Un à Palerme, quatre au Musée du Caire et un à Londres, University College, ce dernier publié par Petrie, *loc. laud.*

notre esprit, de désigner les années régnales d'un prince par des chiffres consécutifs n'est pas, en Égypte, la plus primitive. Les assyriologues sont familiers avec le singulier système qui consiste à donner à chaque année un nom et non point un numéro d'ordre : c'est le système adopté sur la *Table de Palerme*, et cette clef du déchiffrement de nos annales, c'est encore à Maspero que nous la devons [1].

Au début, ces noms semblent avoir été donnés arbitrairement : « année de frapper les Troglodytes », « année de telle ou telle fête religieuse », etc. Bientôt, les noms alternent régulièrement, suivant des systèmes plus ou moins faciles à saisir : tous les deux ans, par exemple, reviendra le même « culte d'Horus ». Un peu plus tard, on prendra pour points de repère chronologiques les recensements, revenant également tous les deux ans ; on ira même jusqu'à numéroter ces recensements : « première fois de dénombrer », « deuxième fois de dénombrer » ; et ainsi de suite, pour toutes les années *paires* d'un règne. Quant aux années *impaires*, nous les trouvons souvent appelées « année après *tel* ou *tel* dénombrement », ou encore « année de trouver la maison d'Horus et Set », c'est-à-dire « année d'inventaire du palais du roi ». Avec un peu de patience, on arrive à discerner l'ordre dans lequel se succèdent ces dénominations : pour la cinquième dynastie au moins, ces données nous sont à peu près acquises.

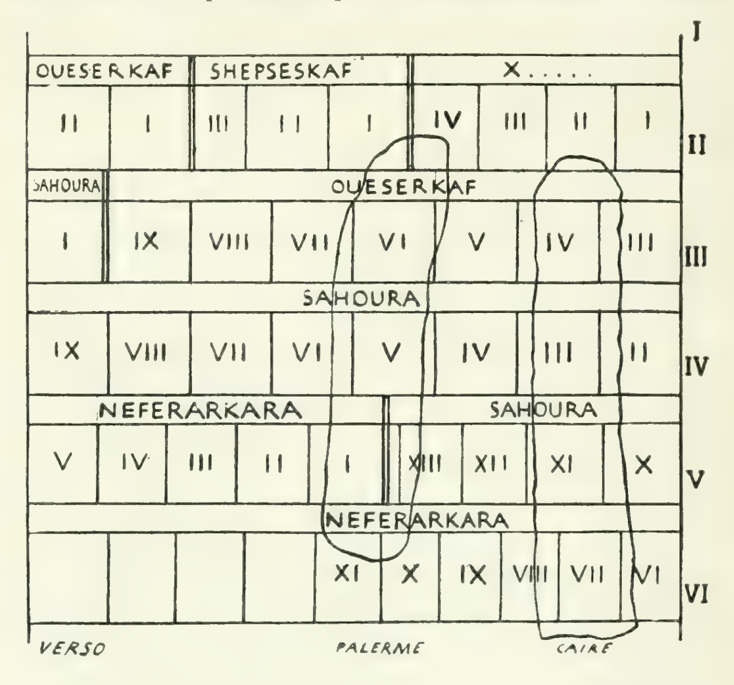
M. Gauthier a fort bien établi les places relatives du fragment de Palerme et du plus grand des morceaux récemment retrouvés en Égypte. L'examen du *verso* nous montre en effet, à la ligne 2, les années 3-4 de Oueserkaf (fragment du Caire), puis une lacune, puis ses années 6-7 (fragment de Palerme) ; la ligne 3 nous transporte au règne de Sahoura : années 2-3 (fragment du Caire), puis une lacune, puis les années 5-6 (fragment de Palerme) :

1. Maspero, *Revue critique*, t. LII (1901), p. 381.

		Palerme		lacune	Le Caire			
Règne de Oueserkaf	...	an VII	an VI	an V	an IV	an III	...	Ligne 2
Règne de Sahoura	...	an VI	an V	an IV	an III	an II	...	Ligne 3

La ligne 4 du fragment de Palerme contient la 13e et dernière année de Sahoura et la première année de son successeur Neferarkara, dont la 10e et 11e année occupent la ligne 5.

Tels sont les éléments de la restitution donnée ci-contre[1]; il me semble que celle-ci tient plus exactement compte des données du problème que les autres systèmes proposés



1. Les deux ovales irréguliers indiquent sous une forme schématique les portions conservées sur le fragment de Palerme au centre et le grand morceau du Caire à droite. Le double trait vertical indique un changement de règne.

jusqu'à ce jour. Malheureusement, comme la longueur des cases annuelles varie avec la longueur des textes que l'on avait à y insérer, il y aura toujours, dans tout essai de reconstruction, une part considérable d'hypothèse.

On voit par ce tableau que les lignes 2 et 3 ne devaient pas, à notre avis, comporter chacune plus de *huit* cases annuelles, ce qui, à 0 m 21 par case, donnerait à la table une largeur totale de 1 m 68. M. Deressy semble partisan d'une restitution donnant *douze* ou même *treize* cases dans ces lignes ; mais M. Petrie, avec raison, semble-t-il, a protesté contre l'élévation de ce chiffre qu'il propose de réduire à 9 1/2 ou 10 cases [1].

Notre essai de reconstruction aboutit à des résultats chronologiques très voisins de ceux qu'on pouvait tirer du Papyrus de Turin :

Table de Palerme	Papyrus de Turin
Shepseskaf 2 ans et une fraction	[Shepseskaf] 2 ans
Oueserkaf 9 ans	[Oueser]ka[f] 7 ans
Sahoura 13 ans et une fraction	[Sahoura] 12 ans
Neferarkara au moins 11 ans	[Neferarkara] [*] ans

Ces résultats semblent assez satisfaisants pour nous encourager à tenter la restitution du *recto*, où figurent les rois des trois premières dynasties.

Les registres II, III, IV et V sont divisés en cases annuelles dont la largeur, constante dans chaque registre, varie d'une ligne à l'autre. Cette constatation, jointe à la connaissance de la largeur totale (présumée être de 1 m 68)

1. Des essais de restitution avec *neuf* ou avec *dix* cases par ligne ne nous ont pas fourni de résultats satisfaisants. Notre reconstruction du *recto* donne 362 cases pour les registres II à V, sur une base de *huit* cases par ligne au *verso*. Avec *neuf* ou *dix* cases, on aurait, non plus 362 ans, mais 405 ou 448 ans, ce qui ne fait pas, on le voit, une différence bien considérable dans la chronologie des trois premières dynasties.

nous amène à rétablir au *recto*, au-dessous d'un premier registre énumérant, sans indication de durée de règnes, une centaine de monarques antérieurs à Menès, quatre autres registres (II-V), contenant respectivement 74, 91, 110 et 87 cases annuelles, soit 362 cases.

Quant aux registres VI, VII et VIII, la largeur des cases y était variable ; d'après les portions conservées, on peut conjecturer que chaque ligne contenait une trentaine d'années environ.

Grâce au *verso*, nous connaissons déjà la place relative occupée au *recto* par le fragment de Palerme et le grand fragment du Caire. Ceci nous permet, avec des chances d'erreur assez réduites, de numéroter consécutivement les cases annuelles des registres II à V, l'an 1 étant la première case du registre II, l'an 362, la dernière du registre IV.

CAIRE — PALERME — RECTO

Registre							
I	ROIS DE LA HAUTE EGYPTE	ROIS DE LA BASSE EGYPTE					
II	ATA 70-74	ATETA 59-69	TETA 38-58		MENA 1-37		
III	BOUZAOU 157-165	QEBEHOU 148-156	SEMEMPSES 134-148	MERBAP 98-133	SEMTI 86-97	ATA 75-85	
IV	HOJZEFA 267-275	NJI 263-266	NEFERKA I 253-262	(SEND?) HORUS NETEREN 211-252	DJEZNAS 201-210	BANETEREN 186-200	KAKAOU 166-185
V	HOJNI 353-362	SECES 347-352	Z. II 341-346	ZESER I 322-341	NEBKARA 305-322	BEBI 278-304	H. 276-277
VI	SNEFEROU 377-400	HOUNI 363-376					
VII	DADEFRA 425-432	KHOUFOU 401-424					
VIII	KHAFRA 433-...						

Nous voyons immédiatement que les quelques noms déjà identifiés sur la Table de Palerme sont bien à la place

que leur attribuait ce que nous savions déjà de la chronologie des premières dynasties. Ateta, 2e successeur de Ménès, est à la fin du second registre ; Merbap et Qebehou, 6e et 8e rois de la Ire dynastie, occupent le milieu et la fin de la ligne suivante ; le 4e et le 5e registre doivent comprendre respectivement la IIe et la IIIe dynastie puisque le 6e registre contient en son milieu le règne de Sneferou, dernier roi de la IIIe ou premier de la IVe dynastie : en effet, nous trouvons au registre IV le nom d'Horus Neteren et au registre V celui de Khasekhemoui, princes que les historiens avaient déjà classés dans la IIe et la IIIe dynastie.

Dès 1907, M. le capitaine Weill [1], s'appuyant uniquement sur des données archéologiques, avait proposé un classement provisoire des monarques thinites. Il est agréable, au bout de dix ans, de constater que cette classification a supporté l'épreuve de tant de découvertes nouvelles. Notre restitution de la Table de Palerme vient à son tour la confirmer et, s'il est vraisemblable qu'on doive en modifier certains détails, nous croyons la liste du capitaine Weill inattaquable dans ses grandes lignes.

Le tableau ci-joint n'a pas de prétentions à l'exactitude mathématique : le problème comporte tant d'inconnues qu'un grand nombre de solutions sont également possibles. Grâce au Papyrus de Turin, nous connaissons la durée exacte des règnes de Neferkasokari et de ses successeurs, jusqu'au milieu de la IVe dynastie. Malgré des divergences de détail sur lesquelles il est fort difficile de se faire une opinion, les chiffres du papyrus paraissent coïncider dans leur ensemble avec ceux de la Table de Palerme. La partie tout à fait hypothétique de notre tableau, c'est le début du 4e registre où, faute de données précises, nous avons dû assigner aux règnes de Bouzaou, Kakaou, Baneteren,

1. *Recueil de travaux*, t. XXIX (1907), pp. 48-49.

Oueznas, des durées arbitraires, sachant que le total de ces règnes est d'environ soixante ans. Cette incertitude est d'autant plus regrettable que nous savons mal à quel cartouche des listes correspond le nom d'Horus Neter-en. D'après notre tableau, ce serait Send, alors que plusieurs égyptologues l'identifient avec Baneteren[1]. Si l'on tenait absolument à conserver l'équation Baneteren = Horus Neteren, cela ne serait possible qu'en allongeant les règnes de Bouzaou et Kakaou (qui auraient régné, à eux deux, une soixantaine d'années) et en réduisant à une dizaine d'années le total des trois règnes de Oueznas, Send et Neferka I[er]. Tout compte fait, il semble préférable de s'en tenir à notre identification.

Le résultat le plus tangible de notre restitution, c'est de réduire à 400 ans la période comprise entre l'avénement de Ménès et celui de Khéops, alors que, pour les mêmes dynasties, le total des chiffres manéthoniens (253 + 302 + 214) est de 769 :

PREMIÈRE DYNASTIE

MENA	37 ans	Μήνης	62 ans
TETA	21 ans	Ἄθωθις	57 ans
ATETA	11 ans	Κενκένης	31 ans
ATA (ou ATETA II)	16 ans	Οὐενέφης	23 ans
SEMTI	12 ans	Οὐσαφάϊς	20 ans
MERBAP	36 ans	Μιέβις	26 ans
[SEMEMPSES]	15 ans	Σεμέμψης	18 ans
QEBEHOU	8 ans	Βιηνεχῆς	26 ans
	156 ans		

1. Ou même avec Bouzaou, ce qui s'accorde bien mal avec notre restitution.

DEUXIÈME DYNASTIE

BOUZAOU	9 ans	Βοηθός	38 ans
KAKAOU	20 ans	Καιέχως	39 ans
BANETEREN	15 ans	Βινώθρις	47 ans
OUEZNAS	10 ans	Τλᾶς	17 ans
SEND	42 ans	Σεθένης	41 ans
NEFERKA	10 ans	Χαίρης, puis Νεφερχέρης	17 + 25 ans
NEFERKA-SOKARI	4 ans	(Turin : 8 ans) Σεσωχρίς	48 ans
HOUZEFA	11 ans	Χενέρης	30 ans
	121 ans		

TROISIÈME DYNASTIE

BEBI	27 ans	?	
NEBKARA	17 ans	Turin : 19 ans Νεχερώφης	28 ans
ZESER	19 ans	Τοσόρθρος	29 ans
ZESER-TETA	6 ans	Τοσερτάσις	19 ans
SEZES	6 ans	?	
HOUNI	24 ans	?	
SNEFEROU	24 ans	?	

Une divergence aussi considérable ne doit pas nous surprendre : la comparaison attentive des chiffres de Manethon et de ceux conservés dans le Papyrus royal de Turin nous prouve que le chronographe ptolémaïque allonge à plaisir la durée des dynasties et cela souvent par des artifices numériques qu'il n'est pas impossible de surprendre. Quel était son dessein ? Orgueil national ou peut-être antisémitisme? Il serait bien téméraire de le décider. En tous les cas, ce qui est assuré, c'est que les chiffres manéthoniens ne méritent, en général, aucune confiance : il n'était pas inutile de le démontrer une fois de plus et c'est ce que nous ont permis les énigmatiques fragments de la Table de Palerme.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente les ouvrages suivants :

1° Les fascicules de septembre-octobre 1916 des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (Paris, 1916, in-8°) ;

2° *The Text of the Old Testament*, by Édouard NAVILLE, associé étranger de l'Académie (London, 1916, in-8°).

SÉANCE DU 13 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. Merwart, gouverneur de la Guadeloupe, adresse à l'Académie des photographies et divers documents relatifs à des roches gravées existant à la Guadeloupe et qui ont été repérées aux Trois-Rivières, vers l'extrémité sud de l'île.

M. R. Doucet, adjudant aux armées, communique à l'Académie l'empreinte d'une brique qu'il a trouvée récemment sur les confins de la Lorraine et de la Franche-Comté.

Renvoi à l'examen de M. Héron de Villefosse.

Il est donné lecture des lettres de candidature de M. l'abbé Chabot pour les places de MM. G. Perrot et Paul Viollet : — de MM. le comte Alexandre de Laborde et H. de Castries pour la place de M. Joret.

M. Paul FOUCART commence la seconde lecture de son mémoire sur le culte des héros dans la Grèce antique.

M. Prosper Alfaric présente à l'Académie un aperçu sur les caractères généraux des Manichéens d'après les Écritures manichéennes.

MM. BOUCHÉ-LECLERCQ et MONCEAUX présentent quelques observations.

SÉANCE DU 20 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. Gsell, correspondant de l'Académie, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, fait un court rapport sur une mission épigraphique qui lui a été confiée par l'Académie pour préparer la publication d'un *Corpus* des inscriptions latines de l'Algérie.

La Société française d'archéologie adresse à l'Académie une note au sujet d'un vœu qu'elle a émis en faveur de la réparation et de la reconstruction des églises.

Il est donné lecture des lettres par lesquelles MM. A. Blanchet, Espérandieu et le Dr Capitan posent leur candidature à la place laissée vacante par la mort de M. Joret.

M. Alfred Croiset fait connaître que la Commission du prix Bordin (antiquité classique) a décerné :

Un prix de deux mille francs à l'ouvrage de M. Jean Maspero intitulé *Papyrus grecs de l'époque byzantine*, 3 vol. in-4° ;

Un prix de mille francs à M. Gusman, pour son ouvrage intitulé : *L'art décoratif de Rome, de la fin de la République au IVe siècle.*

M. E. Pottier lit une note de M. F. Cumont, associé étranger et philologue belge, sur le déchiffrement des tablettes hittites, trouvées en Cappadoce par Winckler en 1906 et publiées, après la mort du fouilleur, par M. Hrozný, de Vienne. Le mémoire de Hrozný est appelé à un grand retentissement dans le monde savant, car il tend à établir par des preuves convaincantes que le hittite d'Asie mineure est une langue aryenne, apparentée de fort près au latin. La ressemblance des déclinaisons y est frappante ; les liens ne sont pas moins étroits dans beaucoup de mots usuels, dans les pronoms et les prépositions.

Cette importante découverte se rattache en même temps à la trouvaille des textes tokhariens et sogdiens par la mission Pelliot dans le Turkestan chinois, qui sont aussi des idiomes aryens. Les documents hittites ne seront pas moins intéressants à étudier pour les historiens, car ce sont les archives d'un puissant empire qui, aux XIVe et XIIIe siècles avant notre ère, forma le trait d'union entre les races orientales et occidentales. L'arrivée des Hittites dans la péninsule anatolique paraît se rattacher à la grande migration des tribus aryennes qui, entre 2000 et 1500, amena les Iraniens en Perse, les Grecs sur les bords de la mer Égée, et plus tard les Proto-Latins en Italie [1].

MM. Clermont-Ganneau et Haussoullier présentent quelques observations.

M. le comte Robert de Lasteyrie communique de la part de M. de Rey-Pailhade, membre de la Société archéologique du Midi de la France, une note sur un ancien cadran solaire encastré dans un contrefort de la tour sud de Saint-Bénigne de Dijon. Ce cadran solaire repose sur une console de pierre qui paraît dater de la construction de cette tour, c'est-à-dire du XIVe siècle probablement. Il nous reste encore un certain nombre de cadrans solaires remontant au moyen âge, et nous en avons de plus anciens que celui de Dijon. Tous les archéologues connaissent celui qu'on voit porté par un ange du XIIe siècle accroché à l'un des angles du « clocher vieux » à la cathédrale de Chartres. Mais si celui de Saint-Bénigne est d'une date plus récente, il n'en est pas moins intéressant, car il appartiendrait, d'après M. de Rey-Pailhade, à un type peu commun, intermédiaire entre l'antique cadran solaire romain et celui de nos jours. L'auteur manifeste l'intention de consacrer un mémoire plus développé à ce petit monument. L'Académie ne peut manquer de s'y intéresser et de remercier M. de Rey-Pailhade d'avoir bien voulu le lui signaler.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LA LANGUE DES HITTITES,

PAR M. FRANZ CUMONT, ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE.

Les grands bas-reliefs rupestres de Boghaz-keuï, la ville des Hittites, sont bien connus en France depuis que Georges Perrot en a fait connaître des dessins exacts à la suite de son exploration de la Galatie (1861). En 1906, Winckler avait entrepris des fouilles dans les ruines de la cité disparue et retrouvé les restes du palais des princes hittites avec une quantité étonnante de tablettes cunéiformes provenant des archives du royaume dont Boghaz-keuï était la capitale. Plus de 20.000 pièces ou fragments, plus ou moins bien conservés, ont été transportés au Musée de Constantinople ; d'autres ont passé dans diverses collections d'Europe. Alors qu'on ne connaissait auparavant la langue des Hittites que par des inscriptions en hiéroglyphes successivement découvertes en Asie Mineure et dans le Nord de la Syrie et restées jusqu'ici, malgré toute l'ingéniosité de certains interprètes, à peu près indéchiffrables, une masse énorme de documents rédigés dans cet idiome était soudain rendue à la lumière, et ces documents étaient aisément lisibles puisqu'ils étaient gravés dans une écriture bien connue ; cependant on pouvait craindre que, comme l'étrusque, le hittite ne demeurât longtemps une langue qu'on lirait mais ne comprendrait point. Winckler, atteint d'une grave maladie nerveuse, ne publia aucun essai de déchiffrement, et il semble que dans un accès du mal auquel il finit par succomber, il ait détruit toutes ses notes, car rien n'en a pu être retrouvé.

Après la mort de cet orientaliste, survenue en 1913,

M. Hrozný, professeur à l'Université de Vienne, reprit sur nouveaux frais l'étude des tablettes hittites, dont on attendait en vain depuis des années la publication, et il vient de nous révéler en partie les résultats de ses recherches [1].

Il est impossible, tant que l'ensemble des documents n'aura pas été rendu accessible, de savoir si toutes les conclusions du savant autrichien sont également assurées, mais si leur exactitude générale se vérifie — et tout fait croire que dans l'ensemble elles sont incontestables, — leur importance est si grande et leur portée si extraordinaire qu'il ne paraîtra pas, je l'espère, prématuré d'en donner un résumé.

En 1902, un assyriologue scandinave, M. Knudtzon, avait entrepris de démontrer que la langue « Arzwara », connue par deux lettres de la grande trouvaille de Tell-el-Amarna, était indo-européenne ; mais il n'avait pas réussi à faire accepter une thèse qui paraissait invraisemblable. M. Hrozný a pu constater maintenant que cette langue est identique à celle des Hittites et, disposant de textes infiniment plus nombreux, il s'est attaché à reconstituer méthodiquement la flexion verbale et la déclinaison de cet idiome et à déterminer la signification d'une partie de son vocabulaire. Il a été aidé dans ses recherches d'une part par la présence dans les cunéiformes hittites de nombreux idéogrammes empruntés tels quels à l'écriture suméro-accadienne, de l'autre par la publication, en 1914, d'un fragment de lexique hittite-accadien.

Il se persuada qu'il avait affaire à une langue indo-européenne, lorsqu'il arriva à y déterminer l'existence d'un participe présent déclinable, et il suffit, en effet, de

1. Hrozny, *Die Sprache der Hethiter*. La première livraison a paru à la fin de 1916 (Leipzig, Hinrichs). L'auteur avait publié un résumé de ces résultats dans les *Mitteilungen der deutschen Orientgesellschaft* de Berlin, déc. 1915, n° 56, avec quelques pages d'introduction par Eduard Meyer. C'est à cet article que nous empruntons les principales données qui suivent.

comparer un paradigme au grec ou au latin pour être frappé de leur singulière ressemblance :

Nom : da-an(za) = *dans*
Gén. : da-an-daš = *dantis*
Dat. : da-an-tî = *danti*
Acc. : da-an-dan = *dantem*
Abl. : da-an-tet/d = *dante(d)*

De même, dans la déclinaison des noms, qui comprend comme en latin, six cas, les désinences du singulier : (Nom : *š*. Gén. : *aš* ; Dat. : *i-î* ; Acc. : *n* ; Abl. : *et/d*, *it(d)*) comme celles du pluriel (-eš-aš-uš) sont indubitablement celles de nos langues aryennes.

Même conformité dans la flexion verbale, dont voici, par exemple, l'indicatif présent :

i-ia-mi = je fais : τίθημι
i-ia-si τίθης
i-ia-zi τίθησι
i-ia-u-e-ni τίθεμεν
i-ia-at-te-ni τίθετε
i-ia-an-zi τιθεάσι

La ressemblance n'est pas moins étonnante dans les mots usuels du vocabulaire, remarquable surtout pour les pronoms et les prépositions. Ainsi :

uga ug = *ego* ; ammug = ἔμοι γε ; zig, ziga = σύ γε ; tug = *tibi* ; anzàš = *nos* ; all. *uns* ; kuiš = *quis* ; kuit/d = *quid* ; kuwabi = *ubi* (*necubi*) ; kuiš kuiš = *quisquis* ; kuitki = *quidque* ; kuwatka = *quodque*, etc.

a-ap-pa = ἀπό ; pa-ra-a = παρά ; kat.ta = κάτα ; an-da = *in* (*endo*), etc.

M. Hrozný n'a pas seulement établi ainsi que le hittite était une langue aryenne, il a cru pouvoir déterminer avec plus de précision sa place dans cette grande famille. On sait que celle-ci est divisée, d'après le traitement que subissent les gutturales, en deux groupes, d'une part grec-italique-

celtique-germain-tokharien : de l'autre, slave-albanais-thrace-arménien-iranien-sanscrit. Or le hittite n'appartiendrait pas, comme on aurait pu le croire, à la branche orientale, mais à la branche occidentale, et son plus proche parent, ce qu'on n'aurait jamais supposé, serait le latin. Il formerait en quelque sorte, le pont entre les idiomes européens et le tokharien du Turkestan, avec lequel il paraît avoir d'étroites affinités.

A côté des formes très primitives que faisait attendre leur date reculée, les textes trouvés à Boghaz-keuï en offrent d'autres qui sont déjà contractées et réduites par l'usure. La grammaire elle-même paraît avoir été assez simplifiée : c'est ainsi qu'on n'a pas constaté l'existence d'un duel. Il est probable que cette transformation, plus avancée qu'on ne l'aurait cru possible, est due à ce que la langue introduite en Asie Mineure par les Hittites fut adoptée par une population étrangère préexistante, qui la déforma en s'en servant.

Il est à peine nécessaire d'indiquer l'importance d'une pareille reconstitution au point de vue linguistique. On se souvient de l'intérêt considérable que provoqua, il y a peu d'années, la découverte, dans les fragments de manuscrits du Turkestan chinois, de deux nouveaux idiomes aryens, le tokharien, dont la mission de M. Pelliot a rapporté des restes si précieux, et le sogdien, dont le regretté Gauthiot avait, avant de disparaître, formulé la grammaire. Il vient maintenant de s'y ajouter une langue plus importante pour nous, puisqu'elle fut celle d'un grand peuple, et qu'elle semble se rattacher étroitement à celle des races italo-celtiques ; et cette langue nous est connue par une multitude de documents d'une antiquité sans précédent, puisqu'ils remontent au XIV[e] et au XIII[e] siècle avant notre ère, c'est-à-dire qu'ils rivalisent d'ancienneté avec le Rig-Véda, sont certainement antérieurs aux Gâthas de l'Avesta et offrent sur les hymnes indiens et iraniens l'avantage d'une chro-

nologie bien établie. Ce sont les plus anciens titres de noblesse de notre race. Toutefois, une connaissance, même partielle, du vocabulaire, dont beaucoup d'éléments semblent hétérogènes, tend à faire supposer que, comme l'arménien, le hittite a fait de larges emprunts à des parlers étrangers, ceux des peuples anatoliques soumis par les conquérants.

Les documents recueillis dans les fouilles de Boghazkeuï ne promettent pas des révélations moins sensationnelles au point de vue historique. Ce dont les débris nous ont été rendus appartenait aux archives d'un puissant empire. On y a retrouvé des traités des rois hittites avec d'autres princes orientaux, une correspondance diplomatique, des récits historiques et des relations de campagnes militaires, des fragments d'un code de lois, des édits et décisions administratives, des instructions données aux fonctionnaires et aux dignitaires de la cour, les morceaux d'un cadastre, des prières et hymnes et des règlements de sacrifice, aussi importants pour la connaissance du panthéon que pour celle de la liturgie hittites.

Il serait téméraire de vouloir, dès à présent, indiquer les conséquences multiples de cette grande découverte. Mais il semble certain que la civilisation des Hittites fut largement influencée par le milieu où elle se développa. Tout ce que nous savons de leur culture et de leurs usages, leur religion, qui se manifeste dans les bas-reliefs rupestres, et même leur type ethnographique, tel qu'on le voit représenté par les sculpteurs égyptiens, tendraient à les faire considérer comme un peuple plutôt anatolique qu'européen. Aux vieilles races de l'Asie Mineure et du Nord de la Syrie a dû se superposer une noblesse conquérante, venue soit par le Bosphore, soit à travers le Caucase, aristocratie militaire qui, se soumettant les populations indigènes, a constitué l'empire hittite. Cet empire subit ensuite l'action des grands foyers de civilisation de l'Orient,

Babylone, à qui il emprunta, heureusement pour nous, son système d'écriture, et l'Égypte à laquelle, dans les troubles qui suivirent la mort d'Aménophis IV, il imposa un pharaon. Ces Aryens des bords de l'Halys sont les précurseurs lointains des Galates qui, au IIIe siècle avant notre ère, établirent dans la même région un état celtique. Le passage des Hittites dans la péninsule anatolique paraît se rattacher à la grande migration des tribus qui, entre les années 2000 et 1500 avant notre ère, conduisit les Iraniens en Perse et les Grecs sur les bords de la Mer Égée. Les tablettes de Boghaz-keuï sont ainsi appelées à jeter une lumière inespérée sur la plus ancienne histoire de l'humanité. Après les Sémites de Mésopotamie et de la Syrie et les Chamites d'Égypte, ce seront les Aryens d'Asie Mineure que nous verrons contribuer à créer la vieille civilisation de l'Orient.

Mais on ne peut qu'entrevoir aujourd'hui quels résultats se dégageront de l'étude des documents hittites, et, comme nous le disions en commençant, il faudra, pour se former un jugement définitif, attendre que la publication intégrale de ces documents ait permis de contrôler les essais de déchiffrement de M. Hrozný, car ceux-ci ne peuvent être considérés, du moins en partie, que comme provisoires.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de novembre 1916 des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (Paris, 1916, in-8°).

SÉANCE DU 27 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, dans une lettre qu'il écrit au Président, remercie l'Académie d'avoir fait bon accueil à la communication de la Société d'archéologie, lue au début de la dernière séance.

M. Gaston Schefer, conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal, par une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, offre à l'Académie des inscriptions et belles-lettres un portrait au crayon de Charles Schefer, son père, qui fut membre de cette Académie. Ce dessin a été fait par le peintre C. Doussault, en 1845, à Jérusalem, où Charles Schefer remplissait les fonctions de drogman-chancelier du Consulat de France. M. Gaston Schefer exprime le désir, si l'Académie accepte son hommage, que le portrait de son père soit placé dans une des salles de la Bibliothèque de l'Institut.

L'Académie accepte le don de M. Gaston Schefer et décide que des remerciements lui seront adressés.

Le Gérant, A. PICARD.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1917

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS

SÉANCE DU 4 MAI

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. Henry Cochin écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer qu'il pose sa candidature à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. Charles Joret.

M. R. Delachenal écrit au Président pour lui annoncer qu'il retire sa candidature à la place de M. Perrot.

Madame Gaston Maspero, dans une lettre qu'elle adresse au Secrétaire perpétuel, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle a fait à la mémoire de son fils en décernant le prix Bordin à son ouvrage : *Papyrus grecs d'époque byzantine*. Elle a, dit-elle, l'intention de consacrer cette somme à fonder un prix portant le nom de « Jean Maspero » dans le lycée où il a été élevé. Elle prie, en conséquence, le Secrétaire perpétuel de faire garder la somme afférente à ce prix jusqu'à ce que les formalités nécessaires aient pu être remplies.

Il est procédé au scrutin pour l'élection de deux membres ordinaires en remplacement de MM. G. Perrot et P. Viollet, décédés.

Le Président donne lecture des articles du règlement concernant l'élection des membres ordinaires.

Le scrutin est ouvert pour la place de M. Perrot ; les candidats sont, par ordre alphabétique : MM. Chabot, Huart, Langlois, Lejay, Loth, Thureau-Dangin, Vernes. Le nombre des votants étant de 32, la majorité requise pour être élu est de 17.

Au 1er tour de scrutin, M. Chabot obtient 8 suffrages ; M. Huart, 3 ; M. Langlois, 5 ; M. Lejay, 4 ; M. Loth, 4 ; M. Thureau-Dangin, 8. — Pas de majorité.

Au 2e tour de scrutin, M. Chabot obtient 7 suffrages ; M. Langlois, 8 ; M. Lejay, 5 ; M. Loth, 1 ; M. Thureau-Dangin, 11. — Pas de majorité.

Au 3e tour de scrutin, M. Chabot obtient 7 suffrages ; M. Huart, 1 ; M. Langlois, 10 ; M. Loth, 1 ; M. Thureau-Dangin, 13. — Pas de majorité.

Au 4e tour de scrutin, M. Chabot obtient 6 suffrages ; M. Huart, 1 ; M. Langlois, 9 ; M. Lejay, 1 ; M. Thureau-Dangin, 15. — Pas de majorité.

Au 5e tour de scrutin, M. Chabot obtient 1 suffrage ; M. Langlois, 13 ; M. Thureau-Dangin, 17 ; M. Loth, 1.

M. François Thureau-Dangin, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

Avant qu'il soit procédé à la seconde élection, il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. l'abbé Chabot retire sa candidature à la place de M. Paul Viollet.

Ensuite, le scrutin est ouvert pour l'élection à la place de M. P. Viollet. Le Président rappelle les noms des candidats qui sont, par ordre alphabétique : MM. Bémont, Delaborde, Glotz, Huart, Mâle, Martha, Michon, Vernes.

Au 1er tour de scrutin, M. Bémont obtient 6 suffrages ;

M. Delaborde, 5 ; M. Glotz, 2 ; M. Huart, 2 ; M. Mâle, 5 ; M. Martha, 7 ; M. Michon, 3 ; M. Vernes, 2. — Pas de majorité.

Au 2e tour de scrutin, M. Bémont obtient 7 suffrages ; M. Delaborde, 11 ; M. Glotz, 4 ; M. Mâle, 4 ; M. Martha, 1 ; M. Michon, 5. — Pas de majorité.

Au 3e tour de scrutin, M. Bémont obtient 5 suffrages ; M. Delaborde, 16 ; M. Glotz, 4 ; M. Mâle, 5 ; M. Martha, 2. — Pas de majorité.

Au 4e tour de scrutin, M. Bémont obtient 5 suffrages ; M. Delaborde, 20 ; M. Mâle, 7.

M. le comte François Delaborde, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

LIVRES OFFERTS

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« J'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie les vol. I, II et III de la nouvelle édition de *Cathay and the way thither* de son regretté correspondant étranger Sir Henry Yule dont l'Hakluyt Society m'a confié la publication. Ces volumes renfermaient : 1° Essai préliminaire sur les relations entre la Chine et les nations occidentales avant la découverte de la route du Cap ; 2° Oderic de Pordenone ; 3° Les Frères missionnaires, Rashid-ed-Din, Pegolotti, Marignolli. Aujourd'hui, je dépose le tome IV et dernier de cette publication, qui renferme : Ibn Batouta, Benoît de Goës, et l'Index alphabétique des quatre volumes. »

En présentant un ouvrage de M. Couchoud, M. Édouard Chavannes s'exprime ainsi :

« Le livre de M. Couchoud, « Sages et poètes d'Asie », est écrit avec un sentiment très vif de la civilisation de l'Extrême-Orient dont nous commençons à peine à saisir le charme et la grandeur

Il nous met en pleine atmosphère japonaise en nous faisant assister aux fêtes par lesquelles les habitants de l'archipel heureux célèbrent la nature en fleurs, souvenirs des anciennes religions qui obéissaient au rythme des saisons. Il attire notre attention sur le goût artistique qui pénètre les détails de la vie de tous les jours dans les plus humbles intérieurs japonais et, d'autre part, sur l'énergie morale dont ce peuple s'est révélé capable lorsqu'un péril national est venu tendre toutes les forces de son caractère. Après M. Maître et M. Bellessort, M. Couchoud a fait une étude sur la poésie lyrique du Japon ; il a été séduit à son tour par la grâce infinie de ces épigrammes qui, dans leur brièveté voulue, excellent à condenser l'émotion et sont comme des gouttes de poésie où se mire le Japon tout entier. Dans un autre chapitre, M. Couchoud nous a fait suivre pas à pas l'opinion publique du Japon au moment de la profonde secousse qui l'ébranla lorsqu'il se trouva aux prises avec l'empire russe et lorsque, le premier de tous les peuples asiatiques, il tint tête à une grande puissance occidentale. Ce récit véridique n'a pas pour moindre intérêt de nous montrer aussi par quelle évolution graduelle s'est modifié le sentiment des Européens à l'égard des Japonais qui, suivant le mot de M. Motono, ont été considérés comme civilisés seulement depuis le jour où ils ont appris à tuer. Dans un dernier chapitre enfin, M. Couchoud nous a conservé le souvenir d'une visite qu'il fit en Chine dans les lieux où vécut Confucius cinq cents ans avant notre ère ; il a décrit la tombe dans le bois aux profonds ombrages où repose le grand sage qui, depuis deux mille ans, a imposé sa conception de la société humaine à tout l'Extrême-Orient; il a parcouru les divers bâtiments du temple qui est consacré à sa mémoire et assisté aux cérémonies par lesquelles s'affirme aujourd'hui encore la foi dans une civilisation qui, par delà Confucius lui-même, remonte aux origines historiques du peuple chinois. Ainsi se termine, par des pages où est exalté ce qu'il y a de plus profond et de plus intime dans l'âme chinoise, ce petit volume qui est une excellente introduction pour qui veut s'initier à une psychologie que nous n'avons plus le droit d'ignorer. »

SÉANCE DU 11 MAI

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à l'Académie les ampliations de deux décrets présidentiels en date du 8 mai 1917, qui approuvent les élections de MM. Thureau-Dangin et François Delaborde comme membres ordinaires de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des décrets. Il annonce que M. Thureau-Dangin, mobilisé à Salonique et qui est en route pour rentrer en France, sera présenté ultérieurement à l'Académie. Il introduit ensuite M. Delaborde et le présente à l'Académie.

Le Président souhaite la bienvenue au nouvel élu et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Sont nommés membres de la Commission du prix Thorlet : MM. Maxime Collignon, Prou, Durrieu, Cordier.

M. Foucart continue la seconde lecture de son mémoire sur le culte des héros chez les Grecs.

LIVRES OFFERTS

M. le Ministre des affaires étrangères transmet à l'Académie le tome XII, partie 1, du *Corps des Lois russes*, édition de 1916.

M. Leger présente de la part de M. Gabriel Millet un fascicule de la publication périodique « L'Art et les Artistes » relatif à la Serbie (*La Serbie glorieuse*) et publié sous les auspices de M. Vesnitch. Ce fascicule renferme une étude de M. Millet sur l'ancien art serbe. Cet art est particulièrement religieux et se rattache à la tradition byzan-

tine. L'auteur, qui a visité en 1906 la vieille Serbie et la Macédoine, en a rapporté bon nombre d'observations, de photographies et de dessins. Il se réserve de publier ses recherches dans leur ensemble. En attendant, il offre quelques spécimens de ses découvertes qui ajouteront une page nouvelle à l'histoire de l'art byzantin.

M. Alfred Croiset offre, de la part de l'auteur, M. Victor Bérard, un ouvrage intitulé : *Un mensonge de la science allemande. Les « Prolégomènes à Homère » de Frédéric-Auguste Wolf* (Paris, 1917) :

« Le titre de l'ouvrage en indique nettement le sujet et l'esprit : c'est une œuvre de polémique érudite dirigée contre la réputation et l'influence de Frédéric-Auguste Wolf, et incidemment contre certaines méthodes de la science allemande en général, trop disposée à s'approprier le bien d'autrui.

« La thèse de M. V. Bérard consiste à démontrer que Wolf, non content de dépouiller ses prédécesseurs, a mis tous ses soins à les faire oublier. Un savant suisse, M. Finsler, cité par M. Bérard, avait déjà nié l'originalité de Wolf et revendiqué pour d'Aubignac l'honneur d'être « le père de la critique homérique ». Mais M. Bérard, en reprenant cette thèse, l'amplifie et la renouvelle. Il montre tout ce que Wolf doit non seulement à d'Aubignac, mais aussi à Wood, à Merian, à Villoison. Et surtout il s'applique à démêler, avec autant de finesse que de patience, les ruses au moyen desquelles Wolf s'efforce toujours de faire croire à ses lecteurs ou à ses correspondants qu'il avait depuis longtemps dans l'esprit chacune des idées nouvelles et fécondes issues des découvertes d'un rival. Il y a là toute une étude psychologique qui jette une vive lumière sur le caractère de l'homme.

« Pour mener à bien cette étude, M. Victor Bérard n'a pas ménagé sa peine. Il a tout lu, tout examiné à la loupe, tout discuté avec la minutie la plus scrupuleuse, lettres, mémoires, publications de Wolf lui-même et des autres savants mêlés au débat. Son érudition n'a d'égale que l'ardeur de son zèle et aussi la parfaite bonne foi avec laquelle il s'efforce de ne pas accorder à sa propre passion plus qu'il n'est juste. Heureuse passion, qui a soutenu son courage et sa verve jusqu'au bout, parmi des recherches d'un détail infini et capables de rebuter un travailleur moins opiniâtre.

« Je crois bien que sur la vanité de Wolf et sur son habileté peu scrupuleuse à soigner sa réputation personnelle la démonstration de M. V. Bérard ne laisse guère à désirer. Sur la valeur absolue des *Prolégomènes*, on peut encore discuter et on discutera longtemps. Le fait de leur influence est certain. D'où vient cette action ? Quelle

part ont eue, dans ce succès, les circonstances, le talent de l'auteur, la justesse des vues exposées dans l'ouvrage ? Ces questions essentielles, les plus intéressantes de celles que soulève le livre de Wolf, ne rentraient pas dans le plan que s'était tracé son nouveau critique. Mais elles s'offrent sans cesse à l'esprit du lecteur et on peut espérer que M. Bérard lui-même, après avoir dit contre Wolf ce qu'il avait sur le cœur, aura l'occasion d'y revenir. »

SÉANCE DU 18 MAI

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

Une lettre d'invitation à la cérémonie d'inauguration du monument Marcelin Berthelot est adressée à l'Académie.

L'Académie délègue les membres du bureau, auxquels se joindront MM. Omont et Haussoullier.

M. Henri Cordier a la parole pour une communication :

« Par une lettre du 29 décembre 1916, adressée à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, M. le Gouverneur de la Guadeloupe a bien voulu attirer l'attention de l'Académie des inscriptions sur des roches gravées à une époque pré-colombienne et dont plusieurs spécimens ont été repérés au Sud de l'ile près du bourg des Trois-Rivières. Cette lettre est accompagnée de cinq photographies, d'une carte (calque) de la Guadeloupe, et d'une note de M. Émile Merwart, délégué du Touring-Club de France, gouverneur de la Guadeloupe et dépendances.

« M. Merwart nous rappelle que « sans être tout à fait ignorées, les roches gravées, dites *roches caraïbes* des Trois-Rivières, n'étaient que peu connues. Dans ses remarquables « Renseignements sur la Guadeloupe » (t. I, p. 366), J. Ballet en avait inséré un dessin dû au crayon de Parent d'Augsbourg. L'Abrégé historique à l'usage des écoles, de E. Champon, en contient aussi une image, d'après une photographie de l'éminent collectionneur L. Guesde. Enfin, M. Sainte-Croix de La Roncière

a eu l'occasion d'exposer aux États-Unis un fragment de roche gravée que nos perspicaces voisins se sont empressés d'acquérir pour un de leurs musées. Les roches récemment repérées s'échelonnent entre la mer et l'habitation Petit-Carbet, ancienne habitation de Gondrecourt. Certaines ont été recouvertes de terre pour en finir avec d'indiscrètes fouilles tendant à la recherche des richesses disparues au cours des massacres de la nuit sanglante du 20-21 avril 1793.

« On attribue généralement ces gravures aux Caraïbes. M. Merwart se demande, à mon avis, non sans raison, si elles ne sont pas antérieures à leur occupation des Antilles. Les Caraïbes, probablement originaires du Mato Grosso, province occidentale du Brésil, marchèrent vers le Nord, dépassèrent les grands fleuves de l'Amérique du Sud, se répandirent dans le Venezuela où l'on trouve encore de leurs tribus et dans la Guyane, et s'établirent dans quelques-unes des Antilles où ils vivaient encore à l'époque de Christophe Colomb. Un fait seul suffirait à les faire écarter comme auteurs de ces travaux d'un art rudimentaire : les Caraïbes, guerriers, nomades, portaient les cheveux longs, or les figures reproduites sur les roches ont la tête rasée, surmontée d'une touffe. Il ne peut s'agir des Mayas, agriculteurs et sédentaires, qui se rasaient en effet le sommet de la tête, mais dont nous connaissons fort bien l'art intéressant dont on retrouve des restes considérables au Mexique et dans l'Amérique centrale. Il faut donc chercher un autre peuple que les Caraïbes. Les Arawaks, venus peut-être de l'Orénoque, ont précédé les Caraïbes dans les Petites Antilles ; ils ont occupé aussi la partie nord de l'Amérique du Sud ; pas plus que les Caraïbes, ils n'ont laissé de vestiges d'un art même grossier. Je crois qu'il faut donc chercher les auteurs des sculptures rupestres de la Guadeloupe chez des tribus l'ayant occupée avant les peuples dont je viens de parler et dont la chronologie et même les noms n'ont pu être établis jusqu'ici. M. Merwart propose la tribu des Ygnéris, exterminés par les Caraïbes qui n'auraient épargné que les femmes ; cette théorie n'offre rien d'invraisemblable. — On se rappelle que l'Académie, dans une séance précédente, a proposé d'envoyer les moulages au Musée d'ethnographie du Trocadéro. »

M. Foucart continue la lecture de son mémoire sur le culte des héros chez les Grecs.

L'Académie procède au vote pour l'attribution des prix Gobert.

Le premier prix est maintenu à M. Delachenal, pour son *Histoire de Charles V*; le second est décerné à M. Renaudet pour son ouvrage intitulé : *Préréforme et Humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie (1494-1517)*.

M. Fournier annonce à l'Académie que le prix La Fons-Mélicocq a été décerné à M. le comte de Caix de Saint-Aymour pour son livre intitulé : *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des pays qui forment aujourd'hui le département de l'Oise*. La Commission croit devoir rappeler que M. le comte de Caix de Saint-Aymour est l'auteur de nombreux travaux poursuivis depuis de longues années sur l'histoire de la Picardie méridionale et du Nord de l'Ile-de-France.

M. Senart fait connaître officieusement à l'Académie les décisions de la Commission du prix Volney, qui a décerné ce prix à M. Gustave Guillaume, pour un ouvrage manuscrit intitulé : *Théorie synchronique de l'article dans la langue française*.

M. Pottier commence la lecture d'un mémoire de notre confrère M. Marcel Dieulafoy, actuellement en service aux armées, sur les fouilles qu'il a faites en 1914-1915, avec Madame Dieulafoy, dans la mosquée d'Hassân, à Rabat (Maroc).

Ce mémoire comprend un exposé historique des fouilles et des circonstances dans lesquelles fut élevée cette mosquée militaire, pouvant contenir 12 à 15.000 personnes, sur un plan unique dans les annales de l'architecture musulmane ; une étude mathématique et géométrique des détails de la construction exécutée d'après un rythme canonique où l'on retrouve les principes des constructions égyptiennes et chaldéo-assyriennes, en même temps que l'architecte s'efforçait de donner à l'ensemble l'aspect d'une forteresse, en s'inspirant de certains types de l'Occident latin ; enfin, un examen des problèmes posés par la date de la construction, les travaux de la mosquée ayant commencé en 585

de l'hégire, ceux du minaret ou Tour d'Hassân en 593 (= 1197 de notre ère).

LIVRES OFFERTS

Le P. SCHEIL a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de Mme G. Maspero, un volume intitulé : *Sarcophages des époques persane et ptolémaïque* (t. I, fasc. 2)[1], par G. MASPERO.

« Ce dernier ouvrage de notre regretté Secrétaire perpétuel, daté de 1914, arrivé récemment en Europe, présente la suite d'un premier volume paru en 1908, et porte l'amorce d'un deuxième tome qui devait en être le complément. L'auteur, probe en toutes choses, qui n'aurait jamais annoncé une publication qu'il n'eût le ferme dessein de réaliser, avait, en quelque sorte, pris barre sur l'avenir, en insérant, dans le premier tome, une partie des planches du second. Il a fallu qu'intervînt la dernière extrémité pour l'empêcher d'achever.

« Il s'agit d'un appoint au *Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire*. Pour ce grand œuvre mis en train par lui vers 1901 et comptant aujourd'hui 70 volumes in-4° avec planches et figures, on sait que Maspero fit appel à la collaboration de savants du monde entier. Sa forte autorité les tenait en main. Son sens clair et pratique leur fixa de tout temps la ligne et la manière d'exécution. C'est un vrai modèle qu'il fournit dans cette édition des *Sarcophages des époques persane et ptolémaïque*.

« Sans doute, un tel ouvrage, d'une nature particulière, uniquement descriptive, relatif à des documents qui eussent rebuté d'autres que Maspero, un tel ouvrage, dis-je, prêtait moins au développement de ses riches facultés.

« Cependant on y retrouve à chaque page, dans la mesure qu'il faut, sans effort et sans emphase, la marque de son puissant esprit. Et l'on peut dire justement, si l'on compare entre eux ses catalogues et

1. *Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire*. Nos 29303 à 29306. Sarcophages des époques persane et ptolémaïque (premier et second sarcophages au nom de Taho, fils d'Ahmasi et de la dame Biéti, p. 114 à 218 ; sarcophage au nom de Zibarpto, fils d'Ankhhôfi et de la dame Téfênit, p.215 à 218) ; avec 18 planches, de IX à XXVI.

ses travaux d'invention et de synthèse, qu'il n'est ni plus grand dans ceux-ci, ni moins grand dans ceux-là.

« Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de rendre ce témoignage public d'admiration à celui qui fut non seulement mon maître dans la discipline égyptologique, mais encore mon « bon génie » dans la carrière assyriologique. »

M. Diehl a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Gabriel Millet, deux ouvrages récemment présentés à la Sorbonne comme thèses pour le doctorat. L'un de ces livres a pour titre : *L'école grecque dans l'architecture byzantine* ; l'autre est intitulé : *Recherches sur l'iconographie de l'Évangile aux XIVe, XVe et XVIe siècles, d'après les manuscrits de Mistra, de la Macédoine et du Mont Athos.* Le premier de ces deux volumes est dédié à notre confrère M. Schlumberger, le second à notre confrère M. Homolle, qui fut, à l'École française d'Athènes, le conseiller et le guide de M. Millet. Et je tiens à remercier d'abord nos confrères, alors que l'un et l'autre eussent été si pleinement qualifiés pour le faire à ma place, de m'avoir laissé le plaisir de dire à l'Académie ce que l'on doit penser de ces deux importantes publications.

« En étudiant les plans, les formes, la technique des églises byzantines de la Grèce, M. Millet s'est efforcé de démontrer que ces édifices, ou du moins le plus grand nombre d'entre eux, sont l'œuvre d'une école provinciale, et que cette école procède, non de Constantinople, mais de l'Orient de Syrie et d'Anatolie. Quelques réserves que l'on puisse faire sur la justesse parfaite de cette thèse, et quoique, dans ce livre, bien des affirmations historiques et des hypothèses archéologiques laissent place à la discussion, on ne saurait trop louer la merveilleuse connaissance des monuments qui apparaît dans cet ouvrage, et l'ingéniosité des aperçus qui y sont présentés. M. Millet a mis sous nos yeux une longue suite d'intéressants édifices inconnus ou peu connus ; il s'est efforcé d'en marquer les caractères et d'en déterminer la date et le classement. Pour l'histoire de l'architecture byzantine, même si l'on n'accepte point certaines de ses conclusions, son livre apporte une admirable collection de documents importants et d'informations précieuses.

« J'en dirai autant du gros volume — plus de 800 pages — consacré à l'iconographie de l'Évangile.

« Mais je ne veux point insister sur un livre que sans doute l'Académie aura à juger. Je me bornerai donc à indiquer quels problèmes intéressants, essentiels, y sont posés. Quelle a été dans la dernière

renaissance de l'art byzantin la part de Constantinople ? Quelle a été celle de l'Orient palestinien ou cappadocien ? L'Italie du XIII[e] siècle a-t-elle été pour quelque chose dans cette renaissance ? ou bien, aux peintres italiens du Ducento, aux maîtres du Trecento, Byzance a-t-elle donné bien plus qu'elle n'a reçu ? Et comment enfin s'est produite cette renaissance ? Que doit-elle à l'imitation des anciens modèles ? Quelle part y trouve-t-on d'originalité et de création ? Sur ces points, si importants pour l'histoire de l'art, on pourra n'être point toujours du sentiment de M. Millet, et sa méthode pourra sembler parfois insuffisante à résoudre ces problèmes. Mais on louera sans réserves cet effort formidable où se résument vingt-cinq ans de recherches, cette conscience minutieuse qui ne veut rien oublier ni rien sacrifier, ces recherches dont — si difficiles qu'elles soient à suivre — l'histoire de l'art byzantin tirera tant de profit. »

SÉANCE DU 25 MAI

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

Le P. Scheil signale à l'Académie une trouvaille faite au Musée de Philadelphie par M. Stephen Langdon. Il s'agit de la *deuxième* tablette de l'*Épopée de Gilgamech*, qu'on ne possédait pas encore. Là est raconté comment l'hiérodule façonna à la vie civilisée le satyre Enkidou, avant qu'il entrât dans l'intimité du héros Gilgamech.

Le Président rappelle à l'Académie que pour pouvoir distribuer les arrérages du legs Pellechet, il est nécessaire qu'elle soit mise en présence de demandes émanant de municipalités ou de particuliers. Il prie donc chaque membre, dans la sphère de ses relations, de faire connaître aux intéressés l'existence de la Fondation Pellechet et les fins que la testatrice s'est proposées.

M. Foucart continue la lecture de son mémoire sur le culte des héros chez les Grecs.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente les ouvrages suivants :

La 2e partie du tome XXXIX des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, publiées par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Paris, 1917, in-4°) ;

Annales du Musée Guimet. Bibliothèque de vulgarisation, t. 41. *Conférences faites au Musée Guimet en 1914* (Paris, 1916, in-8°).

M. le Maire de la ville de Bordeaux adresse à l'Académie le tome VI de l'*Inventaire sommaire des registres de la Jurade de la ville de Bordeaux* (Bordeaux, 1916, in-4°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1917

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS

SÉANCE DU 1er JUIN

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. Thureau-Dangin, élu membre ordinaire de l'Académie, le 4 mai dernier, est présenté à l'Académie par M. le Secrétaire perpétuel.

Le Président lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. de Castries, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, annonce qu'il retire sa candidature à la place de M. Joret.

M. Pierre Paris, directeur de l'Institut de Madrid, rend compte des fouilles qu'il a commencées à Bolonia. Il a déblayé un établissement qui paraît avoir été destiné à la salaison du poisson, sans doute du thon, qui abonde toujours en ces parages, et une maison voisine. Un rapport détaillé sera envoyé ultérieurement à l'Académie.

L'Académie procède au vote pour l'attribution du prix Estrade-Delcros.

Au second tour de scrutin, le prix est décerné à M. Henri Gaidoz par 23 suffrages, contre 7 à M. Mendel et 4 à M. Gsell.

LIVRES OFFERTS

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de Mademoiselle Wyndham, le catalogue richement illustré des antiquités grecques et romaines appartenant à Lord Leconfield[1]. Cette belle collection d'antiques, formée de 1750 à 1760, était encore en grande partie inédite ; même le dessinateur du comte de Clarac, Brotherton, n'avait pu exécuter à Petworth qu'un petit nombre de croquis. De ce beau livre, qui n'a pas été mis dans le commerce, Mademoiselle Wyndham ne s'est pas contentée d'envoyer un exemplaire à la Bibliothèque de l'Institut ; elle y a joint une collection complète des planches, classées dans un carton. Nous lui devons donc à la fois des félicitations pour son travail et des remerciements pour sa libéralité. »

SÉANCE DU 8 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. Clermont-Ganneau a la parole pour une communication :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de la famille de notre regretté confrère, le marquis de Vogüé, une très belle et très intéressante aquarelle exécutée en 1862 par feu Edmond Duthoit, l'habile architecte qui l'a assisté pour ses relevés de la mosquée dite mosquée d'Omar, à Jérusalem, relevés

1. *Catalogue of the Collection of Greek and Roman antiquities in the possession of Lord Leconfield*, by Margaret Wyndham London, Medici Society, 1915. In-4°, 142 p., 86 planches ; tiré à 200 ex. non mis dans le commerce).

ayant servi de base à sa publication monumentale intitulée : *Le temple de Jérusalem ; monographie du Haram-ech-chérif* (1864).

« Cette aquarelle correspond à la pl. XIX de cet ouvrage qui n'en donne qu'une reproduction réduite (cinq millimètres par mètre), simplement gravée au trait en taille-douce, sans couleurs. Elle représente, à l'échelle de 15 mm. par mètre, une coupe transversale de la *Qoubbet es-Sakhra*, « la Coupole de la Roche Sainte », établie de l'Ouest à l'Est ; elle montre en détail, et dans tout l'éclat de ses merveilleuses décorations polychromes — mosaïques du VIIe siècle et verrières du XVIe, — l'intérieur de ce plus ancien monument de l'art arabe, ou prétendu tel, élevé par ordre du calife omeyiade 'Abd el-Melik sur l'emplacement même des Temples de Salomon et d'Hérode par des artistes sûrement d'origine byzantine et perse [1].

« M. de Vogüé avait exprimé, de son vivant, le désir que ce document fût conservé dans la Bibliothèque de l'Institut. Si, comme je n'en doute pas, l'Académie en accepte la donation, il y aura sa place à côté de la belle aquarelle de notre défunt confrère Léon de Laborde, représentant la *Khazné*, un des plus remarquables spécimens de l'architecture rupestre de la nécropole de Pétra.

« A l'aquarelle de Duthoit la famille de M. de Vogüé a cru devoir joindre un second cadre contenant un document d'un caractère plus sévère, mais ayant aussi un intérêt archéologique : c'est un ensemble d'épures géométriques dues à M. C. Mauss et destinées à montrer les procédés employés par l'architecte de la mosquée pour tracer le plan et déterminer les proportions de son édifice. »

1. Je ne crois pas inutile de rappeler à ce propos que des circonstances exceptionnelles m'ont permis, quelque dix ans plus tard, de découvrir un fait très important dont on ne pouvait pas soupçonner l'existence en 1862 : c'est que non seulement l'intérieur de la Sakhra est décoré de mosaïques : mais qu'il en était de même autrefois de tout l'*extérieur* de l'édifice. Ce n'est qu'au XVIe siècle qu'on les remplaça par le brillant revêtement de faïences persanes qu'on admire aujourd'hui. On trouvera les détails de cette découverte, avec des observations sur la disposition en imbrication des cubes des mosaïques intérieures, dans le t. I de mes *Archæological Researches in Palestine*, pp. 178-227 : *The Kubbet es Sakhra* (fig. p. 180, 185, 188, 189).

M. le comte Durrieu annonce les résultats du concours des Antiquités de la France :

La première médaille est décernée à M. H. Labande pour les tomes III et IV du *Trésor des chartes du comté de Rethel*, complétés par un volume consacré aux *Sceaux* ;

La seconde médaille, à Mme Geneviève Acloque pour son ouvrage sur *Les corporations, l'industrie et le commerce à Chartres du XIe siècle à la Révolution* ;

La troisième médaille, à M. J.-J. Vernier pour ses deux volumes de *Chartes de l'abbaye de Jumièges* ;

La première mention, à M. le vicomte de Montmorand pour son livre intitulé : *Une femme poète du XVIe siècle. Anne de Graville. Sa vie, son œuvre, sa postérité.*

M. le comte Durrieu annonce ensuite que le prix Saintour a été partagé de la façon suivante :

1.500 francs à M. Prentout pour son ouvrage sur *Dudon de Saint-Quentin* ;

1.000 francs à M. l'abbé Mesnel pour son ouvrage intitulé : *Les saints du diocèse d'Évreux* ;

500 francs à M. Roger Grand pour son étude sur *Le contrat de complant.*

M. Paul Fournier fait le rapport suivant sur le prix extraordinaire Bordin :

« Le prix n'a pas été décerné.

« Sur ce prix, une récompense de 1.500 fr. a été attribuée à M. Bréhier, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Clermont, pour son ouvrage intitulé : *La Cathédrale de Reims.* »

L'Académie procède ensuite au scrutin pour l'élection d'un académicien libre, en remplacement de M. Charles Joret, décédé. Le nombre des votants étant de 36, la majorité requise pour être élu est de 19.

Au 1er tour de scrutin, M. Blanchet obtient 8 suffrages ; M. Brutails, 5 ; M. Capitan, 10 ; M. H. Cochin, 4 ; M. Espérandieu, 4 ; M. de Laborde, 5.

Au 2e tour de scrutin, M. Blanchet obtient 12 suffrages; M. Brutails, 5; M. Capitan, 10; M. H. Cochin, 1; M. Espérandieu, 3; M. de Laborde, 5.

Au 3e tour de scrutin, M. Blanchet obtient 12 suffrages; M. Brutails, 3; M. Capitan, 13; M. H. Cochin, 1; M. Espérandieu, 1; M. de Laborde, 5; en outre, il y a un bulletin marqué d'une croix.

Au 4e tour de scrutin, M. Blanchet obtient 10 suffrages; M. Brutails, 2; M. Capitan, 14; M. H. Cochin, 1; M. Espérandieu, 2; M. de Laborde, 7.

Au 5e tour de scrutin, M. Blanchet obtient 11 suffrages; M. Brutails, 2; M. Capitan, 15; M. de Laborde, 8.

Au 6e tour de scrutin, M. Blanchet obtient 9 suffrages: M. Brutails, 1; M. Capitan, 17; M. de Laborde, 9.

Après le 6e tour, l'Académie décide de ne pas continuer le vote. L'élection est remise au mois d'octobre; la date exacte du vote sera fixée le 5 dudit mois.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente l'ouvrage suivant : *Southern India, its history, people, commerce and industrial resources*, compiled by Somerset Playne, F. R. G. S., assisted by J. W. Bond, edited by Arnold Weight (London, 1914-1915, in-4°).

SÉANCE DU 15 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. Homolle, dans une lettre qu'il adresse au Président, prie l'Académie de vouloir bien désigner quatre de ses membres pour faire partie du jury qui sera chargé de juger le concours du

Prix Augrand, institué près la Bibliothèque nationale en faveur du meilleur ouvrage publié pendant les années 1913 à 1918 sur « l'histoire, l'ethnographie, l'archéologie ou la linguistique des races indigènes de l'Amérique antérieurement à l'arrivée de Christophe Colomb ».

L'Académie délègue pour faire partie de ce jury : MM. Chavannes, Cordier, Morel-Fatio et le duc de Loubat.

M. le Dr Carton, correspondant de l'Académie, envoie un rapport sur ses fouilles à *Bulla Regia*. Il est donné lecture de ce rapport [1].

Le Secrétaire perpétuel annonce que M. Gsell lui a remis la copie de toutes les inscriptions relevées par lui pendant la mission épigraphique qu'il a accomplie l'automne et l'hiver derniers. Ces copies sont destinées, on le sait, à une nouvelle édition des *Inscriptions romaines de l'Algérie* de L. Renier. Leur nombre est très élevé. Le mode de la publication sera à décider ultérieurement.

M. Fournier annonce que la Commission du prix Auguste Prost, à l'unanimité, décerne ce prix aux deux volumes des *Mémoires* publiés par l'Académie Stanislas de Nancy pour les années 1914-1915 et 1915-1916 (6e série, tomes XII et XIII). La Commission est heureuse d'honorer ainsi une Société dont l'activité ne s'est pas démentie pendant les périodes les plus difficiles de la présente guerre.

M. Chavannes fait connaitre que la Commission du prix Stanislas Julien décerne le prix à l'ouvrage d'un savant japonais, M. Sekino, et de ses collaborateurs : *Album de planches sur les antiquités de la Corée*. Cet ouvrage a été publié par les soins du Gouvernement général de la Corée.

M. Salomon Reinach annonce que le prix Honoré Chavée, de 1.800 fr., est attribué à M. Oscar Bloch pour ses trois volumes intitulés : *Les parlers des Vosges méridionales* (1 vol.) et *Atlas et lexique des Vosges méridionales* (2 vol.).

1. Voir ci-après.

M. Paul Foucart achève la seconde lecture de son mémoire sur le culte des héros chez les Grecs.

COMMUNICATION

LES FOUILLES DE BULLA REGIA EN 1916,

PAR M. LE DOCTEUR L. CARTON, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

I

La dernière campagne de fouilles a été terminée le 24 décembre 1916. J'ai pu la diriger d'une manière utile grâce au concours de Madame Nadal, la dévouée femme du médecin de colonisation de Souk el Arba, qui a bien voulu mettre à ma disposition ses connaissances en art et en architecture.

Le principal effort a porté sur le groupe de ruines, nettement isolé, qui forme un monticule à l'angle sud-ouest de l'antique cité. C'est là que se trouve l'église du prêtre Alexander, que j'ai explorée précédemment pour l'Académie [1], et le monument qui a été désigné, jusqu'ici, sous le nom de forteresse punique.

On sait que si le sanctuaire chrétien est de dimensions modestes, il est adjacent à des vestiges beaucoup plus vastes, dont il paraît avoir été une dépendance. Il s'agissait de déterminer la nature de ceux-ci. Très confus, ils ont livré un certain nombre d'inscriptions, qui proviennent d'édifices ou de cimetières païens de la ville et qui avaient été employés dans les murs. Mais rien n'est encore venu jusqu'ici renseigner sur le point de savoir s'il s'agit d'une

1. Voir *Comptes rendus*, 1915, p. 116.

église, dont le sanctuaire d'Alexander aurait été une dépendance, ou d'un monastère. On y a pourtant relevé une curieuse disposition. C'est une ligne d'auges très longue, placée à son extérieur et qui longe un peu obliquement la face occidentale de la prétendue forteresse. On sait qu'on a trouvé deux petites lignes de récipients semblables dans la nef centrale de la petite chapelle voisine.

D'autres lignes d'auges, moins importantes, commencent à apparaître dans la partie non déblayée du monument ; tout ce qu'on peut dire jusqu'ici de ces découvertes, c'est que, par leur importance et leur situation, ces alignements font penser à ceux de la grande basilique de Tébessa.

Comme je l'ai indiqué, la chapelle d'Alexander a été bâtie sur les fondations d'un monument plus ancien dont le sol est à trois ou quatre mètres plus bas. Il en est de même du sol de la prétendue forteresse punique, ce qui semble confirmer l'opinion d'après laquelle cette dernière serait antérieure à la domination romaine. On verra que les résultats de mes dernières recherches infirment plutôt cette donnée.

II

A cause de l'énorme amas de blocages et de terres qui recouvrent cette construction, les fouilles n'ont permis jusqu'ici que d'en dégager une grande partie du côté occidental, à l'extérieur. Ce travail a amené du reste, de suite, une constatation fort intéressante. Sur toute l'étendue de ce mur, le premier étage a été conservé, jusqu'à une hauteur de 4 à 5 mètres.

C'est un mur en superbe appareil de grandes pierres calcaires soigneusement équarries et formant des assises régulières que surmonte une épaisse corniche, encore en place.

Comme je l'ai déjà dit, rien jusqu'ici ne confirme l'opi-

nion de Tissot [1] et des auteurs qui en font un monument fortifié : il n'a pas été trouvé de traces des tours dont il parle, pas même celles de leurs fondations, quoique tout le soubassement de l'édifice paraisse intact. Je dois encore remarquer que cet auteur, dont les descriptions sont habituellement si fidèles quand il parle de ce qu'il a vu, a dit que la construction n'offre aucune pierre de taille, alors que ce qui est en place, dans la partie découverte, en est formé presque exclusivement. On peut, du reste, s'expliquer cette erreur par le fait que ce grand appareil était à peu près complètement caché avant mes dernières fouilles.

Si, jusqu'ici, les tours d'angle n'ont pas été retrouvées, j'ai découvert, dans la continuité du soubassement occidental, deux grandes saillies ayant la forme de demi-tours sur lesquelles se continuent du reste et l'appareil et la corniche du mur.

Me croyant en présence des tours décrites par Tissot, j'ai fait un sondage à l'intérieur de l'une d'elles, afin d'en étudier la disposition, et je n'ai pas été peu surpris d'y rencontrer, à environ 4 mètres de profondeur, les piliers en briques d'un hypocauste, à l'intérieur d'une abside dont l'extrémité, en cul-de-four, a déterminé la saillie arrondie, à l'extérieur du mur qui en forme le fond.

En somme, rien jusqu'ici n'indique que ce monument soit une forteresse, ni qu'il soit punique. Rien n'infirme non plus qu'il en soit ainsi.

Un peu partout, on y trouve des éclats de grandes statues de marbre blanc et des plaques de marbre coloré.

Mais ce qu'on peut affirmer et qui est d'un bon augure pour les futures fouilles, c'est qu'il s'agit ici d'un édifice considérable, intéressant déjà par ce qui reste et est apparent de son architecture : voûtes d'arêtes énormes sur des

1. *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, II, p. 260.

murs épais de 3 à 4 mètres renfermant, dans leur masse, d'étroits escaliers, et ayant porté de vastes terrasses limitées par un parapet, enduit extérieur simulant des assises en grand appareil, étage inférieur parfaitement conservé, et en pierres de taille. On peut donc espérer que, malgré son état d'enfouissement — et à cause de cet état, qui l'a protégé, — le travail énorme qui sera nécessaire pour le dégager sera justifié par les résultats qu'il donnera.

III

Il est, actuellement, extrêmement difficile de poursuivre le dégagement des Thermes publics à cause de l'état de délabrement des murs, hauts de près de 15 mètres, qui ont été découverts. Le Service des Antiquités s'en préoccupe du reste, et son distingué directeur M. Merlin se propose d'y exécuter, le plus prochainement possible, d'importantes consolidations.

En attendant la réalisation de ce projet, j'ai dû me borner à découvrir une partie du grand escalier qui précède le monument et le palier qui le domine. En ce point a été trouvée une base honorifique, en calcaire gris, portant un texte intéressant, malheureusement incomplet, dont j'ai adressé un estampage à M. Cagnat. L'inscription est dans un cartouche :

Hauteur : 1 m 10 ; largeur : 0 m 55 ; épaisseur : 0 m 55.

Hauteur des lettres : l. 1, 2 et 3 : 0 m 045.

l. suiv. : 0 m 040.

EXIMIAE POTESTA
TIS ET MODERATIO
NIS ET BONITATIS
AC PRAEDICABILI CV POST · COR
RECTVRAS ET CONSVLAREM DIG
NITATEM ACAIAE ASIAE ITERM
ETAFRICAE·IIII·PROCOS·SACRO IVDICIO
CONSTANTINI MAXIMI VICTO
RIS·AC TRIVMFATORIS SEMPERAVg
ET BEATISSIMORVM CAES ////
ENEAS
TVS·A·

Le premier mot, *eximiae*, paraît avoir été martelé.

J'ai également continué le dégagement de la voie dallée qui passe au devant du monument.

L'Association française pour l'avancement des sciences a bien voulu m'accorder un subside pour déblayer une des villas souterraines dont j'avais précédemment signalé l'existence. Mais le peu de fonds dont je disposais ne m'a pas permis de terminer ce travail.

Dans son état actuel, cette habitation offre déjà un réel intérêt. Devant l'escalier, intact, qui y descend, est, au fond d'un couloir, une baignoire. Dans une des salles, les murs ont conservé leurs enduits peints : une niche, encadrée de bandeaux coloriés, présente en son fond un animal de forme bizarre, qui est peut-être une langouste. Cette niche abritait probablement une statue de Neptune ; car, à son pied, une mosaïque représente un trident entre deux dauphins. Le sol de cette pièce offre un revêtement original : ce sont de grands médaillons circulaires, en marbre coloriés de choix, encadrés dans une mosaïque. La consolidation de cet ensemble, d'un aspect pompéien, a été l'objet d'un travail assez délicat.

Je dois signaler, en terminant, que cette habitation sou-

terraine se trouve au voisinage de celle qui a été découverte la première, le palais dit de la chasse. On peut, maintenant, assurer qu'il y a, à Bulla Regia, tout un quartier offrant des dispositions semblables.

LIVRES OFFERTS

M. Cagnat offre, de la part de l'auteur, M. Toutain, un livre intitulé : *Notre belle France, sa tradition nationale, son rôle historique.* « Ce n'est point là, dit-il, un ouvrage de science abstraite, mais le résumé, en un certain nombre de chapitres sérieusement documentés et bien bâtis, des principaux faits de l'histoire de notre pays. Chacun de ces chapitres, à peu près, est caractérisé par un nom d'homme, chef, roi, ministre, qui en symbolise l'idée dominante ; les derniers exposent de façon très impartiale et très claire ce qu'a été la France du XIX[e] siècle, du début du XX[e], ce qu'est celle qui combat aujourd'hui. Ce volume contient la série des cours professés par M. Toutain en 1916 aux élèves de l'École normale de Fontenay ; il respire le plus ardent patriotisme, l'amour le plus profond de la vérité et de la France. L'auteur peut se rendre cette justice qu'en inculquant aux futures maîtresses d'école des idées aussi élevées et aussi pures, en les mettant à même, par un enseignement étranger à toute phraséologie creuse, de rompre avec des habitudes reçues dans trop d'établissements primaires avant la guerre actuelle, il a bien servi son pays. »

Le P. Scheil a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de transmettre à l'Académie, au nom de M. George Byron Gordon, directeur du Musée de l'Université de Philadelphie, deux volumes intitulés respectivement : 1° *Sumerian Liturgical Texts*, by Stephen Langdon ; — 2° *Sumerian Grammatical Texts*, by Stephen Langdon [1].

« L'auteur de ces ouvrages est assez honorablement connu parmi nous pour les services qu'il ne cesse de rendre à la science de l'his-

1. *University of Pennsylvania — The University Museum — Publications of the Babylonian Section*, vol. X, n° 2 (100 p., 62 pl.) ; vol. XII, n° 1 (44 p., 58 pl.).

toire des origines. « Docte scribe dans le royaume des cieux » babyloniens, voici qu'il tire encore du trésor de son esprit et du trésor qu'est la section de Niffer au Musée de Pennsylvanie, de nouvelles contributions à l'étude des langues et des religions anciennes. Hymnes liturgiques en l'honneur de dieux et de rois, psaumes pénitentiaux, lamentations sur les calamités publiques, etc., quelles meilleures ressources pour connaître l'homme religieux d'il y a quarante siècles ? Syllabaires, vocabulaires, etc., quelle meilleure clef pour pénétrer le sens trop souvent obscur des vieux textes sumériens ?

« Nous devons l'hommage de ces publications moins à leur auteur qu'au directeur même du Musée de l'Université de Philadelphie. L'Académie voudra entrer dans la pensée de M. Gordon, et dans l'esprit des événements contemporains, en interprétant cette démarche comme une marque officielle de particulière estime, et comme l'aimable réquisition d'une intimité plus grande entre savants de France et d'Amérique. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, de la part de M. le chanoine Abgrall, président de la Société archéologique du Finistère, les publications suivantes :

1° *Église et paroisse de Lampaul Guimilhau*, 1913.

2° *Iconographie de la Sainte Vierge dans le diocèse de Quimper* 1915.

3° *Mottes féodales* (en collaboration avec M. Louis Le Guennec). Extr. du *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, t. XLII, 1915.

4° *Argad Aberwrac'h. Le Combat de l'Aberwrac'h, chant breton*, par M. Goulven Morvan. Traduction française, 1916.

5° *Quelques bornes routières du temps du duc d'Aiguillon*. Extr. du *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, t. XLIII, 1916.

6° *Excursion archéologique aux ruines romaines du Pérennou*. Extr. du *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, t. XLIII, 1916.

7° *Inscriptions gravées et sculptées sur les églises et monuments du Finistère*. Extr. du *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, t. XLIV, 1917.

8° *Société des amis de Kerjean pour la conservation des antiquités du Léon*, Bulletin, n° 1, 1917.

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de notre correspondant M. Louis Demaison, quatre mémoires dont il est l'auteur et auxquels les événements présents donnent un intérêt de poignante actualité. Leurs titres sont : *L'art de la Champagne :*

région de Reims (Paris [1917], gr. in-8°, 71 p. et grav.). — *Les maîtres de l'œuvre de la cathédrale de Reims et leurs collaborateurs au moyen âge* (Caen, 1913, in-8°, 21 p. et fig.). — *L'église Saint-Remi de Reims* (Caen, 1913, in-8°, 52 p., fig. et plan). — *Les églises de Châlons-sur-Marne* (Caen, 1913, in-8°, fig. et plans) ; ces trois derniers extraits du Compte rendu du LXXVIIIe Congrès archéologique de France, tenu en 1911 à Reims. On retrouve dans ces mémoires les qualités d'information exacte et précise, de clarté et d'élégance qui distinguent les travaux de M. Demaison, l'historien de Reims et de la Champagne, où tant de monuments historiques ont tout récemment encore été détruits par une stupide et inutile barbarie. »

SÉANCE DU 22 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. Bernard Haussoullier présente une inscription inédite en langue lydienne. Le lydien était jusqu'à ces dernières années une langue inconnue. Les fouilles des Américains à Sardes ont mis au jour un certain nombre d'inscriptions bilingues qui ont permis d'essayer le déchiffrement des textes lydiens.

M. Moret interprète une inscription récemment découverte en Égypte et montre ses rapports avec un autre texte relatif à un grand procès. Un propriétaire dépossédé par un tribunal, sous Ramses II, obtient la révision du jugement et la restitution de ses biens après un arbitrage rendu par la statue du roi Ahmes Ier, mort depuis 300 ans, qui avait jadis fondé la propriété en litige [1].

---

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

UN JUGEMENT DE DIEU AU COURS D'UN PROCÈS SOUS RAMSES II, PAR M. A. MORET, CONSERVATEUR DU MUSÉE GUIMET.

M. G. Legrain vient de publier une stèle que M. Maspero avait rapportée d'Abydos au Musée du Caire [1]. L'interprétation donnée par M. Legrain en une publication rapide est forcément incomplète; aussi tenterai-je de faire rendre davantage au texte, qui présente un grand intérêt historique.

Dans le cintre de la stèle, on voit la barque du « *dieu bon, seigneur des deux terres, Nebpehtira' Ahmes* (I) » (le vainqueur des Hyksos) portée sur les épaules de quatre prêtres « d'avant » et de quatre prêtres « d'arrière ». Devant le naos, où se cache la statue du roi, est figurée « *la femme du dieu, Ahmasi Nefertari* » agitant deux sistres. A droite des porteurs, « le prophète Pairou, juste de voix » touche d'une main le brancard, comme pour arrêter le cortège : en effet, un homme, nu-tête, pieds nus, se présente, les mains levées en adoration ; c'est « *le prêtre d'Osiris Pasar* », il adresse au roi Ahmes Ier ces paroles : « *O juge* (litt. *vizir*) *qui départages la Justice! le propriétaire de sa maison* [2] *est justifié grâce à toi!* » — Au-dessous, 9 lignes horizontales (   ), devant un autre personnage en adoration qui est : « *le prêtre d'Osiris Mesmen...* »

(1) « *L'an 14..., 2e mois de la saison Akhet, 25e jour,*

1. *Un miracle d'Ahmes I à Abydos sous le règne de Ramses II*, ap. *Annales du Service des Antiquités de l'Égypte*, XVI, (1917), p. 161-179 et 1 photographie. La stèle a 0 m 54 de haut.

2. Lire *ḫrj* au lieu de *nsj* (L.). *Smaa'tj* est au passif en *tj*.



Pasar et Mesmen devant la barque d'Ahmes I.

sous la majesté du roi du Sud et du Nord Ouserma-Raʿ, fils de Raʿ, Ramsesmeriamon, doué de vie — jour où vint (2) *le prêtre Pasar avec le prêtre Ṯaj pour porter plainte* [1] *[par devant le dieu bon] Nebpehtiraʿ. Vint* (3) *le prêtre Pasar* (*en disant* [2]) *: « Pour ce champ, il appartient à Ṯaj, fils de Śḏemnf* [3], *et* (4) *aux enfants de Ḥajou(j). » — Le dieu resta immobile* [4]. — (5) *[Il rev]int* [5] *vers le dieu en disant : « il appartient au prêtre Pasar, fils de Mes-* (6) *[men]. » — Le dieu approuva de la tête très fortement — en présence des prêtres* (7) *[du dieu bon] Nebpehtiraʿ : le prophète Pairou ; le prêtre d'avant Jḏanoubou ; le prêtre* (8) *[d'avant] Ṯanefer ; le prêtre d'arrière Nekht ; le prêtre d'arrière Thoutimes.* (9) — *Fait par le prêtre, scribe-dessinateur du temple de Ramses II dans la maison d'Osiris, Nebmehi(ou)...* [6] »

C'est donc un véritable jugement que le roi Ahmes I (1580-1577) rend au début du règne de Ramses II (1300-1234), soit 300 ans après sa mort.

L'usage de soumettre une cause à la statue d'un dieu n'était connu qu'au temps où les prophètes d'Amon devinrent rois de Thèbes (2 siècles après Ramses II). Les rois-prêtres consultent souvent Amon [7], parfois pour affaires judiciaires : sous Pineḏem II (vers 1025), Amon

1. Sur *śmj*, cf. Gardiner, *Mes*, p. 14.

2. introduit le discours (*Mes*, N 2, 14). Legrain a méconnu le sens et le parallélisme des l. 3-5.

3. On distingue à la fin du 1er nom propre ; l'oiseau est donc *ṯa*. *Śḏm-n-f* est un nom théophore apocopé, du type *Amon-śḏmw-n-j* (Mariette, *Cat. Abydos*, 1143).

4. *Smn* a ici le sens neutre, comme souvent après *iw-f ḥr*.

5. D'après *Ion de Pinedem*, II, l. 15, 17, 18.

6. Nom propre à compléter d'après *Recueil*, II, p. 174.

7. Breasted, *Ancient Records*, IV, § 615, 654, 671, 675, 726, 769. Ajouter la stèle de Bakhtan, de basse époque, quoique datée, par fraude pieuse, de Ramses II, et le texte publié par Daressy, *Annales*, XV, p. 140.

juge un fonctionnaire accusé de concussion ; sous Sheshonq I (vers 940), à Dakhel, le dieu Soutekh désigne le propriétaire d'un terrain disputé. L'affaire était instruite par le tribunal des prêtres et rapportée par écrit ; puis on introduisait les parties devant la barque du dieu, un de ces jours de fête où elle sortait du sanctuaire. Dans le procès en concussion, on présenta à Amon un rapport à charge et un rapport à décharge ; le dieu répondit *par signe* en prenant l'écrit qui libérait l'accusé. Dans le procès de Dakhel, Soutekh répondit *de vive voix* à la question « à qui la terre appartient-elle ? » en disant : « elle appartient à celui-ci. » D'ordinaire, le dieu répondait en inclinant la tête à celle des questions qu'il approuvait [1]. En somme, le dieu n'intervenait que pour prononcer la sentence élaborée par le tribunal sacerdotal.

Pareil tribunal fonctionnait dans le temple d'Osiris à Abydos dès le temps de Ramses II, la stèle de Pasar le prouve. Un jour de fête, la barque du roi-dieu Ahmes I s'arrête pour entendre un plaignant dont la cause a été instruite par la juridiction du temple. Le dieu n'a plus qu'à révéler, d'un geste, la sentence. Notre texte spécifie — détail nouveau — qu'à l'audition du nom exclu, le dieu « reste immobile ». On avait toujours compris que l'immobilité du dieu signifiait refus ; notre texte, plus proche que les autres des origines de cette procédure, indique pour la première fois ce jeu de scène. Puis, comme d'usage, quand il entend le nom élu, le dieu approuve de la tête [2].

1. G. Maspero, *Recueil*, I, p. 157, II, p. 114 ; *Études de Myth.*, VI, p. 271.

2. Pour M. Legrain, le terme [hiéroglyphes] *hanj* signifie que la barque s'alourdit sur les épaules des porteurs : ceux-ci fléchissent, quand le dieu approuve. Cependant le déterminatif ordinaire de *hanj*, qui est [hiéroglyphe], indique que le roi « approuve de la tête ». Je reste fidèle au sens préconisé par Naville et Maspero.

Bien qu'elle soit conforme au cérémonial des temps postérieurs, l'audience d'Abydos offre des traits particuliers. Le juge n'est point le dieu suprême de l'État, ni même d'une ville : c'est un roi divinisé, dont le culte était localisé à Thèbes (où reposait sa momie) et à Abydos où il avait eu sa première tombe, son temple-hypogée [1], et où il possédait encore une barque dans le sanctuaire d'Osiris [2]. Les témoins ne sont pas les grands dignitaires du temple d'Amon, mais de simples prêtres, comme d'ailleurs les deux adversaires. Ici le jugement n'est pas affaire d'État, mais affaire privée ; là est précisément son intérêt historique : l'appel au dieu nous apparaît comme un acte de procédure usuelle. Notons aussi que la sentence du dieu a force exécutoire, car la louange de Pasar au « *vizir* bon justicier » prouve que justice a été rendue. Concluons que dès Ramses II les tribunaux sacerdotaux existaient parallèlement aux tribunaux civils [3].

Nous connaissons mal l'organisation de la justice ecclésiastique ou ses rapports avec la justice royale ; mais la stèle d'Abydos nous renseignera, car je crois pouvoir démontrer que l'arbitrage d'Ahmes I se rattache à un procès plaidé, à cette époque, devant les tribunaux royaux. J'insisterai d'autant plus sur ce fait que M. Legrain ne l'a pas soupçonné.

Celui qui fait appel au dieu est le prêtre Pasar, fils de *Mesmen*. Or M. Loret a retrouvé en 1898, à Saqqarah, le tombeau d'un Mesmen qui renferme une inscription judi-

1. Petrie, *Abydos*, III, p. 29.

2. Stèle 85 de Lyon, ap. Devéria, *Œuvres*, I, p. 74 ; cf. Petrie, *Abydos*, II, p. 18.

3. Sur l'existence probable d'un tribunal d'Osiris dans les nécropoles de l'ancien empire, cf. A. Moret, *Donations et fondations*, ap. *Recueil*, XXIX, p. 88.

ciaire célèbre [1] ; Mesmen y a conservé le dossier d'un procès qui met en cause, précisément au début du règne de Ramses II, le roi Ahmes I. Voyons donc les faits du procès de Saqqarah.

Sous Ahmes I, un ancêtre de Mesmen, Nesha, avait reçu du roi, des terrains qui devaient se transmettre indivisibles « d'un seul (héritier) à un seul (héritier) » dans la lignée que Mesmen représentait sous Ramses II. Au cours des trois siècles qui séparent Ahmes I de Ramses II, les descendants directs de Nesha furent attaqués par les collatéraux: ceux-ci réussirent vers la fin du règne de Horemheb (en 1320) à faire partager en six lots le fief indivisible ; mais Ḥouj, le père de Mesmen, fut remis en possession. Nouvel assaut après la mort de Ḥouj ; les collatéraux dirigés par un certain Kha'jwj produisirent des documents faux et parvinrent à tromper le tribunal du vizir et de la grande *Ḳenbit* ; en l'an 18 de Ramses II (1280), le vizir déclara Mesmen déchu de son privilège et partagea le fief entre les collatéraux, Kha'wj, ses frères et ses enfants. Le texte de Saqqarah s'arrête ici, mais non sans nous apprendre (N 1) que Mesmen fit réviser le jugement (après l'an 18) et fut rétabli dans son héritage.

Le Mesmen de Saqqarah est-il le même que celui d'Abydos? Notons que ce nom (Ab. ou (Saq.) est si rare que je n'en connais qu'un exemple en dehors de nos deux textes [2] ; dans les deux, le signe présente une ligature médiane très particulière (N 18, 20).

1. Texte publié par V. Loret, *La grande inscription de Mes*, ap *Zeitschrift für aeg. Sprache*, 39 (1901), p. 1-10 ; traduit et commenté par A. Moret, *Un procès de famille sous la XIXe dynastie* (*ibid.*, p. 11-39) ; Revillout *Revue égyptologique*, X (1902), p. 178-187) ; Gardiner, *The inscription of Mes* (1905).

2. Stèle 55 de Wien (*Recueil*, IX, p. 43-44).

La rareté du nom et l'identité de la graphie constituent des arguments sérieux pour identifier les deux hommes.

De même que Pasar représente son père Mesmen, de même la partie adverse est constituée par « les enfants de Ḥajwj ». Ce nom est analogue à celui de l'adversaire de Mesmen à Saqqarah *Ḫa'jwj* (Kha'j): la finale *wj* = est facultative dans les noms théophores apocopés; la variante initiale qui substitue à l'aspirée forte *ḫa'* (kha') l'aspirée douce *ḥa'* répond à un usage dialectal de la moyenne Égypte [1]. Rien ne s'oppose donc à ce que *Ḥa'jwj* d'Abydos corresponde à *Kha'jwj* de Saqqarah. Avec les enfants de ce personnage se présente, à Abydos, le prêtre *Ṯaj*; celui-ci n'est pas nommé à Saqqarah; cependant ce nom existait dans la famille de Kha'jwj, puisque son grand-père s'appelait *Ṯa'wj* (N 11). Ainsi les noms concordent. L'objet du litige est le même : des champs (N 4, 6). Le point de vue des plaideurs est pareil : à Abydos, du côté Mesmen se présente un seul héritier de la terre « indivisible », c'est Pasar ; du côté Ḥa'jwj, où l'on plaide « division », se présentent « Ṯaj et les enfants de Ḥa'jwj ». Enfin, à Saqqarah, on invoque les témoignages « depuis le temps du roi Ahmes I » (N 4, 13); à Abydos, on fait témoigner le roi Ahmes I en personne. Pourquoi choisir Ahmes I entre tant de dieux ? C'est que le roi fondateur du fief était le témoin le plus qualifié pour intervenir en faveur du descendant de Nesha.

Il reste à comparer les dates. L'appel de notre Mesmen et de Pasar au roi Ahmes, s'il a eu lieu, a dû se produire

1. A. Baillet, *Dialectes égyptiens* (ap. *Recueil*, IV, p. 36) : G. Maspero cite la variante *ḥa'j m maa't* du nom d'Amenothes II *ḫa'j m maa't* (*Recueil*, XXXVII, p. 193).

après la spoliation de l'an 18. Or, à Abydos, M. Legrain lit « an 14 de Ramsès II » ; mais cette lecture est discutable. Entre le 10 et le 4, la photographie révèle des traits à demi effacés ; en comparant ces chiffres et ceux des jours, on peut supposer l'existence de ∩ II II IIII 18, ou ∩ ∩ II IIII 26, ou ∩ ∩ ∩ IIII 34. De toute façon, la date ne serait pas inférieure à 18. Si l'on accepte 26 ou 34, on s'explique que Mesmen et Ḥa'jwj, vieillissant, se soient fait représenter à Abydos par leurs enfants.

De telles concordances de noms, de faits, de dates, sont trop significatives pour être toutes fortuites. Elles entraînent, à mon avis, la conviction que le Mesmen de Saqqarah est le même que le Mesmen d'Abydos. Voici comment je me représente la fin du procès (qui manque à Saqqarah). Après l'an 18, Mesmen, dépouillé, fut d'abord réduit à la condition de berger (N 20) ; mais il résolut de s'adresser à la justice ecclésiastique d'Abydos, ville où le protecteur de sa famille, Ahmes I, était adoré. Pour devenir justiciables du tribunal sacerdotal, Mesmen et Pasar son fils se firent recevoir dans le bas clergé d'Osiris, dieu d'Abydos [1], avec le rang de prêtre *wa'b*. Dès lors, ils purent mettre en mouvement la justice ecclésiastique, provoquer une enquête qui tourna à leur avantage et dont le résultat fut proclamé par le roi-dieu Ahmes I. Ce jugement amena la révision de l'arrêt de l'an 18 et, finalement, rétablit dans leurs biens Mesmen et Pasar [2].

Tel est le double intérêt historique de la stèle d'Abydos. Elle prouve : 1° que les jugements de dieu et les tribunaux

1. De son côté, la partie adverse fut représentée aussi par le prêtre Taj.

2. On m'objectera que Pasar ne paraît pas parmi les fils de Mesmen représentés dans la tombe de Saqqarah ; mais la tombe était à demi détruite quand M. Loret l'a déblayée, et bien des tableaux de famille ont disparu.

ecclésiastiques fonctionnaient deux siècles avant les rois-prêtres, et ailleurs qu'à Thèbes ; 2° qu'on pouvait faire appel des décisions des tribunaux ordinaires aux tribunaux ecclésiastiques dès le temps de Ramses II, si l'on admet la concordance de l'affaire d'Abydos avec celle de Saqqarah.

Bien que notre stèle soit, pour cette époque, le seul texte précis, elle est loin d'être un document isolé. Sous le nouvel empire, les nécropoles de Thèbes, Memphis, Abydos, étaient encombrées de stèles dédiées par des gens qui imploraient la justice des dieux, ou de rois tels que Ahmes I, Nefertari et Amenothes I [1]. L'épithète « vizir qui départage la justice », décernée par Pasar à Ahmes I, d'autres suppliants de la même époque l'adressaient à Amon ou à d'autre dieux [2]. La stèle d'Abydos s'apparente donc à ces monuments de la reconnaissance populaire ; elle nous révèle que les prières aux dieux justiciers n'étaient pas toujours manifestations anodines : parfois celles-ci aboutissaient à une « plainte » et à une consultation en forme d'un dieu et d'un tribunal ecclésiastique.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le fascicule du mois de décembre des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* pendant l'année 1916 (Paris, 1916, in-8°).

1. G. Maspero, *Recueil*, II, p. 159 ; III, p. 103 ; Erman, *Denksteine*..., ap. *Sitz. ber. Ak. Berlin*, XLIX, p. 1086 ; on y mentionne des « auditeurs d'appel de la place de Justice » *śdmw a'ś n ist maa't*, allusion possible au tribunal ecclésiastique des nécropoles.

2. *Pap. Anastasi*, II, $\frac{8}{5}$; *pap. Bologne*, 1084, $\frac{2}{3}$.

M. Camille JULLIAN offre à l'Académie, de la part de Mme H. Pascal, professeur au Lycée d'Abbeville, un volume intitulé : *Éducation et culture de la femme romaine à la fin de la République. Influence des idées grecques* (Abbeville, 1916, in-8°).

SÉANCE DU 29 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

Le PRÉSIDENT annonce à l'Académie que notre nouveau confrère, M. le comte François DELABORDE, vient de perdre son troisième et dernier fils, tué à l'ennemi comme les deux premiers, et lui adresse les condoléances les plus sympathiques, au nom de tous.

M. HAUSSOULLIER achève la communication qu'il avait commencée dans la dernière séance sur une inscription lydienne récemment découverte.

M. Théodore REINACH présente quelques observations.

M. Maurice PROU commence la lecture d'une étude sur un diplôme de Charles le Chauve appartenant aux Archives du duc de Medina-Celi.

M. le comte DURRIEU donne lecture de son rapport sur le concours des Antiquités de la France en 1917 [1].

---

1. Voir ci-après.

APPENDICE

RAPPORT SUR LE CONCOURS DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE EN 1917 ; LU PAR M. PAUL DURRIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, DANS LA SÉANCE DU 29 JUIN 1917.

Plus d'un siècle s'est écoulé depuis qu'en 1810, ainsi que le rappelait notre confrère M. Maurice Prou, au début du rapport si intéressant qu'il vous a fait il y a six ans, le comte Alexandre de Laborde, plus tard membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, prenait, dans l'intérêt de l'archéologie et de nos vieux monuments, une initiative qui devait finalement aboutir, après des phases transitoires, à la création du concours des Antiquités de la France.

Durant cet espace de temps, notre patrie a traversé à diverses époques des épreuves singulièrement émouvantes. Mais jamais nos prédécesseurs ne se sont trouvés en face d'une situation analogue à celle de l'heure présente. A défendre le sol sacré de la France, notre monde spécial de l'érudition a pris sa part avec la plus patriotique ardeur. Hélas ! Combien sont tombés glorieusement sur les champs de bataille, non seulement parmi les jeunes, en qui nous voyions se dessiner le printemps d'un brillant avenir scientifique, mais même parmi leurs aînés, tel que le savant archiviste de la Haute-Marne, Pierre Gautier, à qui nous décernions une médaille l'année dernière, ou tel encore que celui qui avait si brillamment remporté la plus haute récompense à notre concours de 1905, et dont la place apparaissait marquée à bref délai parmi les membres de notre Académie dont il était déjà le correspondant, l'héroïque Joseph Déchelette !

D'autres vaillants combattants — et je pense particulièrement au titulaire d'une de nos médailles du concours de 1911 [1] — n'ont pas vu la fortune seconder leur courage ; ils se trouvent prisonniers en terre lointaine. Et parmi ceux qui ont échappé aux dangers, il en est beaucoup pour qui la vie de combats, l'absorption complète par les devoirs militaires ont totalement supprimé la possibilité des pacifiques recherches, ou les loisirs nécessaires pour la mise en œuvre des matériaux antérieurement accumulés.

Que dans de pareilles conjonctures le nombre des ouvrages présentés cette année au concours des Antiquités de la France apparaisse très diminué, par rapport à ce qui se passait jadis, le fait n'est que trop facilement explicable.

Mais nous avons la grande satisfaction de pouvoir immédiatement ajouter que la qualité vient compenser la diminution dans la quantité. Nous nous sommes trouvés en présence d'œuvres à examiner qui attestent que l'art des solides et sérieuses études se perpétue toujours dans notre pays, marqué de ce caractère de clarté judicieuse propre au génie de notre race ; et c'est avec le sentiment de récompenser des efforts qui méritaient à juste titre de semblables distinctions, que la Commission a décerné ses trois médailles et une première mention.

La première médaille a été accordée à notre correspondant, M. Léon-Honoré Labande, pour sa publication des tomes III et IV du *Trésor des chartes du comté de Rethel*, accompagnée d'un autre volume spécialement consacré aux *sceaux* qui se rencontrent dans ce trésor.

Les grands dépôts d'archives constitués au moyen âge ont eu parfois des destinées qui peuvent paraître inattendues au premier abord, tout en s'expliquant à la réflexion par des raisons historiques. Supposez, par exemple, qu'un

1. M. Marcel Aubert, à qui la troisième médaille a été décernée pour la *Monographie de la Cathédrale de Senlis* (cf. *Comptes rendus* de l'Académie des inscriptions, 1911, p. 447).

travailleur veuille s'attacher à la biographie du célèbre connétable Olivier de Clisson et recherche les archives de la maison bretonne de Clisson. La logique l'entraînerait évidemment à porter d'abord ses investigations du côté de la Bretagne. En réalité, c'est au pied des Pyrénées, à Pau, qu'il trouvera le plus important de ce qui subsiste des archives des Clisson.

Un fait analogue se présente pour le Trésor des chartes du comté de Rethel. Le nom de Rethel évoque à la pensée cette région des Ardennes placée au Nord de la France actuelle, sur les confins de la Belgique, qui a joué un rôle si important dans l'histoire militaire. Cependant, depuis longtemps déjà, c'est en vain qu'on eût fouillé tout le terroir de Rethel, et même les provinces voisines, pour y découvrir les pièces ayant constitué les archives des anciens comtes. Ces archives avaient totalement disparu du pays.

Les choses en étaient là, lorsqu'en 1880, le prince Charles III de Monaco ayant ordonné la réunion, dans le palais de sa Principauté, sur les bords de la Méditerranée, de tous les documents disséminés dans ses résidences princières en France, notre ancien correspondant Gustave Saige reconnut, au milieu de cette masse de documents ainsi centralisés, un fonds très considérable qui, vérification faite, n'était autre que celui des archives de Rethel.

Comment, des Ardennes, ce fonds était-il arrivé jusque sur le rocher de Monaco, ayant dû traverser, du Nord au Sud, presque toute la hauteur du territoire français ? D'une manière très régulière.

En 1663, le duché de Rethelois fut acquis de la succession de Gonzague par Armand-Charles de La Porte, marquis de La Meilleraye, substitué aux nom et armes de Mazarin, par suite de son mariage avec Hortense Mancini, une des nièces du cardinal de Mazarin. Le duché de Rethel fut érigé en duché-pairie sous le titre de Mazarin. En 1733, il passa aux Duras par le mariage de Charlotte-Antoinette,

fille unique de Guy-Paul-Jules de La Porte-Mazarin, avec Emmanuel-Félicité, duc de Durfort, puis duc de Duras. De ce mariage naquit Louise-Jeanne de Duras-Mazarin, mariée en 1747 à Louis-Marie-Guy d'Aumont, qui devint ainsi, à son tour, duc de Mazarin. La fille unique de ce Louis, duc d'Aumont et de Mazarin, Louise-Félicité-Victoire, porta finalement le duché de Rethel-Mazarin à Honoré-Charles-Maurice Grimaldi, plus tard prince de Monaco sous le nom d'Honoré IV, qu'elle épousa en 1776 ou 1777. C'est ainsi que les archives de Rethel, que le marquis de La Meilleraye, après son mariage avec Hortense Mancini, avait fait venir au Palais Mazarin, à Paris, aboutirent, d'hyménées en hyménées, à se trouver réunies aux archives de la Principauté de Monaco.

Le prince Charles III de Monaco, ayant eu la libérale pensée de mettre ses archives à la portée des historiens, décida la publication des chartes de Rethel. La préparation du recueil fut confiée à Gustave Saige, ce savant qui s'est fait connaître par d'autres volumes de haut intérêt, dont les éléments ont été également puisés dans les mêmes archives de la Principauté de Monaco. Le successeur du souverain qui avait eu l'initiative de l'entreprise, S. A. R. le prince Albert Ier, notre confrère en qualité d'associé étranger de l'Académie des sciences, assura la réalisation du projet formé par son père. Deux premiers volumes parurent, l'un en 1902, l'autre en 1904, par les soins de Gustave Saige, avec le concours de Henri Lacaille, comme Saige ancien élève de l'École des Chartes. Mais la mort enleva bientôt ces deux érudits. L'œuvre fut alors reprise et menée à terme par le remplaçant de Saige à la conservation des archives du Palais de Monaco, M. L.-H. Labande. Celui-ci mit au jour les trois volumes que nous couronnons aujourd'hui ; le tome III en 1911, le volume de sceaux en 1914, et le tome IV et dernier en 1916.

Les documents des archives de Rethel compris dans le

tome III nous conduisent, comme limites chronologiques, de 1415 à 1490. M. Labande a arrêté sa compilation à cette dernière date, parce qu'elle coïncide avec l'établissement à Rethel d'une nouvelle maison princière, par suite de l'abandon que fit alors de ses comtés de Nevers et de Rethel leur possesseur, Jean de Bourgogne, à son gendre Jean d'Albret.

Dans ce troisième volume sont publiés 332 documents, soit, et pour la plupart, d'après les originaux, soit d'après des copies. Une notable portion d'entre eux, aveux et dénombrements, actes de ventes et d'échanges, pièces de procédure, fournissent les éléments d'une géographie féodale du Rethelois. D'autres intéressent l'histoire économique, l'histoire du droit ; certains, d'un intérêt plus général encore, touchent à l'histoire politique.

En ce qui concerne l'histoire économique, nous signalerons une ordonnance, rendue en 1449 par des commissaires délégués par le comte de Rethel pour la reformation de sa terre (n° 1101). Toute une partie du territoire de la prévôté de Donchery, à la suite des guerres et des épidémies, en était venue à ce point de désolation que les villages s'étaient dépeuplés et que le terrain, quoique d'une fertilité remarquable, restait inculte et envahi par les bois et les buissons. Cependant la paix était rétablie, et néanmoins les habitants n'avaient pas regagné leurs demeures ; ils se refusaient même à rentrer chez eux. Les commissaires reconnurent la source du mal. Il venait de l'excès et surtout d'une mauvaise répartition des charges fiscales pesant sur la terre, et le remède fut trouvé dans un remaniement plus équitable des impôts.

Quant à l'histoire politique, M. Labande a augmenté la part qui lui revient dans son tome III, en plaçant en tête du volume une biographie des deux comtes de Rethel qui ont exercé le pouvoir durant la période envisagée par lui, Charles de Bourgogne, comte de Rethel de 1415 à 1464, et

son frère Jean qui lui succéda, tous deux fils du comte Philippe II qui périt glorieusement en combattant pour la France à la bataille d'Azincourt.

On pourrait exprimer le regret que M. Labande n'ait pas insisté davantage sur la vie publique et militaire de ces deux comtes, en donnant à cet égard quelques indications qui auraient pu contribuer à mieux expliquer le recueil de leurs actes. Mais il y a, d'autre part, une proportion à garder, et l'on n'est pas toujours libre de développer indéfiniment les dissertations accessoires dans une collection de documents.

Dans le tome IV, M. Labande a donné une sorte de supplément aux trois volumes précédents en y publiant en trois appendices : d'abord les chartes transcrites dans un *Cartulaire de Rethel*, signalé dès 1867 par Léopold Delisle et acquis en 1892 par la Bibliothèque nationale, chartes qui n'existent plus aux archives de Monaco ; puis l'analyse de pièces ne se trouvant ni auxdites archives de Monaco ni dans le Cartulaire de Rethel, mais qui sont connues par d'anciens inventaires ; enfin une série de 43 documents qui avaient échappé aux éditeurs du début du recueil et qu'une révision exacte des archives de Monaco par un des adjoints de M. Labande, M. Laurent, a permis de retrouver.

Vient ensuite, sous le titre d'*Additions et corrections*, un important erratum que M. Labande a été amené à dresser en soumettant à la collation la plus attentive les textes établis et imprimés par ses prédécesseurs.

Le volume se termine par une table générale des noms de personnes et de lieux contenus dans les quatre volumes. Cette table n'occupe pas moins de 279 pages à deux colonnes. Ce n'est pas seulement par l'étendue qu'elle est considérable ; elle s'impose encore à l'attention par l'importance du travail auquel a dû se livrer l'éditeur pour identifier les innombrables noms de lieux et de personnes, car il s'agit de personnages appartenant aux familles les plus

diverses, échelonnés sur une période de sept siècles, et de localités disséminées dans toutes les régions de la France. Le plan de la table est excellent. Il est tel qu'on peut se reporter, d'une part, aux diverses formes d'un même nom et, d'autre part, trouver sous une même rubrique les références à tous les passages où est mentionné un même personnage, une même localité, voire même une même catégorie d'objets. C'est ainsi que, sous la rubrique : *monnaie parisis*, on trouve une suite de près de 500 chiffres de renvois à autant de pages des quatre volumes. Cette abondance ne saurait être regrettée ; néanmoins, se présentant sans autre détail, elle en arrive à être parfois quelque peu écrasante à première vue pour le chercheur.

Les documents qui constituent le recueil sont rangés suivant l'ordre chronologique. Pour ce qui regarde le cartulaire, il eût été préférable, semble-t-il, de respecter le classement méthodique suivi dans cette compilation. D'un autre côté, il y a toujours quelque avantage à suivre un principe uniforme.

Une question de principe se pose aussi pour l'indication, à propos de chaque pièce, de la forme sous laquelle elle nous est parvenue : original ou copie. M. Labande a suivi la méthode la plus usitée au XIXe siècle et qui consiste à rejeter cette indication après le texte de la pièce. Les éditeurs des XVIIe et XVIIIe siècles avaient une habitude différente ; ils précisaient, en tête du texte, la source qui leur avait donné celui-ci. Ainsi que l'a fait remarquer un des membres de notre Commission particulièrement versé en telle matière, cette seconde méthode est certainement plus logique. En effet, avant de lire un document, il importe de savoir si nous en avons l'original ou simplement une copie ; et si c'est une copie, de quelle date et de quelle sorte, authentique ou plus ou moins littérale ; car, en cas de difficultés d'interprétation pour des passages obscurs, les moyens de critique à mettre en action différeront beaucoup

suivant que nous aurons à faire à un original, ou au contraire à une copie dans laquelle ont pu se glisser des fautes de transcription. Et si, d'une même charte, perdue en original, il se présente plusieurs copies, et qu'il soit utile de faire jouer celles-ci pour l'établissement du texte, comment le lecteur se rendra-t-il compte de la méthode suivie et de la valeur des variantes s'il n'est pas informé préalablement de la nature, de la date et du degré d'autorité de chaque copie prise en particulier ?

Cette observation faite, disons que les documents ont été publiés avec toute l'attention désirable. Pour ceux dont les originaux ont disparu, M. Labande a corrigé les fautes des copies ; le texte du Cartulaire de Rethel, en particulier, qui laisse à désirer en bien des endroits, a bénéficié de sa perspicacité. Grâce à la connaissance qu'il a de la langue et des institutions du moyen âge, connaissance dont témoignent ses publications antérieures, toutes si intéressantes, il a pu arriver à nous donner des leçons pleinement satisfaisantes. C'est à peine si, sur certains points de détail, on pourrait proposer d'autres corrections que les siennes, et les réserves ne porteraient jamais que sur des divergences de minime importance.

Aux deux volumes de textes s'ajoute un volume consacré aux *Sceaux*, dans lequel ont été décrits et reproduits par la phototypie tous les sceaux ou fragments de sceaux conservés dans le Trésor des chartes de Rethel, au total 578. Les sceaux sont classés méthodiquement. Chacun d'eux est l'objet d'une notice qui contient toutes les indications voulues sur la forme, les dimensions, la matière, etc. Dans ses notices, au lieu de donner, comme on l'a fait généralement jusqu'ici dans les publications similaires, d'abord la description du type qui occupe le champ, puis la transcription de la légende, M. Labande a suivi un ordre inverse. Il transcrit d'abord la légende et ce n'est qu'après cette lecture qu'il passe à la description du type. On ne

saurait trop le louer d'avoir rompu, à cet égard, avec les errements habituels, car le déchiffrement préalable de la légende rend plus facile la détermination des sujets représentés sur le sceau. Ce côté descriptif est complété par quantité d'autres renseignements, références à des inventaires anciens, rapprochements avec d'autres exemplaires tirés des mêmes matrices, bibliographie des ouvrages à consulter, et jusqu'à des détails biographiques sur les personnages à qui le sceau appartenait. Le volume se complète par des tables, dont une excellente table héraldique.

Ce que l'on peut regretter, c'est que les photographies des sceaux reproduits sur les 53 planches aient été faites directement d'après les originaux. Trop souvent, les clichés ainsi obtenus n'ont fourni que des masses noires où l'on ne saurait distinguer les détails. Des photographies prises sur des moulages légèrement teintés eussent donné de meilleurs résultats.

Dans son ensemble, l'œuvre de M. Labande représente un très gros labeur. Elle ne pouvait être conduite à bonne fin que par un érudit profondément versé dans l'étude du moyen âge, qui fût à la fois diplomatiste, historien et archéologue.

Par elle, se clôt dignement la publication générale du *Trésor des chartes du comté de Rethel*. En lui attribuant notre plus haute récompense, il n'est que juste de rappeler à nouveau tout ce que la publication des archives de Rethel doit, dans le passé, à l'initiative de S. A. S. le prince Charles III de Monaco, et surtout, dans le présent, à la libéralité de S. A. S. le prince Albert Ier, ce confrère dont nous nous honorons et qui, sans parler de ses travaux personnels qui lui ont ouvert les portes de l'Institut, a tant fait pour favoriser le développement des sciences et l'activité des lettres par sa générosité et son haut patronage.

La seconde médaille est décernée à Madame la vicomtesse de Laire d'Espagny, née Geneviève Aclocque, pour

son volume sur *Les corporations, l'industrie et le commerce à Chartres, du XIe siècle à la Révolution.*

Au mois de novembre 1906, se passait à la suite des examens d'entrée à l'École des Chartes un fait sans précédent dans les annales de l'École. Parmi les concurrents reçus, on voyait, pour la première fois, figurer une jeune fille, Mademoiselle Geneviève Aclocque. Et cette jeune fille se classait bientôt parmi les premiers de sa promotion et conquérait brillamment, le 10 janvier 1910, le diplôme d'archiviste paléographe. C'est le développement de la thèse présentée par elle pour l'obtention de ce diplôme, que nous couronnons dans le volume sur lequel Mme la vicomtesse de Laire d'Espagny a tenu à ne faire figurer que son nom patronymique de Geneviève Aclocque, inscrit en si bonne place sur les tableaux d'examens de l'École des Chartes, et que nous prendrons la liberté de répéter après elle en parlant de son livre.

L'ouvrage se divise en trois parties. La première traite du régime corporatif et de l'industrie ; la seconde du commerce ; la troisième des charges fiscales, c'est-à-dire de l'impôt en tant qu'il pesait sur les classes laborieuses.

Dès le début de la première partie, Mme Geneviève Aclocque s'est trouvée en face du problème de l'origine des corporations. Une théorie a été émise à ce propos, celle de « l'origine domaniale ». Soutenue en Allemagne, elle a été combattue en France. Il eût été séduisant de reprendre tout le problème des groupements entre producteurs et du passage de l'atelier servile à la corporation libre. Mais une telle discussion pouvait entraîner fort loin. Mme Geneviève Aclocque s'est bornée à répudier le système de l'origine domaniale et à exposer sur la question des idées prudentes qui ne modifient guère les opinions reçues.

Le chapitre suivant porte sur « les membres de la corporation ». Il y est traité successivement des apprentis, des valets et des maîtres. L'auteur indique ensuite les privi-

lèges des veuves des maîtres et des membres de leur famille et ne manque pas de signaler les métiers accessibles aux femmes. Ayant fait connaître les éléments du métier, Mme Geneviève Aclocque en étudie la vie collective et d'abord la confrérie qui en est la manifestation religieuse. Elle remarque d'ailleurs judicieusement que, si le plus souvent, à Chartres, confréries et corporations se confondent, il n'en est pas toujours de même, de telle sorte que l'on peut citer des confréries d'artisans composées, non pas de membres d'une corporation industrielle, mais bien de représentants de métiers indépendants.

L'examen des règlements appliqués aux corporations de Chartres amène celle qui a si diligemment scruté ces règlements à montrer que, de longue date, s'agitaient déjà des questions brûlantes qui sont encore à l'ordre du jour. On trouve, dans son livre, des vues très sagaces sur le souci que prenaient les auteurs des règlements de maintenir l'égalité entre les maîtres de la corporation, souci d'où résulte « un ensemble de dispositions visant à empêcher l'artisan plus industrieux, plus intelligent ou plus riche » de réaliser des bénéfices supérieurs à ceux de ses confrères, « et cela avec le plus complet dédain des conséquences possibles pour le bien public ».

Nombre de points intéressants sont encore abordés dans la seconde partie consacrée au commerce de Chartres, où l'on peut remarquer, par exemple, les pages traitant des marchés qui assurent l'alimentation de la ville, et dans la troisième partie qui est intitulée : « L'impôt et les classes laborieuses ».

Un des traits que Mme Geneviève Aclocque a dégagé dans cette dernière partie, c'est qu'à Chartres l'expérience aboutit, au cours des siècles, à faire préférer de plus en plus, comme sources de revenus publics, la forme des impôts indirects à celle des impôts directs. Toute cette partie constitue un chapitre intéressant de l'histoire de

l'impôt royal, en même temps qu'un chapitre nouveau et important de l'histoire des impositions communales, c'est-à-dire du développement des organisations urbaines.

Les lignes maîtresses du tableau qui se déroule dans le livre, fruit d'un très grand et méritoire travail, mené avec autant de conscience que de persévérance, sont entièrement établies sur des témoignages de première main, fournis pour la plupart par les Archives de Chartres.

Le sujet traité se maintient, de par sa nature même, dans une note très sérieuse, pour ne pas dire austère. Le style de l'auteur est approprié à ce caractère. Point de hors-d'œuvre, ni de développement oiseux. On sent que l'ancienne élève de l'École des Chartes a longuement médité et pesé tous les éléments de son livre avant d'en aborder la rédaction. L'exposé substantiel se déroule avec une parfaite rigueur de composition, dans une langue simple et sobre, que l'on pourrait qualifier de froide et un peu terne, mais qui précise nettement les faits.

Cependant une lueur plus vive vient animer le dernier de trois appendices placés à la fin du volume. M[me] Geneviève Aclocque y donne une très curieuse iconographie des métiers chartrains, au moyen âge, constituée par elle d'après les vitraux et les sculptures de la cathédrale de Chartres, et quelques planches jointes au livre présentent aux lecteurs d'intéressants échantillons de ces représentations figurées de la vie ouvrière chez nos aïeux.

Avec la troisième médaille nous revenons à la catégorie des recueils de documents dont le *Trésor des chartes du comté de Rethel* nous a offert déjà un spécimen. La troisième médaille, en effet, a été décernée à M. Jules Vernier, archiviste de la Seine-Inférieure, pour deux volumes consacrés aux *Chartes de l'abbaye de Jumièges*, conservées aux Archives de la Seine-Inférieure.

Les pièces publiées dans ces volumes s'échelonnent chronologiquement de l'année 825 à l'année 1204. M. Ver-

nier a pris le parti de s'arrêter à cette dernière date parce que c'est l'époque où Philippe Auguste a fait entrer la Normandie dans le domaine royal, après avoir enlevé cette province à Jean-sans-Terre.

On sait quelle fut la brillante existence de la fameuse abbaye de Jumièges. On devine donc aisément que les documents qui la concernent, et dont certains remontent jusqu'à l'époque carolingienne, sont d'une haute valeur. Ils offrent un très grand intérêt pour l'histoire en général, et plus particulièrement pour celle de la Normandie, et peuvent fournir aux érudits de précieuses informations sur la vie monastique ou des matériaux de premier ordre pour l'étude des questions de droit médiéval.

Le recueil des chartes de Jumièges eût été plus précieux encore si l'auteur avait étendu son enquête aux dépôts voisins et avait pu la porter jusqu'en Angleterre. Les circonstances actuelles ne s'y prêtaient pas, et M. Vernier a lui-même indiqué qu'il entendait se limiter aux Archives de la Seine-Inférieure.

Un regret doit être exprimé au sujet de la manière dont il a conduit sa tâche. Une partie des pièces concernant Jumièges, 67 sur un total de 247, sont publiées d'après les cartulaires, les originaux ayant disparu. Neuf cartulaires de Jumièges existent aux Archives de la Seine-Inférieure et sont décrits dans l'ouvrage. Or, pour les actes empruntés à cette source, M. Vernier ne dit pas d'après quel cartulaire en particulier il se guide ; il néglige de noter les variantes. Il en résulte que ceux qui voudront se servir de ses textes seront obligés d'en revoir et d'en comparer les copies, car il est évident que l'étude des variantes eût permis, en bien des cas, de donner une leçon plus correcte. On pourrait critiquer aussi certaines interprétations, certaines lectures de noms, certaines identifications de lieux.

Néanmoins, dans son ensemble, la publication de M. Vernier est très digne d'estime. Sans parler de leur

intérêt général, les pièces nomment une quantité de personnages importants ; on y trouve mentionnées par centaines des localités normandes, françaises ou anglaises. Or nous ne possédons pas, pour le département de la Seine-Inférieure, de dictionnaire topographique imprimé nous donnant les formes des noms de lieux et leur identification. En attendant que ce dictionnaire ait été mis sur pied, le recueil des chartes de Jumièges pourra rendre d'utiles services.

En récompensant M. Vernier, la Commission ne veut pas omettre de signaler que son œuvre est une publication de la Société de l'histoire de Normandie. Donner des recueils de chartes ou pièces d'archives anciennes est une entreprise méritoire de la part d'une Société provinciale. Quelques-unes cependant se sont lancées courageusement dans cette voie. Ainsi la Société historique de Gascogne, depuis 1883, a mis au jour plus de quinze volumes contenant des documents du moyen âge, dont plusieurs cartulaires de haute importance historique. Mais il n'en est pas moins vrai que les efforts dirigés dans ce sens doivent toujours être loués et encouragés. Nous voulons donc rendre, dans notre pensée, à la Société de l'histoire de Normandie, la part de l'honneur qui lui revient.

Mais cette Société nous permettra-t-elle d'émettre le vœu que, pour l'avenir, elle revienne à l'emploi des *titres courants*, dont elle avait fait usage pour sa récente édition de *Guillaume de Jumièges* et qui rendrait plus aisé le maniement de ses publications savantes ?

En dehors des médailles, une première mention a été attribuée à M. le vicomte Maxime de Montmorand pour son livre intitulé : *Une femme poète du XVIe siècle. Anne de Graville. Sa famille, sa vie, son œuvre, sa postérité.*

Ce livre tranche sur les ouvrages que nous avons analysés jusqu'ici par un caractère moins astreint, de par le choix du sujet, à une constante gravité et que rehausse un style vif, animé, pittoresque. Il est fait pour plaire au

grand public qui y trouvera une lecture très agréable, parfois même très amusante.

Peut-être aurait-il été, à cet égard, plutôt apte à être jugé par une autre Académie que la nôtre. Mais sous cette trame légère se révèle une documentation étendue, très sérieusement poussée et qui méritait, en dépit de quelques petites erreurs ou omissions de détail, d'être honorée de nos suffrages. D'ailleurs faut-il nous plaindre, si le livre doit son attrait à des qualités bien françaises, clarté d'exposition, perception nette des points à mettre en lumière, art de tout dire, sans cependant trop appuyer sur certains épisodes un peu scabreux?

Anne de Graville, née vers 1490, et fille de l'amiral de France Louis Malet de Graville, eut, à l'aurore de sa vie, son roman d'amour. Elle épousa contre le gré de son père, après s'être fait enlever, un de ses cousins germains, Pierre de Balsac d'Entraigues, pour qui elle fut d'ailleurs une épouse irréprochable, ayant donné onze enfants à son mari.

La reine Claude de France et la sœur du roi François Ier, Marguerite de Valois, la tinrent en amitié. Elle se fit encore connaître comme lettrée et poète, ayant composé un recueil de *Rondeaux* et une adaptation en français d'un roman pseudo-historique de Boccace, la *Teseide* ou « roumant de Palamon et Arcita ».

Ce n'est malgré tout qu'une figure de second ou troisième plan ; aussi M. de Montmorand ne s'en est-il pas tenu à parler uniquement d'elle dans son livre. Il nous entretient de ses ancêtres, de son père l'amiral, à la fois excellent administrateur et bibliophile raffiné, et de sa postérité que l'auteur suit à travers les âges. Or cette galerie des descendants d'Anne de Graville se trouve abonder en physionomies qui sortent de l'ordinaire. Ce sont, sans parler des d'Urfé issus du mariage d'une fille d'Anne de Graville, trois de ses petits-fils, les trois frères de Balsac d'Entraigues si mêlés aux affaires de la Ligue, dont l'un,

« Entraguet », fut le héros du retentissant duel des *Mignons* en 1578 et contribua en 1588 à l'assassinat du duc de Guise au château de Blois. Ce sont encore, parmi ses arrière-petites-filles, Henriette de Balsac qui fut titrée marquise de Verneuil, et sa sœur Charlotte de Balsac, fameuses par les liaisons qu'elles eurent, l'une avec Henri IV, l'autre avec Bassompierre, et comme contraste, la petite-fille d'Henriette, la dernière duchesse d'Épernon, devenue une humble carmélite, dont la vie et la mort furent celles d'une sainte. De ces personnages si divers qui passent dans ses récits, M. de Montmorand trace des biographies rapides, mais faisant bien ressortir tout l'essentiel.

Pour en revenir à Anne de Graville elle-même, il nous est parvenu, sur les goûts intellectuels qu'eut, dès sa jeunesse, cette brillante grande dame, mêlée à l'existence de la cour des Valois, un témoignage significatif. Le rédacteur du présent rapport a retrouvé jadis en Angleterre, dans l'ancienne bibliothèque de Sir Thomas Phillipps, à Cheltenham, un manuscrit expressément qualifié de « livre d'amour », qui fut offert à Anne par son cousin et futur mari Pierre de Balsac, comme marque de sa flamme. En tête du manuscrit est une miniature de dédicace, dont M. de Montmorand donne la reproduction en héliogravure au début de son livre. On y voit Anne de Graville, à qui le manuscrit est apporté par une main d'homme, émergeant d'un nuage, que guide un petit Amour symbolique.

Or ce « livre d'amour » où tout est combiné pour toucher le cœur de celle qui le reçut et dont, par conséquent, le contenu dut être choisi de manière à répondre à ses préférences, que renferme-t-il comme texte ? Ce sont les *Histoires chaldéennes de Bérose*, adaptation en langue française, non pas, comme l'a cru M. de Montmorand, des fragments authentiques qui nous sont parvenus du vieil auteur chaldéen, mais simplement d'une compilation en latin, à

prétentions assyriologiques, publiée vers la fin du xv[e] siècle, avec une frauduleuse usurpation du nom de Bérose, par Annius de Viterbe.

Ainsi la fille de l'amiral de Graville se range parmi ces femmes qui, tout en se montrant accomplies dans la pratique de la vie du monde, savaient unir à la grâce le goût des lectures graves et des études sérieuses. La tradition d'une semblable alliance entre les qualités du charme féminin et l'amour de l'érudition s'est perpétuée parmi les compatriotes d'Anne de Graville, et le résultat même du concours dont je viens d'avoir l'honneur de rendre compte vous montre, avec la médaille unanimement décernée par votre Commission à M[me] la vicomtesse de Laire d'Espagny, née Geneviève Aclocque, que cette tradition fleurit toujours dans notre pays de France.

LIVRES OFFERTS

M. Camille Jullian a la parole pour deux hommages :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Rouzaud, une *Note sur les ports antiques de Narbonne* (Narbonne, Caillard, 1917, in-8° de 56 p.). Que ce mot de *note* ne nous induise pas en erreur : c'est le résultat de très longues et très minutieuses recherches sur les ports de Narbonne, et c'est le premier travail sérieux, précis, concluant, que nous possédions sur cette question. M. Rouzaud ruine à tout jamais, je l'espère, la théorie si funeste qui admettait un profond bouleversement dans la région de l'Aude ; c'est l'état actuel seul qui permet de se rendre compte des ports de Narbonne à l'époque romaine. Et M. Rouzaud retrouve le grand port du côté du Pech de Conilhac, un autre port à Cauquène, de l'autre côté des étangs, un port des allèges à Narbonne, une robine ou canal entre les deux étangs intérieurs, etc. Et voici sa conclusion : « Le port de Narbonne ne ressemble à aucun grand port de l'antiquité. Les navires s'ancraient en rade le long du fleuve canalisé, et les quais et magasins étaient en ville, sur les confins de la route de terre.

Absence de grands travaux d'art, inexistence de grandes ruines, ont fait méconnaître jusqu'ici les conditions particulières du port de Narbonne. » Voici quatre ans où, presque semaine par semaine, M. Rouzaud a bien voulu me tenir au courant de ses recherches topographiques. Nous les avons discutées ensemble. Entre lui et moi, bien des questions et des réponses ont été échangées. C'est en toute connaissance de cause que je peux affirmer que cette *note* est une date dans l'histoire de nos ports maritimes.

« J'ai l'honneur d'offrir ensuite à l'Académie, de la part de l'érudit genevois M. Raoul Montandon, un travail intitulé : *Coup d'œil sur les époques préhistorique, celtique et romaine dans le canton de Genève et les régions limitrophes* (Genève, 1917, in-8° de 50 p.). C'est un résumé, pourvu de très riches notes bibliographiques, de toutes nos connaissances archéologiques dans le pays de Genève, depuis l'époque post-glaciaire jusqu'au Bas-Empire. Le travail est sobrement présenté et, dans la mesure où j'étais au courant, les bonnes solutions m'ont paru acceptées. »

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1917

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS

SÉANCE DU 6 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. Paul Monceaux, de la part de M. Gsell, professeur au Collège de France, communique une inscription chrétienne inédite, relative à des martyrs, qui a été récemment découverte à Sétif :

« Pierre trouvée à Sétif, vers l'extrémité septentrionale du champ de manœuvres, cent mètres environ à l'Ouest de la route de Bougie. Hauteur de la pierre, 0 m 85 ; largeur, 0 m 87. Inscription de quatre lignes, assez fruste, mais dont la lecture est cependant certaine. Elle a été signalée par M. Charras à M. Gsell, qui l'a étudiée sur place, et de qui nous tenons tous ces renseignements. Copie de M. Gsell.

NC//////MINA ///ARTV	*Nomina martu-*
RVM QVIAD CENTV	*rum qui Ad Centu(m)*
ARBORES XXX9 CO///V	*arbores (numero) XXXVI con-*
⌐⌐SSVS EST IVSTVS	*fessus est Iustus*
	[*die.......*]

Hauteur des lettres, 0 m 06.

Cette inscription, qui mentionnait des reliques de martyrs,

se rattache à un type bien connu, et à une série qui, en Afrique, est déjà très riche. D'après la formule initiale, elle date du IVe siècle.

Nomina marturum. — Dans l'Afrique chrétienne du IVe siècle, *nomen* ou *nomina* était le terme courant pour désigner les reliques, toujours appelées ainsi dans les inscriptions martyrologiques datées de cette période. Primitivement, sans doute, le mot *nomen* ou *nomina* indiquait simplement le *nom* des martyrs dont on vénérait les reliques ; mais ensuite, par une curieuse association d'idées, on l'avait appliqué aux reliques elles-mêmes.

Qui Ad Centu(m) arbores XXXVI confessus est Iustus. — On doit imputer évidemment à la distraction ou à l'ignorance du lapicide ces bizarreries du texte. On doit probablement comprendre : (*numero*) *XXXVI* ⌊*confessi sunt*⌋. *Confessus est Iustus* ⌊*die......*⌋. Ces martyrs, qui avaient succombé au lieu dit *Ad Centum arbores*, étaient au nombre de trente-six. Les indications numériques de ce genre sont très fréquentes dans les martyrologes, notamment dans le Martyrologe hiéronymien.

Ad Centum arbores. — Cette localité, qui paraît avoir été située dans la région de Lambèse (Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 27 (Batna), n. 224 et p. 22), était déjà connue par une relation africaine, plus ou moins légendaire : les *Acta Mammarii.* D'après l'auteur de ce récit, un certain comte Alexandre fit emprisonner à Vaga le prêtre Mammarius, originaire de Lambèse ; puis, sur la dénonciation de Mammarius, il envoya trente soldats à Lambèse. En passant par l'endroit appelé *Ad Centum arbores*, les soldats y saisirent le diacre Felix avec deux fidèles, Albinus et Donatus. Arrivés à Lambèse, ils y arrêtèrent le diacre Victorianus avec Libosus, un magistrat de la cité. Puis ils ramenèrent à Vaga leurs prisonniers, qui furent martyrisés avec bien d'autres (*Acta Mammarii, Donati et aliorum*, 1-2 ; dans les *Acta Sanctorum*, jun.,

t. II, p. 265 (10 juin). Voici le passage du récit qui concerne la localité en question : « Jussit igitur Comes militibus triginta in civitatem Lambese pergere. Qui, venientes in locum qui dicitur *Ad Centum arbores*, ibi invenerunt Felicem diaconum, Albinum et Donatum ; et constrinxerunt eos ferro » (*Acta Mammarii*, 2). On ne peut dire si les trente-six martyrs de la nouvelle inscription avaient quelque rapport avec les martyrs déjà connus de *Ad Centum arbores*, le diacre Felix, Albinus et Donatus, victimes de la persécution de Valérien, exécutés probablement le 10 juin 259.

Iustus. — Le dernier mot de l'inscription ne peut guère être qu'un nom propre, le nom d'un martyr, dont, suivant l'usage, on indiquait l'anniversaire : *Confessus est Iustus* [*die*. . . . .]. Était-ce un des confesseurs de *Ad Centum arbores*? C'est possible, mais nullement certain ; car souvent, dans une même liste de reliques, étaient mentionnés des saints de temps et de pays très divers.

Nous connaissions déjà deux martyrs africains de ce nom : un Iustus de Thuburbo (*Martyr. hieronym.*, III K. aug.), et un Iustus de Sitifi. En effet, dans cette même ville de Sétif, tout près de l'endroit où l'on vient de découvrir la nouvelle inscription, on a trouvé jadis la dédicace métrique d'un monument élevé aux martyrs Iustus et Decurius, en vertu d'un vœu, par un certain Colonicus. Voici cette curieuse dédicace :

Martirib(us) sanctis promissa Colonicus insons
Solvit vota sua laetus cum conjuge cara.
Hic situs est Iustus, hic, atq(ue) Decurius una,
Qui bene confessi vicerunt arma maligna,
Praemia victores Cristi meruere coronam.

(*C.I.L.*, VIII, 8631. — Cf. notre *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, n. 200, avec facsimilé.)

Selon toute apparence, le martyr Iustus de la nouvelle inscription de Sétif est le même personnage que le martyr Iustus de la dédicace métrique trouvée au même endroit.

D'ailleurs, ce saint local pourrait bien avoir été un hérétique ou un schismatique, si l'on en juge par le ton agressif du quatrième vers dans cette dédicace qui ne paraît pas très catholique. »

M. Prou achève la lecture d'un mémoire sur un diplôme du roi Charles le Chauve, des archives de M. le duc de Medinaceli, à Madrid, et dont il doit la photographie à la libéralité de M. le duc de Medinaceli et à l'obligeance de M. Paz y Melia. La comparaison de ce diplôme avec d'autres diplômes du même roi, souscrits par le même notaire, prouve que la répartition des actes d'une même chancellerie par bureaux est le moyen de critique le plus sûr et le plus précis pour décider de leur authenticité, déterminer les remaniements et établir le texte. En outre, M. Prou montre que le marquis de Gothie, Onfroy, à la prière de qui le roi Charles le Chauve fit expédier ce diplôme, est le même que le comte d'Autun homonyme[1].

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport du Secrétaire perpétuel sur les travaux des commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de 1917[2].

COMMUNICATION

UN DIPLÔME DE CHARLES LE CHAUVE DES ARCHIVES DE M. LE DUC DE MEDINACELI,

PAR M. MAURICE PROU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Notre confrère, M. Alfred Morel-Fatio, a retracé dans notre séance du 16 juin 1916 l'histoire de la bibliothèque et des

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

archives des ducs de Medinaceli [1], aujourd'hui installées à Madrid, et il nous a signalé les livres manuscrits les plus rares et les documents les plus intéressants de cette remarquable collection. L'occasion lui était offerte par l'apparition du catalogue qu'en a fait publier M. le duc de Medinaceli et dont la rédaction est due à M. Paz y Melia [2]. Il a appelé notre attention sur deux diplômes originaux des rois de France, Charles le Chauve et Raoul, entrés dans les archives des ducs de Medinaceli avec l'héritage des maisons catalanes de Cardona, de Prades et d'Ampurias [3].

C'est le premier de ces diplômes que je me propose d'examiner. La libéralité de M. le duc de Medinaceli, l'obligeance de M. Paz y Melia, l'intervention de notre confrère M. Morel-Fatio me permettent d'en présenter à l'Académie une bonne photographie.

Ce diplôme [4], délivré à la requête du comte et marquis Onfroy [5], porte donation à un fidèle du roi, nommé Aureolus, de deux *villare*, l'un appelé *Salcidum*, dans l'Ampurdan, l'autre, appelé *Richusim*, dans le *pagus* de Peralada ; le

1. La communication de M. Morel-Fatio à l'Académie des inscriptions et belles-lettres a été publiée dans le *Journal des savants*, septembre 1916, p. 385 et suiv., sous le titre : *Les archives et la bibliothèque des ducs de Medinaceli*.

2. *Series de los mas importantes documentos del archivo y biblioteca del Exmo señor Duque de Medinaceli elegidos por su encargo y publicados a sus expensas por* A. Paz y Melia. *1ª serie, historica. Años 860-1814*. Madrid, 1915, in-4°.

3. Voir A. Morel-Fatio, *loco cit.*, p. 387.

4. Voir plus loin la pièce justificative n° II.

5. C'est ainsi que nous traduisons le nom qui se présente dans les diplômes originaux sous les formes *Humfridus* et *Hunfridus* ; la forme française, comme a bien voulu me le rappeler mon confrère, M. Louis Havet, a été consacrée par l'emploi qu'en a fait Victor Hugo dans le poème de la *Légende des siècles* intitulé *La défiance d'Onfroy*.

premier peut être identifié avec la localité actuelle de Saldet, sur le Fluviá, le second avec Requesens[1].

Cet acte n'est pas inédit. Il a été publié par Auguste Molinier dans la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc* d'après une copie de la Collection Moreau, prise sur l'original en 1787, dans les archives de la maison de Medinaceli, alors à Barcelone, puis récemment, par M. Paz y Melia dans le catalogue des archives de M. le duc de Medinaceli, d'après l'original. La copie du XVIIIe siècle montre que l'original n'était pas alors en meilleur état qu'aujourd'hui : les trous qui ont fait disparaître quelques mots aux dernières lignes existaient déjà ; l'écriture était effacée en plusieurs endroits. Pour ce qui regarde les mots ou passages illisibles, une main moderne a tenté d'en retracer les caractères, souvent avec maladresse, de telle sorte que la lecture, au lieu d'en être rendue plus facile, en est devenue plus incertaine. En outre, le sceau a disparu.

La date ne présente aucune difficulté. Ce précepte royal a été délivré au palais d'Attigny la veille des calendes de juillet, 7e indiction, en la vingtième année du règne de Charles, ce qui revient au 30 juin 859. Le notaire qui l'a « reconnu » et souscrit est le diacre Folchricus.

Ce diplôme doit être rapproché d'un autre diplôme, expédié le 20 juin 859, à la prière du même marquis Onfroy, en faveur d'un certain Isembert à qui le roi donne des terres en Narbonnais, par conséquent d'objet analogue. L'original, provenant des archives du monastère de Lagrasse, est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale ; c'est la pièce n° 482 du volume 390 de la Collection Baluze[2].

1. Saldet, autrefois Salzet, « termino municipal de Ventalló, partido judicial de Gerona, provincia de Gerona » Requesens, « termino municipal de La Junquera, partido judicial de Figueras, provincia de Gerona ». Je dois ces deux identifications à M. F. Valls Taberner, archiviste aux archives de la couronne d'Aragon, qui se réfère à Alsina et Pujol, *Nomenclator geográfico-historico de la provincia de Gerona* (1882).

2. Voir plus loin la pièce justificative n° I.

L'un et l'autre diplôme ont été écrits par le même scribe. Non seulement le tracé des lettres est le même, mais certaines dispositions de l'écriture sont communes aux deux chartes. Ainsi, la première ligne, en minuscules allongées, se termine dans l'une et l'autre par le même mot *efficere*. Dans le diplôme de la Collection Baluze, le mot *rex* est suivi d'un signe de ponctuation consistant en trois points superposés à une virgule ; or, dans le diplôme de M. le duc de Medinaceli, le même signe est encore visible sous les lettres *Fran*, pour *Francorum*, inopportunément ajoutées par une main moderne. La souscription du roi, dans l'un et l'autre diplôme, est ainsi disposée : « Signum Karoli (*Monogramma*) gloriosissimi regis » ; ce qui est remarquable dans cette disposition, c'est la place qu'occupe le monogramme, à la suite du nom du roi, au lieu que dans la plupart des actes de Charles le Chauve antérieurs à son couronnement comme empereur, le monogramme est dessiné entre le mot *signum* et le mot *Karoli*. Dans la souscription de chancellerie, les lettres *subs*, abréviation de *subscripsi*, précèdent les paraphes qu'en raison de leur dessin les diplomatistes français appellent ruche. Enfin, le diplôme de Baluze est encore muni du sceau, et ce sceau est appliqué au centre de la ruche. Dans le diplôme des archives de Medinaceli, un large trou a enlevé la plus grande partie de la ruche ; mais, comme on ne voit aucune ouverture pour la cire sur les lignes horizontales s'échappant de la ruche sur la droite, on doit en conclure que le sceau occupait la même place que sur le diplôme de Baluze, c'est-à-dire le centre de la ruche.

Il importe de remarquer, en outre, que dans chacun de ces deux actes l'eschatocole est de la même main que le protocole et le texte ; de telle sorte que si l'on devait admettre que la souscription du notaire est autographe, c'est ce notaire qui aurait écrit lui-même l'acte d'un bout à l'autre. C'est un point sur lequel nous reviendrons.

Ajoutons, enfin, que le diplôme d'Aureolus et celui d'Isembert sont rédigés d'après le même formulaire.

Ainsi, ces deux diplômes, pour des destinataires différents, émanés de la même chancellerie, déposés et conservés dans deux fonds d'archives sans relation entre eux, ayant été écrits de la même main, présentant les mêmes caractères dans la forme et dans le fond, on doit conclure, suivant la règle formulée par Sickel, qu'ils nous sont parvenus sous la forme originale. Leur authenticité est indiscutable. Il n'était pas inutile de le démontrer, puisqu'ainsi se trouve décidément acquise la condamnation d'un autre exemplaire du diplôme d'Isembert resté dans les archives de Lagrasse, aujourd'hui aux archives départementales de l'Aude [1], et dans lequel Léopold Delisle [2] et, après lui, Auguste Molinier [3] avaient bien reconnu un faux, c'est-à-dire une copie remaniée de l'exemplaire de Baluze.

D'autres préceptes royaux, souscrits par le notaire Folchricus, nous sont parvenus en la forme originale. C'est d'abord un privilège pour le monastère de Montier-en-Der [4] dont la date est incertaine parce qu'elle a disparu de l'original et que nous ne la connaissons que par la copie d'un cartulaire, mais que nous rapportons au 9 mai 859. L'original est aujourd'hui à la Bibliothèque de Chaumont, dans la Collection Jolibois [5]. L'état du parchemin est lamentable, et nous n'avons pu jusqu'ici nous en procurer une photo-

1. Archives départementales de l'Aude. Facsimilé dans Verguet, *Diplômes carlovingiens conservés aux Archives départementales de l'Aude (fonds de l'abbaye de Lagrasse). Reproduction photographique* (Carcassonne, 1865, in-plano), pl. n° 5.

2. L. Delisle, *Diplômes carlovingiens de l'abbaye de La Grasse*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXV (1874), p. 203.

3. A. Molinier, *Remarques sur quelques actes publiés par D. Vaissete*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXVII (1876), p. 38 ; et *Hist. générale de Languedoc*, éd. Privat, t. II, p. 308, n° 151.

4. Publié dans le *Recueil des histor. de la France*, t. VIII, p. 549, n° CXLII, et dans Lalore, *Chartes de Montiérender*, p. 134, n° 11.

5. Vol. 10, fol. 124.

graphie intégrale nous ne saurions dire, pour l'instant, si le protocole et le texte sont dus au même scribe qui a écrit les diplômes pour Isembert et pour Aureolus. Mais, grâce à une photographie partielle, que M. Horace Gillet, de Joinville, a bien voulu faire pour nous, de la souscription de Folchricus, nous pouvons affirmer que cette souscription est de la même main que celle du même notaire sur les diplômes d'Isembert et d'Aureolus. En outre, ce diplôme de Montier-en-Der présente les mêmes particularités que nous avons signalées sur les deux diplômes précités : le monogramme royal dessiné après *Karoli*, la syllabe *subs* placée devant la ruche, l'ouverture destinée à recevoir la cire du sceau, disparu, pratiquée au centre de cette ruche.

Si nous comparons les formules, nous voyons que toutes celles qui pouvaient trouver place aussi bien dans un privilège accordé à un monastère que dans une donation à un fidèle sont les mêmes :

Diplôme pour Aureolus

...libuit celsitudini nostrae quendam fidelem nostrum....

....

Unde hoc altitudinis nostrae praeceptum fieri ac memorato fideli nostro Aureolo dari jussimus, per quod supra memoratas res cum............... aeternaliter... concedimus.... eo videlicet modo ut quicquid idem fidelis noster Aureolus ex praedictis rebus pro sua utilitate ac commoditate facere decreverit, liberrimo in omnibus potiatur arbitrio faciendi sicut ex reliquis rebus..

Diplôme pour Montier-en-Der

...libuit celsitudini nostrae cuidam monasterio..........

....

Unde hoc altitudinis nostrae praeceptum fieri atque... praenotato loco sancto dari redique jussimus, per quod memoratas res cum............ æternaliter... delegamus eo videlicet modo ut quicquid sancti fratres... ex praedictis rebus... pro suorum utilitate ac commoditate facere decreverint, liberrimo in omnibus potiantur arbitrio faciendi sicut ex reliquis rebus............

Ut autem haec nostrae auctoritatis largitio majorem in Dei nomine per supervenientia tempora obtinat viegorem, manu propria subter eam firmavimus et anuli nostri impressione jussimus sigillari.

Et ut haec nostrae largitionis ...auctoritas pleniorem in Dei nomine per supervenientia [1] tempora obtineat vigorem, manu propria subter eam firmavimus et anuli nostri impressione jussimus sigillari.

Un autre diplôme, souscrit par le même notaire Folchricus, est celui par lequel Charles le Chauve restitua le 3 octobre 1859, la *villa* de Tillenay à l'église d'Autun [2]. L'original en est conservé aux Archives départementales de la Côte-d'Or [3]. Il présente les mêmes caractères externes que les précédents, mais l'écriture est d'une autre main, et qui l'a tracé d'un bout à l'autre, protocole et eschatocole compris. D'où il suit que le notaire Folchricus n'écrivait pas lui-même sa souscription. Mais s'il ne signait pas autographement, il imposait à ses scribes une disposition particulière des éléments de son *signum* de façon que sur tous les diplômes dont il était responsable, ce *signum* eût la même apparence. Il leur imposait aussi l'observation de règles déterminées pour la souscription royale. C'est ainsi que sur ce privilège d'Autun nous retrouvons le monogramme royal placé après le nom du roi, et, dans la souscription de chancellerie la syllabe *subs* précédant la ruche. Certains traits du paraphe sont analogues à ceux des diplômes délivrés à Isembert et à Aureolus. Enfin le sceau était appliqué sur la ruche. Donc c'était le notaire qui faisait pratiquer dans son bureau l'ouverture destinée à faire couler la cire du sceau au revers du parchemin et qui indi-

1. Ce mot a disparu de l'original, et il a été transcrit *subvenientia* dans le Cartulaire du XIIe siècle ; mais les diplômes pour Isembert et pour Aureolus prouvent qu'il faut restituer *supervenientia*.

2. Publié dans le *Recueil des histor. de la France*, t. VIII, p. 560, n° CLVI, et dans A. de Charmasse, *Cartulaire de l'église d'Autun*, p. 24, n° XV.

3. Archives départementales de la Côte-d'Or, G 838.

quait ainsi au scelleur le mode de scellement de l'acte. L'usage persista pour les notaires de la chancellerie royale de diriger le travail du scelleur : on le constate nettement au xive siècle.

Le formulaire, sans être exactement le même que celui du diplôme pour l'abbaye de Montier-en-Der, présente quelques traits communs, et aussi des analogies avec les diplômes délivrés à Isembert et à Aureolus. Ainsi, le bon vouloir du roi est exprimé par le mot *libuit*, et le cadre du dispositif est le même que dans le privilège de Montier-en-Der :

Diplôme pour Montier-en-Der.

Unde hoc altitudinis nostrae praeceptum fieri atque... praenotato loco sancto dari reddique jussimus, per quod memoratas res cum . . . . aeternaliter mancipandas decernimus atque perenniter serviendas restituimus ac delegamus, eo videlicet modo ut quicquid sancti fratres... ex praedictis rebus... pro suorum utilitate ac commoditate facere decreverint, liberrimo in omnibus potiantur arbitrio faciendi sicut ex reliquis rebus... ad eundem locum a nostris praedecessoribus similiter delegatis atque contraditis.

Diplôme pour l'église d'Autun.

Unde nos... hoc celsitudinis nostrae praeceptum fieri ac praedicto loco sancto... dari reddique jussimus, per quod praefatam villam cum . . . . aeternaliter mancipandam ac perenniter famulandam refundimus ac delegamus, eo videlicet modo ut... quicquid ex praedicta villa... pro utilitate ac commoditate ecclesiae et suorum necessitate facere decreverint, libero in omnibus perfruantur arbitrio... faciendi quemadmodum ex reliquis rebus ad eundem locum similiter contraditis ac restitutis.

Enfin, les formules de corroboration se superposent de l'un à l'autre diplôme, sauf que dans le diplôme de l'église d'Autun le mot *restitutionis* remplace, comme il convient, le mot *largitionis* du diplôme de Montier-en-Der.

L'originalité des quatre diplômes que nous avons examinés est donc bien assurée.

A leur lumière nous pouvons maintenant étudier un autre acte royal souscrit par le même notaire et qui, à première vue, inspire la défiance.

Je veux parler d'un diplôme donné à Attigny le 30 juin 859, c'est-à-dire le même jour que le diplôme pour Aureolus, souscrit par le même notaire Folchricus, et par lequel Charles le Chauve, à la prière du marquis Onfroy, concède à son fidèle Gomesindus le *villare* de Donos et celui de Cadorque (?), en Narbonnais. Ce diplôme a été publié par Martène et Durand, puis par Dom Vaissete et enfin par Dom Bouquet[1]. Les deux premières éditions ont été données d'après une copie communiquée aux auteurs du *Thesaurus anecdotorum* et de l'*Histoire de Languedoc* par un certain chanoine Pech qui l'avait tirée de l'original, alors entre les mains de M. de Donos. Dom Bouquet déclare le publier d'après le même original. Le 30 décembre 1897, M. l'abbé F. Galabert, curé d'Aucamville, par Verdun (Tarn-et-Garonne), envoyait à Léopold Delisle la copie de ce document qu'il disait avoir prise, vers 1887, sur l'original conservé dans une collection particulière, mais il ne put retrouver le parchemin que Léopold Delisle lui avait exprimé le désir de voir; évidemment la lecture de la pièce avait dû faire naître en l'esprit du savant diplomatiste des doutes sur l'originalité. Grâce aux indications que m'a données mon confrère, M. Charles Portal, archiviste du département du Tarn, j'ai pu retrouver ce parchemin dans la collection de M. Jean Calvet, de Val-Thoré (commune de Saint-Amans-Valtoret, Tarn), de la libérale gracieuseté de qui j'ai reçu une photographie de ce beau document. Le parchemin de M. Jean Calvet est, à n'en pas douter, celui-là même qu'avait vu et copié le chanoine Pech et d'après lequel Dom Bouquet a fait sa publication. Car, s'il y a quelques différences entre les diverses éditions, et

1. Voir plus loin la pièce justificative n° III.

aussi des différences entre ces éditions et le prétendu original, elles résultent de corrections faites par les Bénédictins, de ces corrections que les éditeurs du XVIIIe siècle introduisaient dans les textes corrompus ; mais ils ont conservé de mauvaises leçons du manuscrit, et qui sont caractéristiques [1]. Le parchemin est muni d'un sceau rond, appliqué au bas, mais dont l'empreinte n'est plus visible. L'écriture est bien postérieure à l'époque carolingienne ; elle ne saurait être antérieure à la seconde moitié du XIIe siècle.

Un érudit tel que Dom Bouquet ne pouvait, il est vrai, se tromper au point d'attribuer au IXe siècle une écriture de trois siècles postérieure ; mais Dom Bouquet a dû, comme il l'a fait souvent, s'en rapporter à l'affirmation d'un correspondant qui, à cause de la présence d'un sceau, a pris le parchemin pour un original.

Donc cette charte n'étant pas originale, est-elle au moins la copie d'une charte authentique? Après avoir déclaré donner en toute propriété à Gomesindus deux *villare* du Narbonnais, le roi ajoute qu'il a ordonné de transformer en propre le bénéfice que le père de Gomesindus et son frère Alphonse tenaient de lui. Il est étrange qu'au lieu de transformer directement un bénéfice royal en propre, Charles le Chauve ait délégué ses pouvoirs à cet effet, « dari jussimus ». Puis le bénéfice n'est pas désigné. Au lieu de la phrase : « dari jussimus beneficium nostrum ad proprium quod retinebat genitor ejus Gomesindus », on attend une phrase telle que celle-ci : « concedimus ad proprium villam *illam* quam jure beneficiario retinebat genitor ejus Gomesindus. » En outre, le roi concède à Gomesindus

1. Ainsi le prétendu original porte à l'onzième ligne *adque* pour *atque* ; nous trouvons cet *adque* dans Martène ; Dom Bouquet a corrigé *atque*, mais c'est bien le même parchemin, dont le chanoine Pech avait transmis la copie d'abord à Dom Martène puis à Dom Vaissete, que Dom Bouquet a vu et dont il a eu la copie, puisqu'il le dit conservé chez M. de Donos, et que c'est entre les mains de celui-ci, qu'au dire de Dom Vaissete, se trouvait le document que le chanoine Pech avait transcrit.

la propriété de tout ce qu'il acquerra ou possède déjà dans sa province, « in nostra provincia ». Que doit-on entendre par cette province du roi? Il serait absurde de considérer ce mot comme synonyme de *regnum*; car le roi ne pouvait transmettre à son fidèle la propriété de biens tenus en bénéfice d'autres que de lui, même si ces biens étaient situés dans le royaume. Le rédacteur a donc voulu désigner le domaine royal. Mais au IXe siècle, ni même plus tard, *provincia* n'a jamais ce sens; ce mot désigne un territoire du royaume; on dit *provinciae regni*, *provinciae imperii*, *provinciae Italiae*, *provinciae diversae*, et, ajoute-t-on à *provincia* un terme géographique, c'est toujours pour désigner une province ecclésiastique[1].

Le diplôme ne parlait jusqu'ici du donataire qu'à la troisième personne, comme il convient, mais voici que tout à coup, au milieu d'une phrase, le roi s'adresse directement à Gomesindus, à la seconde personne : « quicquid... adquirere potueris et quod tu antea retinebas. » Jamais dans les diplômes de donation le roi n'interpelle ainsi le bénéficiaire. Cette forme de rédaction, dont l'origine remonte à l'*epistola* romaine, est courante, au contraire, dans les chartes privées du Midi, chartes de vente ou de donation, jusqu'au XIIIe siècle, tandis que dans le Nord l'usage en a cessé vers la fin du Xe siècle ou au commencement du siècle suivant.

Puis le discours indirect reprend : « predicto fideli regni nostri, nomine Gomesindo, ad proprium concedimus. »

Plus loin l'emploi du discours direct reparaît pour assurer à la postérité de Gomesindus la propriété de ses biens : « et tu et filii et posteritas tua », clause bien inutile puisque les propres étaient essentiellement transmissibles.

Et enfin, après avoir dit que Gomesindus jouira des biens concédés comme de toutes ses autres propriétés, on ajoute qu'aucun comte ni aucun représentant du roi ou d'un sei-

1. Voir Boretius, *Capitularia*, index rerum et verborum, v° provincia.

gneur ne pourra rien usurper des biens de Gomesindus ou de ses descendants et ne pourra les faire citer en justice que devant le tribunal royal; à quoi l'on ajoute la franchise de tout service.

Il semble que cet affranchissement de tout service accordé par le roi aux possessions de Gomesindus dans le territoire soumis à sa juridiction nous reporte à une époque où les justiciers prétendaient à la directe sur toutes les terres comprises dans l'étendue de leur souveraineté.

On chercherait en vain de pareilles clauses dans un diplôme authentique de Charles le Chauve. Et, en ce qui concerne le privilège de juridiction, c'était le droit de tout fidèle tenant un bénéfice du roi, de se réclamer du tribunal du roi [1]. Mais puisque les bénéfices de Gomesindus étaient transformés en propre, il perdait le droit de *reclamatio*; le lui accorder était un privilège insigne qu'on ne voit mentionné dans aucun autre diplôme de concession à un fidèle.

Prenons garde aussi aux termes employés pour exprimer ces franchises : « nec nullus quilibet homo post, nomine regiae potestatis vel dominorum ». Laissons *nullus* pour *ullus*, *post* pour *postea* ; ce sont fautes imputables au copiste. Mais au IXe siècle, on eût dit « quilibet homo ex judiciaria potestate ». Et pour désigner le tribunal du roi, eût-on dit « ante nos aut posteritate[m] nostra[m] »? *Ante nos*, soit, mais, au lieu de *posteritatem nostram*, l'expression *successores nostros* s'imposait. Si nous trouvons le mot *posteritas* appliqué à la descendance royale, c'est au cas où le roi demande des prières pour tous ses descendants, et non pas quand il ne peut être question que de ceux qui hériteront le pouvoir royal, ses successeurs à la couronne.

Voilà bien des passages suspects, très maladroitement intercalés dans des phrases qui, sans eux, se développent normalement. Supprimons-les, et il nous reste un texte de tout point semblable à celui du diplôme délivré le même

1. Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, 1re éd., t. II, p. 138.

jour, par le même roi, sous la signature du même notaire, à un autre fidèle, Aureolus, diplôme dont nous avons établi l'authenticité.

La conclusion s'impose. Gomesindus a reçu du roi Charles le Chauve un privilège pareil à celui qui le même jour fut délivré à Aureolus ; plus tard cet acte a été interpolé et c'est cet acte interpolé qui nous est parvenu. Mais, par comparaison avec le diplôme pour Aureolus, nous pouvons facilement en restituer le texte original.

La raison de ces interpolations me paraît devoir être cherchée dans le désir d'un héritier de Gomesindus de transformer ses fiefs en aleux.

Quant à la date du remaniement, il est difficile de la déterminer. Les barbarismes abondent dans les passages interpolés, et on y relève un grand nombre de mots usités à l'époque carolingienne, tels *beneficium*, *inexquisitum*, *distringere in placitum* [1]. Un autre indice d'antiquité serait la mention du nom du père du bénéficiaire qui, comme lui, s'appelait *Gomesindus*, et de son frère *Adefonsus*. Or, nous avons un autre diplôme [2] par lequel Charles le Chauve concède à *Adefonsus* et à ses neveux *Gomesindus* et *Durannus* des biens sis dans le Narbonnais ; il n'est pas douteux que ces personnages n'appartiennent à la même famille que notre Gomesindus. On voit qu'Adefonsus devait être le frère de Gomesindus le père et par conséquent l'oncle de Gomesindus le fils, celui à qui est concédé notre privilège. Mais puisque ce diplôme se trouvait dans les archives du monastère d'Elne, le faussaire a pu en avoir connaissance encore au XIIe siècle ; comme il a pu aussi emprunter les termes techniques à un acte privé carolingien du IXe ou du Xe siècle ; d'autant plus que quelques-uns de ces termes étaient encore d'un usage courant au XIIe siècle

1. Voir Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 196, l. 10, et t. II, p. 91, l. 5.

2. *Recueil des histor. de la France*, t. VIII, p. 490, n° LXIX, « ex chartulario ecclesiae Helenensis ».

dans le Midi, par exemple *beneficium* [1], *placitum*, *distringere* [2]. Je rapprocherais même volontiers le membre de phrase « quicquid in nostra provincia adquirere potueris » de celui-ci « villis que... in futurum.... acquirere poterit » qu'on relève dans un diplôme du roi Louis VII confirmant les possessions de l'église Saint-Gilles [3].

J'incline donc à croire que le remaniement est contemporain de l'établissement même du titre sur parchemin au XIIe siècle, puisqu'on a pris soin d'y appliquer un sceau pour simuler un original. Si au XIIe siècle les héritiers de Gomesindus avaient eu entre les mains un titre plus ancien et déjà interpolé, pourquoi l'eussent-ils remplacé par un autre qui nécessairement, devait, à cause de l'écriture, éveiller plus facilement les soupçons.

Par comparaison avec les diplômes pour Isembert et pour Aureolus se trouve encore établie l'authenticité d'un diplôme, dont le texte ne nous est parvenu, dépourvu de la date, que par deux copies, elles-mêmes dérivant d'une autre copie du XIIIe siècle dans le cartulaire perdu de l'évêché d'Agde. Il s'agit d'un diplôme par lequel Charles le Chauve concède à un certain Deodatus, vassal du comte d'Agde, Apollonius, des biens sis dans l'Agadès et le Sustansonez [4]. Les copies donnent le nom du notaire *Foldricus*, inconnu d'ailleurs. Or, comme le préambule et les formules du texte sont les mêmes que dans nos diplômes originaux, que l'une des copies a dessiné le monogramme après le

1. Voir Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I, nos 127, 130, 136, 155, 203, etc.

2. Vers 1157, dans une enquête devant Bernard Aton à Montferrier (Hérault), le mot *distringere* est employé avec le sens de « citer en justice », comme dans le passage interpolé du diplôme pour Gomesindus : « quod Guillelmus Arnaldi non posset *distringere* homines de Margens... ut venirent ad judicium coram eo.. », et, plus loin, dans le même acte, *placitum* désigne un débat en justice (Teulet, *Layettes*, t. I, p. 78, n° 148).

3. Teulet, *Layettes*, t. I, p. 89, n° 181.

4. Voir plus loin la pièce justificative n° IV.

mot *Karoli*, on n'hésitera pas à corriger *Foldricus* en *Folchricus*. En outre, nous pouvons, toujours par comparaison avec les mêmes diplômes, améliorer le texte fautif du cartulaire d'Agde.

Enfin, une conjecture de Dom Bouquet touchant le nom du notaire qui a souscrit un diplôme de Charles le Chauve se trouve corroborée. Il s'agit d'un acte [1] portant restitution d'une *villa* au monastère de Montier-la-Celle, près de Troyes, et qui n'est connu que par de mauvaises copies dérivant toutes d'un même cartulaire. Or toutes les copies donnent *Idricus* pour le nom du notaire. Dom Bouquet a proposé la correction *Folchricus*, mais sans la justifier ; il paraît cependant avoir eu raison. En effet, un diplôme de restitution souscrit par *Folchricus* nous a été conservé sous la forme originale ; c'est le diplôme pour Montier-en-Der étudié plus haut. Or il s'ouvre par le même préambule que le diplôme pour Montier-la-Celle ; les différences ne tiennent qu'aux fautes de lecture du copiste de Montier-la-Celle. Dans l'un et l'autre acte la notification est aussi la même. Mais nous devons reconnaître que la formule de corroboration est différente.

L'étude des diplômes de Charles le Chauve souscrits par le notaire Folchricus montre, nous semble-t-il, que le rapprochement des actes d'une même chancellerie ne suffit pas à la critique diplomatique, mais qu'il faut établir des groupes moins étendus, répartir les actes par notaires, ou, en d'autres termes par bureaux, et que, la comparaison des actes dressés sous la direction d'un même notaire et délivrés sous sa responsabilité, est le moyen de critique le plus sûr et le plus précis, pour discerner l'authenticité, déterminer les interpolations et établir le texte de ces actes.

1. Publ. dans Camuzat, *Promptuarium*, fol. 20 v° ; Dom Bouquet, *Rec. des histor. de la France*, t. VIII, p. 547, n° CXXXIX ; H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. I, p. 442, n° X.

Il nous reste à dire quelques mots des fidèles Isembert, Aureolus et Gomesindus, qui, sur les instances d'Onfroy obtinrent de la libéralité royale des biens du fisc, le premier et le troisième en Narbonnais, le second dans l'Ampurdan et le pays de Peralada.

On ne peut guère douter qu'Isembert ne soit le même que nous voyons en 862 présider à Narbonne, en qualité de *missus* du comte Onfroy, un *mallum* [1], dont le procès-verbal est daté du 18 novembre.

Quant à Aureolus, ne serait-il pas le fils d'Alaric, comte d'Ampurias? En effet, par acte du 9 novembre 844 [2], Hrotrude, veuve de cet Alaric, vend certains biens à son fils Aureolus; ce dernier n'est pas qualifié comte ; il n'avait pas succédé à son père dans son *honor*; on peut donc l'identifier avec le fidèle Aureolus à qui Charles le Chauve en 859 donne des biens sis dans le pays d'Ampurias.

Reste Gomesindus. Est-ce un homonyme ou est-ce lui-même qui siégea comme *judex* à côté du *missus* Isembert dans le *mallum* de 862, cité plus haut ?

On ne s'étonnera pas que le comte et marquis Onfroy soit intervenu en faveur de personnages de l'Ampurdan et du Narbonnais, quand on aura reconnu en lui le marquis de Gothie, comte de Barcelone et de Narbonne, probablement aussi de Béziers [3].

1. D. D. Devic et Vaissete, *Hist. générale de Languedoc*, éd. Privat, t. II, preuves, col. 331, n° 161 (LXXXVIII).

2. Cette charte a été publiée par P. de Marca, *Marca hispanica*, col. 837, c. LXII, mais sous la date de 902, car, la date étant ainsi formulée : « quinto idus novembris, anno V regnante domno nostro Karolo rege », Marca a cru qu'il s'agissait des années du règne de Charles le Simple, tandis que plus probablement il faut rapporter cet acte au règne de Charles le Chauve. Cf. D. Devic et Vaissete, *Hist. générale de Languedoc*, éd. Privat, t. II, notes, p. 312 et 322.

3. Calmette, dans les *Annales du Midi*, t. XIV, p. 191 ; D.D. Devic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. I, p. 1077-1078. — Onfroy, marquis de Gothie, était comte de Barcelone ; c'est ce qui ressort du récit du voyage des moines de Saint-Germain-des-Prés en Espagne, par Aimoin, que nous allons résumer. On tire la preuve qu'il fut comte de

Aimoin[1], moine de Saint-Germain-des-Prés, rapporte que l'an 858, la 18e année du règne de Charles le Chauve[2], deux frères de ce monastère, Usuard et Odilard, furent envoyés en Espagne par l'abbé Hilduin, pour y chercher le corps de saint Vincent. Tout d'abord ils se rendirent auprès d'Onfroy, marquis de Gothie, qui séjournait alors dans le Beaunois[3] ; puis ils s'acheminèrent vers l'Espagne. Chemin faisant, ils apprirent que le corps de saint Vincent avait été enlevé de Valence et transporté à Bénévent. Ils n'en poursuivirent pas moins leur route, et, arrivés à Barcelone, ils apprirent de Sunifred « le premier après le comte », c'est-à-dire après Onfroy, comme la suite du récit le prouve, que dans un massacre de chrétiens ordonné par l'émir de Cordoue, Abdérame, deux saints personnages, Georges et Aurelius, avaient souffert le martyre. Ne voulant pas revenir les mains vides, ils pensèrent qu'à défaut des reliques de saint Vincent, ils pourraient rapporter celles de Georges et d'Aurelius. La difficulté était de gagner Cordoue et d'y entrer. Ils s'adressèrent à Onfroy qui fit écrire, sans doute par son lieutenant Sunifred, au gouverneur de Saragosse, Abdiluvar, requérant de lui un sauf-conduit pour les pieux

Narbonne du procès-verbal de jugement cité plus haut, p. 203, note 1. On peut ajouter que les biens concédés, à sa requête, par Charles le Chauve à Isembert et à Gomesindus étaient sis en Narbonnais. Si l'on croit qu'il posséda le comté de Béziers, c'est seulement parce qu'il obtint de Charles le Chauve, en 859, en faveur de l'abbaye de Saint-Thibéry, au diocèse de Béziers, un diplôme portant donation aux moines du domaine de Villemagne (*Homegianus*). (D.D. Devic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. II, preuves, col. 355, n° 174.)

1. *Translatio SS. martyrum Georgii monachi, Aurelii et Nathaliae*, dans Mabillon, *Acta sanctor. ord. s. Benedicti*, sæc. IV, pars 2, p. 46.

2. « Agente incarnationis Domini nostri Jhesu Christi annorum cursu octingentesimo quinquagesimo octavo, regni vero Caroli, gloriosi Hludovici imperatoris filii, duodevigesimo... » Aimoin, *ouvr. cité*, c. 2, p. 46.

3. « Ad Hunfridum, marchionem Gotiæ, illis tunc in partibus principantem, missi fratres venerunt, cujus adjuti auxilio ad hoc pium proficisci debebant negotium. Quos cum ille in pago Belnensi sibi præsentatos more primatum nobiliter excepisset... » Aimoin, *ouvr. cité*, c. 3, p. 47.

messagers. Nous ne les suivrons pas dans les péripéties de leur voyage. Ils séjournèrent à Cordoue jusqu'à la veille de l'Ascension, c'est-à-dire le 11 mai 858[1]. Ils repassèrent par Saragosse, Barcelone, Gérone, Narbonne et Béziers. En cette dernière ville ils restèrent deux mois, gagnèrent le Vivarais, puis la Bourgogne où ils durent parvenir au mois d'août. Ils y retrouvèrent le marquis Onfroy, à Argilly en Beaunois. Son séjour prolongé ou, au moins, sa présence deux fois la même année, dans ce pays ne s'explique que par la possession d'une terre ou l'exercice de fonctions publiques.

On n'hésitera pas à reconnaître en lui ce comte Onfroy à la prière de qui Charles le Chauve par un précepte[2] du 29 avril 861 restitua à l'église cathédrale Saint-Nazaire d'Autun divers biens que les comtes avaient jadis soustraits à l'église pour les appliquer à leur usage[3]. De l'intervention du comte Onfroy en faveur de l'église d'Autun, il ne résulte pas nécessairement qu'il fût comte du pays ; car, puisqu'il lui arrivait de résider en Bourgogne, il pouvait avoir des relations amicales avec l'évêque et mettre à son service le crédit dont il jouissait auprès du roi. Cependant, puisqu'il s'agit de la restitution de biens enlevés par les comtes d'Autun, il est vraisemblable qu'un de leurs successeurs ait voulu réparer cette usurpation ; même, il était impossible que pareille restitution fût faite sans l'intervention du comte d'Autun[4]. Il y a plus : dans cette restitution

1. Aimoin, *ouvr. cité*, c. 14, p. 49.

2. Publié dans Munier et Thiroux, *Recherches et mémoires servans à l'histoire de l'ancienne ville et cité d'Autun, seconde partie*, p. 24 ; *Recueil des historiens de la France*, t. VIII, p. 566, n° CLXIV ; A. de Charmasse, *Cartulaire de l'église d'Autun, première et deuxième parties*, p. 12, n° VIII.

3. « Quasdam res quae ab eadem ecclesia quondam subtractae fuerant et in usus comitum redactae. »

4. « Terram vel silvam reddimus quam praefati comites de eodem comitatu in montibus juxta civitatem habuerunt, similiter et alias terras de eadem ratione quas infra castrum Augustodunum seu infra Eduam civitatem visi sunt habere. »

sont compris une terre et un bois voisins de la cité, des terres sises dans le château et la cité d'Autun, et considérés alors comme faisant partie du « comitatus [1] ». Comment le roi eût-il pu les détacher de l'ensemble des biens affectés à l'entretien du comte sans son assentiment ? Or le seul comte vivant nommé dans les diplômes de 861 est Onfroy. Si l'on admet, et il est difficile de s'y refuser, l'identité du marquis de Gothie, Onfroy, avec le comte homonyme qui intervient dans l'octroi du diplôme en faveur de l'église d'Autun, sa présence dans le Beaunois, en 858, crée une présomption en faveur de l'hypothèse que ce personnage était comte d'Autun. Le Beaunois faisait partie de la cité d'Autun, et nous ne voyons pas que ce pays ait eu sous Charles le Chauve des comtes particuliers. En 853, le Beaunois était administré par le comte d'Autun ; car à la suite d'un capitulaire [2] de cette année on a transcrit les noms des *missi* envoyés dans les comtés d'Isembard, savoir ceux d'Autun, de Mâcon, de Dijon, de Chalon, d'*Hattuarii*, à quoi sont joints trois *pagi* non qualifiés comtés, le Tonnerrois, le Beaunois et le Duesmois.

En outre, les moines de Saint-Germain-des-Prés, à leur retour d'Espagne, rencontrèrent le marquis de Gothie à Argilly. Nous ne savons rien d'Argilly au IXe siècle [3]. Mais au commencement du XIVe siècle, l'église paroissiale de ce village avait pour patron le prieur de Saint-Symphorien d'Autun. On n'en déduira pas que nécessairement la *villa* d'Argilly a appartenu, à un moment donné, au monastère

1. Sur le sens du mot *comitatus*, voir Poupardin, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens* (*855-933*), Paris, 1901, in-8, p. 373.

2. Capitulaire de Servais, nov. 853 : « in comitatibus Isembardi, Augustuduno scilicet, Matisconense, Divionense, Cavillone, Hatuariis et in Tornedriso et in Belniso at in Dusmiso. » Boretius, *Capitularia*, t. II, p. 276.

3. Cette *villa* ne figure dans aucun des titres de propriété transcrits dans le cartulaire de Saint-Symphorien, cartulaire perdu, mais dont deux copies du XVIIIe siècle sont conservées à la Bibliothèque nationale, ms. lat. 12824 et ms. lat. 18354, ni dans le polyptique inséré dans ce cartulaire.

de Saint-Symphorien; car il est possible que l'église ait été donnée aux moines par l'un des propriétaires; mais il n'est pas impossible, non plus, que ce patronat soit l'indice d'un ancien droit de propriété de Saint-Symphorien sur la *villa*. Or, dans une charte de 866 [1], Alard, probablement le sénéchal Alard, paraît avec le double titre de comte, et certainement de comte d'Autun [2], et d'abbé de Saint-Symphorien. Ne peut-on pas penser que cette union du comté et de l'abbaye avait été établie auparavant, en faveur d'un prédécesseur d'Alard dans le comté d'Autun, et que, conséquemment, si Onfroy résidait à Argilly, c'est qu'il possédait l'abbaye de Saint-Symphorien en même temps que le comté d'Autun ?

Supposons qu'Argilly n'était pas propriété de Saint-Symphorien au IXe siècle.

Dès l'onzième siècle cette *villa* paraît avoir été du domaine des ducs de Bourgogne, qui y avaient un prévôt. Plus tard, la présence des ducs est souvent constatée à Argilly ; ils y avaient un château [3]. Ne peut-on pas supposer qu'Argilly était entré dans le domaine ducal comme un héritage des comtes d'Autun ? Car le premier duc héréditaire de Bourgogne, Richard le Justicier, était comte d'Autun. Ainsi on incline à croire que si Argilly ne faisait pas partie de l'*abbatia* de Saint-Symphorien, cette *villa* était comprise dans le *comitatus* d'Autun. Ce ne devait pas être un bien propre d'Onfroy, mais un bien dépendant de son abbaye, présumée, de Saint-Symphorien, ou de son comté d'Autun.

1. Diplôme de Charles le Chauve, publié dans le *Recueil des historiens de la France*, t. VIII, p. 540, n° CXXXII, mais dont M. Ferdinand Lot a bien fixé la date à l'année 866, *Mélanges carolingiens*, VII, dans *Le Moyen Age*, 2e sér., t. XII (1908), p. 233, et dont il a donné une édition critique, *ibid.*, p. 242.

2. F. Lot, *Mélanges carolingiens*, V, dans *Le Moyen Age*, 2e sér., t. XII (1908), pp. 193, 239, 241.

3. Courtépée, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, éd. 1847, t. II, p. 374.

Nous n'hésiterons pas à mettre, avec Munier [1] et M. A. de Charmasse [2], Onfroy au nombre des comtes d'Autun, et nous l'identifierons avec le marquis homonyme de Gothie. Il prend place entre Isembard qui paraît comme comte d'Autun en 853 [3] et Alard dont nous avons relevé le nom dans un diplôme de 866 [4]. Ce dernier reçut sans doute le comté après la disgrâce d'Onfroy, dépouillé de ses *honores* en 864, comme nous l'allons voir.

Au début de 858, Onfroy résidait dans le Beaunois ; il se trouvait dans le même pays, à Argilly, pendant l'été de la même année. Dans l'intervalle il se rendit auprès de Charles le Chauve ; car, parmi les fidèles qui prêtèrent serment à ce roi le 21 mars 858, à Quierzy, figure un comte Onfroy [5].

Il était probablement au palais royal à Ponthion, en mai 859, et à Attigny, au mois de juin suivant quand furent délivrés aux fidèles Isembert, Aureolus et Gomesindus les privilèges qu'il avait obtenus pour eux. En 860, on croit le reconnaître dans l'homonyme qui souscrivit le pacte conclu à Coblenz entre les rois Louis, Charles et Lothaire [6].

L'an 863, Onfroy, appelé par les Toulousains, enleva, contre le gré du roi Charles, la ville de Toulouse au comte Raimond [7] ; à la suite de quoi Charles envoya, en 864, des *missi* dans le marquisat de Gothie pour se saisir des cités et des châteaux du pays ; en d'autres termes il reprenait à

1. *Recherches et mémoires servans à l'histoire de l'ancienne ville et cité d'Autun*, par feu M. Jean Munier, *reveus et donnez au public* par M. Claude Thiroux (1660), p. 24, 2e partie, p. 40.

2. H. de Fontenay et A. de Charnasse, *Autun et ses monuments* (1889, in-16), p. CXXIX.

3. Voir plus haut, p. 206, n. 2.

4. Voir plus haut, p. 207, n. 1.

5. *Capitularia*, éd. Boretius, t. II, p. 297, l. 1.

6. *Capitularia*, éd. Boretius, t. II, p. 154, l. 17.

7. *Annales Bertiniani*, a. 863, éd. Dehaisnes, p. 119, et éd. Waitz, *ad usum scholarum*, p. 62.

Onfroy ses bénéfices [1]. Les envoyés royaux revinrent sans avoir accompli leur mission, mais Onfroy abandonnant Toulouse et la Gothie, s'enfuit en Italie ; le roi put alors envoyer d'autres commissaires pour prendre possession du pays [2]. Sans doute le roi ne se borna pas à priver Onfroy du marquisat et des comtés dont il y était titulaire ; il lui enleva aussi le comté d'Autun, et c'est alors, du moins peut-on le conjecturer, qu'il l'attribua à Alard.

La biographie d'Onfroy, si brève soit-elle, est instructive, nous montrant comment se faisait l'attribution, disons plutôt la distribution des comtés au temps de Charles le Chauve. Qu'Onfroy fût originaire du Nord ou du Midi, il avait reçu du roi des comtés dans deux régions très distantes l'une de l'autre, les comtés de Barcelone, de Narbonne, de Béziers, avec le titre et les fonctions de marquis de Gothie, d'une part, le comté d'Autun, d'autre part. D'où l'on peut conclure qu'en assignant le gouvernement d'un pays à un personnage étranger à ce pays, le roi se préoccupait moins d'assurer l'exercice impartial du pouvoir que de donner à l'un de ses fidèles, tantôt par bienveillance, tantôt par crainte, un bénéfice, le premier vacant, et que ces personnages, de leur côté, considéraient ces bénéfices, *honores*, plutôt comme des sources de revenus que comme des offices honorables entraînant des obligations à l'égard des sujets et des devoirs en vue du bien public. Les rois carolingiens en distribuant bénéfices et honneurs prétendaient s'attacher leurs fidèles et les maintenir dans l'obéissance. Le résultat allait à l'encontre de leurs desseins. En même temps que la puissance de ces fidèles ils accroissaient leur ambition et leur désir d'indépendance, avec les moyens de les satisfaire, les poussant à la révolte quand ils croyaient les en détourner.

1. *Annales Bertiniani*, a. 864, éd. Dehaisnes, p. 127, et éd. Waitz, *ad usum scholarum*, p. 67.

2. *Annales Bertiniani*, a. 864, éd. Dehaisnes, p. 136, et éd. Waitz, *ad usum scholarum*, p. 72.

Les comtes ajoutaient par la force aux biens qu'ils tenaient de la faveur du souverain. La royauté préparait ainsi son propre démembrement.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

859, 20 juin. — Attigny.

Charles le Chauve, à la prière d'Onfroy, comte et marquis, concède en toute propriété à son fidèle Isembert, la « villa » de Ribaute sur l'Orbieu et celle de Cébazan, toutes deux en Narbonnais.

A. Original. Parchemin scellé. Hauteur, 462 mm. à gauche, 467 mm. à droite ; largeur, 490 mm. en haut, 494 mm. en bas. Bibliothèque nationale, Collection Baluze, vol. 390, n° 482.

A'. Pseudo-original, remanié et interpolé. Parchemin, autrefois scellé. Hauteur, 430 mm. ; largeur, 561 mm. Archives départementales de l'Aude, H 11.

B. Copie du XVIIe s., collationnée par Gratian Capot le 5 janvier 1669, Bibliothèque nationale, Collection Doat, vol. 66, fol. 79, d'après *A'*. — *C*. Copie de la fin du XVIIe s., Bibliothèque nationale, Collection de Languedoc, vol. 74, fol. 200, d'après *A'*.

a. Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, col. 30, d'après *A'*. — *b*. De Vic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. I, preuves, col. 105, n° LXXXII, d'après *A* ; éd. Privat, t. II, preuves, col. 308, 151, d'après *A* et le fac-similé d'*A'*. — *c*. *Recueil des historiens de la France*, t. VIII, p. 556, n° CLI, d'après *A*, et n° CLII, d'après *a*. — *d*. Mouynès, dans Verguet, *Diplômes carlovingiens conservés aux Archives départementales de l'Aude (fonds de l'abbaye de Lagrasse). Reproduction photographique*, à la suite des planches, d'après *A'*. — *e*. J. Doinel, *Département de l'Aude, Inventaire sommaire des archives départementales*, t. III (série H), p. 214, d'après *A'*.

Indiq. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 252. — Böhmer, *Regesta*, n° 1680. — L. Delisle, *Diplômes carlovingiens de l'abbaye de La Grasse*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXV (1874), p. 203. — A. Molinier, *Remarques sur quelques actes publiés par D. Vaissete*, dans l'*Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. II, p. 560, et dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXVII (1876), p. 38.

Fac-similé d'A', photographie, dans Verguet, ouvr. cité plus haut sous la lettre *d*, pl. 5, et fac-similé autographique dans Verguet, *Fac-similé autographique des cinq diplômes carlovingiens provenant du fonds de l'abbaye de Lagrasse*, pl. 5, d'après le cliché de la photographie précédente.

(*Chrismon*) **In nomine sanctae et individuae Trinitatis. Karolus gratia Dei rex .;. Regalis celsitudinis mos est fideles regni sui donis multiplicibus et honoribus ingentibus honorare sublimesque efficere.** || [2] Proinde ergo morem parentum, regum videlicet praedecessorum nostrorum, sequentes, libuit celsitudini nostrae quendam fidelem nostrum, nomine Isembertum, ad deprecationem Humfridi carissimi nobis comitis ac marchionis nostri, de quibusdam || [3] rebus nostrae proprietatis honorare atque sublimare. Ipsae enim res sunt sitae ([a]) in pago Narbonense super fluvium Urbionem, in villa quae ([b]) dicitur Ripa Alta, id est eadem villa in integro cum ([c]) omnibus sibi pertinentibus rebus, || [4] et in

(a) sitę *A'*. — (b) que *A'*. — (c) cum ęccllesia sancti Felicis et cum omnibussibi pertinentibus rebus. Et terminat predictus alodis de una parte ad molinos Gualapandi qui sunt serti (*sic*) in ripa Urbione ubi sunt signa superposita atque decurias, deinde vadit per torrentem et per ipsum montem superiorem usque in roca ubi signa facta sunt et usque ad mata ladornor et vadit per semitam usque ad ilicem magnam que vocatur Balla et sic vadit per semitam usque ad terram que vocatur Rubicunda, deinde vadit ad saixam excelsam que est in monte superiore et descendit per viam que vadit ad vallem que est inter duos montes et sic vadit ad ilicem ubi facte sunt decurię, deinde vadit ad terminum sanctę Marię monasterii et deinde

eodem pago villa quae vocatur Zebezan similiter cum omni sua integritate. Unde hoc altitudinis ac magnitudinis nostrae praeceptum fieri illique dari jussimus, per quod memoratas res in integro || 5 cu[m] ecclesia (a) quam volumus canonicae auctoritatis..... (b) necnon etiam molendinis, terris cultis et incultis, vineis, garricis, pratis, pascuis, [silvi]s (c), aquis aquarumve decursibus, exitibus et regressibus atque omnibus legitimis || 6 exterminationibus seu etiam cum omnibus sibi pertinentibus rebus integro (d), praefato fideli nostro Isemberto aeternaliter in proprium concedimus ac (e) de nostro jure in jus ac dominationem illius sollemni (f) more transferimus, || 7 eo videlicet modo ut quicquic (g) memoratus fidelis noster Isembertus (h) [ex] (i) praedictis rebus pro sua utilitate (j) ac commoditate (k) facere decreverit, lib[errimo] (l) in omnibus potiatur arbitrio faciendi [sicut ex reliquis || 8 rebus suae (m) proprietatis. Ut autem haec nostrae (n) auctoritatis largitio majorem in Dei nomine per supervenientia tempora obtineat vigorem, manu propria subter eam firmavimus et anuli nostri impressione jussimus || 9 sigillari.

|| 10 **Signum Karoli** (*Monogramma*) **gloriosissimi regis**. (*Chrismon*). **Folchricus diaconus ad vicem Hludowici recognovit et subs**. (*Signum recognitionis cujus in medio impressum est sigillum adhuc servatum*).

|| 11 Data XII kal. (o) julii, indictione VII, anno XX

vadit usque in fluvium Urbionem ad molinum subteriorem, et in eodem pago, villa que vocatur Villa Rubia cum ecclesia sancti Saturnini cum omni sua integritate, et terminat predictus alodis de una parte usque in Plumbiaco ad ipsas petras fictas et usque ad stratam publicam que vadit Narbonam, deinde vadit usque in rivolum Ralaso et vadit per ipsum rivolum usque ad fluvium Niella, deinde vadit per supradictum fluvium usque ad casal de Modeir, deinde vadit usque ad Podium Felicem et sic vadit usque ad Presas.] Unde hoc altitudinis nostre preceptum fieri *A'*. — (a) cum ecclesiis necnon etiam molendinis, terris cultis *A'*. — (b) *Mot illisible en A*. — (c) *Trou en A*, silvis *A'*. — (d) in integro *A'*. — (e) et *A'*. — (f) sollempni *A'*. — (g) quicquid *A'*. — (h) Isimbertus *A'*. — (i) *Trou en A*, ex *A'*. — (j) voluntate *A'*. — (k) comodidate *A'*. — (l) liberrime *A'*. — (m) suę *A'*. — (n) hec nostrę *A'*. — (o) kls. *A'*.

regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Attiniaco palatio regio. In Dei nomine feliciter. AMEN.

II

859, 30 juin. — Attigny.

Charles le Chauve, à la prière d'Onfroy, comte et marquis, concède en toute propriété à son fidèle Aureolus le « villare » de Saldet sur le Fluviá, dans l'Ampurdan, et le « villare » de Requesens dans le pagus de Peralada.

A. Original. Parchemin, troué, autrefois scellé. Hauteur, 450 mm. rogné en bas ; largeur, 500 mm.[1]. Archives de M. le duc de Medinaceli à Madrid, caja 3ª.

B. Copie du XVIIIᵉ s., par Fossa, Bibliothèque nationale, Collection Moreau, vol. 2, fol. 24, d'après une copie d'*A*, envoyée le 25 juin 1787 audit Fossa, à Perpignan, par le R. P. Caresmar.

a. A. Molinier, dans l'*Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. II, preuves, col. 313, nº 153, d'après *B*. — *b*. A. Paz y Melia, *Series de los mas importantes documentos del archivo y biblioteca del Exm̃o Señor Duque de Medinaceli.... 1ª serie histórica* (Madrid, 1915, in-4º), p. 305, nº CLXXXVII, pl. 39 (fac-similé réduit, en similigravure), d'après *A*.

(*Chrismon*). **In nomine sanctae et individuae Trinitatis. Karolus gratia Dei rex .;. Regalis celsitudinis mos est fideles regni sui donis multiplicibus et honoribus ingentibus honorare sublimesque efficere**. || ² Proinde ergo, morem parentum, regum videlicet praedecessorum nostrorum sequentes, libuit celsitudini nostrae quendam fidelem nostrum, nomine Aureolum,

1. Ces dimensions sont empruntées à une note jointe par M. J. Calmette à la copie qu'il fit de l'original de ce diplôme pour l'Académie des inscriptions.

ad deprecationem Humfridi, (a) carissimi nobis comitis atque marchionis, de quibusdam rebus || 3 nostrae proprietatis honorare atque sublimare. Quae [enim] (b) res sunt sitae in pago Impuritano super Fluvianum (c), id est villare quod dicitur Salcidum [cum] (d) omnibus sibi pertinentibus r[ebus] (e) e[t in pa](f)go Petralatensi (g), alterum villare quod || 4 vocatur Richusim, (h) similiter cum omni sua integritate. Unde hoc altitudinis nostrae praeceptum fieri ac memorato fideli nostro Aureolo dari jussimus, per quod supra memoratas res cum omnium rerum ad se pertinentium summa || 5 integritate illi aeternaliter ad jus proprium concedimus habendas et de nostro jure in jus ac dominationem illius sollemni more transferimus, eo videlicet modo ut quicquid idem fidelis noster || 6 Aureolus ex praedictis rebus pro sua utilitate ac commoditate facere decreverit, liberrimo in omnibus potiatur arbitrio faci[endi sicut ex reliquis] (i) rebus suae [proprietatis] (j). Ut autem || 7 haec nostrae auctoritatis largitio majorem in Dei nomine per supervenientia tempora obtineat vigorem, manu propria subter eam firmavimus [et anuli nostri impressione] (k) jussimus sigillari.

|| 8 **Signum Karoli** (*Monogramma*) **gloriosissimi regis**. (*Chrismon cui alligatur nota* amen.) **Folchricus diaconus ad vicem Hludowici recognovit et s[ubs]** (l). (*Signum recognitionis cujus in medio impressum erat sigillum*) (m).

|| 9 Data pridie kal. julii, indictione VII, anno XX

(a) Hunifredi *A en surcharge sous quoi l'on retrouve la leçon primitive* Humfridi *fournie par le diplôme pour Isembert.* — (b) enim *effacé.* — (c) Fluvianum *récrit.* — (d) cum *effacé.* — (e) *Trou.* — (f) *Trou au-dessus duquel la tête de l'e d'et.* — (g) Petrálatensi *mot en partie récrit et transformé en* Petrelatensi, Petralatensi *B.* — (h) Richusins *A, mot récrit, mais l's final paraissant refait nous adoptons la lecture de B.* — (i) *Trou.* — (j) *Trou.* — (k) *Trou.* — (l) ubs *illisible restitué par le diplôme pour Isembert et le diplôme pour Montier-en-Der.* — (m) *La plus grande partie du* Signum recognitionis *disparu par suite d'un trou ; le sceau devait être appliqué au milieu de la ruche comme dans le diplôme pour Isembert et le diplôme pour Montier-en-Der.*

regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Attiniaco palatio regio. In Dei nomine feliciter. Amen.

III

859, 30 juin. — Attigny.

Charles le Chauve, à la prière d'Onfroy, comte et marquis, concède en toute propriété à son fidèle Gomesindus le « villare » de Donos et celui de Cadorque (?) [1], *en Narbonnais.*

A. Original prétendu, du XIIe s. Parchemin scellé [2]. Archives de Val-Thoré, appartenant à M. Jean Calvet, à Saint-Amans-Valtoret (Tarn).

a. Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, col. 41, d'après une copie de Pech, chanoine de Saint-Paul de Narbonne, tirée d'*A*. — *b*. De Vic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. I, preuves, col. 105, n° LXXXIII, d'après une copie du même chanoine tirée d'*A* ; éd. Privat, t. II, preuves, col. 311, n° 152. — *c*. *Recueil des historiens de la France*, t. VIII, p. 557, n° CLIII, d'après *A*.

INDIQ. : Georgisch, *Regesta chronologico-diplomatica*, col. 124, ann. 860, n° 6. — Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 252. — Böhmer, *Regesta*, n° 1681.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Karolus gratia Dei rex. Regalis celsitudinis mos est fideles reg- || [2]-ni sui donis multiplicibus et honoribus ingentibus honorare sublimesque efficere. Proinde ergo morem parentum, || [3] regum videlicet, predecessorum nostrorum sequentes, libuit celsitudini nostre quendam fidelem nostrum, nomine Gome-

1. Nous adoptons ici l'identification de M. l'abbé Sabarthès, *Dictionnaire topographique du département de l'Aude*, p. 54.

2. Nous n'avons pas vu ce parchemin, mais M. Jean Calvet, avec la plus grande amabilité, a bien voulu nous en envoyer une photographie en février 1917 ; nous lui adressons les plus vifs remerciements pour sa libéralité.

sindum, || 4 ad deprecationem Hunfridi (a), carissimi nobis comitis atque marchionis, de quibusdam rebus nostre proprietatis honorare || 5 atque sublimare, que res sunt site in pago Narbonense, hoc est villare quod dicitur Donnas, cum omnibus appen- || 6-diciis suis, et in eodem pago alterum villare quod vocatur Catoroinos (b) similiter cum omni sua integritate, < et in eodem pago dari || 7 jussimus beneficium nostrum ad proprium quod retinebat genitor ejus Gomesindus et frater suus Adefonsus per nostrum beneficium ad || 8 jus proprium abendas concedimus, et insuper quicquid in nostra provincia adquirere potueris vel quod tu antea retinebas ple- || 9-naque integritate totum et ad integrum vel inexquisitum predicto fideli regni nostri, nomine Gomesindo, ad proprium concedimus > et (c) || 10 de jure nostro in jus ac dominationem illius transferimus. Unde hoc altitudinis nostre preceptum fieri et memorato fideli nostro || 11 dari jussimus, per quod prenominatas res < adque (d) villares > cum omnium rerum ad se pertinentium suma integritate illi eternaliter ad jus proprium || 12 abendas concedimus, < et tu et filii et posteritas tua >, eo videlicet modo ut quicquid idem fidelis noster jam dictus Gomes- || -13 indus ex predictis rebus pro sua utilitate ac comoditate facere decreverit, liberrimo in omnibus pociatur arbitrio faciendi || 14 sicut ex reliquis rebus sue proprietatis < ut nullus comes nec nullus quilibet homo post, nomine regie potestatis vel do- || 15-minorum, prendere nec usurpare non presumat de res fideli nostro Gomesindo nec de filios nec de posteritate sua, nec in || 16

(a) *Les diplômes pour Isembert et pour Aureolus portent* Humfridi. — (b) Catoroimos *A avec le premier jambage de l'm exponctué. Corrigez* Catorcinos *avec a b c.* — (c) *Le membre de phrase* et de jure nostro in jus ac dominationem illius transferimus *devait dans le diplôme original qui a servi de modèle au faussaire figurer plus loin après* [h]abendas concedimus (l. 12). *Cf. les diplômes pour Isembert et pour Aureolus.* — (d) adque *A. Corrigez* atque.

placitum distringere faciat nisi ante nos aut posteritate nostra nec ullum servitium numquam impendant. > Ut autem || [17] hec ([a]) nostre auctoritatis largitio majorem in Dei nomine per supervenientia tempora obtineat vigorem, manu propria subter eam || [18] firmavimus et anuli nôstri impressione jussimus sigillari.

|| [19] Signum Karoli (*Monogramma*) gloriosissimi regis. Folchricus diaconus ad vicem Ludoici ([b]) recognovit.

|| [20] Data pridie kal. julii, inditione VII, anno XX regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Acteniaco ([c]) palatio re- || [21]-gio. In Dei nomine feliciter. Amen.

(*Sigillum*) ([d])

IV

840-867

Charles le Chauve, à la prière du comte Apollonius, concède en toute propriété à son fidèle Deodat, des biens dans la « villa » de Nézignan [-l'Evêque], en Agadès, et dans les « villulae » d'« Aquaviva » et de « Mansio » en Sustansonez.

A. Original perdu.

B. Copie de l'an 1678, par Dom Estiennot, *Fragmentorum historiæ e variis mss. codd. et tabulariis excerpt. tomus VIII*, Bibliothèque nationale, ms. lat. 12770, p. 159, d'après le Cartulaire de l'évêché d'Agde du XIIIe s. — *C.* Copie de l'an 1764, par Aimé Antoine Gabriel Jourdan, archiviste, dans le Cartulaire de l'évêché d'Agde, Bibliothèque nationale, ms. lat. 9999 (anc. Cartulaire 20), fol. 3 v°, d'après le même Cartulaire que *B.*

(a) h. *A.* — (b) Ludoici *A. Corrigez* Hludowici *par les diplômes pour Isembert et pour Aureolus.* — (c) Acteniaco *A. Corrigez* Attiniaco *par les mêmes diplômes.* — (d) *Sceau rond, dont l'empreinte n'est plus visible M. Jean Calvet nous a écrit qu'à ce sceau était pendu par un ruban de soie verte un sceau de plomb anépigraphe.*

a. De Vic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. I, preuves, col. 95, n° LXXII, d'après le Cartulaire de l'évêché d'Agde cité en *B*; éd. Privat, t. II, preuves, col. 279, n° 134 d'après *C*. — *b*. *Recueil des historiens de la France*, t. VIII, p. 496, n° LXXVIII (vers 848), d'après *B*.

INDIQ. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 226 (848). — A. Molinier, *Catalogue des actes relatifs à l'évêché d'Agde*, dans De Vic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. V, col. 1311, n° III (vers 848).

Le copiste du cartulaire par où nous est parvenu le texte de ce diplôme avait négligé d'en transcrire la date. Cet acte est antérieur à janvier 867, date de la mort du chancelier Louis. Bien que, dans le Cartulaire, la diphtongue *ae* fût remplacée par *e*, nous avons cru pouvoir restituer l'orthographe du diplôme original par comparaison avec les diplômes pour Isembert et Aureolus souscrits par le même notaire Folchricus et rédigés suivant le même formulaire.

In nomine sanctae et individuae Trinitatis. Karolus gratia Dei [a] rex. Regalis celsitudinis mos est fideles regni sui donis multiplicibus et honoribus ingentibus honorare atque sublimare. Proinde ergo morem parentum, regum videlicet praedecessorum nostrorum, sequentes, libuit [b] celsitudini [c] nostrae quendam [d] fidelem nostrum, vassallum [e] scilicet Apollonii [f] carissimi [g] nobis comitis, nomine Deodatum, de quibusdam nostrae rebus proprietatis [h] honorare sublimemque efficere, quae res sunt sitae in pago Agathense, in [i] villa quae dicitur Nasiniano, quicquid [j] ibi de nostra proprietate esse visum est, et in pago Substan-

(a) Dei gratia *BC*. *Corrigez* gratia Dei *par les diplômes* n^{os} *I*, *II*, *III*. — (b) libet *BC*. *Corrigez* libuit *par les diplômes* n^{os} *I*, *II*, *III*. — (c) celsitudinis *C*. — (d) quemdam *B*. — (e) vassalum *C*. — (f) Appollinii *C*. — (g) karissimi *C*. — (h) *Les diplômes* n^{os} *I*, *II*, *III portent* de quisbusdam rebus nostrae proprietatis. — (i) et in *C*. — (j) quidquid *B*, quiquid *C*. *Corrigez* quicquid.

tionense [a], in villulis [b] Aquaviva et [c] Mansione [d], similiter [e] quicquid [f] ibi nostrae proprietatis esse visum est. Unde hoc celsitudinis [g] nostrae praeceptum [h] fieri illique dari jussimus, per quod memoratas res cum omni sua integritate memorato fideli nostro Deodato aeternaliter in proprium concedimus et de nostro jure in jus ac dominationem illius solemniter [i] transferimus, eo videlicet modo ut quicquid [j] memoratus fidelis noster Deodatus ex praedictis rebus pro sua utilitate ac commoditate facere decreverit, libero in omnibus [k] arbitrio potiatur [l] faciendi sicut [m] ex reliquis rebus suae [n] proprietatis. Et ut haec nostrae auctoritatis [o] largitio firmior habeatur ac per futura tempora melius conservetur, manu propria subter firmavimus [p] et annuli nostri impressione jussimus sigillari.

Signum [q] Karoli (*Monogramma*) [r] gloriosissimi [s] regis.

Folchricus [t] diaconus [u] ad vicem Hludowici [v] recognovit et subscripsit [x].

(a) Sustantionense *C.* — (b) villuris *B.* — (c) et *omis par B.* — (d) mansionem *B.* — (e) similiter et *B.* — (f) quidquid *B.* — (g) *Les diplômes n°s I, II, III portent* altitudinis. — (h) precentum *C.* — (i) solempniter *C.* — (j) quidquid *B.* — (k) in omnibus libero *B.* — (l) posciatur *C.* — (m) sic jus *C.* — (n) sive *C.* — (o) authoritatis *B.* — (p) firmabimus *C.* — (q) S *barrée B.* — (r) *Le monogramme omis par B, dessiné en C.* — (s) gloriosimi *C.* — (t) Foldricus *BC. Corrigez* Folchricus *par les n°s I, II, III.* — (u) diaconus *omis par B.* — (v) Ludovici *BC. Corrigez* Hludowici *par les n°s I et II.* — (x) signavit *BC. Corrigez* subscripsit.

APPENDICE

Rapport du secrétaire perpétuel sur les travaux des commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de 1917 ; lu dans la séance du 6 juillet 1917.

Le rapport que, conformément au règlement, je vais avoir l'honneur de vous soumettre, vous montrera une fois de plus que notre Académie continue, en dépit de tous les obstacles matériels qu'elle rencontre, à travailler et à produire.

Depuis le mois de janvier on vous a distribué la deuxième partie du tome XXXIX des *Notices et extraits des manuscrits*, et le début du tome XL contenant un volumineux mémoire de M. Ch.-V. Langlois intitulé : *Registres perdus des archives de la Chambre des Comptes de Paris* ; le tirage à part d'un mémoire de M. Sidersky sur la *Chronologie assyro-babylonienne* et celui d'une note de M. J. Formigé sur le *Prétendu cirque romain d'Orange*, tous deux extraits du tome XIII des *Mémoires des savants étrangers*. Nous avons envoyé en outre, à l'Imprimerie Nationale, pour être insérés dans le tome XLI de nos *Mémoires*, une longue étude de M. Fournier sur les *Collections canoniques du pontificat de Grégoire VII*, une autre de M. Cuq sur les *Nouveaux fragments du Code de Hammourabi* et un mémoire très développé de M. Foucart intitulé : *Le culte des héros chez les Grecs*. Les deux premiers travaux sont partiellement composés. Nous avons également mis à l'impression, pour prendre place dans le tome XLI des *Notices et extraits des manuscrits*, outre la notice de notre Président sur le *Manuscrit latin 4788 du Vatican*, à laquelle j'ai déjà fait allusion dans mon dernier rapport, une notice de M. Doutrepont sur le *Manuscrit français 11594 de la Bibliothèque nationale*.

Histoire littéraire de la France. — Les feuilles 1 à 17 du tome XXXV sont en bons à tirer. Une notice de M. Thomas sur Bernard Gui doit être lue prochainement et pourra être livrée à l'imprimeur.

Chartes et diplômes. — M. Levillain a remis à M. Prou le manuscrit du texte des *Diplômes de Pépin I et de Pépin II, rois d'Aquitaine.* M. Prou s'occupe de réviser le travail et présentera prochainement son rapport à la Commission. M. Poupardin, d'autre part, qui avait été chargé de rédiger le recueil des *Actes des rois de Provence*, a fort avancé son travail. Le texte en est tiré. Il ne reste à imprimer que l'introduction et les tables ; celles-ci sont terminées en manuscrit, l'introduction le sera dans le cours du présent mois. M. Labande poursuit activement l'établissement des textes des *Diplômes des rois Eudes, Robert et Raoul.* M. Delaborde qui, depuis mon dernier rapport, est devenu notre confrère après avoir été longtemps le plus précieux des auxiliaires, continue à s'occuper du tome II du *Recueil des actes de Philippe Auguste.* La préparation en est très avancée ; mais, ainsi que je vous l'ai déjà expliqué, le travail est contrarié par le fait que quelques pièces, originaux ou copies, se trouvent dans des dépôts que la guerre rend en ce moment inaccessibles, celui des Archives du Nord, en particulier. Notre confrère et M. Berger pensent que, malgré cette complication, on pourra procéder prochainement à l'impression. M. Berger lui-même est occupé, vous le savez, à rédiger les tables qui doivent accompagner et terminer le tome II des *Actes de Henri II*, dont il a reçu l'héritage de notre regretté confrère L. Delisle. Ces tables, un court supplément et l'*erratum* ne seront plus longs à établir ; malgré son état de santé, qui a laissé à désirer, il espère pouvoir se libérer complètement du travail dans le courant de l'automne.

Pour le *Recueil des actes de saint Louis*, MM. Stein et G. Daumet continuent leurs dépouillements ; mais nous n'approchons pas encore du moment où l'on pourra s'occuper de l'impression.

Pouillés. — Je vous ai signalé, il y a six mois, que pour un volume des Pouillés, comme pour plusieurs du *Corpus inscriptionum semiticarum*, nous étions dans une situation fâcheuse :

feuilles imprimées et mises en pages qui attendent le bon à tirer et immobilisent des formes à l'Imprimerie Nationale, à laquelle nous sommes obligés de payer de ce fait une redevance annuelle, absolument stérile. M. Prou a bien voulu m'aider à mettre fin à cet état de choses. M. R. Latouche, étant au service armé, ne pouvait ni poursuivre la rédaction des *Pouillés de la province de Bourges*, ni dégager les sept premières feuilles, mises en pages avant la guerre ; M. Prou a eu l'obligeance de se substituer à lui et m'a permis d'en donner le bon à tirer le 16 février dernier. Dès lors, s'il y a des retards, c'est à l'imprimerie qu'il faudra les attribuer et notre responsabilité pécuniaire a disparu.

M. Ed. Clouzot, malgré les occupations très lourdes dont il a assumé la charge depuis le début des hostilités, n'a cessé de pousser, avec un zèle auquel il convient de rendre hommage, le recueil des *Pouillés des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun*. Il a su concilier ses devoirs envers l'œuvre de guerre avec les engagements qu'il a pris à notre égard ; malgré son éloignement de Paris, il a poursuivi activement l'impression du volume dont la rédaction lui est confiée. Peu s'en faut que ce volume ne soit achevé ; car l'introduction géographique, comprenant 21 feuilles, et le texte de 40 autres feuilles sont mis en pages. Avant de présenter les bons à tirer à ma signature, M. Prou et lui veulent que la table alphabétique soit terminée ; c'est à quoi M. Clouzot travaille en ce moment.

Corpus inscriptionum semiticarum. — La partie himyarite du *Corpus* était, comme la partie déjà imprimée des *Pouillés de la province de Bourges*, dans un état de léthargie, dispendieux pour notre budget. La raison en était que la confection des planches est arrêtée par la fermeture des ateliers d'héliogravure et que l'on considérait comme impossible de procéder à la mise en pages du texte correspondant. Le P. Scheil a bien voulu adopter une proposition que je lui avais soumise ; il a établi un canevas définitif des planches, dont l'exécution est remise à des temps meilleurs, ce qui lui a permis d'assurer, en son entier, le texte lui-même. Il donne à celui-ci, sur deuxième épreuve, la dernière façon, ce qui mettra l'imprimerie à même de dégager les formes dès qu'elle aura reçu le bon à tirer.

Pour la partie phénicienne, on a renvoyé à l'Imprimerie Nationale, au commencement de l'année, les placards 1 à 13 déjà composés, pour être mis en pages. Ils ne nous sont pas revenus.

Rien n'a été fait pour la partie araméenne.

Le *Répertoire d'épigraphie sémitique* devrait avancer plus qu'il ne le fait. On a envoyé à l'imprimerie depuis plusieurs mois : en premier lieu, les feuilles 12 à 18 du tome III, pour une seconde épreuve ; en second lieu, les placards 22 à 31 pour la mise en pages. Nous attendons les épreuves demandées. La copie de la fin du tome III a été remise, il y a un mois ; elle n'est point encore composée. Celle du tome IV pourrait être livrée, s'il n'était pas inutile de faire un envoi que les occupations de l'Imprimerie Nationale rendent vain.

Parmi les ouvrages qui s'impriment, dans différentes librairies, sous le patronage de notre Compagnie, un seul a continué à paraître, les *Mémoires concernant l'Asie orientale*, dont le tome II vous a été distribué. M. Chavannes a en mains la matière du tome III ; mais nous ignorons encore s'il pourra être mis prochainement sur le chantier. Vous savez que M. Leroux, qui éditait la plupart des travaux dont nous n'avons pas assumé la publication directe, vient de mourir; on ignore encore ce que sa maison va devenir ; il est nécessaire d'attendre la solution de cette question avant de poursuivre les entreprises dont il avait accepté de partager la charge avec notre Académie.

Le *Journal des savants* continue à paraître régulièrement ; nous espérons qu'il en sera ainsi à l'avenir.

Nos *Comptes rendus* sont bien en retard, puisque vous venez à peine de recevoir le fascicule de décembre 1916. La faute n'en est pas à M. Dorez, non plus même qu'à l'imprimeur, qui compose régulièrement les manuscrits à lui envoyés chaque semaine par le Secrétariat. Mais, en ce moment, il ne s'agit pas seulement de composer, chose relativement aisée : il faut que les metteurs en pages, dont le nombre est singulièrement réduit, trouvent le temps de s'occuper du travail, que les ouvriers puissent tirer, malgré la pénurie du combustible, et que les chemins de fer aient le droit de transporter les ballots de volumes

qui leur sont confiés. Les deux premiers fascicules de l'année 1917 sont en pages, le troisième le sera prochainement.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente une notice, retrouvée dans les papiers de M. L. Delisle, intitulée : *Poèmes de Raimond Astruc et poésies sur Charles d'Anjou conservés dans le ms. 1008 de Saint-Gall* (extr. de la « Bibliothèque de l'École des Chartes », année 1916, t. LXXVII).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Luigi Cantarelli, professeur à l'Université de Rome, un mémoire intitulé : *Il primo prefetto di Costantinopoli* (extr. des *Comptes rendus de l'Académie royale des Lincei*, vol. XXVI, 1917).

« Les préfets de Constantinople ont été négligés par les historiens modernes. Moins heureux que ceux de Rome, ils n'ont pas été de nos jours l'objet d'un travail d'ensemble. M. le professeur Cantarelli, dont les recherches sur les préfets d'Égypte sont devenues classiques, a formé le dessein louable d'en reconstruire scientifiquement la série. C'est une tâche assez ardue : il faut lui savoir gré de l'entreprendre, car le terrain est, pour ainsi dire, inexploré. Cette notice, consacrée à la carrière politique du premier préfet de Constantinople, donne un avant-goût de son labeur.

« La préfecture de la ville de Constantinople fut instituée par Constance le 11 décembre 359. Le premier titulaire de cette charge importante est seulement connu par le nom d'Honoratus. On sait peu de chose de sa vie ; on ignore son gentilice et sa patrie. Quelques lettres de Libanius lui sont adressées : elles constituent la principale source de renseignements propres à reconstituer son *cursus honorum*.

« Honoratus gouverna deux fois la Syrie : la première fois comme *consularis Syriæ*, la seconde fois en qualité de *comes Orientis*. En 354, il résidait à la cour de Constantinople, investi de la haute fonction de *comes primi ordinis intra palatium*. L'année 356 fut celle de son élévation à la préfecture du prétoire des Gaules. Rentré dans la vie privée, il se retira en Bithynie où il ne demeura pas longtemps; car, en 359, Constance lui confiait l'administration de sa capitale

avec le titre de *vir illustris præfectus urbis Constantinopolitanæ.* Il conserva cette charge jusqu'en 361 et reprit probablement ensuite le chemin de la Bithynie pour y finir ses jours. »

M. Prou offre de la part de l'auteur, M. Georges Durand, correspondant de l'Académie, une notice sur *Antoine Anquier*, sculpteur amiénois. Des recherches dans les Archives municipales et particulièrement dans les registres de comptes lui ont permis de réunir assez de mentions de cet artiste, l'un des plus distingués parmi ces « tailleurs d'images » de l'école de Picardie, pour marquer sa place dans le milieu social où il a vécu et dresser une liste de ses ouvrages. Nous voyons qu'Anquier appartenait à la bourgeoisie, ou au moins qu'il y entra, par son mariage avec une certaine Berthine de Fontaines, dont deux frères furent orfèvres et le troisième procureur et conseiller au siège du bailliage. Des diverses œuvres dont l'exécution lui fut confiée, une seule subsiste, la statue funéraire du doyen Adrien de Hénencourt, dans la cathédrale d'Amiens. On lui attribue, mais sans certitude, une partie des stalles et les scènes sculptées à la clôture du chœur, du côté méridional, dans la cathédrale. Quant aux armoiries et statues qui lui furent commandées par la ville pour orner les tours de l'enceinte, elles ont disparu avec ces tours. Mais, comme la confection des œuvres d'art donne lieu à des marchés devant notaires, on peut espérer que le dépouillement des minutes notariales fournira plus tard de nouveaux renseignements sur l'activité d'Antoine Anquier.

SÉANCE DU 13 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

Sont désignés comme lecteurs :

1° Pour la séance publique annuelle des cinq Académies, le 25 octobre prochain, M. Charles Diehl.

2° Pour la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de novembre prochain, M. Paul Girard.

M. l'abbé Chabot fait une communication sur une inscription néo-punique de Maktar.

MM. Clermont-Ganneau, Bouché-Leclercq et Babelon ajoutent quelques observations.

M. Pottier fait une seconde lecture du mémoire de notre confrère, M. Dieulafoy, sur les fouilles exécutées par lui et Madame Dieulafoy dans la mosquée de Hassan, à Rabat (Maroc).

LIVRES OFFERTS

M. Charles Diehl offre à l'Académie, le volume qu'il vient de publier sous le titre : *Dans l'Orient byzantin* (Paris, 1917, in-8°).

SÉANCE DU 20 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une note de M. Lesquier, membre de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, sur le mariage des soldats romains. L'auteur essaie de concilier les opinions de ceux qui n'admettent point pour les soldats romains le droit au mariage et de ceux qui croient, au contraire, qu'il leur était permis de contracter une union légitime. Il admet que l'état légal a été modifié au IIIe siècle dans un sens libéral [1].

M. Pottier achève la seconde lecture du mémoire de M. Dieulafoy sur les fouilles exécutées par lui et Madame Dieulafoy dans la mosquée de Hassan, à Rabat (Maroc).

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LE MARIAGE DES SOLDATS ROMAINS,

PAR M. JEAN LESQUIER.

On sait quelle était, au point de vue matrimonial, la situation de fait dans les armées de l'Empire romain : nulle part les soldats ne se sont contentés de simples passades avec les filles qui hantaient le voisinage des camps ; la plupart ont préféré des liaisons qui offraient des espérances de durée et les attachaient au pays où ils servaient ; ils ont traité leurs compagnes en épouses, *uxores*, et conclu des unions qui, socialement, moralement, dans leur intention et celle de leurs femmes, furent de véritables mariages. Mais la question de droit n'a pas encore été résolue et il reste à décider si ces unions avaient un caractère légal : si le mariage était permis aux soldats ou s'il leur était défendu ; s'il n'était permis qu'aux soldats des *auxilia* et non aux légionnaires ; s'il a été défendu en principe, mais parfois toléré en fait ; si le mariage du droit des gens était autorisé, le mariage du droit civil interdit ; si le mariage a été interdit jusqu'à la fin du IIe siècle, permis au IIIe ; si les unions des soldats ont été des quasi-mariages, dont les enfants pouvaient être légitimés : car toutes ces thèses ont été présentées [1]. Les documents relatifs aux soldats de l'armée d'Égypte, en nous montrant une situation parfaitement contradictoire en droit et en fait, éclairent vivement le problème et permettent, selon nous, de le résoudre enfin

1. Les principales études relatives à cette question ont été indiquées par Mitteis, *Grundzüge der Papyruskunde*, p. 281, n. 1. On s'étonne de n'y pas trouver Cagnat, *L'Armée romaine d'Afrique*, que l'on doit consulter aujourd'hui dans la 2e édition, aux pages 368 et suiv. Il faut y ajouter aussi le résumé même de Mitteis.

et d'établir que le mariage, interdit à tous les soldats, quels qu'ils fussent, jusqu'à 197, a été depuis cette date autorisé pour les soldats citoyens au moins.

Notre texte essentiel est le célèbre papyrus Cattaoui [1], collection de six précédents, six décisions administratives ou judiciaires relatives au mariage des soldats.

Ces six précédents établissent qu'en Égypte, entre 114 et 142 après J.-C., les soldats ne possédaient pas le droit de se marier. La doctrine est exprimée avec précision, souvent même avec force : « Il n'est pas permis à un soldat de se marier » (affaire Lucia Macrina) ; « il est défendu aux soldats de prendre femme » (affaire Chthinboïs contre Cassius Gemellus) ; « je ne puis faire que le père soit légitime », dit le préfet dans l'affaire Longinus ; « je rejette (la plainte sur) le contrat de prêt, dont l'occasion a été un mariage illégal » (affaire Cornelia). Non moins frappante que la vigueur est la généralité de ces formules ; c'est à tous les soldats, où qu'ils servent, que le mariage est interdit : « D'un homme entré dans une légion, une cohorte ou une aile, l'enfant ne peut être légitime » (affaire Octavius Valens). Il n'y a donc pas lieu, comme on l'a fait à peu près généralement jusqu'ici, de distinguer entre légionnaires et soldats des corps auxiliaires ; cette distinction n'était pas d'ailleurs de tout point exacte, parce qu'il y a, au IIe siècle surtout, des citoyens qui servent dans les cohortes et les ailes ; elle n'était vraie qu'en gros ; et l'on voit maintenant qu'elle ne répond à aucune différence dans la législation. Dans la première moitié du IIe siècle, il ne pouvait donc y avoir pour un soldat romain, quel qu'il fût, de mariage légitime ; pas de *matrimonium justum juris civilis* ; pas de *matrimonium sine conubio*. La seule relation juridique possible entre un soldat et une femme est le

1. L'édition de Mitteis, *Chrestomathie der Papyruskunde*, n° 372, ne dispense pas de recourir à celle de Grenfell, Hunt et P. M. Meyer dans le tome III de l'*Archiv für Papyrusforschung*.

contubernium, si elle est esclave, ou le concubinat, si elle est ingénue.

Mais, et sur ce point le témoignage du papyrus Cattaoui n'est pas moins probant, l'interdiction du mariage aux soldats n'a empêché aucunement les unions de caractère matrimonial. Les soldats de l'armée d'Égypte ne les ont pas moins recherchées que leurs camarades des autres provinces. La succession des précédents, de 114 à 142, montre que les mœurs ne se sont pas modifiées ; et en face d'un divorce on peut placer presque tous les autres cas, exemples de vie familiale. Acutianus, vétéran, a gardé dans sa retraite Cornelia, devenue sa femme légitime ; Julius Martialis, avant de mourir, a testé en faveur du fils que lui a donné Chrôtis ; Longinus, vétéran, veut assurer à ses fils le statut dont il jouit lui-même ; Octavius Valens, encore soldat, ne veut pas admettre que ses fils soient illégitimes et s'écrie : « Quelle est donc la faute de ces enfants ? »

Ces sentiments et ces mœurs n'ont d'ailleurs pas été sans influence sur la situation faite par l'Empire aux femmes et aux enfants illégitimes des soldats. L'administration impériale a adopté une ligne de conduite illogique. D'une part, elle a maintenu jusqu'au milieu du IIe siècle au moins, et le papyrus Cattaoui nous montre avec quelle inflexibilité, la défense de contracter mariage. D'autre part, elle a pris toute une série de mesures en faveur des femmes des soldats et de leurs enfants illégitimes, et elle a encouragé les unions en leur faisant parfois produire certains des effets que l'interdiction matrimoniale avait conséquence d'empêcher. Nous relevons dans ce sens : le *conubium* accordé aux vétérans des corps auxiliaires, avec les femmes à qui ils se sont unis lors de leur libération ; la *civitas* aux enfants des mêmes vétérans, issus de ces unions illégales, au moins jusqu'au milieu du IIe siècle ; la succession

ab intestat des enfants illégitimes des soldats dans l'ordre de la *bonorum possessio unde cognati* [1].

Telle fut la vie des soldats et telles les mesures du gouvernement impérial en contraste avec l'interdiction du mariage. Lorsqu'il y a entre le droit et le fait une opposition si nette, quand le pouvoir recule devant certaines conséquences des principes disciplinaires, les mœurs finissent par l'emporter ; et nous devons rechercher si la défense de contracter mariage a été maintenue jusqu'à la fin du Haut-Empire. Le témoignage du papyrus Cattaoui ne porte pas au delà du milieu du IIe siècle ; c'est un *terminus post quem*. Aucun autre document égyptien de date postérieure ne contribue à résoudre la question. Mais on peut montrer qu'à dater de Septime Sévère, le mariage a été permis aux soldats citoyens.

Le texte classique en la matière est un passage d'Hérodien [2]. Il y rapporte qu'en 197 Septime Sévère accorda aux soldats ou à certains soldats, entre autres droits, celui de γυναιξὶ συνοικεῖν. A-t-il entendu par ces mots la vie commune et indiqué que désormais les soldats, habitant ordinairement dans leur ménage près de leurs *focariae*, ne venaient plus au camp que pour les exercices et corvées militaires ? A-t-il voulu dire qu'ils ont reçu le droit de se marier, avec ou sans *conubium* ?

Que συνοικεῖν puisse s'entendre du mariage, c'est ce que prouvent déjà des exemples empruntés à la langue classique, ceux du *Thesaurus*, par exemple ; qu'il ait signifié : se marier, le fait n'est pas douteux dans la langue des papyrus ; les contrats de mariage gréco-égyptiens appellent le mariage συνοικίσιον (ou συνοικέσιον) aussi bien que γάμος [3] ;

1. Sur tous ces points, on pourra voir : Lesquier, *L'Armée romaine d'Égypte, d'Auguste à Dioclétien* (sous presse).

2. III, 8, 4.

3. *Pap. de Genève*. 21 *v* : *Pap. de Paris*, 13, l. 10 ; *Pap. d'Oxyrhynchus*, II 250, l. 16 ; *Pap. Amherst*, II 71, l. 8 ; 266, l. 11.

et sans aller chercher nos textes ailleurs que dans le papyrus Cattaoui, le soldat Longinus demandant, en l'an 19 de Trajan, que ses enfants soient tenus pour légitimes, expose au préfet d'Égypte qu'il a épousé une Romaine pendant son service : Ῥωμα[ι]ον ἑαυτὸν ὄντα ἐστρα[τεύεσθαι]..., συνῳκηκέναι δὲ ἐν τῇ στρατείᾳ γυν[αι]κὶ Ῥώμα[ί]ᾳ[1]. Si toutefois l'on doute que la langue d'Hérodien soit semblable à celle du papyrus, on trouvera, à notre sens, un supplément de preuve dans les textes du *Digeste*.

Ce n'est pas d'eux qu'on l'attend. Ils ont donné à la thèse de la liberté matrimoniale des arguments très solides, dont on a, un temps durant, disposé un peu trop aisément[2], en déclarant que ces textes s'appliquaient aux unions contractées avant le service militaire. Il faut distinguer. Il en est qui se réfèrent au mariage contracté avant ou après le service et sont en dehors du débat[3]. D'autres concernent ou ne concernent pas, on ne sait, le mariage pendant la durée du service[4] et n'ont donc pas de caractère vraiment probant. D'autres enfin ont trait à l'union du soldat pendant son service. C'est naturellement sur eux que s'est concentrée la discussion. Les voici :

Ulpien, *Dig.*, XXIII, 2, 45 :

In eo jure, quod dicit invito patrono libertam, quae ei nupta est, alii nubere non posse, patronum accipimus (*ut rescripto imperatoris nostri et divi patris ejus continetur*) *et eum qui hac lege emit, ut manumittat, quia manumissa liberta emptoris habetur.* § 3 : *Plane si filiusfamilias miles*

1. Col. 3, l. 13.

2. Notamment Mommsen, *C. I. L.*, III, p. 906, n. 2.

3. *Dig.*, XXIV, 1, 61 (Gaius) ; XLIX, 17, 6 (Ulpien).

4. Parmi les textes de cette catégorie, celui du *Dig.*, XXIX, 1, 8 (Marcellinus) date d'une époque où le mariage n'était pas autorisé, celui du *Dig.*, XXIV, 1, 32, § 8 (Ulpien) peut s'entendre du mariage antérieur au service qui, dans ce cas, subsiste ; de même XXIX, 1, 16 (Paul), XLIX, 17, 7 et 8 (Ulpien) et 17, 13 (Papinien), à supposer que *matrimonium* y signifie mariage.

esse proponatur, non dubitamus si castrensis peculii ancillam manumiserit, competere ei hoc jus : est enim patronus secundum constitutiones nec patri ejus hoc jus competit ;

Papinien, *ibid.*, 2, 35 :

Filiusfamilias miles matrimonium sine patris voluntate non contrahit ;

Papinien, *ibid.*, XLIV, 17, 16 :

Dotem filiofamilias datam vel promissam in peculio castrensi non esse respondi.

Que ces textes se réfèrent évidemment au soldat citoyen, pendant la durée du service, c'est un premier point sur lequel il ne peut y avoir de doute. Nous ne sommes pas aussi sûr qu'ils concernent tous le mariage, l'union légitime, et nous croyons qu'il est plus sage d'écarter du débat le passage d'Ulpien. On a dit à juste titre que l'affranchie, dont il parle, pouvait fort bien être une concubine [1] ; l'emploi du mot *nubere* ne constitue pas une preuve qu'il y ait là autre chose qu'un concubinat, à une époque où le mot *matrimonium* lui-même désigne parfois des unions qui ne sont pas des mariages [2]. Mieux vaut ne pas faire état de ce texte. La même réserve serait injustifiée pour les deux passages de Papinien. Il ne saurait être question du consentement du *pater* que pour un mariage. Et le texte relatif à la dot est particulièrement probant, car la constitution de dot n'est valable que s'il y a mariage ; c'est ce qui résulte des textes suivants :

Ulpien, *Dig.*, XXIII, 3, 3 :

Dotis appellatio non refertur ad ea matrimonia quae consistere non possunt ; neque enim dos sine matrimonio esse potest. Ubicumque igitur matrimonii nomen non est, nec dos est ;

passage tout à fait intéressant, où le mot *matrimonium* est pris successivement au sens large et au sens étroit : le mot

1. Cagnat, *loc. laud.*, p. 379-80.

2. Voir *Dig.*, XXIII, 2, 63.

dos ne s'emploie que dans les *matrimonia* au sens strict, dans les mariages ;

et Papinien, *Dig.*, XXIII, 2, 61 :

Dote propter illicitum matrimonium caduca facta, etc. La suite est sans intérêt pour nous, mais ces mots suffisent à montrer que la constitution de dot est nulle, quand l'union n'est pas légale. Si donc à l'époque de Papinien le mariage des soldats était encore *illicitum*, s'il restait au nombre des *matrimonia quae consistere non possunt*, aucun texte juridique ne pourrait considérer, sinon pour l'écarter, la constitution de dot dans une union avec un soldat au service. Or Papinien répond à la question de savoir si la dot donnée ou promise au fils de famille qui sert est comprise ou non dans le *peculium castrense*. Pour que les deux textes de Papinien aient pu être écrits, en particulier pour qu'il ait pu rechercher si la dot appartenait ou non au *peculium castrense*, il faut qu'avant 212, date de sa mort, un mariage, qui reste à définir plus précisément, ait été permis au moins aux soldats citoyens. Or, en 142, date du dernier précédent cité au papyrus Cattaoui, aucune forme du mariage n'était autorisée pour n'importe quel soldat. Les textes juridiques ne peuvent donc s'appliquer à toute la durée du Haut-Empire, comme l'ont cru longtemps ceux qui les invoquaient en faveur de la liberté matrimoniale des soldats. Ils n'établissent rien antérieurement à 142. Ce qu'ils prouvent, c'est qu'entre cette date et 212, s'est opérée une réforme, partielle ou totale, du droit matrimonial militaire. Dès lors, il n'y a plus lieu de douter que le texte d'Hérodien ne doive s'entendre du mariage et il devient très probable que l'interdiction matrimoniale a été levée, au moins en partie, par Septime Sévère en 197.

Ce qu'il faut rechercher maintenant, c'est si le mariage permis au *filius familias* d'après nos textes est le *matrimonium justum juris civilis* ou le mariage du droit des gens.

On a dit[1] qu'ils ne se référaient pas nécessairement au seul mariage du droit civil, car *matrimonium* n'est pas identique à *conubium* et les unions non romaines pouvaient comporter et ont comporté en fait constitution de dot, ce qui est parfaitement exact. On a ajouté qu'ils n'établissaient que la faculté de contracter un mariage du droit des gens : cette conclusion dépasse évidemment les prémisses. Si on l'a tirée, c'est que l'on voulait concilier le témoignage de nos deux textes, valable, croyait-on, pour toute la durée du Haut-Empire, avec la thèse de l'interdiction matrimoniale. Aujourd'hui, où nous apprécions pleinement la portée du papyrus Cattaoui, la question ne se pose plus de même. De toute façon, il y a eu une réforme dans le droit matrimonial des armées entre 142 et 212, très probablement en 197 ; comme l'interdiction du mariage avait pour cause les nécessités de la discipline militaire, il est invraisemblable que, le jour tardif où elle a été levée, l'Empire ait distingué entre les formes du mariage ; et si l'on continuait de soutenir que le mariage du droit civil est resté interdit aux soldats, il faudrait en apporter la preuve.

Cette preuve, ce n'est certes pas dans nos textes de Papinien qu'on réussirait à la trouver. Il est possible que le consentement du *pater* au mariage du *filius familias* soldat ait été nécessaire dans le *jus gentium* romain. On ne sait. Une explication qui fait appel au droit des gens n'est jamais très bonne, parce que, à vrai dire, nous ne connaissons pas le droit des gens. On admet sans doute que dans ce droit les enfants étaient « rattachés » au père citoyen, mari d'une pérégrine ; mais ils suivaient la condition de la mère, ils n'étaient pas citoyens, ils n'appartenaient pas à la famille civile ; tout au plus pouvaient-ils être rangés dans la parenté naturelle. Le consentement au mariage du *pater*, chef de la famille civile, était-il dès lors nécessaire?

1. Cagnat, *loc. laud.*, p. 377-80.

Nous l'ignorons ; toute réponse serait hypothétique. Et quand Papinien traite du consentement du *pater* au mariage du *filius familias*, l'interprétation naturelle et légitime est de l'entendre du mariage du droit civil.

Le même argument s'applique au second texte, et d'autant mieux que Papinien explique pourquoi il met la dot en dehors du *peculium castrense : Dos autem, matrimonio cohaerens, oneribus ejus ac liberis communibus, qui sunt in avi familia, confertur.* Si nous devons rapporter ce passage au mariage du droit des gens, il faut donc admettre que les enfants nés de cette union appartiennent à la famille de leur aïeul paternel et que la dot entre dans le patrimoine du *pater*. Que telles aient été les dispositions du droit des gens, bien que les enfants n'aient certainement pas pu être admis dans la famille civile, supposons-le : on reconnaîtra cependant qu'elles conviennent bien plus certainement au mariage du droit civil.

Il n'est donc aucunement prouvé que les deux passages de Papinien concernent le mariage du droit des gens, encore moins qu'ils ne peuvent s'entendre que de lui. Ils sont, au contraire, en complet accord avec les règles du droit civil en matière matrimoniale ; nous savons que le mariage du droit civil ne pouvait se contracter sans le consentement du *pater* ; nous savons que la dot donnée au *filius familias* entrait dans le patrimoine du *pater* ; les textes de Papinien précisent que rien n'est changé à ces règles quand le *filius familias* est soldat : il ne peut jamais se marier sans le consentement du *pater* et l'exception du *peculium castrense*, soustrait au pouvoir du *pater*, ne s'étend pas à la dot. Le mariage dont il est question dans ces deux passages est le *matrimonium justum juris civilis.* Ainsi, dès 197, le mariage et même le mariage du droit civil était autorisé pour les soldats citoyens. Tous ceux de la garde, sauf les *equites singulares*, tous les légionnaires bénéficiaient de la levée de l'interdiction. C'est seulement

pour les soldats des *auxilia* et de flottes que la question reste obscure. Encore devaient-ils être faits citoyens par l'édit de Caracalla.

LIVRES OFFERTS

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter au nom de l'auteur, M. K.-J. Basmadjian, une *Histoire moderne des Arméniens depuis la chute du royaume jusqu'à nos jours* (1375-1916). L'auteur traite non seulement de l'histoire, mais aussi de l'art, du mouvement intellectuel et de la question arménienne pleine d'actualité. A cet ouvrage, M. Basmadjian ajoute une carte de l'Arménie ancienne qui permet de constater l'étendue du pays depuis Adalia jusqu'à la Caspienne. »

M. Haussoullier dépose sur le bureau de l'Académie le 272e fascicule de la « Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Études » qui contient un mémoire de lui, intitulé : *Traité entre Delphes et Pellana; étude de droit grec* (Paris, 1917, in-8°).

SÉANCE DU 27 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« J'ai le regret de faire part à l'Académie de la perte qu'elle vient d'éprouver dans la personne d'un de ses plus anciens et de ses plus illustres associés étrangers, M. le professeur Henri Kern, membre de l'Académie des Sciences d'Amsterdam, professeur honoraire à l'Université de Leide, décédé à Utrecht le 4 juillet dernier.

« Johan Hendrik Caspar Kern était né, d'une famille hollandaise, à Poerworedjo, dans l'île de Java, le 6 avril 1833. Il était donc en quelque sorte voué par sa naissance à ce rôle de créateur et d'organisateur de la linguistique et de la philologie malayo-polynésiennes, qui fut et qui restera aux yeux de la postérité l'honneur impérissable de son nom, sans limiter pourtant à cet unique champ de recherches son activité scientifique. Mais sa famille ne s'en aperçut pas tout de suite, ni lui non plus, probablement. Amené en Hollande à l'âge de sept ans, il fit les études classiques usuelles à Zutphen, à Utrecht et à Leide. Il eut pourtant, à Leide, l'occasion d'apprendre les éléments du sanscrit. Deux années passées ensuite à l'Université de Berlin, où il fut l'élève d'Albrecht Weber, l'engagèrent définitivement dans la voie de l'orientalisme. De retour en Hollande, où le sanscrit n'avait pas encore grand crédit, il enseigna quelque temps le grec à l'Athenæum de Maestricht. Puis il gagna l'Angleterre où, sans emploi officiel, il prépara sa remarquable édition des œuvres astronomiques de Varâha-Mihira, qui devait paraître à Calcutta en 1865. Cette préparation le signala à l'attention du gouvernement anglais, qui le chargea d'une chaire de sanscrit à Bénarès, dès 1862. Il ne resta que trois ans dans l'Inde. L'Université de Leide l'appela à elle dans une chaire de sanscrit et grammaire comparée, créée pour lui, et dans laquelle il fit une large part à la philologie malayo-polynésienne.

« En 1903, à l'occasion de son 70e anniversaire, qui coïncida avec sa retraite, ses élèves, collègues et admirateurs ont fait paraître un recueil de mémoires qu'ils lui ont dédié sous le nom d'*Album Kern*, imposant témoignage de la considération que l'illustre maître avait su conquérir dans le monde savant, et auquel huit de nos compatriotes, dont trois membres de notre Académie, MM. Bréal, Senart et Barth, ont tenu à honneur de collaborer.

« Ses publications ont été nombreuses et variées. Elles sont trop étrangères à mes études personnelles pour que je me permette de les juger ; d'autre part, le moment serait mal choisi pour en aligner une sèche bibliographie. Permettez-moi cependant, en précisant les dates où notre Académie s'est agrégé le professeur Kern, de rappeler en quelques mots, écho de l'opi-

nion de confrères autorisés, les parties les plus saillantes de son œuvre scientifique.

« Kern a été nommé correspondant de notre Académie, en remplacement du baron Alfred de Kremer, le 26 décembre 1890, et associé étranger le 8 mars 1907, en remplacement d'Ascoli. Dans cette dernière circonstance, beaucoup d'entre nous se le rappellent sans doute, quatre de nos confrères tinrent à venir exposer ses titres à cette haute distinction, MM. d'Arbois de Jubainville, Viollet, Barth et Senart. Aux orientalistes s'étaient donc joints deux médiévistes, occidentalistes par définition, car la mesure des temps n'est pas la même, comme on sait, selon qu'on tourne les regards vers l'Ouest ou vers l'Est. C'est qu'en effet depuis 1868, date où Kern, reprenant avec plus de pénétration un sujet ébauché en 1850 par le célèbre philologue allemand Jacob Grimm, avait résolu la question de l'origine et du sens des gloses malbergiques sur la Loi Salique, son nom n'était pas moins familier chez nous aux élèves de l'École des chartes qu'à ceux de l'École des langues orientales. Et cela même établissait comme une parenté intellectuelle entre lui et celui qu'il s'agissait de remplacer. Comme Ascoli, Kern a été un maître dans le vaste domaine de la linguistique indo-européenne ; comme lui, et plus que lui, il en est sorti pour promener son regard au delà des frontières et soumettre à l'empire des lois cet autre domaine qui va de la Nouvelle-Zélande à Madagascar et de Samoa à Formose. Indianiste, il a surtout fait porter ses travaux philologiques sur les textes relatifs à la géométrie et à l'astronomie, et ses travaux historiques sur le bouddhisme. Son *Histoire du bouddhisme*, parue à Harlem en 1881-1883, traduite depuis en allemand et en français, et son *Manuel du bouddhisme indien*, écrit en anglais (Strasbourg, 1896), sont pour ainsi dire classiques : c'est ce que la science moderne a produit de plus sobre, de plus sûr, de plus raisonnable sur l'ensemble d'une religion au sujet de laquelle trop d'idées chimériques ont été mises en circulation. Dans le domaine malayo-polynésien, où il a été à la fois linguiste, grammairien, philologue et historien, il a introduit une discipline rigoureuse, une méthode féconde, dont les effets bienfaisants ne cessent pas de se faire

sentir, et dont la première mise en train équivaut à une véritable création.

« Notre regretté confrère pouvait écrire, et il l'a fait parfois, en anglais, en allemand, en français presque aussi bien qu'en néerlandais. Sa belle notice sur Ascoli, insérée dans nos *Comptes rendus* en 1908, atteste avec quelle aisance il maniait notre langue. Mais dans tous ses grands ouvrages, il s'est servi du néerlandais, au risque de diminuer le nombre de ses lecteurs. Qui oserait lui reprocher aujourd'hui encore, comme on l'a fait naguère, le sentiment filial qui l'a, pour ainsi dire, rivé au corps et à l'âme de sa langue maternelle, aujourd'hui où les petites nationalités, même quand elles n'ont pas, comme la Belgique, l'auréole du martyre, nous apparaissent quasi sacrées ? Bien que Kern ne dût rien directement à notre pays pour sa formation scientifique, il a toujours fait preuve non seulement de courtoisie, mais de dévouement vis-à-vis de la France. Barth vous rappelait, en 1907, la joie avec laquelle le grand savant hollandais, qui avait le premier déchiffré et traduit en notre langue quelques inscriptions du Cambodge, avait salué la fondation de l'École française d'Extrême-Orient, et avec quel zèle il s'était employé, par lui et par ses amis de Java, à faciliter ses débuts et à étendre son rayonnement. Ni les années ni les événements politiques ne l'avaient changé. Depuis le début de la guerre actuelle, je le tiens de bonne source, sa sympathie, ardente et active encore malgré l'âge, s'employait autour de lui à gagner les esprits et les cœurs à notre juste cause. A l'expression publique des condoléances que l'Académie doit à sa famille et que je lui adresse en votre nom, qu'il me soit permis de joindre celle de nos sentiments de profonde gratitude. Kern a honoré son pays et par sa science et par sa conscience ».

M. Édouard Chavannes fait, au nom de M. Segalen, la communication suivante :

« Le D[r] Segalen, déjà connu par une exploration archéologique dans la Chine occidentale en 1914, a mis à profit cette année un séjour que ses fonctions militaires lui ont fait faire à Nanking ; il a étudié les sépultures imposantes qui ont subsisté dans cette région et qui proviennent de dynasties du v[e] et du vi[e] siècles de notre ère ; il fait communiquer à l'Académie les

photographies qu'il a prises de ces monuments et montre dans un mémoire quel en est l'intérêt pour l'histoire de l'art chinois [1].»

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

Le Président rappelle à l'Académie que six mois se sont écoulés depuis qu'on a décidé l'ajournement de la déclaration de vacance de la place de M. Valois et des autres places également privées de leur titulaire. Le bureau estime qu'au lieu de prononcer aujourd'hui sur la question, il vaudrait mieux attendre que la Compagnie fût plus nombreuse et renvoyer le vote au mois d'octobre. — Il en est ainsi décidé.

L'Académie vote le projet de budget dont copie lui a été distribuée précédemment.

M. Moïse Schwab analyse un grand papyrus, provenant du Caire, qui appartient à M. Théodore Reinach. Ce papyrus contient sept pièces relatives à des procès soutenus à Fostât (faubourg du Caire). Cinq de ces pièces sont écrites en hébreu, et deux en judéo-arabe, c'est-à-dire en langue arabe avec caractères hébreux. L'une de ces dernières mentionne à plusieurs reprises, comme un contemporain, l'exilarque ou patriarche de toutes les communautés juives. Ce détail permet de fixer la date des documents en question. Ils intéressent également l'onomastique, par la mention de personnages inconnus et de localités égyptiennes ou asiatiques qui ont disparu depuis lors, et surtout la paléographie, parce que l'écriture de ces textes est un curieux modèle de transition entre les caractères carrés, rigides, anguleux, et les caractères cursifs, adoptés plus tard par un besoin général d'écrire rapidement.

La partie arabe de ces documents a été traduite par M. Paul Casanova, professeur au Collège de France.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

SÉPULTURES DES DYNASTIES CHINOISES DU SUD (ÉPOQUE DES NAN-PEI-TCH'AO, Ve ET VIe S. AP. J.-C.),

PAR M. LE Dr VICTOR SEGALEN.

L'époque des Nan-Pei-tch'ao, dynasties du Sud et du Nord, est demeurée l'une des plus riches en monuments de la sculpture sur pierre. Les dynasties du Nord, — principalement celle des Wei, — ont fondé les grands souterrains bouddhiques de Yun-kang et de Long-men. Les dynasties méridionales (Song, Ts'i, Leang et Tch'en) nous transmettent les belles statues funéraires des environs de Tan-yang, de Kiu-yong et de Nan-king.

Signalés par les chroniques provinciales et les recueils archéologiques chinois, ces derniers monuments sont demeurés longtemps négligés ou méconnus. Il convient de rapporter au P. Gaillard, missionnaire à Nan-king, le mérite d'en avoir, le premier, relevé l'importance sculpturale. Il ne put malheureusement avant sa mort (1900) en livrer une étude personnelle. Un Japonais, M. Chuta Itô, les mentionna dans le n° de juin 1908 de la revue la *Kokka*. Enfin, sous le n° 33 des Variétés Sinologiques (Tombeaux des Liang), le P. Mathias Tchang, qui avait accompagné le P. Gaillard dans ses recherches, publia une partie des notes de ce dernier, en y joignant la traduction des textes afférents à l'une de ces sépultures, le Tombeau de Siao-Chouen-tche. L'ouvrage contient deux cartes des Tombes impériales aux environs de Nanking, et un excellent tableau généalogique des membres de la famille Siao. En dépit d'une certaine imprécision topographique et de quelques erreurs dans l'attribution des figures, ce fascicule

demeure une bonne introduction à l'étude de ces monuments.

*
* *

Les sépultures des Song, Ts'i, Leang et Tch'en se disséminent sur le territoire compris au Sud du Yang-tseu, entre Nan-king à l'Ouest, Tan-yang à l'Est, avec pour centre Kiu-yong. Tous les tumulus ont disparu. Il subsiste de grandes statues, des stèles et des colonnes, toutes faites de la même matière : marbre gris veiné de rouge et de blanc. Quelques-unes des stèles et la plupart des colonnes portent des inscriptions encore lisibles qui permettent l'identification certaine.

La majeure partie des tombeaux appartient à la troisième des quatre dynasties du Sud, celle des Leang (502-557 ap. J.-C.).

Les statues de quadrupèdes sont de deux sortes : chimères et lions ailés. Les premières semblent être réservées aux tombeaux des personnages ayant effectivement ou nominalement régné ; car on ne les trouve que sur l'emplacement (présumé) des tombeaux de Ts'i Wou-ti, Leang Wou-ti, et sur le lieu (certain) du tombeau de Siao Chouen-tche, père de Leang Wou-ti (que celui-ci honora du titre impérial dès qu'il se fut lui-même emparé du trône). Les chimères sont reconnaissables à leur tête monstrueuse, barbue et cornue, posée sur un corps allongé, supporté par quatre pattes courtes et griffues. D'un aspect fantasque, avec des ornements artificiels (volutes, ailettes multiples), une échine squameuse, une croupe tombante, elles offrent une réalisation sculpturale plus bizarre que majestueuse, malgré leurs fortes dimensions (3 mètres) (fig. 1).

Au contraire, les lions ailés (réservés au tombeau des princes des Leang), plus nombreux et fort heureusement mieux conservés, sont des œuvres d'une grande puissance sculpturale. Ils accusent un type franchement léonin, avec

le mufle bâillant de toutes ses forces, et rejeté en arrière, ce qui bombe le poitrail, très volumineux. La tête est surmontée de deux pointes mousses, qui sont les oreilles, confondues avec la crinière, laquelle tombe en arrière en deux



Fig. 1. — Chimère de Ts'i Wou-ti (+ 493), à Tan-yang (20 li à l'Est).

masses ovoïdes séparées par un sillon. La tête est légèrement oblique vers l'extérieur du champ de sépulture. L'animal est, non pas en marche, mais *hanché* pour obéir au regard, et dans une pose très élégante : les deux pattes intérieures (au champ de sépulture) se portant fortement en avant, les deux autres étant légèrement obliques en arrière.

Ces lions se font vis-à-vis, par paire, d'une façon symétrique, mais en conservant, chacun, leur individualité sculpturale. C'est ainsi que le lion de droite (le seul exis-



Fig. 2. — Siao King (+ 528). — Lion de droite.

tant) du tombeau de Siao King, présente, de tous, la tête la mieux modelée et la plus expressive (fig. 2). Une paire, à quelque distance, attribuable à Siao Houei, donne un profil allongé et souple pour le lion de gauche et robuste pour celui de droite. La sépulture de Siao Sieou est, dans son ensemble, la mieux conservée. Le lion de gauche est d'une très belle tenue sous tous ses aspects. En revanche, le

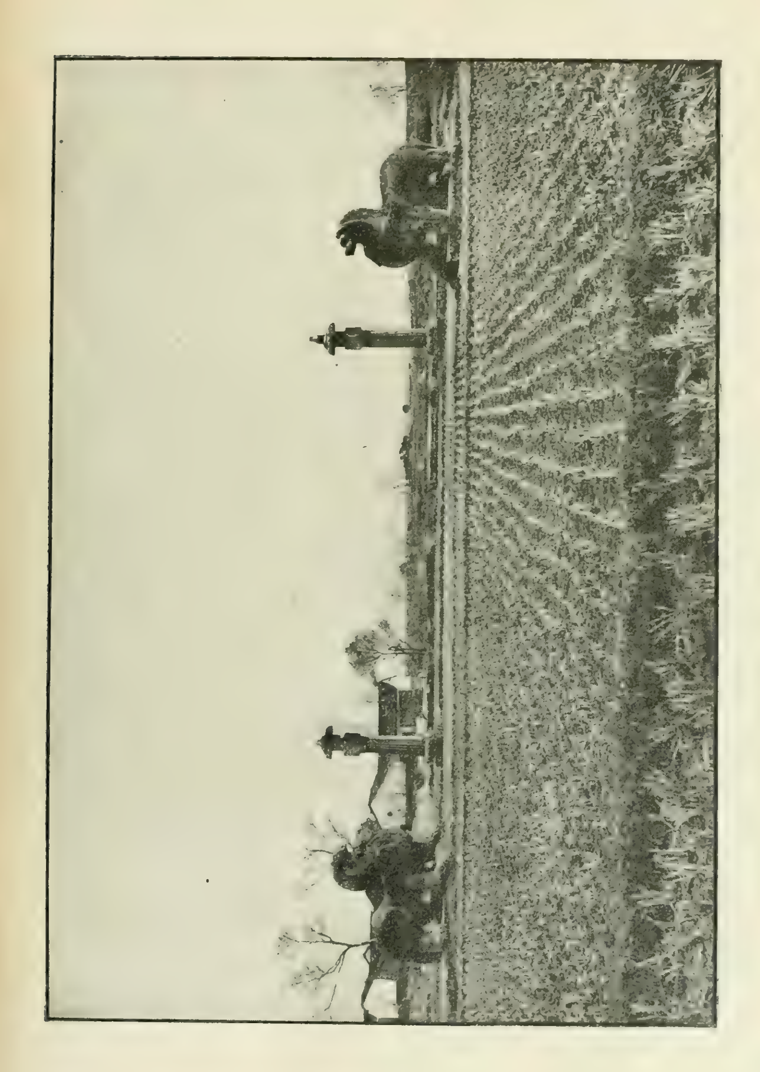


Fig. 3. — Siao Tsi (+ 429). — Ensemble (à 20 li N.-O de Kiu-yong).

tombeau de Siao Tsi (fig. 3) présente deux bêtes de formes lourdes, sur des pattes grossièrement équarries [1].

Les lions ailés des Leang (une douzaine de spécimens en sont conservés) forment donc un ensemble sculptural ayant sa tradition, son module, mais aussi sa liberté de réalisation individuelle. Il est par conséquent fort intéressant de poursuivre cette « école » dans son origine immédiate et dans son achèvement, c'est-à-dire de la faire remonter à la 1re des dynasties du Sud, celle des Song (420-478), et d'en retrouver des traces sous la 4e, celle des Tch'en (557 à 589).

De cette dernière il n'existait, semblait-il, aucun vestige. La bête figurée dans les « Tombeaux des Leang », Var. Sinol. 33, p. 51, sous la mention « cheval ailé [*sic*] du tombeau de Tch'en-Wou-ti, à Che-ma-tch'ong », se trouve en réalité à Chouen-houa-tchen et appartient à un tombeau manifestement Leang. Mais, suivant l'indication des Chroniques Provinciales, j'ai trouvé, à 8 li à l'Est de la porte Kao-kiao men, au bord de la route dallée qui va de Nan-king à Kiu-yong, deux grandes statues d'animaux d'un aspect fort inattendu. J'ai dit, en effet, que les chimères semblent réservées aux tombes impériales ; les lions ailés, aux sépultures seulement princières. Or ces deux animaux, qui décorent la sépulture d'un empereur, Tch'en Wou-ti (557-569), ne sont ni lions ni chimères, mais participent à la fois et des unes, et des autres. Je propose de les nommer : les Hybrides de Tch'en Wou-ti (559).

Elles marquent une décadence complète de l'art statuaire des Leang. La bête de gauche est très voisine du type lion (fig. 4), mais l'échine n'est pas creuse, les courbes sont molles, la croupe retombe. La bête de droite, avec sa tête haute et son cou peu cambré se rapproche du type disgra-

1. Hauteur moyenne des oreilles au socle : 3 m. 10.



Fig. 4. — Tch'en Wou-ti (+ 559). — Lion hybride de gauche, à Che-ma-tch'ong.

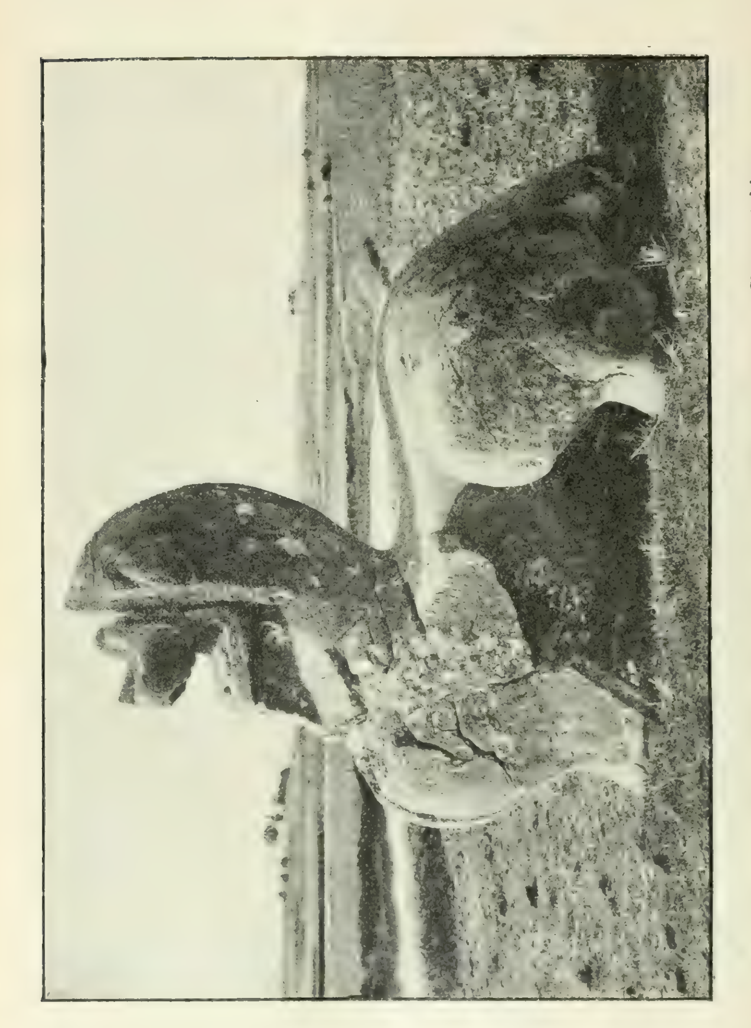


Fig. 5. — Tch'en Wou-ti (+ 559). — Lion hybride de droite, à Che-ma-tch'eng.

cieux de la chimère (fig. 5). L'ensemble est laid, accusant la déchéance rapide d'une tradition qui pourtant avait donné les puissantes statues que l'on vient de signaler.

Si, maintenant, des Leang et des Ts'i l'on remonte à la première des dynasties du Sud, celle des Song (420-479),



Fig. 6. — Chimère de Song wen-ti.

on peut espérer découvrir l'origine, ou du moins le type le plus ancien de ces mêmes statues. Les chroniques signalaient, au village dit « K'ilin-men », l'existence d'un K'i-lin appartenant à la tombe de Song Wen-ti, mort en 453.

Mais le mot K'i-lin, — licorne, chimère, ou tout quadrupède fabuleux, — ne préjugeait en rien du genre de bête

que sa découverte mettrait en évidence. J'ai trouvé cette statue enterrée jusqu'aux épaules. Le déblaiement a fait voir des caractéristiques sculpturales fort intéressantes. Tout d'abord, c'est bien une chimère. Mais la facture et les ornements, plus robustes et plus sobres que sur les bêtes analogues des Ts'i et des Leang, accusent un indéniable archaïsme. La statue n'est pas faite d'un seul bloc, comme toutes les autres, mais le sommet de la tête et la mâchoire supérieure, rapportés, se fixaient au cou par un tenon qui subsiste (fig. 6). On les retrouve, brisés, à quelques pas.

Le morceau le plus réussi est l'aile gauche et, en particulier, l'attache de l'aile, point toujours délicat et fort inégalement traité suivant l'époque de la statuaire chinoise. L'aile, sous les Han, vient se plaquer durement sur l'épaule. Sous les T'ang, on la voit parfois se dégager par une articulation très fine d'où s'épanouit l'empennage (cheval ailé du tombeau de T'ang Kao tsong † 683). Ici (fig. 6), l'aile vient coiffer l'épaule par une arabesque robuste, laissant tomber des ornements jusqu'à la naissance du jarret. L'ensemble est trapu, mais souple, et d'un bon effet décoratif.

Cette statue, bien supérieure aux chimères des Ts'i et des Leang, qui la suivent à cinquante et cent années près, est donc l'ancêtre, en ronde bosse, des innombrables « monstres chinois ». Elle possède une indéniable noblesse de lignes, et marque l'origine d'une tradition dont les « Hybrides de Tch'en » se montrent, un siècle plus tard, les représentants déjà dégénérés.

*
* *

Les tortues porte-stèles présentent un type caractérisé (fig. 7) d'une facture plus souple et plus élégante que celui des T'ang et surtout des Ming. La stèle est surmontée d'un fronton demi-circulaire plaqué d'un cartel où s'inscrit le

nom et une partie des titres du défunt. Le texte est le plus souvent effacé, mais se retrouve dans les recueils épigraphiques. Le fronton est perforé d'un trou, habituel dans les

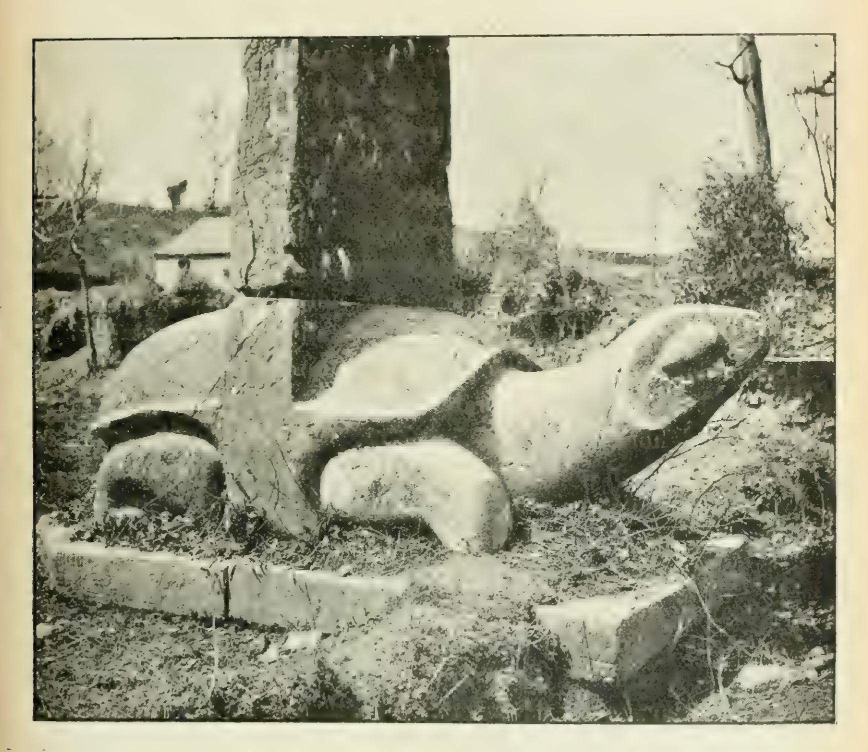


Fig. 7. — Siao Sieou. — Tortue de gauche.

stèles anciennes, généralement antérieures aux T'ang. Les tranches latérales sont ornées de cartouches contenant, en bas-reliefs, de petits personnages ou des animaux ailés d'un mouvement élégant et vif[1].

1. Un estampage en a été publié, sous le n° 191, dans les Planches de la Mission Chavannes.

*
* *

Restent les colonnes. Ce sont, de tous ces vestiges, les monuments les plus inattendus.

Tandis que les Bêtes ailées, les Stèles et les Tortues appartiennent à la plus classique tradition chinoise, celle des Han, et se perpétuent jusqu'à nos jours, les colonnes semblent apparaître avec les monuments des Leang et ne se retrouvent plus dans la suite.

Ce sont des fûts cylindro-coniques de 4 à 5 mètres de hauteur, surmontés d'un couronnement en forme de champignon, supportant lui-même un lionceau (fig. 8 et 9). Le fût est posé sur un socle très important, dont l'ornement, en ronde bosse, est fait de deux longs animaux ailés (fig. 10). Le tout dépasse 7 mètres de haut.

En dehors des lionceaux et des bêtes du socle (lesquelles sont modelées et musclées comme les longs félins des Han), aucun autre détail n'appartient à la statuaire chinoise. Le fût est d'un module très particulier. Sa section est un compromis entre l'octogone et l'ellipse. Les rainures, concaves, au nombre de 24 ou 28 suivant les spécimens, montent jusqu'à une première bague ornée de deux dragons minces, surmontés d'une tresse. Le fût, à cet endroit, est débordé largement par un cartel rectangulaire portant une inscription analogue à celle du fronton des Stèles. Au-dessus du cartel, et jusqu'au-dessous du couronnement, le fût est cannelé de telle sorte que deux cannelures correspondent à une gorge. Le couronnement, d'un diamètre d'environ 1 m. 80, est puissamment modelé sur sa face convexe par un décor évidemment inspiré de la fleur de lotus. Le même décor, mais en faible relief, se reproduit sur sa face inférieure.

Les inscriptions des cartels des colonnes sont analogues, dans leur texte, à celles de tous les monuments funéraires

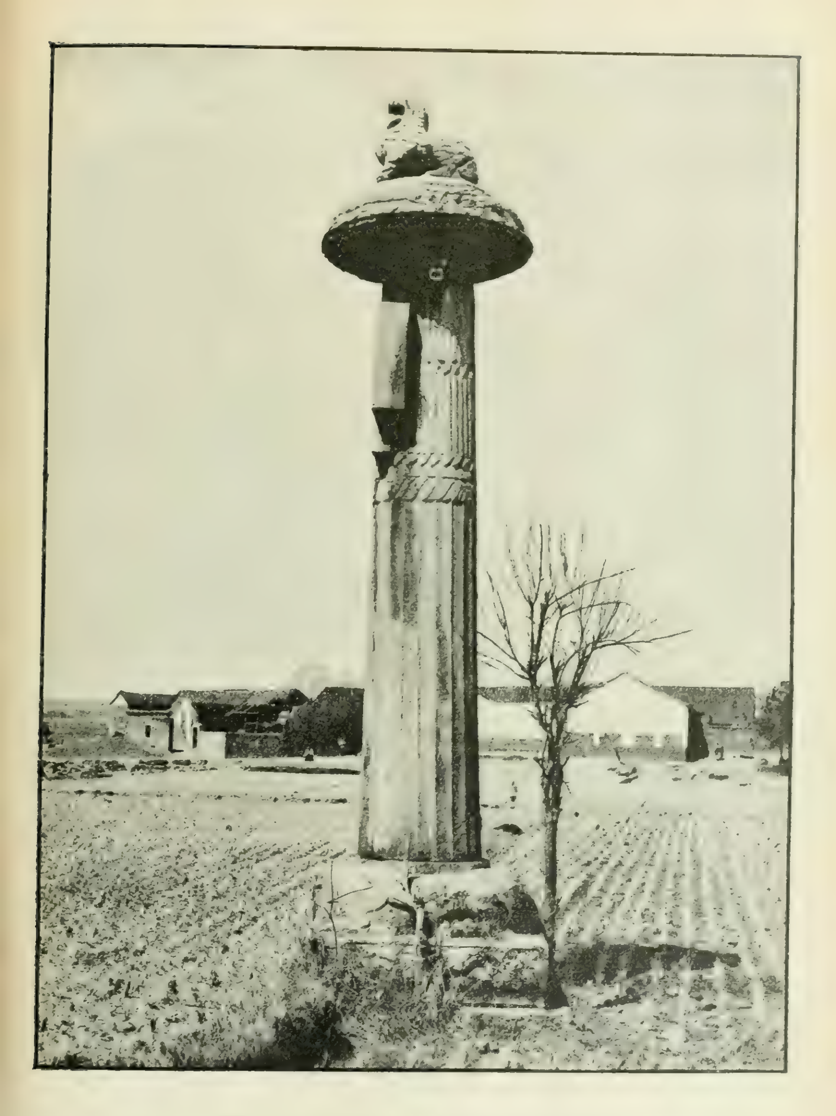


Fig. 8. — Siao Tsi. — Colonne de droite.



Fig. 9. — Siao Tsi. — Colonne de droite.

des dynasties précédentes, et se terminent par l'expression : chen tao, chemin de l'Esprit, attestant que les colonnes jouent ici le même rôle que les piliers funéraires (les k'iue)

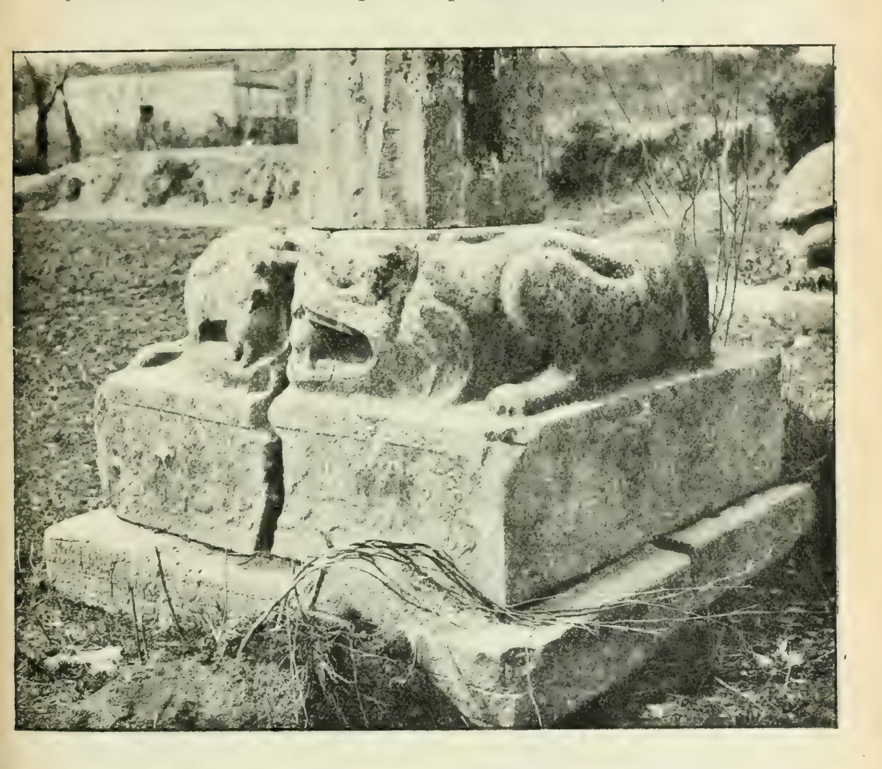


Fig. 10. — Siao Sieou. — Base de la colonne de gauche.

sous les Han, qui ouvrent la route au champ de sépulture. Mais la disposition graphique est, une fois sur deux, surprenante : par le *renversement de l'écriture* (fig. 11).

L'inversion est de trois sortes ; elle affecte :

a) Le sens de la lecture (qui se fait de gauche à droite), sans retourner les caractères.

Ex. : inscript. de Siao Tsi, colonne de gauche, ou de Siao Hong, colonne tombée.



Fig. 11. — Siao King. — Colonne de gauche.



Fig. 12. — Ensemble de la sépulture de Siao Sieou (+ 518).
A 6 li à l'Est de la porte Yao-houa men (enceinte extérieure). — Levée de terre, de Nanking.

b) Les caractères, qui sont vus comme dans un miroir, mais le sens de la lecture demeure normal, de droite à gauche.

Ex. : inscript. de Siao King (fig. 11).

c) A la fois le sens de la lecture et les caractères.

Ex. : inscript. de Siao Chouen-tche, publiée en facsimilé dans l'ouvrage du P. Tchang.

Aucune explication fondée sur les textes chinois ne me paraît répondre, jusqu'ici, aux objections que soulèvent ces inscriptions inverses. J'espère en présenter une autre basée sur l'origine indiscutablement étrangère de ces monuments.

*
* *

Reconstitution de l'Allée Funéraire sous la dynastie des Leang.

L'un des tombeaux, celui de Siao Sieou (fig. 12), se présente avec une intégrité suffisante. On voit que l'allée s'ouvrait par deux chimères ou deux lions ailés, séparés par un intervalle de 20 mètres environ. Puis venaient deux tortues porte-stèles ; deux colonnes ; enfin deux autres tortues et stèles semblables aux premières. Le tumulus devait s'élever à la suite, mais en un point indéterminé.

Cette succession d'objets était-elle partout identique ? Je ne le crois point, car j'ai découvert au tombeau de Siao Chouen-tche, entre les chimères et les colonnes, le soubassement d'une construction plus puissante que n'importe lequel de ces objets. De plus, un bloc cubique de fortes dimensions, à demi enterré près de ces dalles, ne semble appartenir à aucun type de statue connue.

Il semble cependant que le dispositif général soit bien octuple. L'allée funéraire se présente ainsi sous l'aspect d'une double rangée de quatre paires de statues, disposées le plus souvent du Sud au Nord. L'espace couvert est beaucoup moindre, en longueur, que celui occupé par les dynasties

postérieures, T'ang, et surtout Song et Ming. C'est en quelque sorte, et comme la date l'explique, une disposition intermédiaire entre le Tombeau Han où « l'allée » se réduisait peut-être à une ou deux statues, et les copieux alignements des basses époques.

*
* *

Ces notes n'ont pour but que de commenter les reproductions photographiques ci-jointes, qui sont destinées, tout d'abord, à fixer, sous une grande échelle, la plupart des aspects de ces monuments. Elles seront suivies, dès que les circonstances le permettront, de la publication complète des recherches sur le même sujet, poursuivies parallèlement dans les textes et sur le terrain.

LIVRES OFFERTS

Le P. Scheil a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom des amis de l'auteur (aujourd'hui défunt), un ouvrage intitulé : *Histoire documentaire de l'Arménie des âges du paganisme*, par Joseph Sandalgian (Rome, 1917, 2 vol. in-8°).

« Le champ de ces études s'étend de l'an 1410 av. J.-C. à l'an 305 de notre ère, et embrasse les pays situés entre la mer Caspienne et la mer Noire, entre le Caucase et l'ancienne Assyrie.

« Pour les sept premiers siècles, les *faits particuliers* sont tirés des inscriptions *assyriennes* et de celles appelées *vanniques* ou *ourarthéennes*. La suite recourt aux sources grecques, romaines, et aux traditions nationales arméniennes.

« La documentation témoigne d'un effort considérable. La narration en général forme un ensemble continu, raisonné, intéressant. En dehors d'aptitudes natives remarquables, on voudrait constater chez l'auteur un sens philosophique et philologique plus exercé.

« Aussi bien, de certains *faits généraux* qui, je crois, ont inspiré ce livre, et qui animent le premier volume tout entier, je dirai que je ne puis les considérer comme acquis à la science :

1° Le génie d'une unité ethnique et l'esprit d'une constitution nationale en Arménie, dès l'époque de Salmanasar II (860-825);

2° L'affinité étroite de la langue des inscriptions *vanniques* ou *ourarthéennes* avec le grec (53 °/₀), avec l'arménien (42 °/₀), avec le turco-finnois (4°/₀);

3° La parenté directe des Arméniens modernes, *in globo*, avec les peuplades de l'*Ourarthou* ou de Naïri, ennemis héréditaires des Assyriens.

« Ce sont là des thèses que même un patriote arménien ne peut accepter que sous les plus expresses réserves. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1917

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS

SÉANCE DU 3 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE BERGER, VICE-PRÉSIDENT.

M. Bernard Haussoullier donne lecture de la note suivante : « M. W. Deonna communique un miroir de bronze étrusque conservé au Musée de Genève et dans lequel il propose de reconnaître un moule de miroir du ve siècle. »

MM. Cumont, Clermont-Ganneau et Bernard Haussoullier présentent quelques observations.

M. Cagnat communique une note de M. Fabia, professeur à l'Université de Lyon, correspondant de l'Académie, sur *le Jardin des Mosaïques au quartier d'Ainay, à Lyon, en 1806-1812*. Le pharmacien Paul Macors était depuis 1803 en possession d'une partie de l'ancienne propriété des Jésuites. Il y découvrit plusieurs mosaïques romaines, entre autres celle des jeux du cirque (1806) qui est au Musée, et celle de Méléagre et Atalante (1809) qui a péri sur place. Le clos Macors devint ainsi le *Jardin des Mosaïques*, puis le local du *Cercle des Mosaïques*, un lieu de plaisance où furent célébrées la Saint-Napoléon de 1809, celle de 1810 et l'union de l'Empereur avec Marie-Louise. Le décès de Macors entraîna bientôt le morcel-

lement du jardin, et ensuite la croissance du quartier sa disparition. La mosaïque des jeux du cirque, acquise par la ville en 1813, y demeura jusqu'en 1818[1].

COMMUNICATIONS

LE JARDIN DES MOSAÏQUES AU QUARTIER D'AINAY, A LYON (1806-1812),

PAR M. PHILIPPE FABIA,

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Il y a un peu plus d'un siècle, Lyon ne dépassait point, au midi, entre Rhône et Saône, la ligne des anciens remparts d'Ainay. Encore les espaces non bâtis, des remparts à Bellecour, étaient-ils nombreux et vastes. Parmi ceux que les constructions neuves entamèrent bientôt se trouvait le clos Macors. Les Jésuites possédaient dans le quartier d'Ainay, à l'époque où ils furent expulsés du royaume, en 1762, une grande propriété, le noviciat de Saint-Joseph et ses dépendances, qui fut d'abord mise sous séquestre, puis vendue en 1775 à la Compagnie Rogé. Les créanciers de celle-ci, par suite de la transaction du 23 vendémiaire an XI (15 octobre 1802) avec M. de Laurencin, représentant la Compagnie Perrache, la revendirent en neuf lots[2], y compris la maison de la Flèche ou des Chevaliers de l'Arc en main, qui la confinait au Sud-Est, et réserve faite du terrain nécessaire à l'ouverture ou au prolongement de certaines rues. Le 16 brumaire an XII (8 novembre 1803),

1. Voir ci-après.

2. Voir le plan, fig. 1. L'original de ce plan est aux Archives municipales, (série O'Rues, acquisitions, dossier de la rue Bourbon, liasse Dépierre).

Paul Macors, pharmacien, acquit les quatre lots II, III, V et VI, c'est-à-dire toute l'ancienne propriété hormis les bâtiments et cours au Nord et la partie située à l'Est de la nouvelle rue de Puzy [1]. Mais il avait des commanditaires et le lot VI seulement lui appartenait en propre [2]. Cependant nous voyons que, sa vie durant, il usa du lot III comme de son bien. Pour les contemporains, le clos Macors se compose de ces deux lots, que nulle barrière ne sépare [3], et comprend donc tout l'espace que limitent les remparts [4] au midi, la rue d'Auvergne à l'Ouest, la rue de Puzy à l'Est, au Nord la rue projetée Rogé, prolongement de la rue Jarente vers l'orient [5].

Ce fut dans la moitié orientale de son jardin, dans le lot VI, que Macors découvrit par hasard, le 18 février 1806, la mosaïque des jeux du cirque. La découverte fit beaucoup de bruit à Lyon et même hors de Lyon, grâce principalement aux monographies d'Artaud [6]. Elle valut à l'inventeur des satisfactions d'amour-propre auxquelles il

1. Appelée aussi rue neuve Saint-Joseph, parce qu'elle prolongeait la rue Saint-Joseph. La rue de Puzy est aujourd'hui la partie moyenne de la rue Auguste Comte.

2. Pour tout ce qui précède, depuis le début de l'alinéa, voir Arch. mun., série, dossier, liasse cités ; Vermorel, *Historique et statistique des voies publiques comprises dans les quartiers de Bellecour, Ainay, Perrache et presqu île Perrache*, manuscrit déposé aux Archives municipales, p. 433 et suiv., 468 et suiv., et, du même au même dépôt, notes manuscrites, vol. 5, p. 994 et suiv.

3. La rue de la Direction (plus tard partie de la rue Bourbon et maintenant de la rue Victor Hugo), qui doit les séparer, n'est pas encore ouverte.

4. Ou le tracé de la rue Laurencin, plus tard rue des Remparts d'Ainay.

5. S'il fallait en croire Artaud, *Histoire abrégée de la peinture en mosaïque*, p. 63 et 77, ce jardin aurait compris au moins l'ensemble des quatre lots ; mais il s'exprime de façon inexacte et les autres témoins le contredisent formellement.

6. *Description de la mosaïque de M. Macors :* Lyon, 1806, in-8°, reproduite dans le *Magasin encyclopédique* de 1806, IV, p. 160 et suiv. ; — *Description d'une mosaïque représentant des jeux du cirque*, Lyon, 1806, in-fol., avec une planche en couleurs. Ces deux monographies nous renseignent sur le lieu, la date et toutes les circonstances de la découverte.

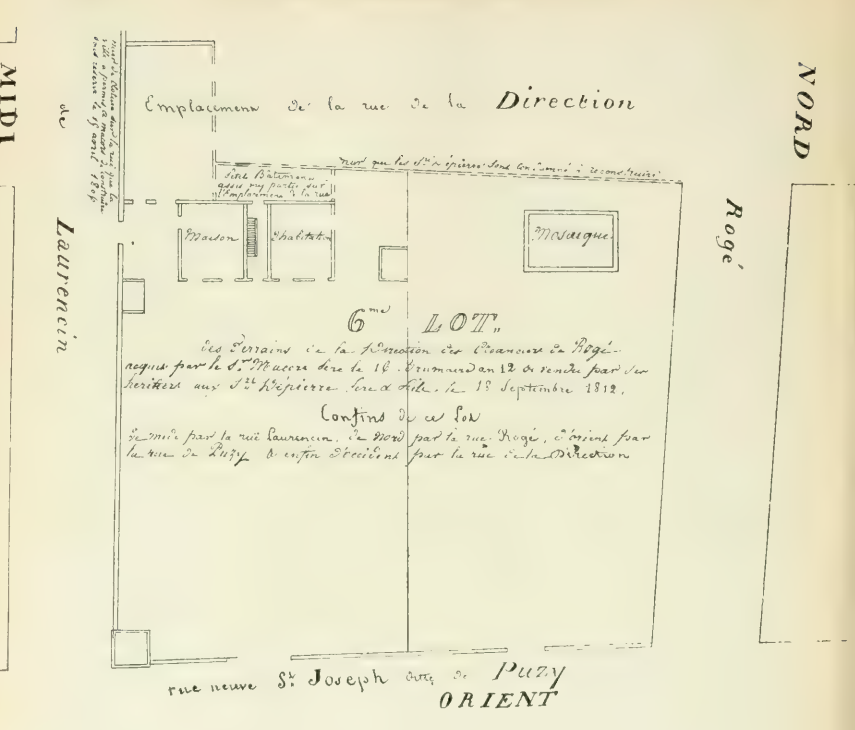


Fig. 1. — Lotissement des biens de Saint-Joseph et de La Flèche.

n'était pas insensible. L'affluence du public lyonnais, la visite « de tous les grands personnages » qui passaient dans notre ville [1], les félicitations, les encouragements le décidèrent à poursuivre ses fouilles. Pendant l'hiver de 1808-1809, à l'extrémité occidentale du clos, touchant la rue d'Auvergne, il remit au jour un groupe de trois mosaïques, dont celle de Méléagre et Atalante [2]. Depuis la première découverte, l'adresse suburbaine de Macors était

1. C'est lui-même qui le dit, dans le rapport cité à la note suivante.

2. Rapport de Macors au préfet (24 février 1809), inséré dans le *Bulletin de Lyon*, 1809, p. 66 et suiv., reproduit textuellement, moins la date, dans le *Magasin encyclopédique* de 1809, II, p. 364 et suiv.

« rue de Pusy, à la Mosaïque »[1]. A partir de 1809, on appelle couramment son clos le « jardin des Mosaïques[2] ».

Ce « pharmacien distingué » était aussi, selon Artaud[3], « un ami éclairé des arts ». Ami zélé, tout au moins. Il le prouva d'abord en s'appliquant à procurer la conservation sur place de ses mosaïques et à leur donner le cadre qu'il estima digne d'elles. Pour abriter celle des jeux du cirque, il avait fait élever « un petit temple d'ordre dorique grec » dédié à ses frères intellectuels, « aux amis des arts[4] ». De même, par ses soins, un pavillon « garantit des injures de l'air » Méléagre et Atalante[5]. « Un jardin dessiné avec goût[6] » succéda au bouleversement des fouilles. « Ce jardin,.. parfaitement décoré par le propriétaire, offre des promenades bien ombragées, des bosquets et des gazons ornés des fleurs les plus variées et les plus éclatantes. » Une « distribution ingénieuse et pittoresque... double en quelque sorte l'étendue du local[7] ». D'ailleurs, Macors ne considérait pas son rôle d'inventeur comme terminé. Il se sentait d'humeur à sacrifier ses pelouses et ses allées ; mais il eût voulu que, dorénavant, on l'aidât pécuniairement. Le maire de Lyon, M. de Fay Sathonay, lui avait promis qu'il partagerait les frais des fouilles de 1808-1809[8]. S'il tint parole, nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, un article

1. *Bulletin de Lyon*, 1808, p. 148 et 153. Son adresse urbaine est rue Saint-Jean, *ibid.*

2. Outre les témoignages cités plus bas, voir Artaud, *Lyon souterrain*, p. 147 ; «... le clos Macors, qui pendant quelque temps a été appelé jardin des Mosaïques... »

3. *Description*, in-fol., note, 24 ; *Histoire abrégée...*, p. 55.

4. *Ibid.* ; cf. [Cochard], *Description des curiosités de Lyon*, dans l'*Indicateur de Lyon* pour 1810 ; 1re partie, p. 13.

5. Cochard, *ibid.*, et *Description historique de Lyon*, 1817, p. 46.

6. *Ibid.*

7. *Bulletin de Lyon*, 1809, p. 203.

8. Lettre de Macors au maire, 16 novembre 1808 (Arch. mun., série R², Musées, acquisitions, recherches archéologiques, travaux, collections).

de journal [1], inspiré sans nul doute par Macors, annonce le projet qu'il a conçu pour obtenir l'aide pécuniaire indispensable, celle des Lyonnais, en attendant que « la munificence du gouvernement » supplée « à l'insuffisance de la fortune d'un particulier ».

Macors veut donc « faire de son jardin un lieu de réunion, une promenade agréable et bien décorée, où les amis des lettres et des arts viendront cultiver les sciences, objet de leurs études, où les citoyens trouveront un délassement dans les belles soirées de l'été, où les voyageurs savants et curieux recevront accueil... » Ce projet a rencontré l'approbation d'une « société nombreuse et choisie qui s'est réunie le 7 juin » 1809, « dans la maison attenant au jardin ». Une liste d'abonnés a été ouverte ; les noms du préfet, du premier président et du maire sont inscrits en tête. « Il ne serait pas impossible que cette réunion ne devînt le berceau d'un établissement plus utile qui, comme l'Athénée de Paris, présenterait à ses abonnés des cours d'instruction libre sur diverses parties des connaissances humaines. » La réunion s'appellera « Cercle du jardin des Mosaïques ». Voici l'essentiel des règlements [2] rédigés le 13 juillet, acceptés par les abonnés dans la séance du 20 et approuvés par le maire le 22. « Les souscripteurs pour la conservation des monuments découverts par M. Macors dans son jardin, rue de Pusy,... déclarent qu'ils se constituent en société libre sous le nom de *Cercle du jardin des Mosaïques.* » A la tête de la société, il y aura un conseil et une direction ; « M. Macors sera toujours membre né de la direction ainsi que du conseil... Cette direction sera chargée... de surveiller l'entretien et la conservation des jardins, bâtimens et surtout des mosaïques et autres monumens qui ont été ou pour-

1. *Bulletin de Lyon*, 1809, p. 185.

2. *Réglemens du cercle des Mosaïques*, Lyon, 1809 Biblioth. mun. de Lyon, n° 351537).

ront être découverts... La société sera réunie chaque année en assemblée générale... Elle sera représentée par les soixante premiers inscrits parmi ses membres, en mémoire des soixante nations des Gaules qui, par leurs députés, érigèrent jadis à Auguste, dans les lieux mêmes que doit occuper la société, des monumens, dont font probablement partie ceux que M. Macors a découverts [1]. » Le prix annuel de la souscription est fixé à 25 francs. « Du consentement de M. Macors et d'après les offres aussi nobles que désintéressées qu'il a faites à la société », tous les frais seront prélevés sur le fonds social avant le montant de la location, qui sera « une somme égale au vingtième de la valeur à laquelle seront portés par experts les lieux qu'il met à la disposition du cercle. Et s'il arrivait que les produits des abonnemens, prélèvement fait des frais..., fussent insuffisans pour remplir la totalité de cette location, M. Macors, toujours guidé par le même désintéressement et par l'amour du bien, déclare renoncer à toute répétition pour le déficit... Il aura dans tous les cas le droit de faire cesser la location à la fin de chaque année, c'est-à-dire au premier juillet ». Le conseil « pourra ordonner de nouvelles fouilles, s'il y a lieu, dans le terrain de M. Macors, mais seulement de son consentement ; il pourra donner selon les circonstances des fêtes... » Un prospectus avait prévu « des concerts d'amateurs..., des feux d'artifices... et autres spectacles pyrrhiques », ajoutant qu'on espérait que des savants et des littérateurs feraient deux ou trois cours par semaine. Le règlement spécifie qu'à ces fêtes, quelles qu'elles soient, seront seuls admis les membres du cercle, leur famille, les étrangers qu'ils présenteront et les invités du conseil, et même que seules ces personnes « auront entrée au jardin du cercle [2] ».

1. On sait que les archéologues lyonnais considéraient alors l'église d'Ainay comme bâtie sur l'emplacement du temple de Rome et d'Auguste.
2. *Bulletin de Lyon*, 1809, p. 203.

La réunion ainsi réglementée ne dura qu'une année, pendant laquelle les « vues d'agrément » paraissent avoir prédominé sur les « vues d'utilité ». Il n'y eut pas de nouvelles fouilles, à notre connaissance, et nous ne trouvons mentionnés que deux discours. Le cercle fut beaucoup moins un Athénée qu'un lieu de plaisance dont les attractions ne différaient pas essentiellement de celles que les grandes brasseries du voisinage offraient alors à leur clientèle [1]. La première fête extraordinaire fut donnée le 14 août 1809 pour l'inauguration du jardin et la célébration de la Saint-Napoléon. Une « assemblée nombreuse et choisie » écouta un discours de M. le docteur Martin sur la nouvelle société, prononcé « devant la plus belle mosaïque ». Il y eut ensuite « musique douce et harmonieuse », illumination et petit feu d'artifice [2]. Le 3 octobre, seconde fête extraordinaire : illumination à 6 heures 1/2 ; à 7 heures, « autour des colonnes du temple Napoléon » — le temple dorique grec antérieurement dédié aux amis des arts —, discours de l'avocat Guerre contre l'opinion qui attribue à Munatius Plancus la fondation de Lyon ; puis, feu d'artifice [3]. Troisième fête extraordinaire, le 6 mai 1810, « pour célébrer l'auguste alliance de Sa Majesté l'Empereur des Français à Son Altesse Impériale Marie-Louise d'Autriche [4] ». La fête fut répétée le 27 mai, « au grand contentement de tous les abonnés », mais non pas pour eux seuls. Le conseil du cercle, « en témoignage de sa satisfaction », avait « accordé à la régie chargée de cette partie », à l'artificier de la ville Arban, « cinq cens billets payans [5] ». Elle fut répétée de nouveau le 17 juin, avec quelques agréments de plus, ascension d'un ballon, audition des « Musiciens du Batail-

1. Voir *Bulletin de Lyon*, 1807, p. 178 et 246 ; 1809, p. 262. Cf. *Indicateur* de 1810, *Curiosités...*, p. 84.

2. *Bulletin de Lyon*, 1809, p. 262.

3. *Ibid.*, p. 218.

4. *Petites affiches de Lyon*, 5 mai 1810, p. 6.

5. *Ibid.*, 23 mai 1810, p. 7.

lon espagnol ». Mais ce n'était pas le cercle qui la donnait, c'était « M. Arban », en son propre nom et à ses frais. Il avait mis à la disposition de « MM. les Directeurs du Cercle des Mosaïques », qui lui concédaient l'usage du jardin, « 400 billets représentatifs du droit d'entrée des abonnés [1] ».

L'entreprise Arban se substituait au cercle. C'est Arban [2] qui fait savoir au public que « le prospectus des abonnemens prochains » — du 1er juillet 1810 au 1er juillet 1811 — « sera distribué dans les jardins le jour de la fête » ; que « le bureau des abonnemens est dans une des pièces de la maison Macors, rue de Pusy, au jardin des Mosaïques ». Nous avons ce prospectus [3]. Il n'y est pas question d'abonnements au cercle du jardin des Mosaïques, mais d'abonnements au jardin des Mosaïques. Le cercle a vécu. « Les fêtes qui se donneront à partir du 1er juillet prochain jusqu'au 1er juillet 1811, seront au nom et aux frais de M. Arban, artificier de la ville. » Il y en aura, dans le cours de l'année, quatre qui seront réservées aux abonnés, lesquels auront entrée aux autres. L'entreprise disposera du jardin et du local deux jours par mois ; à quelles conditions, quelle redevance elle devra payer au propriétaire, nous l'ignorons. A elle-même « les chefs d'abonnement paieront chacun pour eux la somme de douze francs ; leurs accessoires, tels que leur épouse et leurs enfans, seront de six francs par an ». Un avis distinct du prospectus informe que « l'entrée dans le jardin, les jours où il n'y a pas d'assemblée générale et pour ceux qui, n'étant pas abonnés, veulent se procurer la vue des monumens qu'il renferme, est d'un demi-franc. Cette rétribution est destinée à leur entretien et à leur embellissement [4] ».

1. *Petites affiches de Lyon*, 13 juin 1810, p. 7.

2. *Ibid.*

3. *Prospectus pour les abonnemens au jardin des Mosaïques*, Lyon, 1810 (Biblioth. mun., n° 114406).

4. *Petites affiches de Lyon*, 15 août 1810, p. 11.

« La première fête du jardin des Mosaïques pour les nouveaux abonnemens » dut avoir lieu « le dimanche 1er juillet[1] ». Dès le 15 août, le public est avisé[2] que des préparatifs sont faits « au jardin des Mosaïques pour la célébration de la fête de notre auguste Empereur ». Il y aura « cours paré, feux et danses champêtres, cible aux fusées volantes, illumination en feux de couleur, bal de nuit, feu d'artifice ». Le prix sera de deux francs pour les non abonnés. La fête est fixée au 19 août, si le temps le permet. Le temps ne le permit pas, et s'obstina, le dimanche suivant, à ne le point permettre. Elle eut lieu, semble-t-il, le 2 septembre[3]. Pour le dimanche 9 fut annoncée une fête champêtre, dernière manifestation, cette année-là, de l'entreprise Arban, qui, la belle saison revenue, ne donne plus signe de vie. Pourtant, le jardin des Mosaïques existe encore ; mais le décès de Paul Macors va entraîner sa disparition.

Macors mourut le 12 mars 1811[4]. Quelques jours après, le 26 mars, le préfet, comte de Bondy, écrit au maire[5] que « la mort du sieur Macors doit occasionner la vente du jardin des Mosaïques » ; le Conseil municipal est invité à délibérer « sur la conservation de ces mosaïques intéressantes sous le rapport de l'art et de l'histoire de Lyon ». Le Conseil municipal fit la sourde oreille[6], si bien que, le 18 septembre 1812[7], fut adjugée à Dépierre père et fils,

1. *Petites affiches de Lyon*, 27 juin 1810, p. 8.

2. *Ibid.*, 15 août 1810, p. 11.

3. *Ibid.*, 18 août, p. 8 (renvoi au 26 août) ; 25 août, p. 8 ; 1er septembre, p. 7.

4. Arch. mun., registres de l'état civil. Notice nécrologique dans le *Journal de Lyon* du 14 mai 1811, p. 1. La date donnée par le journal est à peine inexacte : 11 mars. Macors mourut le 12 à une heure du matin.

5. Arch. mun., série R², Musées, acquisitions, etc.

6. *Ibid.* et registres des délibérations du conseil municipal, 1811-1812.

7. Arch. mun., série R², Musées, acquisitions, etc., traité du 15 octobre 1813 entre le maire d'une part, Riffaut et Rivoiron de l'autre ; — *ibid.*, série O', Rues, acquisitions ; dossier de la rue Bourbon, liasse Dépierre.



Fig. 2. — Plan de l'ancien lot VI, acquis par les Dépierre après le décès de Macors.

non pas la totalité du jardin, mais la moitié qui appartenait à Macors, la seule mise en vente, l'ancien lot VI, subdivisé lui-même cette fois en deux lots qui comprenaient, l'un, au Sud, la maison d'habitation, l'autre, au Nord, « un temple renfermant une belle mosaïque [1] ». L'annonce légale de l'adjudication [2] spécifie que le tout est confiné à l'occident « par les terrains et bâtimens de Madame Laurent [3], la rue projetée sous le nom de la Direction entre deux ». C'est dire que l'ancien lot III avait fait retour à sa véritable propriétaire. Le jardin des Mosaïques était ainsi déjà coupé en deux [4].

Quelques années plus tard, vers 1821, Fortis [5] écrit que si l'on pénètre dans la ville par la rue de Puzy, on aperçoit à l'entrée deux pavillons, dont « l'un était celui d'une habitation agréable, appelée pendant plusieurs années jardin des Mosaïques ». Il ajoute : « Le jardin a été détruit et l'on y a élevé des maisons. » La mosaïque des jeux du cirque était alors au Musée, acquise par la ville en 1813, déplacée seulement en 1818. J'exposerai ailleurs les circonstances de l'acquisition et les causes de ce long retard. Quant à la mosaïque de Méléagre, malgré les démarches d'Artaud pour la sauver, elle était toujours en place, elle finit par périr sur place [6] ; perte d'autant plus regrettable

1. *Ibid.*, mêmes série, dossier et liasse : cahier des charges rédigé par Me Desgranges... — Voir le plan, fig. 2. L'original de ce plan est aux Archives municipales, *ibid.*

2. *Petites affiches de Lyon*, 2 mai 1812, p. 7 et suiv. ; 30 mai, p. 9 ; 2 septembre, p. 7. De même le cahier des charges.

3. Fille et héritière de Cohert ou Couhert, commanditaire de Macors pour le lot III.

4. Les Dépierre s'intitulent donc arbitrairement propriétaires « du jardin dit des Mosaïques » (arch. mun., série R2, Musées, acquisitions, etc. : lettre des Dépierre au maire de Lyon, 15 novembre 1815).

5. *Voyage pittoresque et historique à Lyon*, I (1821), p. 130 et suiv.

6. Arch. mun., série R2, Musées, acquisitions, etc. ; lettre d'Artaud au maire, 1er mars 1822 : *Histoire abrégée*...., p. 67.

que c'est presque [1] l'unique représentation figurée dont nous avons connaissance — grâce à la planche d'Artaud [2] — d'un épisode consécutif à la chasse de Calydon, Atalante recevant en hommage de Méléagre la dépouille du sanglier.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule janvier-février 1917 des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (Paris, 1917, in-8°).

M. Camille Jullian a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Mathorez, inspecteur des finances, ancien élève de l'École des Chartes, un travail sur *les Éléments de la population orientale en France, Sarrasins, Maures et Turcs* (extr. de la *Revue des Études historiques*, 1917, Paris, Picard, in-8° de 28 p.). Ce travail a été pour nous une surprise. Nous n'aurions jamais cru que le moyen âge et les temps modernes aient vu tant d'Orientaux s'installer chez nous, comme marchands, industriels, domestiques, esclaves même. Il est vrai que nous avons en France quantité de lieux-dits où apparaît l'Orient, *monts des Maures*, *villages des Sarrasins*, etc. Mais M. Mathorez écarte très judicieusement tous les faits fournis par la toponymie. Ces appellations sont le résultat de la vogue légendaire des Maures et des Sarrasins, vogue déterminée surtout par les romans et les épopées ; elles n'indiquent à peu près jamais des établissements réels ; le *mur des Sarrasins* à Bordeaux, par exemple, est un fragment d'aqueduc romain. L'auteur de ce travail n'a recours qu'à des documents écrits, textes de chroniques ou pièces d'archives d'une valeur absolue. C'est donc une nouvelle et importante contribution à cette science de la population française, où M. Mathorez s'est fait déjà un nom parmi les érudits. »

---

1. E. Kühnert, dans Roscher, *Lexikon der gr. und röm. Mythologie*, II, 2, col. 2620 et suiv., ne cite qu'un autre exemple, une amphore apulienne.
2. Planche IX.

SÉANCE DU 10 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. CHAVANNES, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. Maurice Vernes fait une lecture sur le Chanaan historique et le Chanaan légal. Le Chanaan historique, c'est le territoire qu'ont occupé les Israélites à l'époque historique, le Chanaan légal est une conception théorique de caractère à la fois juridique et théologique, greffée sur l'état de fait qu'ont connu ses auteurs. Il se distingue du premier à la fois par ses retranchements et par ses additions. Les premières comprennent partie de Moab, d'Ammon et d'Edom et particulièrement le pays de Galaad ; les secondes comprennent la Philistie, la Phénicie et la haute Syrie jusqu'au voisinage de l'Euphrate. C'est qu'Israël est l'héritier des Chananéens, dépossédés par la divinité à la suite de leurs forfaits ; tout ce qui fait partie du Chanaan lui revient ; ce qu'il a pu prendre ailleurs ne lui appartient pas légitimement. C'est l'introduction d'un point de vue théologique succédant à l'antique droit de conquête et destiné à le remplacer ; c'est l'amorce du droit international.

M. Franz Cumont, associé étranger, commente une inscription grecque découverte à Rome dans le temple des dieux syriens qui s'élevait sur le Janicule. Les vers énigmatiques de cette dédicace semblent indiquer qu'un certain Gaïonas, qui se qualifie de « juge des festins », a construit près du sanctuaire un bassin destiné à contenir les poissons sacrés, qu'on consommait dans les repas liturgiques. La participation à ces repas assurait, croyait-on, aux mystes une immortalité divine [1].

MM. Salomon Reinach, Bouché-Leclercq et Clermont-Ganneau présentent quelques observations.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

GAIONAS LE δειπνοκρίτης,

PAR M. FRANZ CUMONT, ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE.

En 1907, le regretté Paul Gauckler communiquait à l'Académie [1] et commentait avec une divination pénétrante une trouvaille fortuite, faite sur le Janicule, qui devait bientôt être suivie d'une série d'autres et conduire à la découverte d'un temple des dieux syriens établi sous l'Empire dans le *lucus Furrinae*, où Caius Gracchus avait trouvé la mort. Parmi les marbres mis au jour, le plus curieux était une grosse dalle carrée, évidée à la partie postérieure et creusée au milieu d'une cavité cylindrique, rétrécie par un ressaut vers le fond, qui est percé d'un trou. Cette plaque porte en grands caractères, au-dessus et au-dessous de la cavité, deux pentamètres d'une concision énigmatique :

Δεσμὸς ὅπως κρατερὸς θῦμα θεοῖς παρέχοι,
Ὃν δὴ Γαιωνᾶς δειπνοκρίτης ἔθετο,

ce qui se traduit littéralement :

« Pour qu'un lien puissant, que Gaïonas, juge des repas, a établi, fournisse une victime (ou « un sacrifice ») aux dieux. »

Il n'est pas surprenant qu'un texte aussi obscur ait donné lieu à des interprétations divergentes et qu'on ait pu émettre des opinions très différentes sur la destination de la pierre où il est gravé [2]. Gauckler pensa d'abord que la dalle avait servi, comme une digue, à retenir les eaux de la

1. *Comptes rendus de l'Académie des inscr.*, 1907, p. 135 ss. = *Le sanctuaire syrien du Janicule*, 1912, p. 1 suiv.

2. Cf. Nicole et Darien, *Le sanctuaire des dieux orientaux au Janicule* (extrait des *Mél. de l'École franç. de Rome*, XXIX), 1909, p. 65.

source qui jaillissait dans le *lucus Furrinae*, les astreignant au rôle de fontaine sacrée du temple voisin, et il comprit ainsi sa dédicace : « Par ses puissants travaux de captation, Gaionas, le deipnokritès, a enchaîné la source pour la faire servir aux sacrifices divins [1]. » Puis des objections, qui sont en effet décisives, de M. Clermont-Ganneau [2], lui firent modifier sa manière de voir, et il pensa que ce marbre était posé à plat au milieu d'un bassin et que dans la cavité centrale était inséré le pied d'une colonnette, supportant une vasque, où jaillissait un jet d'eau. Mais comment comprendre dans cette hypothèse le δεσμὸς κρατερός [3] ?

Au contraire, M. Hülsen supposa que la dalle évidée à la partie postérieure et entourée d'un rebord creusé d'une gorge était le couvercle d'un trésor, tel qu'on en a retrouvé un par exemple dans un temple de Théra, et que l'ouverture qu'on y avait forée servait à recevoir les offrandes des fidèles, comme la fente d'un tronc ou d'une tirelire [4].

M. Clermont-Ganneau [5] a suggéré sous toutes réserves l'hypothèse que δεσμός pourrait avoir dans notre distique le sens spécial qu'on attribue à ce mot dans la magie, celui de « charme », « incantation ». On sait qu'on avait coutume de graver les *defixiones* sur des feuilles de plomb, qu'on glissait dans quelque sépulcre. « Le trou conique, creusé au milieu du bloc en forme d'entonnoir, pouvait recevoir les κατάδεσμοι, qui tombaient dans une fosse ad hoc, ménagée au-dessous. » L'inscription voudrait dire : « Afin que

1. *Sanctuaire syrien*, p. 40.

2. M. Clermont-Ganneau (*Comptes rendus de l'Acad.*, 1907, p. 254) fit observer notamment que si une fontaine avait jailli par l'orifice central, le dépôt calcaire qui recouvre toute la surface de la pierre n'aurait pu se former qu'à la partie inférieure.

3. *Sanctuaire syrien*, p. 140 et suiv.

4. Hülsen, *Römische Mitt.*, XXII, 1907, p. 236, M. Hülsen traduit l'inscription « ...damit eine starke Fessel das Opfer für die Götter bewahre, welche Gaionas geweiht hat ». Mais παρέχειν ne veut pas dire « conserver » (bewahren). Cf. Clermont-Ganneau, *l. c.*, p. 255.

5. *L. c.*, p. 257 = *Recueil d'archéologie orientale*, VIII, 1907, p. 57.

le charme puissant fournisse victime aux dieux, Gaionas le deipnocritès l'a placé. »

La conjecture est ingénieuse et elle m'avait d'abord séduit, mais à la réflexion elle me paraît se heurter à des objections insurmontables. Tout d'abord, je doute beaucoup qu'on puisse prendre ici δεσμός dans un sens aussi spécial. Δεσμὸς κρατερός est une expression homérique ; elle est employée déjà dans l'Iliade au sens propre d'un « lien solide [1] », qui sert à garrotter le dieu Mars. Elle se retrouve deux fois dans l'Odyssée et elle a passé des vieilles épopées dans la poésie postérieure [2] ; c'est ainsi que dans une cosmogonie orphique, la Nuit, s'adressant au démiurge, lui dit :

Αὐτὰρ ἐπὴν δεσμὸν κρατερὸν περὶ πᾶσι τανύσσῃς...

et ici le « lien » est celui qui tient unis les divers éléments du monde [3]. On trouverait certainement à citer encore d'autres passages postérieurs, et l'auteur de notre distique n'a donc fait que se servir d'une alliance de mots traditionnelle dans la langue poétique, où elle n'a pas la signification particulière que lui prête la magie.

En outre, il semble certain que la pierre qui nous occupe a bien été employée dans quelque installation hydraulique : elle a été retrouvée dans le voisinage immédiat d'un aqueduc, alimenté par une source, et en même temps qu'une dédicace aux Nymphes du *lucus Furrinae* [4]. De plus, la face du marbre, que j'ai examiné au Musée des Thermes, est couverte tout entière, comme l'a noté Gauckler [5], d'une épaisse concrétion, sédiment caractéristique que déposent

1. *Iliade*, E, 384 : Παῖδες 'Αλωῆος δῆσαν κρατερῷ ἐνὶ δεσμῷ. Eustathe (II, p. 36, 38) interprète : Δεσμῷ κρατερῷ ταὐτὸν δ'εἰπεῖν χαλεπῷ, mais il ne semble pas que tel soit le sens.

2. *Odyss.*, VIII, 336 : Ἐν δεσμοῖς κρατεροῖσι πιεσθείς. 360 : ἐκ δεσμοῖο λύθεν κρατεροῦ. *Hymn. Merc.*, 409 : καρτερὰ δεσμά.

3. Abel, *Orphica*, fr. 121-122. Ajouter Proclus, *In Timaeum*, III, 155 E (t. II, p. 53, Diehl).

4. Gauckler, *op. cit.*, p. 7.

5. *Op. cit.*, p. 123.

les eaux calcareuses de Rome. Cette concrétion recouvre aussi la cavité creusée dans l'épaisseur du bloc, mais elle n'existe pas à sa partie postérieure, ce qui empêche de supposer que celui-ci aurait été recouvert de ce dépôt à la suite d'une chute fortuite dans un bassin, après que le temple eût été ruiné. Car dans ce cas la face de derrière, qui est munie à son pourtour d'un rebord élevé, aurait été certainement aussi en contact avec les eaux et se serait garnie peu à peu de la même croûte résistante. De plus, à la partie supérieure de la dalle, on distingue clairement le reste d'un trou foré dans le bord saillant, et qui a servi à faire passer un tuyau [1]. Ce tuyau descendait le long de la paroi postérieure, qui a été légèrement entamée près du bord pour lui livrer passage.

Il n'est donc pas douteux que le marbre portant la dédicace de Gaïonas a été employé pour la construction d'un bassin, dont il retenait les eaux. C'est là ce qu'il faut entendre par le δεσμὸς κρατερός : l'eau divine a été arrêtée ; les nymphes *Furrinae* ont perdu la liberté de leurs mouvements. De même, par une cérémonie symbolique, les mages de la suite de Xerxès avaient prétendu enchaîner l'Hellespont et le mettre dans l'impuissance de nuire [2].

Le manque d'indications précises sur les circonstances où fut mis au jour le marbre dont nous parlons empêchera toujours de déterminer avec certitude la position qu'il occupait. J'incline à croire qu'il était dressé à l'extrémité du bassin et l'empêchait de s'écouler en aval. Le tuyau disposé

1. L'observation en a déjà été faite par Gauckler, p. 123 suiv.

2. C'est là la vraie signification de l'acte que les Grecs ont considéré comme une manifestation de l'orgueil insensé de Xerxès : une cérémonie magique par laquelle les prêtres s'imaginèrent imposer leur volonté aux dieux de la mer et des vents. Les imprécations qui accompagnèrent le jet des chaînes dans l'Hellespont (Hérod., VII, 35) sont conformes aux procédés habituels de la magie, où l'on a coutume de menacer les divinités pour s'en faire obéir ; cf. Aesch., *Pers.*, 736 : Ὅστις Ἑλλήσποντον ἱρὸν δοῦλον ὣς δεσμώμασιν ἤλπισε σχήσειν ῥέοντα, Βόσπορον ῥόον θεοῦ.

à la partie supérieure était alors une conduite de décharge, destinée à prévenir le débordement de la nappe liquide. Lorsqu'on voulait abaisser le niveau de celle-ci, on ouvrait l'orifice ménagé au milieu de la dalle ; — nous verrons tout à l'heure pourquoi l'on vidait ainsi à demi l'étang. On a constaté dans la cavité conique les traces d'une oxydation métallique [1], et je me figure que cette cavité a contenu un mécanisme de bronze, dont les deux valves pouvaient à volonté s'ouvrir ou se fermer. Mais quoi qu'il en soit de ces conjectures et dussent-elles être erronées, le fait certain, c'est que la pierre a été engagée dans la maçonnerie d'un bassin, et c'est de là qu'il faut partir pour interpréter les deux vers qu'y a fait graver Gaïonas.

Ce même Gaïonas est nommé dans plusieurs autres inscriptions, qui ont immédiatement été rapprochées de celle-ci [2]. Elles nous apprennent qu'il vivait à l'époque de Commode et était revêtu de la charge *cistiber Augustorum*, fonctions évidemment honorables puisqu'il les mentionne deux fois, mais dont la nature n'est pas bien claire [3]. Ce Syrien — car son nom indique cette origine étrangère [4] — avait une

1. Gauckler, *op. cit.*, p. 126 ; Hülsen, *l. c.*, p. 235.

2. Cf. Gauckler, p. 6 ss., *passim.*; Nicole et Darrier, p. 64.

3. Les *quinqueviri cis Tiberim* ou *Cistiberes* étaient sous la République des promagistrats de police chargés de surveiller les quartiers de la rive gauche du Tibre. Suivant Hülsen (*Röm. Mitt.*, XXII, 1907, p. 244), leurs fonctions seraient devenues sous l'Empire, comme celles de la plupart des magistrats républicains, purement honorifiques (cf. von Premerstein, *Stadtrömische quinqueviri* dans *Festschrift für Hirschfeld*, 1903, p. 234 suiv.). — Selon Wilamowitz (dans Kaibel, *Epigramm. Gr.*, 589) et Gauckler, *cistiber* serait une fausse orthographe de *cistifer*, et nous aurions affaire à un « porte-ciste ». Il est certain que les deux mots ont été parfois confondus dans nos manuscrits (cf. *Thesaurus l. L.*, s. v.), mais les titres de *cistiber Augustorum*, κίστιβερ Ῥώμης, ne pourraient s'appliquer, s'ils étaient religieux, qu'au culte des Augustes et de Rome, et l'on ne voit pas que dans ce culte officiel, il y ait jamais eu de *cistiferi*. Ceux-ci appartiennent à des mystères, comme ceux de Bacchus (Dessau, *Inscr. sel.*, 3368 ; cf. *Thes. l. L.*, s. v. et « Cistophorus », 2.

4. Hülsen, *l. c.*, p. 246 ; cf. un Gadonas dans une inscription de Mashtala, commentée dans nos *Études syriennes*, 1917, p. 193.

grande dévotion envers les dieux de sa patrie : nous avons conservé de lui deux dédicaces au Jupiter Héliopolitain. Enfin nous possédons son épitaphe métrique[1] qui explique, en le paraphrasant, son titre de δειπνοκρίτης.

D(is) M(anibus) s(acrum).

Ἐνθάδε Γαιωνᾶς, ὃς κίστιβερ ἦν ποτε Ῥώμης,
καὶ δείπνοις κρείνας πολλὰ μετ' εὐφροσύνης
κεῖμαι τῷ θανάτῳ μηδὲν ὀφειλόμενος.

Gaionas animula.

L'interprétation de ces vers ne laisse place à aucun doute pour qui se rappelle les croyances des religions orientales répandues dans l'empire romain. Gaïonas affirme qu'il n'est « dû en rien à la mort », c'est-à-dire qu'il échappe à la loi fatale de la destruction qui pèse sur le commun des hommes[2]. Une épigramme de l'Anthologie, faussement attribuée à Simonide, dit déjà : Θανάτῳ πάντες ὀφειλόμεθα[3], sentence qu'Horace a traduite, on s'en souviendra : *Debemur morti nos nostraque*[4], et trois épitaphes métriques de Rome et d'Albe[5], reprochant à l'insatiable Hadès d'avoir emporté un jeune homme, ajoutent :

Τί σπεύδεις ; οὐ σοὶ πάντες ὀφειλόμεθα.

Le livre de la Sagesse parle de même des ennemis d'Israël, qui sont voués à la mort (ὀφειλομένους θανάτῳ[6]). Cette expression est inspirée par une idée, souvent exprimée, de la philosophie vulgaire, celle que la vie est un prêt, que l'homme à son décès restitue à la nature : *Debi-*

1. *CIL.*, VI, 32316, = Kaibel, *Epigr.* 589 = *Inscr. ad res Rom. pert.*, I, n° 235.
2. Cf. mon *Fatalisme astral* dans *Revue hist. litt. rel.*, Nouv. série. t. III, 1912, p. 537.
3. *Anthol. Pal.*, X, 105.
4. *Epist. Pis.*, 63. Cf. Ronsard, Elégie II, 1 : Nous devons à la mort et nous et nos ouvrages.
5. Kaibel, *Epigr.* 576-8.
6. *Sap. Sal.*, XII, 20 : Ἐχθροὺς παίδων σου καὶ ὀφειλομένους θανάτῳ.

tum naturae reddidit[1]. Un papyrus d'Oxyrhynchus nous a conservé l'annonce de l'avènement de Néron ; comme on ne pouvait dire de Claude divinisé, qu'il avait payé le tribut commun, on recourut à la singulière formule qu'il était « dû aux ancêtres » qu'il était allé rejoindre[2]. De même que les princes, les initiés aux mystères avaient le privilège — pour parler comme une épitaphe latine — d'être « exemptés du sort de la mort[3] ». Ainsi, sa piété a valu à notre Gaïonas de devenir une âme légère : *Gaionas animula*.

Par quelles pratiques religieuses a-t-il obtenu son salut ? Il a, dit son épitaphe, « jugé » dans les banquets où se réunissaient les fidèles pour s'y réjouir. L'existence de ces repas sacrés dans les mystères orientaux est bien connue, et elle est attestée en particulier pour les cultes syriens par plusieurs inscriptions[4]. Une salle à manger (*cenatorium* ou *triclinium*) était annexée aux temples de Jupiter Dolichénus[5], et lorsqu'on en élève un à Malachbel, on y ménage une cuisine (*culina*)[6]. Dans ces festins on versait le vin, breuvage d'immortalité, qui procurait aux convives une ivresse divine[7], et c'est pourquoi dans le temple du Janicule on honorait Bacchus, dont on a retrouvé une belle

1. Cf. Rohde, *Psyché*, II, p. 394, n° 2 et la note au n° 13 de nos *Inscriptions du Pont*. — Philon, *De Iosepho*, 5, § 24 (IV, p. 66 Cohn) appelle déjà la mort τὸ οἰκεῖον ὄφλημα τῆς φύσεως. Cf. Cicéron, *Tuscul*. I, 39, § 93 : « Natura dedit usuram vitae tanquam pecuniae nulla praestituta die. »

2. *Papyr. Oxyrh.*, VII, 1021 = Mitteis-Wilcken, *Papyruskunde*, I. 2ᵉ part. n° 113 : Ὁ μὲν ὀφειλόμενος τοῖς προγόνοις καὶ ἐνφανὴς θεὸς Καῖσαρ εἰς αὐτοὺς κεχώρηκε.

3. *CIL*, VI, 1779 = Dessau, *Inscr. sel.*, 1259, v. 22 s. : « Sorte mortis eximens in templa ducis... cunctis imbuor mysteriis. »

4. Cf. mes *Religions orientales*, 2ᵉ éd., p. 358, n. 37.

5. *CIL.*, III, 4789 ; VI, 30931 ; XI, 696.

6. *CIL.*, III, 7954.

7. Cf. mes *Mystères de Mithra*, 3ᵉ éd., 1913, p. 163 ss., 146, n. 2. Offrandes de vin (BIXV) dans un mithréum d'Ostie, cf. Calza, *Notizie degli scavi*, 1915, p. 330. — Vin dans les mystères d'Isis, cf. *Revue de philologie*, 1916, p. 68, l. 180 ; p. 89.

statue dorée et un fragment de statuette [1]. Nous savons en outre que les prêtres syriens consommaient dans ces repas liturgiques le poisson, l'*itchthys* d'Atargatis [2], nourriture interdite aux profanes, mais qu'on servait aux initiés après un sacrifice [3]. Par la vertu mystérieuse de ces aliments sacrés, le fidèle était égalé aux dieux et assuré de prolonger au delà du terme fatal de la mort une vie bienheureuse.

Gaïonas le δειπνοκρίτης était donc le « juge » ou un des juges de ces repas rituels. Les fonctions de ces dignitaires religieux étaient probablement analogues à celles des quatre *magistri cenarum*, connus surtout par le règlement du collège de Diane et d'Antinoüs à Lanuvium [4], c'est-à-dire qu'ils présidaient à l'ordonnance et à la célébration du festin religieux. Peut-être aussi devaient-ils, comme leur nom l'indique, « juger » quels néophytes avaient reçu la préparation suffisante pour y être admis. La grande inscription de la confrérie athénienne des *Iobakkhoï* stipule que si un des mystes invoque une excuse pour ne pas assister aux banquets de la communauté, les prêtres en jugeront (κρεινάντων ἱερέων) [5]; au contraire, si à la suite de trop nombreuses libations, un des convives portait quelque coup à un commensal, le jugement appartenait à toute la con-

1. Nicole et Darier, *op. cit.*, p. 36 suiv.. et pl. III-V ; p. 55 ; Gauckler, *op. cit.*, p. 84 suiv., pl. XXV.

2. Mnaséas de Patara, fr. 32 (*Fr. hist. Gr.*, III, p. 155) : Diog. Laërce, VIII, 34 ; cf. Dittenberger, *Sylloge* [2], 584 = Michel, *Recueil*, 728.

3. Julien, *Or.*, V, p. 176 D, remarque que le poisson n'est pas offert dans les fêtes en l'honneur des dieux (ἐν ταῖς τιμητηρίοις), mais bien dans les sacrifices d'initiation (ἐν τελεστικαῖς θυσίαις) : cf. en général Pauly-Wissowa, *Realenc.*, s. v. « Ichthys », col. 845 suiv.

4. *CIL.*, XIV, 2112., = Dessau, *Inscr. sel.*, 7212. Cf. Waltzing, *Les corporations professionnelles*, t. I, 1895, p. 420. — On pourrait songer aussi à l'*arbiter bibendi* d'Horace (*Od.*, II, 7, 25), mais ce roi du festin, qui répond au « symposiarque » des Grecs, était désigné chaque fois par le sort (Pauly-Wissowa, *Realenc.*, IV, 612), tandis que le δειπνοκρίτης exerce une fonction permanente. Cf. cependant Macrobe, *Sat.*, II, 8, 5 : « Arbitris et magistris conviviorum. »

5. Dittenberger, *Sylloge* [2], 737, l. 54. Cf. Maas, *Orpheus*, 1895, p. 23.

frérie constituée en tribunal sous la présidence d'un prêtre[1]. Les célèbres fresques de la catacombe de Prétextat, qui représentent des scènes de la vie d'outre-tombe, telle que se la figuraient les sectateurs de Sabazius[2], nous montrent la défunte Vibia introduite par son « bon ange » (*angelus bonus*) au banquet des bienheureux, où l'on sert, comme sur la terre, le poisson[3] ; on l'y voit ensuite assise au milieu de cinq autres convives, couronnés de fleurs, qui sont, dit une inscription, les *Bonorum iudicio iudicati*. Les adeptes de ce culte se représentaient donc les délices de la vie future à l'image des jouissances assez grossières qui leur étaient réservées dans leurs assemblées, et un jugement des élus était nécessaire pour y avoir part dans l'au-delà, comme ici-bas un jugement des « Participants[4] » au banquet ou initiés parfaits. Les Romains ont souvent conçu leur formulaire liturgique comme une sorte de contrat juridique liant réciproquement les dieux et les hommes. Il est curieux de constater que le terme employé ici pour le juge religieux soit celui dont le droit usait pour désigner l'arbitre, le *bonus vir*, choisi par les deux parties et décidant d'après l'équité[5].

Après avoir interprété l'épitaphe de Gaïonas, revenons à la dédicace que le « deipnokritès » fit graver sur le marbre du Janicule. Le bloc qui retenait les eaux du bassin devait ainsi, dit le texte, « fournir une victime aux dieux » ; on comprend maintenant laquelle. On trouve fréquemment près des temples des divinités syriennes un

1. L. 86 : Οἱ Ἰόβακχοι κρεινέτωσαν προηγουμένου τοῦ ἱερέως.

2. Wilpert, *Pitture delle catacombe*, II, pl. 132-33 ; cf. Maas, *op. cit.*, p. 222, fig. III.

3. Sabazius est originaire de Thrace, et l'on voit sur une quantité de bas-reliefs des pays danubiens figurer sur une table le poisson, qui était aussi l'aliment sacré des mystères répandus dans les Balkans ; cf. Pauly-Wissowa, *Realenc.*, s. v. « Ichthys », col. 847.

4. Cf. *Mystères de Mithra*[3], p. 159.

5. *Thesaurus l. L.*, s. v. « Bonus », col. 2082. — Je dois cette observation à l'érudition juridique de M. Cuq.

étang naturel ou artificiel, où l'on nourrissait les poissons sacrés, qu'il était interdit aux profanes de toucher [1]; les prêtres seuls pouvaient les pêcher pour les sacrifier et consommer ensuite leur chair avec les mystes [2]. Gaïonas, juge des repas sacrés, avait pris soin de construire un vivier où croissaient et se multipliaient les carpes réservées à ces agapes. Le trou ménagé au milieu de la dalle permettait d'abaisser le niveau de la nappe lorsqu'un jour de fête il s'agissait de capturer l'animal destiné à être rôti.

Si nous avons exactement interprété nos deux inscriptions, celles-ci nous fournissent des indications précieuses sur le culte célébré dans le temple romain des dieux sémitiques. En résumé, elles nous ont appris qu'il s'y trouvait un vivier contenant des poissons sacrés, que ces poissons étaient consommés dans des repas liturgiques, présidés par un « juge » et où l'on buvait aussi le vin, qui donne l'ivresse ; enfin, qu'on attachait à l'absorption de ce mets et de ce jus divins des espérances d'immortalité bienheureuse. Tout ceci était connu pour les mystères païens en général, mais il n'est pas indifférent d'en avoir obtenu la confirmation particulière pour le sanctuaire syrien du Janicule. Espérons que, la paix rétablie, on pourra reprendre des fouilles méthodiques en ce lieu, où l'on peut s'attendre à faire encore des découvertes importantes.

1. Cf. mes *Religions orientales*[2], p. 357 s. ; *Études syriennes*, 1917, p. 37 et p. 186 suiv. Comme dans le temple du Janicule, on a découvert dans le *Dolichenum* de l'Esquilin une dédicace aux Nymphes (*CIL*, VI, 30988, cf. 30946), et il s'y trouvait un *nymphaeum* (VI, 414). Cf. Kan, De *Iovis Dolicheni cultu*, 1901, p. 65.

2. Cf. *supra*, p. 78, n. 8 ; 79, n. 1.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente au nom de l'auteur, M. A. Foucher, une notice sur *Auguste Barth* (extrait du « Journal asiatique » de mai-juin et septembre-octobre 1916, Paris, in-8°).

SÉANCE DU 17 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. Seymour de Ricci communique un volume qu'il vient d'acquérir en Angleterre. C'est un recueil de plaquettes gothiques, dont plusieurs paraissent uniques et semblent avoir échappé à tous les bibliographes, notamment un livret imprimé à Rouen vers 1510, ainsi qu'un poème latin sur l'Eucharistie par Guillaume de La Mare (de Saint-Lô), imprimé à Caen en 1509 et dont les historiens depuis longtemps regrettaient la disparition [1].

M. Paul Fournier appelle l'attention de l'Académie sur la seconde recension de la collection canonique italienne dite *Polycarpus*. Cette seconde recension, datant approximativement de 1120, est contenue dans le manuscrit 3882 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, manuscrit de la fin du XIVe siècle, qui est une copie d'un manuscrit antérieur. Ce qui caractérise surtout cette seconde recension, c'est la présence d'un certain nombre d'apocryphes qui apparaissent pour la première fois dans ce recueil et qu'on ne retrouve pas ailleurs. Grâce à ces apocryphes, il est permis de découvrir la trace des controverses qui divisèrent les canonistes au début du XIIe siècle et des événements qui s'imposèrent alors à leur attention. D'autre part, on

1. Voir ci-après.

y voit se dessiner les théories qui arrivèrent à maturité dans la seconde moitié du XIIe siècle et qui attestent la transformation profonde que subit alors le droit canonique.

COMMUNICATION

UNE IMPRESSION NORMANDE INCONNUE,

PAR M. SEYMOUR DE RICCI.

Le 133e recteur de l'Université de Caen fut un poète, orateur et humaniste normand appelé Guillaume de La Mare, qui exerça ces fonctions de mars à octobre 1506. Il a trouvé, il y a vingt-cinq ans, un biographe fort savant en la personne de Ch. Fierville[1]. On peut renvoyer à sa monographie ceux qui désireraient connaître en détail la vie de ce personnage, né au Désert, près de Saint-Lô, en 1451, deux fois secrétaire d'un archevêque de Reims et d'un chancelier de France, professeur à Caen, vicaire général et chanoine trésorier de la cathédrale de Coutances, mort enfin, dans cette ville, en 1525.

On lui doit six ouvrages qu'a énumérés son biographe :

1. Un poème *De sacrosancta Eucharistia.*
2. Une paraphrase en vers latins de Musée.
3. *De tribus fugiendis, ventre, pluma et venere.*
4. *Tripertitus in chimaeram conflictus.*
5. *Sylvae.*
6. *Epistolae et orationes.*

De ces six volumes, les cinq derniers seuls figurent dans nos bibliothèques. Le premier semble avoir disparu,

1. *Étude sur la vie et les œuvres de Guillaume de La Mare*, dans *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1892, pp. 141-242.

si bien que Fierville, en 1892, malgré l'assistance que lui prêta Léopold Delisle, ne réussit pas à le rencontrer, non plus que le second, retrouvé depuis : « Je les regarde, écrit-il[1], comme à peu près introuvables, sauf une circonstance exceptionnelle. »

J'ai la bonne fortune, aujourd'hui, de pouvoir mettre sous les yeux de l'Académie le poème perdu *De sacrosancta Eucharistia* dont j'ai réussi à acquérir un exemplaire.

Il fait partie d'un petit recueil factice comprenant les six pièces suivantes dont voici la description :

I. *Fnc. 1 r.* : Septem psalmi penitentiales | nouiter metrice compilati. (*marque de Raulin Gaultier*). — *Expl. fnc. 6 r.*, l. 32 : Expliciunt septem psalmi penitētiales nouiter per Egidium | delphum socium sorbonicum metrice compilati.necnon per Guil=|lermum Gaullemier Rothomagi impressi. pro Raulino gaultier | 9morāte in vico diui martini iuxta fardellum. — *Fnc. 6 v. : blanc.*

In-4. Goth. 6 ffnc. (a^{6}) 38 l. à la p.

Cette édition du poème de Gillis Van Delft a échappé à l'attention de tous les bibliographes et paraît ne s'être conservée que par ce seul exemplaire. On peut la dater de l'année 1510 environ.

II. *Fnc. 1 r.* : De sacrosācta eucharistia | regisq; nostri Ludouici laudibus ac sua expeditione | in Venetos opusculum egregium vnacum dilucida | ac familiari interpretatione. | (*Suit un poème de 12 vers* : Robertus dumus ad lectores)... | ℂ Impressum Cadomi impensis Michaelis | angier et Johannis mace librariorum cado|mensis studij : opera vero laurentij hostiingue | ℂ Venundantur Cadomi in quadriuio diui | Petri et redonis euestigio Sancti saluatoris | In officina ymagine diui Johannis signata — *Fnc. 1 v. : dédicace par Guillermus de Mara à Charles, évêque de Castres et abbé du monastère de Saint-Étienne-de-Caen.*

1. *Op. laud.*, p. 195.

— *Fnc. 2 r.* : *autre dédicace par Guillermus Gueroaldus à Maître Jehan Beaunies, prieur des Carmes de Caen.* — *Expl.*, *fnc. 8 v.*, *l. 15* : ℭ Hec habui que magistrorum Radulphi le | villain et Roberti dumi mecum et amicicia et | familiaritate deuīctissimorum hortationibus | persuasus in hoc egregium opusculnm (*sic*), his sa|crosancte eucaristie festis diebus, īter quotti=|dianas studii hyppocratici elucubratiōes cele|ri calamo perstrinxi. | ℭ Edita fuerunt hec atq; impressa Cadomi | Jmpensa Michaelis angier & Johannis | mace librariorum predicte vniuersi|tatis Cadomensis Et ibide; | venalia habētur | ꝓxime | pontem diui Pe|tri. Anno dnice incarna|tionis Millesimo quīgentesimo no=|no. die vero vicesima prima mensis Junii (*21 juin 1509*).

In-4. Goth. 8 ffnc. (a-b⁴) 50 l. (de petit texte) à la p.

III. *Fnc. 1 r.* : F. Baptistae mantuani Carme|litanę professionis theologi ac poetę clarissi|mi : de fortuna Francisci Gōzagę Poe|mation cum diligētissimis Ioā=|nis Brucherij Trecēsis | explanationibus. | (*marque de Jehan Petit*). — *Fc. 28 r.* : ℭ Finis in ædibus ascensianis. iiij. Kal'. Nouēbris. M. D. XII (*29 octobre 1512*).

In-4. Rom. (et goth.) 30 ff. (1 fnc., 28 ffc., 1 fnc. : a-f⁴g⁶) 40 l. à la p.

Édition qui manque à la Bibliothèque nationale, mais qui est connue par plusieurs exemplaires que cite Philippe Renouard, *Bibliographie... de Josse Badius Ascensius*, t. II (1908), p. 133.

IV. *Fnc. 1 r.* : Ars versificatoria | roberti gaguini | (*marque de Gaspard Philippe*) — *Expl. fnc. 26 v.*, *l. 31* : ℭ Gaguini de arte versificatoria sic finit opus Impressum pari=|sius per Gaspardum philippi habitantem in vico sancti iacobi ad īter|signium trium columbarum.

In-4. Rom. (et goth.) 26 ffnc. (a⁸ b-d⁶) 42 l. à la p.

Édition qui manque à la Bibliothèque nationale et que je n'ai pas trouvée décrite.

V. *Fnc. 1 r.* : ℂ OCTAVII CLEOPHILI PHA=|nensis poete venustissimi Libellus de | cœtu poetarum : ab Ascensio mendis | plusculis tersus. | (*marque du Crucifix*) | Venales reperiūtur apud collegiū remense ad īsigne | diui stephani ī domo iohānis nicolle

In-4. Rom. 16 ff. mal chiffrés (1-10, 10-14, 1 fnc.), le dernier blanc (A-B⁶C⁴) 25 l. à la p.

Édition inconnue au dernier bibliographe de Cleophilus, Ph. Renouard, *Bibliographie... de Josse Badius Ascensius*, t. II (1908), pp. 344-347, à qui paraît également avoir échappé une édition (ou un tirage ?) à l'adresse de Pierre Gaudoul, décrite au catalogue Courtois (1820, n. 1170).

VI. *Fnc. 1 r.* : ANT. MANCINELLI. | Carmen de Floribus. | Carmen de Figuris. | De Poetica virtute. | Vitæ Carmen. | (*marque de Jehan Petit*) | Venales reperiūtur in vico sancti Iacobi | Sub Leone Argenteo — *Expl. fnc. 71 v., l. 16* : ℂ Impressum Parisius In Bellouisu Pro | Iohanne Petit Commorante in vico | Sanctì Iacobi Sub Leone Argenteo. | Anno domini. M. ccccc. vi. Die. iiii. Mensis Augusti. [4 août 1506]. — *Fnc. 72 r. : bois, avec un écrivain devant son pupitre. — Fnc. 72 v. : marque de Guyot Marchant.*

In-4. Rom. 72 ffnc. (a^8 b^4 c^8 d^4 e^8 f^4 g^8 h^4 i^8 k^4 l^8 m^4) 38 l. à la p.

Ces six pièces étaient apparemment reliées ensemble dès le XVIᵉ siècle ; vers la fin du XVIIIᵉ, l'ancienne couverture, sans doute en cuir estampé, fut remplacée par un modeste cartonnage en vélin marbré, ce parchemin étant fourni par un acte notarié du XVIIᵉ siècle.

Ce recueil, qui appartenait, au XVIᵉ siècle, à un certain Nicolas Maisnart, fut vendu 9 livres par un libraire du temps de Louis XVI. Il passa ensuite dans la collection du conventionnel Edme-Bonaventure Courtois, grand amateur de poèmes latins de la Renaissance, qui mourut à Bruxelles, en 1816. A sa vente, le 3 janvier 1820 (p. 270,

n. 2127), le volume trouva acquéreur à 14 francs et passa en Angleterre, chez le célèbre bibliophile Richard Heber qui y apposa son cachet. A la vente Heber (1834-1836), il fut adjugé pour 7 shillings et 6 pence à un autre bibliophile, Miller, fondateur de la précieuse bibliothèque Christie-Miller, de Britwell, dont la dispersion est commencée depuis l'année dernière. C'est à la deuxième vente Christie-Miller (Londres, 31 juillet 1917, p. 48, n. 370) que j'ai pu, grâce à la complaisante intervention de M. Quaritch, en faire à mon tour l'acquisition.

Sur les six pièces contenues dans ce recueil, trois ou quatre paraissent n'avoir encore été décrites par aucun autre bibliographe. Les spécialistes de l'ancienne typographie normande ne noteront pas sans intérêt l'apparition d'un nouveau livre imprimé par Guillaume Gaullemier pour son concitoyen Raulin Gaultier, même si cette impression ne leur apprend rien de nouveau. Bien plus piquante est la découverte du second morceau de notre recueil, puisque nous nous enrichissons ainsi, non seulement du poème perdu de Guillaume de La Mare, mais encore d'une impression caennaise inconnue, signée et datée. Il y a dix ans à peine, Léopold Delisle, dans un ouvrage bien connu de tous les bibliophiles, énumérait tous les livres imprimés à Caen que lui et ses amis rencontrèrent au cours d'un demi-siècle de recherches [1]. Le poème de Guillaume de La Mare n'y figure pas et ce n'est pas mon moindre regret de ne pouvoir faire au grand disparu l'hommage de ma trouvaille. Au moins aurai-je la satisfaction de pouvoir communiquer cette impression à M. Émile Picot qui, dans quelques semaines, va publier un précieux supplément au répertoire de livres caennais donné par Léopold Delisle.

Le poème de Guillaume de La Mare paraît avoir eu à l'époque un certain succès. Il est mentionné, d'ailleurs

1. L. Delisle, *Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du XVIe siècle* (Caen, 1903-1904, 2 vol. in-8).

avec quelques inexactitudes, dans la *Gallia Christiana*[1]. Il fut même imprimé à Paris par Josse Bade, comme le prouve une description donnée sans renvoi ni explications dans le *Manuel* de Brunet[2]. Mais personne n'a jamais revu cette édition, et M. Renouard l'a vainement cherchée pour la décrire dans son grand ouvrage sur Josse Bade[3].

A défaut de l'édition d'Ascensius, le volume que j'ai retrouvé nous rend le poème et y ajoute les annotations des professeurs caennais de l'époque.

La plaquette de Guillaume de La Mare est en effet, comme bien d'autres impressions de Caen, un livre scolaire. Les 96 vers du poème sur l'Eucharistie sont accompagnés d'un commentaire qui en aplanissait les moindres obscurités à l'usage des étudiants de l'Université de Caen. Les personnages mentionnés dans les pièces liminaires sont tous bien connus des biographes normands : Guillaume Guéroud, Raoul Le Villain, Robert Buisson (ou *Dumus*, comme il signait à l'ordinaire) figurent tous en bonne place dans le petit dictionnaire des hommes célèbres de l'Université de Caen, ajouté par Léopold Delisle à son livre sur les impressions caennaises[4].

L'historien serait toutefois désappointé s'il cherchait dans notre poème des renseignements inédits sur la campagne de Louis XII contre les Vénitiens. L'auteur n'y fait que de brèves allusions et les commentateurs ne nous apprennent rien que nous ne connaissions par ailleurs[5].

1. *Gallia Christiana*, t. XI, p. 605 c.

2. Brunet, *Manuel du libraire*, 5e éd., t. III, col. 1389 ; ce paragraphe, qui apparaît pour la première fois dans la 4e éd., t. III (1843), p. 267, aurait-il pour source les notes de Mercier de Saint-Léger ?

3. Renouard, *Bibliographie... de Josse Badius Ascensius*, t. III (1908), p. 73.

4. L. Delisle, *Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen*, t. II (1904), pp. CI-CXX.

5. Pour la maladie de Louis XII (en 1505), cf. *Les Chroniques de Louis XII*, par Jean d'Auton, éd. Maulde La Clavière, t. IV (1895), pp. 2-3.

Toutefois il n'est pas sans intérêt de voir choisir, en 1509, comme « auteur du programme » dans une université de province, un poème consacré aux événements militaires du jour.

De sacrosancto Eucharistiae sacramento [1].

Alma salutiferae redierunt orgia cenae,
Quam cum discipulis divus celebravit Jesus.

Ergo sacerdotes, gens regia, grata tonanti,
Tendite nunc dulci voces modulamine laudis,
Pectoris et casti metanea palatia purget.
Cum gemitu lachrymaeque lavent penetralia cordis.
Angelici resonate chori, resonate phalanges
Aethereae, cantus studeant renovare volucres
Atque una properent suavi memorare camena
Mystica celestis mecum convivia mense.

Ultima nox aderat magno cumulata tumultu,
Cum furor, ac scelerum rabies, et dira libido
Saeva Palaestinae tenuit precordia gentis,
Ut patris aeterni crudeli funere natum
Conficerent. O tetra lues, o lurida pestis,
Ille pius vestros in gressum tendere claudos
Jusserat, ac lepra putres mundaverat artus
Ille etiam miseris reparabat lumina caecis,
Auditum surdis, mutorumque ora relaxans,
Et morte ereptos superas revocabat in oras.
Scilicet haec tantis restabat gratia factis,
Ut cruce sublimi [2] ferro cruciatus acerbo
Latrones inter vitam deponeret almam.

Hanc igitur cenam mundi reparator agebat
Suppliciique gravis certus, mortisque futurae
Tunc manibus sacris Cererem suscepit, et altum
Aethera suspiciens grates meditatur, aitque :
O michi luce magis chari fidique sodales,

1. Ma transcription suit rigoureusement l'imprimé, sauf pour la diphtongue *ae* partout rétablie au lieu de *e*.
2. Ed. *sublini*.

Mandite, namque meum corpus quod sumitis hoc est ;
Talia dum facitis memores nostri esse decebit.
Ceperat, et calicem postquam cenavit et infit :
Ecce novum nostro est in sanguine testamentum
Iste calix, quotiens casto haec attingitis ore,
Pectoribus vestris nostri adsit semper imago.

Dixerat, inque girum cunctis pia dona propinat
Quique simul laeta gaudebat sorte ciborum,
Proditor, et loculos tunc dispensator habebat
In primis foedusque dapes absumere sacras
Ausus, et infami contingere pocula naso
Protinus [1] Eumenidumque greges turbaeque nocentum
Illius intrarunt dirae penetralia mentis.
Intrassent potius spurcum atra phalangia pectus
Quam quae in immundam misisses sacra cloacam
Ut medius rupto confractus ventre crepares.

Haec cena est variis olim monstrata figuris.
Nam pater Abraham, cum regum a caede maderet,
Melchisedech princeps Solimorum factus eidem
Obvius, apposuit Cererem gratumque Lyeum.
Sic Erebi [2] victis magna virtute tyrannis,
Mortales reficit celesti pane sacerdos.
Compluit Hebreis divinum ex aethere manna,
At nos angelicas jejuni mandimus escas.
Propositi templo panes sacra nostra canebant,
Quos nunquam licuit polluta in corpora mitti,
At segete e nivea Christi pia membra minister
Conficit, et roseo mutat pro sanguine vinum,
Quae nulli phas est nisi casto adsumere labro.

Tu quoque [3] Thesbites celesti numine vates
Inclite, niliacae dum vitas conjugis arma
Aspera juniperi capiens umbracula parvae,
Dormis ubi, capiti ecce tuo (mirabile dictu)
Sub cinere excoctus visus consistere panis,
Quo vescens ceptum peragras iter, atque diebus
Inde quaterdenis firmatus robore certo

1. Ed. *Protiuus.*
2. Éd. *Herebi.*
3. Éd. *qnoque.*

Non capis ore cibos, donec tua grata tonanti
Montem Oreb egregiis premerent vestigia plantis.
Hic vero cibus astra super sine pondere laetas
Fert animas, montemque Dei superare volatu
Praebet, et in tuto semper facit esse beatas.

Ergo sacramentum hoc cuncti veneremur ovantes
Poplitibus flexis, ac mente et corpore proni
Oremus veniam, tundentes[1] pectora palmis
Ut nitidi puro possimus sumere tantas
Ore dapes, templumque Deo reparare pudicum,
Hoc ut pane leves, ac nullo crimine pressi
Tartareis monstris, et saeva Gorgone victa
In clara tandem caeli statione locemur.

Panem hunc rex noster Lodoïcus, martius heros,
Fervidus ac prudens, ter Christi nomine felix,
Quam veneranter amat, quam casta mente veretur
Et colit ; in medio positus discrimine vitae,
Cum fugerent medici, spes isto in pane reponens.
(Non ignota cano neque longis abdita fastis)
Ad superas rediit mortis de faucibus oras.
Pro quo nunc acies Henetum quatit ille flagello
Justiciae, repetens sublatas fraudibus urbes
Ecclesiae atque suas. Paret jam victa Cremona
Cum reliquis, victorque volat fama arduus alta,
Consilio pollens, et dextra promptus et armis.

O qui caelicolum ducis terraeque phalanges
Hunc rege, magnificis ornans, decoransque triumphis.
Te duce nam poterit turchas superare cohortes,
Soldanique trucem bello confundere gentem
Et vexilla tuo crucis instaurare sepulcro.
Quod fieri ut mandes per viscera sancta precamur
Unus uti pastor simul unum fiat oville.

1. Éd. *tumdentes.*

LIVRES OFFERTS

M. Louis Leger présente, de la part de l'auteur, M. Jorga, professeur à l'Université de Bucarest, un mémoire sur l'*Histoire des relations entre la France et les Roumains* (1 vol. in-16, Jassy, imprimerie Progresul). Ce travail commencé à Bucarest devait être publié dans cette ville. Les circonstances ont obligé l'auteur à le faire paraître à Jassy. M. Jorga remonte jusqu'à l'époque des Croisades, à l'époque où Villehardouin signalait un royaume de Blaque et de Bougrie. Il suppose que dans ce royaume le Boulgre (Bulgare) représentait la tradition politique et la classe urbaine, alors que tout ce qui était pâtre et guerrier de profession appartenait à la race roumaine. Plus tard, il rencontre l'Ablaquie de Philippe de Mézières (xive siècle). L'intérêt du volume augmente d'autant plus que l'on approche des temps modernes. Il est à craindre qu'il n'ait pas en ce moment beaucoup de lecteurs. Souhaitons que les circonstances permettent à l'auteur de publier prochainement à Bucarest l'édition qui devait y paraître sous les auspices de l'Académie roumaine.

SÉANCE DU 24 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. Omont communique, au nom de M. E. Blochet, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, les notices d'une suite de manuscrits persans récemment entrés dans nos collections nationales, grâce à la libéralité d'un généreux amateur, M. Marteau, qui a partagé les richesses artistiques qu'il avait su réunir, avec un goût aussi sûr que délicat, entre la Bibliothèque nationale, le Musée du Louvre et le Musée des arts décoratifs.

La plupart des manuscrits légués à la Bibliothèque nationale par M. Marteau sont de tout premier ordre au point de vue de

leur calligraphie et offrent un très grand intérêt pour l'histoire de l'art persan. Le plus remarquable (ms. 1965 du supplément persan) est un petit volume contenant une partie de la version persane des fables de Bidpaï, copié au XIIe siècle et illustré d'une série de miniatures. C'est un des plus anciens spécimens connus de la peinture musulmane. Je n'insisterai pas plus longuement sur l'importance de ces manuscrits et l'intérêt de leur description par M. Blochet, dont la compétence est bien connue en tout ce qui touche la littérature ancienne de la Perse.

M. Henri Cordier lit une note sur l'orientaliste allemand Jules Klaproth, né à Berlin, en 1783, fils d'un chimiste distingué. Grâce à la protection du comte Jean Potocki, qui se fit accompagner par lui dans ses voyages en Asie, Klaproth put arriver à la situation d'académicien à Saint-Pétersbourg; aussi fut-on surpris de le voir quitter cette capitale pour venir s'installer à Paris en 1816, grâce à des subsides du roi de Prusse qui l'ont fait considérer comme un espion. On s'était demandé pourquoi Klaproth avait abandonné la Russie. La correspondance de l'illustre Silvestre de Sacy avec le comte Ouvarof de Moscou, conservée à la Bibliothèque de l'Institut, nous édifie à ce sujet; Klaproth fut obligé de quitter la Russie parce qu'il était un voleur : « Chargé, écrit Ouvarof, de faire graver des caractères chinois et muni à cet effet d'une somme d'argent assez considérable, il fut envoyé à Berlin et disparut, gardant l'argent et les manuscrits très précieux qu'il avait emportés avec lui.[1] »

M. Salomon Reinach étudie un texte d'Aristote, publié en 1857 seulement et resté, semble-t-il, inaperçu. Aristote se demande pourquoi l'on évite de bouillir la viande avant de la rôtir, alors qu'on la rôtit avant de la bouillir. Il indique que ce scrupule est peut-être motivé par quelque chose qui se dit dans les mystères. M. Reinach croit avoir reconnu à quoi le philosophe fait allusion. Des textes, postérieurs de plusieurs siècles à Aristote, racontent que le jeune dieu Zagreus, né de l'inceste de Jupiter avec sa fille Proserpine, était poursuivi par la haine de Junon. Celle-ci chargea les Titans de le tuer; ils le coupèrent

1. Voir ci-après.

en sept morceaux, les firent bouillir et enfin rôtir à la broche avant de s'en repaître. Cette fable était racontée dans les mystères, où l'on enseignait aussi que le genre humain descendait de ces Titans déicides et que Zagreus avait été ressuscité par Jupiter pour prendre rang à côté de lui parmi les dieux. Si les écrivains classiques ne parlent pas de Zagreus, de sa mort et de sa résurrection, c'est que c'était là un enseignement donné sous le sceau du secret dans les mystères. Aristote y fait allusion sans insister; il nous apprend que les Grecs, pour ne ressembler en rien aux Titans, évitaient de bouillir la viande avant de la rôtir. La légende est donc très antérieure à l'époque où les auteurs se sont permis de la mentionner; elle jette un jour nouveau sur d'autres textes volontairement obscurs qui se rapportent aux mystères d'Eleusis et à l'orphisme.

COMMUNICATION

UN ORIENTALISTE ALLEMAND : JULES KLAPROTH,

PAR M. HENRI CORDIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Je voudrais aujourd'hui étudier quelques particularités de la vie d'un savant qui joua un rôle considérable dans le monde des Orientalistes dans la première moitié du XIX[e] siècle : travailleur infatigable, linguiste de grande valeur, mais personnage dont l'attitude a permis de le soupçonner de remplir à Paris le rôle d'agent secret de la Cour de Berlin[1].

Henri-Jules Klaproth, fils du remarquable chimiste Martin-Henri Klaproth, né à Berlin le 11 octobre 1783, destiné par son père aux sciences naturelles, fut dès sa

1. Voir sa notice par R. Lindau dans la *Biographie Didot*.

jeunesse entraîné par une vocation irrésistible vers l'étude des langues orientales. Klaproth nous apprend lui-même qu'il commença l'étude du chinois en 1797 avec l'aide du *Museum sinicum* [1] de Bayer auquel il ajouta sans doute le peu qu'il put tirer, à la Bibliothèque royale de Berlin, du *Lexicon sinicum* inachevé et de la *Clavis sinica* de Christian Mentzel [2]. Mais son père l'envoya cultiver les sciences à Halle d'où il alla en 1802 à Dresde où il reprit ses études chinoises. Dès 1800, il avait entrepris un gigantesque *Vocabularium Characteristico-Sino-Latinum ad Chrestomathiam Sinicam quem Gramaticae meae Sinicae subjunxi Henricus Julius Klaproth*, qui encombre de ses feuilles blanches la Bibliothèque de Berlin [3]. En 1800, alors à Berlin, il se mit en relation, par une lettre adressée le 8 septembre à Copenhague, avec un capitaine de l'armée danoise démissionnaire, Mourier, qui, avec son beau-père, était allé à Canton en 1770 refaire une fortune qu'il trouva d'ailleurs après quelques longues vicissitudes. Il rentra en Europe en 1785. Mourier nous dit lui-même : « Je n'ai pas appris la langue chinoise à fond, quoique je sois resté assez longtemps en Chine et que je parle aussi un peu le chinois », mais grâce au P. Juan Fernandez da Sylva, il traduisit quelques livres chinois et apprit « à parler assez bien le chinois dans le pur dialecte de Nan King » [4]. C'est en 1802 que Klaproth entreprit la publication à Weimar d'un recueil intitulé *Asiatisches Magazin* qui n'eut que quatre parties formant deux volumes. Deux ans plus tard, il était attaché

1. En tête de l'exemplaire personnel de Klaproth se trouvait cette note de sa main : « Le présent exemplaire du *Museum sinicum* de Bayer a été le premier faible secours que j'ai eu en 1797, époque du commencement de mes études chinoises. » (No. 737 du *Cat. des livres... de feu M. Klaproth*. Paris, 1839, in-8°.)

2. Voir Henri Cordier, *Bibliotheca Sinica*, col. 1634-5.

3. Voir *Bibl. Sinica*, col. 1635.

4. J'ai publié et traduit une partie des dix-neuf lettres adressées en allemand par Mourier à Klaproth, de Copenhague, de 1800 à 1804, dans les *Mélanges Charles de Harlez*, pp. 239-250.

par le comte Jean Potocki à la mission qui lui était confiée lors de l'ambassade en Chine du comte Golovkin (1805) et il fut nommé par l'Académie des Sciences adjoint pour les langues orientales et la littérature asiatique. Klaproth raconte lui-même dans quelles conditions il fit la connaissance du comte Jean Potocki :

« Après le partage définitif de la Pologne, le comte J. Potocki devint sujet russe, et entra au service de cette puissance, avide de s'attacher les personnages les plus marquans du pays qu'elle s'était approprié. A l'époque de l'ambassade que l'empereur Alexandre envoya en 1805 en Chine, le comte J. Potocki fut nommé chef du corps de savans qui accompagna cette légation. Ce fut alors que j'eus l'honneur de faire sa connaissance particulière, et le plaisir de voyager avec lui depuis Kazan jusqu'à Kiakhta sur la frontière de l'empire de la Chine. Il aurait été impossible de faire un choix plus heureux pour remplir un emploi aussi éminent ; les vastes connaissances du Comte et son zèle pour le progrès des sciences l'en rendaient digne. Malheureusement des circonstances assez connues firent échouer l'ambassade du comte Golovkin, et au lieu de pénétrer dans la capitale du Céleste Empire, elle fut renvoyée avec dédain du camp du vice-roi de Mongolie. Cet événement était d'autant plus imprévu que tout paraissait présager un succès heureux à une expédition si importante.

« Quelques années auparavant, j'avais vu le comte Potocki à Berlin. Comme il savait que je m'occupais de l'étude du chinois et d'autres langues d'Asie, pour me guider dans mes études historiques, il contribua beaucoup à me faire appeler à Saint-Pétersbourg en 1804. Depuis, il m'a toujours honoré de son amitié et de sa bienveillante protection. Je lui dois principalement la direction que j'ai donnée à mes travaux, et l'idée de les poursuivre à Paris, ville qu'il regardait avec raison comme celle que doit

habiter de préférence l'homme que ses occupations obligent à consulter de riches bibliothèques et des collections de tout genre[1]. »

Klaproth se montra toute sa vie reconnaissant au comte Jean Potocki des bontés qu'il avait eues pour lui ; longtemps après la mort du comte, le 12 décembre 1816, à Oladowska, à l'âge de cinquante-cinq ans, Klaproth publia à Paris, chez Merlin (1829), le récit des voyages de son ancien protecteur[2]. Rien que de louable dans tout ceci. Klaproth avait été moins heureux quelques années auparavant lorsqu'il avait désiré honorer la mémoire du comte Jean Potocki en voulant donner son nom à un archipel d'Asie qu'il n'avait jamais visité, mais que lui, Klaproth, avait découvert de la manière suivante :

« Je consultai les originaux chinois et mandchous des cartes levées par ordre de l'Empereur Khang-hy, et j'y trouvai non seulement la pointe du Liao Toung autrement représentée que dans les cartes de d'Anville ; mais elles me firent voir aussi qu'au sud de la côte méridionale de cette province se trouve un groupe de dix-huit îles, qui ne sont indiquées sur aucune de nos cartes, et que les Anglais n'ont pas découvertes en 1816, puisqu'ils sont toujours restés à plus d'un degré trop au sud pour apercevoir ce nouvel archipel.

« Il m'est donc permis de dire, sans trop de vanité, que je suis le premier Européen qui ait découvert ces îles, quoique renfermé dans mon cabinet et sans m'être exposé aux fureurs des ouragans et des typhons si fréquens dans les mers de Chine. Comme ces îles ne portent pas un nom

1. *Voyage dans les steps d'Astrakhan.*

2. *Voyage dans les steps d'Astrakhan et du Caucase. Histoire primitive des peuples qui ont habité anciennement ces contrées. Nouveau Périple du Pont-Euxin.* Par le comte Jean Potocki. Ouvrages publiés et accompagnés de notes et de tables par M. Klaproth... Avec 7 planches et 2 cartes. Paris, Merlin, 1829, 2 vol. in-8°. — Dédié à M. le Docteur S. H. Spiker, bibliothécaire de S. M. le Roi de Prusse.

général sur les cartes chinoises, je leur ai donné celui de *feu comte Jean Potocki*, que j'ai eu l'honneur d'accompagner pendant le voyage de l'ambassade russe destinée pour la Chine.

« En 1805, ce fut lui qui, le premier, conçut le plan de mon voyage au Caucase, et il rédigea en partie les instructions qui me furent remises [1]. »

Un Chinois qui, du fond d'une province du Céleste Empire, découvrirait les îles normandes de la Manche et les baptiserait du nom d'un de ses compatriotes qui lui aurait rendu quelque service ne serait pas plus ridicule que ne l'a été Klaproth. L'archipel qu'il place sous le vocable de Jean Potocki, connu des géographes et même des diplomates, s'étend de Port-Arthur à l'embouchure du Ya lou kiang ; personne n'a d'ailleurs adopté la proposition de Klaproth.

Le voyage que fit Klaproth avec le comte Jean Potocki lui permit de recueillir une quantité de matériaux qui lui furent fort utiles plus tard pour la rédaction de son *Asia Polyglotta* [2] qui, malgré des contradictions et des absurdités, témoigne d'un vaste savoir. Pendant un séjour de dix mois à Irkoutsk, il avait acheté des livres chinois, mandchous, mongols et japonais ; grâce à un officier de marine du Japon, naufragé sur les côtes de Sibérie, il put composer un vocabulaire japonais. Rentré à Saint-Pétersbourg, nommé le 11 mars 1807 académicien extraordinaire, il est envoyé le 15 septembre 1807 au Caucase dont il étudie les langues, mais rappelé à Saint-Pétersbourg, il y arrive le 11 janvier 1809 et publie en 1810 un volume

1. *Notice sur l'archipel de Jean Potocki situé dans la partie septentrionale de la Mer Jaune.* Par Jules Klaproth. Avec une carte. Paris, J.-M. Eberhardt, 1820, in-4°, pp. 8, carte.

2. *Asia Polyglotta*, von Julius Klaproth. Paris, Gedruckt bei J. M. Eberhardt, 1823, in-4°, pp. xv-144-8.

de ses recherches [1]. Un de ses biographes nous raconte ainsi la suite de sa carrière : « A la demande du prince Czartoryski, curateur de l'Université de Vilna, il traça le plan d'une école spéciale de langues asiatiques pour cette université. Il venait d'y être nommé professeur, et se disposait à partir, lorsqu'il fut retenu par le ministre de l'Instruction publique, qui le chargea de rédiger le catalogue des livres et manuscrits chinois et mandchous de la bibliothèque de l'Académie. Il fut envoyé à Berlin à la fin de 1810, pour diriger la gravure des caractères chinois nécessaires à la publication de cet ouvrage. En quatorze mois tout fut terminé. Les prétentions de M. Klaproth n'étaient pas diminuées par les nouveaux services qu'il venait de rendre. Il devenait plus pressant, et se croyant autorisé à regarder un refus comme une injustice, il ne revint pas à Saint-Pétersbourg. Le congé qu'il sollicita en 1812 se fit très longtemps attendre ; en l'obtenant il perdit les titres de noblesse qui lui avaient été conférés et quelques titres académiques [2]. »

On pouvait s'étonner qu'un homme étranger, accueilli avec honneur, nommé académicien, anobli, pensionné, ait abandonné si facilement une capitale où il semblait qu'une glorieuse carrière lui fût assurée pour chercher une nouvelle position au loin à Paris. Sa manière de faire l'avait rendu suspect à l'esprit clairvoyant de Silvestre de Sacy qui écrivit à Saint-Pétersbourg à Ouvarov pour éclaircir les doutes qu'il avait de la correction de Klaproth.

« Paris, 1er février 1817 [3].

« ... Je dois, Monsieur, vous avoir déjà parlé de M. Rémusat, aujourd'hui membre de l'Académie des

1. *Archiv für Asiatische Litteratur*, gr. in-4°.

2. Larenaudière, *Nouv. Annales des Voyages*, 1835, IV, pp. 10-11.

3. Je dois la connaissance de ces lettres, conservées à la Bibliothèque de l'Institut, à M. H. Dehérain, bibliothécaire.

Belles-Lettres, professeur de Chinois et de Tartare-Mandchou au Collège royal. Il m'a chargé de vous présenter un exemplaire d'un petit ouvrage qu'il a traduit du chinois et publié, et une planche des clefs chinoises, imprimée par le procédé lithographique. M. Rémusat s'occupe aussi des idiomes Mongol et Tibétain, et le plus grand bonheur que je pourrois lui procurer par votre canal, ce seroit de le mettre en correspondance avec quelqu'un de vos interprètes, résidant sur la frontière chinoise, ou parmi les Calmouques. Un dictionnaire mongol est l'objet de ses vœux les plus ardens. Votre zèle pour le progrès de ces sciences orientales me fait espérer que vous mettrez quelque prix à seconder son ardeur, jointe à un excellent esprit et à un rare talent.

« A ce propos, je dois vous parler d'un homme qui ne manque assurément ni de talens, ni de connaissances acquises, mais dont la moralité, et les principes me sont extrêmement suspects. Je veux parler de M. Jules de Klaproth. Il y avoit long-temps que j'étois en correspondance avec lui, avant de faire sa connoissance personnelle. En 1813, tandis que Buonap. étoit à Dresde, il sollicita un emploi à Paris, et m'en fit part. En 1814, après notre heureuse restauration, il écrivit au Duc de Bassano pour lui témoigner son admiration pour le colosse renversé, et le projet qu'il avoit formé d'aller lui offrir ses services. Il se rendit en effet à l'isle d'Elbe en 1815. La même année, il venoit de Florence à Paris, quand son idole fut encore renversée. Il y fit d'abord société avec moi, M. Rémusat, etc., fit imprimer des pamphlets grossiers contre M. Langlès, puis se lia d'amitié avec lui, quitta Paris sans rendre rien des livres et objets précieux qu'il avait empruntés à des particuliers ou à des établissements publics, et disparut, laissant le tout à la garde d'une femme de mauvaise vie. On fut obligé de reprendre le tout par la voie de la police. Aujourd'hui il est revenu plus impudent

que jamais, avoué par le gouvernement Prussien, recommandé par l'Ambassadeur, et disposant d'une somme considérable (70.000 fr.), dit-on, pour faire imprimer divers ouvrages. Sa présence ici m'inquiète, ainsi que beaucoup de gens bien intentionnés. Quand je réfléchis sur toute sa conduite, j'ai peine à me défendre du soupçon qu'il a toujours été employé comme espion, et espion dangereux. Il m'est revenu de plusieurs parts qu'il avoit été chassé de Pétersbourg, et rayé de l'Académie. Je mettrois beaucoup de prix à savoir ce qui en est. Car enfin sans l'honneur et la probité, je ne fais aucun cas des talens. Vous nous rendriez un service important, en nous éclairant sur ce point-là, et vous pouvez être assuré que je ne vous compromettrai en aucune manière. »

Le comte Serge Semenovich Ouvarov, né à Moscou le 25 août 1785, Président de l'Académie impériale des Sciences en 1818, devint Ministre de l'instruction publique en 1833 ; en 1846, il fut créé comte : le 7 janvier 1820, il fut élu associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; il est mort à Moscou le 16 septembre 1855 ; c'était donc un homme occupant une place considérable dans le monde scientifique ; voici ce qu'il répondit à Sacy le 14/26 mars 1817 :

« Saint-Pétersbourg, ce 14/26 Mars 1817 [1].

... « Chargés vous, je vous prie, de mes remerciemens pour Mr. de Remusat, en lui remettant le Dictionnaire Mongol-Allemand ci-joint. Ce Ms. m'a été envoyé de Sibérie et je prie M. Remusat de le garder tant qu'il en aura besoin & d'en faire tirer copie s'il le croit digne de son attention. Assurés le, je vous prie, que je serai toujours charmé de me trouver en relation avec lui.

1. Lettre du comte Ouvarov, curateur de l'Instruction publique dans l'arrondissement de Saint-Pétersbourg ; à Silvestre de Sacy : reçue 27 juillet ; répondue 3 août 1817. L. a. s., Bibl. de l'Institut. No. 407.

« Il y a quelque tems qu'interrogé par M. Langlès sur le compte de M. Klaproth, je répondis que sa conduite en Russie avait été singulièrement honteuse ; que chargé du soin de faire graver des caractères chinois et muni à cet effet d'une somme d'argent assés considérable, il fut envoyé à Berlin & disparut gardant l'argent & les manuscrits très précieux qu'il avait emportés avec lui. Les égards dus à son respectable père empêchèrent en partie de sévir publiquement contre lui : quoiqu'il ait été déjà alors rayé de la liste des Académiciens. Actuellement j'ai tout lieu de croire que le Gouvernement ne tardera pas à faire connaître à l'Europe la honte de M. Kl. & le juste châtiment qu'il s'est attiré. Les honnêtes gens ne peuvent être que du même avis sur la conduite & les principes de M. Kl. Il est incroyable que le gouvernement prussien, averti comme il l'était, ait pu accorder la moindre confiance à un homme de cette espèce. Je vous avoue que séduit par ses talens autant que par ma propre passion pour la littérature, j'ai été du nombre de ceux qui, en Russie, lui ont témoigné le plus d'intérêt & c'est un reproche que je me fais souvent. Il est triste de penser que des connaissances & des moyens ne mettent pas à l'abri des bassesses du cœur. »

Dans un post-scriptum à cette lettre, Ouvarov écrit : « Il ne faut pas oublier parmi les torts les plus graves du Sr. Klaproth celui d'avoir écrit à l'Académie une lettre digne d'un crocheteur ivre. »

Sacy remercia Ouvarov par la lettre suivante :

« Paris, 4 Août 1817.

Monsieur,

« J'ai reçu en même temps, par S. Exc. M. le Gal. Pozzo di Borgo, vos deux lettres des 14/26 Mars et 15/27 Mai de cette année, et mon premier soin doit être de vous remer-

1. Lettre de Sacy à Ouvarov, Paris, 4 août 1817.

cier de l'obligeante prévenance avec laquelle vous avez accueilli ma recommandation en faveur de M. Rémusat. Vous pouvez être assuré que le Dictionnaire Mongol entre ses mains, est une mine bien placée, et qu'elle ne restera point enfouie dans la terre et sans porter intérêt ; il vous en remercie lui-même par une lettre que je joindrai à la mienne, et il vous fait hommage de deux brochures qui seront jointes à celles que je vous envoie.

« Je vous remercie, Monsieur, des renseignemens que vous avez eu la complaisance de me communiquer sur M. Klaproth. Il est bien étrange, sans doute, que le gouvernement prussien accorde quelque confiance à un homme déshonoré à ce point. Cependant M. Schuckmann, ayant été instruit par une lettre que j'avais écrite confidentiellement à M. Ideler à Berlin, et qu'on lui a fait voir, de l'opinion que j'avais de M. Klaproth, a fait prendre à ce sujet des informations à Paris. Mais j'ai tout lieu de croire que MM. les Conservateurs de la Bibliothèque du Roi ne voulant pas se compromettre et s'attirer des reproches sur leur imprudente confiance, auront répondu que M. Klaproth leur a tout restitué. Ce qu'il y a de sûr, c'est que M. Langlès contre lequel il a imprimé des injures atroces, lui témoigne encore aujourd'hui beaucoup de confiance, et ne lui refuse rien. Pour moi qui ne crains point sa langue, et ne me fie pas à ses mains, je l'ai tout à fait écarté de chez moi. On m'a assuré qu'il a vendu à Berlin à M. de Diez un manuscrit de l'histoire généalogique des Tartares d'Abou'l Gazi. Ne seroit-ce point l'exemplaire de la Bibliothèque impériale de Pétersbourg, dont a parlé Schloezer, dans ses *Kritisch-historische Nebenstunden*? M. Klaproth colore les spoliations dont il s'est rendu coupable, en disant qu'on l'avait autorisé à prendre tous les doublets de la Bibliothèque Impériale, et il se vante de n'avoir pas choisi les moins bons. Il y a ici quelques

yeux ouverts sur sa conduite, mais malheureusement ce ne sont pas ceux qui devraient l'être le plus. »

On a vu plus haut que Klaproth avait emprunté à Paris des livres qu'on fut obligé de reprendre par l'intermédiaire de la police ; étant donnés les antécédents du personnage, on peut penser à lui en constatant la disparition de la Bibliothèque royale de deux cahiers du manuscrit de la *Notitia Linguae Sinicae* du P. de Prémare ; on sait que ce missionnaire, l'un des plus remarquables de la mission française de Peking, avait sous ce titre composé une grammaire chinoise formant *cinq* volumes in-4° écrits sur papier de Chine qu'il envoya en 1728 à Fourmont l'aîné, que celui-ci s'empressa de déposer à la Bibliothèque du Roi le 11 février 1730 ; lorsqu'Abel Rémusat retrouva le manuscrit, il ne restait que trois cahiers qui ont été reliés en 1825 [1] et qui ont été seuls imprimés à Malacca en 1831 par les soins de l'Anglo-Chinese College et aux frais de Lord Kingsborough. Que sont devenus les deux autres cahiers qui ont été envoyés par Prémare, qui ont été vus par Fourmont, mais qui n'ont pas été vus par Rémusat ? Stanislas Julien avait méchamment insinué que les deux cahiers avaient été soustraits par Abel Rémusat, ce qui est faux ; peut-être aurait-il pu chercher du côté de Klaproth qui connaissait la valeur de l'ouvrage, car il possédait une copie de ces deux cahiers, copie qui a été vendue après sa mort avec ses autres livres pour 100 francs et qui est passée au Musée britannique, Add. Ms. 11707 ; j'ai donné un facsimilé de la première page de cette copie qui renferme un traité inédit : *De Sinica urbanitate inter loquendum* [2].

Enfin, pour achever de peindre le personnage, disons que plus tard il a été accusé d'avoir fabriqué de fausses cartes

1. Cf. *Nouv. Mél. As.*, II, pp. 272-3.

2. Cf. *Bibliotheca Sinica*, col. 1664-9. — *Fragments d'une histoire des études chinoises au XVIII*e *siècle*. 1895.

de l'Asie centrale. Il partage avec Étienne Quatremère la peu enviable gloire d'avoir été un des détracteurs de Champollion le Jeune. « On ne peut être qu'extrêmement surpris de la hardiesse avec laquelle, écrit-il, M. Champollion veut faire accroire qu'il lit, qu'il comprend et qu'il peut traduire les papyrus et la partie démotique de l'inscription de Rosette [1]. »

Ce que ni la Russie, ni Napoléon n'avaient fait pour lui, Klaproth l'obtint du gouvernement prussien dès 1816 : « Dès cette époque, la protection du gouvernement prussien vint le soutenir dans ses travaux. M. Guillaume de Humboldt, signataire de la paix de Paris, l'un des hommes d'état comme l'un des savants les plus distingués de son époque, proposa à son gouvernement d'attacher M. Klaproth à la légation prussienne de Constantinople, avec mission d'explorer l'Asie mineure et de faire quelques excursions dans le pays des Kourdes. M. Klaproth préféra le séjour de Paris au sol classique de l'Asie mineure, et le voisinage de la Bibliothèque royale aux pays des Kourdes. Ce refus n'arrêta pas la bienveillance de M. Guillaume de Humboldt pour M. Klaproth ; il lui obtint une pension du roi de Prusse et 80.000 francs destinés à la publication d'ouvrages relatifs à l'histoire et à la géographie de l'Asie [2]. »

Je laisse le lecteur juger si les soupçons de Silvestre de Sacy n'avaient pas une base assez solide.

1. P. 39 de la *Collection d'Antiquités égyptiennes* recueillies par M. le Chevalier de Palin. Paris, 1829, in-fol.

2. Larenaudière, *Nouvelles Annales des Voyages*, 1835, IV, p. 12, *note*.

LIVRES OFFERTS

M. Antoine Thomas présente les deux nouvelles traductions suivantes de l'opuscule *France* de M. Kr. Nyrop, correspondant étranger de l'Académie :

France, translated from the Danish by C. A. Bang & A. G. Charter (London, W. Heinemann, [1917]) ;

Frakkland, Pýtt hefur Guđm. Guđmundsson (Reykjavík, Fjelagsprentsmiđjan, MCMXVII).

SÉANCE DU 31 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de Me Delarue, notaire à Paris, qui informe l'Académie d'un legs fait en sa faveur par M. Alfred Dutens et annonce l'envoi prochain d'un extrait du testament de M. Dutens.

M. Thomas discute et réfute une opinion récemment émise au sujet du nom de l'Aude et du nom d'un de ses affluents, la Cesse. D'après cette opinion, il n'y aurait aucun rapport de filiation entre l'ancien nom indigène *Atax* et le nom actuel *Aude* : seul le nom actuel *Cesse* se rattacherait à *Atace,* cas oblique d'*Atax*, la Cesse ayant été considérée comme la vraie tête de l'Aude, et le cours supérieur du fleuve désigné sous le nom d'*alterum*

flumen; le nom actuel *Aude* représenterait *Alterum* employé substantivement. M Thomas établit que le nom primitif de la Cesse est *Saxar*, ce qui exclut tout rapprochement avec *Atace*. Il montre ensuite comment le nom actuel *Aude* est sorti phonétiquement du cas oblique *Atace* par les formes intermédiaires *Ataze*, *Ateze*, *Azete*, *Adeze*, *Azede*, *Aude*. Le changement de *z* en *u*, qui marque le terme de cette longue évolution phonétique, est un fait avéré, non seulement dans la langue catalane, mais dans les divers dialectes romans qui se parlent sur le versant septentrional des Pyrénées, en Roussillon, en Languedoc et en Gascogne[1].

M. Homolle commence la lecture d'une étude sur deux bas-reliefs de Phalère.

LIVRES OFFERTS

M. Pottier offre à l'Académie, en son nom et au nom de son collaborateur M. G. Lafaye, le fascicule 52e du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*. Cette livraison comprend la fin de la lettre V avec les lettres X et Z : la grande œuvre d'Edmond Saglio se trouve ainsi achevée. Il reste à faire, il est vrai, un fascicule de *Tables*, mais celles-ci sont préparées sur fiches depuis longtemps et le classement en incombe à des rédacteurs spéciaux qui fourniront sous peu leur travail. On peut donc dire que la partie scientifique est terminée et mise à la disposition du public. Ce n'est pas sans un grand soulagement que les directeurs de la publication constatent ce résultat, car, dans les circonstances présentes, les difficultés étaient grandes et à plusieurs reprises l'impression fut entravée ou arrêtée. Cependant, grâce aux efforts et aux bonnes volontés de tous, on a pu mettre le point final, en pleine guerre, à ce Dic-

1. Voir le prochain cahier.

tionnaire dont le premier fascicule date de l'autre grande guerre, celle de 1870.

Dans la dernière livraison on remarquera quelques études détaillées, portant sur d'importantes questions d'histoire religieuse ou d'institutions sociales, tel que le vœu en Grèce et à Rome (*Votum*), par M. Toutain ; le dieu Vulcain envisagé sous sa forme hellénique et latine (*Vulcanus*), par MM. Ch. Picard et L. Constans ; les procès intentés aux personnes jouissant indûment du droit de cité (*Xenias graphè*) par M. Maurice Brillant, qui a écrit un mémoire complet sur un sujet difficile et peu connu ; le Dionysos orphique (*Zagreus*), par M Ch. Dubois ; l'amende chez les Grecs (*Zèmia*), par M. Lécrivain ; le Zodiaque (*Zodiacus*), importante étude de M. Fr. Cumont, membre de l'Académie. Citons encore les noms de MM. Chapot, Glotz, Graillot, parmi ceux qui ont collaboré très utilement à ces dernières feuilles, et donnons un souvenir spécial à un savant prématurément décédé, dont la perte a été douloureuse pour les études grecques, M. Krebs, qui s'était spécialisé dans la science des institutions helléniques.

En ce qui concerne l'achèvement du *Dictionnaire Saglio*, ajoutons que M. G. Lafaye doit retracer dans la *Revue archéologique* l'histoire de ce monument d'érudition nationale, auquel ont travaillé plusieurs générations de savants et qui a révélé à beaucoup d'étrangers la valeur de la science française. Il y exprime aussi avec raison la reconnaissance que nous devons en avoir aux éditeurs, à la maison Hachette, qui pendant plus d'un demi-siècle a consenti tous les sacrifices nécessaires pour mener à bon terme cette entreprise à la fois scientifique et patriotique.

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. A. Cowley, bibliothécaire de la Bodleian Library d'Oxford, une collection de seize brochures contenant autant de mémoires et notes sur divers sujets d'exégèse biblique, de philologie, d'épigraphie et de paléographie sémitique.

Je signalerai particulièrement parmi ces travaux, qui tous portent la marque d'un esprit original en même temps que de la plus solide érudition orientale, ceux consacrés à une inscription araméenne qu'on vient de découvrir, fait du plus haut intérêt, en plein territoire indien, à Taxila (Pendjab) ; aux papyrus et ostraca araméens et hébraïques d'Égypte ; à l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien, ou plutôt sémitique, d'après certaines inscriptions en caractères inconnus relevées naguère au Sinaï (en collaboration avec A. Gar-

diner); enfin au déchiffrement des hiéroglyphes hittites, problème ardu à la solution duquel l'essai de M. Cowley, tout récemment publié, semble avoir fait faire de sensibles progrès[1]. »

1. *Some Egyptian Aramaic Documents*. Extraits des « Proceedings of the Society of Biblical Archæology », mai et novembre 1903. — *An Aramaic Papyrus of the Ptolemaic age from Egypt* (en collaboration avec A. H. Sayce). Extr. du même périodique, novembre 1907. — *Another Aramaic Papyrus of the Ptolemaic period*. Extr. du même périodique, novembre 1915. — *El-madkhal ila'l-talmoûd*, du rabbin Samuel ben Hophni (à l'occasion du 70e anniversaire de Harkavy). — *Another unknown language from Eastern Turkestan*. Extr. du « Journal of the Royal Asiatic Society », janvier 1911. — *Hebrew and Aramaic Papyri*. Extr. de « The Jewish Quarterly Review », octobre 1903. — *Description of four Samaritan manuscripts belonging to the Palestine Exploration Fund*. Extr. du « P. E. F. Quarterly Statement », janvier 1904. — *Ezra's Recension of the Law*. Extr. de « The Journal of Theological Studies », juillet 1910. — *An early source of the Testaments of the Patriarchs*. Extr. de « The Jewish Quarterly Review », vol. XIX. — *The meaning of* מָקוֹם *in Hebrew*. Extr. du « Journal of Theological Studies ». — *Notes on Hittite hieroglyphic inscriptions*. Extr. du « Journal of the Royal Asiatic Society », juillet 1917. — *An Aramaic inscription from Taxila*. Extr. du même Journal, 1915. — *Samuel Rolles Driver (1846-1914)*. Extr. des « Proceedings of the British Academy », vol. VII. — *Notes on Hebrew payprus fragments from Oxyrhynchus*. Extr. du « Journal of Egyptian Archaeology », octobre 1915. — *The Egyptian origin of the Semitic alphabet*, by Alan H. Gardiner, *and The origin of the Semitic alphabet*, by A. E. Cowley. Extr. du même Journal, janvier 1916.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1917

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE BERGER, VICE-PRÉSIDENT.

M. Henri Cordier a reçu de M. le commandant Tilho le télégramme suivant, daté du Caire, le 5 septembre : « Arrivé Caire bonne santé par Darfour et Nil Blanc ; serai France fin septembre, sauf accident. »

On se rappellera que l'Académie, sur les arrérages de la Fondation Garnier, avait, il y a quelques années, confié au commandant Tilho la mission d'étudier les anciennes voies de communication entre le Tchad et le Nil ; la guerre avait retardé le retour en France de l'explorateur.

M. Louis Leger communique un mémoire sur l'influence italienne dans la littérature slave de la Dalmatie au XVIe siècle. Il étudie cette influence dans l'œuvre des poètes Sisko Mencetic (1457-1527), Georges Drzic (1451-1501) et Marko Marulic (1450-1524). Ces poètes ont tous subi l'influence italienne. Leurs œuvres ont été imprimées en Italie, et ce n'est qu'au XIXe siècle qu'elles ont eu des éditions définitives par les soins de l'Académie sud-slave d'Agram. M. Leger insiste particulièrement sur le poème de Marulic intitulé *Judith*. Ce

poème est une allusion évidente à la croisade qu'on méditait alors contre les Turcs. La troisième édition (Venise, 1542) est accompagnée d'une gravure sur bois qui représente les chrétiens en armes se précipitant sur les Osmanlis.

M. Homolle achève la lecture de son mémoire sur deux bas-reliefs de Phalère.

M. Pottier présente quelques observations.

APPENDICE

LE NOM DE FLEUVE « AUDE »,

PAR M. ANTOINE THOMAS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE [1].

Dans la brochure intitulée : *Note sur les ports antiques de Narbonne*, que M. Henri Rouzaud a récemment publiée et que mon confrère et ami M. Jullian a présentée à l'Académie des inscriptions avec de grands éloges [2], trois pages [3] sont consacrées à des spéculations philologiques. Elles forment un paragraphe spécial, sous la rubrique : « Deux noms à expliquer : *Atax* et *Aude* ». M. Rouzaud y émet les propositions suivantes [4] :

1° Il n'y a aucune relation, aucune parenté philologique entre le nom ancien *Atax* et le nom moderne *Aude* ;

2° Le nom moderne *Aude* représente l'adjectif-pronom

1. Voir ci-dessus, p. 309.

2. Séance du 29 juin 1917. Il est bon de dire que cette brochure est un tirage à part des tomes XIII et XIV du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*.

3. Pages 41-44.

4. Je laisse de côté l'explication d'*Atax* comme un composé grec pouvant signifier « l'irrégulier, l'indiscipliné », du verbe τάσσω précédé d'α privatif ; je ne me place, en effet, que sur le terrain de la philologie romane.

latin *alterum* employé substantivement par les Gallo-Romains, en sous-entendant *flumen* ;

3° Le nom ancien *Atax* n'a pas survécu, à moins qu'on ne le reconnaisse dans celui de la *Cesse*, affluent de gauche de l'Aude, en supposant qu'*Atax* s'est appliqué d'abord spécialement à la Cesse et à la branche fluviale qui passe par Narbonne considérées comme un seul et même cours d'eau coupant ou croisant l'*alterum flumen*, c'est-à-dire l'Aude depuis sa source, dans les Pyrénées, jusqu'à son embouchure nord, près de Vendres.

Ces propositions ne sont pas avancées d'une manière ferme. L'auteur multiplie les formules dubitatives, les réserves : « j'incline à croire » (p. 41) ; « je n'affirme pas, je cherche une lueur » (p. 42) ; « la question est pour moi très ardue et, si je me risque à l'aborder, c'est moins pour la résoudre que pour faire appel au concours de quelque spécialiste plus qualifié » (*ibid.*).

Je suis particulièrement tenu de répondre à cet appel, car il y a vingt-cinq ans que j'ai pris sur le premier point, d'où découlent les deux autres, une position directement contraire à celle de M. Rouzaud.

Et je dois m'expliquer devant l'Académie pour compléter la présentation faite par mon ami M. Jullian et tempérer ses éloges par une déclaration catégorique, que je ne pourrais garder *in petto* sans trahir les intérêts de la science : j'estime que les spéculations philologiques contenues dans la brochure de M. Rouzaud sont absolument sans valeur. En 1316, le cours de l'Aude a été bouleversé par un cataclysme naturel qui a gravement compromis la prospérité commerciale de Narbonne et dont des siècles de travaux et d'efforts n'ont pas réussi à réparer complètement les conséquences désastreuses. Les idées de M. Rouzaud ne vont à rien moins qu'à déchaîner dans le domaine philologique une autre manière de cataclysme qui bouleverserait encore le bassin de ce malheureux fleuve. Il faut conjurer le mal

sans retard et sauver l'Aude menacée dans son intégrité historique.

Le nom moderne *Aude* est sorti par évolution phonétique du nom ancien *Atax*, et il a son point de départ dans le cas oblique *Atace*, proparoxyton, forme où la prononciation du latin vulgaire réunissait et confondait l'accusatif et l'ablatif par suite de la chute du *m* qui caractérisait l'accusatif *Atacem*. Mais comme les différentes étapes de cette évolution ne sautent pas aux yeux à première vue, il est nécessaire de les préciser en éclairant les formes que nous ont transmises les textes du haut moyen âge à l'aide des lumières de la philologie romane [1].

M. Rouzaud écrit [2] : « *Atax* n'a pu se transformer en *Aude* et, vu l'absence de documents et de formes intermédiaires, j'en arrive à penser qu'on a dû les créer pour désigner des choses différentes. » *Vu l'absence de documents et de formes intermédiaires !* M. Rouzaud n'ignore certainement pas qu'il existe un *Dictionnaire topographique de l'Aude*, publié en 1912 par M. l'abbé Sabarthès, et que dans ce recueil l'article AUDE est abondamment documenté [3].

Examinons les textes, puisque l'examen en a été négligé de parti pris.

Le premier qui s'offre à nous est celui du continuateur de la chronique dite de Frédégaire. On y lit, sous l'année

1. Jules Quicherat, dans son livre intitulé : *De la formation française des anciens noms de lieu* (Paris, 1867), p. 80, a bien vu que la transformation d'*Atax* en *Aude* comporte une métathèse ; mais la série de formes qu'il établit (*Azete, Azte, Adte*) ne rend pas compte de l'*u* qui se trouve dans *Aude*.

2. *Note* citée, pp. 41-42.

3. M. l'abbé Sabarthès n'a pas poussé à fond le dépouillement des textes de l'antiquité classique (voir un relevé plus complet dans l'article ATAX de l'*Altceltischer Sprachschatz* d'Alfred Holder) ni des textes du moyen âge, mais il donne l'essentiel. J'aurai l'occasion de citer ci-dessous quelques textes médiévaux, non dénués d'intérêt, qu'il a omis, et aussi de rectifier la citation qu'il a faite d'un acte de 1089.

737 : *super Adice fluvio*. Donc *Adice* pour *Atace*. L'affaiblissement ou sonorisation du *t* intervocalique en *d* est un phénomène si connu et si anciennement attesté en latin vulgaire, qu'il n'y a pas lieu de le commenter. Quant au changement de l'*a* pénultième en *i*, dans un mot proparoxyton comme *Atace*, il rentre dans une loi générale dont j'ai établi l'existence, dès 1892, par de multiples exemples, au cours de mon étude étymologique sur le mot français *aise*, étude où j'ai précisément fait état du nom de l'Aude [1].

Le *Dictionnaire topographique de l'Aude* ne donne aucun texte indigène entre 737 et 914 [2]. Pour le xe siècle, il n'en donne que deux : *In fluvium Ataze*, 914 (*H. L.* [3], V, pr. 41) ; *In flumine Azate*, 978 (Doat, 57, fol. 20). Ce dernier texte figure aussi dans l'édition Privat de l'*Histoire de Languedoc*, V, pr. 129, col. 283-4, où A. Molinier l'a publié d'après la copie de Doat visée par l'abbé Sabarthès ; l'édition et la copie portent : *Azati* et non *Azate*, mais ce menu détail est sans importance. Il existe d'autres textes pour le xe siècle ; il est bon de les enregistrer, par ordre chronologique : *super fluvium Atax*, 908 (diplôme de Charles le Simple pour Lagrasse, *H. L.*, V, pr. 34) ; *super fluvium Azate*, 925 (donation du vicomte Vulveradus à Saint-Paul de Narbonne, *H. L.*, V, pr. 51) [4] ; *super fluvium Atace*, 926 (donation de Teudericus à la cathédrale de Narbonne, *H. L.*, V, pr. 52) ; *in ripa de flumine Atace*,

1. *Romania*, XXI, 511 ; cf. la réimpression de cette étude dans mes *Essais de philologie française* (1897), pp. 214-215.

2. Il en existe cependant au moins deux pour le IXe siècle, que je note ici pour mémoire : *super fluvium qui vocatur Atax*, 814 (diplôme de l'empereur Louis pour Lagrasse, *H. L.*, II, pr. 29) ; *super fluvium Atacio... in fluvio Atace*, 844 environ (*H. L.*, II, pr. 124). — La forme *Edas*, relevée par le *Dict. topogr.* dans l'Anonyme de Ravenne, est trop altérée pour mériter considération.

3. Par l'abréviation *H. L.* il faut entendre l'*Histoire de Languedoc* des Bénédictins, édition Privat.

4. Le texte imprimé porte : *Ataze* ; mais la copie de Doat, seule source connue, porte réellement, comme je m'en suis assuré, *Azate*.

954 (bulle du pape Agapet pour Saint-Martin de Lez, aujourd'hui Saint-Martin-Lys, *H. L.*, V, pr. 96). Au xe siècle apparaissent donc pour la première fois, à côté des formes classiques *Atax* et *Atace*, trois formes qui attestent la sonorisation et l'assibilation du *c* primitif en *z* (*Ataze*, *Azate*, *Azati*), phénomène bien connu, qui s'est produit en Gaule au moins dès le VIIe siècle [1].

Deux de ces formes (*Azate*, *Azati*) nous montrent une métathèse entre le *t* et le *z* ; cette métathèse est la pierre angulaire de l'évolution qui a abouti à la forme moderne *Aude*. Nous retrouvons, au XIe siècle, quatre formes analogues, dont le *Dictionnaire topographique* n'a relevé que deux : *juxta fluvium Azatis*, 1032 (donation du comte de Rodez à Saint-Paul de Narbonne, *H. L.*, V, pr. 198) ; *juxta fluvium Azatis*, 1034 (engagement d'Ermesinde à Saint-Paul de Narbonne, original, *H. L.*, V, pr. 200) ; *in flumine Azate...*, *in flumine Azete*, 1053-1060 (accord entre l'abbé de Saint-Paul de Narbonne et des particuliers, original, Bibl. nat., 5211 D, n° 7, publié par A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 445, d'après un fac-similé de l'École des chartes, sans référence à l'original). La métathèse est un accident particulièrement fréquent dans les proparoxytons : les consonnes qui se trouvent au commencement des deux dernières syllabes font volontiers un chassé-croisé. Les noms communs n'y échappent pas plus que les noms propres, en français aussi bien qu'en provençal : le latin *corulus* ou *corylus*, « noisetier », a été généralement altéré en **colurus*, ce qui explique le français primitif *coldre*, aujourd'hui *coudre* (d'où les dérivés *coudraie*, *coudrier*, etc.), dialectalement *coure*, *caure*, et le provençal (surtout limousin) *colre*, *coure* ; le latin *ficatum* (proparoxyton) « foie » a eu une prononciation concurrente **fitacum*, laquelle a abouti notamment au provençal *fetge*, etc. Citons

1. Voir G. Paris, *Mélanges linguistiques*, p. 125.

deux noms de lieu : le nom de la ville de *Chartres* n'est explicable que par l'hypothèse d'une forme vulgaire **Cartunis* qui a pris la place de *Carnutis* [1] ; celui de la ville de *Vannes*, jadis *Vennes*, suppose de même une très ancienne prononciation **Vetenis* au lieu de *Venetis* [2].

La métathèse peut être plus ou moins ancienne, selon les cas. En ce qui concerne le nom de l'Aude, elle est certainement postérieure à la sonorisation et à l'assibilation du *c* (prononcé primitivement *k*), au moins en tant que génératrice de la forme moderne. Il se peut, certes, qu'à l'époque reculée où le *c* était encore prononcé comme une consonne explosive (*k*), d'aucuns aient prononcé **Akate* pour **Atake*, mais cette prononciation n'a pas laissé de traces durables dans les parlers cispyrénéens [3]. Au contraire, la même tendance à intervertir l'ordre des consonnes s'étant produite (ou maintenue) lorsque la prononciation du *c* fut celle d'un *z*, on en vint à dire *Azate*, *Azete* pour *Ataze*, **Ateze*, et c'est à cette dernière métathèse que la forme romane de la Gaule doit son existence.

La forme romane apparaît au XIe siècle, mais elle n'a pas encore, à cette époque, trouvé son équilibre, ni dans la graphie ni probablement dans la prononciation. Je relève *Alde* en 1069 (*H. L.*, V, pr. 289 [4]) et en 1082 (quatre fois

1. C'est ce qu'a bien vu Jules Quicherat dans son livre intitulé : *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 34.

2. En revanche, l'explication du nom de la ville de *Bordeaux* (gascon *Bordeu* dans les plus anciens textes) par la métathèse **Burgidala*, pour *Burdigala*, proposée par Meyer-Lübke, est inacceptable ; je l'ai dit il y a vingt-cinq ans (*Romania*, XXI, 512-513) et je n'ai pas changé d'avis.

3. M. Henri Rouzaud me signale obligeamment la forme *Agde*, pour *Aude*, dans le *Resumen historial de las grandezas y antiguedades de la ciudad de Gerona* de Juan Gaspar Roig y Jalpi (Barcelone, 1678), pp. 131-132, où on lit : « El districto de Capsir, pequeño pedaço de tierra, donde el rio Atax, ó *Agde*, que corre por la Gallia Narbonense, tiene su origen. » Cette forme *Agde*, si elle n'est pas une faute typographique ou une erreur de l'auteur, peut remonter phonétiquement à **Akate* pour **Atake* ; cf. le nom de la ville d'*Agde*, sorti du grec Αγαθη par l'intermédiaire du latin.

4. Texte omis par le *Dict. topogr.*

dans le même document) ; *Azde* en 1089 dans deux documents différents, le premier, du 20 février, portant : *super fluvium Azde* [1] : le second, du 22 juin, où on lit deux fois : *flumen* (ou *flumine*) *Azde*, et une fois : *flumen Asde* [2]. Je néglige, comme peu sûre, la forme *Auzde* citée par le *Dictionnaire topographique* d'après un document du même siècle, sans date d'année, conservé aux archives municipales de Narbonne et non inventorié [3]. La forme *Azde* est sortie tout naturellement des formes antérieures *Azate*, *Azete* expliquées ci-dessus. Quant à la forme *Alde*, dont la graphie surprend au premier abord, ce serait se méprendre lourdement que de voir dans son *l* ún point d'appui pour le type étymologique *Alterum* imaginé par M. Rouzaud : le *t* de l'adjectif-pronom *alterum*, comme tout *t* appuyé sur une consonne immédiatement précédente, reste immuablement *t* : *alterum* devient en provençal comme en français, *altre*, *autre*, et non *aldre*, *audre*. En revanche, la notation par *l* de l'*u* semi-consonne sorti d'un *z* est un fait connu, particulièrement fréquent en catalan, où, encore aujourd'hui, à côté de *deu* (primitivement *dez*) « dix », on écrit *delme* « dîme », *delmar* « dîmer », etc. Nous trouvons de même en ancien gascon *delma* à côté de *deuma* « dîme [4] ». On peut affirmer que *Alde* se pro-

1. Bulle du pape Urbain II publiée dans le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, t. II, n° 839 ; texte non cité dans le *Dict. topogr.* Les éditeurs du *Cartulaire* n'ont pas reconnu que *Azde* était une forme romane, et ils y ont vu le génitif d'un prétendu nominatif **Azda*, qu'ils ont introduit dans leur *Dict. géographique*, t. II, p. 844.

2. Donation de l'archevêque de Narbonne Dalmatius à Saint-Victor de Marseille, Bibl. nat., coll. Doat, t. LV, fol. 121 v°, d'après une copie trouvée par Doat chez les Dominicains de Narbonne. Le *Dict. topogr. de l'Aude* ne cite pas la forme *Asde*, et il a altéré la forme *Azde* en *Adze*.

3. Mon confrère M. Tissier, archiviste municipal de Narbonne, à qui j'ai demandé des renseignements à ce sujet, m'écrit qu'il n'existe pas dans son dépôt de document original du XIe siècle offrant la forme *Auzde*.

4. Luchaire, *Recueil de textes de l'anc. dial. gascon*, au Glossaire, sous DEZMA, p. 156.

nonçait *Aude*. En somme, dès le XIe siècle, la prononciation actuelle *Aude* est née [1]. Saluons-la : c'est celle qu'ont adoptée et propagée les chansons de geste, véhicule à travers le monde de la gloire poétique de Narbonne et de son fleuve, inscrite par nos trouvères au livre d'or de l'épopée française [2].

J'ai écrit, il y a vingt-cinq ans : « Dans *Aude*, c'est le *c* palatal qui a produit l'*u* conformément à la phonétique catalane [3]. » L'Aude prenant sa source dans le Capcir (Pyrénées-Orientales), petit pays qui appartient linguistiquement au domaine du catalan, il n'était pas absurde de penser que la forme catalane du nom de l'antique *Atax* avait pu s'étendre jusqu'en Languedoc au détriment de la forme proprement provençale *Azde*. Depuis lors, je me suis aperçu — et j'ai eu occasion de le dire [4] — que le changement de *z* en *u* n'était pas exclusivement catalan, comme on me l'avait enseigné. Si l'on considère le développement phonétique des noms communs latins *decima*, « dîme », et *licita*, « taxe sur les marchandises », on constate, en

1. Le *Dictionnaire topographique de l'Aude* relève *Auden* dans une charte de 1147. Mon confrère, M. Galabert, m'informe que cette charte ne nous est parvenue que dans un vidimus de 1243 (Arch. dép. de la Haute-Garonne, fonds de Malte, Campagne, liasse 1, n° 51), mais il est possible que la forme *Auden* remonte à l'original perdu. Le *n* final est paragogique ; il est dû à l'influence des formes primitives telles que *joven*, *omen*, *orden*, usitées concurremment avec les formes sans *n* : *jove*, *ome*, *orde*.

2. Le *Dict. topogr.* ne cite que les chansons d'*Aymeri de Narbonne* et de *La Mort Aymeri de Narbonne ;* mais *Aude* se trouve aussi dans *Les Narbonnais* (édition H. Suchier dans la collection de la Société des anciens textes français, t. I, paru en 1898) en deux passages différents :

> Lors pasent *Aude* qui mout forment ondoie (v. 3750) ;
> Devant Nerbone par mi le fonz d'un val
> Si coroit *Aude ;* par font sont li chanal (vv. 3959-3960).

3. *Romania*, XXI, 551 ; cf. mes *Nouv. Essais de philologie française* (1897), pp. 214-215.

4. *Romania*, XXVIII (1899), p. 197 : « Que le changement de *c* latin devant *e*, *i* en *u* ait pu avoir lieu en dehors des frontières du catalan proprement dit, c'est ce que montre le nom même de la rivière d'*Aude* = **Acete*, pour **Atece*, *Atacem*. »

effet, que les formes *deuma* et *leuda* font concurrence à *dezma* et *lezda* non seulement en Catalogne et en Roussillon, mais dans les départements actuels de l'Aude, de l'Ariège, de l'Hérault, du Gard, de la Haute-Garonne, des Basses-Pyrénées, du Gers et même, exceptionnellement, jusque dans la Haute-Vienne [1]. Dans l'Aude spécialement, le *Dictionnaire topographique* ne cite pas moins de 43 anciens péages auxquels s'est appliqué, ou s'applique encore, le nom de *La Leuda* [2]. C'est aussi dans la région de l'Aude qu'a été écrite la célèbre Bible cathare, conservée aujourd'hui à Lyon, où le latin évangélique *telonium* est traduit par *leudairia* [3], et où on lit *deuma*, « dîme [4] ».

La continuité phonétique entre *Atax* et *Aude* étant ainsi établie, est-il permis d'attacher la moindre importance à la remarque faite par M. Rouzaud sur le nom de la Cesse, affluent de l'Aude? Non, assurément. « Qui sait, dit-il, s'il n'y a qu'une vague analogie de sons entre *de Atace*, au cas indirect, et un *Acesse*, d'où serait sortie la graphie *la Cesse* [5] ? » Le *Dictionnaire topographique* nous apprend que la plus ancienne mention de la Cesse est ainsi conçue : *In rivum Seissar*, 924 (*H. L.*, V, pr. 50). Nous sautons ensuite à 1262, où le nom de ce cours d'eau est écrit : *Cesser*, puis à 1358, où l'on trouve *flumen Cesseris*. D'autre part, le *Dictionnaire topographique de l'Hérault*, publié en 1865 par Eugène Thomas, nous fournit pour le nom de la commune de *Cesseras*, située sur la Cesse et qui en tire manifestement son nom, les formes *Sesseras* en

1. Voir les textes cités par Raynouard et surtout par Émile Levy, *Prov. Supplement-Wörterbuch*, IV, 375 ; cf. ma notice étymologique sur *leude*, dans *Romania*, XXVIII, 196-197 et 487.

2. Voir en outre l'article DEUME, qui concerne un étang appelé en latin *Decimum*.

3. E. Levy, *op. cit.*, IV, 376.

4. Cf. *ibid.*, II, 146.

5. *Note* citée, p. 12.

1095 et *Saisseras* en 1100 [1]. Il est certain que le nom antique de la Cesse commençait par un *s* et non par un *c*. On peut le restituer vraisemblablement sous la forme **Saxar*, **Saxaris* [2], analogue, dans sa désinence, à celle du nom primitif de la Saône, *Arar*, *Araris*, et sans rapport d'aucune sorte avec *Atax*, *Atacis*.

En terminant, je crois utile d'attirer l'attention sur une singularité de l'*Atlas historique de la France* de notre regretté confrère Auguste Longnon en ce qui concerne l'Aude. J'ai en vue la planche VII, qui concerne l'époque carolingienne, spécialement le x[e] siècle. Le nom du fleuve est porté trois fois sur la carte. Entre Carcassonne et le confluent de l'Aude et de l'Orbieu (appelé *Orobione*), comme plus en aval, entre le confluent de l'Aude et de la Cesse (non dénommée) et la mer [3], on lit : *Atax F.* Au contraire, près de la source, en amont d'Axat (*Adesate*), on lit : *Adace F.* Je n'ai jamais rencontré la forme *Adace*, qui n'a rien d'inadmissible ; mais pourquoi la localiser ainsi près de la source ? Longnon aurait-il pensé que le nom de lieu *Adesate* est avec le nom du fleuve *Aude* dans le même rapport que le nom de lieu *Cesseras*, signalé ci-dessus, avec le nom de la rivière *Cesse* ? Je l'ignore. Toujours est-il que ce rapport ne saurait être admis sans autre forme de procès. *Adesate* figure dans un document de 954. A cette date, le *c* primitif de *Atace* (ou *Adace*) avait

1. Thomas donne comme premier exemple *Cesaranus* en 898, mais l'identification avec *Cesseras* est insoutenable ; cf. Sabarthès, *Dict. topogr. de l'Aude*, art. SÉRAME.

2. La forme *Seissar* de 914 semble, à première vue, parler en faveur de **Sexar* ; mais il est plus probable que la diphtongue *ei* est un affaiblissement d'une diphtongue antérieure *ai*, en faveur de l'existence de laquelle la graphie *Saisseras* en 1100, pour le nom de la commune actuellement dénommée *Cesseras*, témoigne clairement.

3. Longnon a complètement omis la branche de Narbonne et n'a figuré que l'embouchure nord de l'Aude ; il y a là une fâcheuse omission, d'autant plus singulière que la plupart des mentions de l'Aude qui nous sont parvenues pour le x[e] siècle concernent la branche même de Narbonne.

depuis longtemps évolué en *z*, mais ce *z* n'était pas encore arrivé à se confondre avec *s*, puisque dans tout le cours du XIe siècle l'orthographe usuelle emploie encore le *z* ; voir les formes citées ci-dessus : *Ataze*, *Azate*, *Azete*, *Azde*. La forme isolée *Asde*(1089) n'est peut-être que la faute d'un scribe postérieur. D'autre part, d'après le *Dict. top.*, Axat n'est pas nommé entre 954 et 1299 : à cette dernière date son nom est énoncé *Ansatum*, puis *Acciatum* en 1307, etc., ce qui s'éloigne de plus en plus du nom de l'Aude.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

Le Président rappelle en quelques mots la mort récente de M. Paul Meyer dont les obsèques ont été célébrées mardi dernier :

« Mes chers Confrères,

« J'ai le pénible devoir d'annoncer en séance la grande perte que vient de faire l'Académie dans la personne de notre confrère, maître vénéré de plusieurs d'entre nous, M. Paul Meyer, directeur honoraire de l'École des Chartes, membre de notre Compagnie depuis 1883. L'état de sa santé, subitement ébranlée en février 1910, lui interdisait depuis plus d'un an d'assister à nos séances et de prendre part à nos travaux auxquels il avait apporté, pendant sa longue carrière académique, une si active et si importante collaboration. Il s'est éteint à Saint-Mandé, vendredi dernier ; ses obsèques ont été célébrées mardi à l'École des Chartes. Votre président s'est fait ce jour-là l'interprète des sentiments de profonde affliction que nous inspire à tous la disparition de M. Paul Meyer. C'était un grand savant qui faisait honneur à la science et un bon citoyen qui ne sépara jamais la

cause de la France et celle de la science. Deux de nos confrères, MM. Prou et Leger, ont joint leur voix à la mienne pour déposer sur sa tombe les hommages des deux grands établissements auxquels il avait appartenu, l'École des Chartes et le Collège de France. Nous conserverons pieusement ici le souvenir de ce confrère vénéré, et nous aurons toujours sous les yeux l'exemple de sa longue vie de travail et de son énergie poussée jusqu'aux dernières limites des forces humaines. »

M. Franz Cumont commence la lecture d'un mémoire sur la sculpture funéraire et l'idée d'immortalité à Rome. A l'époque impériale, les vieilles légendes de la mythologie grecque étaient interprétées par les théologiens païens comme des allégories et plusieurs d'entre elles étaient regardées comme des images de la destinée de l'âme. Le choix des représentations qui décorent les sarcophages et certaines particularités de leur composition ne s'expliquent que par le sens symbolique qu'on leur prêtait au IIe ou au IIIe siècle de notre ère, au moment où ces œuvres ont été exécutées. Ainsi les deux Dioscures étaient considérés comme des emblèmes des hémisphères célestes, et c'est comme représentants du ciel qu'ils figurent dans un grand nombre de bas-reliefs romains.

M. Omont donne lecture d'une note sur l'édition du *Satyricon* de Pétrone, entreprise à la fin du XVIIIe siècle par La Porte du Theil, abandonnée, puis détruite par l'auteur, et dont un unique exemplaire est aujourd'hui conservé dans les collections de la Bibliothèque nationale.

MM. Salomon Reinach, Bouché-Leclercq et Clermont-Ganneau présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le cahier de mars-avril des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (Paris, 1917, in-8°).

M. E. Pottier fait hommage à l'Académie du Catalogue qu'il vient d'achever pour le département des Antiquités orientales du Musée du Louvre : *Antiquités assyriennes* (G. Braun, 1917, in-12, 154 p., 32 planches). Il rappelle que les travaux de ses prédécesseurs lui ont permis de mener à bon terme cette tâche, car il a reproduit dans ce petit volume la plupart des descriptions publiées par A. de Longpérier dans sa *Notice des Antiquités assyriennes*, parue en 1849 ; il y a joint des pages manuscrites que M. L. Heuzey a bien voulu lui communiquer et dans lesquelles il avait lui-même préparé une étude d'ensemble sur la sculpture assyrienne, avec une description des bas-reliefs de Nimroud entrés au Louvre. Enfin, en l'absence de M. Thureau-Dangin, l'auteur a pu recourir à l'obligeant concours de son confrère le P. Scheil pour le déchiffrement des inscriptions gravées sur les monuments.

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LEGER, ANCIEN PRÉSIDENT.

Le Président annonce à l'Académie le décès de M. Liard, notre confrère de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien directeur de l'Enseignement supérieur, et rappelle en quelques mots le rôle considérable joué par le défunt dans l'organisation scientifique du pays.

M. Franz Cumont continue la lecture de son mémoire sur la sculpture funéraire et les idées d'immortalité à Rome. Les bustes des Vents qui, joints à d'autres symboles, se trouvent figurés sur les tombeaux, rappellent la croyance à l'ascension des âmes vers les astres à travers les souffles de l'air, les eaux supérieures et les feux de l'éther. Suivant une doctrine très répandue, le passage par ces éléments superposés purifiait les morts de leurs souillures terrestres.

MM. Salomon Reinach et Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Franz Cumont offre de la part de M. Paribeni une brochure intitulée : *Frammento di Annali trovato ad Ostia* (extrait du *Bullettino comunale di Roma*, 1916) :

« Les fouilles qui se poursuivent à Ostie malgré la guerre ont amené la découverte d'une inscription importante, à laquelle M. Paribeni vient de consacrer un commentaire érudit, que je me permets d'offrir en son nom à l'Académie. C'est un morceau, malheureusement assez court, d'une chronique qui devait être exposée sur le mur de quelque édifice public et dont précédemment on avait déjà mis au jour deux autres fragments. Cette chronique paraît avoir été rédigée à l'époque de Trajan ou d'Hadrien, probablement d'après la publication officielle des *Acta Urbis*. Elle donne pour chaque année l'indication des faits les plus notables, encadrée entre les noms des consuls romains et ceux des magistrats suprêmes d'Ostie.

« La partie de ces fastes qui vient de nous être rendue se rapporte aux années 36 à 38 après J.-C. et, parmi les événements de l'an 37, il en est un qui frappe immédiatement : *XVII K(alendas) Apr(iles) Ti. Caesar Miseni excessit. IV K(alendas) Apr(iles) corpus in Urbe perlatum per milites. III non(as) Apr(iles) f(unere) p(ublico) e(latus) e(st).*

« Donc, suivant cette chronique, le 16 mars, Tibère mourut à Misène; le 29 mars, son corps fut porté dans Rome par des soldats ; le 3 avril — c'est-à-dire dix-huit jours après le décès, — on célébra ses funérailles solennelles. Ces faits étaient déjà connus, mais le marbre d'Ostie, en apportant une confirmation bienvenue des récits de Tacite et de Suétone [1], fixe les dates avec une précision nouvelle. Je ne puis ici que renvoyer au commentaire de M. Paribeni pour l'appréciation d'autres indications intéressantes fournies par les fastes d'Ostie : le 1er novembre 36, incendie du Grand Cirque et du quartier voisin de l'Aventin, dit ici *inter Ultores* ; en mai 37, mort d'Antonia, aïeule de Caligula, qui, étant brouillée avec son petit-fils, est enterrée sans honneur ; en juin et en juillet de la même année,

1. On notera cependant une légère différence entre le texte d'Ostie et celui de Suétone (*Tib.* 75). Celui-ci dit : *Corpus... Romam per milites deportatum*, c'est-à-dire que le corps aurait été porté par les soldats de Misène à Rome, tandis que la chronique, peut-être avec raison, ne parle que d'un cortège *in Urbe*, à l'intérieur de la ville.

prodigalités du jeune empereur qui distribue deux fois des *congiaria* aux citoyens ; le 10 juin 38, mort de Drusilla, sœur trop aimée de Caligula ; le 21 octobre 38, enfin, à Rome, nouvel incendie qui atteint les *Aemiliana* : on ignore de quelles constructions il s'agit.

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. Maurice Pillet fait une lecture sur l'expédition de Mésopotamie de Fresnel, Oppert et Thomas qui fut envoyée en 1851 par le Gouvernement français pour poursuivre des recherches archéologiques dans le pays, suivant un programme tracé par l'Académie des inscriptions. Il expose les difficultés de toute sorte que Fresnel rencontra, la façon dont il fut abandonné successivement par ses compagnons et finalement sa mort misérable ; on sait, d'autre part, que toutes les antiquités qu'il avait recueillies pour les envoyer en France firent naufrage dans le Tigre [1].

MM. Pottier et Clermont-Ganneau présentent quelques observations. Le second appelle l'attention de l'Académie sur des inscriptions palmyréniennes peintes sur ostraka, dont M. Pillet a retrouvé la copie dans les rapports de Fresnel et qui rappellent des textes analogues découverts à Éléphantine.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

L'EXPÉDITION SCIENTIFIQUE ET ARTISTIQUE DE MÉSOPOTAMIE ET DE MÉDIE,

PAR M. PILLET,

ANCIEN ATTACHÉ À LA DÉLÉGATION EN PERSE.

En 1851, une mission archéologique, composée de quatre membres, partait de Paris pour exhumer les débris des anciennes civilisations de l'Irak ; c'était « l'Expédition scientifique et artistique de Mésopotamie et de Médie », dirigée par Fresnel, qui s'était attaché Oppert, Thomas et Perreymond.

Les études assyriologiques étaient entreprises depuis quelques années à peine et l'absence presque totale de monuments épigraphiques faisait ressentir l'impérieuse nécessité de découvrir ceux qui pouvaient subsister parmi les décombres des cités antiques.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, vivement intéressée par ces travaux, avait nommé une commission, composée de MM. Mohl, Burnouf, Guigniaut et Vitet, qui présentait bientôt à Léon Faucher, ministre de l'intérieur, un rapport sur l'intérêt scientifique des fouilles à effectuer en Orient. Le directeur du Musée du Louvre, A. de Longpérier, fournissait lui aussi un mémoire sur ce sujet.

Le 8 août 1851, l'Assemblée nationale votait un crédit extraordinaire de 78.000 francs pour entreprendre des fouilles en Mésopotamie et en Médie ; sur cette somme, 8.000 francs étaient réservés à Place pour reprendre les travaux de Botta à Khorsabad.

La mission de Fresnel partait donc sous les plus heureux auspices ; et cependant, après quelques années d'un labeur

incessant et ingrat, le chef de la mission et son secrétaire mouraient à Bagdad dans un dénûment complet, abreuvés de déboires et accablés de reproches.

Le directeur de la mission, Fulgence Fresnel, cousin de Prosper Mérimée, était né à Mathieu (Calvados), le 16 avril 1795 (27 germinal an III)[1]. Il s'était adonné à l'étude des langues orientales et avait cinquante-six ans lorsque le ministre de l'intérieur le chargea de l'exploration de la Mésopotamie. On lui permit de s'adjoindre un secrétaire-comptable, Édouard Perreymond, secrétaire de Clot-Bey en Égypte durant quatre années ; connaissant l'Algérie, parlant et écrivant l'arabe, il devait rendre les plus grands services à la mission.

Les recherches historiques et épigraphiques incombaient à Oppert, ainsi désigné dans une petite note manuscrite conservée aux Archives : « Dr Oppert (Jules), de la part de M. Longpérier, 27 ans, sait l'arabe, publie un livre sur les inscriptions cunéiformes. » .

L'architecte Félix Thomas était enfin attaché à la mission pour exécuter tous les relevés et dessins qui conserveraient le souvenir des monuments mis au jour. Né à Nantes le 29 septembre 1815[2], élève de Lebas à l'École des beaux-arts, il avait obtenu le Grand-Prix de Rome en 1845. Au départ de l'expédition, il avait trente-six ans.

Ainsi constituée, la mission quittait Paris le 1er octobre, après des préparatifs faits en grande hâte, et au départ. Longpérier donnait à Fresnel les dernières instructions scientifiques de l'Académie.

Embarqués à Marseille sur le paquebot français l'*Hellespont*, le 9 octobre, ils n'arrivèrent à Mossoul que le 4 mars[3], par la route d'Alep, Diarbékir et Djézireh.

1. Registre des actes de l'état civil de la commune de Mathieu (Calvados pour l'année 1795.

2. Registre des actes de l'état civil de la ville de Nantes, année 1815.

3. Oppert, cependant, fixe au 1er mars 1852 l'arrivée de la mission à Mossoul. *Expédition*..., tome I, livre I, chapitre IX.

A Mossoul, ils trouvèrent Victor Place dont les fouilles de Khorsabad étaient déjà entreprises et le colonel Rawlinson qui était arrivé depuis peu pour diriger les recherches anglaises et poursuivre les travaux de Layard. Enfin, après quelques semaines passées à étudier les sites antiques des environs, la mission partait le 23 mars et descendait le Tigre sur un radeau appelé « kélek » qui parvenait sans encombre à Bagdad, le dimanche 27 mars.

Mais la situation politique de l'Irak, de Bagdad à Bassorah, était fort troublée ; depuis trois ans déjà, les tribus arabes s'étaient révoltées contre l'autorité ottomane, et les troupes envoyées contre elles étaient impuissantes à réprimer le soulèvement. Namuq-pacha, gouverneur de la province de Bagdad et des pachaliks du Sud [1], était incapable de protéger la mission et de donner force de loi aux firmans spéciaux qu'elle possédait. Il fallait, ou traiter directement avec les Arabes, en dehors de toute autorité turque, ou attendre une paix bien douteuse. C'est alors que Fresnel pensa diriger ses efforts vers la Perse, dans l'impossibilité où il se trouvait d'explorer la Babylonie. Les négociations diplomatiques durèrent trois longs mois et chacun occupait ces loisirs forcés au mieux des intérêts de la mission, lorsque le calme revint enfin dans la région. Une trêve venait d'être conclue entre les partis en guerre et, le 5 juillet, l'expédition pouvait se mettre en route. Elle s'établit près de Hillah, dans le joli village de Djumdjumah [2], perdu au milieu des palmiers et des jardins, proche des ruines où les fouilles commencèrent dès le 15 du même mois.

L'activité intérieure de la mission, les difficultés de la vie en commun de ces hommes d'âge, de profession et de

1. « Namyk-Pacha, dit Fresnel, est le même gouverneur turc qui acquit une si odieuse célébrité en France lors des massacres du Mont-Liban. Il était alors pacha de Beyrouth. » Rapport n° 5. Bagdad, 31 mars 1852.

2. Fresnel à M. de Persigny. Rapport, n° 11. Djumdjumah (Babylone), 25 août 1852.

caractère si différents doivent retenir un instant notre attention.

Le directeur de l'expédition, Fresnel, et son comptable assumèrent la tâche la plus ingrate et la plus rude en même temps ; il fallait en effet organiser et prévoir, s'intéresser au moindre détail et préparer la marche générale des travaux, que la lenteur et l'insécurité des communications postales compliquaient encore.

On a vivement reproché à Fresnel les lenteurs de son voyage, ses séjours prolongés dans les villes de son itinéraire où la mission n'avait aucun travail à entreprendre. Il s'en défendit dans plusieurs de ses rapports et démontra que ces retards n'étaient imputables qu'aux circonstances et à la révolte arabe [1].

Les chaleurs excessives de l'été éprouvèrent encore la santé des explorateurs ; à Bagdad déjà, Oppert avait été gravement malade [2] d'une fièvre bilieuse. En septembre 1852 enfin, un accident des plus graves survint : « M. Thomas, nous apprend un rapport consulaire [3], était atteint depuis quelques jours d'une fièvre continue. Passionné pour son art, il n'en continuait pas moins ses travaux. L'ardeur du soleil, jointe à l'émotion produite par la découverte de quelques urnes cinéraires, ont amené chez ce jeune homme un accès d'aliénation mentale. Le 8 septembre à midi, revenant des travaux, ces symptômes avaient augmenté. » Il crut alors que son domestique Yacoub voulait l'assassiner et il partit dans la direction de Hillah pour aller, disait-il, à Bagdad. Le cheikh et des Arabes, prévenus, le rejoignirent et lui dirent qu'il se trompait de route, mais convaincu qu'ils venaient

1. Voir ses rapports, nos 6, 9 et 11 ; Comptabilité no 2 : Bagdad, 30 avril 1852, et no 13, Hillah, 13 novembre 1852.

2. Fresnel à M. de Persigny. Rapport no 9. Bagdad, 8 juin 1852.

3. Dépêche de Tavernier, vice-consul de France à Bagdad, au marquis de Lavalette, ambassadeur de France à Constantinople. Bagdad, 22 septembre 1852.

pour le prendre, Thomas se défendit avec énergie et blessa le cheikh au côté gauche d'un coup de pistolet.

L'incident pouvait devenir tragique s'il n'avait su s'attirer l'amitié des Arabes qui, loin de se venger de lui, suivant la loi du sang, prirent en pitié cet homme qu'ils estimaient. On dut le transporter, avec précaution, jusqu'à Bagdad où il se remit peu à peu avant de gagner Mossoul pour revenir en Europe. Cet accident privait Fresnel de l'un de ses collaborateurs.

Sous l'influence de cette température, les rapports de nos explorateurs entre eux furent parfois pénibles. Fresnel s'en plaint. « Ce fut moi, dit-il [1], qui eus l'honneur de présenter M. Oppert (aussi bien que M. Thomas) à l'acceptation de votre prédécesseur ; je ne puis pas dire que je me repens de mon choix puisque je souhaite ardemment de les conserver l'un et l'autre. M. Oppert est une capacité de premier ordre, une intelligence rare. Aussi bon mathématicien que savant philologue..., M. Oppert est une capacité purement intellectuelle ; son myopisme, sa pétulance... l'exposent sans cesse aux plus grands dangers et nous obligent tous à une surveillance pleine d'anxiété, sans compter que ces défauts le rendent impropre aux recherches matérielles... En revanche, il lit merveilleusement les légendes des médailles et, sous ce rapport, il nous est extrêmement utile. » Mais, poursuit Fresnel [2], « quelque respect que je professe moi-même pour la vraie science,... je ne saurais consentir à la déconsidération et aux dangers qui résulteraient, pour la mission de Mésopotamie, d'une autorité méconnue ».

Quant aux relations de Place avec l'expédition, elles furent nulles sinon amicales. Après quelques reconnaissances des sites antiques des environs de Mossoul et la visite des fouilles de Khorsabad, Fresnel, qui fait l'éloge de

1. Lettre confidentielle et réservée, n° 10, Bagdad, 19 juin 1852.
2. *Ibid.*

l'intelligence et de l'ardeur déployées par son collègue, ajoute qu'il est « porté à croire qu'il ne désire ni l'intervention, ni la coopération de la mission de Mésopotamie dans les affaires de sa province [1] ». Aussi se contenta-t-il d'éviter toute cause de rupture après lui avoir proposé discrètement sa collaboration. Tout autres furent les relations qui s'établirent dès l'arrivée avec la mission anglaise que dirigeait le colonel Rawlinson. Ce savant distingué était alors consul général britannique à Bagdad ; Fresnel dit de lui : « C'est un homme qui a lu tout ce qu'il n'a pas vu, [un] véritable savant, [un] homme d'une effrayante érudition [2] », qui joignait à une infatigable activité toutes les qualités d'un véritable gentleman.

Dès la première entrevue que Fresnel eut, à Mossoul, avec le colonel anglais, le 10 mars 1852, celui-ci lui donna les plus grandes facilités pour visiter les travaux de sa mission, l'autorisant à prendre tous les dessins et les estampages qu'il pourrait désirer. Il tint même à honneur d'offrir à la mission l'hospitalité somptueuse de la résidence anglaise à Bagdad, ce qui rendit Fresnel fort perplexe, étant donné les relations assez tendues qui existaient alors entre les deux nations. Il mit enfin sa riche bibliothèque à leur disposition, et Oppert y puisa largement quoiqu'une vive polémique fût alors engagée entre les deux savants dans les revues philologiques d'Europe. Rawlinson avait en effet accusé Oppert de « mauvaise foi à propos d'une critique de son mémoire sur l'inscription persane de Béhistoun, insérée dans le *Journal asiatique* de Paris [3] ». Fresnel, dès leur première rencontre, lui fit « sentir son injustice, tout en protestant de son ardent désir d'entretenir avec lui les rapports les plus amicaux [4] ».

1. Fresnel à M. de Persigny. Rapport n° 4. Mossoul, 10 mars 1852.
2. Id., *ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

Il obtint même que le savant anglais exprimât, de fort bonne grâce, ses regrets à Oppert ; mais au mois de juin suivant, la polémique reprit plus âpre encore : « Voici, dit Fresnel [1], que de nouvelles critiques, dont M. Oppert est toujours l'auteur, viennent d'arriver à Bagdad avec le dernier numéro du Journal asiatique [2]... A l'occasion de ces critiques, ...une discussion s'est engagée hier soir (*18 juin 1852*) entre le colonel et notre jeune savant. Celui-ci avait raison pour le fond, j'en suis convaincu ; mais les formes... qu'il apporte en toutes discussions et la crudité de ses dénégations me causaient une véritable inquiétude. En somme, la discussion m'a paru tourner à l'aigre, et une polémique va s'en suivre. » Cependant, à la suite de cette entrevue, Rawlinson abandonna l'interprétation des inscriptions babyloniennes, qu'il avait entreprise, pour revenir à ses premières études sur les inscriptions persanes.

Ces controverses scientifiques n'altérèrent d'ailleurs pas la généreuse affabilité de Rawlinson ; aussi les incidents qui survinrent parfois sur les chantiers de fouilles entre les explorateurs anglais et français ne furent-ils le fait que des agents de Rawlinson. Lui-même s'employa toujours à régler les différends avec équité et aida ses collègues français durant tout leur séjour dans ces contrées.

Enfin, la mission, déjà privée de la collaboration de Thomas, fut réduite encore par le départ d'Oppert qui, le 4 février 1854, partait pour la France, *sans l'autorisation du directeur de la mission* [3]. Fresnel et Perreymond restaient donc seuls à Bagdad où leur collection d'antiquités était arrivée

1. Fresnel à M. de Persigny. Rapport n° 4, *loc. cit.* Il s'agit du 7e et dernier article du travail de J. Oppert, intitulé : *Mémoire sur les inscriptions des Achéménides, conçues dans l'idiome des anciens Perses.* Journal asiatique, 4e série, t. XIX, p. 140 à 215, février à mars 1852. Paris, I. N.

2. Fresnel, Lettre confidentielle, n° 10, *loc. cit.*

3. Fresnel à Fould. Rapport n° 25. Bagdad, 15 février 1854, et rapport n° 29, Bagdad, 25 mai 1854, arrivé à Paris le 10 juillet 1854.

en février, le transport par la voie de l'Euphrate de Hillah à Bassorah n'ayant pu s'effectuer pour des raisons budgétaires. Soigneusement emballée et répartie entre quarante et une caisses, cette collection ne devait partir qu'un an plus tard, avec le convoi de Place, le 13 mai 1855, et disparaître dans le Tigre avec la plupart des trouvailles de cet explorateur[1].

La situation de Fresnel était des plus critiques à cette époque ; le 6 mars, il écrivit au ministre en ces termes[2] : « Tout serait prêt pour mon rapatriement, si mes dettes étaient payées et si j'avais le crédit nécessaire pour faire face aux frais du voyage. Il est superflu de répéter à Votre Excellence que ma position s'aggrave tous les jours et que je suis dans l'abandon le plus complet. Perreymond et moi en sommes aux expédients pour soutenir une existence précaire, et nous sommes les envoyés de la France ! » Le déficit de la mission s'élevait alors à 64.000 francs[3] ; 11.000 francs de traites protestées à Paris ou à Constantinople étaient revenues à Bagdad[4], et le ministre venait de défendre à Flury-Hérard de consentir de nouvelles avances à la mission[5]. Accablé par tant de déboires, Fresnel, dont la santé était déjà chancelante au printemps de l'année 1854[6], s'affaiblit rapidement durant l'été, au point qu'il n'aurait pu supporter les fatigues du voyage de retour par la voie de terre ; aussi avait-il demandé et obtenu du ministre de s'embarquer avec son « petit bagage »[7] sur le

1. M. Pillet, *Un naufrage d'antiquités* (*Comptes rendus*, 1916, p. 224), et Place à Fould, rapport n° 59, Mossoul, 17 juin 1855.

2. Fresnel à Fould. Rapport, n° 26. Bagdad, 6 mars 1854, arrivé le 18 avril 1854 ; le duplicata ne parvenait que le 28 mai suivant.

3. Exactement 64.011, fr. 18. Fresnel à Fould. Rapport n° 27. Bagdad, 25 mars 1854.

4. Voir à ce sujet les plaintes que Hanna Andrea et fils, de Bagdad, adressaient au ministère.

5. Fresnel à Fould. Rapport n° 25, *loc. cit.*

6. Fresnel à Fould. Rapport n° 29, *loc. cit.*

7. Fresnel à Fould. Rapport n° 30. Bagdad, 13 septembre 1854.

bâtiment français qui devait transporter les antiquités en France.

Ce navire n'était pas encore signalé à la fin de janvier 1855 et Fresnel sentait sa mort prochaine lorsqu'il reçut des ordres lui enjoignant de rentrer en France par n'importe quel moyen : « on ne peut éterniser sa mission », avait écrit le ministre en marge de son dernier rapport[1]. Il répondit alors par un émouvant mémoire qu'il appela, à juste titre, son *testament*[2], et peu de temps après, il mourait de consomption, le 30 novembre 1855. Perreymond était bientôt emporté par les fièvres et tous deux avaient eu la douleur de voir le résultat de leurs labeurs disparaître à jamais dans le Tigre.

Cependant l'expédition française avait définitivement fixé et reconnu le site de la Babylone antique ; elle avait prouvé, textes en mains, que la colline de décombres appelée « Kasr » était ce fameux *Palais des Merveilles* décrit par Hérodote et par Diodore, ce même palais que Nabuchodonosor avait construit et qu'Alexandre avait voulu restaurer. Elle avait établi à quelle profondeur considérable (20 à 25 m.) devaient descendre les explorateurs pour trouver le sol primitif, quels fonds on devait engager pour obtenir un résultat complet. Enfin ses efforts malheureusement entravés, brisés même, par le morcellement des crédits, avaient été couronnés par la découverte de textes importants et par la réunion d'une collection de briques émaillées unique en son genre. La mission de Fresnel n'avait donc pas échoué, ainsi que l'avança un rapport consulaire[3]; mais il faut reconnaître que là encore l'effort ne fut pas assez tenace.

Pionniers obscurs de la science française que d'autres

1. Fresnel à Fould. Rapport n° 29, *loc. cit.*

2. Fresnel à Son Excellence M. Achille Fould, ministre d'État à Paris. Rapport n° 31. Bagdad, ce 31 janvier 1855.

3. Celui de Lysimaque Tavernier, daté de Bagdad, 6 mars 1854.

illustrèrent, leur vie d'abnégation et de sacrifice enseigne le devoir ; tous deux reposent à Bagdad et leurs dépouilles jalonnent la voie douloureuse du progrès où la France jamais n'a reculé.

LIVRES OFFERTS

M. Franz Cumont offre à l'Académie son volume intitulé : *Études syriennes* (Paris, 1917, in-8°).

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. le Dr Évariste Breccia, directeur du Musée des Antiquités gréco-romaines d'Alexandrie et correspondant de l'Académie des Lincei, une notice qu'il a consacrée à la mémoire de notre regretté confrère G. Maspero, associé étranger de cette Académie, et dont il a donné lecture dans la séance du 15 avril de cette année. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1917

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS

SÉANCE DU 5 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. Senart signale à l'Académie la présence de Sir Aurel Stein, l'éminent archéologue et explorateur qui a ouvert et défriché, avec le succès que l'on sait, le champ des études sérindiennes en Asie Centrale.

Le Président donne la parole à Sir Aurel Stein.

Sir Aurel Stein remercie l'Académie et s'excuse d'être aussi mal préparé au grand honneur qu'on veut bien lui faire :

« Le destin m'a enfin permis, dit-il, au début de l'année dernière, après avoir contourné par le Nord tout l'Afghanistan, d'atteindre le Seistan, sur les confins sud-est de la Perse. Mais pour y arriver, cela m'avait pris trente ans et un détour d'environ 25.000 milles, couverts en trois expéditions successives, à travers la Chine occidentale et les Turkestan chinois et russe. Le destin savait, semble-t-il, ce qu'il faisait ; car celle de mes découvertes en Seistan, dont je voudrais vous entretenir un instant, m'aurait probablement échappé sans l'expérience qu'il m'avait été donné de recueillir, quelques années d'avance et à

un millier de lieues de distance, dans le désert qui sépare les provinces les plus occidentales de la Chine d'avec le bassin du Lopnor.

« C'est là qu'au cours de mon exploration de 1907, j'ai découvert les restes de l'ancien *limes* que les Chinois, sous le grand empereur Wou-ti, vers 110 avant notre ère, avaient construit à travers le désert au Nord et à l'Ouest de Toun-houang, en vue de protéger la route qui était la condition essentielle de la première expansion de leur commerce et de leur contrôle politique en Asie Centrale. La chaîne des postes de surveillance qui abritaient les petites garnisons du *limes* et la muraille qui les reliait ont été relevées par moi sur un parcours de plus de 300 kilomètres, jusqu'à l'extrémité du bassin de la rivière de Soulo-ho, où se termine, ainsi que j'ai pu le constater, cette extension la plus occidentale de la fameuse Grande Muraille. L'extrême sécheresse du climat, qui règne depuis les temps historiques les plus reculés dans cette dépression désertique, a remarquablement conservé ces ruines et permis d'étudier tous les détails de leur construction. Une autre circonstance non moins heureuse pour nos recherches, c'est l'amour que l'administration chinoise des environs de notre ère professait déjà pour les paperasses. Dans les tas d'objets de rebut qui s'accumulaient à l'intérieur et à l'extérieur des postes, plus de 1.000 documents sur bois, sur bambou et sur soie, ont été retrouvés, souvent presque à fleur de sol, et dans un excellent état de conservation. Ce sont les plus anciens documents écrits existant en chinois, et leur interprétation présentait des difficultés exceptionnelles. Ce fut pour moi une bonne fortune particulière que de rencontrer dans M. Chavannes le plus compétent des collaborateurs. Aucun autre sinologue n'aurait osé affronter la complexité et les risques d'un pareil problème. C'est grâce à son érudition et à sa sagacité sans rivales que ces textes ont été déchiffrés et mis à la disposition du monde savant dans le gros volume de *Documents chinois* qu'il a publié aux frais du gouvernement de l'Inde. Son précieux concours a permis de reconstituer l'organisation et la vie courante de cette ligne-frontière, la plus désolée qui soit au monde, d'une façon probablement plus complète et plus intime

que celles d'aucun des anciens *limes* qui nous soient connus en Occident.

« Je tiens à vous dire que beaucoup des révélations que nous ont faites ces ruines et ces documents concordent de la façon la plus frappante avec les faits récemment établis au sujet des retranchements analogues de l'Empire romain. Or le *limes* chinois au delà de Toun-houang servait justement à protéger l'importante voie commerciale que les caravanes, transportant la soie des Sères, ont suivie pendant des siècles dans la direction de l'Iran et de l'Orient hellénistique. Les allusions faites à ce sujet par les textes grecs et chinois ont été en fait amplement confirmées par mes trouvailles, tant le long de la muraille de Toun-houang que plus à l'Ouest, dans le désert aujourd'hui complètement dépourvu d'eau du Lop. Est-il téméraire de supposer qu'une connaissance directe de cet ancien *limes* chinois a pu être colportée vers l'Occident par des marchands venus de Syrie et des contrées avoisinantes, tels que ces agents de Maès, le Macédonien, dont Marin de Tyr, cité dans la géographie de Ptolémée, nous a conservé le souvenir ?

« La possibilité d'un lien historique entre le système chinois des murailles et celui des *limes* romains m'avait été suggérée par plus d'un savant compétent, à commencer par M. le professeur Haverfield, d'Oxford. Toutefois je n'attachais pas grande importance à cette conjecture avant que les longs circuits de mon dernier voyage ne m'eussent ramené des frontières de la Mongolie jusqu'au Seistan. Là, dans le désert qui borde au Sud la partie jadis cultivée du bassin du Helmand, je suis tombé de la façon la plus inattendue sur une chaîne continue de postes de guet, s'étendant sur une distance de 100 kilomètres, entre les marais du Hamun, à l'Ouest, et le lac salé de Gaud-i-Zirrah, à l'Est. Son système de défense, ainsi appuyé de chaque côté sur des obstacles naturels, correspond exactement à celui que nous observons au Nord de Toun-houang. Son but évident est de protéger la partie fertile du Seistan contre les déprédations de nomades analogues aux Beloutchis actuels. Cette ligne, que je n'ai pu relever en totalité (car elle passe sur le territoire afghan), me paraît appartenir aux premiers siècles de notre ère. On n'y retrouve plus trace apparente d'une muraille continue à

cause de l'action destructive des vents du Nord, qui la battent à angle droit. Si sec que soit le climat de ce désert, sa précipitation de pluie, qui mesure environ trois centimètres par an, s'est trouvée néanmoins suffisante pour détruire tous les documents écrits. Dans ces conditions, il est bien difficile de déterminer aujourd'hui de façon précise la période et le régime auxquels appartient ce *limes* du Seistan. Mais une chose du moins est sûre : c'est qu'il nous fournit le chaînon géographique attendu entre la partie la plus occidentale de la Grande Muraille de Chine et les *limes* romains découverts en Syrie, en Arabie Pétrée, en Tripolitaine, et enfin en Europe. »

L'Académie fixe au vendredi 23 novembre prochain la date de sa séance publique annuelle.

L'Académie décide ensuite qu'elle continuera, le 26 octobre prochain, le scrutin relatif à la succession de M. Charles Joret, membre libre, scrutin commencé le 8 juin dernier et interrompu après le 6e tour.

L'Académie déclare, de plus, la vacance des places de MM. Noël Valois et Michel Bréal, membres ordinaires. Elle décide que les deux élections auront lieu en même temps ; la présentation des titres des candidats commencera le vendredi 2 novembre.

M. Homolle continue la lecture de son mémoire sur deux bas-reliefs de Phalère.

LIVRES OFFERTS

M. le comte Durrieu dépose sur le bureau une brochure, dont il est l'auteur, intitulée : *La vue de Paris du « Froissart de Breslau »* (extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, tome XLIII, 1916).

SÉANCE DU 12 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

A propos de la correspondance, M. Théodore Reinach signale un curieux et symptomatique mémoire d'un professeur allemand, M. le Dr Peiser, sur le 9e chapitre d'Isaïe. Cet érudit soutient que le chapitre en question est le démarquage d'un pamphlet composé à la gloire du roi d'Assyrie Sargon — le destructeur de Samarie — par un « prophète » jérusalémite gagné à la cause de l'ennemi national.

Le Président annonce que le prix ordinaire du budget de 1920 sera décerné à la meilleure édition parue en France d'un auteur grec ou latin, dans la période de 1917 à 1919 inclusivement, et que le prix extraordinaire Bordin sera décerné en 1919 au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, paru dans les cours des trois années 1916-1918.

M. Prou, au nom de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fait le rapport suivant :

« M. le Ministre de l'instruction publique ayant demandé l'avis de l'Académie sur les propositions de MM. les directeurs des Écoles d'Athènes et de Rome touchant la prolongation de séjour de plusieurs membres de l'une et l'autre École, la Commission propose à l'Académie d'émettre un avis favorable au renouvellement des missions, à l'École d'Athènes : de M. Plassart, membre de 7e année, mobilisé comme officier interprète de 3e classe ; — de M. Blum, membre de 6e année, signalé comme disparu depuis novembre 1914 ; — de M. Boulanger, membre de 5e année, mobilisé comme capitaine ; — de M. Lejeune, membre de 4e année, mobilisé comme officier interprète de 3e classe ; — de M. Dugas, ancien membre de l'École, mobilisé comme officier interprète de 3e classe ; — et à l'École de Rome : de M. Pocquet du Haut-Jussé, membre de 2e année.

L'Académie approuve par un vote les conclusions du rapporteur.

M. Homolle achève la lecture de son mémoire sur deux bas-reliefs de Phalère.

MM. Collignon et Cuq présentent quelques observations.

M. Paul Monceaux, de la part de M. Gsell, professeur au Collège de France, communique deux inscriptions récemment trouvées à Khamissa par le Service des monuments historiques de l'Algérie :

« Pierre calcaire, découverte à Khamissa (Thubursicu Numidarum), en 1916, dans les fouilles du *Forum Novum*. C'est un cippe, haut de 1 m. 23, large de 0 m. 53. Il porte sur la même face deux inscriptions latines, disposées l'une au-dessous de l'autre : la première païenne, en six lignes ; la seconde chrétienne, en deux lignes. Copies de M. Gsell et de M. Joly.

a	*a*
D M S	*D(is) M(anibus) s(acrum)*
L·VINICIVS	*L(ucius) Vinicius, L(uci) f(ilius),*
L·F·PAP·SA	*Pap(iria tribu), Saturninus,*
TVRNI	*p(ius) v(ixit) a(nnis) LXVI.*
NVS·P·V·A	*H(ic) s(itus) e(st).*
LXVI·H·S·E	
b	*b*
ΔOMINvS PAS	*Dominus pascit me.*
CIT ME F	*F(eliciter?).*

Hauteur des lettres : dans l'inscription *a*, 0 m. 06 ; dans l'inscription *b*, 0 m. 025, sauf pour l'*F* de la seconde ligne, qui est beaucoup plus grand (0 m. 05) et plus profondément gravé.

Ces deux inscriptions, bien que gravées sur la même face de la même pierre, semblent indépendantes l'une de l'autre. Elles sont même d'époques assez différentes, à en juger par le contenu et par les formules, comme par l'aspect des lettres et de la gravure.

L'inscription *a*, épitaphe païenne d'un type courant, avec l'invocation aux dieux Mânes, avec les *tria nomina* et l'indication de la tribu, date au plus tard du IIIe siècle. L'inscription *b*, plus légèrement gravée, est un graffite qui a été ajouté longtemps après sur le monument funéraire par la main d'un chrétien, et qui ne doit pas être antérieur à la seconde moitié du IVe siècle.

Tout l'intérêt du double document est dans ce graffite. La lecture en est certaine, malgré la difficulté d'interprétation que présente le grand *F* final. D'après une première copie de M. Joly, nous nous étions demandé si l'inscription chrétienne de Khamissa, comme tant d'autres, n'était pas suivie d'un chrisme, une croix monogrammatique avec *P* grec ou *R* latin. La question est tranchée aujourd'hui par le témoignage autorisé de M. Gsell, qui a récemment examiné la pierre, et qui a reconnu un grand *F* à la fin du texte. Cet *F* est d'ailleurs énigmatique. Peut-être faut-il lire *F*(*eliciter*) ; à moins que ce ne soit l'initiale d'un nom propre, comme *F*(*elix*).

Dominus pascit me. — C'est une réminiscence biblique, qu'on a déjà relevée dans une autre inscription africaine. Sur une corniche trouvée récemment à Henchir Khanguet-Reguiba, au Sud-Ouest de Tebessa, on lit : « *D*(*omi*)*n*(*u*)*s pascit me, et n*[*ihil mihi deerit*]. » (*Bull. des Antiquaires de France*, 1909, p. 353 ; *Nouvelles Archives des missions*, XVII, p. 130.)

Ces inscriptions reproduisent, avec une légère variante, le début d'un psaume : « Dominus regit me, et nihil mihi deerit. In loco pascuæ ibi me collocavit. » (*Psalm.* 22, 1-2. — Au lieu de *regit*, leçon de la Vulgate, le texte usuel africain donnait *pascit*). La même idée est exprimée en termes analogues (*pas-*

cere, pastor) par plusieurs prophètes : « Sicut pastor gregem suum pascet. — Et suscitabo super eas pastorem unum, qui pascat eas, servum meum David ; ipse pascet eas, et ipse erit eis in pastorem. — Et suscitabo super eos pastores, et pascent eos » (Isaïe, 40, 11 ; Ézéchiel, 34, 23 ; Jérémie, 23, 4). De ces divers textes de l'Ancien Testament, comme de la célèbre parabole évangélique (Matthieu, 18, 12-13 ; Luc, 15, 4-6 ; Jean, 10, 1-16), est né le symbole du Bon Pasteur, popularisé par les fresques des Catacombes et autres monuments de l'art chrétien primitif.

On peut donc croire que, dans l'inscription de Khamissa, le *Dominus pascit me* contenait une allusion au Bon Pasteur. Mais les chrétiens d'Afrique donnaient encore un autre sens au *pascit* de l'Écriture : un sens plus réaliste, en rapport avec le *panem nostrum* de l'oraison dominicale (Matthieu, 6, 11. — Cf. Cyprien, *De dominica oratione*, 7 et 18). Un cippe quadrangulaire, qu'on a découvert dans les ruines d'une basilique à Henchir El-Hammam, au Sud de Guelma, et qui paraît avoir été placé près de l'autel, porte cette inscription : « *In Cristo perseveres. Pater dat panem* ☧ » (Gsell, *Bull. arch. du Comité*, 1896, p. 194, n. 110). C'est une allusion évidente au *panem nostrum* du *Pater* ; probablement aussi à la communion, si la fin de l'inscription avec le monogramme doit s'interpréter *panem Christi* (cf. Cyprien, *De dominica oratione*, 18). Pour un chrétien d'Afrique, les trois mots *Dominus pascit me* devaient évoquer en même temps l'idée du Bon Pasteur et l'idée de la communion, sans parler du pain quotidien.

Mais pourquoi ce graffite chrétien sur le cippe de Khamissa ? Notons que la citation biblique a été gravée régulièrement, non pas sur un mur quelconque, mais sur une tombe païenne, au-dessous d'une épitaphe parfaitement conservée : ce qui fait soupçonner une intention. Justement, l'on a déjà constaté un fait du même genre, très significatif, dans cette même localité de Khamissa, l'ancien Thubursicu Numidarum. On y a découvert, il y a une douzaine d'années, une statue d'Apollon dont l'attitude rappelle l'Apollon du Belvédère. Or la poitrine du dieu, au-dessous du cou, porte une croix monogrammatique, dont la forme annonce le ve ou le vi^e^ siècle (*Bull. des Anti-*

quaires de France, 1905, p. 153). Ce symbole chrétien a été gravé sur la statue par un fidèle qui voulait sanctifier l'idole en la christianisant, et qui peut-être voulait faire de l'Apollon un saint. On peut se demander si le *Dominus pascit me* de la nouvelle inscription ne trahit pas une intention analogue, et si l'auteur chrétien de ce graffite n'a pas voulu aussi christianiser, dans une certaine mesure, le tombeau d'un ancêtre païen.

M. Babelon, Mgr Duchesne, MM. Théodore Reinach et Diehl présentent quelques observations.

M. Salomon Reinach étudie certains points de la doctrine de Valentin, hérétique qui florissait à Rome vers l'an 150. Il s'applique à montrer que cette doctrine, connue aujourd'hui par des résumés en prose dus aux adversaires du valentinisme, offrait, en réalité, un caractère d'exaltation poétique qui la relie aux poésies philosophiques et religieuses de l'ancienne Grèce. Le peu qui reste des psaumes en vers grecs de Valentin donne de cette littérature une idée avantageuse et explique le succès rapide, bien qu'éphémère, des idées mystiques qu'elle a propagées.

LIVRES OFFERTS

Au nom de M. Alfred Merlin, correspondant de l'Académie, M. Monceaux présente deux brochures relatives à des découvertes archéologiques et épigraphiques qui ont été récemment faites en Tunisie :

1° *Les inscriptions des thermes d'été de Thuburbo Majus* (in-8°, avec 2 figures ; Paris, Imprimerie Nationale, 1916) ;

2° *L'église du prêtre Vitalis à Sufetula* (in-8°, avec 3 planches ; Tunis, Imprimerie Rapide, 1917).

« Dans le premier de ces articles, M. Merlin rapproche divers fragments d'inscriptions trouvés à Thuburbo Majus par le Service des antiquités de la Tunisie : il reconstitue ainsi en grande partie deux intéressantes dédicaces, presque identiques, qui toutes deux se rapportent aux « thermes d'été » (*thermae aestivales*) de Thuburbo,

et dont la seconde est datée de l'an 361. Ce sont ces dédicaces qui ont permis d'identifier les « thermes d'été ».

« L'autre article contient la description méthodique d'une église de Sbeitla, qui a été complètement déblayée en ces dernières années par le Service des antiquités. Ce travail fait suite au mémoire antérieur, intitulé : *Forum et églises de Sufetula* (Paris, Leroux, 1912), où l'auteur avait consigné les résultats des premières fouilles. L'église « du prêtre Vitalis », qu'on nous décrit aujourd'hui, est appelée ainsi par M. Merlin en l'honneur du prêtre Vitalis, dont le tombeau a été trouvé dans la nef centrale devant l'emplacement de l'autel, et dont nous avons communiqué naguère à l'Académie la très curieuse épitaphe. C'est un vaste édifice à cinq nefs et à double abside, avec diverses dépendances, dont un beau baptistère contenant une cuve baptismale de forme singulière. Presque partout, le sol était couvert de mosaïques, dont il reste bien des fragments ; la magnifique décoration des fonts baptismaux est encore presque intacte. On a recueilli, dans les nefs, une vingtaine d'épitaphes, dont trois de prêtres, qui datent du ve et du vi^e^ siècle ; au bas de l'abside, les fragments d'un sarcophage où étaient figurées les Saisons avec d'autres scènes ; dans le baptistère, outre une dédicace et les mosaïques, dix morceaux sculptés d'un grand bassin chrétien en marbre blanc, dont le rebord était orné de reliefs représentant des scènes de la Bible (la résurrection de Lazare, Noé dans l'arche accueillant la colombe, le corbeau déchiquetant un cadavre après le Déluge, Élie enlevé au ciel, Adam et Ève, David et Goliath, etc.). Les descriptions très précises de M. Merlin sont accompagnées de trois planches : deux plans de l'église et du baptistère, relevés par M. Emonts, et une reproduction phototypique des reliefs. D'après les épitaphes et la forme des chrismes, la basilique du prêtre Vitalis date du ve siècle. Elle touche à deux autres sanctuaires chrétiens, précédemment explorés et décrits : la chapelle de Jucundus et l'église de l'évêque Bellator. On a trouvé encore, dans d'autres quartiers de la ville, trois autres églises, dont celle du prêtre Servus. Dans ce riche ensemble d'édifices chrétiens, qui atteste la prospérité de Sufetula sous la domination des Vandales et des Byzantins, la basilique nouvellement déblayée prend une place d'honneur, et par ses dimensions, et par ses dispositions architecturales, et par la magnificence de son baptistère, et par sa richesse en documents épigraphiques, et par la variété de sa décoration en mosaïques ou en reliefs sculptés. A tous ces titres, elle présente un intérêt spécial pour l'architecture chrétienne d'Afrique, comme pour l'histoire de l'ancienne Sufetula. »

SÉANCE DU 19 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

Le Président rappelle la perte douloureuse que l'Académie a faite, le 14 de ce mois, en la personne de M. Maxime Collignon. Il assistait encore à la séance du 12, où il avait pris part à une discussion.

Il est donné lecture des lettres de candidature : de M. Ch.-V. Langlois pour la place de M. Noël Valois ; de MM. Meillet et Maurice Vernes pour la place de M. Michel Bréal ; de M. J. Loth pour les deux places.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de l'extrait suivant d'une lettre qu'il a reçue de M. Bonnel de Mézières :

« Paris, le 10 octobre 1917.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel,

« J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur mes recherches au sujet de l'emplacement de l'ancienne capitale de l'empire de Ghana et de la ville de Tekrour ; je joins quelques photographies et différents plans.

« En juillet 1916, j'ai fait parvenir à l'Académie des inscriptions et belles-lettres des collections anthropologiques et archéologiques provenant des fouilles effectuées à Koumbi et Settah.

« J'aurais aussi voulu vous présenter aujourd'hui différentes études sur l'histoire de l'empire de Ghana et les régions comprises maintenant dans les confins sahariens de l'Afrique occidentale française, ainsi que de nombreuses photographies ; mais malheureusement, en rentrant en France en juin dernier, j'ai fait naufrage avec le croiseur-cuirassé « Kléber » et j'ai perdu ces documents, ainsi que tout ce que j'avais avec moi. Toutefois j'ai laissé à Dakar, dans mes bagages de mission, d'autres documents qui pourront me permettre de refaire ce travail... »

M. Prou, au nom de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, propose à l'Académie de prolonger d'un an le séjour à l'École de Rome de M. Coville. — Cette proposition est adoptée.

M. le commandant Tilho fait une communication sur les résultats de la mission qui lui a été confiée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1912. Ses recherches ont porté sur les territoires désertiques situés au Nord-Est du lac Tchad, Tibesti, Borkou, Ounianga, Erdi, Ennedi, et se sont continuées à travers le Darfour jusqu'au Nil.

Le programme des études qui lui étaient confiées par l'Académie comportait en première ligne l'étude des zones dans lesquelles auraient pu se produire, à une époque antérieure, des relations hydrographiques entre les bassins du Tchad et du Nil.

Les levés d'itinéraires, mesures d'altitude et constatations diverses démontrent d'une façon certaine que le bassin du Tchad constitue au centre de l'Afrique un bassin fermé ; aucune trace d'une communication fluviale ancienne entre le Tchad et le Nil n'a été relevée sur le parcours Bardaï (Tibesti), El Facher (Darfour), dont le commandant Tilho a exécuté un levé topographique dans les conditions d'exactitude habituelles.

Au cours de son séjour de cinq années dans les territoires désertiques du centre africain, il a découvert dans le Tibesti des chaînes de montagnes inconnues dont le principal sommet, l'Emi Koussi, est un ancien volcan de 3.400 m. d'altitude. Les déterminations de longitudes et latitudes, effectuées avec toute la précision désirable, ont démontré que la position de Bardaï, capitale du Tibesti, donnée par Nachtigal était erronée d'environ 90 kilomètres. L'étendue des territoires qu'il a cartographiés dépasse 300.000 kilomètres carrés dans lesquels il a parcouru plus de 4.000 kilomètres d'itinéraires nouveaux.

En outre, la liaison cartographique entre le Niger, le Tchad et le Nil est désormais assurée par un large canevas de positions astronomiques déterminées avec précision.

Sur les indications de M. Henri Cordier, le commandant Tilho a apporté une attention particulière aux recherches ethnographiques et archéologiques. Il a fouillé au Borkou d'anciens tom-

beaux, constitués par une chambre mortuaire fermée par une lourde et large dalle de grès et recouverte d'un monceau de quartiers de roches dont le relief variait de 0 m 60 à 1 m 20 et la superficie de deux à dix mètres carrés. L'orientation de ces tombes est variable ; les squelettes qu'elles renferment ont toujours les genoux ramenés sur la poitrine ; les indigènes interrogés n'ont pu donner aucun renseignement sur l'époque à laquelle remontent ces sépultures ; au dire d'un vieillard interrogé par le commandant Tilho, ce seraient des sépultures de chrétiens noirs sur lesquels il ne serait parvenu aux générations actuelles aucune information.

Des observations précises ont été faites pendant quatre années sur le climat et la météorologie du Borkou ; des collections géologiques, botaniques et zoologiques recueillies par le commandant Tilho complètent ses travaux cartographiques.

Le Président félicite et remercie M. le commandant Tilho au nom de l'Académie.

M. Salomon Reinach termine sa communication sur les Valentiniens et le valentinisme.

MM. Bouché-Leclercq et Monceaux présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Philippe Virey, une notice nécrologique sur *Le R. P. Thédenat, de l'Oratoire* (extr. des *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, t. XIX) :

« Écrite simplement, à l'aide de souvenirs fidèles et de renseignements sûrs, cette notice fait revivre la figure sympathique d'un confrère qui ne comptait que des amis parmi nous. On ne la lira pas sans émotion. Elle fournit de précieuses indications pour l'ordre des faits et pour les dates de cette laborieuse existence ; elle met en lumière la bonne grâce et la finesse d'Henry Thédenat, dont le cœur était aussi noble que l'esprit était élevé. »

SÉANCE DU 26 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

Il est donné lecture des lettres de candidature de MM. Jules Martha et Glotz, pour la place de M. Valois ; — de MM. Bémont, Chabot, Delachenal, Dorez, Mâle et Michon, pour la place de M. Bréal ; — de M. Cl. Huart, pour les deux places.

M. Maurice Prou, rapporteur de la Commission de la fondation Thorlet, annonce à l'Académie que cette commission a attribué, sur les arrérages de la dite fondation, les sommes suivantes :

1° 2.500 francs à M. René Girard, archiviste paléographe ;

2° 1.000 francs à la « Revue des traditions populaires », dirigée par M. Sébillot ;

3° 1.000 francs à M. Henri Massé, ancien membre de l'Institut français d'archéologie orientale au Caire ;

4° 1.000 francs à Mme Georges Mazeran, en souvenir de son mari, archiviste paléographe, tombé au champ d'honneur.

L'Académie procède ensuite à la reprise du scrutin pour l'élection à la place de membre libre vacante par le décès de M. Charles Joret, scrutin qui avait été interrompu après le 6e tour, le 8 juin dernier.

Le Secrétaire perpétuel relit le procès-verbal de la séance de ce jour-là pour la partie relative au scrutin. Après quoi la continuation du vote a lieu.

Il y a 34 votants ; majorité 18.

Au 1er tour de scrutin, M. Brutails obtient 4 voix ; M. Capitan, 10 ; M. Espérandieu, 9 ; le comte Alexandre de Laborde, 11.

Au 2e tour de scrutin, M. Brutails obtient 2 voix ; M. Capitan, 9 ; M. Espérandieu, 7 ; le comte A. de Laborde, 16.

Au 3e tour de scrutin, M. Brutails obtient 1 voix ; M. Capitan, 11 ; M. Espérandieu, 5 ; le comte A. de Laborde, 17.

Au 4e tour de scrutin, M. Capitan obtient 9 voix ; M. Espérandieu, 2 ; le comte A. de Laborde, 23.

M. le comte Alexandre de Laborde, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Édouard Cuq lit une note sur un papyrus publié par Jean Maspero dans le tome III des papyrus grecs d'époque byzantine du Musée du Caire. Ce texte est relatif au pouvoir reconnu au père, par la coutume grecque, de chasser de sa maison l'enfant qui manque gravement à ses devoirs envers lui, de l'exclure de sa famille et de sa succession, de lui enlever son nom patronymique. C'est un acte d'apokèryxis, comme celui qui figure dans le tome Ier publié en 1912. Il lève tous les doutes que celui-ci avait provoqués. Il vise expressément la loi impériale qui a réglementé la matière.

On avait supposé que l'apokèryxis était une institution sans portée pratique, un sujet de déclamation pour les rhéteurs. On sait maintenant qu'elle a été de tout temps usitée chez les Grecs, et qu'elle subsiste encore de nos jours. M. Cuq cite, d'après une communication de M. Triantaphyllopoulos, avocat à Athènes, le texte d'un acte d'apokèryxis, rédigé en 1911 par un notaire de la province de Kalabryta, dans le Péloponnèse. Cet acte a d'ailleurs été annulé, en raison d'un vice de forme par le tribunal supérieur de Patras [1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

UN SECOND PAPYRUS BYZANTIN SUR L'APOKÈRYXIS, PAR M. ÉDOUARD CUQ, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Il y a quelques années, lors de la publication du tome Ier des papyrus grecs d'époque byzantine du Musée du Caire, par un jeune savant dont le nom reste cher à l'Académie Jean Maspero, j'ai appelé l'attention sur le n° 67097, relatif à une très ancienne institution de la Grèce, l'apokèryxis. D'après la coutume grecque, le père a le droit de chasser de sa maison l'enfant qui manque gravement à ses devoirs envers lui, de l'exclure de sa famille et de sa succession, de lui défendre de porter son nom patronymique.

L'apokèryxis est ainsi appelée parce que la décision du père est notifiée au public par le ministère du héraut. C'est un acte entre vifs, à la différence de l'exhérédation romaine qui a lieu par testament. Cette institution, mentionnée par Platon et par la loi de Gortyne, a souvent fourni un sujet de déclamation aux rhéteurs grecs et romains des cinq premiers siècles de notre ère. Elle était encore en vigueur sous Justinien dans certaines régions de l'Empire, bien que Dioclétien eût déclaré dans un de ses rescrits qu'elle n'était pas approuvée par les lois romaines [1].

I

LE PAPYRUS 67097.

Dans le Mémoire que j'ai présenté à l'Académie en 1912, j'ai analysé les renseignements fournis par le papyrus du

1. Cf. Édouard Cuq, *Manuel des institutions juridiques des Romains*, 1917, p. 152.

Caire sur les conditions de validité, la forme et les effets de l'apokèryxis à une date que l'on peut fixer à l'an 567, au début du règne de Justin II. A cette époque, l'apokèryxis avait été réglementée par la loi, sinon comme une institution générale de l'Empire, du moins pour les provinces grecques où elle était usitée, notamment en Égypte.

La loi exige que le père ait élevé l'enfant depuis sa naissance, qu'il ait une raison grave, que l'enfant persiste à ne pas s'amender. L'acte doit être rédigé par écrit et soumis à l'homologation du tribunal supérieur. Il doit refuser à l'enfant tout droit sur les biens paternels dans le présent aussi bien que dans l'avenir ; l'exclusion doit être formelle et irrévocable. La loi réserve cependant à l'enfant la Falcidie qui, depuis la Novelle CXVIII, est fixée à un tiers de sa part héréditaire. Le père doit enfin requérir le défenseur de la cité d'assurer la publicité de l'acte par l'insinuation dans les registres publics, par le ministère du héraut et par voie d'affiche.

Telles sont les conclusions que j'avais déduites du papyrus 67097 [1]. Mais la valeur historique de ces renseignements dépendait de la solution de deux questions sur lesquelles des divergences se sont produites :

1° Le papyrus du Caire contient-il un acte juridique ? N'est-ce pas plutôt un exercice de déclamation ?

2° La loi visée par ce papyrus a-t-elle réellement existé ? Est-ce une Novelle inédite de Justinien ?

Sur la première question, Jean Maspero et presque tous ceux qui se sont occupés de ce papyrus ont refusé à ce document tout caractère juridique : ils y ont vu un simple exercice de rhétorique de l'avocat Dioscore. Plusieurs rai-

1. Édouard Cuq, *Un nouveau document sur l'apokèryxis*, 1913. Le caractère que j'ai attribué (p. 204) à la διαλαλία du tribunal, la distinction entre la διαλαλία, simple interlocutoire et le δέκρητον qui tranche le litige, sont aujourd'hui confirmés par *P. Lond*, V, 1674, 45 (publié en 1917) : ἐκ διαλαλίας ἄρχοντων κατὰ δέκρητον. Cf. la note de H. Idris Bell, p. 61.

sons semblaient favoriser cette manière de voir : l'absence des noms des parties, le défaut d'indication de la date et du lieu où l'acte a été rédigé, la présence sur le même rouleau, avant et après le passage sur l'apokèryxis, de deux pièces de vers de la même écriture et qui sont des exercices de versification, le style qui, dit-on, est celui d'un rhéteur, la qualification de récit donnée à l'acte, l'impossibilité d'admettre la légalité d'une institution prohibée par le code de Justinien.

Mais ces raisons, je l'ai montré dans mon Mémoire (p. 44-53), n'ont rien de décisif. Le papyrus 67097 contient, non pas l'acte même d'apokèryxis, mais le projet préparé, sur les indications d'un de ses clients du village d'Aphroditè, par le tabellion Dioscore. L'usage de faire un brouillon est attesté par le rapprochement du papyrus du Caire 67310 et de celui de Londres, V, 1171. Dans un projet d'acte, les noms des parties, la date et le lieu ne sont pas indispensables. Quant au style, il ne diffère pas de celui des actes juridiques contemporains : on peut s'en convaincre en lisant le testament écrit au nº 67151. La prolixité, l'accumulation des mots ou des clauses destinées à prévenir la nullité de l'acte, sont des traits qui leur sont communs. La qualification de récit ne s'applique qu'au début de l'acte : c'est un abrégé (διήγημά et non διήγησις) de l'exposé requis pour l'ouverture d'un procès, dans l'espèce pour obtenir l'homologation du tribunal. Cet abrégé est suivi de l'apokèryxis et des formalités prescrites par la loi pour la publicité.

Sur la seconde question, la mention de ces formalités qui s'écartent de celles dont se contentait la coutume antérieure, de même que la règle relative à l'homologation du tribunal m'avaient conduit à conclure (p. 53-60) à l'existence d'une Novelle inédite de Justinien, spéciale aux pays de civilisation grecque ; mais le peu de précision du papyrus, qui se réfère aux lois en général, laissait planer un

LE PAPYRUS 67353

Le verso de ce papyrus contient six fragments d'un acte d'apokèryxis.

I

Βασιλείας καὶ ὑπατείας τοῦ θει[οτάτο̄] ἡμ[ῶ]ν δεσπότο̄ Φλαυίου Ἰουστίν[ου-] τοῦ αἰωνίο̄ αὐγού[στ]ο̄ αὐτοκ[ρ]άτορος ἔτους πέμπτου, ἄθυρ ἑκκαι-] δεκάτῃ τρίτης ἰνδικ' Ἐν [Ἀντιν]όου πόλει τῇ λαμπροτάτῃ.

II

.... προγραμμα ἀποκηρυξεώς τε καὶ ἀπαγορεύσεως, ἀπαθεὶς ἔχων τὰς φρέ[νας] καὶ διανοί[α]ς, ὀρθῷ καὶ ἀκριβεῖ λογισμῷ, δίχα παντὸς δόλο καὶ φόβο̄ καὶ βία[ς] καὶ ἀνάγκης καὶ ἀπάτης, ἐν δημοσίῳ καὶ πρακτικῷ τόπῳ. Καὶ τοῦτο διαπέμ[πο]μ[αι] τοῖς πατρολωοῖς μο̄ υἱοῖς ἕως ὀνόμ[α]τος καὶ μόνου, φημὶ δὲ Διονυσίᾳ καὶ Ἰωάννῃ καὶ Παυλίνῃ καὶ Ἀνδρέᾳ τοῖς [ἀποβ]ολιμαίοις...

III

οἰόμενοι (*sic*) εὑρεῖν ὑμᾶς βοήθους ἐν ἅπασι καὶ γηροκόμους καὶ ὑποτακτ[ικοὺς] [κ]αὶ ὑπηκόους· ἔκ τε τῶν ἐναντί[ων] ἐν ἡληκίᾳ (*sic*) γεγένησθε ἀντίπαλοί μοι ὡς καὶ μέγαιροι ὡς ἐκ πείρας ἔσγον τὴν ἄσπλ[αγ]χνον ὑμῶν πατροκτασίαν καὶ ἀθε[τ]ητικ[ὴν] γνώμην, ἐφ' ὅτι νοσοβαρὴς ἐγενάμην παρ' ὑμῶν...

IV

.... ποιότ]ητι καὶ ποσό[τ]ητι ἀπὸ πολυτελοῦς μέχρι ἀσσαρ[ίου ἑνὸς] καὶ ἑνὸς ὀβολοῦ, εἰ μὴ τὸ ἀπὸ νόμων τυπωθὲν μόνον φαλκίδιον ἤτοι δω[δέκατην] μοῖραν τοῦ ὑμῶν ἀκλήρου, καὶ οὐκ ἕξων (*sic*) ἔτι ὑμῖν τοῦ λοιποῦ ὀνομάσ[αι με] ὡς πατέρα, ὅσον κἀγὼ ὑμᾶς ἀπεταξάμην καὶ ἐβδελαξάμην ἀπὸ το[ῦ νῦν] καὶ ἐπὶ τὸν ἀεὶ ἑξῆς ἅπαντ[α πα]ν[τ]ελῆ χρόνον ὡς ἀποβολιμαίους κ[αὶ νόθους] καὶ δουλοχείρονας...

V

. . . . κορακοδρωσίαν γεν[έσθ]αι καὶ ὀμματωρυξίαν τούτου [τοῦ] [τ]ρόπου ὑμᾶς παραχαράττω μηδὲν λήμψασθαι μήτε μὴν δοῦναι [ὑπὲρ] [ἐ]μοῦ περιόντος τε ἢ καὶ θνήσκοντος, διὰ τὸ ἐμοί ὀρθῶς καὶ δικα[ίως] δεδόχθαι. Καὶ ἐξορκίζω πάντα κριτὴν καὶ δικαστὴν καὶ πάντα [θρόνον] καὶ ἀρχὴν καὶ ἐξουσίαν ἀεὶ φυλάξαι τὰ ἐπὶ τοῖς τοιούτοις ἀπαιδεύτ[οις] υἱοῖς . . . . ὑπὲρ ἐμοῦ ἀπαγορεύσεως καὶ ἀποκηρύξεως γρ[α. . .]

VI

. . . τόπον. Ἐξορκίζω δὲ ἅμα καὶ τ[ὸ]ν δημόσιον [σ]κρίδα (*sic*) καὶ [τ]αβουλ[άριον] καὶ δημέκδικον τῆς τε τῆς λαμπρᾶς [Ἀ]ντινοέων πό[λεως] κατὰ τοῦ Θεοῦ πρὸ πάντων καὶ τῆ[ς θείας ἱ οὐρανίας τύχης τῶν] [οἰ]κουμενικῶν ἡμῶν δεσπότων καὶ βασιλέωνέ Φλαυΐων Ἰο[στίνο] [κ]αὶ Αἰλίας Σοφίας τῶν αἰωνίων [α]ὐτοκραόρω]ν [τ τὴν συνήθη [ἀ]ποδημίωσιν προσθέσθαι τοῖς διατυπωθῖσι (*sic*) παρ' ἐμοῦ ὁρισμοῖς.[. .] [ἀ]εὶ βραδεύειν καὶ ἐκφωνῆσαι πάντη ἀηττήτως εἰς ἔκπληξιν μάλιστ[α] [τ]ῶν μελλόντων τὰ ἴσα τούτοις τοῖς ἀσεβέσι διαπράξασθαι. Ἐχρῆν γὰρ [κα-] [τ]ὰ τὸν θεῖον νόμον τοὺς ἑαυτῶν γονεῖς ἄκρως τιμᾶν. Τοὐναντίων (*sic*) δὲ [οἱ] τοιοῦτοι κάκιστοι ἐλοιδό[ρησα]ν κ[α]ὶ [κατε]φρόνησαν τὸν πατ[ρι]κ[ὸν ?] θεσμόν, καὶ τοῦτο ἐξέταξα μετὰ τοῦ προκειμένου φαλκ[ιδίο]υ τῇ ἐμῇ [δ]ιαθήκῃ καὶ εἰς εἴδησιν πάντων κυρίαν οὖσαν καὶ βεβαί[α]ν [π]ανταχο[ῦ]

. . . .

doute sur ce point. Aussi avais-je eu soin de dire que mon hypothèse ne pouvait avoir que la valeur d'une conjecture, tant qu'on n'aurait pas un second exemple d'apokèryxis.

Ce second exemple, nous l'avons aujourd'hui : il confirme de tout point la manière de voir que j'ai soutenue, il y a cinq ans. Il se trouve dans le tome III des Papyrus du Musée du Caire, publié après la mort glorieuse de Jean Maspero, par les soins de son père, notre regretté Secrétaire perpétuel, avec le concours de notre confrère, M. Bernard Haussoullier.

Le premier fragment comprend les trois premières lignes de l'acte. On y trouve, suivant l'usage, la date et le lieu où il a été rédigé. L'en-tête est ainsi conçu : « Sous le règne et le consulat de notre très saint maître, Flavius Justinus, empereur toujours auguste, la cinquième année, le onzième jour du mois Athur, troisième indiction. Dans la cité illustre d'Antinoè. » La date correspond au 12 avril 569.

Le second fragment de cinq lignes indique la nature de l'acte : c'est un πρόγραμμα ἀποκηρύξεως τε καὶ ἀπαγορεύσεως. Le mot ἀποκήρυξις, opposé à celui d'ἀπαγόρευσις, est pris dans un sens étroit : il désigne la notification par le ministère du crieur public. L'ἀπαγόρευσις consiste à exclure une personne de la famille. Ici elle s'applique à quatre enfants qui se sont rendus coupables envers leur père et ne seront désormais désignés que par leur nom personnel.

Dans le troisième fragment de quatre lignes, le père énonce les causes de sa décision : c'est le διήγημα du papyrus 67097. Le père croyait trouver en ses enfants des auxiliaires prêts à l'aider en toutes choses, et à donner leurs soins à un vieillard. Au lieu d'être soumis et dociles, ces jeunes gens ont été pour lui des ennemis et se sont fait détester.

Le quatrième fragment de six lignes est une partie du dispositif concernant la fortune du père. L'essentiel a été conservé. Le texte a une précision qui lève les doutes sur

un point controversé. Le père refuse à ses enfants tout droit sur ses biens, quelle qu'en soit la nature ou la valeur, ne vaudraient-ils qu'un as ou une obole. Ils n'auront que la Falcidie fixée par les lois, soit un douzième : εἰ μὴ τὸ ἀπὸ νόμων τυπωθὲν μόνον φαλκίδιον ἤτοι δωδέκατην μοῖραν τοῦ ὑμῶν ἀκλήρου. Le mot Falcidie désigne ici, comme je l'avais conjecturé, non pas l'ancienne quarte établie pour les héritiers testamentaires par la loi Falcidia de l'an de Rome 714, mais la quotité nouvelle spéciale aux enfants et fixée par la Novelle CXVIII à un tiers de la succession [1]. Les enfants étant au nombre de quatre, la part réservée à chacun est d'un douzième.

Le cinquième fragment de six lignes semble commencer par une malédiction : que les enfants deviennent la proie des corbeaux qui leur crèveront les yeux. Le père déclare qu'il ne leur laisse rien, qu'il ne leur donne rien entre vifs ou à cause de mort, parce que cela lui paraît juste et conforme à la loi. Il adjure les magistrats compétents de maintenir toujours sa volonté de renier et de chasser des enfants aussi grossiers.

Le sixième fragment compte douze lignes et contient la fin de l'acte ; il ne manque que la dernière ligne qui a été effacée. Le père adjure le scribe public, le *tabularius* et le défenseur de la cité d'Antinoè, de donner la publicité habituelle à ses volontés qu'il a exprimées d'une manière immuable et invariable, publicité destinée surtout à effrayer ceux qui voudraient suivre l'exemple de ces impies. Ces méchants enfants ayant offensé et méprisé leur père, j'ai réglé mon testament de manière à les réduire à la quotité légale, afin que tout le monde sache que ma volonté est et restera toujours souveraine.

Tel est, dans la mesure où il a été conservé, l'acte rédigé en 569 par le notaire d'Antinoè, Dioscore. Bien que la

1. Cf. Édouard Cuq, *Manuel des institutions juridiques des Romains*, 1917, p. 71, n. 6.

souscription manque, il n'y a pas de doute sur l'identité du rédacteur : l'écriture est la même que celle du papyrus 67097 et de beaucoup d'autres actes trouvés à Kôm-Ichgaou, chez l'ancien notaire Dioscore.

Le rapprochement des deux papyrus est instructif : l'hypothèse émise sur la nature juridique du premier est confirmée par l'examen du second. Le rédacteur s'est abstenu, il est vrai, des développements oratoires qu'on a notés au début du papyrus 67097. On sait qu'il était poète à ses heures et qu'il avait été avocat à Aphroditè. Mais deux ans d'exercice des fonctions de tabellion ont décidé Dioscore à écarter les réminiscences qu'il devait à sa profession antérieure. Il a avant tout le souci de se conformer scrupuleusement aux prescriptions de la loi. Son style a la sécheresse qui convient à un acte notarié. Il n'a certes pas la sobriété qui caractérise les textes classiques, mais c'est le style de l'époque, comme on peut s'en assurer en lisant les textes contemporains. En juxtaposant des termes qui semblent équivalents, les notaires veulent prévenir des difficultés, écarter des causes de nullité. De là ces redondances qui surprennent les lecteurs qui ne sont pas familiers avec les actes des tabellions.

Analysons les six fragments du papyrus : nous constaterons que toutes les clauses, tous les termes employés ont leur raison d'être. Je ne reviens pas sur l'en-tête dont l'absence dans le premier papyrus était un des motifs qui lui avaient fait refuser tout caractère juridique : la date et le lieu de la rédaction, inutiles dans un simple projet, ne peuvent faire défaut dans un acte définitif.

J'appelle d'abord l'attention sur le premier mot du second fragment : πρόγραμμα. C'est la publicité par voie d'affiche. Il y a là une innovation introduite par la loi par application d'une règle générale de la législation de Justinien. Elle est étrangère à l'usage antérieur qui n'exigeait que la proclamation du crieur public. D'après le papyrus 67097,

l'affiche doit rester exposée pendant sept jours sur la place publique[1].

Le père atteste qu'il est en pleine possession de sa raison et de son intelligence et qu'il agit sans passion : ἀπαθεὶς ἔχων τὰς φρένας καὶ διανοίας, avec un raisonnement sain et exact : ὀρθῷ καὶ ἀκριβεῖ λογισμῷ. Sa décision est donc fondée sur une juste cause, condition indispensable, car d'après une loi de Justin Ier, le père qui se fâche à tort contre ses enfants, commet un acte impie dont les tribunaux ont le devoir d'écarter les effets[2].

Le père déclare ensuite qu'il n'est pas sous l'influence du dol, ni de la crainte, ni de la violence : δίχα παντὸς δόλου καὶ φόβου καὶ βίας ; il n'est victime ni d'une contrainte ni d'une erreur : καὶ ἀνάγκης καὶ ἀπάτης. C'est l'énumération des faits qui sont de nature à vicier une manifestation de volonté. Cette énumération se retrouve dans un contrat de mariage (*P. Lond.* V, 1171 = P. Caire 67310, v°, l. 10) et dans un contrat de vente contemporains (n° 67199 bis, 33) où elle est suivie des mots κατὰ νόμους. On la retrouve encore dans un contrat d'emphytéose du temps d'Héraclius (67299, 27).

L'acte est déposé ἐν δημοσίῳ καὶ πρακτικῷ τόπῳ, au bureau du défenseur de la cité et des πράκτορες qui le suppléent en cas de besoin. Le défenseur de la cité a pour mission d'enregistrer les actes des particuliers. Cette clause se trouve dans un testament de la même année (n° 67151). Elle confirme une conjecture que j'avais émise pour combler une lacune du papyrus 67097 ; à côté de la publicité temporaire par voie d'affiche, prévue dans la ligne 83, il devait être question, dans les lignes 81-82, d'une publicité durable par voie d'insinuation dans les actes publics.

Le fragment suivant indique les causes de l'apokèryxis : refus des enfants de prêter aide et assistance à leur vieux

1. Cf. Édouard Cuq, *Un nouveau document*, p. 33.
2. *Cod. Just.* I, 5, 12, 19.

père, refus d'obéissance. Ces enfants se sont comportés comme des ennemis qui veulent la mort de leur père, ils l'ont rendu gravement malade, et n'ont pour lui aucune commisération. Le père ajoute qu'il a fait l'expérience de leurs sentiments : ὡς ἐκ πείρας ἔσχον. Il ne s'agit pas d'un acte isolé. C'est en effet une règle ancienne, consacrée au IIIe siècle par un rescrit d'Alexandre Sévère (*Cod. Just.* VIII, 46, 3) : le père ne peut sévir contre son fils qui manque de déférence envers lui (*qui pietatem patri debitam non agnoscit*) qu'après avoir usé sans résultat de son droit de correction.

Viennent ensuite les clauses dispositives : exclusion de la succession sous réserve de la Falcidie du tiers ; déchéance du droit de porter le nom paternel. Je vous chasse, dit le père, et je vous exècre à tout jamais comme des lâches, des bâtards, des gens au-dessous des esclaves. Vous n'aurez rien de moi, ni de mon vivant ni après ma mort, parce que cela me paraît juste et conforme à la loi : διὰ τὸ ἐμοὶ ὀρθῶς καὶ δικαίως δέδοχθαι.

Le sens de la clause relative à la déchéance du nom paternel apparaît ici clairement. Défense est faite aux enfants de désigner l'auteur de l'apokèryxis comme étant leur père : οὐκ ἔξων ἔτι ὑμῖν τοῦ λοιποῦ ὀνομάσαι με ὡς πατέρα. D'après l'usage grec, les enfants ont chacun un nom personnel qu'ils font suivre de celui de leur père pour se distinguer de leurs homonymes appartenant à d'autres familles. Le nom paternel est ordinairement mis au génitif ; on y ajoute ou l'on sous-entend le mot υἱός ou θυγατήρ ; ou bien on lui donne une forme adjective. Ce nom patronymique qui indique la filiation et qui est commun aux enfants d'un même père, l'apokèryxis enlève le droit de le porter. Comme un bâtard, l'enfant est légalement sans père [1].

1. Chez les Romains, bien que l'exhérédation doive être nominative, on admet la validité de l'acte où le fils est ainsi désigné : celui qui ne doit pas être nommé, celui qui n'est pas mon fils. Ulpien, *Dig.*, XXVIII, 2, 3 pr. : *Si cum convicio dixerit « non nominandus », vel « non filius meus... »*

*

L'acte se termine par une double requête. La première est adressée aux magistrats en vue d'obtenir l'approbation de l'acte soumis à leur contrôle, et le maintien définitif des volontés du disposant. Ἐξορκίζω πάντα κριτὴν καὶ δικαστὴν καὶ πάντα [θρόνον] καὶ ἀρχὴν καὶ ἐξουσίαν. Cette énumération des autorités judiciaires compétentes a sa raison d'être à une époque où il existe une hiérarchie entre les magistrats, où l'on peut interjeter appel du simple juge au magistrat qui l'a nommé, du magistrat inférieur au magistrat supérieur. Celui-ci peut varier suivant les cas ; aussi le rédacteur a-t-il soin de viser πᾶσαν ἀρχὴν καὶ ἐξουσίαν. Ἐξουσία s'applique au *præses* gouverneur d'une province, par exemple dans les papyrus 67169,40 ; 67282,8 ; 67290,1.5 ; au duc de Thébaïde, dans les papyrus 67279,21 ; 67283,3 ; 67299,5. La formule πᾶσα ἀρχὴ καὶ ἐξουσία se retrouve dans des testaments de l'an 567 (nº 67312,27) et de l'an 570 (nº 67151,55,131) : ἐπὶ πάσης ἀρχῆς καὶ ἐξουσίας καὶ θρόνου καὶ κυριότητος. Le nouveau papyrus prouve que ce dernier mot se réfère aux autorités judiciaires et non, comme on l'avait cru, au droit de propriété.

La seconde requête est adressée au scribe public, à l'archiviste et au défenseur de la cité d'Antinoè ; elle a la forme d'une adjuration, comme celle qui est adressée aux magistrats. C'est la forme usuelle : on en a un exemple dans un papyrus d'Hermopolis Magna de l'an 462. Le serment est fait par le Dieu souverain, par le salut de l'empereur régnant et de l'impératrice. On trouve une formule analogue dans des actes de cautionnement de 521 et de 535 (nº 67328, I, 4 ; IX, 7 ; XII, 7 ; 67296,5 ; 67297,5).

La requête a pour but d'obtenir la publicité habituelle : τὴν συνήθη ἀποδημίωσιν προσθέσθαι τοῖς διατυπωθεῖσι παρ' ἐμοῦ ὁρισμοῖς. La loi veut, par une publicité prolongée, effrayer ceux qui seraient tentés de suivre de mauvais exemples : εἰς ἔκπληξιν μάλιστα τῶν μελλόντων τὰ ἴσα τούτοις τοῖς ἀσεβέσι διαπράξασθαι. C'est l'idée exprimée par la Novelle CXII, c. 3 pr. Pour que nul n'en ignore, l'acte rappelle le but de

la loi impériale sur la matière : ἔχρην γὰρ κατὰ τὸν θεῖον νόμον τοὺς ἑαυτῶν γονεῖς ἄκρως τιμᾶν. Enfin il fait savoir que l'exclusion de la famille est irrévocable : εἰς εἴδησιν πάντων κύριαν οὖσαν καὶ βεβαίαν πανταχοῦ [ἀπόταγην].

L'analyse détaillée de notre papyrus montre d'une façon évidente l'absence de tout développement oratoire. Le rédacteur emploie uniquement les termes techniques : πρόγραμμα, ἀπαγορεύειν, ποιότητι καὶ ποσότητι, μηδὲν λήψασθαι μήτε μὴν δοῦναι, ἐξορκίζω. Il n'a inséré dans l'acte que les clauses nécessaires à sa validité ; ce sont les mêmes qui figurent dans le n° 67097. Il vise expressément la loi impériale qui sanctionne l'obligation des enfants de respecter leurs parents sous peine d'être chassés de la famille. L'existence d'une Novelle sur l'apokèryxis ne peut plus être contestée.

Examinons les raisons de douter que l'on avait invoquées. 1° Le papyrus 67097, a-t-on dit, ne parle pas d'une loi, ὁ θεῖος νόμος, expression qui désigne, à maintes reprises, chacune des Novelles ; il emploie le pluriel ἀπὸ νόμων, ἐκ θείων νόμων. Une telle façon de s'exprimer ne permet-elle pas de supposer que le papyrus se réfère, non pas à une pragmatique spéciale, mais aux lois générales, aux lois impériales générales ? Ces lois seraient, à la ligne 71, les lois générales sur les successions ; à la ligne 88, les νόμοι du livre de droit syro-romain, dont un paragraphe proclame la validité de l'apokèryxis, dans les différentes versions orientales[1].

Ce raisonnement n'a plus aujourd'hui aucune valeur. La loi impériale sur l'apokèryxis, ὁ θεῖος νόμος, est citée par le papyrus 67353. Le rédacteur indique même la raison qui l'a fait édicter, raison que Justinien, suivant son habitude, avait dû mentionner dans le préambule de la loi : assurer le respect des parents par leurs enfants.

1. Cf. P. Collinet, *Nouvelle Revue historique de droit*, 1914, XXXVIII, 395.

2° D'autres auteurs ont objecté qu'une Novelle sur l'apokèryxis était superflue. Il était inutile de consacrer la coutume grecque qui conservait sa valeur à titre de coutume locale. Il ne manque pas d'exemples d'institutions grecques, étrangères au droit romain, qui ont persisté après Justinien sans l'intervention du législateur.

Mais Justinien ne s'est pas borné à consacrer l'apokèryxis : il l'a réglementée et en a atténué les effets ; il l'a soumise à des conditions que la coutume n'exigeait pas : l'homologation du tribunal, l'affichage pendant sept jours, l'enregistrement dans les actes du défenseur de la cité. Ces innovations n'ont pas été maintenues dans la suite, voilà pourquoi sans doute, la novelle n'est plus mentionnée dans les Basiliques et dans les autres recueils de droit byzantin.

L'apokèryxis n'en a pas moins subsisté avec son caractère et ses conditions originaires dans les pays de civilisation grecque. Cela explique un fait qui mérite d'être remarqué : la Novelle CXV sur l'exhérédation est de bonne heure tombée en désuétude en Orient. Elle n'a pas été reproduite dans les recueils de droit byzantin, notamment dans les Basiliques. L'apokèryxis tendait au même but, bien qu'elle eût un caractère et des effets à certains égards différents : c'était un acte entre vifs produisant des effets immédiats ; l'exhérédation était un acte de dernière volonté [1] dont l'efficacité était subordonnée au sort du testament paternel. Mais l'exhérédation entraînait l'exclusion totale de la succession paternelle. L'apokèryxis, d'après la novelle de Justinien, laissait à l'enfant un droit à une part de la succession. C'était l'application d'un principe dont il y a d'autres exemples : l'enfant, quelle que soit la faute qu'il ait commise, ne peut pas être entièrement privé de la succession paternelle [2] lorsqu'on n'a pas observé les formes de

1. Cf. Édouard Cuq, *Manuel*, p. 706 et 715.

2. Voir les textes cités dans mon Mémoire, p. 37-38.

l'exhérédation et qu'on n'est pas dans un des cas où elle est autorisée.

En conférant à l'enfant un droit sur la succession paternelle, Justinien dérogea à la coutume grecque et enleva à l'apokèryxis un de ses principaux effets. Mais ce droit est acquis à l'enfant en vertu de la loi et non en qualité d'héritier. Il parut suffisant de maintenir l'enfant hors de la famille en brisant le lien de parenté qui, du vivant du père, lui donnerait droit à des aliments [1], de lui refuser comme à un bâtard le droit d'indiquer sa filiation, de dispenser le père de l'honorer du titre d'héritier. L'apokèryxis eut dès lors un effet plutôt moral que pécuniaire.

L'analogie existant entre l'exhérédation et l'apokèryxis quant à la cause qui la détermine, eut une autre conséquence : dans plusieurs lois de Justinien où il était question d'exhérédation, les compilateurs des Basiliques ont, dans leur traduction, substitué le mot ἀποκήρυξις [2], ce qui prouve que cette institution était toujours en vigueur en Orient, à la fin du IXe siècle de notre ère [3].

3° J'arrive ainsi à l'objection principale que l'on a fait valoir contre la persistance de l'apokèryxis en Grèce sous la domination romaine. Les doutes que l'on a émis sur la nature du papyrus 67097 viennent surtout de ce qu'on a considéré l'apokèryxis comme une institution sans portée pratique et qui, sous les empereurs romains, n'était plus qu'un sujet de déclamation. C'est là une erreur.

1. Édouard Cuq, *Manuel*, p. 138, n. 7. Cf. P. Oxy., II, 275, 14-17 ; 906, 5 ; 907, 18.

2. *Bas.*, XXXIX, 1, 55. Μηδεμία δὲ μήτηρ τὸ πρὸς τὸν ἄνδρα μῖσος εὔλογον αἰτίαν ἐχέτω τῆς κατὰ τῶν παίδων ἀποκηρύξεως. — *Ibid.* XLI, 5, 2 : Μία γάρ ἐστι τῆς ἡμετέρας γαληνότητος ἡ φροντὶς τοῦ τὴν ὕβριν τῆς ἀμνημοσύνης καὶ τῆς ἀποκηρύξεως τῶν γονέων καὶ τῶν παίδων ἀνελεῖν.

3. Cf. sur les Basiliques, Édouard Cuq, *Manuel*, p. 68.

III

L'APOKÈRYXIS DANS LA GRÈCE CONTEMPORAINE.

L'apokèryxis a de tout temps été usitée en Grèce ; elle a, depuis tant de siècles, pénétré si profondément dans les mœurs qu'elle subsiste encore de nos jours dans tout le monde grec, particulièrement dans la Grèce centrale et dans le Péloponnèse.

J'ai reçu sur ce point d'un avocat d'Athènes, auteur d'un bon livre sur la loi Falcidie dans le droit byzantin [1], M. Triantaphyllopoulos, une communication pleine d'intérêt. C'est un article qu'il a publié en 1915 à l'occasion de mon Mémoire dont il avait eu connaissance par un compte rendu. L'article se trouve au tome V de la Λαογραφία, bulletin de la Société grecque de folk-lore [2]. M. Triantaphyllopoulos cite le texte d'un acte d'apokèryxis, rédigé en 1911 par un notaire de la ville de Kleitoria, province de Kalabryta, dans le Péloponnèse. Cet acte a été connu du monde judiciaire, parce qu'il a été déféré aux tribunaux en raison d'un vice de forme : il contenait une exhérédation. Or d'après la loi en vigueur en Grèce à cette date, la loi de 1830, l'exhérédation ne pouvait être faite qu'en observant les formes des testaments. Le notaire les avait omises parce que l'apokèryxis a de tout temps été traitée par les Grecs comme un acte entre vifs. L'acte fut annulé et le notaire reçut un blâme du tribunal supérieur de Patras, le 13 janvier 1912.

Quoi qu'il en soit, voici la traduction de cet acte dont on remarquera l'analogie avec le papyrus 67097 :

« Au village de Lycouria, ce jourd'hui 19 mars 1911, pardevant moi notaire de Kleitoria, et en présence des témoins

1. Cf. Triantaphyllopoulos, Ὁ Φαλκίδιος νόμος ἐν τῷ βυζαντινῷ δικαίῳ, 1912.

2. Τριμηνιαῖον Δελτίον τῆς Ἑλληνικῆς Λαογραφικῆς Ἑταιρείας, 1915.

A. et B., ont comparu Miltiade M. et sa femme qui ont déclaré ce qui suit :

« Ils avaient une fille légitime du nom de J. qui, malgré leurs supplications, ne voulait pas les écouter ; elle a eu plusieurs fois des enfants hors mariage ; elle a causé à ses parents beaucoup de peine, parce qu'ils étaient dénoncés par leurs ennemis. Ils l'ont mise en demeure de se marier avec qui elle voudrait et de recevoir sa dot. Elle n'a pas obéi, elle s'est enfuie, on ne sait où, pour échapper au mariage. Alors les fils des comparants les ont menacés de les abandonner et de s'expatrier en Amérique, parce que d'une part ils ne pouvaient pas supporter le genre de vie déshonorant de leur sœur, d'autre part ils étaient préoccupés des conséquences de ses actes.

« Les comparants déclarent en outre qu'ils avaient chassé leur fille de la maison pendant sept ans, mais que, sur les instances de leurs parents, ils l'avaient reprise et s'étaient occupés de la marier. Mais elle n'a jamais obéi et a continué à vivre honteusement.

« En conséquence, ils en viennent par le présent acte à l'apokèryxis (τούτου ἕνεκα διὰ τῆς παρούσης προβαίνουσιν εἰς τὴν ἀποκήρυξιν τῆς). Leur fille ne recueillera après leur mort pas un centime (οὐδὲ λεπτὸν) du patrimoine qu'ils laisseront, meubles ou immeubles ; elle ne pourra en réclamer aucune part à leurs héritiers, et cela en raison de la conduite honteuse et infamante qu'elle a eue jusqu'ici, et où elle a persévéré malgré les avertissements de ses parents. »

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau de l'Académie, pour être réunie aux autres manuscrits de Bartolomeo Borghesi, conservés à la Bibliothèque de l'Institut, une importante série de

lettres du célèbre épigraphiste qui lui fut envoyée le 18 juillet 1888 par M. Édouard Renier, ancien receveur des finances à Issoire, fils de Léon Renier.

Cette série comprend un certain nombre de lettres originales traitant de numismatique ou d'épigraphie, écrites à divers archéologues et datées de Saint-Marin. Toutes n'ont pas pris place dans les t. VI, VII et VIII des *Œuvres complètes de Borghesi*. En voici le relevé sommaire :

1. *Au baron d'Ailly*, au château d'Ailly (Loire). Cinq lettres des années 1839, 1841, 1842, 1843. Trois ont été adressées au baron d'Ailly pendant son séjour à Rome, sous le couvert du R. P. Tessieri, de la Compagnie de Jésus, conservateur-adjoint du Musée Kircher au Collège Romain, puis conservateur des médailles au Vatican, qui était chargé de les remettre au destinataire.

2. *A Bunsen*, ministre de Prusse à Rome. Deux lettres de l'année 1824.

3. *Au comte Giancarlo Conestabile*, à Pérouse. Six lettres des années 1853, 1855, 1856, 1858.

4. *A Gordiani*. Une lettre sans date.

5. *Au marquis Melchiorri*, Président du Musée Capitolin à Rome. Dix-huit lettres des années 1842 à 1844, 1846 et 1847.

6. *A Antonio Onofri*, à Rome. Sept lettres de l'année 1824.

7. *A Giovanni Roverella*, à Cesena. Une lettre de l'année 1840.

8. *Au professeur Vincenzo De Vit*, à Stresa sur le lac Majeur. Une lettre de l'année 1858.

Avec ces 41 lettres originales se trouvent 13 copies de lettres :

9. *A Giuliano Aniballi*, professeur à Fossombrone. Deux lettres de 1826 et 1832.

10. *A Luigi Crisostomo Ferrucci*, à Florence. Deux lettres des années 1853 et 1854.

11. *Au chanoine Francesco Moroni*, à Rimini. Huit lettres des années 1840, 1841, 1844, 1847, 1859.

Au docteur Luigi Tonini, à Rimini. Une lettre de l'année 1846.

Le dossier comprend en outre une lettre de Pietro Borghesi au chanoine Bertoldi, à Argenta, datée de Savignano, 31 janvier 1789. On y trouve encore une lettre écrite par Bartolomeo Borghesi à l'âge de 11 ans, qui est aussi datée de Savignano, 20 novembre 1729, et adressée à Cesare Cittadella, à Ferrare. Une note de la main de W. Henzen en fait connaître l'origine : *Offert par M. Louis Napoléon Cittadella, bibliothécaire de Ferrare, à la Commission Borghesienne.*

Enfin, pour ne rien oublier, il faut mentionner une lettre de la

jeunesse de Borghesi, ayant surtout un intérêt politique, écrite du temps de Bonaparte et signée du pseudonyme *Paleotimo*; elle est adressée à Giulio Perticari à Rome. Deux autres lettres, l'une à Giacomo Lugaresi, à Lugo, du 9 mai 1825, et l'autre à la comtesse Annetta Staccoli Castracani, à Urbino, du 30 décembre 1850, sont de moindre importance. En tout, 59 lettres ou copies de lettres.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1917

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à l'Académie une ampliation du décret, en date du 29 octobre dernier, qui approuve l'élection de M. le comte A. de Laborde, pour remplir la place d'académicien libre devenue vacante par suite du décès de M. Charles Joret.

Le Secrétaire perpétuel introduit M. le comte Alexandre de Laborde et le présente à l'Académie. Le Président lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses nouveaux confrères.

Le Président consulte l'Académie sur l'opportunité de déclarer vacant le fauteuil de M. Paul Meyer. La majorité de la Compagnie est d'avis qu'il y a lieu de répondre par l'affirmative, mais comme nos confrères MM. Barth et Maspero, décédés antérieurement, n'ont pas encore été remplacés et que la date de l'élection de leurs successeurs n'est pas fixée, l'Académie est d'avis que l'on ne devra s'occuper du siège de M. Meyer qu'ultérieurement à cette double élection.

L'Académie décide que les deux commissions qui seront chargées de présenter des listes de candidats aux places vacantes parmi les correspondants seront nommées ultérieurement.

LIVRES OFFERTS

M. Théodore Reinach offre, au nom des auteurs, un volume intitulé : *Le Musée Jacquemart-André*, par MM. Georges Lafenestre, le comte Paul Durrieu, membres de l'Institut, André Michel, conservateur du Musée du Louvre, et Léon Deshairs, conservateur de la Bibliothèque de l'Union centrale des Arts décoratifs (Paris, 1914, in-4°).

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. J. Loth, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, annonce à l'Académie qu'il retire sa candidature au fauteuil laissé vacant par la mort de M. Bréal, mais qu'il la maintient pour le fauteuil de M. Valois.

L'Académie fait don au Muséum d'histoire naturelle de Paris de différents objets, qui intéressent l'histoire naturelle et l'ethnologie, rapportés par M. Bonnel de Mézières de sa mission en Afrique.

L'Académie est saisie par M. le Président du Conseil, Ministre de la guerre, d'une demande de l'ambassadeur de France à Washington, ayant pour objet de confier à notre Commission des inscriptions et médailles le soin de fixer le texte français d'une inscription à faire figurer sur un monument élevé à

Carthage (Caroline du Nord) à la mémoire de l'aviateur américain James Mac Connell, mort pour la France.

La demande est renvoyée à la Commission des inscriptions et médailles.

M. Prou annonce que la Commission de la fondation Pellechet a accordé, sur les arrérages du legs fait à l'Académie par Mlle Pellechet, les sommes suivantes pour travaux destinés à assurer le conservation de monuments non classés et présentant un intérêt archéologique :

1° 4.000 fr. pour l'église de Villebret (Allier) ;
2° 6.000 fr. pour l'église de Montceaux-les-Provins ;
3° 4.000 fr. pour le donjon du château de Lavardin (Loir-et-Cher).

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. Diehl entretient l'Académie des résultats de l'incendie de Salonique et des dégâts qu'il a causés aux monuments de la ville. Une seule église a été détruite, la plus belle de toutes malheureusement, celle de Saint-Démétrius [1].

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de M. Chavannes sur les travaux de l'École française d'Extrême-Orient en 1916-1917 [2].

La séance étant redevenue publique, l'Académie procède aux élections pour le remplacement de MM. Noël Valois et Michel Bréal.

Le Président donne lecture des articles du règlement concernant l'élection des membres ordinaires. Il rappelle ensuite les

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

noms des candidats à la place de M. Valois. Ce sont par ordre alphabétique, MM. Glotz, Huart, Langlois, Loth, Martha.

Il y a 32 votants ; majorité, 17.

Au 1er tour de scrutin, M. Glotz obtient 5 suffrages ; M. Huart, 6 ; M. Langlois, 8 ; M. Loth, 6 ; M. Martha, 6. Il y a un bulletin blanc.

Au 2e tour de scrutin, M. Glotz obtient 3 suffrages ; M. Huart, 5 ; M. Langlois, 17 ; M. Loth, 2 ; M. Martha, 5.

En conséquence, M. Charles-Victor Langlois, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

Il est procédé au scrutin pour le fauteuil de M. Bréal.

Le Président rappelle, par ordre alphabétique, les noms des candidats : MM. Bémont, Chabot, Delachenal, Dorez, Huart, Mâle, Meillet, Michon, Vernes.

Il y a 32 votants ; majorité, 17.

Au 1er tour de scrutin, M. Bémont obtient 4 suffrages ; M. Chabot, 3 ; M. Delachenal, 3 ; M. Dorez, 3 ; M. Huart, 1 ; M. Mâle, 8 ; M. Meillet, 4 ; M. Michon, 4 ; M. Vernes, 2.

Au 2e tour de scrutin, M. Bémont obtient 5 suffrages ; M. Chabot, 10 ; M. Dorez, 1 ; M. Mâle, 4 ; M. Meillet, 6 ; M. Michon, 6.

Au 3e tour de scrutin, M. Bémont obtient 2 suffrages ; M. Chabot, 14 ; M. Mâle, 3 ; M. Meillet, 11 ; M. Michon, 2.

Au 4e tour de scrutin, M. Chabot obtient 19 suffrages ; M. Mâle, 1 ; M. Meillet, 12.

En conséquence, M. J.-B. Chabot, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

COMMUNICATION

LA DESTRUCTION DE SAINT-DÉMÉTRIUS DE SALONIQUE, PAR M. CHARLES DIEHL, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie sait quel incendie formidable a, le 18 et le 19 août dernier, détruit près de la moitié de la ville de Salonique. Elle trouvera quelque intérêt peut-être à apprendre ce que sont devenus, dans cette catastrophe, les monuments byzantins de la cité macédonienne. Les lettres et les photographies qui me sont venues d'Orient, et que je dois pour une part à l'obligeance de M. Romanos, ministre de Grèce à Paris, me permettent d'apporter sur ce sujet quelques précisions.

A l'exception d'une seule — mais c'est malheureusement la plus remarquable et la plus belle — les églises byzantines de Salonique sont intactes. Le feu s'est arrêté à quelques pas d'Eski-Djouma et de Sainte-Sophie d'une part, des Saints-Apôtres de l'autre : il a, je ne sais par quelle bonne fortune, épargné Kazaadjilar-djami, qui date de 1028, bien que l'édifice se trouvât au cœur même du quartier incendié. En revanche, l'admirable basilique de Saint-Démétrius n'est plus qu'une ruine, et de cette église merveilleuse, aux proportions imposantes et harmonieuses, de la décoration de marbres multicolores qui couvrait ses murailles, de ses mosaïques découvertes il y a dix ans, et qui étaient un des chefs-d'œuvre de l'art byzantin, il ne subsiste presque plus rien. Les photographies que je présente à l'Académie montrent ce qu'était Saint-Démétrius avant sa ruine ; d'autres, qui ont été exécutées par le service archéologique de l'armée d'Orient montreront ce qu'il est aujourd'hui. Non seulement la toiture s'est

effondrée, mais tout le premier étage s'est écroulé, et dans sa chute il a écrasé les colonnades qui séparaient en deux nefs les collatéraux, et ainsi ont été anéanties les mosaïques admirables qui, au-dessus des arcades de la colonnade de gauche, représentaient les miracles de saint Démétrius. Il ne reste debout aujourd'hui qu'une partie assez importante des arcades du rez-de-chaussée sur la grande nef, l'abside et les grands arcs latéraux des transepts : mais dans quel état ! Si la colonnade de droite du rez-de-chaussée subsiste à peu près intacte, celle de gauche est coupée de brèches lamentables ; plusieurs colonnes sont gravement endommagées ; beaucoup des beaux chapiteaux sont cruellement mutilés, et la grande abside se dresse, sinistre, au-dessus d'un champ de ruines. La somptueuse décoration de marbres qui couvrait les parois de la nef s'est, en maint endroit, brisée sous l'action du feu ; les piliers qui coupent la colonnade, le dessus des arcades ne montrent plus, en beaucoup de places, que la brique roussâtre que cachait le magnifique revêtement. Enfin les mosaïques dont j'ai, dans les *Monuments Piot*, publié en 1911 la description et les reproductions, sont en grande partie détruites. Il ne reste rien de l'admirable groupe de la Madone entre les anges, des images de saint Démétrius, des curieuses représentations qui commémoraient les grâces accordées par le saint. Par bonne fortune, les quatre panneaux qui décorent les piliers à l'entrée du transept ont échappé à la destruction, et pareillement le fragment de mosaïque qui se trouve dans le bas-côté de droite. C'est une joie de savoir sauvé l'admirable panneau où saint Démétrius apparaît entre les fondateurs de l'église, et qui est un chef-d'œuvre de l'art du commencement du VII[e] siècle. L'art chrétien d'Orient n'en a pas moins, par la destruction presque totale de la basilique de Saint-Démétrius, fait une perte proprement irréparable.

Dans une prochaine communication, M. G. Mendel,

attaché au service archéologique de l'armée d'Orient, présentera à l'Académie d'autres photographies de l'église en ruines et lui dira surtout quels travaux intéressants ont été poursuivis depuis plus de deux ans à Salonique par le service archéologique qu'a constitué M. le général Sarrail. Je voudrais, pour ce qui concerne Saint-Démétrius, ajouter quelques renseignements seulement.

Le gouvernement hellénique, aussitôt après l'incendie, s'est préoccupé de sauver ce qui pouvait être sauvé. Et son représentant, avec le concours de M. Hébrard, architecte prix de Rome, attaché au service archéologique de l'armée, s'est préoccupé de consolider les parties de l'édifice qui menaçaient de s'écrouler, de déblayer les ruines, etc. Au cours de ces travaux, d'intéressantes découvertes ont été faites. L'incendie ayant fait tomber les enduits dont les Turcs avaient recouvert les murailles, on a dégagé sur le mur de droite de l'église de belles peintures, et dans une petite chapelle située à droite de l'abside, on a trouvé une décoration complète de fresques qui, d'après une inscription, date du commencement du XIVe siècle. On a déblayé en outre, sous l'édifice, des souterrains formant une vaste crypte, et une chapelle basse sous l'un des transepts. Et il y aura là, pour l'histoire du monument et la solution de quelques-uns des problèmes qu'il posait, des informations intéressantes. Mais ce sont de pauvres compensations à un désastre irréparable.

L'Académie se souvient peut-être des communications que mon collaborateur Marcel Le Tourneau lui a faites au sujet de Saint-Démétrius. Aujourd'hui les plans, les relevés, les photographies et les aquarelles exécutés par cet architecte sont tout — ou presque — ce qui restera pour attester la splendeur évanouie de la célèbre église. Ces documents seront publiés dans le grand ouvrage sur *Les monuments chrétiens de Salonique*, que j'ai écrit avec la collaboration de Le Tourneau et de M. Saladin, et qui paraîtra, je

l'espère, prochainement. Et si l'on doit, en un certain sens, se féliciter que des témoignages aussi précis nous conservent la mémoire de ce que fut la basilique de Saint-Démétrius, ce n'est point non plus sans tristesse qu'on regardera ces planches, seul souvenir d'une église qui fut admirable et qui aujourd'hui, presque entière, est ruinée à jamais.

APPENDICE

RAPPORT DE M. ÉDOUARD CHAVANNES, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, SUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT EN 1916-1917.

Jusqu'ici l'Académie n'a pas entendu de rapport sur les travaux de l'École française d'Extrême-Orient, tandis que chaque année un de ses membres la renseigne sur l'activité des Écoles d'Athènes et de Rome. Votre Commission a estimé que vous aviez droit à être tenus au courant de ce que nos jeunes savants font en Indo-Chine aussi bien que de ce qu'ils accomplissent pour le bon renom de la science française soit en Grèce, soit en Italie. Quel que soit l'éloignement qui rend les communications lentes et rares avec Hanoï, il ne faut pas perdre de vue que nous sommes là en terre française et que nous ne pouvons nous désintéresser d'un effort qui, s'il ne se relie pas au glorieux passé de la civilisation gréco-latine dont nous sommes issus, est du moins étroitement uni à notre présent et peut exercer une influence profonde sur nos destinées.

La guerre, qui a bouleversé tant de nos institutions, a

eu des répercussions profondes sur l'École d'Extrême-Orient.

Au moment où elle a éclaté, le directeur, M. Maitre, venait de partir en congé ; ses obligations militaires l'ont depuis lors retenu en France et il ne pouvait chercher à se soustraire au plus impérieux de ses devoirs. Cette longue absence aurait pu avoir des résultats fâcheux, si, par bonheur, son remplaçant n'avait été un homme qui avait fait preuve des plus grandes capacités. M. Finot fut directeur de l'École dès sa fondation en 1899 ; c'est lui qui l'organisa et lui assigna le noble idéal scientifique dont elle n'a plus dévié ; maintenant, il a repris son ancienne tâche et sa présence nous assure que, quelque difficiles que soient les circonstances, il la mènera à bien. Il a auprès de lui le chef du service archéologique, M. Parmentier, auquel est adjoint le conservateur par intérim des monuments d'Angkor, M. Henri Marchal ; le professeur de philologie indo-chinoise, M. Georges Cœdès ; le secrétaire de l'École, M. Noël Péri, qui est un japonisant éminent. Quant à M. Henri Maspero, professeur de chinois , et quant à M. Léonard Aurousseau, professeur d'histoire de l'Annam, ils ont été rappelés en France dans l'armée où leurs aptitudes sinologiques sont requises pour le commandement des groupements de travailleurs chinois. Tout récemment, un nouveau renfort est venu s'ajouter au personnel si restreint qui est subordonné au directeur de l'École : M. Boudet, archiviste paléographe, a été nommé pensionnaire de l'École par arrêté du 4 mars 1917 et chargé de préparer l'organisation des archives de l'Indo-Chine.

Avec ce petit nombre de travailleurs, l'École a réussi à assurer sa double tâche qui est de faire des publications scientifiques, et de conserver les antiquités de l'Indo-Chine.

Le Bulletin de l'École a publié de M. Parmentier, chef du service archéologique, une monographie du Vat Nokor ;

cet édifice khmer dont le nom signifie « la pagode de la ville » est un temple bouddhique qui paraît avoir été commencé au xe siècle de notre ère et, après plusieurs vicissitudes, terminé au xvie siècle ; il est un témoin de l'expansion de l'ancien art cambodgien vers l'Est.

D'autre part, M. Parmentier a fixé sur la carte les renseignements que nous fournissent les inscriptions du Cambodge, et on est tout surpris de voir comment les périodes principales de l'histoire khmère s'éclairent à être situées avec précision dans un cadre géographique.

M. Henri Maspero, avant d'être rappelé en France, a étudié les interdits alimentaires qui obligent des familles de race thaï à s'abstenir de certaines plantes ou de la chair de certains animaux ; il a montré en particulier quelles sont les croyances qui apparentent une famille au tigre et au chat.

Dans un autre article du Bulletin, il a continué ses remarquables études de phonétique et a dégagé les règles qui permettent de rattacher au chinois certains mots annamites, mais en les rapprochant des mots chinois tels qu'ils étaient prononcés à une époque antérieure à celle où s'est constitué le sino-annamite.

M. Noël Péri a trouvé la solution d'une énigme qui embarrassait depuis longtemps les sinologues ; dans bon nombre de temples bouddhiques, le vestibule est gardé par une divinité nommée Wei-t'o ; M. Péri a fait voir comment s'est constitué le culte de ce protecteur des monastères et comment son nom même a pris naissance par le mélange de deux noms sanscrits.

Signalons encore les « Notes critiques pour servir à l'histoire du Siam », publiées dans le Bulletin par M. Petithuguenin, correspondant de l'École.

Au sujet de M. Georges Cœdès, professeur de philologie indo-chinoise, M. Finot nous dit qu'« il a séjourné à Phnompenh où il a pris une part active aux travaux de la Com-

mission royale du dictionnaire khmer et entrepris le déchiffrement des inscriptions inédites du Musée. Au mois de novembre, il s'est rendu à Angkor pour y étudier les inscriptions modernes d'Angor-vat et les deux nouvelles stèles découvertes au Phimeanakas. Il a écrit sur l'histoire de la dynastie siamoise de Sukhodaya un mémoire qui paraîtra prochainement dans le Bulletin. Un arrêté du 6 décembre 1916 l'a envoyé en mission au Siam où il a déjà fait d'intéressantes découvertes historiques. Pour lui permettre d'achever ses recherches, sa mission a été renouvelée par arrêté du 2 juillet 1917. »

Pour assurer la conservation des antiquités, l'École n'a pas été moins active ; dans la région de Hanoï, M. Parmentier a fouillé à Quang-yên et à Sept-Pagodes d'anciens tombeaux qui présentent un réel intérêt archéologique. Il a installé le Musée khmer de Phnom-penh ; il est allé à Angkor pour inspecter les travaux en cours ; là, il s'est rencontré avec M. Henri Marchal, conservateur par intérim des monuments d'Angkor ; celui-ci, bien que n'étant entré en fonctions qu'en juillet 1916, a su déjà affirmer utilement sa présence ; « il a procédé à un étaiement général des parties ruineuses dans les constructions d'Angor-vat et d'Angkor Thom, terminé le déblaiement des terrasses d'honneur et exécuté d'urgentes mesures de consolidation au Baphuon. Au Phimeanakas, il a commencé un travail de dégagement dont il a rendu compte dans le Bulletin et qui a eu pour effet de ramener au jour les parties basses du monument enterrées jusqu'à une hauteur de 2 m. 50 et de faire découvrir deux stèles du XIIIe siècle ».

Quant aux trouvailles qu'on doit aux collaborateurs bénévoles de l'École et quant aux acquisitions faites soit pour la bibliothèque, soit pour les Musées de Hanoï et de Phnom-penh, je ne puis que renvoyer au rapport de M. Finot qui seul peut en parler en connaissance de cause. Il suffit de lire les pages qu'il a consacrées à ces questions pour se

rendre compte que cette année n'a point été infructueuse et que, malgré toutes les préoccupations qui attiraient les esprits ailleurs, on n'a point perdu de vue l'accroissement des richesses bibliographiques et archéologiques qui ont été réunies par nos soins en Indo-Chine.

En terminant ce rapport sur les travaux de l'École d'Extrême-Orient, je voudrais attirer votre attention sur l'importance qu'ils peuvent avoir. Ce n'est pas seulement en effet au progrès de nos connaissances qu'ils servent; l'art de gouverner aussi peut en profiter. Dans des pays comme l'Annam et le Tonkin, tout pénétrés des idées morales et artistiques de la Chine, il importe que la nation européenne qui en assume la direction fasse l'effort de s'assimiler cette culture complexe et profonde; à ce prix seulement, elle obtiendra de ceux qui lui sont soumis une adhésion, non plus seulement des corps, mais aussi des âmes, grâce à laquelle la sujétion peut devenir une collaboration volontaire.

C'est une autre culture, plus voisine de celle de l'Inde, que nous rencontrons au Cambodge. Le Laos nous en présente une troisième, où les influences mélangées de l'Inde et de la Chine sont encore modifiées par un milieu ethnique très différent. Les longues investigations par lesquelles l'École d'Extrême-Orient enregistre, classifie et ramène à leurs origines tous les éléments constitutifs de ces civilisations diverses sont pour la politique française une source précieuse d'informations, car la puissance a pour condition le savoir. A un autre point de vue, l'existence et le fonctionnement d'un organisme tel que l'École française d'Extrême-Orient est un principe de force pour la colonie; cette école est en effet un vivant exemple de ce que l'intelligence française a de meilleur; elle enseigne comment on applique les méthodes rigoureuses et patientes qui mènent à la découverte de la vérité; elle ne peut qu'inspirer aux indigènes l'estime et l'affection qu'attire nécessairement à

elle toute supériorité de bon aloi. Dans la longue et redoutable crise où la France a besoin de toutes ses énergies, ceux qui ont maintenu intacte l'École d'Extrême-Orient ont bien répondu à son appel et ont agi, eux aussi, pour la plus grande gloire de la patrie.

LIVRES OFFERTS

M. Cagnat offre à l'Académie, de la part de M. Toutain, le numéro d'août-novembre de la Revue *Pro Alesia* (1916). Notre confrère M. C. Jullian y a inséré deux articles intitulés : *Notre Alsace* et *L'éternelle histoire*, et M. Toutain un article sur *Les clefs votives dans le culte païen.*

M. Cagnat dépose ensuite sur le bureau un gros travail de M. S. Biarnay, que vient d'imprimer la Faculté des lettres d'Alger : *Étude sur les dialectes berbères du Rif. Lexique, textes et notes de phonétique* :

« L'auteur nous apprend qu'il a groupé dans ce livre les observations et informations qu'il a recueillies sur les parlers berbères des cinq tribus côtières du Rif oriental, sur celui de la tribu des Aït-Tuzin et sur le dialecte des Bettiona. Ce volume devant être présenté à un de nos concours, il n'y a pas lieu d'en parler plus longuement aujourd'hui. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Jules Formigé, architecte diplômé du gouvernement, une étude intitulée : *La cathédrale de Meaux. Histoire et développements ; crypte, charpentes et flèche ; tribune de la nef, vitraux.* Publication de la *Société historique du Vexin.* Pontoise, 1917, in-4° avec 46 planches ou figures :

« Au moment de la bataille de la Marne, la cathédrale de Meaux n'a subi aucun dommage. Seule, l'explosion du pont de la ville, coupé par nos soldats, a causé une perte insignifiante, celle d'un petit fragment de la balustrade à l'abside. Plus heureuse que ses sœurs de Reims, de Soissons, d'Arras et de Verdun, elle se présente encore à nous dans son intégrité.

« L'étude que M. Jules Formigé vient de consacrer à ce grand édifice constitue un travail d'un intérêt exceptionnel. Elle renferme les observations d'un architecte avisé qui, depuis plus de quinze ans, a

suivi avec une attention soutenue les travaux de restauration. Guidé par un certain nombre de dates précises, s'appuyant sur les indications positives que lui fournissait l'examen des parties conservées, armé d'un croquis de l'album de Villard de Honnecourt et d'un devis de Nicolas de Chaumes, il a pu aborder avec assurance l'histoire de cette cathédrale, il a exposé avec clarté les étapes de sa construction et ses transformations successives. Les deux figures (9 et 10), dont l'une donne le plan primitif et l'autre l'état actuel du monument, avec des indications en couleur qui permettent de reconnaître à première vue l'époque de chacune des parties de l'édifice, depuis la fin du XIIe siècle jusqu'au commencement du XVIe, sont particulièrement instructives ; un texte précis et méthodique les accompagne et les explique. C'est assurément un côté fort intéressant d'une publication dont la lecture démontre avec certitude quelle était, à la fin du XIIe siècle, la conception d'une église cathédrale.

« L'ancienne crypte, les charpentes et la flèche, les galeries de la nef étaient presque inconnues ; les vitraux, on peut le dire, l'étaient totalement. A l'aide de dessins inédits ou de photographies spécialement exécutées pour ce mémoire, il devient maintenant facile de les étudier. La discussion serrée des différentes époques de l'œuvre a amené l'auteur à faire une foule de découvertes ingénieuses qui sont exposées dans le texte et qui ont permis de dater avec plus de certitude les différentes parties du monument. Ce n'est pas une monographie banale.

« Ce travail représente un véritable effort de pensée et de précision où la pratique de l'architecte est venue seconder d'une manière très heureuse les recherches de l'archéologue. »

M. Havet offre à l'Académie, de la part de M. le chanoine J.-M. Meunier, une brochure intitulée : *Étymologie et orthographe de la ville de Lion* (*Lyon*, *Rhône*). Dans cette brochure, M. Meunier défend par des arguments sérieux la vieille théorie qui fait de *Lugudunum* la « forteresse du dieu Lugus ».

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de Madame veuve Alfred Dutens, un portrait peint de Louis Dutens qui, né en 1730 et mort en 1812, appartint pendant trente-sept ans à notre Compagnie à titre d'associé libre. Madame Dutens m'a chargé de faire cet hommage pour répondre aux intentions de feu son mari qui était le petit-neveu de Louis Dutens et qui — l'Académie s'en souvient — a fondé naguère chez nous un prix important de linguistique. »

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 23 NOVEMBRE 1917

PRÉSIDÉE PAR

M. ANTOINE THOMAS

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Messieurs,

Pour la quatrième fois, la séance solennelle de notre Académie, dans laquelle le président a la tâche de faire connaître au public les résultats des concours soumis à notre jugement et l'emploi des fonds laissés à notre disposition par la confiance de l'État ou des particuliers, se tient au milieu du fracas des armes. Que pourrais-je ajouter aux nobles et fortes paroles que cette guerre inexpiable, déchaînée sur le monde par l'orgueil criminel d'une nation assez immorale pour faire litière de la foi jurée et assez présomptueuse pour se croire invincible, a inspirées à mes derniers prédécesseurs, MM. Chatelain, Chavannes et Maurice Croiset ? Le flambeau de la Vérité, que nous promenons sur toute la surface de la terre, depuis l'apparition des premiers ancêtres qui ont laissé des traces durables de leur passage jusqu'aux approches de l'époque moderne, nous a révélé tant de documents sur la misère comme sur la grandeur de l'homme, que les événements tragiques

auxquels le hasard a convié notre génération, sans cesser de nous émouvoir, cessent de nous étonner. Mais je tromperais certainement votre attente, si je comprimais la reconnaissance qui nous gonfle le cœur, à nous et à tous ceux que l'âge ou le devoir professionnel réduit à chercher, à discuter, à raisonner en s'enfonçant dans le passé, et si je ne proclamais de nouveau la ferveur patriotique qui nous embrase et nous fait communier avec la masse agissante de la nation dressée dans l'effort héroïque du devoir présent et inébranlablement résolue, aujourd'hui comme au premier jour, à ne demander le salut de la patrie qu'au sentiment de l'honneur, et à sauvegarder les intérêts de l'humanité tout entière. Communion d'âme, et aussi, vous ne le savez que trop, communion de chair et de sang. Je ne veux pas, en rappelant en détail tant de généreux sacrifices, faire saigner de nouveau les plaies anciennes ou récentes aux cœurs de ceux qui m'entourent, mais je salue avec émotion les soldats qui sont tombés et ceux qui restent debout, affrontant intrépidement la mort pour que la France continue à vivre et garde dans le monde la place à laquelle elle a droit et que lui garantissent son héroïsme et celui des nations, de jour en jour plus nombreuses, qui viennent se ranger à ses côtés et l'aider à terrasser les derniers soubresauts de la barbarie aux abois.

L'année qui va finir a vu un signe merveilleux apparaître du côté du soleil couchant. Par delà l'Atlantique, pareille à une colonne lumineuse, est montée vers le ciel une voix puissante, poussant contre le crime la clameur de haro. Et la Justice s'est mise en marche. Elle a frappé du pied le sol où jadis accourut notre La Fayette pour aider au triomphe de la liberté, et des légions en sont sorties ; sacrifiant tout à un idéal sublime, des hommes aux mains pures se préparent à combattre avec nous le bon combat. De nouveau le Verbe s'est fait chair, et la chair s'offre à l'immolation ; mais les temps sont changés, et, pour le salut

de l'humanité, ce n'est pas Jésus, c'est Barrabas qui doit être crucifié.

Puisse mon successeur immédiat à la présidence, à qui incombera par surcroit, en 1918, l'honneur de présider l'Institut tout entier, avoir à célébrer la victoire des Alliés et la renaissance d'une plus large et plus durable fraternité sur la terre pacifiée et purifiée !

Messieurs, dans la crise actuelle, les études que nous représentons constituent, nous le sentons bien, un élément secondaire. Mais s'il n'en faut pas surfaire, il n'en faut pas non plus rabaisser l'importance. Tournées, par leur objet, vers le passé, elles intéressent, par leur essence même, le présent et l'avenir, car elles répondent à un besoin impérieux de l'esprit humain. Il n'y trouve pas seulement la satisfaction de savoir d'où il vient, mais il y puise des ressources et une méthode pour le conduire là où il doit aller. Par l'histoire telle qu'elle s'efforce de la reconstituer, l'Académie des inscriptions et belles-lettres est comme la nourricière de toutes les autres Académies. Si elle ne crée pas, elle est pour quelque chose dans tout ce qui se crée. Rappeler et décrire ce qui s'est réalisé de grand, de beau, de bon dans le passé, c'est fournir des modèles au présent et à l'avenir. Étaler les erreurs, les crimes et toutes les turpitudes qui déshonorèrent le monde, c'est faire la leçon aux hommes d'aujourd'hui comme on la faisait jadis aux enfants de Sparte, en mettant sous leurs yeux des ilotes ivres ; le fumier de l'histoire répandu sur la terre peut faire lever des moissons de vertu et d'honneur. Il importe donc au bien général que nos études demeurent florissantes et soient soutenues par la faveur du public. L'année qui vient de s'écouler nous apporte, de ce côté, les plus solides garanties et les plus précieux encouragements.

Notre confrère M. le duc de Loubat, par un nouveau témoignage de son inépuisable générosité, a fondé un prix

quinquennal de 15.000 francs, qui portera le nom de « prix Gaston Maspero » et sera attribué à un ouvrage ou à un ensemble de travaux, imprimé en France ou à l'étranger, relatif à l'histoire ancienne de l'Orient classique, Syrie, Phénicie, Palestine, Chaldée, et plus particulièrement à l'histoire de l'Égypte.

M. et Mme Le Senne, en mémoire de leur fils, mort glorieusement pour la France, ont fondé un prix biennal de 2.000 francs, qui portera le nom de « prix Émile Le Senne » et sera attribué à un ouvrage, manuscrit ou imprimé, relatif à l'histoire, à l'archéologie ou à l'iconographie de la ville de Paris et du département de la Seine.

M. Herbert Allen Giles, professeur à l'Université de Cambridge, en Angleterre, lauréat de l'Académie en 1898, a fondé un prix biennal de 800 francs, qui portera le nom de « prix Giles » et sera attribué exclusivement à un Français pour un travail relatif à la Chine, au Japon ou à tout autre pays d'Extrême-Orient.

A tous ces bienfaiteurs de l'Académie et de la science j'offre, en votre nom, les plus chaleureux remerciements.

Mais en énumérant les fondations nouvelles qui nous sont venues si généreusement, ma pensée se reporte aux confrères qui nous ont quittés pour toujours et qui n'en pourront constater les heureux résultats. Avant de proclamer les noms de notre palmarès, permettez-moi de rappeler ceux que la mort a inscrits dans notre obituaire, et de leur adresser un dernier hommage.

Deux de nos membres ordinaires se sont suivis de près dans la tombe, M. Paul Meyer, en septembre, et M. Maxime Collignon, en octobre.

M. Paul Meyer a siégé à l'Académie pendant près de trente-quatre ans. Par sa disparition, la philologie romane, cruellement éprouvée en 1903, date de la mort prématurée de Gaston Paris, est de nouveau plongée dans le deuil. La perte

de son illustre ami, vaillamment supportée, n'avait pas dès l'abord interrompu son incomparable activité : la conscience qu'il avait de remplir une double tâche semblait redoubler ses forces, et nous nous consolions peu à peu, sans oublier pourtant, tant que nous voyions à notre tête, dans l'intégrité de sa rare puissance, celui que le monde savant considérait comme le porte-oriflamme de la philologie romane restaurée sur le sol national et qui a tenu l'une des premières places dans le relèvement scientifique de notre pays. Un mal implacable, contre lequel il a lutté avec une énergie surhumaine pendant quelques années, a fini par le terrasser. C'est une gloire et une force que nous avons perdues avec lui. Puisse son exemple, enflammant les courages de ceux qui l'ont vu à l'œuvre et à qui il a ouvert la voie dans des études difficiles, les rendre capables de conjurer le désastre dont sa disparition semble menacer ces études mêmes, si intimement liées à notre histoire nationale.

M. Maxime Collignon était entré à l'Académie en 1894, âgé de quarante-cinq ans ; il y occupait une place très en vue, faisant partie de cette pléiade d'archéologues qui contribue tant au prestige scientifique et social de notre Compagnie. Son âge et sa constitution, d'apparence si robuste, faisaient espérer qu'il y poursuivrait longtemps une carrière commencée sous les plus brillants auspices. Et pourtant, il est parti brusquement, avant d'avoir accompli sa soixante-huitième année. Sa disparition nous laisse au cœur d'inconsolables regrets. C'était un professeur hors ligne, adoré de ses élèves, un écrivain artiste dont le talent harmonieux, où venaient se fondre la profondeur de la science, la finesse du goût et la clarté bien française des idées, avait fait la conquête du grand public, que ses livres avait familiarisé avec les plus beaux spécimens de la sculpture grecque. Tout lui avait souri dans sa vie publique ; mais que de coups terribles l'acharnement du destin avait portés à son foyer ! Dans ce cœur depuis longtemps meurtri, les souffrances

de la patrie sont venues raviver les plaies mal cicatrisées. Ses amis intimes savent seuls quel douloureux calvaire il a gravi jusqu'à l'heure fatale où la mort lui a apporté l'éternel apaisement. L'admiration unanime provoquée par l'œuvre considérable qu'il laisse derrière lui ne se démentira pas et perpétuera à jamais sa mémoire. Laissons à l'action bienfaisante du temps le soin d'estomper peu à peu, dans le souvenir de ceux qui, comme nous, l'ont connu et aimé, la mélancolie attachée à son image.

Plus longue a été la vie et plus sereine la fin de M. le professeur Henri Kern, de l'Université de Leide, décédé à Utrecht le 4 juillet, dans sa quatre-vingt-cinquième année. Il nous appartenait depuis 1890, comme correspondant, depuis 1907 comme associé étranger. Le nom de l'illustre linguiste italien auquel il a succédé en cette dernière qualité, Graziadio Ascoli, dit assez le mérite éminent du linguiste néerlandais, dont les brillants débuts dans le champ du germanisme et de l'indianisme ont été encore surpassés par le rôle de créateur et d'organisateur qu'il a rempli dans les études malayo-polynésiennes. L'*Album Kern*, qui lui fut offert en 1903 et auquel huit savants français ont tenu à honneur de collaborer, est un témoignage durable de l'action qu'il a exercée autour de lui. Notre pays lui doit une reconnaissance particulière pour la sympathie qu'il a témoignée dès la première heure à notre École d'Extrême-Orient, et pour l'ardeur toute juvénile avec laquelle, sur le bord de la tombe, il n'a cessé de parler et d'agir auprès de ses concitoyens en faveur de la France et de ses alliés depuis le début de la guerre actuelle. En se conduisant ainsi, notre regretté confrère a honoré la Hollande par sa conscience autant que par sa science.

Nous avons perdu en outre un correspondant regnicole, M. Max Bonnet, professeur honoraire à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier, mort dans cette ville le 20 février, à l'âge de soixante-quinze ans. Suisse d'ori-

gine, il a bien servi sa patrie d'adoption par ses livres, par son enseignement et par son caractère. C'était un maître accompli dans le domaine de la philologie antique. Sa thèse sur la langue de Grégoire de Tours, publiée en 1890, est un monument durable de science profonde et d'exposition limpide, véritable livre de chevet pour les romanistes comme pour les latinistes. Dans cette ville de Montpellier, où l'Université jouit d'un prestige plus de six fois séculaire, il a tenu une place éminente et créé un foyer de hautes études qui rehausse singulièrement le prestige de notre enseignement provincial trop souvent méconnu dans notre propre pays.

Avant même que l'année 1917 nous eût apporté son contingent de deuils, l'Académie avait décidé de combler les vides faits dans ses rangs par les années 1914 et 1915. Cinq élections nous ont donné cinq nouveaux confrères : le 4 mai, MM. François Thureau-Dangin et le comte Henri-François Delaborde ont été élus membres ordinaires, en remplacement de MM. Perrot et Viollet ; le 26 octobre, M. le comte Alexandre de Laborde a été élu membre libre en remplacement de M. Joret ; il y a huit jours, M. Charles-Victor Langlois et M. l'abbé Chabot ont été élus membres ordinaires, en remplacement de MM. Valois et Bréal. Aux trois premiers je réitère et aux deux derniers, non encore introduits selon nos rites, je souhaite d'avance la cordiale bienvenue. Plus que jamais nous avons besoin de renforts, et nous savons que nous pouvons compter sur leur concours dévoué pour les travaux multiples qui pèsent sur nos épaules.

Il est temps d'aborder la partie de ma tâche qui consiste à commenter le palmarès.

Le plus ancien de nos prix, le prix du budget, n'a pas été décerné, par la raison péremptoire que nous n'avons pas reçu de mémoire. Mais le fait ne peut se passer de commentaire. Le sujet indiqué était : *Étude critique et*

bibliographique de la « Germanie » de Tacite. Peut-être vaut-il mieux que ce sujet n'ait pas été traité : la guerre actuelle nous montre la Germanie sous un jour qui n'avait pas assez frappé les yeux de l'immortel historien de Rome, et qui risque d'offusquer ceux de la critique contemporaine. En tout cas, la guerre n'est pas seule responsable de notre déconvenue, car l'Académie a constaté plus d'une fois, en pleine paix, qu'il ne suffit pas de mettre une question au concours pour provoquer l'éclosion de mémoires dignes d'être couronnés.

Puisqu'il m'a fallu commencer par un procès-verbal de carence, laissez-moi vous rappeler tout de suite, sans y insister autrement, que nous ne décernons, cette année, ni le prix biennal Allier de Hauteroche, destiné à récompenser un ouvrage de numismatique ancienne, ni le prix unique Henri Lantoine, spécialement affecté à un travail sur Virgile, édition ou étude (écrite de préférence en latin), où la nationalité de l'auteur ne doit pas entrer en considération. Ce qui est différé n'est pas perdu.

Le prix extraordinaire Bordin lui-même a failli attendre et rester les mains pleines, mais votre prévoyance a voulu que l'avenir n'eût pas trop d'arrérages à escompter. Le sujet proposé était ainsi formulé : *Étudier les relations de la France avec l'Angleterre pendant la guerre de Cent ans.* Beau sujet assurément ; mais de mémoires, point. Vous vous étiez réservé le droit, le cas échéant, d'évoquer et de récompenser un ouvrage imprimé relatif aux études du moyen âge, et vous avez usé de ce droit à bon escient. Une récompense de 1.500 francs est attribuée au livre de M. Bréhier, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand, intitulé : *La cathédrale de Reims.* Tout en faisant des réserves sur la doctrine archéologique de l'auteur, trop porté à regarder vers la Grèce antique sans tenir compte de l'art gallo-romain, où il aurait trouvé des bases plus solides pour des rapprochements instructifs, l'Académie

ne pouvait méconnaître les brillantes qualités qu'il a déployées dans un sujet où les pierres mêmes crient vengeance et où l'émotion risque de troubler le jugement. Préparé très consciencieusement, ce livre a été écrit « con amore ». Pour se défendre d'avance contre la critique, M. Bréhier aurait pu y mettre en épigraphe ce vers de Dante :

Vagliami il lungo studio e il grande amore !

En fondant dans notre Académie, « pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et pour celui dont le mérite en approchera le plus », les deux prix qui portent son nom et qui jouissent d'un prestige presque séculaire, le baron Gobert stipula que les auteurs des ouvrages couronnés continueraient à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlevât. C'est en vertu de cette clause que le premier prix est maintenu, cette année, à M. Rolland Delachenal pour le tome III de sa magistrale *Histoire de Charles V*, dont il est superflu de vous rappeler la haute valeur. Soyez sûrs que notre lauréat, déjà couronné en 1909 pour ses deux premiers volumes, ne s'endort pas sur ses lauriers. Au tome III, dont une bonne partie, la plus neuve peut-être, est consacrée aux choses d'Espagne, succédera bientôt le tome IV, qui nous ramènera en France, et nous apprendra — leçon précieuse à l'heure actuelle — comment le fameux et désastreux traité de Brétigny devint caduc, et au prix de quels longs efforts s'effectua la « désannexion » de la Guienne, cédée aux Anglais par le roi Jean le Bon et reconquise grâce à la politique habile du roi Charles « le Sage », appuyée sur l'épée du connétable Duguesclin.

Le second prix Gobert est attribué à M. Renaudet pour son ouvrage intitulé : *Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie* (*1494-1517*). C'est

un livre de débutant, et il n'est pas sans défauts. Le titre même est ambigu, et porterait à croire que les humanistes les plus en vue de cette époque mémorable, parmi lesquels Érasme et Lefèvre d'Étaples sont au premier rang, songeaient réellement à se séparer de l'Église romaine, et que Paris était le centre de leur activité. Il n'en est rien, et l'auteur aurait dû l'affirmer hautement. On peut lui reprocher aussi d'avoir laissé de côté une précieuse source d'information, la *Bibliotheca Belgica*, à laquelle est attaché le nom de notre regretté correspondant, Ferdinand Vander Haeghen. Malgré tout, le début de M. Renaudet est des plus honorables : il a réuni beaucoup de documents, empruntés non seulement à la France, mais à l'Angleterre et à l'Espagne, et il les a mis en œuvre avec autant de conscience que de sagacité. En le couronnant pour ce qu'il a fait, nous avons le ferme espoir qu'il fera mieux encore dans l'avenir.

Le prix Estrade-Delcros, d'une valeur de 8.000 francs, est décerné alternativement par chaque Académie. Nous en disposions cette année. Reprenant une tradition à laquelle il a été fait une exception justifiée, il y a cinq ans, nous l'avons attribué à un savant pris en dehors de l'Institut. Le lauréat est M. Henri Gaidoz, directeur d'études à la section historique et philologique de l'École pratique des Hautes Études, qui, au cours d'une carrière déjà longue — et dont tous nos vœux souhaitent l'heureuse continuation, — s'est créé des titres impérissables dans les études celtiques et, plus encore, dans le domaine si attrayant des traditions populaires ou *folk-lore*. Fondateur, dès 1870, de la *Revue celtique*, passée depuis en d'autres mains, il s'associa, en 1877, à Eugène Rolland, pour fonder *Mélusine*. Ayant perdu son collaborateur en 1909, et dit le dernier adieu à *Mélusine* en 1912, il continue aujourd'hui la publication de la *Faune populaire* et de la *Flore populaire*, commencées par Rolland. Son œuvre personnelle, bien que très

dispersée, fait grand honneur à la science française. Dans le domaine du folk-lore en particulier, M. Henri Gaidoz est un des hommes qui, dans ces quarante dernières années, ont répandu le plus d'idées neuves, souvent justes, grâce à la largeur de son information et à l'ingéniosité de sa critique. Il a plus d'une fois victorieusement combattu Benfey et Max Müller, et, devançant Frazer, il a réussi à établir l'ancienneté de certains éléments du folk-lore français et élargi les bases de la mythologie comparée en faisant appel, non seulement aux traditions des peuples indo-européens, mais aux croyances et aux coutumes de toutes les races humaines. En lui décernant le prix Estrade-Delcros, l'Académie est heureuse de recommander des études auxquelles le grand public fait un accueil de plus en plus favorable, et dans lesquelles se posent des problèmes délicats, qui touchent au fond et au tréfond de l'esprit humain. La matière est inépuisable, mais en pareille matière, prenons-y garde, ce n'est pas l'art, c'est la critique qui est difficile. Quoi qu'il en soit, et si graves que nous soyons devenus, nous aimons à nous rappeler que Charles Perrault a été notre premier secrétaire perpétuel, et nous faisons volontiers chorus au bon La Fontaine, quand il dit :

> Si Peau d'Ane m'était conté,
> J'y prendrais un plaisir extrême.

Plus modeste de beaucoup est le chiffre que l'État inscrit annuellement dans son budget en faveur du Concours des Antiquités nationales ; mais l'ardeur des concurrents, plus maigrement récompensée, n'en est que plus méritoire. Sur trois médailles mises à notre disposition, nous avions dû, l'an dernier, réserver la première. Le concours de cette année nous a causé plus de satisfaction : les trois médailles ont été décernées et nous avons pu y joindre une mention honorable.

La première médaille est attribuée à notre correspondant

M. Léon-Honoré Labande, conservateur des archives du palais de Monaco, pour sa publication des tomes III et IV du *Trésor des chartes du comté de Rethel* accompagnée d'un volume spécialement consacré aux sceaux. Les deux premiers volumes de ce monumental recueil avaient paru en 1902 et 1904, par les soins de notre regretté correspondant Gustave Saige, secondé par feu Henri Lacaille. M. Labande n'a pas seulement poursuivi chronologiquement, de 1415 à 1490, l'œuvre de ses devanciers, il en a comblé certaines lacunes dans un important appendice, et il y apporte de notables améliorations de détail sous forme d'*Additions et Corrections*. Quant à sa tâche personnelle, qui ne pouvait être menée à bien que par un savant familier avec de multiples disciplines, paléographie, philologie, diplomatique, toponymie, sphragistique et je ne sais quoi encore, il s'en est acquitté de la manière la plus honorable, ne laissant aux juges redoutables qui ont passé au crible, dans votre Commission, ses trois gros volumes, que de menues critiques à formuler. Le *Trésor des chartes du comté de Rethel* est avant tout un recueil de documents ; ce n'est pas un livre d'histoire, mais une source où iront puiser les historiens qui voudront connaître et faire connaître le passé d'une importante région frontière pendant trois siècles ; ils y trouveront, sur tous les aspects par lesquels le passé se recommande à notre attention, des témoignages dignes de foi. M. Labande ne s'est pas contenté de publier, d'annoter, de décrire. Il a rédigé une Table alphabétique de 279 pages à deux colonnes, vrai travail de bénédictin, qui termine le quatrième volume et qui permettra à l'historien ou au simple curieux d'épuiser ses recherches avec rapidité et sûreté. Enfin, comme pour amorcer la mise en œuvre des matériaux de ce *Trésor*, il a placé en tête du tome III une esquisse rapide, mais attachante, de la biographie des deux princes, Charles et Jean, l'un et l'autre fils de Philippe II de Bourgogne, tué à Azin-

court, qui se succédèrent dans la possession et l'administration du comté de Rethel de 1415 à 1490. En somme, le contenu de ces volumes est digne de la somptueuse exécution matérielle qui distingue la collection où ils ont paru et qui fait du palais où les princes de Monaco conservent leurs archives le rival du palais Soubise, où sont réunies nos Archives nationales.

La deuxième médaille a été obtenue par Mme la vicomtesse de Laire d'Espagny pour son livre intitulé : *Les corporations, l'industrie et le commerce à Chartres du XIe siècle à la Révolution.* Ce livre a été d'abord une thèse présentée à l'École des chartes, et il a valu à l'auteur, sous son nom de jeune fille, Geneviève Aclocque, qu'elle a tenu à garder en le publiant, le diplôme d'archiviste paléographe, le premier dont son sexe puisse se glorifier. Il est divisé en trois parties : l'une traite du régime corporatif et de l'industrie ; l'autre, du commerce ; la troisième, des charges fiscales. Le cadre chronologique est immense, et dans le cadre topographique restreint, une infinité de questions se posent : historiques, sociales, économiques, religieuses, et même artistiques, qui s'enchevêtrent les unes dans les autres, et qu'il n'était pas facile de débrouiller. L'auteur s'y est appliquée avec une claire vision de ce que les documents qu'elle a recueillis diligemment permettent de savoir, et sans s'embarrasser des théories à la mode en Allemagne et ailleurs. On ne peut que la louer de cette sage réserve. Elle a le sens des réalités concrètes, et les économistes de nos jours liront avec profit ce qu'elle a écrit sur les corporations, sur le rapport des impôts directs et des impôts indirects, sur les marchés destinés à assurer l'alimentation, etc. Ils le liront même avec plaisir, car elle a longuement médité avant d'écrire, et elle écrit dans une langue sobre, qui ne recherche pas les vains ornements, mais qui sait mettre en relief les idées essentielles. Un appendice particulièrement curieux trouvera plus de lecteurs

encore : c'est celui où elle a reconstitué l'iconographie des métiers d'après les vitraux et les sculptures de la cathédrale de Chartres, dont elle a donné des échantillons bien choisis dans quelques planches jointes à son livre. L'ensemble constitue une excellente monographie, et l'on aime à espérer qu'elle servira de modèle à beaucoup de publications analogues, sûres de trouver un accueil empressé, car le sujet traité se recommande plus que jamais à nos méditations.

M. Jules Vernier, archiviste de la Seine-Inférieure, se voit décerner la troisième médaille pour ses deux volumes intitulés : *Chartes de l'abbaye de Jumièges*. Les documents publiés vont de 825 à 1204. Ils constituent une importante contribution à l'histoire de la célèbre abbaye normande, et, d'une façon plus générale, à l'histoire de la vie monastique et du droit médiéval. Mais ce n'est qu'une contribution, et dans les limites chronologiques que l'auteur s'est assignées, il est loin d'avoir épuisé la matière. Il a de parti pris négligé tout ce que contiennent les dépôts publics de l'Angleterre ; vraiment on ne saurait lui en vouloir, étant données les circonstances actuelles. On comprend plus difficilement qu'il se soit restreint aux Archives départementales dont il a la garde, et qu'il n'ait pas fait de recherches dans les Archives des autres départements de l'ancienne province de Normandie. Il n'a pas apporté non plus, dans la publication des chartes qui composent son recueil, la critique méticuleuse avec laquelle les textes doivent être établis, en vue des fins diverses auxquelles ils peuvent servir. Malgré ces réserves, les *Chartes de l'abbaye de Jumièges* n'en constituent pas moins une œuvre méritoire, comme toute mise au jour de documents inédits empruntés aux archives publiques ou privées, asiles toujours précaires, sur le sort desquels la guerre actuelle nous a malheureusement appris à avoir les plus cruelles appréhensions. L'Académie, en récompensant M. Vernier, rend hommage

du même coup à son travail et à la patriotique initiative de la Société de l'histoire de Normandie, qui l'a édité.

Une mention a été accordée à un ouvrage d'un genre tout différent de ceux que j'ai passés en revue et qui émanent de professionnels de l'érudition. Il a pour auteur M. le vicomte Maxime de Montmorand et porte ce titre : *Une femme poète du XVIe siècle, Anne de Graville ; sa famille, sa vie, son œuvre, sa postérité.* Très agréablement écrit, il séduira le grand public et ne manquera pas de l'instruire sur la chronique historique, littéraire et galante de notre pays depuis l'aube de la Renaissance jusque par deçà le règne de Henri IV, frontière habituelle de notre juridiction. Sous une trame légère se révèle une documentation sérieuse, et la Commission n'a pas hésité à honorer de ses suffrages le livre de M. de Montmorand.

Le prix Saintour appartenait, cette année, aux meilleurs ouvrages relatifs au moyen âge ou à la Renaissance, publiés depuis le 1er janvier 1914. Il est partagé entre trois auteurs qui auraient pu tout aussi bien affronter le Concours des Antiquités nationales, ce qui m'engage à les mentionner à cette place. L'Académie attribue 1.500 francs à M. Henri Prentout, professeur à l'Université de Caen, pour son ouvrage intitulé : *Étude critique sur Dudon de Saint-Quentin et son histoire des premiers ducs normands* ; 1.000 francs à M. l'abbé Mesnel pour son ouvrage sur *Les Saints du diocèse d'Évreux ;* enfin, 500 francs à M. Roger Grand, archiviste paléographe, pour son ouvrage intitulé : *Le contrat de complant depuis les origines jusqu'à nos jours.*

Deux autres prix, destinés à récompenser les ouvrages sur l'histoire de certaines de nos provinces, gravitent pour ainsi dire autour du Concours des Antiquités nationales, le prix annuel Gabriel-Auguste Prost et le prix triennal de La Fons-Mélicocq ; il est convenable de vous en parler maintenant.

Le prix Prost est réservé à l'histoire de Metz et de la

Lorraine, et s'il nous a toujours été cher, il l'est plus que jamais aujourd'hui. Comme il nous est arrivé plus d'une fois, nous l'avons décerné à une œuvre collective, celle de l'Académie Stanislas de Nancy, représentée par deux volumes de *Mémoires* publiés pendant les années 1914, 1915 et 1916. Tout le monde sait avec quelle vaillance la capitale de la Lorraine supporte les épreuves que lui vaut sa situation sur notre frontière ; il nous est particulièrement précieux de constater et de proclamer que, dans le domaine de nos études, son activité scientifique est à la hauteur de son patriotisme.

Le prix de La Fons-Mélicocq a été fondé en faveur de la Picardie et de l'Ile-de-France, Paris non compris. M. le comte Amédée de Caix de Saint-Aymour a consacré une vie déjà longue à faire connaître l'histoire d'une notable partie de cette région : en lui décernant le prix de La Fons-Mélicocq, l'Académie entend récompenser non seulement son récent volume de *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des pays qui forment le département de l'Oise*, mais l'ensemble de ses publications.

C'est encore à l'histoire de France, considérée sous des aspects particuliers, que vont le prix annuel du marquis de La Grange et le prix biennal Honoré Chavée.

Le prix fondé par le marquis de La Grange pour encourager l'édition et l'étude des anciens poètes de la France a été décerné à M. Adolphe Guesnon pour son mémoire intitulé : *Adam de la Halle et le jeu de la Feuillée*. C'est la dernière publication d'un professeur de l'enseignement secondaire, décédé le 2 octobre dernier à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Originaire de Valognes, mais fixé depuis longtemps à Arras, M. Guesnon s'était consacré à mieux faire connaître, grâce à de longues recherches dans les archives, l'école poétique célèbre qui a fleuri au moyen âge dans cette cité aujourd'hui dévastée. Il y avait préludé par une étude lue devant l'Académie en 1899 et qui avait

mérité l'approbation de Gaston Paris. Nombre de découvertes intéressantes sont sorties de son labeur infatigable, guidé par une critique subtile et de plus en plus pénétrée de la saine méthode philologique. Le Conseil municipal d'Arras vient de décider que le nom d'Adolphe Guesnon sera donné à une rue de la ville quand celle-ci aura pu se relever de l'état lamentable auquel l'a réduite la barbarie allemande ; l'Académie est heureuse d'honorer ce nom en attribuant à celui qui l'a porté le prix de La Grange et en proclamant qu'il a bien mérité de la science française.

Le prix Chavée, affecté à l'étude de nos patois, est biennal. Il est heureux que nous ayons pu en disposer cette année, car les publications de M. Oscar Bloch, docteur ès lettres, professeur au lycée Buffon, à qui nous le décernons, ne peuvent qu'en rehausser la valeur. Imbu des principes linguistiques aujourd'hui en honneur dans notre haut enseignement, Université, Collège de France, École des Hautes Études, l'auteur a fait porter ses recherches sur une région limitée, insuffisamment connue jusqu'ici, où les patois français des Vosges font face aux patois germaniques de l'Alsace. Il en a consigné les résultats dans trois ouvrages distincts : *Lexique français-patois des parlers des Vosges méridionales ; Les parlers des Vosges méridionales, étude de dialectologie ; Atlas linguistique des Vosges méridionales.* Sans entrer dans le détail technique, je tiens à signaler deux constatations faites par M. Bloch et appuyées sur des preuves solides : les patois de cette région offrent une grande variété phonétique, preuve de leur puissante vitalité, et ils conservent admirablement leur originalité, à base française, malgré le voisinage d'idiomes à base germanique. Du côté de notre frontière orientale, où nous avons tout à espérer à d'autres points de vue, nous sommes sûrs de n'avoir jamais rien à craindre au point de vue linguistique.

Si la France est au premier rang dans nos concours de

cette année, comme elle l'est dans nos préoccupations, il y reste cependant du champ pour les autres pays. Le prix Bordin revenait à l'antiquité classique, et les ouvrages publiés pendant les trois dernières années y étaient recevables. La Commission en a retenu deux, entre lesquels elle a partagé inégalement le prix, attribuant 2.000 francs aux *Papyrus grecs d'époque byzantine* de M. Jean Maspero, et 1.000 francs à *L'art décoratif de Rome, de la fin de la République au IVe siècle*, de M. Pierre Gusman.

Jean Maspero était le plus jeune fils de notre ancien Secrétaire perpétuel. Il avait choisi de bonne heure, pour cadre de ses études, l'époque byzantine de l'histoire de l'Égypte, et il s'était formé lui-même pour la traiter avec compétence. Le livre couronné est son œuvre fondamentale : prudence et loyauté dans l'établissement du texte, sobriété et sûreté dans le commentaire, où se trahit une connaissance approfondie des institutions, tout y atteste la maîtrise de l'ouvrier. Mobilisé dès le début de la guerre, blessé le 23 septembre 1914, l'auteur est tombé à Vauquois, le 18 février 1915, à l'âge de vingt-neuf ans, donnant généreusement à la patrie une vie vouée à la science et qui promettait de prolonger longtemps l'éclat d'un nom déja chargé de gloire.

M. Pierre Gusman est un artiste de grand talent plutôt qu'un archéologue. Son livre consacré à la gravure lui a valu, l'an dernier, une récompense sur le prix Fould. *L'art décoratif de Rome*, qu'il nous a présenté cette année, a trois volumes et plus de 150 planches, dont chacune comporte un texte explicatif fournissant l'indication du sujet avec tous les renseignements historiques et chronologiques nécessaires. Ce n'est pas un traité méthodique, mais un recueil de documents bien choisis et bien mis en valeur, qui rendra service à l'étude des antiquités romaines.

Le prix Stanislas Julien est annuel et doit récompenser « le meilleur ouvrage relatif à la Chine ». Il est décerné à

M. Sekino, professeur à l'Université de Tokio, pour un Album de planches consacré aux antiquités de la Corée. Ainsi, « du Japon jusqu'à Rome », éditer des planches apparaît comme un moyen efficace de faire progresser nos connaissances archéologiques.

Un autre moyen, plus héroïque, mais plus dispendieux, consiste à voyager. La fondation Benoît Garnier nous permet de subventionner des missionnaires. L'Académie leur fournit des instructions et de l'or ; quant au « triple airain » qui ne leur est pas moins nécessaire, leur poitrine en est ceinte d'avance : l'amour de la science suffit à le leur donner. Grâce aux arrérages accumulés en 1915 et en 1916, M. le Dr Victor Segalen pourra effectuer dans la Chine occidentale des recherches destinées à compléter celles qui, en 1914, ont eu les fructueux résultats que vous connaissez. Heureux de voir partir nos missionnaires, nous sommes plus heureux encore de les saluer quand ils reviennent. C'est le plaisir que nous avons éprouvé avec M. le commandant Tilho, chargé de mission, en 1912, dans la région qui s'étend entre le Nil et le lac Tchad. Il vous a exposé lui-même, le 19 octobre dernier, comment, tout en faisant des observations importantes pour l'Académie des sciences et en recueillant de riches collections pour le Muséum d'histoire naturelle, il a pu remplir le programme archéologique et ethnographique que vous lui aviez tracé. Vous entendrez sans doute aussi, prochainement, M. Bonnel de Mézières, qui, dans l'Afrique occidentale, n'a pas déployé moins d'activité et vous a tenus plusieurs fois au courant de ses découvertes. Des collections anthropologiques et archéologiques provenant de ses fouilles sont arrivées à bon port en France ; lui-même est à Paris, échappé miraculeusement au naufrage du croiseur cuirassé *Kléber*, avec lequel se sont engloutis les documents et les photographies qu'il apportait, et il espère pouvoir suppléer,

grâce aux doubles restés à Dakar, à ce qui a disparu dans les flots.

La fondation Piot, la nouvelle fondation de notre confrère M. le duc de Loubat et la part que nous a attribuée l'Institut sur le prix Thorlet nous ont permis, conformément aux généreuses intentions de nos bienfaiteurs, d'encourager des publications projetées, de venir en aide à des savants momentanément dans le besoin, de soutenir des veuves et des orphelins, ainsi que notre palmarès en fait foi.

La fondation Auguste Pellechet reçoit pour la première fois l'affectation prévue par la généreuse donatrice à qui nous la devons, Mlle Marie-Léontine-Catherine Pellechet, décédée à Louveciennes (Seine-et-Oise), le 11 décembre 1900. Elle va, non aux personnes, mais aux monuments en détresse ; non à tous, mais de préférence aux humbles, à ceux qui, n'étant pas classés, n'ont pas à compter sur la protection de l'État ; non pour les restaurer « à la manière » des architectes officiels, trop souvent fantaisiste et toujours dispendieuse, mais pour les consolider discrètement et les préserver d'une chute complète, irréparable. Ainsi l'a voulu Mlle Pellechet par son testament du 1er janvier 1900 ; ainsi sera-t-il fait, autant que possible, en faveur des trois premiers bénéficiaires de la fondation. La Commission, composée de quatre d'entre vous et de deux membres de la section d'architecture de l'Académie des beaux-arts, a réparti comme suit les arrérages mis à sa disposition : 6.000 francs à l'église de Montceaux-lès-Provins (Seine-et-Marne) ; 4.000 francs à l'église de Villebret (Allier) ; 4.000 francs au donjon du château de Lavardin (Loir-et-Cher). Ce n'est ni au temps ni à l'incurie des hommes que Montceaux-lès-Provins doit le fâcheux état où se trouve son église. Les Allemands ont passé par là en 1914, c'est tout dire. Heureuse encore l'église de Montceaux, de pouvoir bénéficier de la fondation Pellechet ; que d'autres édi-

fices intéressants, victimes de la guerre, se sont écroulés de fond en comble et sont par cela même mis hors concours !

Messieurs, pendant l'année qui vient de s'écouler, les Écoles sur lesquelles s'exerce notre patronage ont plus ou moins souffert de la prolongation de la guerre.

La moins éprouvée est la plus jeune et la plus lointaine, celle d'Extrême-Orient, toujours confiée aux soins vigilants de M. Finot, directeur émérite rengagé, qui supplée le directeur titulaire, M. Maître, retenu en France par ses obligations militaires. Elle a reçu un nouveau pensionnaire, M. Boudet, archiviste paléographe, chargé d'organiser les archives de l'Indochine ; mais MM. Henri Maspero, professeur de chinois, et Léonard Aurousseau, professeur d'histoire de l'Annam, ont quitté Hanoï pour la France, où l'autorité militaire les a affectés à des emplois en rapport avec leurs connaissances spéciales. Malgré cette double perte, qui n'est que temporaire, l'École a fait honorablement face à la double tâche qu'elle s'est assignée depuis ses débuts : publier et conserver. D'excellentes monographies, signées Maspero, Parmentier, Péri, Petithuguenin, ont paru dans le *Bulletin*, qui en annonce une, très prochaine, de M. Cœdès, sur l'histoire de la dynastie siamoise de Sukhodaya, et qui enregistre les résultats de l'activité déployée à Hanoï et à Phnom-penh par le chef du service archéologique, M. Parmentier, et à Angkor par le nouveau conservateur intérimaire, M. Marchal.

A Rome, la vie de l'École française a été moins prospère qu'à Hanoï, ce qui tient à la fois au caractère différent de l'institution et aux circonstances. Il n'y a eu de présents à Rome que deux membres titulaires, MM. Pocquet de Haut-Jussé, de seconde année, et M. d'Espezel, de première. M. Pocquet de Haut-Jussé, repris par le service militaire en vertu de la loi du 26 février dernier, a dû interrompre ses travaux sur les relations de la Bretagne avec Rome du XIIIe siècle à la fin du XVe, et remettre à des temps meil-

leurs la rédaction du mémoire étendu qu'il doit rédiger pour satisfaire au règlement. Il a tenu du moins à soumettre à la Commission une monographie consacrée à la Compagnie de Saint-Yves des Bretons à Rome, qui a été jugée très favorablement. L'activité de M. d'Espezel, sur laquelle notre confrère Mgr Duchesne, directeur de l'École, nous a fourni des renseignements intéressants, n'étant représentée par aucun travail écrit, échappe à notre contrôle. Mais nous sommes heureux de constater que les publications de l'École ne sont pas interrompues : les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* formeront un volume pour 1916-1917, et la thèse de M. Zeiller est en cours d'impression dans la « Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome ».

L'École d'Athènes, hélas ! nous a causé les plus vives angoisses, et il est inutile d'en redire aujourd'hui la raison, que vous avez tous présente à l'esprit. Vous vous rappelez l'émotion avec laquelle, dans notre séance du 22 décembre dernier, nous entendîmes le directeur, M. Gustave Fougères, nous faire le récit des événements tragiques qui avaient nécessité l'évacuation de l'École et la substitution du drapeau des États-Unis à celui de la France. Votre Président lui exprima alors, et je lui réitère aujourd'hui, les remerciements de l'Académie pour sa conduite, aussi avisée que courageuse, et pour les mesures prises par lui en vue de sauvegarder les droits de la science française en Grèce. Vous savez, Messieurs, que la Grèce s'est ressaisie, et que les éléments impurs qui ont si longtemps cherché à corrompre la conscience nationale ont pris le chemin de l'exil ou ont été mis hors d'état de nuire. L'École d'Athènes a rouvert ses portes le 1er août, par les soins de M. Gustave Fougères. La science française y a reconquis tous ses droits ; un prochain rapport du directeur permettra sans doute à l'Académie de savoir au prix de quels efforts cette restauration a pu se faire, et si,

comme nous l'espérons, l'interruption de la vie de l'École n'a causé de dommage ni au prestige de notre pays ni aux intérêts de la science.

Messieurs, depuis quelques années, vos Présidents se sont abstenus de parler, en un pareil jour, des publications collectives dont vous avez la charge. En 1913, le regretté Noël Valois donnait de cette abstention une raison délicate : « Nous préférons garder le silence sur nous-mêmes. » Il serait peut-être sage d'imiter cette réserve au moment où la quatrième année d'une guerre sans précédent rend de plus en plus précaire toute activité qui ne tend pas directement au salut de la patrie. J'estime pourtant qu'il est de mon devoir, sans entrer dans le détail, de vous rappeler publiquement les termes par lesquels notre Secrétaire perpétuel ouvrait son rapport trimestriel, le 12 janvier dernier, et qu'il a confirmés le 6 juillet suivant :

« Une fois de plus, votre Secrétaire perpétuel tient à constater que, malgré toutes les préoccupations du moment, malgré les difficultés matérielles qui augmentent chaque jour, malgré la maladie ou la disparition de plusieurs de nos confrères, l'Académie continue ses publications. »

Cette déclaration autorisée est rassurante. Elle n'implique pas, bien entendu, que toutes nos publications supportent la crise actuelle avec la même force de résistance ; quelques-unes en ont particulièrement souffert. Mais le pire serait de croire et de laisser croire que tout est perdu parce que tout ne marche pas à souhait. Ayons la foi qui agit et qui sauve, et souvenons-nous. Le 8 septembre 1914, après deux jours de lutte acharnée contre des forces écrasantes, en échec à l'aile droite, vacillant au centre et n'ayant de valide qu'un moignon de son aile gauche, le général commandant la neuvième armée télégraphiait au grand quartier général : « Situation excellente. » Le lendemain, la situation escomptée était un fait acquis ; le surlendemain, l'ennemi battait en retraite sur toute la ligne, et c'était la victoire de la Marne.

Souvenons-nous, et espérons.

L'illustre chef, dont je viens de rappeler l'héroïsme, écrivait, en 1904, dans la préface de son ouvrage classique sur la conduite de la guerre : « Pour entretenir en temps de paix le cerveau d'une armée et le tendre constamment vers la guerre, il n'y a pas de livre plus fécond en méditations que celui de l'histoire. » Quelle apologie de nos études pourrait, en ce moment, avoir plus de prix à nos yeux? Continuons donc de travailler, pendant la guerre comme pendant la paix, pour enrichir de nos découvertes le livre de l'histoire, sûrs et fiers de voir notre travail se muer de lui-même en force et en gloire au profit de la patrie.

Le travail est notre noblesse et il est aussi notre sauvegarde. Dans les années qui suivront le retour de la paix, nous entrevoyons que plus d'une institution séculaire chancellera sur sa base ; la société de demain ne ressemblera pas de tout point à la société d'hier. L'Académie des inscriptions et belles-lettres peut être tranquille. S'il y a une fiche dans son dossier, cette fiche ne doit contenir qu'un mot : *Laboravit*, et ce mot équivaut à un certificat de civisme. Le public érudit qui suit curieusement les publications de l'Académie et qui lui fait cortège, s'inspirant d'une épitaphe célèbre, aura peut-être l'idée de compléter la fiche supposée et de dire mentalement : *Laboravit et placuit*. Acceptons-en l'augure, et persuadons-nous que la théorie chagrine de Sainte-Beuve, d'après laquelle, passé un certain âge, les hommes ne doivent pas s'attendre qu'on les aime, mais se contenter qu'on les tolère, ne se vérifie inexorablement ni toujours ni partout. Cette persuasion nous sera une très douce récompense de notre labeur.

II. — JUGEMENT DES CONCOURS

PRIX DU BUDGET (2.000 fr.)

L'Académie avait proposé, pour l'année 1917, le sujet suivant :

Étude critique et bibliographique de la « Germanie » de Tacite.

Aucun mémoire n'ayant été adressé sur le sujet proposé, la question a été retirée du concours.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

La Commission des Antiquités de la France a attribué :

La 1re médaille (1.500 fr.) à M. H. Labande pour les tomes III et IV du *Trésor des chartes du comté de Rethel*, complété par un volume consacré aux *Sceaux* ;

La 2e médaille (1.000 fr.) à Mme Geneviève Aclocque (Vicomtesse de Laire d'Espagny), pour son ouvrage sur *Les corporations, l'industrie et le commerce à Chartres du XIe siècle à la Révolution ;*

La 3e médaille (500 fr.) à M. Vernier, pour ses deux volumes sur *Les chartes de l'abbaye de Jumièges.*

Une mention à M. le vicomte de Montmorand pour son livre sur *Anne de Graville, une femme poète du XVIe siècle.*

PRIX DE NUMISMATIQUE ALLIER DE HAUTEROCHE (1.000 fr.)

Aucun ouvrage n'ayant été envoyé au Concours, le prix Allier de Hauteroche n'a pas été décerné cette année.

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

L'Académie a maintenu le premier prix à M. Roland Delachenal pour le tome III de son *Histoire de Charles V.*

Elle a décerné le second prix à M. Renaudet, pour son ouvrage intitulé *Préréforme et humanisme à Paris* (*1494-1517*).

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

Le prix Bordin, réservé cette année aux ouvrages sur l'antiquité classique, a été partagé de la façon suivante :

1° 2.000 fr. à l'ouvrage de feu M. Jean Maspero, intitulé *Papyrus grecs d'époque byzantine ;*

2° 1.000 francs à M. Pierre Gusman, pour son livre sur *L'art décoratif de Rome ; de la fin de la République au IVe siècle.*

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3.000 fr.)

Aucun ouvrage n'ayant été envoyé sur le sujet proposé (*Étudier les relations littéraires de la France et de l'Angleterre pendant la guerre de Cent ans*), la Commission a évoqué le livre de M. Bréhier, *La cathédrale de Reims*, et lui a attribué une récompense de *quinze cents francs* sur la fondation.

PRIX DE LA FONS-MÉLICOCQ (1.800 fr.)

Ce prix triennal, fondé en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France (Paris non compris), a été décerné à M. de Caix de Saint-Aymour pour son livre intitulé *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des pays qui forment aujourd'hui le département de l'Oise.*

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

La Commission du prix Stanislas Julien a décerné le prix à M. Sekino, professeur à l'Université de Tokio, pour son Album de planches sur les antiquités de la Corée.

PRIX DE LA GRANGE

La Commission du prix de La Grange (publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France) a décerné le prix à M. Guesnon, pour son mémoire intitulé : *Adam de la Halle et le Jeu de la Feuillée.*

NOUVELLE FONDATION DE M. LE DUC DE LOUBAT (6.000 fr.)

L'Académie a appelé, cette année, cinq personnes au bénéfice de cette fondation, destinée soit à venir en aide aux savants momentanément arrêtés dans leurs travaux par le manque de ressources matérielles ou la maladie, soit à secourir leurs parents, etc.

PRIX JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

La Commission du prix SAINTOUR, destiné, cette année, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance a été partagé de la façon suivante :

1.500 francs à M. PRENTOUT pour son ouvrage sur *Dudon de Saint-Quentin ;*

1.000 francs à M. l'abbé MESNEL pour son ouvrage sur *Les saints du diocèse d'Évreux ;*

500 francs à M. Roger GRAND pour son volume : *Le contrat de complant.*

PRIX ESTRADE-DELCROS (8.000 fr.)

Ce prix quinquennal, destiné à une œuvre rentrant dans les ordres d'études dont s'occupe l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a été décerné à M. Henri GAIDOZ.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

La Commission du prix AUGUSTE PROST, destiné à récompenser les travaux historiques sur Metz et les pays voisins, a décerné le prix aux deux volumes de *Mémoires* publiés par l'Académie Stanislas de Nancy pendant les années 1914-1915 et 1915-1916.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.)

Ce prix biennal, destiné à encourager des travaux de linguistique et spécialement des recherches, missions ou publications relatives aux langues romanes, a été décerné à M. Oscar BLOCH, professeur au Lycée Buffon, pour ses trois volumes intitulés : *Les parlers des Vosges méridionales ; Atlas linguistique* et *Lexique français-patois des parlers des Vosges méridionales.*

PRIX HENRI LANTOINE (500 fr.)

Aucun ouvrage n'ayant été présenté pour le prix fondé par Mlle Lantoine, en mémoire de son frère, Henri Lantoine, sous forme *d'un prix une fois donné à l'auteur d'un travail sur Virgile*, le concours a été prorogé, pour la troisième fois, à l'année 1918.

III. — EMPLOI DES REVENUS DES FONDATIONS

FONDATION BENOIT GARNIER

L'Académie a attribué, sur les arrérages de la fondation, une subvention de *dix mille francs* à M. le Dr Victor SEGALEN pour une nouvelle mission archéologique dans l'Ouest de la Chine, en vue de compléter les recherches qu'il avait exécutées en 1914.

FONDATION PIOT

L'Académie a attribué, sur les arrérages de la fondation, les subventions suivantes :

4.000 francs à M. de Boccard, éditeur, pour la publication d'un ouvrage de M. Gabriel MILLET intitulé : *L'ancien art serbe ;*

1.000 francs à M. le Dr CARTON pour continuer ses fouilles à Bulla Regia ;

1.000 francs à Mlle Jeanne ÉVRARD, chargée de dessiner des vases ibériques et grecs à Ensérune près de Béziers et dans les Musées de Béziers et de Montpellier.

FONDATION THORLET (4.000 fr.)

Les revenus de cette fondation doivent être employés par l'Institut à la distribution de prix de toute espèce : prix de vertu, prix d'encouragement pour des œuvres sociales ou d'érudition s'occupant d'histoire ou d'art, en particulier de peinture.

L'Institut a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *cinq mille cinq cents francs* qui a été distribuée en quatre parts : une de 2.500 francs et les trois autres de 1.000 francs chacune.

FONDATION AUGUSTE PELLECHET

Sur la fondation, instituée pour assurer la conservation des monuments non classés en France et aux colonies, l'Académie a accordé les subventions suivantes :

6.000 francs à la municipalité de Montceaux-lès-Provins (Seine-

et-Marne) pour réparer les dégâts causés dans l'église de ce village, par la guerre, en septembre 1914 ;

4.000 francs à la municipalité de Villebret, par Néris-les-Bains (Allier), pour commencer les réparations à la toiture de l'église de Villebret ;

4.000 francs à M. Raynal de Bavre, demeurant au Tertre, près de Pezou (Loir-et-Cher), pour la consolidation du donjon de Lavardin.

IV. — DÉLIVRANCE DES DIPLOMES

D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

En exécution des prescriptions d'une lettre du Ministre de l'instruction publique en date du 2 février 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des Chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté ministériel du 24 avril 1917, conformément à la liste dressée par le Conseil de perfectionnement de cette École, sont par ordre de mérite :

1. M. Charles Marchesné.
2. M. Jean de Macé de Gastines.
3. M. François Jourda de Vaux de Foletier.
4. M. Pierre Pietresson de Saint-Aubin.
5. M. Bruno Durand.

Et hors rang, comme appartenant à des promotions antérieures, par ordre alphabétique :

M. André Auniord.
M. Robert Doré.
M. Paul Jubert.

V. ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT
EN 1918, 1919, 1920 ET 1922.

PRIX ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1918 :

Étude grammaticale sur une des langues nouvellement découvertes de l'Asie centrale.

2° Pour l'année 1919 :

Les institutions militaires en France, de la mort de Louis XI à la fin des guerres d'Italie (1559).

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

3° Pour l'année 1920, l'Académie, vu les circonstances actuelles, ne propose pas de sujet de prix ; elle décide que le prix sera attribué, en 1920, *à la meilleure édition parue en France d'un auteur grec ou latin.*

Les ouvrages présentés devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1920.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Trois médailles, de la valeur de *quinze cents francs* pour la première, *mille francs* pour la deuxième, et *cinq cents francs* pour la troisième, seront décernées en 1918 aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1916 et 1917 sur les antiquités de la France, et qui auront été déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1918. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis.

Le concours est annuel.

PRIX DE NUMISMATIQUE

I. Le prix de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, en 1918, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié en 1917.

II. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1919, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié en 1918.

Chacun de ces prix est de la valeur de *mille francs.*

Les ouvrages présentés devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour l'année 1918, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1917 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus ; déclarant vouloir, en outre, que les auteurs des ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix, jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux ».

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux

intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) avant le 1er janvier 1918, et ne seront pas rendus.

Ce concours est annuel.

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

M. Bordin, notaire, voulant contribuer au progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé, par son testament, des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq classes de l'Institut.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décidé que, à partir de l'année 1904, le prix annuel de la fondation Bordin sera destiné à récompenser alternativement, tous les trois ans, des ouvrages imprimés relatifs : 1° à l'Orient ; 2° à l'antiquité classique ; 3° au moyen âge ou à la Renaissance.

En conséquence, le prix Bordin sera décerné :

En 1918, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié depuis le 1er janvier 1915 ;

En 1919, au meilleur ouvrage relatif aux études orientales, publié depuis le 1er janvier 1916 ;

En 1920, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1er janvier 1917.

Deux exemplaires de chacun des ouvrages présentés devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3.000 fr.)

L'Académie a décidé que le prix extraordinaire Bordin, qui est biennal, sera décerné :

En 1919, au meilleur ouvrage imprimé relatif à l'antiquité classique.

Dépôt des ouvrages présentés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1919.

PRIX LOUIS FOULD (5.000 fr.)

Après la délivrance du prix de *vingt mille francs*, fondé par M. Fould, un prix biennal de *cinq mille francs* a pu être institué, d'accord avec ses héritiers, sur les revenus de la même fondation, en faveur de l'auteur du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, jusqu'à la fin du xvie siècle.

Ce prix sera décerné en 1918.

Les ouvrages imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1918 [1].

PRIX DE LA FONS-MÉLICOCQ (1.800 fr.)

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. de La Fons-Mélicocq, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1920 ; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1917, 1918 et 1919, qui lui auront été adressés, les imprimés en double exemplaire, avant le 1er janvier 1920.

PRIX BRUNET (3.000 fr.)

M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour l'ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions jugerait le plus digne de cette récompense.

L'Académie décernera, en 1918, le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante, publiés en France dans les trois dernières années, et dont deux exemplaires auront été déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1918.

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

Par son testament en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et

1. Par décision de l'Académie du 22 mai 1908, les ouvrages manuscrits sont exclus de ce concours.

belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.

L'Académie décernera ce prix en 1918.

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1918.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1.000 fr.)

Mme Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs* (réduite à *dix mille francs*), dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décide que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1918, au meilleur ouvrage imprimé ou manuscrit concernant l'antiquité classique.

Les ouvrages, manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1916, destinés à ce concours, devront être déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1918.

PRIX JEAN REYNAUD (10.000 fr.)

Mme veuve Jean Reynaud, « voulant honorer la mémoire de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France », a, par un acte en date du 3 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel, qui doit être successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur Jean Reynaud. »

L'Académie aura à décerner ce prix en 1920.

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

M. le marquis DE LA GRANGE, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *mille francs* destinée à fonder un prix annuel en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France ; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Ce prix sera décerné en 1918.

PRIX DU DUC DE LOUBAT (3.000 fr.)

M. le duc DE LOUBAT, membre de l'Institut et de la *New-York Historical Society*, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de *mille francs*, pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui doit être décerné, tous les trois ans, au meilleur ouvrage imprimé concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde.

Ce prix sera décerné en 1919.

Seront admis au concours les ouvrages publiés, en langue latine, française ou italienne, depuis le 1er janvier 1916.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés en double exemplaire, avant le 1er janvier 1919, au Secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires déposés pour le concours, devra en délivrer trois autres à l'Académie, qui les fera parvenir, un au *Columbia College*, à New-York, le deuxième à la *New-York Historical Society* de la même ville, et le troisième à l'Université catholique de Washington.

NOUVELLE FONDATION DE M. LE DUC DE LOUBAT (6.000 fr.)

Par acte du 20 octobre 1910 et du 28 mars 1911, M. le duc DE LOUBAT, membre de l'Institut, a fait donation entre vifs à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de deux titres de rente annuelle de *trois mille francs* chacun. « Cette fondation, dit le donataire, a pour objet et pour but de parer aux difficultés de la vie matérielle qui pourront entraver les recherches scientifiques, soit que ces difficultés refusent les loisirs nécessaires à ceux qui voudraient s'enga-

ger dans cette voie, soit qu'elles leur enlèvent la liberté d'esprit dont ils ont besoin, qu'elles les troublent par les inquiétudes qu'ils peuvent concevoir sur le sort réservé à leur vieillesse, ou à la famille qu'ils risquent de laisser après leur mort dans une situation étroite et pénible. En conséquence, les fonds produits par cette fondation seront attribués, sous telle forme qui sera déterminée par l'Académie, aux études qui rentrent dans l'ordre de celles que l'Académie patronne et encourage. Ils serviront aussi à venir en aide aux savants momentanément arrêtés dans leurs travaux par le manque de ressources matérielles ou par la maladie ou à secourir les parents, veuves, ascendants, descendants ou collatéraux que la position précaire ou le décès de ces savants laisseraient dans l'embarras. »

L'Académie réalisera en 1918 les généreuses intentions du donateur.

FONDATION JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

L'Académie rappelle que ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera décerné dans l'ordre suivant :

En 1918, au meilleur ouvrage relatif aux études orientales publié depuis le 1er janvier 1915 ;

En 1919, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1er janvier 1916 ;

En 1920, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié depuis le 1er janvier 1917.

Seront admis au concours les ouvrages, manuscrits ou imprimés, d'auteurs français.

Les ouvrages destinés à ces concours devront être déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX ESTRADE-DELCROS (8.000 fr.)

M. Estrade-Delcros, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le montant de ce legs a été, selon la volonté du testateur, partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix de la valeur de *huit mille francs*.

Ce prix sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1922, à une œuvre rentrant dans les ordres d'études dont elle s'occupe et publiée dans les cinq années précédentes.

PRIX DE CHÉNIER (2.000 fr.)

Mme Adélaïde-Élisa Frémaux, veuve de M. Louis-Joseph-Gabriel de Chénier, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *quatorze mille francs*, « pour le revenu être donné en prix, tous les cinq ans, à l'auteur de la méthode que ladite Académie aura reconnue être la meilleure, la plus simple, la plus prompte, la plus efficace pour l'enseignement de la langue grecque. »

Par suite d'un accord survenu, le 2 juillet 1909, avec les héritiers de la fondatrice du prix, il a été ajouté au programme ci-dessus la clause suivante :

« A défaut d'un ouvrage répondant exactement aux termes de la fondation, l'Académie pourra donner le prix à l'ouvrage qui lui paraîtra être le plus utile à l'étude de la langue et de la littérature grecque, pourvu qu'il ait été publié dans les quatre années qni seront écoulées depuis que ce prix aura été décerné. »

L'Académie décernera ce prix en 1919.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15.000 fr.)

Le prix Jean-Jacques Berger, de la valeur de *quinze mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies « à l'œuvre la plus méritante concernant la ville de Paris », sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1918.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

M. Gabriel-Auguste Prost, membre de la Société des Antiquaires de France, par testament du 7 février 1894, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *douze cents francs*, pour la fondation d'un prix annuel, à décerner à l'auteur français d'un travail historique manuscrit ou imprimé, sur Metz et les pays voisins.

L'Académie décernera ce prix en 1918.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1918.

PRIX DU BARON DE JOEST (2.000 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies « à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public », sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1920.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1920.

PRIX DU BARON DE COURCEL (2.400 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille quatre cents francs*, à décerner successivement par l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences morales et politiques, est destiné à récompenser « une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'histoire de France (époque mérovingienne ou carolingienne) ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques, jusqu'aux environs de l'an 1000 ».

Ce prix sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1919.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1919.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.)

Ce prix biennal, de la valeur de dix-huit cents francs, institué par Mme veuve Honoré Chavée, est destiné à encourager des travaux de linguistique et spécialement des recherches, missions ou publications relatives aux langues romanes.

Ce prix, de la valeur de *dix-huit cents francs*, sera décerné en 1919.

PRIX LE FÈVRE-DEUMIER (20.000 fr.)

Ce prix, d'une valeur de *vingt mille francs*, sera décerné tous les dix ans par l'Académie. Suivant le vœu du testateur, il doit être attribué « à l'ouvrage le plus remarquable sur les mythologies, philosophies et religions comparées ».

Le prix sera décerné, pour la deuxième fois, en 1918.

Les ouvrages étrangers traduits en français seront admis à prendre part au concours.

Les ouvrages présentés devront être postérieurs à l'année 1908.

FONDATION PAUL BLANCHET

M. R. CAGNAT, membre de l'Institut, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom du Comité du monument Blanchet, d'une somme de *six cents francs*, reliquat de la souscription ouverte pour élever un monument à Paul BLANCHET, mort à Dakar (Sénégal), au cours d'une expédition scientifique. Les arrérages de cette somme serviront à fonder une médaille qui sera attribuée à une découverte relative à l'histoire, la géographie ou l'archéologie de l'Afrique du Nord.

PRIX DE NUMISMATIQUE ORIENTALE (1.200 fr.)

M. Edmond DROUIN a, par ses testament et codicille des 10 avril 1889 et 17 janvier 1899, légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *trois cents francs*, pour fonder un prix qui doit être décerné, tous les quatre ans, au meilleur travail, manuscrit ou imprimé, sur la numismatique orientale, quelle que soit la nationalité de l'auteur. Ce prix, qui pourra être partagé, sera décerné en 1918.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1918.

PRIX HENRI LANTOINE (500 fr.)

Mlle Louise-Bérengère-Marthe LANTOINE a fait donation entre vifs à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une somme de *cinq cents francs* pour être attribuée, sous forme d'un prix une fois

donné, à l'auteur d'un travail sur Virgile (étude ou édition), écrit de préférence en latin, quelle que soit la nationalité de l'auteur. Ce prix portera le nom de Henri Lantoine, frère de la donatrice. Il sera décerné, s'il y a lieu, en 1918.

Dépôt des ouvrages au Secrétariat de l'Institut, en double exemplaire, avant le 1er janvier 1918.

PRIX RAOUL DUSEIGNEUR (3.000 fr.)

Mme la marquise Arconati-Visconti a fait don, entre vifs, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la somme nécessaire pour la fondation d'un prix triennal de *trois mille francs*, portant le nom de Raoul Duseigneur et destiné à récompenser des travaux concernant aussi bien l'art et l'archéologie espagnols depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du XVIe siècle que les trésors artistiques ou archéologiques de ces mêmes époques conservés dans les collections publiques ou privées de l'Espagne.

Ce prix sera décerné en 1920.

PRIX ÉMILE LE SENNE (2.000 fr.)

(Prix fondé par M. et Mme Le Senne en mémoire de leur fils, Émile Le Senne, tué à l'ennemi).

Ce prix, qui est biennal, est destiné à encourager en France les études historiques, archéologiques, artistiques, iconographiques, relatives exclusivement à la ville de Paris ou au département de la Seine ; il sera décerné en 1919.

Dépôt des ouvrages au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1919.

PRIX « GASTON MASPERO » (fondé par M. le duc de Loubat).

Ce prix quinquennal de 15.000 francs a été fondé en faveur d'un ouvrage ou d'un ensemble de travaux relatifs à l'histoire ancienne de l'Orient classique (Syrie, Phénicie, Palestine, Chaldée) et plus particulièrement de l'Égypte).

Il sera décerné en 1922.

PRIX FONDÉ PAR M. GILES (800 fr.)

Ce prix, qui est biennal, sera décerné en 1919, exclusivement à un Français, pour un travail relatif à la Chine, au Japon ou à l'Extrême-Orient en général.

FONDATION THORLET (4.000 fr.)

Les revenus de cette fondation doivent être employés par l'Institut à la distribution de prix de toute espèce : prix de vertu, prix d'encouragement pour des œuvres sociales ou d'érudition, etc.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, en ce qui la concerne, attribuera, en 1918, divers prix suivant le programme précité.

FONDATION AUGUSTE PELLECHET (9.000 fr.)

Mlle Marie-Léontine-Catherine Pellechet, aux termes de son testament du 1er janvier 1900, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *trois cent mille francs* : « Les intérêts de cette somme, dit la testatrice, devront être employés à conserver les monuments existant en France et aux colonies qui présentent un intérêt historique ou archéologique.

« Chaque année, une Commission sera nommée comprenant des membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres auxquels on adjoindra des architectes de l'Académie des beaux-arts, dont le nombre ne devra jamais être inférieur au quart des membres de la Commission.

« Cette Commission sera chargée de centraliser les demandes faites par les municipalités et même les particuliers pour obtenir un secours afin de consolider un monument. Ces secours devront être consacrés surtout à empêcher la ruine ou la détérioration du ou des monuments et non à la restauration générale de ces monuments...

« Cette fondation prendra le nom de *Fondation Auguste Pellechet*, en souvenir de mon père qui m'a donné le goût des arts et les moyens de fonder cette rente. »

La fondation recevra son application en 1918.

FONDATION GARNIER (15.000 fr. de revenu)

M. Benoît GARNIER, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens (legs réduit d'un tiers en faveur des héritiers, par décret du 27 septembre 1884). Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs

Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie ».

L'Académie disposera, en 1918, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

FONDATION PIOT (17.000 fr. de revenu)

M. Eugène Piot, par son testament en date du 18 novembre 1889, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques ou archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle ».

L'Académie a décidé qu'il sera réservé, chaque année, sur les revenus de la fondation, une somme de *six mille francs* pour la publication d'un recueil qui porte le titre suivant : Fondation Piot. *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

L'Académie disposera, en 1918, du surplus des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

FONDATION DOURLANS (43.000 fr. de revenu)

M. L.-G. Dourlans a, par son testament du 24 octobre 1899, légué toute sa fortune à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour être employée en faveur des études dont celle-ci s'occupe. La guerre ayant atteint momentanément les revenus de cette fondation, l'Académie ne saurait compter, pour 1918, sur cette source de revenus.

FONDATION LOUIS DE CLERCQ

Mme de Clercq et M. le comte de Boisgelin ont fait donation, entre vifs, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'une somme d'environ *deux cent mille francs*, représentée par huit cents actions de la Société des mines de houille de Dourges (Pas-de-Calais), dont les revenus devaient être affectés à continuer la publication, commencée par feu M. de Clercq, du catalogue de sa collection d'antiquités et de médailles. Après l'achèvement du catalogue,

qui devait être terminé dans un délai maximum de dix ans, il a été stipulé que les revenus seraient employés à subventionner des publications relatives à l'archéologie orientale.

Le Catalogue ayant été terminé dans le courant de l'année 1912, l'Académie aurait dû disposer du revenu de la fondation en 1918 pour les publications relatives à l'archéologie orientale. Le rendement des mines de Dourges étant momentanément arrêté par la guerre, la fondation est, pour le moment, sans effet.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés*, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er *janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seraient exclus du concours ; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen ; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre copie au Secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

Nul n'est autorisé à prendre le titre de Lauréat de l'Académie, s'il n'a été jugé digne de recevoir un prix ou l'une des médailles du concours des Antiquités de la France.

Les personnes qui ont obtenu des *récompenses* ou des *mentions* ou bénéficié d'une des fondations ci-dessus énumérées n'ont pas droit au titre de *lauréat*.

Le montant des sommes annoncées pour les prix n'est signalé qu'à titre d'indications subordonnées aux variations du revenu des fondations.

AU TOMBEAU D'ŒDIPE

PAR M. PAUL GIRARD, MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Messieurs,

Il est des lieux en Grèce qui sont grands ou attachants par le souvenir, et devant lesquels on passerait sans les remarquer si l'on n'était point averti. Je me souviens, sur la ligne Pirée-Larissa, d'une petite station, la plus banale qui se puisse rencontrer. A gauche de la voie, en allant vers Athènes, de modestes habitations, aux toits de tuiles rouges, s'espacent sur un coteau ; le paysage est calme, un peu nu : des champs, quelques arbres, l'aspect tranquille, au déclin du jour, d'un hameau de France. Mais sur la blancheur de la maisonnette qui sert de gare, et dont une glycine cache à demi la façade, on déchiffre, en grandes lettres noires, un nom, *Tanagra*, et le monde joli, délicat, des célèbres figurines s'éveille dans l'imagination ravie.

C'est avec la même indifférence que le promeneur qui explore les environs immédiats d'Athènes, rencontrerait, à une demi-heure de marche de l'ancienne porte Dipyle, le rocher de Colone, s'il ne s'était, de parti pris, dirigé de ce côté avec le pieux désir de saluer le lieu à jamais illustré par la mort d'Œdipe. Quoi ! c'est là que Sophocle a placé la scène de la plus touchante peut-être de ses tragédies ? C'est près de cette aride plate-forme rocheuse, autour de laquelle des chèvres broutent une herbe rare, que verdoyait le bois sacré des Euménides, où Œdipe errant se repose après une longue étape, et dont le poète a chanté, dans des vers admirables, l'humide fraîcheur ?

« Tu es ici, étranger, dans le plus riche canton de ce pays, dans le gras Colone, nourricier de chevaux, où, plus souvent qu'ailleurs, le mélodieux rossignol gazouille dans les creux verts, hôte du lierre sombre et des retraites feuillues réservées à un dieu, épais fourrés aux mille fruits, impénétrables au soleil ainsi qu'aux vents d'hiver, où Dionysos, dans son divin délire, erre en compagnie des déesses ses nourrices. »



Fig. 1. — Le rocher de Colone.
Sur la hauteur, les monuments d'Otfried Müller et de Charles Lenormant.

On pense sans le vouloir, en évoquant ce passage, à la déconvenue d'un ancien et très irrévérencieux pensionnaire de notre École d'Athènes, qui voyait la Grèce pour la première fois : « Je comptais, écrit l'auteur de la *Grèce contemporaine*, sur un ciel sans nuage, une mer sans ride, un printemps sans fin, et surtout des fleuves limpides et des ombrages frais : les poètes grecs ont parlé si tendrement de la fraîcheur et de l'ombre ! Je ne songeais pas que les biens qu'on vante le plus ne sont pas ceux qu'on a, mais ceux que l'on désire. »

Ne chicanons pas Sophocle sur le portrait, peut-être un peu flatté, qu'il nous a laissé de son village. Tel qu'il est,

le site de Colone a son charme, et je dirai plus, sa grandeur, qui réside dans tout ce qu'il symbolise à nos yeux de croyances religieuses, de légendes, de poésie et d'histoire. C'est là que, grâce à un poète génial, qui était en même temps un très grand artiste, est censé se dérouler l'un des épisodes les plus émouvants de l'évolution de la morale dans la Grèce ancienne. Œdipe, ce maudit, trouve à Colone le pardon de ses forfaits, non seulement dans l'éternel repos, mais dans un repos plein d'honneur, auquel il semblait qu'il ne dût jamais prétendre. Il devient, après sa mort, ou mieux, sa mystérieuse disparition dans les profondeurs de la terre, un génie bienfaisant, protecteur d'Athènes, qui l'a accueilli. Quel changement, quel bond hors de l'abîme de honte et de misère où l'avait précipité Sophocle dans le sombre drame d'*Œdipe Roi* !

La cause de cette résurrection est, je crois, avant tout dans sa primitive dignité royale. Un roi reste un roi, pensaient les Grecs. Or, si nous ignorons ce qu'était originairement Œdipe, et si nous ne pouvons dire d'où il venait, au moment où il entre dans l'histoire légendaire de la Grèce, il est un roi, un vieux roi de Thèbes, puissant et respecté, sur la tête duquel l'imagination populaire semble s'être complue à accumuler une succession de crimes antérieurement répartis entre plusieurs grands coupables. Il est, suivant la coutume des âges héroïques, à la fois le chef et le père de sa ville, et quelque chose de cette paternité survit dans l'image que trace de lui Sophocle, lorsqu'il le représente, dans *Œdipe Roi*, comme le suprême recours de ses sujets contre le mal qui dépeuple Thèbes. C'est bien là le type de la royauté patriarcale que l'art volontairement archaïque des poètes tragiques s'est efforcé de peindre, et qui marque, chez Sophocle comme chez Eschyle, une conception si haute du pouvoir.

Œdipe est donc un roi, et il sera, après sa mort, un héros ; de là l'importance de sa tombe. Sur cette tombe,

un culte lui sera rendu, parce qu'il reste une puissance qu'il faut ménager. Si son tombeau, primitivement élevé près de Thèbes, est considéré, dans certains récits, comme une souillure pour le pays, si les Thébains le déplacent, l'éloignent, si la tragédie même d'*Œdipe à Colone* nous les montre souhaitant de le posséder dans leur voisinage, parce qu'il sera pour eux une sauvegarde, mais redoutant de lui donner asile en terre thébaine, parce qu'Œdipe a été et demeure un parricide, il faut voir dans ces divergences de sentiments les fluctuations d'une opinion qui, sur un sujet aussi grave, ne pouvait être constante et unanime; mais le respect pour le roi mort et la vénération pour sa sépulture, voilà ce qui domine dans le souvenir que l'on gardait de ce scélérat couronné. D'après une ancienne tradition, des jeux funèbres avaient été célébrés à Thèbes en son honneur, ce qui prouve ou qu'il n'était pas, au début, le criminel qu'on nous dépeint, ou que, étant roi, il devait être, quelle qu'eût été sa vie, honoré comme tel.

Ainsi, ce sont d'abord de vieilles idées religieuses qu'on trouve à la base du grand changement qui s'est opéré dans le personnage d'Œdipe entre *Œdipe Roi* et *Œdipe à Colone*, deux œuvres que sépare un intervalle d'une vingtaine d'années. Sa sainteté de roi, tant qu'il a vécu, et plus encore sa sainteté après qu'il est descendu chez les morts, telles sont les causes profondes de son grandissant et durable prestige. C'est ce qui fait qu'on se dispute sa tombe ; elle est un palladium. La légende de son arrivée en Attique, du don qu'il fait de son corps à Thésée, de sa disparition au milieu du tonnerre et des éclairs, dissimule peut-être une querelle religieuse entre Athènes et Thèbes pour la possession de ce fétiche qui devait assurer à l'une ou à l'autre la suprématie. Rien d'ailleurs ne serait plus décevant que de multiplier les hypothèses sur la question de savoir comment le culte d'Œdipe vint de Thèbes s'im-

planter à Colone. Il se peut que cette migration se rattache à l'usage de ce que j'appellerais la translation des cendres héroïques, ce remède aux épidémies, aux disettes, aux insuccès militaires, que les oracles, et particulièrement celui de Delphes, recommandaient aux peuples qui, atteints de ces maux, envoyaient les consulter. Il y avait toujours quelque part un saint disponible qui n'attendait, dans une demi-obscurité dont il souffrait sans doute, que le moment de faire avec éclat sa rentrée dans l'histoire. Œdipe, dont la gloire était partout répandue, aurait été, pour les Athéniens, de bonne prise. Mais, encore une fois, il serait vain d'insister. La valeur inestimable de ses reliques, qui fait qu'il termine sa misérable vie dans une sorte d'apothéose, ne vient pas de ce qu'il est un exemplaire achevé du malheur que l'acharnement même de la Fatalité a sanctifié, mais simplement de ce que, tout coupable ou tout malheureux qu'il est, il reste un roi.

Il y a, à côté de cela, autre chose, et qui nous touche, qui nous émeut d'une bien autre manière : il y a la pitié qu'il inspire à Sophocle. L'exil, la pauvreté, la cécité, la vieillesse, tout ce qui représentait pour un Grec l'infortune sans nom, tout ce qui devait rendre la vie haïssable, pèse sur lui lourdement. Quel contraste avec le passé ! Il garde bien encore un peu de son orgueil, se souvient de sa renommée ; il est père, et son autorité paternelle lui confère une puissance qui fait de lui l'arbitre de l'issue de la guerre des Sept Chefs, par les imprécations qu'il a lancées contre ses fils et sur lesquelles il refuse avec colère de revenir en faveur de Polynice, qui le quitte désespéré. Sa déchéance n'en est pas moins affreuse : il est humble, il mendie, content du peu qu'on lui donne ; il chemine en haillons, guidé par Antigone, dont il sait la détresse aussi lamentable que la sienne, qui erre affamée, les pieds nus,

à ses côtés, sous la pluie ou les brûlures du soleil, parmi la végétation revêche des étroits et rudes sentiers. .

Sophocle a profondément senti cette misère ; ce visage mutilé, cette tête inculte sur laquelle de grandes mèches voltigent au gré du vent, l'ont pénétré d'une compassion douloureuse que trahit la sobre, mais expressive minutie de ses peintures. Il y a, dans l'entretien d'Ismène avec son père, quand elle le retrouve près du rocher de Colone, une phrase qui est à retenir. Elle lui apprend que Thèbes souhaite ardemment son retour, parce que de lui maintenant dépendent sa force et son bonheur ; et comme il s'étonne : « Oui, dit-elle, aujourd'hui les dieux te relèvent ; autrefois ils t'ont précipité dans le gouffre. » Les dieux ? N'est-ce pas plutôt les hommes qu'elle veut dire, le jugement de la Grèce, celui d'Athènes, si douce, si pitoyable aux malheureux ? Une révolte instinctive s'est faite dans les consciences contre la perpétuité du châtiment ; poursuivre sans trêve un coupable, n'est pas, ne peut pas être la justice ; le malheur purifie et absout. Voilà ce que Sophocle a sûrement aperçu, et ce qui ajoute tant de grandeur à son héros.

Et il a vu aussi, et il a osé dire que ce criminel est innocent, parce qu'il a commis le crime sans le savoir. C'est un thème sur lequel Œdipe revient plus d'une fois : les vrais criminels sont ceux qui lui ont donné le jour ; lui n'a fait que subir les effets de malédictions lointaines qui condamnaient toute une suite de générations à la faute et à l'exécration. C'est donc l'intention, et elle seule, qui compte. Que devient dès lors l'antique Fatalité ? Que deviennent ses droits sur la chétive espèce humaine, qu'elle opprimait jadis souverainement ? Une espérance a lui dans les cœurs. Quoi ! désormais, chacun serait traité selon ses mérites ? C'en serait fait du génie implacable et sanguinaire qui frappait en aveugle ? Déjà, chez Eschyle, après le double fratricide d'Étéocle et de Polynice préparé

par lui de longue date, il semble s'abîmer dans sa propre victoire : δυοῖν κρατήσας ἔληξε δαίμων, « les ayant brisés tous deux, le démon se tint en repos ».

Ces réflexions et bien d'autres viennent à l'esprit dans ce coin de l'Attique où l'on rêve à tant de choses, parce que les lieux mêmes invitent à rêver. Ils constituent, rapprochés de l'*Œdipe à Colone*, un lumineux commentaire du texte de Sophocle. Voici les deux collines dont parle le



Fig. 2. — La colline de Déméter Euchloos.

poète ; elles commandaient les chemins venant de Thèbes par la forteresse de Phylé, ou d'Éleusis par la passe d'Œa. L'une d'elles est le monticule rocheux, dernier asile d'Œdipe ; l'autre, plus élevée et située un peu plus au Nord, était la colline de Déméter Euchloos, c'est-à-dire qui pare la terre de verdure. Ces deux hauteurs servaient à la ville de défenses avancées, ou, plus précisément, c'est d'elles que rayonnaient les signaux de feu qu'on allumait pour avertir de l'approche de l'ennemi. Œdipe, protecteur d'Athènes, particulièrement contre toute agression thébaine, était bien placé là pour monter sa garde vigilante.

On aimerait à connaître exactement les circonstances où l'efficacité de sa protection s'était manifestée. Sophocle y

fait plusieurs allusions, et son insistance porterait à penser qu'il s'agit d'un fait unique, important, et qui avait laissé dans les esprits un souvenir vivace.

L'auteur d'un livre récent, qui a paru à l'étranger, croit retrouver ce fait mémorable dans un combat livré l'an 506 avant notre ère[1]. C'est remonter bien haut dans l'histoire. J'inclinerais plutôt vers une date antérieure de deux années



Fig. 3. — L'Académie vue du rocher de Colone.

seulement à la mort du poète, et vers une bataille de la fin de la guerre du Péloponnèse[2]. Le récit en est fait par Diodore, et il est charmant ; c'est un compliment qu'on a rarement l'occasion d'adresser à cet historien. Il n'y est, je vous en préviens, expressément question ni de Colone, ni d'Œdipe, ni des Thébains, pas plus, du reste, que dans le récit d'Hérodote concernant le combat de 506 ; sur quoi s'exercerait notre sagacité, si nous avions sous la main toutes les données des problèmes que nous tentons de

1. C. Robert, *Oidipus*, I, p. 36 (Berlin, Weidmann, 1915).

2. Cf. A. Mayr, *Ueber Tendenz u. Abfassungszeit des Sophokl. Oedipus auf Kolonos* (*Comment. philol.*, Monachii, 1891, p. 166 et suiv.).

résoudre ? Mais ici, tout de même, un trait jette quelque lumière sur notre route. Une attaque est menée contre la ville d'Athènes par le roi de Sparte Agis, qui, après un échec, campe à l'Académie. Or l'Académie était justement au pied du rocher de Colone, un peu sur la gauche, dans la direction du Céphise. Le champ de bataille est donc, vraisemblablement, l'espace compris entre Colone et les murs d'Athènes. Diodore nous fait voir l'action se développant sous ces murs, devant lesquels est massée la cavalerie athénienne, prête à charger la cavalerie ennemie, en majeure partie composée de Béotiens. Les remparts sont couronnés de spectateurs qui excitent les cavaliers à bien faire ; on se connaît, on s'interpelle, les chevaux s'ébrouent ; il nous semble entendre le vacarme de cette foule dont la moitié, en sécurité sur son observatoire, exhorte l'autre, qui va au péril. La charge part et bouscule la cavalerie adverse, la refoule jusqu'au lieu qu'occupait l'infanterie d'Agis, laquelle, postée peut-être sur le monticule de Colone, dont elle tirait quelque avantage malgré la faible altitude de la position, brise son élan. On ne s'en était pas moins battu sur la butte sainte, et les Athéniens dressèrent un trophée ; c'est ce qui expliquerait une vieille prophétie conservée par un scholiaste, et dans laquelle Colone est nettement designé, ainsi que divers passages de la tragédie de Sophocle, entre autres celui-ci : « Un jour, dit Œdipe s'adressant à Thésée, mon corps glacé, endormi sous la terre qui le recouvrira, boira leur sang tiède. »

On a peine aujourd'hui à se figurer qu'un engagement, même à effectifs très limités, ait pu se produire aux abords et sur l'emplacement du tombeau d'Œdipe, tant la vie moderne a transformé ces parages. Des maisons blanches sortent de terre, chaque jour plus nombreuses, là où jadis la nature régnait en maîtresse. C'est l'Athènes nouvelle qui, dans sa rapide expansion, déborde et menace les antiques souvenirs. Quelques-unes des indications topographiques,

scrupuleusement exactes, données par Sophocle, peuvent encore, cependant, être contrôlées. C'est un travail de patience, singulièrement passionnant, auquel se sont livrés plusieurs archéologues, notamment le savant ami grec en compagnie duquel j'eus le plaisir, il y a quelques années, de faire le pieux pèlerinage [1]. Mais les difficultés restent grandes, si l'on veut atteindre à une entière précision. L'une d'elles, dont on semble ne s'être guère préoccupé, est qu'il faut se garder de confondre Colone, tel que le connaissait et que l'a décrit Sophocle, avec le décor à l'aide duquel il comptait produire, au théâtre de Dionysos, — si la mort ne l'eût devancé, — l'illusion nécessaire pour ne pas trop dépayser son public. Ce décor, s'il avait pu le faire composer sous sa direction, aurait certainement été conventionnel, tandis que les lieux et les objets dont fait mention le texte d'*Œdipe à Colone*, y sont et y devaient être désignés en conformité absolue avec la réalité.

Mais laissons ces considérations et les détails par trop techniques où elles ne tarderaient pas à nous entraîner. Si, comme je l'ai dit, ce site fameux, d'abord, trompe l'attente, il s'en faut, quand on y passe une heure, et surtout lorsqu'on y revient, qu'il laisse indifférent. Le hasard, qui a sa logique, a voulu qu'un culte s'établît là où d'autres, au temps de Sophocle, avaient, dans leur simplicité villageoise, leurs dévots et quelque renom. Sur le flanc de la colline rocheuse qui regarde l'Académie, le sol se dérobe, et une sorte de falaise termine brusquement le plateau ; la différence de niveau est si sensible, qu'une petite église a pu être bâtie au pied de cette falaise et que, du bord opposé du plateau, on n'aperçoit d'elle que le clocheton et un peu de toit. Elle est consacrée à Haghia Éléousa, c'est-à-dire à Sainte Miséricordieuse. Or, plus bas que cette humble chapelle, s'ouvrait, paraît-il, autrefois

1. M. Jean Svoronos, directeur du Musée numismatique d'Athènes.

une caverne, celle-là même, peut-être, où Œdipe pénètre pour y mourir et devenir un dieu. L'endroit, d'ailleurs, importe peu ; sur quelque point de la stérile plate-forme, ou de sa base, qu'il faille chercher cette ouverture mystérieuse qui, d'après les Athéniens d'alors, donnait accès aux Enfers, c'est sainte Éléousa qui, de nos jours, est la reine

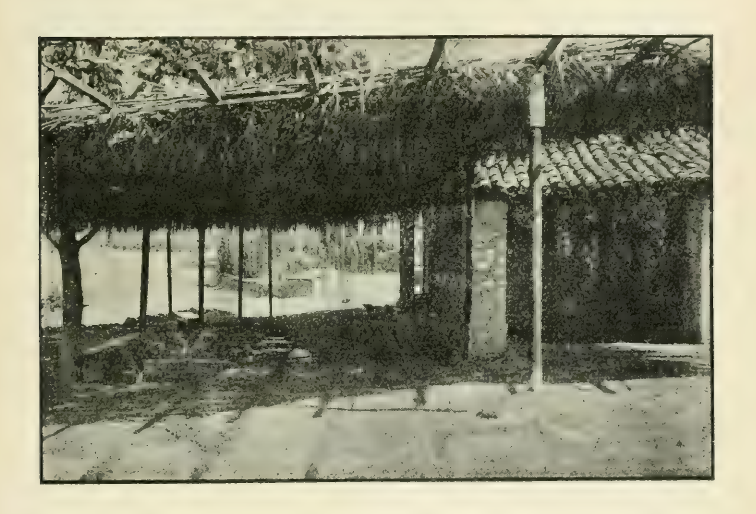


Fig. 4. — Entrée de la chapelle de Haghia Éléousa.

du lieu, et n'est-ce pas une touchante rencontre qu'Œdipe, ce coupable et cet innocent, trouvant le repos, après bien des misères, dans ce qui devait être, de longs siècles plus tard, le domaine de la Vierge de Miséricorde ?

Le matin de septembre où mon savant ami me conduisit à Colone, c'était veille de fête ; des femmes, à l'intérieur de la petite église, disposaient des branches de myrte en l'honneur de la Panaghia ; des poules picoraient en liberté devant le porche, protégé du soleil par un auvent formé de roseaux séchés. La colline de Déméter, couverte d'oliviers, resplendissait de lumière ; une maison rose, délabrée, où le roi Othon avait coutume de venir prendre le

frais, apparaissait en contre-bas, à quelques centaines de mètres, parmi des arbres d'un vert sombre ; une paix était sur toute la plaine, jusqu'à la ligne bleuâtre de l'Ægaléos, et Colone, le triste Colone, me parut, ce matin-là, avoir vraiment sa beauté.



NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. GASTON MASPERO

PAR

M. RENÉ CAGNAT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Messieurs,

Aucun de ceux qui ont assisté à notre séance du 30 juin 1916 n'oubliera la scène tragique qui la termina. Au moment où il allait commencer à énumérer les volumes envoyés en hommage, brusquement Maspero poussait un gémissement rauque et s'affaissait sur son fauteuil de secrétaire perpétuel, la tête rejetée en arrière, les bras pendants de chaque côté du corps, comme endormi tout à coup. Le président, le vice-président, les membres les plus rapprochés se pressaient autour de lui pour lui venir en aide, essayaient de le soutenir, de le ranimer ; quelques-uns couraient chercher du secours et appeler un médecin ; les autres, spectateurs impuissants devant cette preuve écrasante de la fragilité humaine, s'agitaient vainement ou regardaient silencieux, terrassés par l'émotion, se refusant à admettre l'irréparable. Et pourtant, c'était bien l'irrépa-

rable : le successeur de Champollion, d'Emmanuel de Rougé et de Mariette, le grand savant dont la renommée universelle avait assuré pendant un quart de siècle le prestige de la France en Égypte venait d'être enlevé en une seconde à l'admiration du monde savant, à l'affection de ses confrères, à la tendresse des siens.

L'an dernier, à pareille date, je vous lisais sa dernière œuvre, l'éloge qu'il avait composé de Bréal, afin qu'en un adieu suprême l'écho de sa parole résonnât encore à vos oreilles. Aujourd'hui, c'est son image que je veux évoquer devant vous avant qu'elle s'estompe dans le recul du temps [1].

Gaston-Camille-Charles Maspero était né à Paris, le 23 juin 1846. D'origine italienne, mais de nationalité française, il entra comme interne à Louis-le-Grand en 1853 et y fit de fortes études littéraires ; ses succès annuels, soit au lycée même, soit au concours général, en témoignent d'une façon éclatante [2]. Il réussit dans toutes les facultés : en version latine, il obtient des accessits au Concours général en 1859, 1861, 1862, 1863 ; comme vétéran de rhétorique, il mérite en 1864 le second prix de version grecque.

1. La biographie de Maspero a déjà donné lieu, en France et à l'étranger, à un certain nombre d'articles, où j'ai puisé bon nombre de renseignements. Je citerai surtout : Maurice Croiset, *Un grand égyptologue français*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 août 1916 ; Alexandre Moret, *L'œuvre de Gaston Maspero*, dans la *Revue de Paris* du 1er août 1916 ; C. Lagier, *Gaston Maspero, 1846-1916*, dans les *Études des Pères de la Compagnie de Jésus*, 20 septembre 1916. J'ai consulté aussi quatre articles nécrologiques plus courts, insérés l'un par M. Naville dans le *Journal de Genève* du 9 juillet 1916, l'autre par M. Bénédite dans le *Journal des Débats* du 18 juillet 1916, le troisième, par notre confrère M. Cordier, dans la *Correspondance historique et archéologique*, 18 juillet 1916, p. 179 et suivantes, le quatrième par M. E. Breccia dans les *Comptes rendus de l'Académie des Lynx*, 15 avril 1917. M. Bénédite a bien voulu, d'autre part, me donner oralement sur Maspero et son œuvre des détails précieux.

2. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Ferté, proviseur du lycée Louis-le-Grand, que je prie ici d'agréer mes remerciements.

Au lycée, on trouve son nom parmi les lauréats de vers latins, de narration latine, de discours latin, de mathématiques, de chimie, d'histoire naturelle ; à la fin de sa rhétorique, il reçoit le prix des anciens élèves. Mais surtout il aime l'histoire et s'y adonne avec une persévérance qui ne s'est jamais démentie ; dès la classe de huitième, il figure sur le palmarès avec un troisième accessit ; à partir de la quatrième, régulièrement chaque année, de 1858 à 1865, son nom apparaît en tête de liste, avec le premier prix. Ainsi s'annonçait pour lui l'avenir.

En 1865, âgé de dix-neuf ans, il était admis dans un bon rang à l'École normale supérieure, en même temps qu'Émile Boutroux et Maurice Croiset, ses futurs confrères à l'Institut ; il y retrouvait d'autres de nos confrères, entrés l'année précédente : Alfred Croiset, Espinas, Ditte, Perrier, et liait avec eux une solide amitié. Reçu licencié en 1866, il put l'année suivante se livrer entièrement à son penchant pour l'histoire. Déjà il s'était initié à l'égyptologie, sans maître, à la lumière de quelques mémoires de Chabas et d'Emmanuel de Rougé, acquis sur ses économies. On l'avait présenté à ce dernier, qui avait encouragé sa vocation naissante ; il s'y adonnait en secret ; « les langues orientales n'étant pas en faveur à l'école », il devait « se cacher de ses directeurs pour se livrer à sa passion égyptienne ». C'est qu'à cette époque l'École normale était regardée par les autorités universitaires essentiellement comme un séminaire d'enseignement secondaire et que la direction faisait passer avant tout, et même à l'exclusion de tout le reste, la préparation technique aux examens de professorat. Heureusement pour la science et pour Maspero, certains maîtres d'alors s'inspiraient d'idées bien différentes ; de ce nombre était Ernest Desjardins, à qui plus d'un, dans notre génération, a dû sa vocation. Celui-ci lui rendit un service dont il ne prévoyait assurément pas toutes les conséquences. Mariette, de passage à Paris pour

organiser l'Exposition de 1867, dînait un jour chez son ami Desjardins ; avec lui avaient été conviés deux des élèves de troisième année, qui préparaient leur agrégation d'histoire, Van den Berg et Mamet. Au cours de la conversation, ils vinrent à lui parler de leur camarade Maspero et « de l'amour immodéré qu'il marquait pour les hiéroglyphes ». Ils lui révélèrent qu'il travaillait seul, sans autre recueil de documents que les *Monuments* de Champollion et la *Description de l'Égypte* ; qu'il s'était fabriqué une grammaire et un dictionnaire et qu'il expliquait sans hésiter tout ce qu'il y avait, les uns disaient sur l'obélisque, les autres sur les stèles du Louvre. Mariette s'était montré assez sceptique, mais Desjardins était venu à la rescousse et avait déclaré « que son élève était capable de traduire n'importe quel texte inédit en huit jours, d'un bout à l'autre[1] ». Pour éprouver le novice, Mariette lui fit parvenir la copie d'un texte qui venait d'être découvert, « la stèle du Songe », et ses camarades le sommèrent « pour l'honneur de l'École » de tenir l'engagement pris par son maître. Huit jours après, la traduction était prête, au grand étonnement de Mariette. « Ce jeune homme, promet, dit-il, un égyptologue de première force, au moins comme philologie. Il faut qu'il continue. »

La politique faillit en décider autrement. Le 20 juin 1867, Sainte-Beuve avait prononcé au Sénat un discours sur la liberté de penser, qui avait soulevé dans la jeunesse et en particulier à l'École normale un vif enthousiasme. Or il venait d'envoyer aux Normaliens un de ses ouvrages pour leur loterie de bienfaisance ; ceux-ci crurent devoir, en le remerciant, le féliciter de son attitude. La lettre qu'ils lui écrivirent à ce propos fut imprudemment communiquée à Étienne Arago, qui s'empressa de la publier, trop heureux de l'aubaine. Le ministère s'émut d'une initiative qui

1. *Bibliothèque égyptologique*, t. III (avant-propos).

semblait un acte d'insubordination et donna l'ordre de rechercher le rédacteur de l'adresse ; on le trouva : il fut exclu aussitôt de l'École. La mesure ne pouvait que soulever les protestations de ses camarades ; avec un peu moins d'emballement de leur part, un peu plus d'adresse du côté de l'administration, les choses auraient pu s'arranger ; elles s'envenimèrent. « A un mot d'ordre donné, a écrit Nisard dans ses *Souvenirs* [1], les élèves sortirent en silence de la maison, et, chose triste à dire, ce fut un chef de section — en ce temps-là, il n'était pas encore notre confrère — qui, malgré la résistance du concierge, ouvrit lui-même la porte à ses camarades. » La réponse ne se fit pas attendre : un arrêté du ministre Duruy licencia l'École « pour avoir censuré les délibérations d'un grand corps de l'État et avoir publié cette censure ». A la rentrée suivante, nul ne fut admis à reprendre sa place sans avoir signé une formule de rétractation. Maspero, résistant aux pressions les plus vives et les plus flatteuses et n'écoutant que sa conscience, refusa de se soumettre : c'était renoncer à toute situation dans l'Université pour le présent et pour l'avenir.

On devine aisément ce qu'il allait lui falloir d'énergie pour faire face aux difficultés de la vie matérielle, sans pourtant renoncer à ses chères études d'égyptologie ; il se résigna aux besognes les plus ingrates, jusqu'à devenir correcteur dans une imprimerie. Une circonstance fortuite lui vint heureusement en aide. Un jour qu'il se trouvait dans le cabinet d'Egger, un excellent patron dont l'appui ne lui fit jamais défaut, celui-ci reçut la visite du fondé de pouvoir d'un Américain de Montevideo, M. Vicente Fidel Lopez, lequel cherchait un philologue qui pût l'aider à terminer ses travaux sur le quichua, une des langues du Pérou. M. Lopez se persuadait, et voulait persuader aux autres, que c'était « une langue qui s'était détachée du rameau

1. P. 63.

central à une époque où les Aryens n'avaient pas encore adopté le système flexionnel, c'est-à-dire une langue aryenne agglomérante ». On allouait une somme assez ronde à celui qui consentirait à venir rendre à l'érudit étranger le service qu'il réclamait. Egger, se tournant vers Maspero, lui demanda s'il accepterait cette situation inespérée, et l'affaire fut conclue sans retard. Au début de 1868, l'ex-normalien s'installait en Uruguay. Il se mit consciencieusement à l'œuvre et ne tarda pas à constater que la thèse qu'il avait à exposer était radicalement fausse ; il lui restait à faire de son mieux pour concilier cette constatation avec la mission qu'il avait acceptée. « M. Lopez et moi, écrivait-il[1] à Egger, le 14 avril 1868, nous avons hâte d'en finir avec ce travail pour des raisons un peu différentes, comme vous le pensez bien. M. Lopez, à qui la politique prend de plus en plus tout son temps, est pressé de publier ce qu'il prend pour une découverte féconde et inattendue. Il compte sur une certaine résistance, mais est convaincu intérieurement que les savants européens finiront par laisser de côté certains préjugés linguistiques et par se rendre à l'évidence de ses preuves. Pour ma part, l'étude que j'ai faite du quichua m'a laissé persuadé du peu de fondement de toute cette doctrine... J'ai tout essayé pour le détromper... ; mais j'ai dû renoncer à l'espoir de le convaincre. Ce qui restera, du moins, de cet effort sera un résultat contraire à ce qu'il espère : la preuve de l'origine non aryenne de la langue péruvienne. »

Il ne se serait probablement pas consolé de tant de temps passé à des études si éloignées des siennes, s'il n'avait trouvé moyen de s'occuper, à ses moments perdus, de ses hiéroglyphes et aussi de songer à ses thèses de doctorat, qu'il ne devait passer cependant que quatre années plus tard.

1. Les lettres que je vais citer m'ont été fort obligeamment communiquées par M. Max Egger : je tiens à lui exprimer ici toute ma gratitude.

Sa tâche achevée, qu'allait-il devenir ? On lui offrit, nous apprend notre confrère M. Cordier, la place de bibliothécaire à Buenos-Aires. Il hésita quelque peu : la situation assurait matériellement son existence, mais elle entravait la carrière scientifique qu'il rêvait. Il se décida à rentrer en France. C'était à la fin de l'année 1868. L'École des Hautes Études venait d'être fondée par Duruy et l'enseignement de l'égyptologie y avait été confié à de Rougé. Celui-ci tenait Maspero en telle estime qu'il songea aussitôt à se l'adjoindre comme second ; il lui proposa donc de lui faire attribuer le poste de répétiteur. La nomination ne souleva aucune objection : elle décida de l'avenir du jeune savant. Mais les émoluments attachés à la place suffisaient à peine à nourrir même le plus modeste des étudiants. Pour les arrondir, Maspero dut accepter des leçons particulières et professer l'histoire dans des cours libres. Une autre source de gain s'offrit aussi à lui. En ce temps-là, les caractères hiéroglyphiques étaient encore presque inconnus dans les imprimeries ; on se contentait pour l'ordinaire de faire autographier les articles ou les livres d'égyptologie que l'on voulait publier. Pour une pareille besogne, il fallait à la fois une plume habile et des yeux habitués aux hiéroglyphes, ce qui était précisément le cas de Maspero. C'est ainsi qu'il copia, pour l'impression, tout le deuxième volume des *Notices manuscrites* de Champollion ; occupation qui lui donna le moyen de vivre moins à l'étroit et aussi d'acheter les livres de fonds nécessaires à un égyptologue ; elle lui apporta en outre, jusque dans les moindres détails, une connaissance incomparable de l'Égypte monumentale et lui permit d'acquérir dans la copie des inscriptions une habileté peu commune.

Un an après éclatait la guerre de 1870. Maspero servit le pays dans la garde mobile ; comme tel, il prit part à la bataille de Montretout. La paix conclue, la guerre civile apaisée, il revint à ses études. En 1872, il soutenait ses

thèses en Sorbonne. Dans l'une, il traitait du *genre épistolaire chez les anciens Égyptiens* ; l'autre était intitulée : *De Carchemis oppidi situ et historia antiquissima.* Ce n'était pas sans une certaine appréhension qu'il se présentait devant la Faculté avec des sujets aussi étrangers aux usages, strictement classiques, adoptés à cette époque par les candidats et leurs juges ; il se demandait quel accueil serait fait à son audacieuse innovation. Il avait songé à désarmer le jury par un subterfuge dont il confiait le projet à Egger, dans une des lettres précédemment citées : « Je pense, écrivait-il, que pour me faire entièrement pardonner mon excursion dans les régions de l'Orient, il me faut, plus que tout autre, faire preuve de science classique. Je voudrais donc, au lieu d'écrire ma seconde thèse en latin, la composer en grec. Il y a, si je ne me trompe, un certain nombre d'exemples de ce fait... Si vous approuvez cette idée, je suis prêt à la mettre à exécution. J'ai toujours eu, quant à moi, plus de goût pour le grec que pour le latin, et du temps même où j'étais au collège Louis-le-Grand, je me souviens avoir causé quelque étonnement à M. Perrot, qui était alors mon professeur de rhétorique, en lui apportant un discours grec au lieu du discours latin qu'il m'avait demandé. »

Il est probable que son maître ne l'encouragea pas à briser ainsi avec la tradition : la thèse fut, selon la coutume, écrite en latin.

Le 27 décembre de cette même année 1872, mourait de Rougé ; sa mort laissait vacante la chaire d'égyptologie du Collège de France, créé pour le génie de Champollion, illustrée après lui par la science de Letronne et de Charles Lenormant, et où, depuis douze ans, de Rougé professait avec éclat. Il fallait lui trouver un digne successeur ; on songea à Mariette et à Chabas ; tous deux s'effacèrent devant Maspero. Le jeune répétiteur à l'École des Hautes Études fut proposé à l'agrément du ministre par l'assem-

blée des professeurs, à un âge où tant d'autres commencent à peine leur carrière scientifique. Le ministre hésita quelques jours à confirmer un choix que l'on aurait pu taxer de prématuré ; après réflexion, il nomma d'abord Maspero chargé de cours, mais pour le titulariser, un an après, dans une chaire qu'il devait occuper pendant quarante-quatre années.

Les premières leçons portèrent sur les institutions de l'ancien empire et sur les peintures funéraires des tombeaux thébains. Ceux qui y assistèrent en ont gardé un vif souvenir. C'est qu'à une érudition très étendue, qu'il tenait de son éducation normalienne, de sa curiosité toujours en éveil, de sa merveilleuse mémoire, Maspero joignait une forme infiniment agréable et captivante ; la douceur même de la voix qui ne s'élevait jamais très haut, mais qui savait s'imposer par sa netteté comme aussi par une sorte de caresse naturelle, doublait l'autorité de la parole. Tout cela devait assurer et assura au jeune professeur un légitime succès, qu'il retrouva jusqu'aux derniers jours de son enseignement. Ce que fut cet enseignement, l'administrateur du Collège, notre confrère M. Maurice Croiset, l'a dit en termes excellents que je ne saurais mieux faire que de vous rappeler. « Dans ses leçons, il exposait en général soit les résultats de ses études personnelles, soit ceux des plus récentes découvertes, discutant les questions douteuses, développant ses propres vues, à l'aide des textes qu'il traduisait et commentait. Ceux dont il avait à faire usage étaient souvent des textes non interprétés encore, dont beaucoup de parties étaient extrêmement obscures, sinon inintelligibles, pour les meilleurs égyptologues. Maspero s'attaquait hardiment aux difficultés, sans craindre de compromettre son autorité de savant dans des tentatives nécessairement conjecturales. Il croyait au raisonnement bien conduit. Sa méthode con-

sistait à étudier successivement les diverses interprétations possibles, à éliminer, par une critique serrée, celles qu'il jugeait inacceptables, à mener ainsi les esprits, à travers une série de déductions coordonnées et progressives, vers la seule qui lui parût vraiment satisfaisante. Il y avait, dans sa manière de faire, de la loyauté, de la hardiesse, de la confiance en la raison. Il y mêlait souvent des intuitions heureuses. Et, à supposer que la solution proposée ne fût pas définitive, la démonstration en elle-même constituait une leçon excellente, qui, d'ailleurs, avait fait surgir, chemin faisant, quantité d'aperçus ingénieux, de suggestions profitables. »

Son activité, cependant, allait trouver l'occasion de s'exercer sur un autre terrain, sur le sol même dont il connaissait si bien l'histoire et les antiquités, sans avoir jamais eu l'occasion de prendre directement contact avec lui. Depuis longtemps, il méditait de faire créer en Égypte une école, semblable à celles d'Athènes et de Rome, où les jeunes gens pussent aller compléter leurs études par la connaissance du pays et s'initier à l'archéologie, non plus théorique, mais militante. D'autre part, Mariette, directeur des fouilles et du Musée de Boulaq, était très sérieusement malade, et l'on pouvait craindre qu'à sa mort la situation ne passât à un étranger s'il ne se trouvait pas sur place un savant français prêt à recueillir la succession. M. Xavier Charmes, alors directeur du secrétariat au Ministère de l'instruction publique, dont l'œuvre fut si féconde à cette époque pour la science française, pensa que le seul moyen de conjurer le danger était de créer, sans tarder, au Caire, une mission permanente. Maspero traça le plan de la future institution, Renan apporta quelques suggestions personnelles ; le ministre approuva et chargea de la direction celui dont le nom s'imposait à tous et dont la notoriété pouvait éviter toute compétition. L'Institut nouveau comprenait, outre le directeur, « trois catégories de personnes dont les

diverses spécialités réunies devaient former un tout complet : des membres d'une section d'archéologie égyptienne antique, des membres d'une section d'archéologie sémitique et des langues de l'Orient musulman, enfin des artistes [1] ».

La colonie débarqua au Caire au début de janvier 1881 ; le 18 du même mois, Mariette mourait. Maspero a longuement raconté les derniers moments de son prédécesseur dans la notice qu'il lui a consacrée [2] ; sous le coup même de l'événement, il écrivait à Egger, le 14 février : « Je suis arrivé à temps pour voir encore le pauvre Mariette ; un accès de fièvre, qui m'a tenu deux jours au lit, m'a empêché de lui rendre visite aussi souvent que je l'aurais voulu ; mais j'ai pu causer longuement trois fois avec lui et lui faire vos amitiés. Il est mort le 18 janvier, à 7 heures 40 du soir, après huit jours d'agonie ; il n'a perdu connaissance que pendant les dernières heures, si même il l'a perdue. La vue s'est éteinte la première, puis l'ouïe, et nous avons pu rester dans sa chambre, le dernier jour de sa vie, sans qu'il reconnût ou entendît quoi que ce soit. On lui a célébré des funérailles magnifiques et il repose dans le jardin de son musée, au pied de la statue de Kêphrên. »

Le 8 février suivant, grâce à l'appui de notre consul général, Maspero était nommé directeur du Musée de Boulaq et des fouilles khédiviales. La France, malgré la compétition très sérieuse de l'Allemagne, restait maîtresse de la situation. A cette date, un mois à peine après que la mission avait pris pied sur la terre d'Égypte, l'École du Caire était déjà installée, du moins provisoirement. « Notre École, écrivait Maspero à Egger dans la même lettre, commence à prendre tournure. Je l'ai logée dans

1. *Mission permanente du Caire* (*Institut d'archéologie orientale*), 1883, 4°.

2. *Bibliothèque égyptologique*, t. XVIII, p. CCXXI.

une maison turque vert-pistache, entre deux ruelles. Je suis au premier avec deux chambres d'hôte ; l'École est au second avec un escalier indépendant. Nous possédons en commun un jardinet avec jet d'eau et une terrasse d'où l'on a le plus beau panorama qu'on puisse rêver. A l'horizon, les trois grandes Pyramides, aussi nettes que si elles fussent à mille mètres au lieu d'être à trois lieues ; de l'autre côté, la citadelle, des collines de décombres et les pentes du Mokattam ; entre les deux, le Caire, dominé par une véritable forêt de minarets. »

Voilà évidemment un début modeste ; l'essentiel était que l'École existât et donnât signe de vie, et que les membres se missent en mesure de faire honneur à la tâche qu'ils avaient assumée. Dès cette année 1881, Maspero entreprit avec eux une tournée d'exploration. L'un d'eux, M. Loret, a bien voulu me conter cette première visite de son directeur au pays dont il devenait le chef archéologique. « Maspero, Bouriant et moi venions en Égypte pour la première fois. C'était donc pour nous un voyage de découverte ; nous devions remonter le Nil jusqu'à la première cataracte. Or, et c'est là le souvenir qui m'a tant frappé, M. Maspero tint expressément, dans notre intérêt, à ce que nous fissions le voyage non en égyptologues, mais en touristes ; *interdiction absolue de copier en cours de route un seule signe hiéroglyphique.* Cruel supplice de Tantale ! M. Maspero nous donnait l'exemple, non sans lutte contre lui-même, et nous prenions tous un air impassible devant les plus alléchantes inscriptions.

« Admirons, nous disait-il, prenons seulement, cette fois, une connaissance générale du pays. Observons tout soigneusement. Tâchons de voir, le plus possible, et de voir nettement. Imprégnons nos yeux de toutes les choses d'Égypte. Puis, nous laisserons se tasser nos impressions et nos souvenirs, et, l'an prochain, nous serons bien mieux préparés à copier des textes, et à les bien copier. »

« La dahabiéh voguait lentement, à égale distance des deux rives du Nil. Les villages, les plaines, les bois de dattiers passaient sous nos yeux. Des ruines, un site célèbre : on amarrait et on allait contempler. Chaque soir, au soleil couchant, le bateau s'arrêtait pour passer la nuit, devant quelque village ignoré. Les fellahs accouraient et nous prenions avec eux nos premières leçons pratiques d'arabe parlé.

« J'ai bien souvent, depuis, parcouru l'Égypte d'un bout à l'autre. Jamais je n'ai retrouvé l'impression délicieuse de ce premier voyage, fait en touristes, et que M. Maspero a su nous rendre si attrayant, et si profitable pour toute la vie, en nous interdisant de copier des hiéroglyphes et en ne nous permettant que de *regarder*. »

Cette nécessité de connaître à fond l'Égypte moderne pour comprendre l'Égypte ancienne, Maspero l'a proclamée toute sa vie ; il l'a prouvée par son exemple et par ses écrits : je vous en donnerai des preuves tout à l'heure.

Il n'était guère possible, cependant, qu'il menât de front les affaires de l'Égypte et celles de la France ; il dut abandonner la direction matérielle de la mission à M. E. Lefébure, sans renoncer à la direction scientifique, où nul ne pouvait le remplacer.

Il lui fallait avant tout poursuivre l'œuvre de son illustre prédécesseur ; il s'y employa sans tarder et avec le plus grand succès.

Mariette ne voulait pas croire qu'il y eût intérêt à interroger les pyramides de Memphis, parce que l'on avait à peu près la certitude que la chambre intérieure ne contenait pas d'inscriptions. Maspero était d'un avis contraire. En 1880, il avait obtenu que le Service des fouilles tentât l'aventure, et dès le début des travaux on avait découvert tout un couloir tapissé d'hiéroglyphes. A peine appelé à remplacer Mariette, il reprit les recherches. Successivement il ouvrit la tombe d'Ounas, celle de Pepi II, celle de Teti III,

rois de la cinquième et sixième dynasties. « En moins d'un an, cinq des soi-disant pyramides muettes de Saqqarah avaient parlé... On ne connaissait jusque là aucun texte développé qui remontât d'une façon certaine jusqu'au temps de l'ancien Empire ; on possédait maintenant 4.000 lignes au moins d'hymnes et de formules dont la plupart avaient été rédigées pour la première fois aux temps antéhistoriques de l'Égypte. On savait aussi désormais la disposition des parties dont se composait une tombe royale [1]. » L'énergie perspicace du nouveau venu avait eu raison contre la prudence quelque peu sceptique du vétéran de l'archéologie égyptienne.

Elle trouva bientôt une nouvelle occasion de donner sa mesure. Depuis quelques années, les marchands d'antiquités offraient à qui voulait les acheter des objets, portant le nom des pharaons de la XVIIIe dynastie et des périodes suivantes, qui ne pouvaient provenir que de fouilles clandestines, particulièrement regrettables en l'espèce.

« Mariette, préoccupé de l'apparition de ces documents précieux, prit aussitôt les mesures nécessaires pour en rechercher la provenance, et il chargea le vieux Khalil-Sakkar, alors rêis des fouilles à Karnak, d'ouvrir une enquête. Il ne tarda pas à apprendre qu'un certain Mohammed Abd-er-Rassoul, du village de Chéîkh Abd-el-Gournah, avait, aidé de ses frères, mis la main sur un puits rempli d'antiquités : il avait averti un nommé Moustapha Aga-Ayad, agent consulaire d'Angleterre et de Belgique à Louxor, et celui-ci écoulait la marchandise sous le couvert de l'immunité diplomatique. Khalil-Sakkar ne réussit pas, d'ailleurs, à découvrir l'endroit, et le pillage continua... Déterminer l'emplacement de cette tombe mystérieuse fut l'un des principaux objets du voyage que Maspero entreprit dans la Haute-Égypte au mois de mars et d'avril 1881. Un point lui était acquis, le nom des maîtres du secret :

1. *Bibliothèque égyptologique*, t. I, p. 145.

Abd-er-Rassoul Ahmed de Chéîkh Abd-el-Gournah et Moustapha Aga-Ayad ; ce dernier échappant aux poursuites, il se rejeta sur l'autre et il l'arrêta de sa propre main le 4 avril. Abd-er-Rassoul Ahmed, naturellement, nia les faits ; toutefois le témoignage des voyageurs européens était si précis que, malgré ses dénégations, le 6 avril, Maspero l'expédia à Kénéh, comme prévenu d'avoir découvert le tombeau de Panatmou Ier sans en aviser le Service et de s'être approprié illégalement le contenu. Le moudir Daoud Pacha instruisit le procès avec dureté, mais les interrogations et les débats eurent pour résultat unique de provoquer de nombreuses dépositions favorables à l'accusé. Les notables de Gournah déclarèrent, sous la foi du serment, qu'Abd-er-Rassoul Ahmed n'avait jamais fouillé et ne fouillerait jamais, qu'il était incapable de détourner le moindre objet antique, à plus forte raison de violer une tombe royale. Pour le moment, le Service n'avait rien à opposer que la parole d'étrangers absents : Abd-er-Rassoul Ahmed fut rendu provisoirement à la liberté sous la garantie de deux de ses compères. Mais son arrestation, les deux mois d'emprisonnement qu'il avait subis, la vigueur avec laquelle l'enquête avait été conduite, la conviction où l'on était que l'affaire reprendrait avaient donné à réfléchir aux coupables. La discorde se mit dans la bande. Après un mois de discussions et de querelles, l'aîné d'entre eux, Mohammed Ahmed Abd-er-Rassoul se rendit à Kénéh secrètement et avoua tout au moudir qui en référa au ministre de l'intérieur. Sur un ordre du Ministère des travaux publics, un conservateur du Musée, Brugsch-Bey, fut dépêché à Thèbes ; il partit le 1er juillet, et le 5, Mohammed le conduisait au caveau funéraire[1]. »

On sait la suite, car la découverte eut à ce moment un immense retentissement ; toutes les revues savantes en

1. *Guide du visiteur au Musée du Caire*, 4e éd., p. 463.

parlèrent et Maspero lui-même vous en a entretenus à cette place. La cachette de Deir-el-Bahari rendit les cercueils et les momies de familles entières de pharaons et des pharaons les plus illustres, Thoutmès III, Seti Ier et le grand Ramsès II, celui que les Grecs appelèrent Sésostris. On sait aussi que les cercueils ainsi retrouvés furent ouverts cinq ans après en présence du khédive et que l'examen de leur contenu amena les constatations les plus curieuses. Maspero pouvait dire devant vous avec fierté : « L'Égypte est vraiment la terre des merveilles... ; elle nous rend les hommes mêmes qui ont érigé les monuments et fait l'histoire. Les grands souverains ne sont plus des noms détachés de toute forme et flottants dans l'imagination, sans couleurs et sans contours ; on les voit, on les touche, on mesure leur taille, on jauge la capacité de leur cerveau ; on sait quelle était la coupe de leur nez et de leur bouche, s'ils étaient chauves, s'ils avaient quelque infirmité secrète, et, comme s'il s'agissait d'un contemporain, on publie leur portrait d'après nature, en photographie [1]. »

En même temps, il préparait ou commençait des fouilles sur plusieurs points : à El-Amarna, à Ptolémaïs, à Thèbes et aux environs, à Akmim, à Eléphantine ; il continuait celles de Mariette à Abydos et à Edfou ; il entreprenait de consolider Karnak, de déblayer une fois de plus le sphinx de Giseh pour savoir si son soubassement ne recélait pas des tombes ; tout cela au milieu d'embarras matériels de toute sorte, au prix de luttes continuelles avec les indigènes ; il y employait non seulement toute sa science, mais toute son habileté, qui n'était pas moindre. Ce qu'il dut en dépenser pour pouvoir s'attaquer aux restes de Louxor, il nous l'a conté lui-même.

« Le temple, en partie déblayé au commencement du XIXe siècle, s'était presque entièrement recouvert de

1. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1886, p. 594.

maisons. La première cour, les portiques qui l'entourent disparaissaient plus qu'à moitié sous un amas de huttes ; 30 maisons et 80 paillotes s'appuyaient au fût des colonnes, se collaient le long des murailles ; les deux minarets de la mosquée d'Abou'l Haggag dominaient tant bien que mal cet ensemble malpropre. Sous la grande colonnade, l'agence consulaire d'Angleterre. La façade orientale était masquée par la caserne de gendarmerie, la prison, la poste, les magasins du gouvernement, la maison de France. Derrière, un terrain vague avec des parcs à moutons et à chèvres. Toutes les portions de colonnes ou de murailles qui n'étaient pas protégées par les constructions modernes servaient de carrières aux habitants [1]. »

Il fallut d'abord exproprier toutes ces constructions. Les négociations durèrent trois ans et les fouilles commencèrent. Mais alors surgirent de nouvelles difficultés. La plupart des familles expropriées, après avoir accepté joyeusement l'indemnité, refusaient de vider les lieux ; l'ordre d'évacuation envoyé à deux fois n'avait pas été pris en considération. Un peu d'énergie eut bientôt raison de leur mauvais vouloir. Puis ce furent les hommes de la localité qui refusèrent de travailler. On enrôla des ouvriers ailleurs. Les mécontents, au lieu de désarmer, essayèrent d'éloigner par la violence ceux qu'on avait embauchés à leur place. L'un d'eux, surpris par Maspero à lancer des pierres sur les travailleurs, fut saisi et condamné, non sans peine, à la prison. Cette leçon coupa court à toute tentative de révolte.

Ce faisant, Maspero montrait qu'il connaissait bien les Orientaux ; on ne saurait, la plupart du temps, rien obtenir d'eux que par une énergie soutenue ; mais il savait aussi qu'on peut, sans danger pour son autorité, se montrer doux et charitable envers les faibles ; il n'y manquait pas : « J'ai cru, écrivait-il, au Comité qui avait ouvert à Paris

1. *Bibliothèque égyptologique*, t. I, p. 190.

une souscription pour aider ses fouilles, pouvoir disposer de 1.500 francs environ pour aider les familles pauvres ; par exemple, j'ai reconstruit sur un terrain nouveau la masure d'un vieillard boiteux et sans enfant ; j'ai remis 120 francs à une femme infirme dont le mari vient d'être tué au Soudan et qui n'avait plus aucun parent pour l'aider dans son déménagement ; j'ai partagé 700 francs entre deux ouvriers blessés grièvement par la chute d'un bloc. C'en est déjà assez de chasser les gens de la place où ils étaient nés et où ils comptaient mourir : partout où l'expropriation aurait amené la misère, j'ai pensé que les souscripteurs m'approuveraient de consentir à un sacrifice d'argent. »

Les souscripteurs eussent été mal venus de se plaindre : à la fin de la campagne, le sanctuaire d'Aménophis III était entièrement déblayé.

Entre temps, il s'occupait à réorganiser le Musée où il faisait à l'archéologie grecque de toutes les époques une place que Mariette lui avait par trop mesurée. « J'ai été longtemps retardé, écrivait-il encore à Egger, le 7 janvier 1884, par l'organisation de la salle grecque : Mariette n'aimait pas les monuments grecs et les rejetait systématiquement. Aujourd'hui, j'ai ramassé près de cent inscriptions, dont plusieurs importantes, une quinzaine de statues, dont deux ou trois d'assez beau style, près de deux cents figurines en terre cuite, dont quelques-unes sont presque aussi fines que celles de Tanagra. On peut déjà se former une idée d'après cela de ce qu'a été la civilisation grecque en Egypte. J'ai récolté de plus environ deux cents ostraka grecs à Karnak, à Louxor, à Edfou, comme à Eléphantine. J'ai tenu aussi à montrer comment l'hellénisme avait fini entre les mains des chrétiens d'Egypte, comment le grec avait disparu devant le copte, et j'ai formé un musée copte d'une centaine de pièces, qui est des plus instructifs à cet égard. » On reconnaît là l'historien à l'esprit large et éclairé qu'était Maspero.

Telle fut l'œuvre féconde qui occupa son activité de 1881 à 1886. Et pourtant il s'était trouvé aux prises avec des complications et des dangers qui auraient pu décourager un moins vaillant. En 1882 éclatait la révolte d'Arabi Pacha dont les visées politiques réveillèrent le fanatisme musulman et amenèrent l'intervention militaire de l'Angleterre. En vain Maspero demandait-il à Paris des ordres ou tout au moins des directions ; laissé, avec sa famille et les membres de son école, sans instructions comme sans argent, il dut prendre, pour sauver leur vie, des mesures plus énergiques. En 1883, le choléra succédait à la révolte et jetait de nouveau le trouble dans le pays. Ni l'effervescence des hommes, ni les menaces de l'épidémie n'empêchèrent Maspero de réaliser la tâche qu'il s'était imposée.

Aussi ne pouviez-vous mieux faire, Messieurs, pour consacrer son succès, que de l'accueillir dans vos rangs. Il fut élu membre de notre Académie le 30 novembre 1883. Cette élection demeurera célèbre dans notre histoire anecdotique. Votre choix était tellement assuré d'avance que beaucoup d'entre vous, pour préparer l'avenir, crurent pouvoir, à un premier tour, donner leur suffrage à l'un des meilleurs amis de Maspero. Or il se trouva que votre bienveillance dépassa la mesure, et l'on put croire un instant que l'égyptologie allait être battue par le byzantinisme. L'émoi fut grand, surtout dans le cœur de celui qui faillit triompher. Le second tour remit toutes les choses en place. Ce choix honorait l'Académie qui s'adjoignait ainsi le maître incontesté des études égyptiennes et conférait à celui qui avait pour mission de représenter la France sur les bords du Nil plus d'éclat avec plus d'autorité.

Mais les pays d'Orient ne permettent pas à l'homme une activité soutenue. Les indigènes le savent et en profitent ; les Européens veulent l'ignorer et en pâtissent. Maspero en fit une première fois l'épreuve ; en 1885, sa santé et celle de Mme Maspero, pareillement ébranlées,

l'obligèrent à rentrer en France pour prendre du repos, ou, plus justement, pour changer d'activité : le fouilleur allait faire place au professeur et à l'écrivain. Il reprit ses leçons du Collège de France et de l'École des Hautes Études, entouré d'une couronne de jeunes savants, aujourd'hui devenus des maîtres à leur tour, dont quelques-uns siègent parmi nous. Des étudiants étrangers venaient s'asseoir à côté d'eux ; ils étaient fiers de pouvoir se dire élèves de celui qui incarnait à leurs yeux la science égyptologique ; sa réputation était universelle ; et pourtant il n'avait encore que quarante ans. Aussi, comme écrit spirituellement un de ceux qui fréquentaient alors son cours le plus assidûment, « les auditeurs erratiques qui le découvraient par hasard le lundi et le mercredi dans la fameuse salle 3 du Collège de France étaient stupéfaits de ne pas le voir sous les traits d'un vieillard ».

Un vieillard, il ne l'était que par l'expérience et l'étendue des connaissances. Les publications où il se prodigua pendant les treize années suivantes en fournissent la preuve éclatante. C'est la période la plus féconde de sa vie d'écrivain scientifique. C'est celle durant laquelle il publie ses *Contes populaires de l'Égypte ancienne* [1] avec une introduction développée qui étudie les différents contes connus alors, discute leur valeur, montre leur ancienneté et met en relief leur fidélité dans la peinture des coutumes locales ; celle où il nous donne l'*Archéologie égyptienne* [2], pour la *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts*, excellent résumé de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et des arts industriels du pays ; où il transcrit et traduit les *Inscriptions des Pyramides de Saqqarah*, œuvre de divination, au dire des égyptologues, admirée sans réserve par ses rivaux, et qui restera peut-être son plus beau titre aux

1. Paris, 1884, in-8°.
2. Paris, 1887, in-8°.

yeux de la postérité[1]. « Tout était difficulté dans ces textes archaïques : l'écriture, qui offrait un grand nombre de signes inconnus, le vocabulaire, rempli de mots nouveaux, la grammaire, différente de celle de l'époque postérieure ; les concepts religieux qu'ils traduisaient, où les mythes se mêlaient aux formules magiques et aux systèmes théologiques et dont on ne pouvait saisir la valeur sans une connaissance approfondie des autres textes religieux analogues et de la religion égyptienne elle-même, à toutes les périodes et dans toutes les parties du pays. » C'est l'époque aussi où il fournit des articles et un grand nombre de revues, le *Journal asiatique*, le *Journal des savants*, la *Revue de la Société des études juives*, la *Revue de l'histoire des religions*, l'*Annuaire du Musée Guimet*, la *Revue critique*, dont les lecteurs sont tenus par lui au courant des publications et des théories nouvelles, et même à des périodiques étrangers. C'est l'époque encore où Amélineau prétendant que les dieux égyptiens n'étaient que d'anciens rois divinisés et qu'il venait de retrouver les tombes d'Osiris, de Seth et d'Horus, il élève contre cette assertion une vigoureuse protestation ; l'époque où il oppose énergiquement sa doctrine à celle d'Adolf Erman et de l'école de Berlin, qui appliquait à l'égyptien le traitement philologique institué pour les langues sémitiques, et ramenait sa structure à des mots formés exclusivement d'une charpente de consonnes ; celle où il prend position contre Borchardt et ses adeptes, qui reviennent, en se basant sur la découverte d'un papyrus, à la théorie déjà ancienne des computs courts et raccourcissent la chronologie égyptienne de plus d'un millénaire. C'est aussi l'époque où il commence et poursuit durant trois années consécutives la publication de sa grande *Histoire des peuples de l'Orient*[2], œuvre consi-

1. Le Caire, 1894, in-4.
2. Paris, 1895-1899, in-8.

dérable, qui a rendu son nom célèbre en dehors du monde des érudits. Ce monument, il le préparait depuis longtemps ; il en avait tracé l'esquisse dans un manuel paru en 1875 sous le même titre. Dans ce petit livre, il avait, bien plus qu'on ne faisait jusque là, donné place, à côté des événements eux-mêmes, à côté des batailles et des luttes politiques, aux arts, à l'industrie, aux coutumes, à la vie journalière des différents peuples dont il retraçait les destinées. Pendant vingt ans de suite, il avait travaillé à compléter cette première esquisse, à la développer, à en éclairer les parties encore obscures à l'aide de documents nouveaux et d'études personnelles ; les résultats des recherches qu'il poursuivait ainsi nourrissaient ses cours et remplissaient les revues ; il les a réunis, pour la plupart, sous le titre d'*Études égyptiennes* (publiées d'abord dans le *Journal asiatique*) et sous celui d'*Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes* (dans la *Bibliothèque égyptologique*) ; ils embrassent toutes les périodes de l'histoire d'Égypte ; ils touchent à tous les sujets : campagnes guerrières, administration, géographie, vie civile et religieuse. En même temps, il se tenait soigneusement au courant des grandes découvertes qui se produisaient à cette époque dans tout l'ancien monde oriental, et, comme il s'était, dans sa jeunesse, familiarisé avec l'hébreu et le cunéiforme, il contrôlait les travaux où elles étaient relatées, les corrigeait au besoin et les reliait avec les siens propres. Une telle érudition, si large à la fois et si profonde, et soutenue par un remarquable talent d'écrivain, fruit de sa forte éducation classique, a rendu possible une entreprise aussi vaste que l'*Histoire des peuples de l'Orient* et en a assuré le succès. Elle lui permit de saisir et de montrer que toutes ces nations, Égyptiens, Chaldéens, Syriens, Mèdes, Perses, dont l'histoire vraie a été déformée par les écrivains grecs, seules sources à peu près que nous possédions autrefois pour les connaître, ne furent pas des unités séparées, vivant

à côté les unes des autres, dans une sorte d'isolement historique, mais les représentants de civilisations voisines, dont les relations constantes, les alliances ou les luttes constituent pendant des siècles la vie de l'humanité dans cette partie du monde. Cette vue d'ensemble, nourrie par une documentation puissante, qui domine tout le sujet, fait l'originalité et la haute valeur de l'œuvre. Maspero ne nous y présente pas l'histoire des différents peuples de l'Orient, mais bien celle du monde oriental dans ses divers éléments, avec leurs vicissitudes de grandeur et de décadence, leurs réactions les uns sur les autres, leurs périodes alternatives de victoires et de défaites, de conquêtes et de servitude, jusqu'au jour où la Grèce d'Alexandre, forte de leur vieillesse et de leur usure, les enveloppa tous dans le même désastre, pour les amener par là à une vie nouvelle.

Cette période de féconde production scientifique, qu'aucun souci d'administration ne venait troubler, prit fin avec l'année 1899. Ce n'était pas sans un profond regret que Maspero avait quitté l'Égypte en 1886 ; il suivait de loin les recherches et les trouvailles de ceux qui l'avaient remplacé avec un intérêt mêlé quelque peu d'envie ; il caressait, au fond de son cœur, l'espoir de reprendre un jour sa vie active d'autrefois, ses courses sur le Nil, ses visites aux chantiers de fouilles. L'occasion qu'il souhaitait se présenta enfin. Le 20 octobre 1899, notre président annonçait à l'Académie le prochain départ de notre confrère comme directeur des Antiquités et lui offrait les vœux les plus sympathiques de la Compagnie, persuadé « que le succès personnel de l'homme serait en même temps un succès pour la science et pour la patrie ».

La situation avait bien changé dans le pays depuis qu'il l'avait quitté. Au temps de Mariette, le droit de fouiller constituait une sorte de monopole réservé au gouvernement égyptien ; nul ne recevait permission de remuer le sol, hormis ceux qu'il employait. Maspero, lors de sa

première direction, avait entr'ouvert la porte aux savants indépendants français et étrangers ; l'*Egypt Exploration Fund* commençait alors la série des travaux et des publications qui devaient illustrer les noms de Naville, de Flinders Petrie, de Grenfell, de Hunt. Sous ses successeurs, Grébaut, Bouriant, de Morgan, Loret, le service s'était accru, perfectionné, compliqué aussi, ce qui, naturellement, avait entraîné une multiplication du personnel et une grosse augmentation du budget ; et ce n'était encore qu'un début : en 1899, l'administration des fouilles comptait 24 fonctionnaires ; en 1911, le total des employés s'élevait à 197, sans compter les gardiens des monuments répartis dans les différentes régions, dont le nombre montait à 270. Le directeur était maintenant assisté d'un Comité consultatif d'archéologie ; il avait à s'entendre avec lui, à diriger et à surveiller ses subordonnés, à obtenir du Ministère des travaux publics les crédits et les ordres nécessaires à la bonne marche du service, surtout à ménager toutes les susceptibilités, à ne heurter que le moins possible les intérêts, les prétentions et les vanités qui l'entouraient ; l'administrateur devait se doubler constamment d'un diplomate. Maspero était l'homme le plus propre à tenir tête habilement et fermement à toutes ces difficultés et à en triompher.

Pour être assuré, ou à peu près, de la fidélité toujours relative de ses inférieurs, il n'était qu'un moyen : aller voir sur place comment ils se comportaient. Aussi, suivant l'usage qu'il avait inauguré pendant sa première direction, notre confrère consacrait-il chaque année quelques mois, durant l'hiver, à une tournée d'inspection. Il nous a décrit lui-même ce voyage annuel[1] :

« De 1881 à 1886, pendant mon premier séjour, je disposais d'un bateau à vapeur, le *Menchiéh*. C'était une galiote plate, armée d'une machine à qui son type archaïque

1. *Ruines et paysages d'Égypte*, p. 5.

aurait mérité une place au Musée des arts et métiers..... Elle avait fait la navette régulièrement deux fois par mois entre Alexandrie et le Caire, de 1840 à 1860, puis, réformée pour cause de vieillesse, elle avait été remise à neuf en l'honneur du prince Napoléon, lorsque celui-ci visita l'Égypte en 1863. Donnée à Mariette en 1875, après de longs repos à l'arsenal, j'avais hérité d'elle et je l'avais habitée cinq années durant; mais mes successeurs ne surent point la conserver et, à mon retour, je trouvai à sa place une vieille dahabiéh princière, la *Miriam*, de laquelle je me suis accommodé depuis lors. Au début de la campagne, vers le milieu de décembre, je la remorque d'une seule traite jusqu'à l'extrême limite de sa course, Assouan ou Ouadi-Halfah; et de là je m'abandonne au fil de l'eau, secondé quelquefois par le vent, le plus souvent combattu par lui et luttant à la rame jour après jour, afin de gagner quelques kilomètres. »

Il pouvait de la sorte, en un temps relativement court, et en pleine indépendance, examiner tous les chantiers ouverts, explorer les sites peu connus, se tenir au courant des découvertes fortuites, stimuler le zèle de ses agents et les guider de sa vieille expérience, assurer partout l'unité de méthode, gage de succès. Parfois, il emmenait avec lui des étrangers de marque ou des amis, qui recevaient, dans sa maison flottante, l'hospitalité la plus cordiale; notre regretté confrère, le P. Thédenat, a été, vous le savez, un de ces touristes privilégiés.

A vivre ainsi en contact permanent avec la libre nature, et au milieu des indigènes, Maspero se familiarisait chaque jour davantage avec leurs mœurs, leur langue, leurs croyances; plus il les fréquentait, plus il se persuadait que le présent est, en Égypte, comme dans bien d'autres coins de l'Orient, l'image persistante du passé. Rien n'est intéressant, pour qui cherche à se représenter l'aspect des hommes

et des choses d'autrefois, comme les rapprochements de toute sorte qu'il a établis dans les deux livres charmants, composés de la réunion des articles qu'il envoyait régulièrement au *Temps* et au *Journal des Débats*: *Causeries d'Égypte* (1907) et *Ruines et paysages d'Égypte* (1910). Presque à chaque page, le présent et le passé se confondent dans son esprit et s'éclairent l'un par l'autre. Quand il voit ses ouvriers travailler au déblaiement de la salle hypostyle de Karnak, il se reporte aussitôt au temps de Ramsès II : « Des plans de terre disposés par étages pour aller chercher les pierres à 20 mètres de hauteur, des chèvres semblables à celles dont on se servait sous la XIXe dynastie, des blocs en marche sur des rouleaux d'acacia, et, halant aux cordes, des files de fellahs vigoureux. Si Ramsès II revenait inspecter les travaux qui s'exécutent en ce moment à Karnak, il pourrait s'imaginer d'abord que rien n'est changé dans son Égypte [1]. » Le cortège des fouilleurs qui transporte vers le Musée les momies royales sorties des puits de Déir-el-Bahari, c'est, pour lui, celui qui accompagnait jadis le corps des défunts : « Vue de très loin, à travers les flots de poussière qui en voilent à demi les détails, notre bande ressemble de plus en plus au cortège d'un enterrement égyptien. Il arrivait ainsi criant et courant au bord du Nil, afin d'y joindre les baris qui emportaient le mort vers l'occident, sa demeure d'éternité. C'était le même mélange de gaieté et de tristesse, la même rumeur, les mêmes invocations aux saints ou aux dieux, le même désordre et la même bousculade [2]. »

L'art égyptien, Maspero le retrouve partout, dans ses promenades sur le Nil. Voit-il, par un matin de brouillard, la brume se lever peu à peu autour du fleuve, les contours des choses se préciser, « les distances s'effacer, les lointains de l'horizon se jeter en avant, et les plans avec tous

1. *Ruines et paysages d'Egypte*, p. 175.
2. *Ibid.*, p. 172.

les objets qu'ils renferment se rapprocher jusqu'à se rejoindre et à se superposer l'un au-dessus de l'autre », il constate que « ces scènes, que les vieux Égyptiens retraçaient sur leurs monuments, sont conformes à la nature présente et l'interprètent fidèlement, même dans celles de leurs conventions qui nous semblent le plus éloignées d'elles [1] ». Le vautour qui « là-bas, sur un banc de sable fauve, se chauffe au soleil, les pattes écartées, le dos voûté, le cou replié et renfrogné dans les épaules », c'est le vautour de Nekhabît, la déesse protectrice des Pharaons ; « coiffez-le du pchent ou du bonnet blanc, mettez-lui le sceptre de puissance aux griffes, vous aurez le relief qui décore un des côtés de la porte principale du temple de Khonsou [2] ». L'aigle qui vole à vingt mètres au-dessus du bateau de la Direction, en quête de son repas matinal, c'est « un épervier des sculptures thébaines, l'Horus qui plane sur le casque du Pharaon dans les batailles ou qui, déployé au plafond des temples, domine le trajet de la nef centrale des portes de l'hypostyle à celles du sanctuaire ». Et tandis que les rivages défilent devant les yeux de Maspero, il reconnaît, « animés et de grandeur naturelle, les bas-reliefs des hypogées, les bœufs qui se rendent aux champs de leur pas mesuré, le labour, les pêcheurs attelés à leur filet, les charpentiers qui contruisent une barque » [3].

Visions fécondes qui, replaçant les faits historiques dans leur milieu, y ajoutent à leur façon une illustration aussi exacte, mais autrement vivante, que les représentations archéologiques les plus curieuses.

Ce que fit notre confrère pendant les quatorze années qu'il consacra à l'Égypte sa science, son intelligence, son expérience, ses forces physiques, il faudrait un gros volume pour l'exposer dans le détail. Il prenait soin, chaque été,

1. *Ruines et paysages d'Égypte*, p. 37.
2. *Ibid.*, p. 38.
3. *Ibid.*, p. 39.

vous vous en souvenez, fidèle aux habitudes de sa première direction, de vous mettre sommairement au courant de ses travaux[1]. Vous le voyez encore, comme je le vois, assis à la table des lecteurs, sans une note devant lui, vous exposant sa méthode et énumérant d'une voix calme, au milieu d'un silence général, ses efforts, ses succès, ses espoirs. En principe, le Service des antiquités n'entreprenait pas de fouilles de recherche ; il se déchargeait sur les savants indépendants, à quelque nationalité qu'ils appartinssent, du soin de la découverte ; il concentrait ses ressources sur la consolidation et, par suite, sur le déblaiement des grandes ruines, ce qui constitue encore un genre de fouilles plus méthodique peut-être et non moins fructueux que l'autre. Vous avez pu en juger lorsqu'il vous a entretenus successivement de Sakkarah, où il reprit les travaux au point où il les avait laissés en 1886, à la pyramide d'Ounas et ensuite à celle de Teti ; de Thèbes, où le Ramesseum avait besoin d'être consolidé ; de Karnak, où seize colonnes s'étaient écroulées dans la grande salle hypostyle et où un des massifs du pylone ouest allait subir le même sort, où il était devenu nécessaire d'entourer le champ de ruines de clôtures pour les protéger contre les curiosités indiscrètes, où Legrain allait bientôt sortir de l'eau et de la vase un immense dépôt de statuettes et de statues, ensevelies, semble-t-il, par les autorités sacerdotales, vers la fin du IIIe siècle avant J.-C. ; d'Edfou, de Kom-Ombo, d'Esneh, d'Abydos, de El-Hibeh, de Gournah, de bien d'autres endroits encore, que je ne saurais énumérer, tant l'activité du directeur et de ses inspecteurs fut infatigable. Chaque année, le résultat de ces opérations était consigné dans les *Annales du Service des antiquités de l'Égypte*, dont M. Loret avait décidé la création au cours de sa direction, mais dont il n'avait pas eu le temps de voir imprimer même

1. Voir aussi les *Rapports sur la marche du Service des antiquités* de 1899 à 1914, publiés par lui chaque année.

le premier fascicule. Ce recueil précieux, destiné à contenir les rapports des inspecteurs généraux et locaux sur les fouilles qu'ils dirigent et sur les sites qu'ils visitent au cours de leurs tournées, a commencé à paraître, par les soins de Maspero, en 1900 ; la publication s'en est continuée régulièrement pendant toute la durée de sa direction ; elle lui a survécu.

L'œuvre de conservation archéologique confiée à notre confrère devint, à partir de 1904, particulièrement importante, mais aussi singulièrement délicate. A cette date, le gouvernement égyptien, pour donner plus d'étendue au débordement du Nil et à l'irrigation fécondante de la vallée, prit la résolution de relever de sept mètres au moins le barrage d'Assouan, ce qui devait mettre en danger les temples de Philae et d'autres encore en Nubie. Deux partis s'offraient à Maspero : « entamer une campagne de protection au nom de la science et provoquer en Europe un mouvement d'opinion qui n'avait pas grande chance d'aboutir, ou composer avec le Ministre des travaux publics, afin de réduire le mal au minimum et d'obtenir les fonds nécessaires pour explorer le pays, pour consolider les temples, enfin pour en publier les inscriptions avant qu'ils fussent mis à l'eau »[1]. C'est à ce dernier parti qu'il se rangea sagement. Le Service reçut un crédit de 1.600.000 francs, dont moitié fut consacrée à l'exploration systématique des ruines, et moitié à la consolidation de leurs monuments. Un délai de quatre années était fixé pour cette double opération. Il n'en fallut pas tant à notre confrère et à ses collaborateurs ; en trois ans, Philae et quatorze temples situés entre cette ville et Ouadi-Halfa se trouvaient mis en état de résister à l'assaut des eaux ; leurs hiéroglyphes et leurs bas-reliefs étaient en partie publiés. Quand l'humidité aura profondément pénétré les murs, rongé les grès, attaqué les couleurs, effacé ou brouillé les figures des divinités et des

1. *Les temples immergés de la Nubie*, Le Caire, 1912, p. VII.

rois, il restera du moins à ceux qui voudront savoir ce qu'étaient ces vénérables monuments des descriptions et des dessins ; et c'est à Maspero que nous le devons.

Nous lui devons aussi une loi nouvelle sur les antiquités et les dispositions plus sévères contre les fouilleurs clandestins qui sont, avec les touristes et à cause d'eux, les plus grands ennemis de l'archéologie scientifique. Cette race pullulait en Égypte jusqu'à ces dernières années ; depuis un temps immémorial, elle considérait les antiquités comme une matière exploitable par le premier venu et à son bénéfice ; elle avait partie liée avec les étrangers qui, protégés par les capitulations, pouvaient impunément piller les sites antiques. J'en ai rappelé plus haut un exemple à propos de la cachette de Déir-el-Bahari ; on en pourrait citer bien d'autres. Contre ce fléau, Maspero, comme ses prédécesseurs, se sentait désarmé ; il se déclarait incapable, avec la législation existante ou plutôt inexistante, non point seulement de le supprimer, mais de le restreindre. Dès 1901, il avait élaboré un projet de défense des édifices égyptiens ; ce ne fut qu'en 1912 qu'il parvint, grâce à Lord Kitchener, à le faire aboutir. La réglementation obtenue, il n'était pas encore au bout de ses peines. Dans tous les pays du monde, il ne suffit pas qu'une loi soit édictée ; il faut encore, ce qui n'est pas moins important, et ce qui est peut-être plus rare, qu'elle soit sérieusement appliquée. Or tous ceux que la nouvelle organisation gênait se liguèrent pour y échapper, aussi bien les puissants du jour, grands collectionneurs, qui se créaient sur place des musées personnels à bon compte, que les petits marchands, partisans convaincus des abus passés ; ils essayèrent d'exercer une pression sur le directeur des Antiquités et d'appeler à leur aide les protégés européens ; ils déclarèrent une guerre sourde aux agents du Service ; ils eurent recours à tous les moyens licites et surtout illicites que l'imagination fertile des Orientaux leur fournit. Notre confrère dut

déployer autant de souplesse que de ténacité pour obtenir la soumission, au moins apparente et provisoire, des intéressés ; mais il se fit aussi des ennemis qui ne lui pardonnèrent point.

A cette lutte contre la dispersion des antiquités par l'entremise et pour le bénéfice des marchands se liait, dans la pensée de Maspero, la création de musées provinciaux : si on voulait empêcher les objets de sortir d'Égypte, il fallait bien leur assurer l'hospitalité quelque part. Or le Musée du Caire ne pouvait suffire à héberger toutes les trouvailles ; il fut donc décidé que, dans plusieurs localités, les plus importantes, seraient établis « des musées locaux où iraient s'emmagasiner les documents intéressant l'histoire et la vie antique de chaque province », les monuments qui touchent à l'histoire générale de l'Égypte devant être réservés pour le Musée central du Caire. Cette distinction s'impose, au reste, à tous ceux qui ont à organiser un service d'archéologie dans un pays neuf : nous l'avons adoptée pour la Tunisie. Quand notre confrère quitta la direction des fouilles, il avait réussi à créer ainsi des collections régionales à Assouan, à Assiout, à Miniéh, à Tantah ; Alexandrie avait déjà la sienne depuis quelques années. Ses successeurs se feront assurément un devoir de continuer cette œuvre, comme il a continué celle de ses prédécesseurs au Musée du Caire en lui donnant un développement admirable.

Assurément, s'il revenait parmi nous, Mariette serait étrangement surpris de voir ce qu'est devenu son petit Musée de Boulaq. Une première fois, en 1890, les collections amassées par lui et grossies par Maspero lors de sa première mission avaient été transférées, en face le vieux Caire, au faubourg de Giseh, dans un palais inachevé d'Ismaïl, dont la splendeur outrée se prêtait assez mal à leur aménagement ; en 1901, sur l'initiative de M. de Morgan, un édifice approprié fut construit dans un autre quartier de la ville, un quartier neuf, à Kasr-en-Nil ; la

construction était achevée au moment où Maspero vint reprendre la direction du service ; il en commença l'installation en mars 1902. Il appliqua à son aménagement l'esprit de méthode rigoureuse qu'il apportait à toutes ses entreprises ; au rez-de-chaussée, où l'on était bien obligé de placer les morceaux de poids, stèles, statues, sarcophages, colonnes, obélisques, cynocéphales, il les disposa chronologiquement, un ensemble de salles voisines répondant à une même période de l'histoire d'Égypte ; à l'étage supérieur, les objets de petite dimension furent classés par catégories : instruments de toilette, momies, bijoux, poteries, papyrus, poids et mesures, portraits d'époque romaine, art copte, silex préhistoriques ; si bien qu'en parcourant les différentes parties de l'édifice, on est conduit, comme par la main et sans effort personnel, à travers l'histoire même du pays. Pour rendre la visite plus instructive encore, Maspero, ainsi qu'il avait déjà fait pour le Musée de Boulaq, et pour le Musée égyptien de Marseille, rédigea un *Guide du visiteur au Musée du Caire*, qui contient sous un titre modeste un véritable traité des antiquités égyptiennes. Il ne s'est point contenté d'y donner une description abrégée des pièces exposées, précédée des numéros de classement et suivie de quelques brèves explications, ce qui, venant d'un savant aussi informé, eût déjà été précieux ; il a voulu faire de ce petit volume un livre d'enseignement. Il lui a paru, dit-il lui-même, que pour des collections comme celles-là, « où la nature des monuments est difficile à comprendre, la méthode la meilleure n'est pas d'énumérer une grande quantité d'objets, mais plutôt, en traitant de chaque catégorie de monuments, d'expliquer leur but et leur destination, en choisissant quelques exemples typiques et en laissant à l'intelligence du visiteur le soin d'appliquer les principes ainsi appris aux objets qui attirent son attention [1] ». De là ces éclair-

1. *Guide au Musée du Caire*, 1915, in-8, préface.

cissements sur les questions d'histoire ou d'archéologie donnés en passant et qui expliquent toute une série de documents : exposé des croyances relatives à la survivance humaine et à la sépulture ; développements sur l'utilité des scènes gravées aux parois des tombeaux, sur les divinités et la religion égyptiennes, sur les dynasties pharaoniques ; renseignements sur les diverses espèces de bateaux, sur l'orfèvrerie, sur la méthode qui a conduit Champollion à déchiffrer les hiéroglyphes, sur les trouvailles de Deir-el-Bahari, etc.

Ce petit livre, qui a atteint sa quatrième édition, est une merveille de science, de clarté, de précision.

En même temps, Maspero entreprenait de faire publier sous sa direction, par des spécialistes de toutes les nations et de toutes les langues, un *Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire*, ouvrage considérable, qui compte déjà plus de cinquante volumes in-folio et qui donnera en fac-similés, accompagnés de dissertations savantes, tous les monuments importants du Musée. Ainsi, ceux qui n'auront pas les moyens de venir au Caire examiner les originaux en trouveront l'image et l'explication à portée de leur main dans les grandes bibliothèques ; à ceux-là encore Maspero a facilité grandement l'étude de son Musée.

Un labeur administratif aussi lourd, aussi multiple, aussi dispersé aurait suffi à absorber toute l'activité d'un homme. Maspero, pourtant, n'entendait point, pour y faire face, abandonner ses travaux personnels et les recherches scientifiques auxquelles il avait consacré sa vie : il trouvait le temps, dans son cabinet du Caire ou sur sa dahabiéh, d'écrire des articles et même des livres. Il continuait donc à diriger la publication de cette *Bibliothèque égyptologique*, fondée par lui pour grouper les articles des égyptologues français épars dans toutes les revues ou même inédits, et qui remplit aujourd'hui une quarantaine de

volumes ; il insérait dans la *Bibliothèque d'étude* des éditions critiques de textes hiéroglyphiques, en particulier de l'« Hymne au Nil » dont il avait jadis, au début de sa carrière, lors de son voyage à Montévidéo, donné le texte et la traduction ; il traçait dans la Collection *Ars una*, sous le titre de *L'Égypte* [1], un tableau pénétrant et singulièrement attachant de l'art égyptien, et suivait ses variations à travers les siècles, depuis le début de l'art thinite, le premier art de l'Égypte avant Ménès, jusqu'à l'âge des Ptolémées et des empereurs romains. Au lieu d'admettre un art unique, semblable à lui-même sur les différentes parties du territoire, il a finement montré, dans ce charmant petit livre illustré avec élégance, que « puisant à un fond commun d'idées générales, l'art égyptien en avait varié les manifestations d'un lieu à un autre, de manière à susciter parallèlement des écoles indépendantes, dont l'activité s'accélérait ou se ralentissait selon les fortunes diverses des cités où elles siégeaient » : vue nouvelle que pouvait seul exploiter dans toute son ampleur le savant qui avait vécu vingt-cinq ans en contact intime avec toutes les antiquités du pays et tenu en mains, pour les classer, les richesses archéologiques du Musée du Caire. C'est aussi durant sa seconde direction qu'il publia, comme suite à ses *Contes populaires de l'Égypte*, qui en sont à leur quatrième édition [2], les *Chansons populaires de l'Égypte* [3], recueillies au cours de ses voyages annuels sur le Nil.

Dans le domaine linguistique, il avait entrepris un gros travail : une *Phonétique égyptienne*, qu'il avait préparée par une série d'études de détail, insérées pour la plupart dans le *Recueil des travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, ressuscité par lui en 1879.

1. Paris, 1912, in-12.
2. 1912, in-8.
3. Le Caire, 1914, in-4.

Il professait depuis longtemps, je l'ai déjà indiqué, sur la langue égyptienne des opinions absolument opposées à celles que soutient l'école allemande représentée surtout par MM. Erman, Sethe et Steindorff : tandis que ceux-ci veulent ranger l'égyptien dans la catégorie des langues sémitiques, où les voyelles écrites sont inconnues, et l'interprètent suivant les règles phonétiques et grammaticales propres à ces langues, Maspero était d'avis qu'il « avait quelque chose de plus libre et de plus fluide » et que conséquemment c'était une erreur de l'enfermer dans les limites rigides d'une langue quelconque déjà connue. « Nous avons eu, disait-il, la chance de trouver table rase en matière de langue au commencement de notre science, et nous avons abordé le déchiffrement sans encombrement de théories préconçues ou de paradigmes préétablis ; ne vaut-il pas mieux profiter de la liberté absolue dont la fortune nous a gratifiés de la sorte pour créer à l'égyptien une grammaire qui ne soit inspirée exclusivement ni des modèles purement classiques, ni des modèles indo-européens, ni des modèles sémitiques, mais qui ressorte entièrement d'une analyse des textes, avec l'aide de tous les moyens que la philologie peut nous prêter, à quelque ordre de langue qu'elle appartienne ? » Fidèle à cette conception, il était arrivé, en remontant du connu à l'inconnu, c'est-à-dire de la vocalisation actuelle du copte à celle des siècles antérieurs, à admettre fermement que l'égyptien possédait des voyelles, non seulement prononcées, mais représentées par des signes hiéroglyphiques ; il tenait, à cet égard, à se ranger parmi ceux que la génération actuelle, disait-il, traite de *vieux égyptologues* et dont il s'honorait de faire partie. C'est la thèse soutenue par lui dans son *Introduction à l'étude de la phonétique égyptienne*, dont il avait complètement rédigé le manuscrit quelques semaines avant sa mort, dont la première partie, celle qui traite des consonnes, a paru de son vivant, dont la seconde

a été imprimée après son décès par les soins pieux de M. Chassinat[1].

Mais de la grammaire égyptienne qu'il nous aurait donnée s'il avait vécu quelques années de plus, il n'avait pas écrit une ligne ; et nul parmi ses élèves, même les plus proches de sa pensée, n'oserait prendre sur lui de combler cette lacune à jamais regrettable.

Maspero méditait aussi de nous donner un livre sur « les déformations de l'historiographie égyptienne depuis les temps memphites jusques et y compris ceux de la domination musulmane ». Mais combien de volumes ne rêvons-nous pas ainsi de composer, sans trouver jamais le temps et la vigueur pour les bâtir autrement que dans notre tête ? C'est ce qui arriva à notre confrère. Le moment approchait où, comme il le disait lui-même, « ses ailes commençaient à se fatiguer de tenir l'air et où il fallait songer à les replier ». L'âge venait, amenant avec lui les misères coutumières ; ses forces ne lui permettaient plus guère de braver les dangers d'un séjour prolongé en Orient. Il ne lui suffisait plus des quelques semaines qu'il passait annuellement, à la saison chaude, dans sa maison de campagne de Milon-la-Chapelle ; un vrai repos lui devenait nécessaire, qui lui apportât non pas l'oisiveté, que nous avons le bonheur de ne pas connaître, mais une détente administrative, une vie consacrée presque uniquement à la science et aux travaux personnels. Il avait pris toutes les mesures pour rentrer en France en 1914 ; il y revint au mois du juillet, pour être élu secrétaire perpétuel de notre Académie, en remplacement de G. Perrot, qui venait de mourir. Vous teniez à consacrer par cet honneur insigne une existence qui s'était dépensée sans compter pour illustrer la science française et défendre notre influence contre les rivalités étrangères.

1. *Rec. de travaux relatifs à la philologie*, XXXVII, 1916, p. 147 et suiv.

Ce dévouement au pays, hélas ! il l'avait payé de sa santé, il allait le payer de sa vie. Dès le mois d'août 1914, il ressentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter : la déclaration de guerre, les angoisses de Paris menacé, les dangers que couraient ses fils rappelés au service n'étaient point faits pour l'aider à se rétablir. Il se remit pourtant ou, du moins, il sembla se remettre et put reprendre sa place parmi nous ; nous le vîmes avec joie vaquer aux affaires de l'Académie avec un esprit aussi lucide, aussi avisé que jamais. Et pourtant ce n'était qu'une apparence ; une ou deux alertes sans gravité nous en avertissaient. Sa robuste constitution eût peut-être résisté quelques années encore, si la perte de son fils Jean, tué glorieusement à Vauquois, n'était venue le frapper au cœur et hâter le dénouement. En vain la plus dévouée des compagnes l'entourait-elle de soins tendres et vigilants ; en vain, pour le défendre d'un accident soudain, s'était-elle imposé de l'accompagner partout : ses jours étaient comptés. Deux ans exactement après son prédécesseur au fauteuil de secrétaire perpétuel, il nous quittait à son tour.

Mais il nous laisse sa mémoire et la fierté de l'avoir compté parmi nos confrères. Car Maspero, Messieurs, ne mérite pas seulement le titre de grand égyptologue : ce fut véritablement un savant complet. Philologue et grammairien, familier à tous les domaines de la linguistique — n'a-t-il pas commencé sa carrière par l'étude d'un dialecte mexicain pour la clore par un traité des voyelles égyptiennes ? Archéologue parfaitement informé des monuments que nous ont légués les diverses civilisations — qui de vous ne l'a vu, maniant son lorgnon de myope replié comme il eût fait une loupe, examiner les objets dans leurs moindres détails, les juger d'un coup d'œil, en déterminer le sens et l'importance ? Très au courant des choses de l'art, ce que savent bien tous ceux qui l'ont fréquenté ;

historien consommé, apte à descendre aux petits faits précis et à s'élever aux vues les plus générales ; polyglotte, parlant l'anglais, l'italien, l'arabe ; diplomate à sa manière, qu'il s'agît de science ou d'administration, joignant à une volonté décidée la souplesse qui, au lieu de heurter de front, sans succès, les obstacles, sait attendre le moment favorable et les arguments nouveaux pour en triompher.

Un tel homme méritait de garder jusqu'à la fin la plénitude de ses facultés et de mourir en toute possession de lui-même. C'était le vœu de sa vieillesse et presque son espoir. Le 2 juin 1914, il écrivait à un correspondant : « J'ai fourni pendant trois ans une somme de travail qui aurait plus que suffi à un homme vigoureux de quarante ans, et dans quelques jours j'en aurai soixante-huit. Déjà, au printemps dernier, j'avais failli fléchir et le médecin m'avait conseillé le repos ; ce printemps-ci, il m'a dit que je ne pouvais aller plus loin sans danger et il m'a ordonné de m'arrêter. Je l'ai fait : je puis, si c'était nécessaire, envisager l'éventualité d'un mal qui m'assommerait du coup, mais je veux éviter celui qui, en me paralysant à moitié, me laisserait vivre inutile pendant des années. » Le ciel lui a épargné cette misère et accordé la faveur de demeurer intact dans la force de son esprit jusqu'à sa dernière minute. Jamais son intelligence ne fut plus vive et plus présente qu'au sein de nos commissions, ce vendredi fatal dont il ne devait pas voir la fin. Ainsi qu'il le souhaitait, Maspero ne s'est pas éteint : il a disparu.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à l'Académie les ampliations de deux décrets du 22 novembre courant qui approuvent les élections de MM. Ch.-V. Langlois et J.-B. Chabot.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des deux décrets. Il introduit ensuite les nouveaux élus et les présente à l'Académie. Le Président leur adresse quelques paroles de bienvenue et les invite à prendre place parmi leurs confrères.

Il est procédé à la nomination de la Commission chargée de présenter une liste de candidats aux places vacantes parmi les correspondants français.

Sont désignés : MM. Héron de Villefosse, Salomon Reinach, Omont et Prou.

M. François Delaborde est élu membre de la Commission des chartes et diplômes.

M. le comte A. de Laborde entretient l'Académie de quelques manuscrits à peintures des bibliothèques de Pétrograd ; ce sont des manuscrits français, ayant appartenu autrefois à des rois de France ou à de riches particuliers français. Il fait passer sous les yeux de l'Académie la photographie de quelques-unes des miniatures qu'ils contiennent [1].

MM. Salomon Reinach et le comte P. Durrieu présentent quelques observations.

Le Président consulte l'Académie pour savoir s'il y a lieu de déclarer la vacance de la place de M. Collignon, décédé.

L'Académie se prononce, à la majorité de 23 voix contre 7,

1. Voir ci-après.

pour l'affirmative. Par un second vote, elle décide de ne fixer la date de l'élection qu'ultérieurement quand elle aura pris une résolution au sujet du fauteuil de M. Paul Meyer déclaré vacant le 2 novembre courant.

M. Leger commence la lecture d'un mémoire sur l'histoire de l'Académie des sciences de Pétrograd, fondée par Pierre le Grand ; il rappelle les noms des membres les plus célèbres qui y ont siégé pendant le xvii[e] et le xviii[e] siècle.

M. Thomas présente une observation.

COMMUNICATION

DE QUELQUES MANUSCRITS A PEINTURES DES BIBLIOTHÈQUES DE PÉTROGRAD, PAR M. LE COMTE ALEXANDRE DE LABORDE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Dans son discours du 24 novembre 1916, M. Maurice Croiset, alors président, a rendu compte que l'Académie avait bien voulu décerner la plus grande partie du prix Fould à la Société française de reproduction de manuscrits à peintures, à titre d'encouragement, dans le but d'aider cette Société à sauver de la destruction le souvenir des miniatures des manuscrits du moyen âge toujours menacés par des accidents de toutes sortes et par la barbarie des hommes. Nous tenons ici à remercier publiquement l'Académie de cette libéralité.

Cette Société, fondée en 1911 et à laquelle nous avons consacré tous nos soins, a dû suspendre ses travaux depuis le commencement de la guerre, mais elle n'a pas cessé, dans la mesure de ses moyens, de préparer de nouvelles publications destinées à paraître ultérieurement, telles qu'un choix de peintures orientales puisées dans les manu-

scrits de la Bibliothèque nationale, et une étude sur le manuscrit de Sainte-Radegonde de Poitiers, qui sont sous presse, ainsi que des descriptions des plus beaux manuscrits à peintures des Bibliothèques de l'Arsenal, de La Haye, de Valence en Espagne et de Pétrograd.

*
* *

C'est des manuscrits de cette dernière ville que je voudrais entretenir aujourd'hui l'Académie.

Les lamentables événements qui se passent en Russie leur prêtent une actualité qui trouble nos esprits et peut nous faire craindre de plus grands malheurs. Espérons toutefois que ces richesses n'éprouveront aucun dommage et qu'après la guerre nous pourrons aller donner la dernière main à l'étude dont ils seront l'objet.

C'est en 1913 que je me rendis à Pétrograd, accompagnant votre savant confrère, M. le comte Durrieu, qui était délégué à la réunion de l'Association internationale des Académies. Tous deux nous profitâmes de notre séjour pour faire un relevé des principaux manuscrits à peintures du fonds occidental conservés dans cette ville et pour faire un choix de photographies dont nous possédons les clichés et les épreuves.

A vrai dire, plusieurs érudits se sont occupés, mais à des points de vue très différents, des manuscrits incorporés aux collections de Pétrograd.

MM. Gille et de Muralt ont publié en 1860 une *Notice* générale des diverses collections du Musée de l'Ermitage, où se trouvaient alors les manuscrits avant leur transfert à la Bibliothèque publique de la Perspective Newsky.

En 1864, M. Bessot de Lamothe a fait paraître, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, une simple et sèche nomenclature des principaux ouvrages qu'il avait relevés.

Plus tard, en 1873, M. Gustave Bertrand, dans la *Revue*

des Sociétés savantes, a publié avec une introduction le catalogue des seuls manuscrits français de ladite bibliothèque, mais sans reproductions, sans table et sans observations détaillées sur l'art qui les décore.

D'autre part, en 1910, Dom Antonio Staerk a publié deux volumes avec planches sur les manuscrits latins du ve au xiiie siècle de la Bibliothèque impériale.

Dernièrement encore, le 7 mars 1913, M. Seymour de Ricci vous a communiqué un rapport sur le voyage qu'il venait d'accomplir en Allemagne et en Russie. Il en rapportait, entre autres documents, mais sans reproductions, une étude bibliographique des manuscrits français, avec ou sans peintures, qu'il se propose de publier.

Enfin, votre savant confrère, M. Salomon Reinach, a fait paraître dans le tome XI des *Monuments Piot*, en 1904, une excellente monographie du manuscrit des *Grandes Chroniques de France* conservé à Pétrograd, accompagnée d'une copieuse reproduction des belles miniatures qu'il renferme.

Il restait donc, en se plaçant au point de vue spécial de l'art, à présenter le catalogue raisonné des manuscrits à peintures de ladite bibliothèque en laissant de côté les fonds orientaux et slaves et en multipliant autant que possible les reproductions des miniatures qui les décorent. Ce sont les premiers éléments de ce travail que nous présentons aujourd'hui à l'Académie. Il fera l'objet, en collaboration avec M. le comte Durrieu, d'une publication qui verra le jour, après la guerre, dans le *Bulletin* de notre Société.

*
* *

L'Académie sait que les bibliothèques qui ont fourni successivement leurs apports aux collections des manuscrits de Pétrograd sont celles du monastère de Weissenau et celles des collections Zalousky, Schustelen et

Dubrowski. Ce Dubrowski avait été attaché à l'ambassade de Russie à Paris de 1780 à 1800, mais il avait séjourné auparavant dans la capitale, car il dit y avoir acheté une *Vie des Saints* dès 1777. Très cultivé, grand amateur de livres, il recueillit les plus beaux manuscrits qu'il put trouver chez les brocanteurs. Il dut ainsi, indirectement, profiter du vol qui eut lieu à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1791 et de la mauvaise surveillance qui s'exerça lors du transfert des livres de l'abbaye au dépôt public de la rue Taranne. Toutefois, certains manuscrits des religieux de Saint-Germain-des-Prés, probablement prêtés à l'époque et non rendus, furent achetés par lui bien avant la Révolution, témoins le manuscrit des *Louanges de saint Jean l'Évangéliste* et celui du *Jeu d'Amour* dont il fit l'acquisition en 1780, peu de temps après son arrivée à Paris.

La plupart des volumes disparus de l'abbaye en 1791 se retrouvent donc à Pétrograd, encore marqués de leurs anciens numéros et revêtus de l'inscription de leur nouveau propriétaire : *Ex Museo Petri Dubrowsky*. Ils ont été signalés dans un inventaire, dressé à l'époque par Dom Poirier, garde de la bibliothèque des religieux. Léopold Delisle en a reproduit la liste dans son *Cabinet des Manuscrits*. Provenant en grande partie de la collection du chancelier Séguier, ils avaient été donnés aux moines de Saint-Germain par Coislin, évêque de Metz. Ils se font remarquer par leur ancienneté, la beauté de leur calligraphie et la perfection des peintures dont ils sont ornés.

J'ajouterai que nous ne nous sommes pas contentés d'examiner les richesses de la Bibliothèque publique de Pétrograd ; nous avons encore fait des recherches au Musée de l'Ermitage et au Musée Stieglitz où des dons particuliers ont fait dernièrement entrer des manuscrits remarquables par leur décoration.

*
* *

Presque tous ces manuscrits sont précieux à divers titres et témoignent du choix heureux dont ils ont été l'objet. Ils ont d'autant plus d'intérêt pour nous, comme on va le voir, que la plupart d'entre eux viennent de France, sont écrits dans notre langue et ont appartenu aux rois de France ou à de célèbres amateurs de notre pays.

Les uns sont inédits ou offrent des versions propres à améliorer les textes que nous connaissons. D'autres sont l'œuvre de copistes habiles qui se sont fait connaître, le *Doctrinal du temps présent*, copié le jour de saint Luc d'octobre 1476 par Guillaume Molé, bisaïeul maternel de Mathieu Molé, le *De Remediis utriusque fortunae* de Pétrarque, copié à Milan en 1388 par le prêtre Andreas, etc.

D'autres encore, appartenant à toutes les écoles, attirent nos regards par les belles peintures qui les décorent et par les riches bordures qui les encadrent : *La Vie des Saints*, traduction française de la *Légende dorée*, avec de charmantes vignettes du XIII[e] siècle. *Le Roman de Joseph d'Arimathie*, du XIII[e] siècle, art français. *Vie et miracles de la Sainte-Vierge*, de Gautier de Coincy, en vers français, avec quantité de vignettes du XIV[e] siècle. Le *Roman de la Guerre de Troie* en vers français, avec peintures de l'art italien septentrional. Le *Roman de la Violette*, suivi du *Livre de la Panthère*, joli manuscrit du XV[e] siècle. Le *Roman d'Athis et de Porphirias*, avec vignettes de Jacques Coene ou de son école. Plusieurs livres illustrés par Bourdichon ou par ses élèves, entre autres les *Heures* (*présumées*) *de Louis XII*. Un livre comprenant des *Traités de Sénèque et de Cicéron*, d'un bon artiste flamand du milieu du XV[e] siècle. *Description du monde universel*, écrit d'une grosse écriture de forme et décorée par un artiste flamand de la

fin du xve siècle. Le *Livre de La Boucquechardière*, par un artiste du Nord de la France. *Une Oraison de Cicéron*, par Étienne Le Blanc, décorée d'une belle miniature d'un artiste français très imbu de l'art italien. Charmant petit *Livre d'heures* italien de 1492.

D'autres enfin sont de provenances royales ou ont fait partie des collections des plus grands amateurs d'autrefois. Un *Vieux Calendrier* ayant appartenu au roi Stanislas de Pologne. Le *Roman de la Rose*, aux armes d'un membre de la famille d'Aumont. Un *Livre d'Heures* de la maison de Luxembourg ayant appartenu à Marie Stuart, avec des vers de cette reine. Un *Saint Jean Chrysostome* et un *Lactance* de la bibliothèque du roi Mathias Corvin. Un *Magni Basilii libellus* traduit par L. Bruni, manuscrit qui contient l'éloge de Chrysoloras. Un *Catonis Sacci Papiensis Semideus*, avec les armes, les emblèmes et les différentes devises des Sforza. Le *Jardin des Nobles* de Pierre des Gros, provenant d'Yvon Du Fou, conseiller et chambellan du roi. La *Faulte de la Loi Sarrazine* de Jean, évêque de Chalon-sur-Saône, aux armes de la famille d'Amboise. Le *Trésor de maître Jehan de Meung*, donné par Charles VIII à son chambellan Philippe de Molin et portant les écussons du roi accompagnés des insignes de l'Ordre de Saint-Michel et de celui du Croissant institué en 1448 par René d'Anjou. Le *Livre de l'Ordre de Saint-Michel*, avec la signature de Louis XI et la mention « au Plessis du parc les Tours, 1476 ». Le *Mariage de Pollion et d'Eurydice*, offert à l'occasion du mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne. Les *Instructions remises par le doge Agostino Barbarigo à l'amiral Gradenigo*, avec leurs effigies et les armes de ce dernier. La *Somme abrégée d'Albert le Grand*, avec le portrait de l'amiral de Graville revêtu de ses armes. Un *Tite-Live* ayant appartenu aux Médicis, au marquis de Paulmy et à Rousseau qui le donna à Dubrowski en 1778. Le *Privilège des Notaires* par Pierre Maillard, secrétaire du roi, avec sa devise : *Sans mal*

penser. Le *Recueil des Rois de France* par du Tillet, avec une note et la signature de Charles IX, peut-être un premier état de l'exemplaire de Paris, dont les belles miniatures ont été étudiées par M. Omont. Les *Instructions du doge Mocenigo au podestà Contarini*, avec le portrait en pied de ce dernier. Plusieurs manuscrits très importants pour l'histoire du roi René et des armes qu'il a successivement portées au cours de son existence si troublée, entre autres *Johannis Damasceni Opera*, le *Philocolo* de Boccace, les *Amours du Roi René* et le *Tournoi de 1466*. On se souvient qu'en février 1914 M. le comte Durrieu a fait à l'Académie d'intéressantes communications au sujet de ces deux derniers ouvrages.

Il faut signaler aussi chez un grand amateur, M. Botkine, deux pages à miniatures d'une *Somme Rurale* écrite en 1469 par David Aubert, et exécutée pour le « grand bâtard » Antoine de Bourgogne, avec les armes, les emblèmes et les devises de ce seigneur.

J'ajouterai que quelques reliures peuvent compter parmi les plus belles des XVe et XVIe siècles et ont été exécutées pour différents rois de France, par exemple un *Plutarque* ayant appartenu à Louis XII et habillé d'une belle reliure en mosaïque genre Grolier ; de même, un *Pétrarque* en maroquin jaune. La *Parfaite Amour*, en veau brun à compartiments, avec la devise de la dame de Beaujeu : *Espérance*, et le nom de sa fille *Suzanne*. Enfin, beaucoup d'autres portent les armes des Harlay, des Séguier, des Montmorency, etc.

*
* *

Je ne voudrais pas abuser ni de vos instants ni de la bienveillance de l'Académie. Je me contenterai de montrer un certain nombre de photographies (nous en avons pris plus d'une centaine) tirées pour la première fois des plus beaux manuscrits de Pétrograd. On jugera ainsi, mieux

que par des descriptions, de l'importance des collections conservées dans la capitale russe.

1. Manuscrit 5. 2. 7. — *Psalterium.*

Remarquable manuscrit latin d'une très belle écriture, ayant appartenu au chancelier Séguier et cité par Dom Poirier. La magnifique initiale B de *Beatus*, feuillet 7, contient deux miniatures : le sacre de David et la défaite de Goliath, renfermées dans un bel encadrement, avec, aux quatre coins, des médaillons contenant des anges jouant de différents instruments de musique. En bas, la marque de la collection Dubrowski.

Ce Psautier est remarquable par ses peintures. Il peut être daté des années 1218-1228, saint Guillaume canonisé en 1218 étant inscrit dans le calendrier, tandis que saint François d'Assise canonisé en 1228 n'y figure pas. Il est de la même époque que la *Bible moralisée* dont les trois volumes sont dispersés entre les bibliothèques de Paris, Londres et Oxford, et dont un autre exemplaire en trois volumes est conservé dans le trésor de la cathédrale de Tolède. Cette Bible fait l'objet, dans la Société française de reproduction de manuscrits à peintures, d'une étude dont j'ai déjà publié les trois premiers volumes et dont le quatrième et dernier paraîtra après la fin de la guerre.

2. Manuscrit 5. 3. 66. — Le *Breviari d'Amor* de Matfré d'Ermengau de Béziers, troubadour ; poème en langue provençale, en vers de huit syllabes, avec une table préliminaire, in-folio. Belle écriture de forme, lettres ornées et quantité de vignettes. Quelques tableaux divisés en registres et compartiments avec des inscriptions contenues dans des cartels. Art de la fin du XIIIe siècle, probablement du Midi de la France, car, bien qu'écrit à Lérida, il ne s'ensuit pas qu'il n'ait pas été illustré par un artiste français. L'exécution est assez grossière, mais il y a beaucoup de mouvement dans les attitudes et d'imagination dans les sujets. Elle rappelle celle du manuscrit 1977 de la collection

Sloane, au British Museum, qui renferme le *Traité de Chirurgie* de Roger de Parme. Il faut rapprocher notre manuscrit de deux autres exemplaires conservés à la Bibliothèque spéciale de Vienne sous les nos 2583 et 2563 et reproduits dans le *Bulletin* de la Société de reproductions de manuscrits, le dernier écrit et peint à Toulouse en 1354.

Au bas du folio 252 v°, on lit cette inscription : *Johannes de Aviniona, nationis Anglicorum, scripsit hunc librum in civitate Illerden(si)* (c'est-à-dire Lérida) *venerabili viro* (puis environ 16 lettres complètement effacées) *civi Illerdensi, quem Deus conservet et suos in salute per tempora longiora.*

Cette vaste encyclopédie de l'amour de Dieu et de l'amour du Bien, composée par ce poète mort en 1322, et citée par le regretté Paul Meyer dans un article substantiel de l'*Histoire littéraire de la France*, vient de Saint-Germain.

3. Manuscrit 5. 2. 13. — *Breviarium romanum*, avec 20 grandes miniatures et 29 initiales historiées. Grande écriture. Le calendrier contient quantité de saints français. Les peintures sont de l'école d'Honoré, de l'extrême fin du XIIIe siècle, et ressemblent à celles qui ornent le *Bréviaire de Philippe le Bel* conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 1023 du fonds latin ; elles donnent une idée de l'art charmant et plein de noblesse qui était en honneur à cette époque.

4. Manuscrit 5. 3. 32. — *Le Trésor du Florentin Brunetto Latini.* Très joli manuscrit de 1330 environ, avec de petits tableaux dans le texte accompagnant les initiales, entête de chapitres. Il était inscrit sous le n° 1813 de Saint-Germain. Les marges sont décorées de feuillages sur lesquels se jouent des grotesques, archers, acrobates et avaleurs de sabre. Les images, pleines de fantaisie, illustrent à profusion le manuscrit qui fut habillé à la fin du XVe siècle d'une magnifique reliure à compartiments, en maroquin

brun avec des entrelacs bleus, rouges et verts, et des aigles aux coins, un pélican sur le premier plat et, sur le deuxième, la devise : *In magnis et voluisse sat est.*

5. Manuscrit 5. 3. 19. — *Bible historiaux* ou les *Histoires escolatres.*

Traduction de l'*Historia scolastica* de Pierre Comestor par Guiart des Moulins, chanoine d'Aire en Artois, qui l'écrivit entre 1291 et 1295.

Magnifique exemplaire sur vélin en deux volumes grand in-folio, écrits sur trois colonnes en lettres moyennes de forme. Il a été cité par Samuel Berger dans son beau mémoire consacré à la *Bible française au moyen âge.*

Le premier volume contient l'*Ancien Testament* jusqu'au *Psautier* inclus et le deuxième commence avec les *Paraboles* de Salomon et finit avec l'*Apocalypse.* Ils sont renfermés dans une belle reliure du xve siècle en velours de laine rouge à dessins tissés d'or sur ais de bois, doublé de cuir jaune estampé à froid et recouvert de brocart à dessins rouge et or.

Ce livre, un des plus en vogue au xive et au xve siècle, a été écrit vers 1360-1370, probablement par Raoulet d'Orléans, un des copistes attitrés de Charles V, dont l'écriture nous est connue par des textes signés de lui et ressemble à celle de notre manuscrit. Nous le trouvons plus tard dans la maison d'Albret dont il porte les armes ajoutées après coup : écartelées au 1 et 4 de France et aux 2 et 3 de gueules qui est d'Albret. On sait qu'à la suite du mariage d'Armagnac, seigneur d'Albret, avec Marguerite de Bourbon, Charles VI permit à cette famille d'écarteler ses armes en quartier d'honneur de l'écu de France. Cette provenance est encore affirmée par les inscriptions que l'on remarque au deuxième feuillet blanc du tome II en gros et forts caractères : Marie Delebret, Jean d'Albret, Henry et Henry (c'est-à-dire Henri d'Albret et Henri de Navarre) et enfin Marguerite (c'est-à-dire Marguerite de Valois, femme de Henri IV, la reine Margot).

La décoration de ce manuscrit est d'un grand art et doit le faire classer comme le plus beau de ceux que la Bibliothèque de Pétrograd conserve dans ses collections.

Elle se compose d'une grande page illustrée en tête de chacun des deux volumes et de petites miniatures de la largeur d'une colonne placées en tête de chacune des divisions de la Bible.

La première page du premier volume représente en haut les trois personnes de la Trinité, assises sur un trône surmonté d'arcades richement ouvragées et se détachant sur un fond rouge. Au-dessous du Paradis, en cercles concentriques, on distingue les Anges des différentes hiérarchies et les figures des Prophètes, des Patriarches et des Saints. Puis, dans chaque colonne, une grande majuscule historiée représentant Pierre Comestor devant la Vierge, le copiste, et Guiart des Moulins faisant l'hommage de sa traduction. Enfin, au bas de la page, les cercles du monde avec les signes du Zodiaque et l'indication du temps de révolution imparti à chaque planète. Au centre, la terre avec, au milieu, la gueule du Léviathan. De chaque côté desdits cercles, les armes rapportées de la maison d'Albret.

La première page du tome II représente, dans un dispositif identique, des scènes empruntées au Nouveau Testament : en haut, la Crucifixion avec, sur les côtés, l'Annonciation et la Nativité, la Résurrection et la Rédemption. Puis, au-dessous, trois lettres seulement fleuronnées, et en bas, la Cène avec sainte Marie Magdeleine. De nouveau, de chaque côté, les armes rapportées des d'Albret.

Ces deux pages sont entourées d'une bordure de feuilles de lierre élégante et discrète, décoration caractéristique de cette époque.

Des petites miniatures ornent l'en-tête de chacun des livres de la Bible et semblent appartenir à deux mains différentes.

J'appelle l'attention de l'Académie sur la noblesse de

style et la délicatesse de dessin que révèlent ces petites images. Il est impossible de ne pas être touché par la grâce de la Vierge douloureuse et la beauté junévile du bon larron. Peintes en camaïeu brun, rehaussées de rose, elles constituent un magnifique spécimen de l'art de la peinture à la fin du XIVe siècle, en France, dans la région parisienne.

Quant à leur assigner une paternité, cela nous semble impossible pour le moment. Contentons-nous, sans en tirer de conclusions, de rappeler que les peintres en titre à cette époque étaient Jean Lenoir, Jean d'Orléans et Jean de Bruges, qui continuaient l'école de Pucelle.

6. Manuscrit 5.2.100. — *Les Louanges Monseigneur saint Jehan l'Évangéliste. Un livre qu'a fait un maistre en divinité de l'ordre des Frères prêcheurs.* De la même école que la grande *Bible hystoriaux*, c'est-à-dire vers 1370, figures junéviles et innocentes, cheveux particulièrement dessinés, miniatures traitées également en camaïeu.

Belle écriture à longues lignes. Discret encadrement de feuilles de lierre. Je crois que cet ouvrage mystique en prose est encore inédit. C'est ce manuscrit que Dubroswski déclare avoir acheté en 1780 et qui porte le nº 2559 de Saint-Germain.

7. Manuscrit 5.2.101. — Le *Roman satirique de Fauvel*, en vers français, 51 feuillets sur vélin, écriture cursive à longues lignes. Provient de Saint-Germain où il portait le nº 2341. Il contient dans ses marges, plusieurs fois répétée, la devise : *Va Hativité m'a brûlé.* Dans une communication antérieure, l'Académie a bien voulu me permettre de lui expliquer cette devise qui n'est autre que l'anagramme du nom de Mathieu Beauvarlet, l'un des plus fidèles serviteurs du roi Louis XI, qui s'était fait exécuter un très beau manuscrit de la *Cité de Dieu*, aujourd'hui à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, portant aussi cette devise. Ces phylactères semblent bien avoir été rapportés dans les marges de

notre manuscrit et, ce qui confirme cette opinion, c'est que le manuscrit, d'après les costumes en honneur sous Charles VII, doit avoir été exécuté vers 1440. Il aura donc été acheté vers 1470 par Mathieu Beauvarlet qui y fit ajouter sa devise. Ces deux manuscrits sont les seuls que je connaisse portant la marque de cet amateur.

Les deux pages illustrées du *Roman de Fauvel* sont assez détériorées ; cependant on y distingue des scènes bien comprises et des physionomies caractéristiques qui dénotent la main d'un artiste. Les sujets traités n'ont pas de rapport avec les dessins de Raoul Le Petit du manuscrit fr. 571 de la Bibliothèque nationale publiés en 1914 par M. Långfors, et le manuscrit n'est pas noté en musique comme le manuscrit 146 de la même bibliothèque.

8. Manuscrit 4.2.13. — *Grandes Chroniques de France.* Manuscrit in-folio de 442 ff. sur vélin, très richement illustré. Ce manuscrit, un des plus beaux de la Bibliothèque de Pétrograd, provient de la collection François Potocki vers 1860. Je me contenterai de rappeler que M. Salomon Reinach a consacré à ce manuscrit une remarquable étude qui, en 1904, sur la demande de M. de Lasteyrie, a été insérée dans les *Monuments et mémoires Piot*, tome onzième.

9. Manuscrit 5.3.53. — *L'Estrif de Vertu et Fortune*, ouvrage mélangé de prose et de vers par Martin le Franc, prévost de Lausanne, secrétaire du pape Nicolas V. Sur vélin, d'une écriture, sur deux colonnes, très soignée, avec les noms des interlocuteurs. Reliure originale en velours vermeil, avec boutons et attaches de fermoirs. Ce manuscrit, dont M. le comte Durrieu vous a déjà signalé l'importance dans la séance du 29 juin 1913, ne contient qu'une miniature au fol. 1, mais elle est d'un art consommé et semble être de la main même de Fouquet si on la compare aux *Heures d'Étienne Chevalier*, ou d'un de ses meilleurs élèves. Le naturel et la noblesse des attitudes, le détail des

constructions et le charme du paysage en font un des plus beaux manuscrits de Pétrograd. Il date de 1460 environ. Un peu plus tard, Jacques d'Armagnac se faisait faire une copie de cet ouvrage, mais les places des miniatures y sont restées vides. Peut-être la mort de cet infortuné seigneur en a-t-elle arrêté l'exécution. L'ouvrage a été imprimé vers 1477 par Colard Mansion.

10. Manuscrit 5.33.23. — *Trois traités de la conservation et garde de santé* par Guido Parati, « physicien » du duc de Milan, traduits en français.

Très joli manuscrit qui offre un beau spécimen de dédicace faite au duc Philippe le Bon. Ce prince reçoit l'hommage du manuscrit des mains de l'auteur, professeur de médecine à l'Université de Pavie en 1467, sur lequel notre savant confrère M. Picot et M. Léon Dorez ont bien voulu me communiquer des renseignements intéressants. Le manuscrit original est conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Les traits du prince fatigués par l'âge semblent nous donner un excellent portrait de lui plus expressif que ceux des manuscrits de *Girart de Roussillon* de la Bibliothèque de Vienne et des *Chroniques de France* de Pétrograd. Il est assisté de son chancelier, portant le collier de l'Ordre de la Toison d'Or, d'un seigneur, d'un clerc et d'un page. La riche bordure porte les armes et la devise du prince, ainsi que le fusil, emblème de l'Ordre de la Toison d'Or, qu'il avait institué.

11. Manuscrit 5.3.34. — *Valère Maxime, translaté en français par Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse.* In-folio en deux colonnes, riche bordure, 17 grandes miniatures à compartiments. Noms des personnages et des lieux inscrits en or dans un cartouche.

Il semble qu'on peut distinguer deux mains dans l'illustration de cet ouvrage ; une, qui pourrait être d'un bon élève de Fouquet, se plaît à dessiner de grandes foules, triomphes ou batailles, avec profusion de monuments ;

l'autre, plus sèche et plus précise, a une prédilection pour l'illustration narrative, c'est-à-dire par petits sujets renfermés dans les compartiments distribués avec originalité. Cette dernière semble bien être celle de maître François qui a décoré le manuscrit 18-19 de la Bibliothèque nationale (*Cité de Dieu*). J'ai fait ressortir, dans l'étude que j'ai consacrée aux manuscrits de l'œuvre de saint Augustin, les exemplaires dus à cette même école: *Valère Maxime* et *Boccace* du British Museum, *Légende dorée* et *Compendium ystourial* de la Bibliothèque nationale, le *Songe du vieux pèlerin* et le *Pétrarque* de Vienne, ainsi que le *Compendium ystourial* et le *Boccace* de Genève. Tous ces manuscrits datent des environs de 1470-1475. Notre manuscrit a été acheté à Paris en 1814 par l'empereur Alexandre et versé, selon ses ordres, par le grand-maréchal comte Tolstoï dans les collections impériales de Saint-Pétersbourg.

12. Manuscrit fr., fv. XIV, 1. — Les *Métamorphoses d'Ovide*, sur vélin. Ce manuscrit avait été préparé pour être illustré de nombreuses miniatures. Une seule, celle de tête, a été exécutée. Elle porte les armes de Wolfart de Borselle (de sable à la tour d'argent) qui semble être le seigneur qui s'avance avec son épouse, accompagné d'une suite nombreuse, devant Ovide écrivant ses *Métamorphoses* à son pupitre. Dans le fond, comme dans une tapisserie, les dieux de l'Olympe. Wolfart de Borselle porte le collier de la Toison d'Or dont il ne fut fait chevalier qu'en 1478. Il faut donc porter peu après cette date l'exécution du manuscrit et avant 1487, date de la mort de la dame de Borselle, Charlotte, fille du comte de Montpensier. Il est de l'école de Bruges et ses peintures ressemblent à celles qui décorent les manuscrits du célèbre Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, dont Borselle était le beau-frère. La miniature rappelle celles qui illustrent un manuscrit de la *Cité de Dieu*, fait pour ce même Borselle et conservé maintenant à la Bibliothèque d'Utrecht. A remarquer dans les deux

manuscrits le même vol de canards dans le ciel et les bordurés chargées d'un épais feuillage, caractéristique de l'école ganto-brugeoise.

13. Manuscrit 5.3.49. — *L'Altercation de trois dames, la volupté, la stabilité et l'élégance*, en vers français, in-folio.

Très jolie miniature du règne de Louis XII, vers 1500, avec une décoration très riche où l'on constate une forte influence italienne. Ce manuscrit provient de Saint-Germain-des-Prés et porte une devise ajoutée après coup d'une main du XVIe siècle : « Si a ton désir force. » Je ne peux assurer qu'il ait été publié.

14. Manuscrit 5.2.39. — Les *Epistres de saint Jérosme*, sur vélin. Au folio 1 v°, on lit : *Le frère Anthoyne du Four, docteur en théologie de l'Ordre des Frères prescheurs, par miseracion divine evesque de Marseille, a bien voulu en ensuivant ses prédécesseurs translater de latin en français les epistres sequentes par le commandement de madicte souveraine dame Anne de Bretagne, Royne de France et Duchesse de Bretagne.*

Ce manuscrit commandé par la reine renferme 12 grandes miniatures. Celle du folio 1 représente l'évêque offrant son manuscrit à la reine assise et entourée de ses dames. Armes aux fenêtres. Cadre à frontispice avec la cordelière et la devise : *Non murdera.*

Au folio 2, même cordelière. Saint Jérôme dans sa librairie admoneste un jeune moine, Sabinien, qui a séduit la nonne Suzanne en lui remettant une lettre à travers les barreaux de sa cellule. Jolis détails de construction. Toutes les caractéristiques de l'art de Bourdichon. Il faut dater ce manuscrit de 1506-1509, dates extrêmes de l'épiscopat d'Antoine du Four.

15. Manuscrit 5.3.46. — *Epistres* en vers français composées par les poètes de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Ce sont des épîtres, soit translatées du latin en français,

soit écrites en français et composées par les poètes royaux pour exprimer la douleur conjugale de la reine Anne et son désir de revoir son époux, alors en Italie. On peut les dater, car la première fait allusion à la victoire que le roi Louis XII venait de remporter sur les Vénitiens (Agnadel, 1509).

La miniature du folio 40 v° représente la reine, alors à Lyon, en vêtements de deuil, tenue qu'elle portait depuis le départ du roi, remettant à l'envoyé qui va partir pour l'Italie la missive à l'adresse de Louis XII (*Mon sieur le Roy*). C'est l'épître composée par Fausto Andrelini et traduite par Macé de Villebresme, valet de chambre du roi. Anne est assise dans un fauteuil sous un dais, assistée du chancelier, probablement Jean de Ganay (en fonctions de 1507 à 1512), et entourée de ses dames. Les armes de France et de Bretagne se voient aux fenêtres.

La miniature du folio 81 v° représente le roi sous un dais, dictant à un scribe une épistre à Hector, aux Champs-Elysées, en réponse à celle qu'Hector était censé lui avoir envoyée. Boréas est là, attendant qu'on lui remette le message. Suite de seigneurs dans le fond. Aux vitres, les armes de France et des L et A alternées. La lettre d'Hector est de l'historiographe bénédictin Jean d'Auton, abbé d'Angle, et celle du roi est de Jean Lemaire.

La miniature du folio 96 v° est accompagnée d'une lettre de Mars au Roi, écrite par M. de Mailly. Elle représente Mars assis sur un canon, les pieds sur les épaules de Concorde accablée et agenouillée, dans l'atelier de Vulcain qui, assisté de deux cyclopes, forge une cuirasse avec un marteau et une pince.

Toute cette littérature allégorique a pour but de célébrer la victoire du Roi et d'exprimer l'espoir de son retour. Le manuscrit vient de Saint-Germain. Sa décoration est une des plus belles productions du talent de Bourdichon.

16. Manuscrit 37.5. 3. — *Chroniques d'Amboise*. Grand

manuscrit in-4° de 36 feuillets. Écriture de forme à longues lignes, aux armes de France au folio 3. Au folio 2 v°, belle miniature montrant l'auteur offrant son manuscrit. Cette peinture est intéressante par la représentation du château d'Amboise tel qu'il était vers 1510. On voit le cours de la Loire qui s'enfuit vers Tours. Manuscrit venant de Saint-Germain.

17. Manuscrit 4969 du Musée de l'Ermitage. — *Livre d'Heures* flamand. Riche bordure. Peut-être de Jean Hennecart si on le compare à l'*Information du jeune prince* conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal. La miniature remarquable du folio 76 v° représente la Nativité et peut être datée des environs de 1455.

18. Manuscrit 440 du Musée de l'Ermitage, fonds Basilewski. *Petit livre d'Heures* sur vélin, avec 12 miniatures dans des encadrements très riches parsemés de portraits et de médaillons, style d'Attavante. Il porte les armes des Médicis et d'une autre famille à déterminer (probablement une Médicis ayant épousé un membre d'une famille italienne, vers 1490).

19. Manuscrit 4971 du Musée Stieglitz. — *Missel papal.*

Commencé pour le pape Boniface IX (1389-1404) dont il porte les armes (Tomacelli) : de gueules à la bande échiquetée d'argent et d'azur de trois tires. Il passa entre les mains de son successeur Innocent VII qui mourut deux ans après, en le laissant inachevé. Il devait comprendre 12 grandes miniatures dont l'emplacement est réservé et dont la dernière aurait représenté le Calvaire. Les cadres en sont préparés, avec les armes et les initiales.

Le dessin de la première, au crayon, est entièrement achevé et dénote la main d'un artiste. C'est un Christ de majesté. L'écriture est très belle. Une vignette terminée représente la Nativité. Art italien du commencement du XVe siècle.

Ce manuscrit est curieux parce qu'on peut y suivre la préparation depuis le dessin au crayon du maître de l'œuvre jusqu'à son achèvement, quelquefois par ses aides. Certaines initiales sont préparées au moyen d'un enduit brun destiné à être recouvert d'une feuille d'or.

20. Manuscrit 14045 du Musée Stieglitz. — Le *Roman de la Rose*, à deux colonnes, sur vélin, écriture de notes très soignée, reliure noire du XVI[e] siècle. Ce charmant manuscrit français contient une grande miniature et plus de cent vignettes, et date des environs de l'année 1500. Deux écussons à déterminer, avec la devise : *Timor mortis conturbat me*.

L'Académie voit que cette étude soulève plusieurs problèmes intéressants sur l'origine et l'attribution des manuscrits, encore si peu connus, que je viens de citer, ainsi que sur la paternité des artistes qui les ont enrichis de leurs peintures.

Ce sera l'œuvre des éditeurs d'apporter quelques lumières sur ces questions, en mettant sous les yeux de leurs lecteurs tous les documents qu'ils auront pu rassembler.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire Perpétuel dépose sur le bureau le tome V de l'ouvrage de feu M. Pierre Duhem, membre de l'Institut : *Le Système du Monde. Histoire des doctrines cosmologiques de Platon à Copernic* (Paris, 1917, in-8°).

M. Camille Jullian offre à l'Académie, de la part de M. Raoul Montandon, le premier volume de sa *Bibliographie générale des travaux paléoethnologiques et archéologiques* (*Époques préhistorique, protohistorique et gallo-romaine*) *France* I. *Bourgogne, Dauphiné, Franche-Comté, Nivernais, Provence, Corse, Savoie* (Paris, 1917, in-8°).

M. Cagnat offre, de la part de M. J. Toutain, directeur d'études à l'École pratique des Hautes études religieuses, un nouveau volume du grand travail qu'il a entrepris sur *Les Cultes païens dans l'Empire romain*. C'est le début du tome III, qui sera consacré à étudier les cultes indigènes nationaux et locaux. M. Toutain ne nous donne encore dans ce fascicule que ce qui a trait aux cultes africains et aux cultes ibériques. On y retrouve les mêmes qualités que dans les fascicules précédents : abondance des informations, sagacité dans l'interprétation, modération méthodique dans les conclusions. L'auteur ne veut admettre que ce qui est prouvé, entièrement prouvé par des textes, et se refuse aux conjectures, même très séduisantes : c'est un modèle de bonne foi scientifique.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1917

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. Fougères, directeur de l'École française d'Athènes, adresse à l'Académie, au nom de l'École, l'expression de ses vives condoléances à l'occasion de la mort de M. Maxime Collignon.

M. le comte Durrieu rappelle que, depuis bien des années, il s'est efforcé de faire connaître un remarquable miniaturiste qui travaillait en France sur les limites des xiv[e] et xv[e] siècles, et qu'il a baptisé du surnom de « maître des Heures du maréchal de Boucicaut », d'après le plus beau des manuscrits enluminés par l'artiste en question. Il rappelle aussi qu'une série d'observations faites par lui, tant en France qu'en Italie et en Belgique, l'ont amené à émettre l'hypothèse que ce maître paraissait pouvoir être identifié avec un peintre-miniaturiste, très prisé en son temps, du nom de Jacques Coene ou Cone, originaire de Bruges, mais qui quitta sa ville natale pour venir se fixer à Paris, au plus tard en 1398. Aujourd'hui le livre d'Heures du maréchal de Boucicaut se trouve être devenu la propriété de l'Institut de France, avec l'ensemble du Musée Jacquemart-

André. M. Durrieu estime qu'il en est d'autant plus intéressant de signaler qu'un érudit italien fort distingué, le professeur Pietro Toesca, vient de découvrir à Florence, dans un livre d'Heures d'origine française, tout à fait ignoré jusqu'ici, qui fait partie de la bibliothèque du prince Corsini, deux très belles miniatures qui sont incontestablement, comme l'a très bien reconnu M. Pietro Toesca, en publiant ces miniatures dans la *Rassegna d'Arte* (n° daté d'août 1917), des œuvres du « maître des Heures du maréchal de Boucicaut ».

M. Chatelain donne lecture, en comité secret, de son rapport sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome en 1917[1].

M. Héron de Villefosse lit un second rapport du R. P. Delattre sur les fouilles exécutées à Carthage dans la basilique voisine de Sainte-Monique[2].

M. Monceaux présente quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Omont dépose sur le bureau une étude sur la *Propriété rurale en Bas-Limousin pendant le moyen âge*, par M. René Fage, dont l'Académie connaît et a apprécié de longue date les recherches historiques et archéologiques.

---

1 Voir ci-après.

2. Voir ci-après.

COMMUNICATION

UNE GRANDE BASILIQUE VOISINE DE SAINTE-MONIQUE A CARTHAGE.

SECOND RAPPORT DU R. P. A.-L. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE [1].

J'ai continué, en 1916 et en 1917, l'exploration du terrain renfermant les ruines de la basilique chrétienne que j'avais eu la bonne fortune de découvrir près de Sainte-Monique.

I. — *La basilique.*

Les fouilles ont confirmé le plan soupçonné dès le début des travaux, plan qui a été dressé avec beaucoup de soin et d'exactitude par M. Thouverey, conducteur des Ponts et Chaussées [2]. Le déblaiement montre nettement l'édifice sacré avec ses sept nefs séparées par six rangées de piliers. A droite et à gauche de la nef centrale, les trois galeries latérales sont symétriquement d'égale dimension. La nef principale étant plus large que les autres, ses piliers sont plus forts. La longueur intérieure de l'édifice est de 71 m 34. Sa largeur est de 35 m 55 (*fig. 1*).

Les deux grands murs longitudinaux sont unis à l'intérieur, sans demi-piliers correspondant aux rangées trans-

1. Le premier rapport a été publié dans les *Comptes rendus* de 1916, p. 150-164 ; cf. p. 431-436.

2. Je tiens à le remercier de son concours si désintéressé. Je remercie aussi MM. Élie Blondel, Sotton et Bertrand pour les dessins et photographies qui accompagnent le présent rapport.

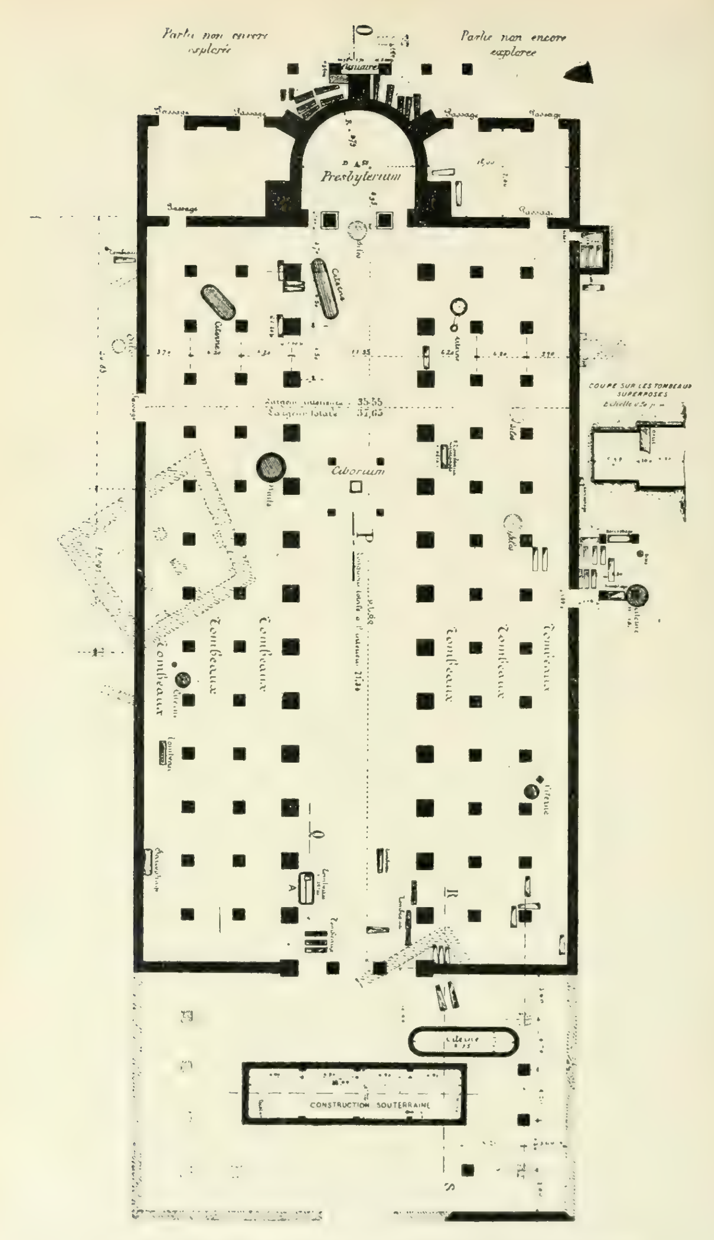


Fig. 1. — Plan de la basilique voisine de Sainte-Monique.

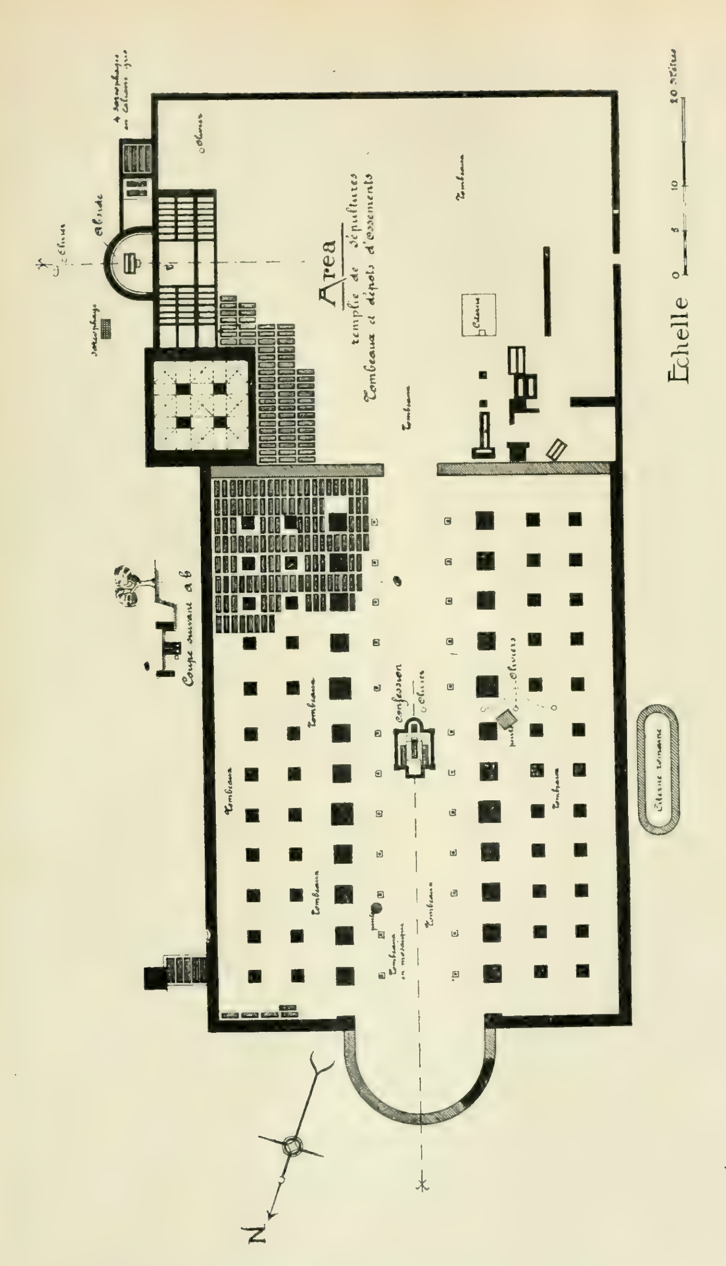


Fig. 2. — Plan de la basilique du terrain de Mcidfa.

versales des colonnes. Ils sont également unis à l'extérieur sans contreforts. Les colonnes ont été empruntées à des monuments plus anciens. Aussi sont-elles de différents marbres et de divers modules. Les chapiteaux, dont nous avons rassemblé une belle collection, offrent surtout des exemplaires du style corinthien plus ou moins compliqué, plus ou moins simplifié.

L'édifice était couvert d'un plafond à caissons ou d'une charpente visible. Ce que nous avons dit des murs latéraux ne permet pas de supposer des voûtes ou des arcades. Nous avons constaté l'emplacement de plusieurs portes (*fig. 1*).

Tout l'espace existant entre la façade qui regarde la mer et l'arête du plateau était occupé par une sorte d'*atrium* ou de cour rectangulaire dont je parlerai plus loin.

A l'autre extrémité de la basilique, le *presbyterium*, construit dans le prolongement de la grande nef mérite d'attirer l'attention. Conformément à la règle indiquée par M. Gsell [1], son plan est formé de deux murs parallèles engendrant un hémicycle. A l'entrée, deux bases semblent indiquer qu'il était précédé de deux colonnes formant trois baies, une baie large entre deux étroites. Cette sorte d'*iconostase* devait se terminer à la partie supérieure par des architraves ou des arcades, ce que paraît confirmer une saillie visible de chaque côté à la naissance des murs parallèles ou, si l'on veut, aux deux extrémités de l'abside en fer à cheval. Les fouilles ont exhumé en cet endroit des montants ou des supports, en beau marbre blanc, munis, au centre de leur face supérieure, d'une mortaise carrée et, sur une de leurs faces latérales, d'une rainure verticale. Ce sont les restes de chancels très soignés.

Le *presbyterium* était sans doute couvert par une voûte fort élevée, car on remarque à l'extérieur de l'abside cinq

1. *Les Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 137.

gros contreforts. Cette partie de la basilique, réservée au clergé, paraît avoir été la principale ; son sol était plus élevé que celui de la grande nef. Elle était remplie de sépultures dont le nombre n'est pas moindre à l'extérieur. Ce sont partout des tombes pressées les unes contre les autres. A droite et à gauche existent des salles ayant sans doute servi de sacristies, *secretaria* (*prothesis* et *diaconicon*).

Au milieu de la grande nef, les fouilles ont mis à jour les quatre bases du *ciborium* qui abritait l'autel, mais l'autel lui-même n'a laissé aucune trace. On sait d'ailleurs qu'en Afrique les autels étaient parfois de bois. L'espace occupé par ce *ciborium* a été exploré à fond. Nous n'avons découvert ni caveau, ni coffret à reliques ; nous avons seulement rencontré dans les fouilles bon nombre de débris de chancels ajourés.

Contrairement à ce que nous avions constaté à la basilique du terrain de Mcidfa (*fig.* 2), il n'y avait pas de confession sous l'autel. Cependant, détail digne d'être noté, ainsi que dans cette basilique, dite par nous de sainte Perpétue et de sainte Félicité, il existe un puits non loin du *ciborium*.

A Mcidfa, le puits est carré et profond : il était rempli d'ossements et au-dessous des corps, dans l'eau, nous avons trouvé des épitaphes chrétiennes qui peuvent être classées parmi les plus anciennes de Carthage.

Dans la basilique voisine de Sainte-Monique, le puits est rond (diamètre intérieur, 1 m 80) et l'eau se rencontre à la profondeur de 5 mètres. Il est construit en belle maçonnerie avec couronnes de pierres de taille régulièrement espacées. L'existence d'un puits situé à peu près à la même place dans deux basiliques, dont le plan d'ailleurs est presque identique, semble se rapporter à l'usage des agapes funéraires, usage qui amena des abus et fut condamné par les conciles vers le IVe siècle.

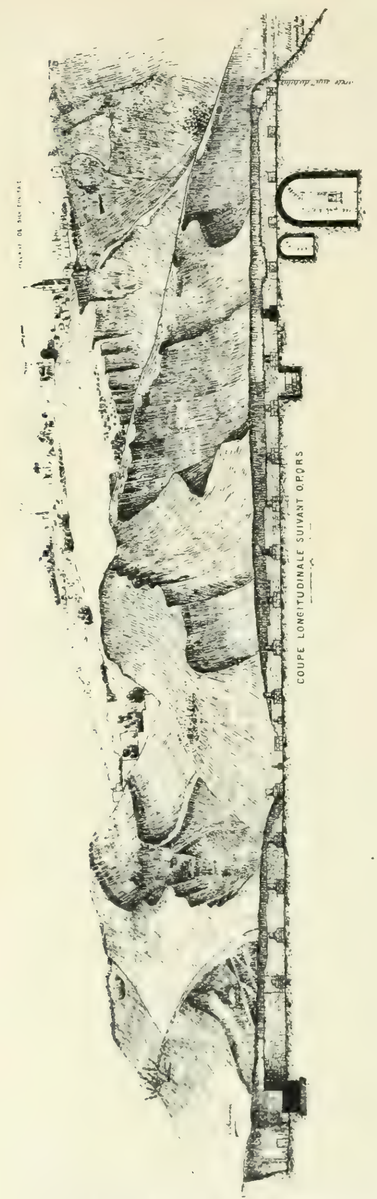


Fig. 3. — Coupe de la basilique voisine de Sainte-Monique.

La basilique voisine de Sainte-Monique, comme celle de Mcidfa, comme celle de Damous-el-Karita, était une basilique cimétériale. Aussi est-elle remplie de tombes. Elle paraît même avoir été construite sur un cimetière chrétien plus ancien ; le mur latéral nord-est passe sur des sarcophages laissés en place. Dans l'intérieur de l'édifice, les sépultures ne sont pas disposées d'après un ordre régulier : elles sont tantôt isolées, tantôt serrées les unes contre les autres ; quelques-unes sont superposées.

Beaucoup de morts ont été déposés dans de simples fosses garnies au fond d'une rangée de pierres plates et couvertes de même. Toutes ne sont pas orientées de la même façon. Généralement, elles sont placées dans le sens de la longueur ou de la largeur des nefs, surtout contre les piliers. Elles ont d'ordinaire juste la dimension du cadavre qui y a

été déposé. Certaines fosses étaient maçonnées et revêtues intérieurement d'un enduit.

Des citernes plus anciennes que la basilique paraissent avoir été utilisées comme caveaux funéraires. Une d'elles dont la voûte était défoncée renfermait un énorme dé de pierre, sorte de piédestal. Trop lourd pour en être facilement extrait, il avait été dressé à l'une des extrémités de la citerne. L'espace libre jusqu'à l'autre extrémité fut partagé en deux par une cloison verticale et, de chaque côté de la murette, trois corps furent déposés l'un au-dessus de l'autre. Les parois de la citerne conservent les rainures destinées à retenir les dalles qui recouvraient les six corps. La *fig. 4*, jointe au présent rapport, fait voir les détails de cette sépulture.

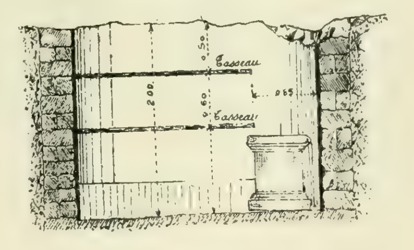
Plusieurs fragments de sarcophages à personnages ont été rencontrés : l'un d'eux semble appartenir à la représentation des Quatre Saisons ; la plupart des autres débris

DETAILS DU TOMBEAU
découvert en A
— ECHELLE : 0,02 p m —

COUPE TRANSVERSALE SUIVANT C D.

Pilier

COUPE LONGITUDINALE SUIVANT A B



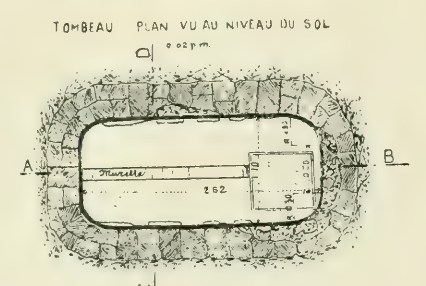


Fig. 4. — Caveau funéraire dans une citerne.

de cuves funéraires n'offrent que des strigiles comme ornementation. Un sarcophage de pierre, décoré de strigiles, a été découvert dans la nef sud, adossé au mur latéral. Il porte l'épitaphe suivante :

IRENEVS
FIDELIS
IN PACE
VIX/////

Haut. des lettres, 0 m 05. Il est en calcaire (*saoûan*). D'autres étaient en marbre ou en travertin (*kadel*). Les tombes ne renferment aucun objet [1].

A l'angle nord intérieur de la basilique, l'extrémité du mur latéral est percée d'une baie large de 0 m 80 donnant accès dans une chambre sépulcrale où l'on voit quatre auges en maçonnerie, bien conservées. Là, nous avons recueilli un fragment d'inscription grecque, gravée sur une tablette de marbre épaisse de 0 m 022 :

//////ΔΙΑΙΧΚΑΙ
//////Ȳ ΗΜΩΝ
//////ΟΥ/////

Haut. lettres, 0 m 035.

Du même côté, vers le milieu du mur, nous avons découvert deux sarcophages encadrant d'autres sépultures en pleine terre. Un de ces sarcophages est une simple cuve

1. Par exception, une tombe ouverte en dehors de la basilique renfermait 26 monnaies de bronze et une d'argent. Les pièces de bronze forment un mélange de petites monnaies romaines et vandales variant de 11 à 17 millimètres de diamètre. Une seule plus grande (24 millimètres) est une monnaie autonome de Carthage. La pièce d'argent est une petite monnaie du roi Gunthamond (484-496). Cf. Sabatier, *Monnaies byzantines*, t. I, p. 217, n° 5.

monolithe. L'autre a sa face ornée d'un cartouche à queues d'aronde en relief. De chaque côté était sculptée une guirlande et un génie funéraire portant une torche renversée. Près de la moitié de cette partie sculptée a disparu.



Fig. 5. — Sarcophages et sépultures dans la basilique voisine de Sainte-Monique.

Des constructions étrangères à la basilique se sont élevées sur son emplacement. Le sol est percé de nombreux silos dans lesquels on rencontre beaucoup de poteries arabes à décors variés. Cette céramique offre parfois des sujets animés tels que biche et poisson. Deux disques de bronze de six centimètres de diamètre, munis d'un appendice de suspension, ont été recueillis dans cette partie de la basilique. Ils présentent chacun une face complètement couverte d'ornements : dans l'un, ce sont des fleurons à émail blanc ; dans l'autre, on voit une tête d'oiseau, ciselée en relief au-

dessus d'une fleur de lis entre deux palmes. Ces deux objets appartiennent à l'art du moyen âge, mais ils ne peuvent remonter à la croisade de saint Louis ; ils datent sans doute d'une époque plus tardive.

Au sujet de l'identification de notre basilique avec l'une ou l'autre des églises de Carthage dédiées à la mémoire de saint Cyprien, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit dans mon premier rapport.

II. — *L'atrium.*

Ainsi que je l'ai fait remarquer plus haut, la basilique était précédée d'un *atrium* ou cour rectangulaire s'étendant vers la mer jusqu'à la limite du plateau. Cette cour mesure 20 mètres sur 35 m 55 qui est la largeur de la basilique.

Cette partie, quoique plus saccagée, a été complètement déblayée, et nous avons pu reconnaître qu'elle était entourée d'un portique. Nous y avons découvert une citerne longue et étroite (8 m 75 × 1 m 75).

A côté de cette citerne et placée symétriquement au centre de la cour, nous avons rencontré une grande salle souterraine longue de 18 mètres, large de 4 m 25 et profonde de 5 mètres sans compter le rayon de la voûte qui la recouvrait. Malgré les centaines de mètres cubes de terre qu'il fallait remuer, nous n'avons pas hésité à entreprendre ce travail considérable. Il me paraissait intéressant d'explorer complètement cette construction qui ne doit pas avoir été une dépendance de la citerne, car nous y avons reconnu des traces de peinture murale. La voûte en plein cintre a disparu sur toute sa longueur. Mais à son extrémité nord, sur la partie arrondie du mur droit, des amorces en subsistent. Au bas de cette paroi, à 1 m 60 du sol, nous avons constaté l'existence d'une niche carrée de 0 m 70 de côté. Trois arcs dont il ne reste que des amorces couronnaient cette construction. Ils sont équidistants. L'arc du milieu correspondait exactement au grand axe de la basilique.

A travers la terre et parmi les nombreux débris qui remplissaient cette vaste salle, nous avons rencontré des tronçons de colonnes, des chapiteaux, des corniches brisées, des lamelles de marbre découpées, des morceaux de chancels, de bas-reliefs de sarcophages, de couvercles, un fragment de lampe chrétienne, plusieurs lampes à long bec en terre verdâtre qui paraissent d'époque arabe, des boulets de pierre, un coutelas à lame de fer longue de 0 m 20, enfin trois boucles de bronze dont une à fleur de lis et une aútre en forme de croix.

En outre de ces objets, on recueillit quantité de débris d'épitaphes comme dans le reste de la basilique. J'y ai relevé les noms de PASCASIVS, VALENTIA, VICTOR, VINCENTIVS.

Voici une épitaphe entière. Elle est gravée au revers d'un grand morceau de pilastre de marbre à cannelures :

DYNAMIVS FIDE
LIS IN PACE

Haut. des lettres, 0m 045.

Une plaque de *saouân*, brisée à gauche, haute de 0 m 275 et large de 0 m 165, nous a conservé une partie d'une inscription grecque :

////////I MЄCOPH
I

Haut. des lettres, 0 m 025.

Au sujet de ce fragment, M. Héron de Villefosse m'écrit : « Le mot MЄCOPH se retrouve dans les inscriptions grecques d'Égypte, d'Éthiopie et de Cyrénaïque, toujours suivi d'un chiffre. C'est le nom d'un mois égyptien, le mois de *mesori* ; la date indiquée sur la dalle de Carthage doit être le 10 de *mesori*. »

Au revers de ce texte, on remarque plusieurs lettres appartenant à trois lignes mutilées d'une grande inscription funéraire latine.

Sur la tranche d'un bloc de marbre, haute de 0 m 10, longue de 0 m 30, on distingue ces deux lignes, restes d'une inscription brisée à droite et à gauche :

////AVT MORE INFELIS AVT QVES////
////D̃S GVBEAT INBIDERE NOLI//////

Haut. des lettres, 0 m 028. Dans le mot MORE, la lettre O est plus petite et a été gravée entre les jambages du M. — INFELIS est sans doute pour *infelix*. Dans INBIDERE, les lettres I et N sont liées.

Sur le bandeau inférieur d'une colonne de marbre, on voit les deux lettres suivantes, également liées :

M K

Haut. des lettres, 0 m 04.

Mentionnons encore, en terminant l'inventaire de ce qui fut trouvé dans le déblaiement de cette crypte, un fragment de brique romaine conservant quelques lettres d'une marque facile à reconstituer[1].

*ex f. ocean. op. doliar. cae*S N QVAS CV
op. procul. et op. IVSTPV

Cette marque, qui date du règne de l'empereur Hadrien, a exercé la patience des épigraphistes. Le sens des deux dernières lettres n'a pu être découvert. Le reste a été lu ainsi : *Ex f(iglinis) Ocean(is) op(us) doliar(e) Caes(aris) n(ostri) quas cu(rant) Op(pius) Proculus et Op(pius) Justus P V.*

Tel fut le résultat de l'exploration de la grande salle souterraine qui occupe le centre de l'*atrium* de la basilique.

1. D'après le *Corpus inscr. lat.*, XV, 363.

III. — *Les inscriptions.*

Comme dans la première période d'exploration, en dehors du plan de l'édifice, le fruit des fouilles se rapporte surtout à l'épigraphie. A côté d'épitaphes entières, soit que la dalle ait été trouvée intacte, soit que l'inscription ait été reconstituée à l'aide de morceaux, le nombre des fragments épigraphiques exhumés depuis le début des recherches dépasse le chiffre de sept mille.

Une des inscriptions offre pour Carthage chrétienne le remier exemple d'un texte funéraire daté par le nom des

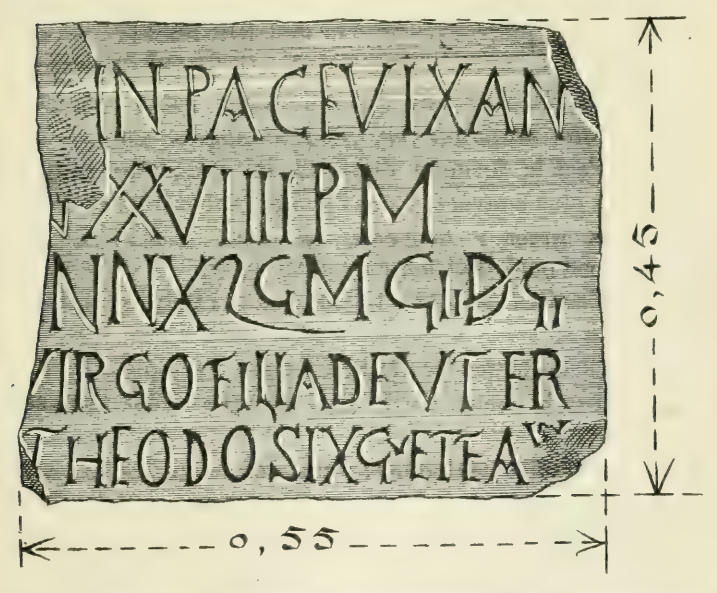


Fig. 6. — Carthage. Inscription chrétienne portant une date consulaire (Dessin de M. Elie Blondel.)

consuls[1]. L'Académie en a eu communication dans sa séance du 20 octobre 1916. Mais je suis heureux de pouvoir

1. Ces consuls sont Théodose pour la 16e fois et Faustus ; leur consulat correspond à l'année 438. Voir les *Comptes rendus* de 1916, p. 432.

en placer ici un bon dessin. Une autre épitaphe, communiquée dans la même séance, faisait connaître un ΧΡΙϹΚѠΝΙΟϹ ΔΟΥΛΟϹ ΘΕΟΥ et un ΠΟΡΦΥΡΙΟϹ, citoyen de Canatha et de Bostra.

Le titre *episcopus* se lit sur un fragment. Une des épitaphes est celle d'un *nauclerius*. Plusieurs dalles portent d'ailleurs l'emblème du navire.

Les lettres RGV̄ qui se lisent sur une portion de corniche, pourraient constituer une indication topographique et signifier peut-être *regio quinta*.

L'expression LOCVS ainsi que HIC IACET apparaissent encore une fois dans notre seconde moisson épigraphique. Deux ou trois pierres portent le mot RECESSIT.

On trouve dans les épitaphes l'adjectif SIMPLEX employé sans doute avec le sens que lui donne saint Augustin : *Hoc est enim mundum cor, quod est simplex cor*[1].

Mais c'est la formule FIDELIS IN PACE qui toujours revient le plus souvent. Nous l'avons rencontrée, gravée en caractères grecs : ΦΙΔΕΛΙϹ ΙΝ ΠΑΚΕ ΒΙΞΙΤ. Le mot FIDELIS est parfois étrangement orthographié. On le trouve sous différentes formes, telles que : FIDEIIS, EIDLIS, HDELIS.....

Il en est de même de IN PACE ; par exemple : IN PAE. Cette formule nous était déjà apparue ainsi gravée : III PAOE.

De semblables négligences, qui confondent les lettres ou suppriment quelqu'un de leurs éléments essentiels, se retrouvent dans les noms propres. Citons HONORNS pour HONORIVS, et BICTOK ainsi que VICIOR pour VICTOR. Le G se présente plusieurs fois sous la forme de C, tel que CAVDIOSA pour GAVDIOSA.

On trouve aussi des interversions de lettres, telle que CERSC dans un nom commençant par CRESC..... Il faut parfois deviner le nom qu'on a eu l'intention de graver. On

1. *De sermone in monte*, c. 2 et 3.

sent que dans l'atelier de marbrerie le travail était confié à des apprentis ou à des illettrés.

Malgré ces incorrections, intéressantes à relever, la liste des noms chrétiens fournis par l'exploration de la basilique ne manque pas d'être importante.

A côté de noms chrétiens qui reviennent constamment dans les fouilles de Carthage, nous en avons rencontré de rares : un certain nombre se lisent même pour la première fois, tels que AFRODITE, ARILV, ASELLA, AVREA, CALIOPE, CAMPESSA, CVFILIAS, ELPIZIA, EVQVITIVS, EVTROPIVS, IOBINVS, IRENEVS, ISCANTIA, ISTHENVS, NEPOTIA, NILVS, PREIETTICIA, PONPONIANVS, PROFICIVS, QVINTILIANA, QVODIVBET, ROMANA, VASILA, VOLITANVS, etc...

Voici d'ailleurs les copies de quelques-unes des inscriptions exhumées dans nos dernières fouilles.

1. — Sur un petit marbre haut de 0 m 11 et large de 0 m 14 :

☧ I LA
RIV*s*

Haut. des lettres 0 m 02 ; haut. du monogramme, 0 m 04.

2. — Sur une dalle de *saouân*, haute de 0 m 40, large de 0 m 46 :

CVFILIAS
IN PACE

Haut. des lettres, 0 m 07.

3. — Sur une tablette de marbre, haute de 0 m 23, large de 0 m 26 :

DONATA
IN PACE
Deux colombes affrontées
une branche au bec

Haut. des lettres, 0 m 03.

4. — Sur une dalle de *saouân*, haute de 0 m 33, longue de 0 m 63.

MARGARITA VICXIT
IN PACE·ANNOS·LXXXV
GAVDIOSA·VICXIRIPACE
âne galopant à gauche ANNIS LXV

Haut. des lettres, 0 m 065 à la première ligne et 0 m 045 à la dernière. A la 3e ligne, RI pour TIN.

5. — Sur une tablette de marbre, haute de 0 m 125, longue de 0 m 195 :

VRBICA
PEREGRINA
VIXIT·M·XI
IN PACE

Haut. des lettres, 0 m 02.

6. — Sur une dalle de marbre, haute de 0 m 195, longue de 0 m 515 :

FELIS IN PACE
BENENATA IN PACE

Haut. des lettres, 0 m 055. FELIS pour *Felix*.

7. — Sur une dalle de marbre, haute de 0 m 32, longue de 0 m 90 :

VASILA FIDELIS IN PAϵ (*sic*)

Haut. des lettres, 0 m 065.

8. — Sur une plaque de marbre, haute de 0 m 25, longue de 0 m 64 :

PASCASIVS FIDELIS
INPACEVIXITANNLXX
AVREA FIDELIS
INPACEVIXIIANNLXV

Haut. des lettres, 0 m 05.

A Ostie, il y avait une église de sainte *Aurea*. C'est là que saint Augustin fit inhumer sa mère, sainte Monique.

9. — Une dalle de pierre tendre, haute de 0 m 50, large de 0 m 60.

PASCASIVS F
IDELISINPACE
VIXITANLXXXV
NOS XL·V

Haut. des lettres, 0 m 08. Elle est de 0 m 06 dans l'épitaphe la plus ancienne.

Au revers de cette dalle on lit encore :

9*bis*. — ///////IBITEFNSSE//////////
//// *vixit a*NNIS v PLUSMI*nus*////////
/////////// *v*IXIT ANNIS

Haut. des lettres, 0 m 065. Celles de la troisième ligne ont été effacées, mais on peut les reconnaître. Cette dalle funéraire a probablement servi quatre fois.

10. — Sur une dalle de marbre, haute de 0 m 30, longue de 1 m 04.

CALIOPE FIDELIS IN PACE
CRESCENS QVI ET CAPO FID IN PACE
VICTORICVS FIDELIS IN PACE

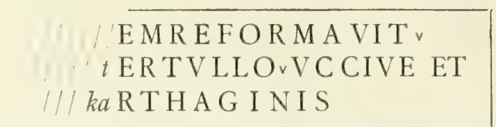
Haut. des lettres, 0 m 05 à la première ligne ; 0 m 075 aux deux autres. Dans VICTORICVS, un R a été gravé à la place du premier I, puis on a gratté la boucle et la queue.

11. — Dalle de marbre, haute de 0 m 44, longue de 0 m 68 :

E L I S I N P V
BENENATA FIDELIS IN PACE VIXIT
ANNS LXX DPGNNAS FEBRVARIAS
I D E C

Haut. des lettres de l'épitaphe entière, 0 m 035 ; haut. des lettres de la plus ancienne, 0 m 12 à 0 m 17. Dans l'épitaphe de BENENATA, N et P sont liés ainsi que les deux N d'ANN[I]S et de N[O]NAS.

11*bis*. — Au revers du n. 11, on lit :


/ /EMREFORMAVIT v
*t*ERTVLLO v VCCIVE ET
/// *ka*RTHAGINIS

Haut. des lettres, 0 m 095.

12. — Sur une dalle de marbre, haute de 0 m 48, large de 0 m 32 :

☧ F O R T V N A *tus*
F I D E L I S I N *pace*
V I X I T A N *nos* ///////
E T D X V ////// *d p*
XGIIKL//////////////

Haut. des lettres, 0 m 055.

12 *bis*. — Au revers du n. 12, on lit les restes d'une inscription plus ancienne qui était une dédicace :

KAR//////
Q·FADIO·FORTI·C
///////T///////////

Haut. des lettres 0 m 10. A la fin de la première ligne, R n'est pas complet. A la seconde ligne, C appartient peut-être à O ou Q.

13. — Sur une dalle de marbre, carrée, de 0 m 35 de côté :

IOBINVSFID
INPACEVIXIT
ANNOSLXXDPGIK
NOBEMB—RES

Haut. des lettres, 0 m 04.

14. — Sur une dalle de *kadel*, haute de 0 m 59 et large de 0 m 47 :

MARTHANAFIDE
LIS IN PACE VIX AN
XLDPXVKALIVNV

Haut. des lettres, 0 m 055.

15. — Sur une dalle de marbre, de forme trapézoïdale, haute de 0 m 34, longue de 0 m 87 à la partie supérieure et de 0 m 67 à la partie inféireure.

✠ PETRVS INNOCENS IN PACE VIXIT ANN
V · MENS · IIII · DP · XV KAL IVNIAS IND · GI ✠

Haut. des lettres, 0 m 03.

16. — Sur une dalle de marbre, haute de 0 m 425, longue de 1 m 34 :

+ BICTORIA BIRGO INNOCENS IN PACE VISSITAÑNIS XI DP XII KLMAIAS
HONORATVS SINPLES DVLCIOR PARENTIBVS ET FRATRIBVS ET GRATVS
AMICIS IN REQVIE ET PACE VIXITAÑNIS XGII DP III NONAS FEBRVARIAS
MELLOSVS INNOCENS IN PACE VIXIT AÑNIS IIII D̃P IDVS
MARTIAS · INDE III

Haut. des lettres, 0 m 03 à la première ligne ; 0 m 045 aux deux dernières. Ligatures : 1re ligne : N et N dans INNOCENS, N et P dans INPACE, NNI dans ANNIS ; 2e ligne : N et P dans SINPLES pour SIMPLEX, NTI dans PARENTIBVS, RAT dans GRATVS ; 3e ligne : N et R dans INREQVIE, NNI dans ANNIS ; 4e ligne : N et N, E et N dans INNOCENS, NP dans IN PACE, NNI dans ANNIS.

17. — Sur une dalle de marbre, haute de 0 m 34, longue de 1 m 23 :

MARCIANA FIDELIS IN PACE VIXIT ANNIS LXV
GAVDENTIA FIDELIS IN PACE VIXIT AÑ XLV D̃P GII ĨD MAIAS
FELICITAS FIDELIS · IN PACE VIXIT ANNOS · LIII · D̃P · PRIDIE
NON · DECEMB · IND · XII ꞵ

Haut. des lettres, 0 m 045. Ligatures : 1re ligne : N et P, NN et I, L et X ; 2e ligne : N et P, M et A.

En dehors de ces épitaphes latines, une douzaine de fragments appartiennent à des inscriptions grecques.

Comme on l'a vu plus haut, quelques épitaphes chrétiennes ont été gravées au revers de textes plus anciens et non funéraires. Nous avons en outre recueilli, dans nos dernières fouilles, une vingtaine de fragments païens. Le moins incomplet est un marbre blanc, haut de 0^{m} 11 et large de 0^{m} 17 :

D . M *s*
EST HOC QVOT VIDETIS E//////////////////////
SVPRA ISCRIPTV EST MV////////////////////*castis*
SIMAE ET SIMPLICISSIM*ae*////////////////////
TVM OMNIBVS OFFICI*is*////////////////////////
MARITVS EIVS DOLIN*s*/////////////////////////

Haut. des lettres, 0^{m} 01. Le dernier I a peut-être été gravé pour un E.

Quant aux emblèmes accompagnant les épitaphes chrétiennes, celui qui domine d'une manière notable, c'est le monogramme du Christ sous sa forme primitive ou constantinienne, composé du X et du P. Dans le journal des fouilles de la présente basilique, j'ai eu l'occasion de le noter plus de soixante fois. Pour un quart seulement des cas, il est accosté de l'alpha et de l'oméga.

La croix monogrammatique se montre une vingtaine de fois. Elle est accostée des lettres A et Ω dans la même proportion que le monogramme constantinien.

La croix simple se voit sur une trentaine de dalles. Deux fois seulement, les lettres alpha et oméga l'accompagnent. Parmi les formes particulières de la croix, une dalle porte la croix gammée et une autre la croix potencée.

Nous avons trouvé une fois le symbole de l'ancre. Un marbre porte aussi le chandelier à sept branches. Parmi les autres figures, c'est la colombe, la couronne et la palme

qui apparaissent le plus souvent. Je signalerai encore la branche d'olivier, le palmier, différentes fleurs, des calices, des amphores, le Bon Pasteur, l'orante, le navire, enfin des chevaux, voire même un bourriquet.

Sur un fragment de dalle, haut de 0 m 08, long de 0 m 20, on voit, gravée au trait, une porte monumentale en bel appareil et une galerie montrant encore six arcades avec amorces de la toiture de l'édifice. Un autre fragment de même hauteur, long de 0 m 275, porte gravés divers instruments de travail. On reconnaît une équerre, un niveau à fil à plomb, un ciseau, un poinçon, une palette, etc.

Enfin un débris de plaque en marbre numidique, haut de 0 m 11, large de 0 m 16, portant l'angle d'un encadrement au trait et deux petits ronds, appartient peut-être à une « tabula lusoria » analogue à celles que j'ai trouvées à Damous-el-Karita et dans les ruines de l'amphithéâtre.

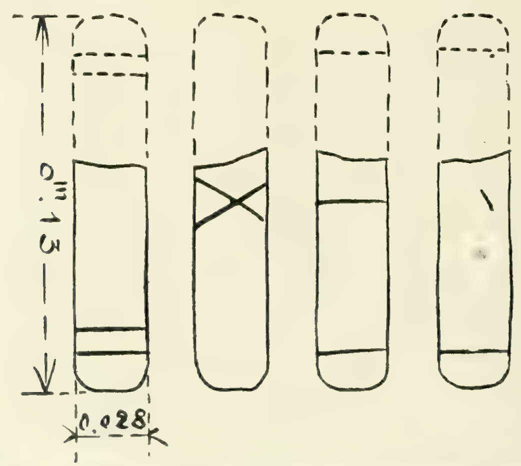


Fig. 7. — Carthage. Objet de marbre, instrument de jeu.
(Dessin de M. Élie Blondel.)

Citons encore un second exemplaire de l'objet de marbre, décrit et gravé dans un précédent rapport et que j'ai soup-

çonné être un instrument de jeu[1]. Ce nouvel exemplaire était plus fort. Son épaisseur est de 0 m 028. Sa longueur est incomplète, mais la partie conservée permet d'établir qu'elle était de 13 centimètres. Pour les traits qui y ont été gravés, une seule face diffère. Dans le premier exemplaire, cette face porte quatre X ; dans le second, elle n'en porte qu'un seul placé au milieu (*fig.* 7).

Outre les documents archéologiques antérieurs à la construction de la basilique et mentionnés plus haut au cours de ce rapport, je dois, pour être complet, signaler une inscription de l'époque punique et une hache polie d'âge préhistorique.

L'inscription punique est l'épitaphe d'un Carthaginois du nom de *Ba'alyaton*, fils de *Bodmelqart*, fils de *Himilco*, fils de *Hannon*, fils de *Magon*. Elle a été communiquée à l'Académie par M. l'abbé Chabot, le 29 décembre 1916[2].

La hache polie, en diorite noire, a la forme d'un ciseau. Sa longueur est de 8 centimètres ; elle pèse 86 grammes.

C'est en explorant les ruines de la basilique jusqu'au sol naturel que nous avons rencontré ces antiquités antérieures à l'ère chrétienne et par conséquent complètement étrangères au vaste édifice dont nous avons reconnu le plan. Si l'Académie des inscriptions veut bien me continuer son précieux appui, il me reste encore à en étudier les dépendances.

Saint-Louis de Carthage, 25 août 1917.

1. *Comptes rendus*, 1916, p. 154.
2. *Ibid.*, p. 608.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME EN 1916-1917, PAR M. ÉMILE CHATELAIN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ; LU DANS LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1917.

Messieurs,

Au nom de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport sur les travaux de ces deux Écoles en 1916-1917.

Notre École d'Athènes vient de traverser la crise la plus douloureuse qu'elle ait connue depuis sa fondation. L'attentat du 1er décembre 1916, que vous connaissez, a naturellement interrompu les travaux de tous ses membres en les forçant à évacuer leur domicile et même le pays. Si les bâtiments de l'École, avec toutes leurs collections, ont été protégés, c'est grâce au drapeau américain arboré sur la porte. Il nous est doux de reconnaître qu'avant d'envoyer ses soldats combattre sur nos champs de bataille, la plus grande nation du Nouveau monde avait saisi avec empressement cette occasion de sauvegarder notre vieil établissement scientifique, dès que M. Fougères eut fait appel aux sentiments fraternels du Directeur de l'École américaine d'archéologie à Athènes.

Cette année, le personnel que M. Fougères avait réuni sous sa direction en novembre 1916 était composé en majorité de vétérans dont la valeur est connue de notre Académie. On y retrouvait M. Plassard (de 7e année), auxiliaire en sursis d'appel; M. Boulanger (5e année), lieutenant du service armé; M. Lejeune (5e année), auxiliaire en sursis d'appel ; M. Blum (6e année) disparu, hélas !

depuis novembre 1914 ; M. Lacroix (2e année), exempté du service militaire. En outre, M. Dugas, ancien membre de l'École, auxiliaire en sursis d'appel, avait été nommé membre libre. Avec une pareille troupe d'élite, on devait espérer que la déesse Minerve profiterait des loisirs laissés par le dieu Mars. Il fallut en rabattre le jour où le Directeur lui-même fut obligé de fuir le *litus avarum*. Vous ne vous étonnerez donc pas que, dans ces conditions, aucun membre de l'École d'Athènes ne vous ait adressé le mémoire réglementaire sur ses travaux.

Le *Bulletin de correspondance hellénique* lui-même a subi les conséquences de ces tristes événements. Le dernier numéro qui nous ait été présenté [1], est celui de juillet-décembre 1915. On y remarque un important mémoire de M. P. Graindor sur les Cosmètes du Musée d'Athènes, et une intéressante étude de M. Charles Dugas sur les figurines d'envoûtement trouvées à Délos.

Nous savons que le premier fascicule de l'année 1916 est sous presse et paraîtra bientôt, si toutefois la crise du papier ne vient pas ajouter de nouvelles difficultés à celles qui existaient déjà.

La *Bibliothèque* des Écoles d'Athènes et de Rome s'est enrichie de la thèse aussi importante que volumineuse de M. Gabriel Millet : *Recherches sur l'iconographie de l'Évangile aux XIVe, XVe et XVIe siècles* d'après les monuments de Mistra, de la Macédoine et du Mont Athos (LXIV-809 p. in-8°, avec 670 gravures dans le texte et hors texte), et de celle, non moins importante, de M. Pierre Roussel : *Délos colonie athénienne* (VIII-451 p. in-8°, avec un plan de Délos).

Le Directeur de l'École, qui avait montré tant de courage et de fermeté en décembre 1916, s'est hâté de rejoindre son poste cette année, dès le mois d'août, c'est-à-dire dès qu'il lui fut permis, et, après de nombreuses

1. Séance du 15 décembre 1916. *Comptes rendus*, 1916, p. 699.

démarches couronnées de succès, a pu obtenir de n'être pas seul dans la maison. L'autorité militaire a consenti à nommer officiers interprètes à l'armée d'Orient MM. Plassard, Lejeune, Louis Roussel, Charles Dugas, et à les mettre à la disposition du général Braquet, à Athènes même. Leur nouveau service militaire, en les rapprochant de l'École, leur laisse les moyens de travailler pour elle. M. Plassard pourra s'occuper du *Bulletin de correspondance hellénique*; M. Chamonard, l'ancien secrétaire, aidera le Directeur pour les tâches administratives ; M. Dugas pour la propagande ; MM. Louis Roussel et Lejeune pour l'enseignement organisé à l'École Giffard. Nous pouvons donc compter que le Rapport de l'an prochain nous présentera des résultats aussi consolants que possible au milieu de la lutte qui continue à ensanglanter l'Europe.

L'École de Rome, établie dans un pays ami et allié, dont nous avons le bonheur de compter le souverain parmi nos associés, n'a eu à souffrir de la guerre que par la restriction de son personnel. Outre un membre mobilisé, M. Henry Coville, qui, après une glorieuse blessure, a été chargé de conférences en Amérique, l'École n'a compté, présents au Palais Farnèse, que deux membres, M. Pocquet du Haut-Jussé, de seconde année, et M. d'Espezel, de première année.

M. Barthélemy Pocquet, repris par le service militaire en vertu de la loi du 20 février dernier, a dû interrompre les travaux dont on nous avait déjà l'an dernier exposé le sujet. Ces travaux consistaient surtout en une vaste étude des relations entre la Bretagne et le Saint-Siège depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVe, pour laquelle avaient été dépouillées à fond les Archives du Vatican et celles de l'État italien. Voici les conclusions auxquelles devait aboutir la rédaction du mémoire : mise en lumière du degré d'indépendance de la Bretagne à l'égard de la France, union étroite à la fin du XIIIe et au début du

XIVe siècle, puis, à partir du triomphe des Montfort, tendance de plus en plus accusée vers la séparation. L'auteur avait l'intention de donner à son mémoire un complément sur les rapports religieux de la Bretagne dans la période 1491-1532, c'est-à-dire depuis la réunion personnelle de ce pays avec la France jusqu'à sa réunion réelle. Dans l'impossibilité où il s'est trouvé de terminer mémoire et complément, il a voulu satisfaire à l'obligation de déposer un travail à la fin de sa deuxième année en remettant une étude sur la *Compagnie de Saint-Yves-des-Bretons à Rome.*

Cette étude (de 56 pages in-fol.) ajoute beaucoup aux travaux des érudits bretons qui avaient abordé le sujet, parce que l'auteur a été autorisé à puiser dans une source très riche que ses devanciers n'avaient pas connue. Il s'agit des Archives de Saint-Yves des Bretons conservées au Palais des Établissements français à Rome. Au moment où l'église Saint-André « de marmorariis » (nom primitif de l'église Saint-Yves), abandonnée par les marbriers, tombait en ruines (en 1455), il se formait à Rome une colonie bretonne nombreuse et brillante. Les clercs bretons affluaient à la Cour des Papes pour y chercher fortune. Dès 1420, d'ailleurs, la nation de Bretagne était assez riche pour entretenir à Rome un hôpital où l'on soignait les pauvres et les pèlerins de la nation. La bulle de 1455, qui donne aux curiaux bretons l'église de Saint-André, ne créa donc pas la Société des Bretons. La fondation de l'hôpital Saint-Yves remonte au moins à l'an 1347, date de la canonisation du saint trégorois, mais la bulle de Calixte III consacra l'existence légale de la Compagnie de Saint-Yves des Bretons en lui donnant un hôpital stable, une belle église, des revenus importants ; elle restaurait l'état de choses qui dura jusqu'à 1582. Les Archives de Saint-Yves éclairent parfaitement la vie de la Compagnie depuis 1547, époque de la réforme de ses statuts. Sa constitution, son budget, ses

immeubles composant son actif, de même que son passif (célébration des fêtes religieuses ou profanes, entretien de l'hôpital et autres œuvres charitables) peuvent être connus dans les moindres détails. Les contrats de location des propriétés nous renseignent en même temps sur les conditions de la vie à Rome au XVIe siècle. Le mobilier de l'église comprend des vases sacrés de valeur artistique, avec les noms des donateurs ; on y remarque un ciboire de vermeil fabriqué par l'orfèvre romain Ottaviano Galesio et l'apprenti breton Charles Tropeler. Malgré la destruction de l'édifice, ordonnée par l'administration des établissements français en 1875, M. Pocquet a pu le reconstituer, grâce à la description minutieuse qu'en avait faite Bruzio († 1692).

A l'époque du carnaval, la Compagnie des Bretons organisait des courses, des jeux, des luttes au pied du Monte Testaccio. Le pape Paul II, habitant le palais de Venise qu'il avait fait bâtir, transféra les courses au Corso, afin d'en avoir le spectacle, mais le Testaccio ne fut pas abandonné complètement par les Bretons qui continuèrent à payer un habillement pour les deux lutteurs. Cependant, ces fêtes, ayant donné lieu à des désordres, subirent des restrictions dès le milieu du XVIe siècle et furent remplacées, en 1575, année du jubilé, par une procession pontificale aux sept églises de Rome. En 1578, il ne subsista des fêtes anciennes que la conclusion nécessaire, la collation ou ce qu'on nommait, en latin, *bibalia*.

L'existence de la « nation de Bretagne » en 1582 pouvait paraître un anachronisme, la survivance d'un état de choses périmé et caduc. Henri III demanda au pape Grégoire III de la réunir à Saint-Louis-des-Français. La bulle de réunion se fonde sur la rareté des Bretons capables, la vieillesse des quelques survivants et leur disparition graduelle. L'incorporation de Saint-Yves eut donc lieu, malgré les protestations d'un certain nombre de vieux Bretons.

L'histoire de la Bretagne n'est pas seule à profiter de

ces recherches ; des renseignements précis sur le prix des loyers, sur les secours alloués aux voyageurs, sur les commandes faites aux artistes, etc. intéressent aussi l'histoire de la civilisation. On voit par là que les érudits sortis de l'École des Chartes peuvent, même en dehors du moyen âge, faire un bon usage de leur passion pour la recherche des documents et de leur esprit critique.

Aux *Mélanges de l'École de Rome* M. Pocquet a donné deux études de moindre ampleur sur quelques documents florentins du temps de la duchesse Anne de Bretagne et sur l'église Saint-Malo ou Macuto, à Rome. Par leurs sujets, ces divers travaux témoignent du vif intérêt que porte leur auteur à l'histoire de sa province natale, intérêt bien naturel chez lui, car, dans sa famille, l'histoire de Bretagne est une occupation traditionnelle.

M. Pierre d'Espezel, venu également de l'École des Chartes, avait l'intention de poursuivre un travail déjà ébauché sur le cardinal Duprat, chancelier de Rome sous François Ier, et aussi de chercher un sujet intéressant l'histoire de l'art moderne, italien ou français. Ses recherches dans les archives romaines sur le cardinal Duprat étaient déjà fort avancées quand il apprit qu'elles allaient devenir inutiles par le fait d'une publication annoncée sur la conclusion du Concordat de 1516. M. Pierre Bourdon, ancien membre de l'École, décédé récemment, a laissé sur ce sujet un ouvrage prêt à paraître. Dans ces conditions, M. d'Espezel se consacra tout entier à l'histoire de l'art français en Italie. Il se mit à étudier les artistes français qui travaillèrent en Italie au XVIIe et au XVIIIe siècle et, en particulier, un groupe de sculpteurs, Théodon, Monnot, Legros, qui, du pontificat d'Alexandre VIII à celui de Clément XII, prirent pour ainsi dire à Rome la succession de Bernin. Legros surtout, dont toute la carrière artistique se déroula à Rome (1695-1719), attira son attention. Il a retrouvé une œuvre inédite de Monnot, une autre de Théodon, et pu dater

leurs œuvres romaines avec précision ; de même, il a mis en lumière cinq œuvres inconnues de Legros et lui en a retiré une apocryphe ; ce dernier artiste, un peu oublié, semble à M. d'Espezel l'un des maîtres de l'école française de sculpture au XVIIIe siècle.

En outre, M. d'Espezel a continué à Rome les recherches qu'il avait entreprises à l'École des Chartes sur les institutions militaires de la France à la fin du XVIe siècle. Il est regrettable que, pour des raisons de santé et de famille, M. d'Espezel ne doive pas solliciter, suivant l'usage, une seconde année de séjour au Palais Farnèse.

Les publications de l'École n'ont pas été interrompues. Dans la *Bibliothèque des Écoles* a pris place la thèse de M. André Piganiol : *Essai sur les origines de Rome* (341 p. in-8°). Celle de M. Jacques Zeiller sur *les Origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'Empire romain* est en cours d'impression.

Les *Mélanges* aussi continuent, grâce à la collaboration d'anciens membres et de travailleurs italiens ; toutefois il a fallu réunir en une seule les deux années 1916 et 1917.

Enfin la série monumentale des Registres des papes, inaugurée il y a quarante ans par notre confrère M. Élie Berger, poursuit lentement mais sûrement sa marche en avant et restera un titre de gloire de notre École de Rome. Des deux derniers fascicules reçus cette année, l'un, dû à M. Jules Gay, est tiré des Registres de Nicolas III (t. III, p. 209-268) ; l'autre, publié par MM. Joseph de Loye et Pierre de Cénival, termine la troisième année d'Alexandre IV (1256-1257) et contient les pages 489-752 qui achèvent le t. II relatif à ce pape.

Pour être complet sur tout ce qui concerne l'École, ajoutons que deux anciens membres, MM. Canet et de Cénival, attachés au bureau de la presse à Rome, n'ont pas quitté la ville éternelle et ont continué à jouir de l'hospitalité du Palais Farnèse.

Cette hospitalité, le Directeur de l'École de Rome eût été heureux de l'offrir à l'École d'Athènes, un moment déplacée, l'hiver dernier, par les vicissitudes de la politique. Il s'était empressé de mettre à la disposition de M. Fougères les locaux alors vacants. Les choses s'arrangèrent autrement.

Sous la direction autorisée de Mgr Duchesne, le Palais Farnèse continue, comme vous le voyez, à être un foyer actif de travail et de rayonnement de la science française.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom de M. H. Parmentier, chef du service archéologique de l'École française d'Extrême-Orient, un mémoire intitulé *Vat Nokor* (Hanoï, 1917, in-8°; extr. du « Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient », t. XVI, n° 4).

Il dépose ensuite sur le bureau de l'Académie, deux mémoires, l'un sur l'*Art moderne en Russie*, l'autre sur l'*Art ancien en Russie*, par M. Louis Réau, ancien directeur de l'Institut français de Pétrograd (Paris, in-8°).

M. le comte Durrieu dépose sur le bureau le volume qui a fait l'objet de sa communication en séance : *Les Heures du maréchal Boucicaut du Musée Jacquemart-André* (Paris, 1914, in-4°).

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. Théodore Reinach communique, de la part de M. Mariani, directeur des antiquités de la Cyrénaïque, la photographie d'une très belle statue en marbre, trouvée récemment à Cyrène. C'est une réplique presque intacte de l'« Éros bandant son arc », statue célèbre dans l'antiquité, comme le prouve le nombre des copies disséminées dans les musées. D'après Visconti, la plupart

des archéologues en attribuent l'original à Lysippe ; récemment des savants français et allemands l'ont, au contraire, rapproché de certaines œuvres de Praxitèle ou de Céphisodote. M. Reinach, à l'aide de photographies de diverses provenances, montre les éléments nouveaux et intéressants qu'apporte la statue de Cyrène pour la solution de ce problème. Un détail curieux : seule de toutes les répliques connues, celle-ci n'a pas d'ailes et n'en a jamais eu. Cet Eros « aptère » a une valeur symbolique : puisse l'amitié franco-italienne ne plus jamais s'envoler !

M. Héron de Villefosse informe l'Académie qu'il a reçu de M. le docteur Carton une lettre renfermant quelques détails sur les premiers résultats des fouilles à Bulla Regia. Activement secondé par Mme Nadal, devenue pour lui une collaboratrice très dévouée, il a commencé l'exploration du monument que l'Académie avait signalé à son attention d'une façon particulière.

Les premières constatations sont déjà intéressantes. Les ouvriers ont rencontré une mosaïque très détériorée, mais d'un travail excellent, certainement du même temps et de la même facture que les mosaïques trouvées dans les Thermes. Le monument ne parait pas remonter à l'époque punique ; en tout cas, il aurait été complètement transformé à l'époque romaine, ce qui semble peu probable. L'appareil de la construction est franchement romain. La régularité des constructions, dont toutes les parties sont symétriques, les tours signalées par Tissot, quoique le docteur Carton n'ait pu jusqu'ici en retrouver aucune trace, l'existence dans le voisinage de Thermes considérables déjà explorés, ne permettent guère de croire qu'on se trouve en présence d'un nouvel établissement thermal. La suite des fouilles permettra sans doute d'éclaircir la question.

Le Président annonce que l'Académie a élu MM. Audollent, doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, et Guimet, directeur du Musée Guimet, correspondants français, en remplacement de MM. Prudhomme, à Grenoble, et Max Bonnet, à Montpellier, décédés.

L'Académie élit ensuite :

Membre de la Commission de l'Histoire littéraire de la France : M. Ch.-V. Langlois ;

Membres de la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum* : MM. Thureau-Dangin et J.-B. Chabot.

M. H. Boussac fait une communication sur le lieu d'exil de Juvénal et l'Ombos de la XV[e] satire. Il ne croit pas que le poète ait été relégué à Syène, comme on l'a dit, mais dans l'oasis de Thèbes, située à l'extrémité méridionale de l'Égypte, entourée de sables et par là mieux faite pour une résidence de déportation. Quant à Ombos, il l'identifie avec une localité nommée aujourd'hui Kom-Belal, sur la rive gauche du Nil, à 28 kilomètres environ au Sud de Tentyris.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie, pour être déposé à la Bibliothèque de l'Institut, d'un exemplaire de Mazochi, *Epigrammata antiqua urbis*, provenant de la bibliothèque de l'abbé Thédenat qui l'avait lui-même acquis à la vente des livres de L. Renier.

M. Théodore Reinach offre, au nom de M. Charles Du Bus, les *Tables générales des cinquante premières années de la Gazette des Beaux-Arts 1859-1908*. Tome I[er]. *Table des articles.* Tome II. *Tables des illustrations* (Paris, 1911 et 1915, in-8°).

M. Prou a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, notre correspondant M. J.-A. Brutails, un livre dont le titre indique bien l'objet : *Pour comprendre les monuments de France*, plus simplement un précis d'archéologie qui permettra à tout homme d'esprit cultivé, curieux des monuments de notre pays, d'en comprendre la genèse, d'en apprécier la valeur, d'en fixer la date et même d'en faire la description. Il n'est ici question que d'architecture, mais dans le sens le plus large, non pas seulement de la construction, mais aussi

de tous les arts qui concourent à la décoration des édifices ; de telle sorte que, des personnages étant représentés dans les peintures et sur les vitraux, dont l'aspect fournit des éléments chronologiques, l'auteur a cru devoir, et justement, traiter de l'iconographie et du costume. Pas d'énumération d'édifices, mais des principes nettement dégagés et formulés : les notions essentielles que chacun doit avoir pour explorer un domaine qui n'est pas le sien, exposées dans une langue précise, sans sécheresse ; une suite de définitions, mais enchaînées, et réparties en groupes dominés par une idée générale. L'érudition des auteurs de manuels est trop souvent livresque ; celle de M. Brutails, acquise de l'étude directe des monuments, est d'un homme qui, non content de regarder avec soin ces monuments, y a appliqué les réflexions d'un esprit critique, cherchant à comprendre leur raison d'être et à en dégager les caractères propres. C'est ce qui paraît, plus que dans aucune autre partie du livre, dans les chapitres remarquables consacrés à l'analyse de la construction. M. Brutails est descendu jusqu'à l'époque moderne, voire contemporaine, et, par exemple, à propos des ponts, il a trouvé dans des comparaisons entre les monuments d'autrefois et ceux d'aujourd'hui le moyen de rendre plus facile à des esprits peu familiers avec la technique de l'architecture l'intelligence des procédés des ouvriers et artistes du moyen âge. Son livre ne s'adresse pas aux seuls touristes, comme il le dit dans la préface. Il sera lu avec profit par les spécialistes de l'archéologie, qui y trouveront des idées originales, et qu'il rappellera à la correction du langage ; car ce n'est pas un des moindres mérites de M. Brutails que l'application qu'il a mise à définir les termes qu'il emploie ; et le lexique qui termine son livre contribuera à rendre plus correcte et plus uniforme la langue des archéologues en les mettant en garde contre des expressions vicieuses. Voyez les mots *arcature*, *colonne*, *ogive*, etc. M. Brutails a donné à l'illustration le même soin qu'au texte ; les trois cent trente-deux vignettes ont été judicieusement choisies, et l'on doit signaler les figures schématiques tracées par l'auteur à l'appui de ses définitions.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

MM. Audollent et Guimet, récemment élus correspondants, adressent à l'Académie des lettres de remerciement.

M. Leger continue la lecture de son mémoire sur l'histoire de l'Académie des sciences de Pétrograd, fondée par Pierre le Grand dans un but primitivement pédagogique. Cette Académie eut, sauf de rares exceptions, un caractère essentiellement allemand au xviiie siècle. Catherine II établit, sur le type de l'Académie française, une Académie russe qui végéta sous la présidence de la princesse Dachkov. Au xixe siècle, l'Académie des sciences eut pendant plus de quarante ans (de 1818 à 1864) un président, le comte Ouvarov, dont tous les travaux sont en français et en allemand. En 1841, l'Académie commença à se russifier sérieusement par l'adjonction d'une section russe. Mais cette russification a été très longue à s'accomplir. En 1913 eut lieu à Pétrograd le Congrès international des Académies; il était présidé par le directeur de l'Observatoire de Pulkov, Backland, qui était un Suédois naturalisé.

M. le comte Durrieu lit une note sur un barbier français, membre de la corporation des libraires et enlumineurs de Bourges en 1472 [1].

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

M. Chabot lit une note sur l'alphabet libyque [2].

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

UN BARBIER, DE NOM FRANÇAIS, MEMBRE DE LA CORPORATION DES LIBRAIRES ET ENLUMINEURS DE BRUGES EN 1472,

PAR M. LE COMTE PAUL DURRIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le xve siècle fut, dans l'histoire du *Livre* à travers les âges, une époque capitale. C'est alors que se produisit cette révolution aux conséquences gigantesques qu'amena l'invention de l'imprimerie en caractères mobiles et qui inaugura l'ère moderne, en substituant la possibilité de l'emploi des procédés mécaniques aux longues et insuffisantes méthodes de l'ancien travail exclusivement manuel.

Mais avant que l'usage de l'imprimerie en caractères mobiles ne se généralisât, sinon même alors qu'il n'en était pas encore question, déjà un mouvement se produisait qui tendait à grouper en corps régulièrement constitués, pour favoriser la pratique de leurs métiers, tous ceux que nous appellerions aujourd'hui les « ouvriers du livre », depuis les industriels qui se bornaient à la préparation de la matière subjective, tels que les parcheminiers, jusqu'aux calligraphes, aux enlumineurs, aux miniaturistes, ou « historieurs », comme on les appelait alors, et aux marchands libraires.

Des groupements de ce genre furent établis notamment dans deux centres où l'industrie du livre encore manuscrit fut particulièrement développée au xve siècle : Paris et Bruges.

A Bruges, pour ne parler que de cette ville, se créa, en 1454, une gilde ou corporation dont les statuts furent définitivement approuvés par le collège des échevins trois ans

plus tard, le 27 juin 1457, et qui fut placée sous la double invocation de saint Jean l'Évangéliste, patron traditionnel des libraires, et de saint Luc, patron non moins traditionnel des peintres et des artistes.

De cette gilde de Saint-Jean et Saint-Luc, il nous est parvenu de précieuses archives, et en particulier une suite de comptes depuis 1454 jusqu'en 1555. La partie la plus ancienne de ces comptes, celle qui date du xv[e] siècle, a été publiée par W. H. James Weale, au cours d'un travail intitulé : *Documents inédits sur les enlumineurs de Bruges*, de cent pages in-quarto, par lequel se termine le tome IV (paru à Bruges en 1872-1873) de la revue *Le Beffroi*.

Pour appartenir à la gilde de Saint-Jean et Saint-Luc, il fallait, au point de vue matériel, payer d'abord un droit d'entrée, valable un an, puis acquitter dans la suite une cotisation annuelle fixe. Les comptes notent les recettes encaissées du chef de ces droits d'entrée et de cotisations. Nous avons, par ces mentions, les noms de tous ceux, hommes ou femmes, qui ont passé par la corporation de Bruges comme « frères et sœurs de la gilde ».

A ne lire que le titre du travail de W. H. James Weale, où sont donnés les textes, on pourrait croire que « les enlumineurs » y tiennent une place prépondérante. Mais un savant bibliographe, qui a commencé à étudier le plus ancien registre des comptes de la gilde dès le xviii[e] siècle, par conséquent bien avant Weale, Van Praet, signale très justement, dans un travail paru en 1829, que cette gilde ou confrérie était composée d'hommes et de femmes exerçant des professions diverses plus ou moins en rapport, soit « avec l'instruction première », soit avec la confection des livres, qu'on y trouvait, en quelque sorte pêle-mêle, « des libraires, des peintres en miniatures, des écrivains et copistes de livres, des maîtres d'écoles, des marchands d'images, des enlumineurs, des imprimeurs, des relieurs, des corroyeurs, des parcheminiers, des faiseurs de houppes,

des maîtresses d'écoles, des graveurs en caractères, des peintres, des tondeurs de drap, des faiseurs d'images[1] ».

A cette liste déjà longue dressée par Van Praet, les textes originaux publiés par Weale permettent d'ajouter le représentant d'une autre profession encore, et d'une profession plutôt inattendue. Il s'agit d'un *barbier*, et ce barbier porte un nom très français d'apparence. Le compte de la gilde pour l'année 1472 mentionne, en effet, parmi les nouveaux confrères entrés au cours de l'année, « Philibert Poitevin, barbier de Monseigneur de Montferrant » (Philebert Poitevin, barbier van Miinenheere van Montferrant)[2].

Agrégé à la gilde en 1472, Philibert Poitevin en disparaît totalement dès l'année suivante, et plus jamais il n'est question de lui dans les comptes ultérieurs. Il n'a, par conséquent, appartenu à la confrérie que momentanément. Le cas est loin d'être unique ; les documents brugeois en fournissent d'autres exemples et qui s'expliquent quand on a pénétré le fonctionnement de la gilde. Pour pouvoir se mêler à Bruges, d'une manière quelconque, de ce qui touchait à la librairie, fût-ce d'une façon toute transitoire, il fallait être enrôlé dans la gilde de Saint-Jean et de Saint-Luc et, pour ce, avoir versé tout au moins le droit d'entrée, ce droit constituant en somme comme une espèce de patente industrielle. C'est ainsi que nous voyons des professionnels du livre manuscrit ou imprimé, en 1473, un des calligraphes employés par la Cour de Bourgogne, Guyot d'Augerans, en 1484, le célèbre imprimeur de Gouda, en Hollande, Gérard de Leeu, venir occasionnellement payer l'entrée à la gilde de Bruges, puis s'en tenir là, et ne pas persister au delà de la première année d'inscription.

Il est évident qu'une circonstance spéciale a dû amener

1. Van Praet, *Notice sur Colard Mansion*, Paris, 1829, in-8°, p. 77 développement d'un premier travail paru en février 1780, dans le périodique *L'Esprit des journaux*, qui se publiait à Liège).

2. *Le Beffroi*, t. IV, p. 284.

le « barbier de Monseigneur de Montferrant » à se mettre à un moment en règle avec la gilde de Bruges, et il est vraisemblable de penser que cette circonstance se rattachait, de près ou de loin, à une question de librairie.

D'un autre côté, il faut se rappeler que, au xve siècle, en France et dans les pays voisins, le barbier en titre d'un personnage de la bonne société, et encore plus des grands seigneurs, en arrivait parfois à être quelqu'un de beaucoup plus important que ne l'indiquerait à première vue son modeste qualificatif. Que l'on songe au barbier du roi Louis XI, le fameux Olivier Le Dain, devenu, pour employer un terme qu'on lui a souvent appliqué, comme l' « âme damnée » du souverain, créé comte de Meulan et élevé à de hautes fonctions dans l'État. Sans aller aussi loin, le barbier, à l'égard du maître auquel il était attaché, pouvait facilement se trouver tout au moins appelé à jouer le rôle de l'intermédiaire de confiance, de l'agent domestique auquel on remettait le soin de traiter certaines affaires de la vie courante.

Ceci posé, passons, pour continuer notre enquête, du barbier Philibert Poitevin à son maître, « Monseigneur de Montferrant ».

Philibert Poitevin nous apparaissant en relation avec une gilde de Bruges, avant la fin du troisième quart du xve siècle, c'est du côté de Bruges que nous avons évidemment d'abord à chercher. Et il se rencontre, pour l'époque voulue, que des documents certains, notamment des lettres qui ne prêtent à aucun doute [1], viennent attester qu'à Bruges s'est trouvé effectivement résider un « Monseigneur de Montferrant », en nous indiquant en même temps la position sociale de celui-ci. Ce Monseigneur ou Monsieur de Montferrant a été le gouverneur d'un prince de la maison

1. Je veux parler de la correspondance échangée entre « Monseigneur de Montferrant », Georges Chastellain et Jean Robertet, à propos des *Douze Dames de Rhétorique*, dont il sera question plus loin.

de Bourbon, Jacques de Bourbon, sixième fils du duc de Bourbon Charles Ier et de la duchesse Agnès de Bourgogne. Neveu par sa mère du duc de Bourgogne Philippe le Bon, Jacques de Bourbon fut, dès sa jeunesse, attiré près de son oncle ; il « était, dit un chroniqueur, de l'hostel et de la nourriture du duc de Bourgogne ». Bien qu'il soit venu assister en 1461 au sacre du roi Louis XI, qui le créa chevalier, c'est surtout dans la partie flamande des États de la maison de Bourgogne que se déroula son existence, assez courte d'ailleurs, car il ne dépassa guère l'âge de vingt-trois ou vingt-quatre ans. Au mois de mai 1468, il était à Bruges où le duc Charles le Téméraire le fit chevalier de la Toison d'or. C'est à Bruges qu'il avait été élevé, à Bruges qu'il mourut, vers 1469, sans avoir été marié ; à Bruges encore qu'il fut enterré, dans l'église de Saint-Donatien. On s'explique donc ainsi très aisément que le gouverneur de ce prince, Monseigneur ou Monsieur de Montferrant, ait, lui aussi, habité Bruges.

Un contemporain de Monsieur de Montferrant, écrivant à celui-ci, lui appliquait ces qualificatifs louangeurs : « Cler esprit [« cler » étant l'adaptation en français de l'adjectif latin *clarus*, illustre], corps d'homme heureux, ami des dieux immortels et chéri des hommes, plein de melliflue faconde, outil et organe des Muses ».

Mais combien est-il de jugements flatteurs dont la postérité a cessé de tenir compte ! Ainsi que le remarquait un autre correspondant de Monsieur de Montferrant : « Hommes ne sont pas anges ; ils ont memoire labile [c'est-à-dire fugitive], et tel est cler aujourd'hui comme un soleil, qui demain souffre eclipse en sa clarté, par obscurité interposite. »

Cependant le nom de « Monsieur de Montferrant » n'est pas totalement oublié. Il doit d'avoir été quelquefois rappelé dans divers livres parus depuis une centaine d'années environ, non pas à ces fonctions de gouverneur que Mont-

ferrant a remplies auprès d'un prince de la maison de Bourbon, mais à ce fait que Montferrant a été en relations d'amitié, constatées par un échange de correspondances, avec deux des beaux esprits de son temps.

L'un de ceux-ci était un auteur, fameux de son vivant, et très justement remis en honneur par la critique moderne, George Chastellain, le chroniqueur né en 1405 et mort en février ou mars 1474, qui fut *indiciaire*, c'est-à-dire historiographe en titre, des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire. Chastellain était retiré à Valenciennes, alors que Montferrant, de son côté, habitait cette ville de Bruges où vint se terminer l'existence du prince de la maison de Bourbon dont il était gouverneur ; et d'une cité à l'autre les relations étaient aussi faciles que constantes.

L'autre ami de Montferrant était un lettré, originaire du Bourbonnais, Jean Robertet, qui avait vu le jour à Montbrison vers 1420, et décéda en 1490. Comme Montferrant, Jean Robertet fut attaché à des princes de la maison de Bourbon, ayant été successivement secrétaire de trois ducs de Bourbon. Il fut aussi secrétaire de trois rois de France, et l'un de ceux-ci, Louis XI, l'appela à remplir, le premier, la charge de greffier de l'Ordre de Saint-Michel, lorsque cet Ordre fut institué en 1469.

C'est une figure intéressante que ce Jean Robertet. mérite un souvenir dans l'histoire de l'art. Certains de ses vers prouvent, en effet, qu'il savait apprécier, en pleine France du xve siècle, la peinture de Rogier van der Weyden et celle du Pérugin. D'autre part, sa charge de greffier de l'Ordre de Saint-Michel le mit en relation avec notre illustre maître français, Jean Foucquet, et Foucquet, dans une de ses plus remarquables miniatures [1], nous a donné de lui un

1. La miniature initiale du ms. français 19819 de la Bibliothèque nationale contenant les *Statuts de l'Ordre de Saint-Michel*. Cf. Paul Durrieu, *Une peinture historique de Jean Foucquet*, Paris. 1891, in-4°, avec planche (extrait de la *Gazette archéologique* de 1890).

petit portrait qui, quoique de dimensions minuscules, apparaît plein d'individualité. Mais Robertet se targuait surtout d'être un homme de lettres, et au XVI[e] siècle encore, on le voit cité par La Croix du Maine dans sa *Bibliothèque Françoise* comme grand poète et grand orateur.

Aux yeux de ses contemporains, une particularité contribuait à établir ce renom de Jean Robertet ; c'est que celui-ci avait été compléter son éducation littéraire en Italie, cette terre, disait un de ceux qui en félicitaient Robertet, « sur qui les respections du Ciel influent aorné parler ». Les effets de ce voyage en pays étranger, à la recherche du langage « aorné », se répercutent avec évidence dans le style des écrits de Robertet, style prétentieux rendu singulièrement pédant par l'abus des souvenirs de l'antiquité classique et qui fait du secrétaire des ducs de Bourbon un prédécesseur de ces écrivains du siècle suivant, tournés en ridicule par Rabelais, et dont « la muse en français parlait grec et latin ». Aujourd'hui, tant de fatras nous semble insupportable ; mais il eut son heure de grand succès, et ce George Chastellain dont je parlais plus haut, n'est pas lui-même sans avoir quelque peu sacrifié à cet engouement.

Nous sommes, d'une manière relative, assez bien informés en ce qui concerne les deux littérateurs, Robertet et Chastellain. Il n'en est pas de même pour « Monseigneur de Montferrant ». La personnalité de celui-ci reste enveloppée de mystère. Des érudits du XIX[e] siècle, tels que le baron Kervyn de Lettenhove et Louis Batissier, ont proposé de reconnaître en lui un membre de l'illustre maison bourguignonne de Vergy, qui porta en effet dans la vie le titre de seigneur de Montferrand, Antoine de Vergy, fils de Charles de Vergy, sénéchal de Bourgogne, et de Claude de La Trémoïlle, qui se maria en 1454 et mourut peu après, en ne laissant qu'une fille. Mais cette identification me semble inacceptable pour plusieurs raisons, dont voici la princi-

pale. Antoine de Vergy était un très grand seigneur, si élevé en dignité que, lorsque sa fille fut en âge d'être mariée, le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, songea à lui faire épouser son neveu, Jacques de Bourbon, rien moins, par conséquent, qu'un prince du sang de la maison royale de France. Or le Montferrant qui a habité Bruges n'avait droit en réalité qu'à la simple qualification d' « écuyer », ainsi que le prouve un passage de lettre que je citerai bientôt. Les amis, avec qui on le voit frayer comme d'égal à égal, sont, avec le chroniqueur Chastellain, d'assez modestes serviteurs de la maison de Bourbon : le secrétaire Jean Robertet ou un écuyer d'écurie de la duchesse [1]. Ses fonctions de « gouverneur » du jeune prince Jacques n'étaient pas elles-mêmes d'un ordre très relevé. Sans que je puisse trancher la question d'une manière certaine, j'inclinerais volontiers à croire que le personnage qui nous occupe devait être un membre d'une famille de Montferrant, ou Montferrand, fixée dans le Bugey, que d'anciennes traditions rattachent aux Montferrand de la Guyenne, Jean, coseigneur de Montferrand, fils puîné de Pierre, deuxième du nom, seigneur de Montferrand, et de Marie Pelerin, des seigneurs d'Hières en Dauphiné. Ces Montferrand du Bugey s'attachaient généralement au service des princes de la maison de Savoie, qui possédaient le Bugey ; mais pour le Jean, coseigneur de Montferrand, dont je parle, on le voit, en 1469, investi du titre de conseiller et chambellan du duc de Bourgogne [2] ; il serait très naturel de penser que l'octroi de cette distinction pouvait être en relation avec la charge de gouverneur que « Monseigneur de Montferrant »

1. M. de La Rière, « ecuyer d'ecuerie » de Madame la Duchesse de Bourbon, dont il est parlé dans le manuscrit des *Douze Dames de Rhétorique*, qui sera cité plus loin.

2. La Chenaye-des-Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. XIV, de l'édition de Paris, 1869, p. 269.

avait remplie auprès d'un neveu du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, et d'un neveu particulièrement chéri de son oncle, tel que le fut Jacques de Bourbon.

On pourrait même peut-être faire intervenir à ce propos, sans toutefois que je veuille donner à l'argument plus de valeur qu'il n'en mérite, le souvenir du « barbier de Monseigneur de Montferrant » inscrit à la gilde de Bruges en 1472. Si M. de Montferrant était bien un enfant du Bugey, on concevrait qu'il eût incliné à prendre de préférence ses serviteurs dans ce pays. Or le barbier s'appelait Philibert Poitevin, et le nom de Philibert se rencontrait, à l'époque, principalement en usage dans la région de l'Est de la France qui comprend le Bugey ; il fut même donné alors à un des princes qui ont été maîtres du Bugey, Philibert le Beau, duc de Savoie.

Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est qu'une grande cordialité régnait entre « Monseigneur de Montferrant » et Jean Robertet d'une part, et d'autre part entre Montferrant et George Chastellain. Il se trouvait que Robertet, en tant que littérateur, désirait ardemment entrer en rapports avec Chastellain, et son ambition allait même jusqu'à souhaiter que Chastellain composât quelque pièce de vers à son intention. Il s'en ouvrit à Montferrant. Celui-ci se fit fort de lui obtenir ce qu'il désirait ; il l'engagea à écrire à Chastellain et à lui envoyer des vers par son intermédiaire. Robertet suivit le conseil. De Dax, dans le Sud-Ouest de la France, où il était alors en déplacement, un 1er mars, il adressa à Montferrant une lettre dont le début, afin sans doute de se mieux concilier son correspondant, fait une allusion discrète à une dame pour qui Montferrant avait les plus tendres sentiments : « Monseigneur de Montferrant, je me recommande à vous d'aussi bon cœur que oncques vous recommandates votre cas amoureux à votre dame, j'entends la mieux et plus parfaitement aimée. »

A cette lettre pour Montferrant, étaient jointes deux

épîtres, l'une en latin, l'autre en français, que Robertet adressait à George Chastellain, « à la postulation, y disait-il, du bon et sage escuier, que je crois ton entier ami, Montferrant, lequel, après plusieurs familières conférences eues entre nous de tes faits louables, m'a exhorté à t'écrire ». Et Robertet ne se contentait pas de ces épîtres en prose : il y joignait une « epistre en rimes », de vingt stances en octaves, qui contenait un éloge dithyrambique de George Chastellain. « Tu ressembles, exprimait-il en substance à celui-ci, à Gorgias, en éloquence à Pline le Jeune, où Cicéron ; en histoire, à Tite Live ou Justin ou Salluste. »

Avec les bons, soit Lactance ou Homère,
Te puis loger, car fils es de leur mère.
. . . .
En toi reluit la satire de Perse,
De Juvenal, aussi celle d'Horace ;
Ton elegant parler Terence perce,
Et tous poètes, soit d'Inde ou de Perse.

Le 1er avril, Montferrant, ayant reçu à Bruges les élucubrations de Jean Robertet, les transmettait à George Chastellain, en recommandant au bon accueil de George le désir de Robertet.

Chastellain parut d'abord très peu disposé à y répondre, et à faire l'effort intellectuel d'une composition nouvelle. Il s'en expliqua dans des lettres qu'il adressa soit à Montferrant seul, qu'il appelle : « Travailleur de mon esprit, Montferrant », soit « à Montferrant et à ses amis ». Sans refuser absolument, il ne voulait pas cependant rien promettre, car, ajoutait-il, « je ne sais ce que Dieu en fera ni si par labeur j'y pourrai atteindre ».

Pour faire cesser cette hésitation, Montferrant entra luimême en lice, en imaginant une fiction poétique à l'intention de George Chastellain. Il racontait à celui-ci que le 8 mai, à l'aurore d'une belle journée, étant dans un verger fleuri, à Bruges, il avait vu apparaître douze femmes, « nymphes

ou fées, je ne sais ». Ces femmes s'étaient nommées à lui comme étant « les douze Dames de Rhétorique », Science, Éloquence, Gravité de Sens, Profondité, etc. Elles lui avaient ordonné de reprocher sa paresse à George, et sous leur inspiration il avait écrit une composition, mélangée de vers et de prose, qui contient, enveloppées dans une forme volontairement un peu ironique, de délicates louanges pour George Chastellain.

Cette composition poétique fut envoyée par Montferrant non seulement à Chastellain, mais aussi à Jean Robertet. La lettre d'envoi à ce dernier contient sur la genèse de l'œuvre une indication curieuse : « Le principal et le premier, c'est ouvrage de femme, que George ignore. » Il semble donc bien que M. de Montferrant a eu une collaboratrice ; et il serait assez tentant de penser qu'il pourrait s'agir de cette dame, si aimée de Montferrant, dont l'existence nous est discrètement indiquée par une phrase de la correspondance de Robertet.

George Chastellain ne résista pas à l'intervention des « Douze Dames de Rhétorique ». Il consentit à écrire pour Jean Robertet une longue épître de quatre cents vers, dans laquelle, par un artifice littéraire dont Robertet avait d'ailleurs usé le premier dans ses élucubrations, il s'humilie lui-même en dépréciant son faible mérite pour mieux exalter celui de Robertet, épître qui se termine, après une accumulation de phraséologies, en un calembour d'un goût plus que douteux :

Sois prise en gré l'affection ysnelle
D'un gros George à un clair Robertet,
Qui noble en art et un grand Robert est.

La réception de cette pièce de George Chastellain jeta Jean Robertet dans des transports de joie. Il s'arrangea pour qu'elle parvînt jusque sous les yeux de son maître, le duc de Bourbon. Naturellement, il s'épancha en remercie-

ments effrénés vis-à-vis de M. de Montferrant qui lui avait procuré cette aubaine tant désirée : « A toy, Montferrant, est immortelle gloire due, qui sois digne d'avoir recumbé sur le haut Parnassus inondé de la liqueur de la très claire fontaine Pegaseïque, dont George en son berceau fut par les Héliconides enivré. » Et avec les « Héliconides » ce sont Ulysse, Phébus, « l'harmonieuse lyre d'Orpheus », la « tube d'Amphion retentissant » et la « Mercuriale fleute qui endormit Argus » qu'évoque la plume prolixe du secrétaire du duc de Bourbon.

Celui-ci eùt volontiers poursuivi ses relations épistolaires avec George Chastellain ; mais Chastellain était fatigué de la tension d'esprit qu'entraînait un pareil débordement de langage amphigourique. « Je veux, écrivait-il à Robertet, être aimé familièrement, privément, sans cérémonie. » Il ajoutait, en employant une image d'un pittoresque amusant : « Aussi j'ai décrété en moi et délibéré pieça, non certes de donner occasion à Robertet d'en user jamais plus ainsi envers moi, mais de lui faire fermer les bondes de son étang, dont les saphirs qui en volent vers moi me polluent. » Et prenant les grands moyens, il déclarait à Robertet que, si celui-ci voulait continuer à lui écrire, il jetterait ses envois au feu. Il n'y avait plus pour le secrétaire du duc de Bourbon qu'à s'incliner devant une pareille fin de non-recevoir.

Cet échange de lettres et de compositions en vers ou en prose, dans lequel M. de Montferrant se trouve avoir joué le rôle principal, constitue, dans son ensemble, un dossier curieux comme tableau de mœurs littéraires entre écrivains français au xv[e] siècle. Aussi a-t-il été plusieurs fois signalé et analysé. M. de Kéralio, membre de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres, l'a étudié le premier dans le tome V, portant la date de l'an VII, de la collection des *Notices et extraits des manuscrits* [1] qui continue à se publier

1. Pages 167-177. Kéralio était mort quand son travail a ainsi paru.

par les soins de l'Académie des inscriptions. Une impression intégrale des *Douze Dames de Rhétorique*, avec toutes les lettres ou autres pièces qui gravitent autour de cette composition, a été donnée à Moulins en 1838, dans un luxueux volume in-quarto, par Louis Batissier. Buchon, dans un des tomes du *Panthéon littéraire* [1], le baron Kervyn de Lettenhove, dans sa publication des *Œuvres de George Chastellain* [2], et plus récemment, en 1910, M. Gabriel Pérouse, dans sa thèse de doctorat sur *Georges Chastellain*, s'en sont également occupés.

L'ensemble du dossier nous est parvenu par diverses copies plus ou moins complètes, réparties entre des bibliothèques publiques de Paris, Florence, Rouen et La Haye. Mais, entre ces copies, il en est une qui prime de loin toutes les autres par son ancienneté et par l'autorité de son texte, et qui constitue, s'il est permis d'appliquer à un manuscrit l'expression dont on se sert pour les imprimés, comme l'« édition princeps définitive » du dossier des *Douze Dames de Rhétorique*. Elle est à la Bibliothèque nationale de Paris, portant le nº 1174 du fonds français. C'est un manuscrit de luxe sur parchemin, de format analogue au petit in-folio [3], calligraphié avec le plus grand soin et élégamment orné. Le prix en est encore rehaussé par la présence de quatorze très belles miniatures, et qui devaient même être à l'origine au nombre de quinze [4], miniatures qui sont tout à fait remarquables par l'habileté de la composition, la pureté du dessin, la finesse de l'exécution, l'harmonie

1. *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France. — Œuvres historiques de George Chastellain*. Paris, 1837, gr. in-8º, p. XXIII-XXVI.

2. Bruxelles, 1862-1866, 8 vol. in-8º, t. VII, p. 145-168. — Cf. Même ouvrage, t. I, p. LXI-LXII.

3. Les feuillets mesurent 300 millimètres de hauteur sur 220 de largeur. Justification du texte, écrit à longues lignes ; 186 millimètres sur 116.

4. Il a été constaté depuis longtemps que, dans le ms. français 1174, il devrait se trouver, d'après l'ensemble du texte, une quinzième miniature, représentant la Dame de rhétorique appellée *Vieille Acquisition*, qui a disparu avec le feuillet sur lequel elle était peinte.

du coloris, et qui dénotent évidemment la main d'un maître consommé en son art.

Dans le texte, M. de Montferrant apparaît comme la cheville ouvrière de l'ensemble. C'est lui d'ailleurs qui, en sa qualité d'intermédiaire entre George Chastellain et Jean Robertet, a été le plus à même de constituer le dossier, dont les pièces originales, tout au moins en ce qui touche à la majeure partie de la correspondance échangée, passaient par ses mains. Une place prépondérante lui est encore assignée dans trois des peintures qui illustrent le volume et qui sont celles du début du livre[1].

La première miniature montre Montferrant lisant une lettre de Robertet qui vient de lui être apportée par un messager. Près de lui est une dame en élégants atours, sans nul doute « la mieux et plus parfaitement aimée » à laquelle faisait allusion Robertet en écrivant à Montferrant et qui fut peut-être la collaboratrice mystérieuse de ce dernier.

Dans la deuxième miniature, Montferrant est au centre du petit tableau, dans le beau verger fleuri. Sur la gauche on voit George Chastellain qui lui tourne le dos et s'éloigne comme en signe de refus. Mais derrière Montferrant apparaissent, en un groupe charmant, les Douze Dames de Rhétorique qui viennent lui prêter leur concours.

Dans la troisième miniature, Montferrant s'est agenouillé tête nue devant les Douze Dames pour converser avec elles. Et déjà leur intervention a commencé à produire leur effet, car George Chastellain, toujours sur la gauche, s'est retourné et semble prêter l'oreille aux propos qu'échangent M. de Montferrant et les Dames.

J'ajouterai que les têtes des deux principaux personnages masculins sont très individualisées et donnent l'impression

1. Toutes les miniatures du ms. sont reproduites en gravures au trait dans la publication des *Douze Dames de Rhétorique*, faite par Louis Batissier, en 1838. Nous donnons ici la description des trois premières miniatures ; les suivantes sont consacrées à représenter successivement des personnifications de chacune des Douze Dames.

de présenter de véritables portraits, surtout en ce qui concerne « Monseigneur de Montferrant ».

Or — et ceci va nous ramener à notre point de départ — dans le beau manuscrit français 1174 de la Bibliothèque nationale, toutes les particularités matérielles ou artistiques, caractère de l'écriture, ornementation des grandes initiales ou des bordures de pages, style des peintures, tout, je le répète, révèle indubitablement, pour un œil exercé, le produit de quelque atelier brugeois.

C'est, au surplus, de Bruges que vient le volume : il a eu pour premier possesseur un grand seigneur, chevalier de la Toison d'or et en même temps bibliophile passionné, Louis de Bruges, seigneur de la Gruuthuuse ou, suivant une autre orthographe, de la Gruthuyse, qui avait réuni à Bruges, dans son délicieux hôtel, existant encore auprès de l'église Notre-Dame et aujourd'hui converti en musée, une splendide collection de livres passée plus tard au roi de France, Louis XII, et se trouvant être arrivée, de ce chef, à peu près entière, à notre Bibliothèque nationale.

Ainsi, pour ce manuscrit où « Monseigneur de Montferrant » est mis en principal honneur par le choix des pièces groupées et plus encore par les images, la transcription du contenu et l'illustration en ont été demandées à des professionnels du livre, calligraphes, décorateurs, miniaturistes qui, puisqu'ils opéraient à Bruges, faisaient nécessairement partie de la gilde de Saint-Jean et Saint-Luc de cette ville. N'est-il donc pas très naturel de supposer que c'est cette circonstance qui a pu amener « le barbier de Monseigneur de Montferrant », jouant vraisemblablement le rôle d'homme de confiance pour son maître, à se faire inscrire passagèrement, lui aussi, au nombre des membres de la susdite gilde, à côté des calligraphes et miniaturistes appelés à codifier dans un volume de luxe, non seulement le texte illustré des *Douze Dames de Rhétorique*, mais la teneur de tout ce qui pouvait se rattacher, aux yeux de Montferrant,

à l'historique de la composition de cette allégorie imaginée par lui.

Si l'on admet cette hypothèse, on se trouvera posséder un élément chronologique permettant de dater, d'une manière au moins approximative, le ms. français 1174 de la Bibliothèque nationale. C'est en 1472 que le barbier Philibert Poitevin a été agrégé à la gilde de Bruges, mais plutôt, semble-t-il, à une époque un peu avancée de cette année, car, sur un total de quatorze confrères nouveaux reçus pendant l'année, il n'est entré que le huitième. Comme, d'un autre côté, la confection d'un aussi beau volume que le manuscrit des *Douze Dames de Rhétorique*, et surtout la peinture de ses quatorze ou quinze miniatures, qui sont toutes traitées avec le soin le plus minutieux et toutes de la main d'un seul et même artiste, a certainement exigé un temps assez long, on arrive à pouvoir estimer que le manuscrit aurait été achevé vers 1473, 1474 ou 1475.

Ce qui est intéressant, c'est que l'examen approfondi du détail des miniatures et enluminures du livre corroborerait une telle conclusion.

Dans les deux tableaux où il figure, George Chastellain porte un collier d'or de chevalier ; or on sait quand Chastellain fut honoré par le duc de Bourgogne du titre de chevalier : ce fut le 2 mai 1473, à l'occasion de la tenue, à Valenciennes, par Charles le Téméraire, d'un chapitre de l'Ordre de la Toison d'or [1].

D'autre part, vers 1479 ou 1480, une modification accentuée se produisit dans la mode suivie à Bruges pour la

1. Le miniaturiste a octroyé à Chastellain le collier de la Toison d'or. C'est aller trop loin. Chastellain n'a pas été décoré de cet Ordre illustre, il fut seulement honoré par le duc de Bourgogne du titre de chevalier. Ce qui a donné naissance à la confusion, dont on trouve la répercussion jusque dans des ouvrages relativement modernes, c'est que Chastellain reçut son titre de chevalier, comme nous l'indiquons, le même jour que se tenait un chapitre de l'Ordre de la Toison d'or à Valenciennes.

décoration des marges dans les manuscrits [1]. De cette révolution du goût, rien n'apparaît encore dans le manuscrit français 1174. Les peintures qu'il renferme dateraient donc, d'après cette double observation, d'une période postérieure au mois de mai 1473 et antérieure à 1479 ou 1480. Ceci, on le voit, s'accorde avec cette date approximative de 1473 à 1475 que nous avons déduite, par une méthode différente, du passage de compte relatant l'entrée du barbier de Monseigneur de Montferrant dans la gilde de Saint-Jean et de Saint-Luc de Bruges.

Et il n'est certes pas indifférent d'en arriver à recueillir ainsi des indices de date, fût-ce à quelques années près, pour le remarquable manuscrit de la Bibliothèque nationale qui contient les *Douze Dames de Rhétorique*. La qualité supérieure de ses peintures donne, en effet, à l'ensemble de ces charmantes images, une très grande importance pour l'étude de la miniature en Flandre. Pouvoir maintenant, par surcroît, ainsi que nous y sommes parvenus de deux façons, indiquer vers quelle époque les peintures en question ont dû être exécutées, c'est leur attacher une valeur encore plus haute en achevant d'en faire des documents précieux, dont l'histoire de l'art au xve siècle aura désormais à tenir compte.

NOTE SUR L'ALPHABET LIBYQUE,

PAR M. J.-B. CHABOT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Bien que le déchiffrement des inscriptions libyques ne puisse, à l'heure actuelle, donner par lui-même des résultats d'une grande importance, j'ai cru nécessaire de pousser aussi loin que possible l'étude de ces inscriptions, en vue d'arriver à une plus grande précision dans l'interprétation des noms propres renfermés dans les textes néopuniques.

1. Voir à ce propos : Paul Durrieu, *Alexandre Bening et les peintres du Bréviaire Grimani*, Paris, 1891, gr. in-8° extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, 1891, t. I et II, n^os de mai et juillet).

Dans ces derniers, surtout lorsqu'ils sont gravés avec négligence, plusieurs lettres présentent une forme presque identique et souvent impossible à déterminer quand le nom n'est pas connu par ailleurs. Tel est le cas pour les lettres ב, ד et ר ; ז et ש ; נ et ת. Dans les textes libyques, au contraire, ces lettres sont parfaitement distinctes et ne se prêtent à aucune confusion. Fixer la lecture des noms propres libyques est donc un travail préliminaire indispensable à la bonne exécution de la partie du *Corpus* qui doit renfermer les inscriptions néopuniques.

Nous ne connaissons pas encore actuellement, d'une manière certaine, la valeur de tous les signes de l'alphabet libyque. Les inscriptions bilingues (libyques et puniques, libyques et néopuniques, libyques et latines) ont permis de déterminer avec certitude vingt de ces lettres [1]. Les autres (au nombre de sept ou huit) ne se sont pas rencontrées dans les textes bilingues, ou s'y sont rencontrées dans des mots qui n'étaient pas, comme les noms propres, de pures transcriptions ; leur valeur ne peut être établie que par conjecture.

Dans une précédente communication, j'ai montré que le système de transcription de Joseph Halévy, adopté sans contrôle, était défectueux sur plusieurs points, et j'ai établi par divers exemples qu'un des signes employés le plus fréquemment, celui qui est composé de trois barres parallèles, n'avait qu'une seule valeur, quelle que soit sa position, verticale ou horizontale (III ☰). Je crois avoir démontré que cette valeur était celle d'une simple aspiration, supportant une voyelle quelconque ; d'où il résulte que ce signe peut remplacer toutes les gutturales de l'alphabet punique (א, ה, ח, ע).

Depuis lors, je suis arrivé à déterminer la valeur d'un

1. Quinze ont été reconnues par F. de Saulcy, trois par J. Halévy, et deux par l'auteur de cette note.

autre signe, assez voisin du précédent pour la forme, mais d'un emploi beaucoup plus restreint.

Ce signe est formé de quatre petites barres parallèles. Selon Halévy, placé verticalement (IIII) il aurait la valeur de ח (*ḥ*), placé horizontalement (≣) celle de ק (*q*). Ces conjectures sont absolument dénuées de fondement.

Si on passe en revue toutes les inscriptions libyques publiées jusqu'ici, on ne rencontrera pas une seule fois ce signe dans la position horizontale. Il est vraisemblable que s'il se rencontre quelque jour dans cette position, ce sera avec la même valeur que dans la position verticale.

Or cette valeur n'est pas, comme le supposait Halévy, celle de *ḥ*, mais bien celle du *t* emphatique, répondant au ט de l'alphabet punique.

Et voici les preuves de cette assertion.

La lettre en question est une des plus rarement employées. Dans les 350 inscriptions que j'ai relevées, elle ne se rencontre que douze fois. Dans deux cas [1], la lecture en est douteuse ; car nous possédons deux copies du même texte, et l'une de ces copies donne III, là où l'autre porte IIII. Dans six autres cas [2], quelle que soit la valeur qu'on donne à la lettre, on obtient des noms propres inconnus par ailleurs, des *apax legomena* qui, par conséquent, ne peuvent servir ni pour ni contre notre démonstration.

Restent donc quatre exemples, qui se réduisent en réalité à trois, car le même nom se retrouve dans deux inscriptions différentes [3]. Je donne ces inscriptions au

1. Reboud 69 = 254, et Reboud 224.

2. Reboud 136, 139, 317 ; Faidherbe 156 ; Toussaint 27 ; *Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. 368.

3. Reboud 314 et Toussaint 19. Le lieutenant Toussaint a adressé en 1885 au Comité archéologique un Recueil d'inscriptions libyques (*Notice archéologique sur la région de Bou-Hadjar et la Cheffia méridionale*). Ce travail, dont l'original est au Cabinet du *Corpus*, renferme 83 textes. Malheureusement M. Toussaint a mélangé aux inscriptions qu'il avait relevées sur les monuments d'autres textes copiés dans des recueils édités antérieurement ; de sorte que son travail n'est d'aucune utilité pour la critique de ces derniers.

complet pour montrer que les mots qui renferment le signe discuté sont bien des noms propres[1].

Reboud 326			Reboud 314			Toussaint 19		
	I	≡	≡					
≡	=	I	T	III				
II	N	I	O	I		≡	—	=
I	X	O	I	IIII	≡	·	I	⊏
⊔	ꟼ	IIII	=	I	O	ꟼ	IIII	ꟼ
	II	X	N	⊔̇	Γ	⚿	I	⊔
			X	II	I		⊔	
			⊔				II	

On ne verra pas de difficulté, je pense, à admettre que le dernier signe de la ligne du milieu, dans T. 19, doit être complété par deux barres parallèles, de manière à fournir la même lecture que dans R. 314. Alors même qu'il en serait autrement, cela ne changerait rien à notre démonstration.

Parmi les exemples que j'ai cités pour fixer la valeur du signe ≡, se trouvait la bilingue latino-libyque du Musée du Bardo[2], où le nom FAVSTVS est écrit ≡+XIIX, graphie qui répond lettre pour lettre au néopunique פוסתא. Nous sommes donc autorisé à transcrire de la manière suivante les signes certains des noms propres qui nous occupent :

≡	א		
I	ב	≡	א
I	ב	I	ב
O	ר	IIII	?
IIII	?	I	ב
X	ס	⊔	מ

1. Je laisse de côté, dans cette Note, les observations qu'appelleraient les autres parties de ces inscriptions.

2. Cf. J. Toutain, *Rec. de mém. de la Soc. archéol. de Constantine*, année 1890, p. 277.

Ces deux groupes de lettres constituent une sorte de petite devinette ; il s'agit de savoir à l'aide de quelle lettre (répondant au signe IIII) on peut compléter les deux noms propres. Il n'y en a pas d'autre dans l'alphabet sémitique qui puisse nous donner une lecture satisfaisante, si ce n'est le ט. Nous obtenons ainsi deux noms propres extrêmement fréquents dans l'onomastique africaine :

סטרננא, *Saturninus*
מנטנא, *Montanus.*

Ces deux exemples suffiraient à démontrer l'équivalence de IIII et ט. Celui que je vais citer maintenant apporte une confirmation d'autant plus frappante que je l'ai rencontrée sans la chercher.

Il s'agit de l'inscription bilingue, connue depuis longtemps[1] (*Corpus I. L.*, t. VIII, n° 5209), dont voici les textes.

C.IVLIVS //////////
LVS.VET.DONIS
DONATIS.TORQVI
BVS.ET.ARMILLIS
DIMISSVS.ET.IN.CIVIT
SVA.TENELIO.FLAM
PERP.VIX.ANN.LXXX
H. S. E.

	≡	≡	+
	⊔	⊏	=
	⊔	1ᛚ	‖
	O	I	8
	T	⊔	⊔
	≡	≡	‖
≡	O	‖	≡
⊙	1ᛚ	8	ᛁIII
—	8	⊔	1ᛚ
⊔	⊔		

Sur l'original le texte libyque est placé au-dessous du latin. L'inscription ne contient que deux noms propres, renfermés dans la ligne de droite, et séparés par le signe ‖ signifiant « fils de ».

Halévy a lu[2] : כהע ו מצולת, *Kaho fils de Maṣoulat*[3].

Pour lui, כהע représente le latin *Caius*, qui s'écrit געי en

1. Judas, *Revue africaine*, n° 69 18.. p. 238 ; Reboud, n° 14, et d'après lui, Faidherbe, n° 29 ; etc.

2. *Études berbères* (*Journ. asiat.*, 1874[1], p. 108).

3. En réalité, il faut lire מסולת (avec ס au lieu de צ).

néopunique, mais, dit-il, « dont la forme berbère était, à ce qu'il paraît, Kaḥo ».

C'est cette inscription même qui a suggéré à Halévy l'idée de donner à IIII la valeur du ה punique. Mais ici, comme dans bien d'autres cas, le nom latin et le nom libyque du dédicant ne sont point identiques quant à leur forme[1].

En appliquant à ce texte les règles proposées plus haut on obtiendra, pour le nom de l'auteur, la lecture :

כטא ou כטה, ou כטח, ou כטע.

Or cette dernière forme existe réellement dans un texte néopunique, où on ne savait quel sens lui donner. M. Homolle a découvert vers 1885, à Délos, un fragment d'amphore portant une estampille néopunique, composée de deux mots. Ce petit texte a été lu correctement par Ph. Berger[2] :

עזרבעל	*Azruba'al*
כטע	*Kaṭa'.*

On se perdait en conjectures sur le sens du mot כטע. Était-ce un verbe ? un surnom? un nom de métier? Notre texte bilingue nous montre que ces trois lettres forment tout simplement un nom propre libyque, et la rencontre de cette forme néopunique justifie à la fois notre double conjecture sur la valeur du signe III (équivalent tantôt de א, tantôt de ע, tantôt aussi des autres gutturales puniques) et sur la valeur de IIII (équivalent du ט).

On objectera peut-être que la forme de la lettre

1. Un exemple frappant de cette discordance apparente des textes bilingues se trouve dans une inscription latino-punique de Guelat bou Sba, *C. I. L.* VIII, 17 467. Aux mots latins *Rufo Metatis f.*, répond, dans le texte punique, תיסדת בן מתת. *Tisdat fils de Metat* (deux noms libyques).

2. *Journ. asiat.*, 1887, I, p. 294.

libyque répondant au ט, dans les inscriptions *puniques* de Dougga, est ⤚. La chose est certaine. Mais ces mêmes inscriptions donnent pour l'équivalent du ד les formes ΠΙ, H et — ; pour l'équivalent du ס, les formes X et C. Il n'est donc pas surprenant que le ט ait pu être représenté par un double signe ⤚ et IIII ; et c'est d'autant plus vraisemblable que le ⤚ n'apparaît pas une seule fois en dehors des deux inscriptions bilingues de Dougga.

La recherche des causes qui ont amené cette pluralité de formes graphiques pour une même lettre nous entraînerait au delà du but de cette note, qui est simplement d'établir la valeur du signe libyque IIII.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente les ouvrages suivants :

Ibn El-Ahmar. Histoire des Benî Merîn, rois de Fas, intitulée : *Rawdat en-Nisrîn* (*Le Jardin des Églantines*), édition et traduction annotée avec appendice, par MM. Chaousti Bouali et Georges Marçais (Paris, 1917, in-8°).

Anciens tombeaux au Tonkin, par H. Parmentier, chef du service archéologique de l'École française d'Extrême-Orient (Hanoï, 1917, in-8° ; extrait du « Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient »).

M. Schlumberger offre, au nom de l'auteur, M. Louis Bréhier, un volume intitulé : *L'Art chrétien, son développement iconographique, des origines à nos jours* (Paris, in-4°).

M. Antoine Thomas présente, au nom de l'auteur, M. Christophe Nyrop, correspondant de l'Institut à Copenhague, un volume intitulé *L'arrestation des professeurs belges de l'Université de Gand* (Lausanne et Paris, 1917, in-8°).

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS.

M. Élie Berger fait savoir que son état de santé ne lui permet pas d'accepter pour 1918 les fonctions de président et prie les membres de l'Académie de porter leurs votes sur un de ses confrères.

Le Président exprime les regrets que cette décision cause à la Compagnie.

M. Omont signale à l'Académie le don récemment fait au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale par le savant éditeur du *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, M. Alexandre Bruel, chef de section honoraire aux Archives nationales, de fragments importants de deux anciens manuscrits, l'un du IXe siècle, l'autre du XIVe siècle, provenant de la bibliothèque de l'abbaye de Cluny.

Les dix feuillets qui ont appartenu au premier et au plus ancien de ces deux manuscrits permettent de juger de la beauté de l'exemplaire des *Commentaires sur Isaïe*, œuvre de saint Jérôme, dont ils ont fait partie, ainsi qu'un onzième feuillet conservé à la Bibliothèque municipale de Mâcon (ms. 81). L'admirable calligraphie de ce volume, dont la date peut être rapportée à la fin du IXe ou au début du Xe siècle, et qui figure dans le plus ancien catalogue des manuscrits de l'abbaye de Cluny, dressé au milieu du XIIe siècle, justifie les termes de *antiquum et nobile exemplar*, dont un savant bénédictin du XVIIe siècle, Dom Anselme Le Michel, s'est servi pour le qualifier dans les notes qu'il a laissées sur les anciens manuscrits de Cluny.

Les trente feuillets du second manuscrit, dont la date peut être fixée au XIVe siècle, sont probablement tout ce qui subsiste d'un bel exemplaire de l'*Inventarium juris canonici* de l'évêque

de Béziers, Bérenger Frédol, auquel notre regretté confrère Paul Viollet a consacré une longue notice dans le dernier volume de l'*Histoire littéraire de la France*.

Ces deux fragments de manuscrits viennent ainsi augmenter la liste déjà longue des manuscrits de Cluny, laissés misérablement à l'abandon sur place, pendant tout un siècle, après la suppression de l'abbaye, et auxquels les heureuses négociations de Léopold Delisle ont assuré en 1881 un asile définitif à la Bibliothèque nationale [1].

L'Académie procède à l'élection de son président pour l'année 1918. — M. Héron de Villefosse est élu.

M. Haussoullier ayant déclaré que lui aussi était obligé par sa santé de refuser l'honneur qui lui échoit par rang d'ancienneté, l'Académie élit vice-président M. Paul Girard.

L'Académie procède à l'élection des Commissions suivantes :

1° Travaux littéraires : MM. Senart, Alfred Croiset, Clermont-Ganneau, de Lasteyrie, Omont, Chatelain, Haussoullier, Prou.

2° Antiquités de la France : MM. de Lasteyrie, Salomon Reinach, Omont, le comte Durrieu, Jullian, Prou, Fournier, Ch.-V. Langlois.

3° Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Heuzey, Foucart, Homolle, Pottier, Chatelain, Élie Berger, Haussoullier, Maurice Prou.

4° École française d'Extrême-Orient : MM. Heuzey, Senart, Pottier, Chavannes, Cordier, le P. Scheil.

5° Fondation Benoît Garnier : MM. Senart, Chavannes, Cordier, le P. Scheil.

6° Fondation Piot : MM. Heuzey, de Lasteyrie, Homolle, Babelon, Pottier, Haussoullier, le comte Durrieu, Ch. Diehl, le comte François Delaborde.

7° Fondation de Clercq : MM. Heuzey, Senart, Babelon, Pottier, le P. Scheil, Thureau-Dangin.

1. Voir *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Fonds de Cluni*, par L. Delisle (Paris, 1884, in-8°).

8° Commission administrative de l'Académie : MM. Alfred Croiset, H. Omont.

Commission centrale : MM. Alfred Croiset, H. Omont.

9° Fondation Dourlans : MM. Picot, Chatelain, Haussoullier, Cuq.

10° Commission du prix Gobert : MM. le comte Durrieu, Fournier, le comte François Delaborde, Ch.-V. Langlois.

Le P. Scheil fait une communication sur le marché aux poissons à Larsa, en Basse-Babylonie, d'après des textes de l'époque de Hammourabi. Les documents nous font connaître les noms de dix-huit espèces de poissons vendus les uns à la pièce, les autres au panier.

LIVRES OFFERTS

M. Paul Girard a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Pierre Roussel, ancien membre de l'École française d'Athènes, un livre qui a pour titre : *Les cultes égyptiens à Délos du IIIe au Ier siècle avant J.-C.* (Nancy, 1916). Les matériaux lui en ont été fournis, en grande partie du moins, par les fouilles heureuses qu'il a poursuivies pendant plusieurs années au pied du Cynthe, notamment sur l'emplacement déjà exploré en 1881 par le regretté Amédée Hauvette. Nos *Comptes rendus* pour 1910 et pour les années suivantes mentionnent souvent ces recherches, soit sous la forme d'un de ces remarquables exposés d'ensemble présentés par M. Holleaux, alors directeur de l'École, soit sous celle de quelque rapport rédigé par M. Roussel lui-même. Ce sont surtout des inscriptions qu'elles ont mises au jour ; mais elles ont aidé aussi à éclarcir maints problèmes de topographie et d'architecture locales, et révélé l'existence de trois sanctuaires consacrés à des divinités égyptiennes, parmi lesquelles les plus populaires semblent avoir été Sarapis, Isis et Anoubis.

« Une brève, mais substantielle *Introduction*, nous fait connaître le plan adopté par l'auteur. Dans les trois parties qui suivent, M. Roussel étudie successivement les sanctuaires, les documents épigraphiques qui s'y rattachent, l'histoire, l'organisation et les traits principaux des cultes égyptiens à Délos.

« Il faut signaler dans la première partie la description et l'étude du Sarapieion C, partiellement dégagé par Amédée Hauvette, et dont l'aménagement a été précisé par son successeur. Un *dromos* le précédait, sorte d'avenue dallée, probablement bordée de sphinx alternant avec des autels, ce qui répond assez à la peinture que nous a laissée Strabon du *dromos* des sanctuaires égyptiens. On ne saurait d'ailleurs risquer une comparaison un peu serrée entre cet édifice et les grands sanctuaires dédiés à la même divinité qui existaient en Égypte, et que nous connaissons fort mal ; il semble, cependant, que le sanctuaire délien soit une imitation lointaine du Serapeum de Memphis. Des plans dressés avec le plus grand soin et des vues photographiques illustrent les explications de l'auteur, et permettent de les suivre presque aussi aisément que si, sous sa conduite, on visitait les lieux.

« La seconde partie est un recueil de documents épigraphiques, dont quelques-uns, par leur intérêt et leur étendue, sont d'une importance capitale pour l'histoire générale, tandis que d'autres, courtes dédicaces, listes de prêtres, décrets d'associations privées, fragments d'inventaires, etc., intéressent plus spécialement l'histoire de Délos. M. Roussel fait suivre les principales de ces inscriptions d'un bref commentaire. Il les range, autant que possible, dans l'ordre chronologique, s'appliquant à distinguer celles qui se rapportent au temps de l'indépendance et celles qui appartiennent à la période postérieure à 166 avant notre ère.

« Pour le lecteur qui ne peut contrôler ce savant travail avec la minutie d'attention qu'il mérite, c'est la troisième et dernière partie qui est la plus captivante, celle où l'auteur devient historien et tente de dégager des fouilles l'idée que nous devons nous faire du culte rendu aux divinités égyptiennes à Délos. Ses conclusions — lui-même s'en rend compte — décevront ceux qui veulent qu'en creusant le sol antique, on aboutisse toujours, et nécessairement, à de surprenantes résurrections. Les recherches de M. Roussel ont été moins ambitieuses, mais n'est-ce pas quelque chose, et même beaucoup pour la science, qui fait cas des moindres gains, méthodiquement établis, que ce tableau par lequel l'ouvrage se termine, d'une dévotion suivie, se perpétuant durant des siècles dans l'île sainte, envers des dieux importés par des Grecs, anciens colons de la vallée du Nil, conquis aux mystères de leur nouvelle patrie, et qui, rentrés au sein de l'hellénisme, gardent à ces dieux une telle fidélité ? Il semble que ce soit là, au contraire, un fait religieux capital, et d'une haute portée historique. Aussi, parmi les inscriptions que M. Roussel a eu le bonheur de découvrir à Délos, n'aurai-je garde d'oublier celles qui jettent

la plus vive lumière sur les origines du culte de Sarapis et sur l'extension qu'il y prit : je veux parler de cette *Chronique délienne* qui rappelle la *Chronique* de Lindos, publiée il y a quelques années et récemment rééditée, ainsi que du sénatus-consulte des débuts de 164 (P. 92 ; cf. BCH, p. 310 et suiv.), qui, tout en fixant un point d'histoire gréco-romaine, nous reporte, lui aussi, à la fondation, au pied du Cynthe, du premier Sarapieion.

« Ce rapide aperçu fera comprendre, je l'espère, la valeur du travail que l'auteur présente à l'Académie, en le qualifiant modestement de *contribution utile* à l'histoire religieuse de Délos. Je ne doute pas qu'après cet essai où il a particulièrement fait œuvre d'épigraphiste, M. Roussel ne revienne un jour à l'histoire religieuse, vers laquelle depuis longtemps le portent ses aptitudes et ses goûts. »

COMMISSION DES INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1917

Présents : MM. Antoine THOMAS, CAGNAT, FOUCART, HÉRON DE VILLEFOSSE, BABELON, CHATELAIN, PATEY.

M. le Ministre de l'instruction publique, par dépêche du 5 novembre, consulte l'Académie à propos de l'inscription qui pourrait être gravée sur le monument élevé à Carthage (Caroline du Nord), en l'honneur d'un aviateur américain :

« Au sergent pilote aviateur américain James Mac Connell, engagé volontaire dans l'aviation française le 27 décembre 1915, tombé au champ d'honneur le 19 mars 1917 dans un combat aérien, l'Aviation française reconnaissante. »

La Commission propose de substituer

LA FRANCE RECONNAISSANTE

aux termes proposés : « L'Aviation française reconnaissante ».

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1917

Présents : MM. Antoine THOMAS, Élie BERGER, CAGNAT, FOUCART, HÉRON DE VILLEFOSSE, BABELON, CHATELAIN, PATEY.

M. le Ministre de l'instruction publique, par dépêche du 21 novembre, transmet au Secrétaire perpétuel une lettre du Ministre des affaires étrangères au Ministre de la guerre l'informant que le prince Alexandre de Serbie a l'intention d'élever une chapelle commémorative sur le sommet du Kaïmaktchalan.

M. de Fontenay, ministre de France près le gouvernement serbe, propose de placer dans cette chapelle une plaque de bronze rappelant, en serbe et en français, la fraternité d'armes franco-serbe sur le front macédonien.

Après examen du texte proposé par M. de Fontenay, la Commission adopte les termes suivants et dans la disposition que voici :

AUX GLORIEUX SOLDATS SERBES
COMBATTANT FRATERNELLEMENT AUX COTÉS DES ARMÉES FRANÇAISES
TOMBÉS DANS LES JOURNÉES VICTORIEUSES
DU KAÏMAKTCHALAN
EN SEPTEMBRE 1916
LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EN TÉMOIGNAGE D'ADMIRATION ET DE GRATITUDE.

PÉRIODIQUES OFFERTS

American Journal of Archaeology, juillet-décembre 1916 ; janvier-septembre 1917 (New-York, in-8°).

Archivio della R. Società Romana di storia patria, vol. XXXIX, fasc. 3 à 5 (Roma, in-8°).

Atti della R. Accademia dei Lincei. Notizie degli scavi di antichità, vol. XIII, fasc. 7 à 12 ; vol. XIV, fasc. 1 à 6 (Roma, in-4°).

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. — Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, 1917, n[os] 193 à 200 (Firenze, in-8°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, revue d'érudition consacrée spécialement à l'étude du moyen âge, juillet à décembre 1916, janvier 1917 (Paris, in-8°).

Boletin de la Real Academia de la Historia, mai 1917 (Madrid, in-8°).

Boletin bibliografico da Academia das Sciences de Lisboa, mars 1916 (Coïmbra, 1916, in-8°).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, 1916, janvier-septembre (Brive, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Finistère. Procès-verbaux et Mémoires, t. 43 (Quimper, in-8°).

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, années 1915-1916, 4e livraison ; année 1917, 1er 2e et 3e trimestres (Gap, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, t. 7 ; 1er février et 1er juillet 1917 (Langres, in-8°).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1916, 2e et 3e trimestres ; 1917, 1er et 2e trimestres (Poitiers, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, janvier-juin 1917 (Périgueux, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de la Picardie, 1916, 3e et 4e trimestres ; 1917, 1er et 2e trimestres (Amiens, in-8°).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1916, 1er semestre (Auxerre, in-8°).

Butlleti de la Biblioteca de Catalunya, janvier-décembre 1916 (Barcelone, in-4°).

École française de Rome. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, juin-décembre 1915 (Paris et Rome, in-8°).

Encyclopédie de l'Islam, 23e livraison (Leyde et Paris, 1916, in-8°).

Journal of the American Oriental Society, décembre 1916 ; mai 1917 (New-Haven, in-8°).

Journal of the Royal Institute of British architects, vol. XXIV, janvier-novembre 1917 (London, in-4°).

London University Gazette, vol. XVI, nos 186 à 190 (London, in-8°).

Mémoires de la Société royale du Canada, 1917, mars (Ottawa, in-8°).

Memorie della R. Accademia delle Scienze dell' Istituto di Bologna, t. X (Bologna, 1916, in-4°).

Nuova Rivista storica, juillet-décembre 1917 (Milan-Rome-Naples, in-8°).

Pro Alesia. Revue trimestrielle des fouilles d'Alise. Directeur, J. Toutain. N° 7, février 1916, mai 1916 (Paris, in-8°).

Proceedings of the American Philosophical Society held at Philadelphia for promoting useful knowledge, vol. 1916, n° 6 (Philadelphia, in-8°).

Proceedings of the Royal Society of Edinburgh, vol. XXXVI. Session 1915-16, vol. XXXVII. Session 1916-17 (Paris, in-8°), vol. XXXVII, part. III.

Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland, 1915-1916 (Edinburgh, 1916, in-8°).

Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XXXIX, part. 1 à 6 (London, 1917, in-8°).

Rendiconto delle sessioni della R. Accademia delle Scienze dell' Istituto di Bologna, vol. IX, fasc. 1 et 2. Mars à octobre 1916 (Bologna, in-8°).

Rendiconti della R. Accademia dei Lincei, vol. XXV, fasc. 5 et 6, 7 à 10 ; vol. XXVI, fasc. 1 et 2 (Roma, 1916, in-8°).

Revista de archivos, bibliotecas y museos, septembre-décembre 1916 ; janvier-juin, juillet-août 1917 (Madrid, 1917, in-8°).

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. E. Pottier et S. Reinach, septembre-octobre-novembre et décembre 1916 ; janvier-avril-mai-juin 1917 (Paris, in-8°).

Revue biblique publiée par l'École pratique d'études bibliques au couvent dominicain Saint-Étienne de Jérusalem, nos 3 et 4, juillet et octobre 1916 (Paris et Rome, in-8°).

Revue de l'histoire des religions, septembre-décembre 1916 ; janvier-février 1917 (Paris, in-8°).

Revue savoisienne, publication périodique de l'Académie florimontane d'Annecy, 1916, 4e trimestre ; 1918, 3e trimestre (Annecy, in-8°).

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin, 3e et 4e trimestres, 1916.

Società Calabrese di Storia patria, 20 septembre 1916 (Reggio Calabria, in-8°).

The Jewish Quarterly Review, vol. VII, nos 8, janvier-avril, juin-juillet 1917 (London, in-8°).

TABLE ALPHABÉTIQUE

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER DE JANVIER

CAHIER DE FÉVRIER

CAHIER DE MARS

CAHIER D'AVRIL

CAHIER DE MAI

CAHIER DE JUIN

CAHIER DE JUILLET

CAHIER D'AOUT

CAHIER DE SEPTEMBRE

CAHIER D'OCTOBRE

CAHIER DE NOVEMBRE

CAHIER DE DÉCEMBRE

ERRATUM

P. 352, l. 11, *au lieu de* : Girard, *lire* : Giard.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

PUBLICATIONS

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tomes I à XII épuisés; XIII à XL : chaque tome en 2 parties ou volumes in-4°. Prix du volume.. .... 15 fr.

Le tome XXII (demi-volume), contenant la table des dix volumes précédents ... . 7 fr. 50

A la 1re partie du tome XXXII est joint un atlas in-fol. de 11 planches, qui se vend................ .... 7 fr. 50

Le tome XXXIII (3e partie), comprenant la table des tomes XXIII à XXXIII.. .. 6 fr.

Table des tomes XLV à L de l'ancienne série des Mémoires.... 15 fr.

A partir du tome XL, la division en deux parties n'existe plus.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS ÉTRANGERS A L'ACADÉMIE :

1re série : Sujets divers d'érudition. Tomes I à IV; tomes V à XI, 1re et 2e parties; t. XII, 1re et 2e parties.

2e série : Antiquités de la France. Tomes I à III; tomes IV à VI, 1re et 2e parties.

A partir du tome V de la 1re série et du tome IV de la 2e série, chaque tome forme deux parties ou volumes in-4°. Prix du volume...... 15 fr.

La première partie du tome XI et la seconde partie du tome XII (1re série), se vendent séparément............................ 25 fr.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES, publiés par l'Institut de France. Tomes I à X épuisés; XI à XXVI; XXVII, 1er et 2e fascicules de la 1re partie, et XXVII, 2e partie; XXVIII à XXX, 1re et 2e parties (contenant la table des tomes XVI à XXIX); XXXI à XXXVI, 1re et 2e parties; tome XXXVII; tome XXXVIII, 1re et 2e parties; tome XXXIX, 1re et 2e parties.

A partir du tome XIV jusqu'au tome XXXVIII (sauf le tome XXXVII, qui est en un seul volume), chaque tome est divisé en deux parties; du tome XIV au tome XXIX, la première partie de chaque tome est réservée à la typographie orientale. Prix des tomes XI, XII, XIII et de chaque partie des tomes suivants.................................. 15 fr.

Le tome XVIII, 2e partie (Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale), avec atlas in-fol. de 52 planches de facsimilés, se vend.. 45 fr.

Le premier fascicule de la première partie du tome XXVII (Inscriptions sanscrites du Cambodge), avec un atlas in-fol. de 17 planches de facsimilés, se vend.. 20 fr.

Le second fascicule, avec un atlas in-fol. de 28 planches de facsimilés, se vend.. 30 fr.

DIPLOMATA, CHARTÆ, EPISTOLÆ, LEGES ALIAQUE INSTRUMENTA AD RES GALLO-FRANCICAS SPECTANTIA, nunc nova ratione ordinata, plurimumque aucta, jubente ac moderante Academia inscriptionum et humaniorum litterarum. Instrumenta ab anno CDXVII ad annum DCCLI. 2 volumes in-fol. Prix du volume... 30 fr.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DIPLÔMES, CHARTES, TITRES ET ACTES IMPRIMÉS

concernant l'histoire de France. Tomes I à IV épuisés; V à VIII, in-fol. (L'ouvrage est terminé.) Prix du volume............ 30 fr.

Chartes et diplômes. *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V*. Prix du volume.. 12 fr.

— *Recueil des actes de Philippe I*er. Prix du volume... .... 30 fr.

— *Recueil des actes de Henri II. — Introduction* (avec un atlas de planches). Prix du volume.............................. 50 fr.

— *Recueil des actes de Henri II* (textes), tome I. Prix du volume.. 31 fr.

— *Recueil des actes de Louis IV*. Prix du volume............... 10 fr.

— *Recueil des actes de Philippe Auguste*, tome. Prix du volume.. 24 fr.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique. Tomes I à XXI (tomes I à XIX épuisés), et volume de table, in-fol. Prix du volume........................ 30 fr.

Recueil des historiens des Gaules et de la France. Tomes I à XXIII (épuisés), in-fol. Tome XXIV, en 2 parties. Prix du volume...... 60 fr.

Nouvelle série in-4° du même Recueil :

I. Documents financiers. Tome I. *Inventaire d'anciens comptes royaux dressé par Robert Mignon, sous le règne de Philippe de Valois*. Prix du volume.................................... 20 fr.

II. Obituaires. Tome I. *Obituaires de la province de Sens*. 1re et 2e parties. Prix de chaque demi-vol......................... 25 fr.

— Tome II (*diocèse de Chartres*). Prix du volume.... 25 fr.

— Tome III. Prix du volume......................... 25 fr.

III. Pouillés. Tome I. *Pouillés de la province de Lyon*. Prix du volume.. 15 fr.

— Tome II. *Pouillés de la province de Rouen*. Prix du volume.. 25 fr.

— Tome III. *Pouillés de la province de Tours*. Prix du volume.. 25 fr.

— Tome IV. *Pouillés de la province de Sens*. Prix du volume.. 30 fr.

— Tome V. *Pouillés de la province de Trèves*. Prix du volume.. 25 fr.

— Tome VI, 1re et 2e parties. *Pouillés de la province de Reims*. Prix de chaque demi-volume....... 25 fr.

Recueil des historiens des croisades :

Lois. (*Assises de Jérusalem*.) Tomes I et II, in-fol. *Épuisés*.

Historiens occidentaux.
- Tome I, en 2 parties, in-fol. Prix du volume... 45 fr.
- Tomes II, III et IV, in-fol. Prix du volume.... 30 fr.
- Tome V, en 2 parties, in-fol. Prix du volume.. 55 fr.

Historiens arabes.
- Tomes I et III, in-fol. Prix du volume......... 45 fr.
- Tome II, 1re et 2e parties, in-fol. Prix de chaque demi-volume..................... 22 fr. 50
- Tome IV, in-fol. Prix du volume.............. 50 fr.
- Tome V, in-fol. Prix du volume............... 25 fr.

Historiens arméniens. Tome I, in-fol. Prix du volume........... 45 fr.

— Tome II, in-fol. Prix du volume......... 60 fr.

Historiens grecs. Tomes I et II, in-fol. Prix du volume.......... 45 fr.

Histoire littéraire de la France. Tomes XI à XXXIV (tomes XI à XXIX épuisés), in-4°. Prix du volume.............................. 25 fr.

Gallia christiana. Tome XVI, in-fol. Prix du volume...... 37 fr. 50

Œuvres de Borghesi. Tomes VII et VIII, in-4°. Prix du volume.. 20 fr.

— Tome IX, 1re partie. Prix du demi-volume..................... 12 fr.

— Tome IX, 2e partie. Prix du demi-volume.................... 8 fr.

— Tome IX, 3e partie (contenant la table des tomes VI, VII et VIII). Prix

du fascicule.. 4 fr.
— Tome X, 1re et 2e parties. Prix de chaque demi-volume......... 15 fr.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM.

1re partie : *Inscriptions phéniciennes*	Tome I, fasc. I et II, in-fol. Prix du fasc.	25 fr.
	Tome I, fasc. III et IV. Prix du fasc.	37 fr. 50
	Tome II, fasc. I. Prix du fascicule.....	25 fr.
	Tome II, fasc. II. Prix du fascicule....	50 fr.
	Tome II, fasc. III. Prix du fascicule..	25 fr.
	Tome II, fasc. IV. Prix du fascicule..	50 fr.
2e partie : *Inscriptions araméennes*	Tome I, fasc. I et II. Prix du fascicule..	50 fr.
	Tome I, fasc. III. Prix du fascicule..	60 fr.
	Tome II, fasc. I. Prix du fascicule..	80 fr.
4e partie : *Inscriptions himyarites*	Tome I, fasc. I. Prix du fascicule..	37 fr. 50
	Tome I. fasc. II. Prix du fascicule.....	25 fr.
	Tome I. fasc. III. Prix du fascicule...	50 fr.
	Tome I. fasc. IV. Prix du fascicule....	40 fr.
	Tome II. fasc. I. Prix du fascicule.....	35 fr.
	Tome II, fasc. II. Prix du fascicule...	35 fr.

EN PRÉPARATION :

Mémoires de l'Académie. Tome XLI.

Mémoires présentés par divers savants étrangers a l'Académie. Tome XIII.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, etc. Tome XL.

Chartes et diplômes. *Recueil des Actes des rois de Provence.*

Recueil des historiens des Gaules et de la France.
Nouvelle série in-4° : Obituaires, tome IV. *Obituaires de la province de Sens.* — Pouillés, tome VII. *Pouillés de la province de Bourges.* — Pouillés, tome VIII. *Pouillés des provinces d'Aix, d'Arles, d'Avignon, d'Embrun et de Tarentaise.*

Histoire littéraire. Tome XXXV.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM, 1re partie, tome II, fasc. V ; — 2e partie, tome II, fasc. II.

TIRAGES A PART DES PUBLICATIONS

AMÉLINEAU (E.). Notices des manuscrits coptes de la Bibliothèque nationale renfermant des textes bilingues du Nouveau Testament, avec six planches (1895).......... 4 fr. 70

BABELON (E.). La théorie féodale de la monnaie (1908).......... 3 fr. 20

— Moneta (1913).......... 2 fr. 30

BABIN (C.). Rapport sur les fouilles de M. Schliemann à Hissarlik (Troie), avec deux planches (1892).......... 2 fr.

BARTHELEMY (A. DE). Note sur l'origine de la monnaie tournois (1896).......... 0 fr. 80

BERGER (Ph.). Mémoire sur la grande inscription dédicatoire et sur plusieurs autres inscriptions néo-puniques du temple d'Hathor-Miskar à Maktar (1899).......... 4 fr.

— Mémoire sur les inscriptions de la fondation du temple d'Esmoun, à Sidon (1902).......... 3 fr. 20

BERGER (S.). Notice sur quelques textes latins inédits de l'Ancien Testament (1893).......... 1 fr. 70

— Un ancien texte latin des Actes des Apôtres, retrouvé dans un manuscrit provenant de Perpignan (1895).......... 2 fr.

— Les préfaces jointes aux livres de la Bible dans les manuscrits de la Vulgate, mémoire posthume (1902).......... 3 fr. 50

CAGNAT (R.). Les bibliothèques municipales dans l'Empire romain (1906).......... 2 fr. 10

— Les deux camps de la légion IIIe Auguste à Lambèse, d'après les fouilles récentes (1908).......... 4 fr.

La frontière militaire de la Tripolitaine à l'époque romaine (1912).......... 3 fr.

— L'annone d'Afrique (1915).......... 1 fr. 50

CAPITAN (D^r). Quelques caractéristiques de l'architecture maya dans le Yucatan ancien (1912).......... 3 fr.

CARRA DE VAUX (Baron). Le livre des appareils pneumatiques et des machines hydrauliques par Philon de Byzance, édité d'après les versions arabes et traduit en français (1902).......... 8 fr. 50

CARTON (D^r). Le théâtre romain de Dougga, avec dix-huit planches (1902).......... 10 fr.

— Le sanctuaire de Tanit à El-Kénissia (1906).......... 9 fr. 20

CHABOT (Abbé J.-B.). *Synodicon orientale* ou recueil de synodes nestoriens (1902).......... 30 fr.

CHAVANNES (Ed.). Dix inscriptions chinoises de l'Asie centrale, d'après les estampages de M. Ch.-E. Bonin (1902).......... 6 fr

COLLIGNON (Maxime). Le consul Jean Giraud et sa relation de l'Attique au XVIIe siècle.......... 2 fr. 60

CORDIER (H.). Un interprète du général Brune et la fin de l'École des Jeunes de langues (1911).......... 4 fr.

CROISET (Maurice). Observations sur la légende primitive d'Ulysse (1910).......... 2 fr.

CUMONT (Franz). La théologie solaire du paganisme romain (1909). 1 fr. 70

CUQ (Éd.). Le colonat partiaire dans l'Afrique romaine, d'après l'inscription d'Henchir Mettich (1897).......... 3 fr.

— Le sénatus-consulte de Délos de l'an 166 avant notre ère (1912) 1 fr. 70

— Un nouveau document sur l'apokèryxis (1913).......... 2 fr. 60

— Une statistique de locaux affectés à l'habitation dans la Rome impériale (1915).......... 2 fr. 50

DELABORDE (H.-F.). Les inventaires du Trésor des Chartes dressés par Gérard de Montaigu (1900).......... 3 fr. 60

DELISLE (L.). Notice sur un psautier latin-français du XIIe siècle (ms. latin 1670 des Nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale), avec fac-similé (1891).......... 1 fr. 10

— Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque *sur les Remèdes de l'une et l'autre fortune* (1891).......... 1 fr. 40

— Notice sur la chronique d'un anonyme de Béthune du temps de Philippe Auguste (1891).. 1 fr. 70
— Fragments inédits de l'Histoire de Louis XI par Thomas Basin, tirés d'un manuscrit de Gœttingue, avec trois planches (1893).. 2 fr. 60
— Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes, avec six planches (1896).. 6 fr. 50
— Notice sur la chronique d'un dominicain de Parme, avec facsimilé (1896).. 2 fr.
— Notice sur un livre annoté par Pétrarque (ms. latin 2201 de la Bibliothèque nationale), avec deux planches (1896)............. 1 fr. 70
— Notice sur les Sept psaumes allégorisés de Christine de Pisan (1896). 0 fr. 80
— Notice sur un manuscrit de l'église de Lyon du temps de Charlemagne, avec trois planches (1898)........................... 1 fr. 70
— Notice sur une *Summa dictaminis* jadis conservée à Beauvais (1898).. 1 fr. 70
— Notice sur la Rhétorique de Cicéron traduite par maître Jean d'Antioche, avec deux planches (1899)........................ 3 fr. 50
— Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris pendant les années 1505-1533 (1899)................. 3 fr. 80
— Notice sur les manuscrits du « Liber Floridus » de Lambert, chanoine de Saint-Omer (1906).. 8 fr. 60
— Le livre de Jean de Stavelot sur saint Benoît (1908)........... 2 fr.
— Enquête sur la fortune des établissements de l'ordre de Saint-Benoît en 1338 (1910).. 3 fr.
DELOCHE (M.). Saint-Remy de Provence au moyen âge, avec deux cartes (1892).. 4 fr. 40
— De la signification des mots *pax* et *honor* sur les monnaies béarnaises, et du *s* barré sur des jetons de souverains du Béarn (1893). 1 fr. 10
— Le port des anneaux dans l'antiquité romaine et dans les premiers siècles du moyen âge (1896)........................... 4 fr. 40
— Des indices de l'occupation par les Ligures de la région qui fut plus tard appelée *la Gaule* (1897)........................... 0 fr. 80
— *Pagi* et *Vicairies* du Limousin aux IXe, Xe et XIe siècles, avec une carte (1899).. 3 fr. 50
DEVÉRIA (G.). L'écriture du royaume de Si-Hia ou Tangout, avec deux planches (1898).. 2 fr.
DIEULAFOY (M.). Le château Gaillard et l'architecture militaire au XIIIe siècle, avec vingt-cinq figures (1898)..................... 3 fr.
— La bataille de Muret (1899).. 2 fr.
— Le Mausolée d'Halicarnasse et le Trophée d'Auguste (1911). 2 fr. 30
— *La bataille d'Issus*, analyse critique d'un travail manuscrit du commandant Bourgeois (1912).. 2 fr.
— Esagil ou le temple de Bêl-Marduk à Babylone. Voir SCHEIL (le R. P.) et DIEULAFOY (Marcel).
DOREZ (Léon). Notice sur un recueil de poésies latines et un portrait de l'humaniste véronais Leonardo Montagna (1425-1485). Ms. 806 de la Bibliotheque de l'Institut (1913)........................... 2 fr.
DURRIEU (Comte Paul). Michelino da Besozzo et les relations entre l'art italien et l'art français à l'époque du règne de Charles VI (1911). 3 fr.
EUTING (J.). Notice sur un papyrus égypto-araméen de la Bibliothèque impériale de Strasbourg (1903)........................... 1 fr. 40
FERRAND (G.). Un texte arabico-malgache du XVIe siècle (1904).. 5 fr.
FORMIGÉ (J.). Remarques diverses sur les théâtres romains à propos de ceux d'Arles et d'Orange (1914)........................... 4 fr. 50
FOUCART (P.). Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis (1895).. 3 fr. 50
— Les grands mystères d'Eleusis. Personnel. Cérémonies (1900). 6 fr. 50
— La formation de la province romaine d'Asie (1903)........... 2 fr.
— Le culte de Dionysos en Attique (1904)........................ 8 fr.
— Sénatus-consulte de Thisbé (170) (1905)........................ 2 fr.
— Étude sur Didymos, d'après un papyrus de Berlin (1907)...... 8 fr.
— Les Athéniens dans la Chersonèse de Thrace au IVe siècle (1909). 1 fr. 70
FOUCHER (A.). Catalogue des peintures népalaises et tibétaines de la collection B.-H. Hodgson à la Bibliothèque de l'Institut de France (1897).. 1 fr. 70
FOURNIER (P.). Un groupe de recueils canoniques des Xe et XIe siècles

(1915).. 5 fr.
FUNCK-BRENTANO (Fr.). Mémoire sur la bataille de Courtrai (11 juillet 1302) et les chroniqueurs qui en ont traité, pour servir à l'historiographie du règne de Philippe le Bel (1891)................. 4 fr. 40
GAUTIER (E.-F.) et FROIDEVAUX (H.). Un manuscrit arabico-malgache sur les campagnes de La Case dans l'Imoro, de 1659 à 1663 (1907).. 6 fr. 50
GIRY (A.). Etude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne, avec deux planches (1900)................. 3 fr. 50
GLOTZ (G.). Le droit des gens dans l'antiquité grecque (1916).. 1 fr. 50
GRAUX (Ch.). Traité de tactique connu sous le titre Περὶ καταστάσεως ἀπλήκτου, *Traité de castramétation*, rédigé par ordre de Nicéphore Phocas, texte grec inédit, augmenté d'une préface par Albert Martin (1898).. 2 fr. 60
GRÜNEISEN (W. DE). Le portrait d'Apa Jérémie. Note à propos du soi-disant nimbe rectangulaire (1912)....................... 2 fr. 30
HAURÉAU (B.). Notices sur les numéros 3143, 14877, 16089 et 16409 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, quatre fascicules (1890-1895)..................... 0 fr. 80, 1 fr. 40, 1 fr. 70 et 2 fr.
— Le poème adressé par Abélard à son fils Astralabe (1893)...... 2 fr.
— Notices sur les mss. latins 583, 657, 1249, 2945, 2950, 3145, 3146, 3437, 3473, 3482, 3495, 3498, 3652, 3702, 3730 de la Bibliothèque nationale. 2 fr. 30
HELBIG (W.). Sur la question mycénienne (1896)............... 3 fr. 50
— Les vases du Dipylon et les Naucraries, avec 25 figures (1898). 1 fr. 70
— Les ἱππεῖς athéniens (1902)................................ 5 fr.
— Sur les attributs des Saliens (1905)....................... 3 fr. 20
JOULIN (L.). Les établissements gallo-romains de Martres-Tolosanes, avec 25 planches (1900).............................. 18 fr. 80
LANGLOIS (Ch.-V.). Formulaires de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle, six fascicules, avec deux planches (1890-1897).............. 8 fr. 10
— Les papiers de Guillaume de Nogaret et de Guillaume de Plaisians au Trésor des Chartes....................................... 2 fr.
— Les registres perdus de la Chambre des comptes (1917)..... 14 fr.
LÅNGFORS (A.). Notice du ms. français 12483 de la Bibliothèque nationale (1916).. 7 fr.
LASTEYRIE (Comte R. DE). L'église Saint-Martin de Tours, étude critique sur l'histoire et la forme de ce monument du Ve au XIe siècle (1891). 2 fr. 60
— La déviation de l'axe des églises est-elle symbolique?...... 1 fr. 70
— L'église de Saint-Philbert-de-Grandlieu (Loire-Inférieure) [1909]. 7 fr. 70
LE BLANT (Edmond). De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier la torture (1892)................................ 0 fr. 80
— Note sur quelques anciens talismans de bataille (1893)...... 0 fr. 80
— Sur deux déclamations attribuées à Quintilien, note pour servir à l'histoire de la magie (1895).......................... 1 fr. 10
— 750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues, avec deux planches (1896).................................. 8 fr. 75
— Les commentaires des livres saints et les artistes chrétiens des premiers siècles (1899)...................................... 1 fr.
— Artémidore (1899).. 1 fr.
LUCE (S.). Jeanne Paynel à Chantilly (1892)................... 4 fr. 70
MARTIN (A.). Notes sur l'ostracisme dans Athènes (1907).... 2 fr. 60
MAS-LATRIE (Comte DE). De l'empoisonnement politique dans la république de Venise (1893)................................ 2 fr. 90
MENANT (J.). Kar-Kemish, sa position d'après les découvertes modernes, avec carte et figures (1891)............................ 3 fr. 50
— Éléments du syllabaire hétéen (1892)......................... 4 fr. 40
MEYER (P.). Notices sur quelques manuscrits français de la bibliothèque Philipps à Cheltenham (1891).............................. 4 fr. 70
— Notice sur un recueil d'*Exempla* renfermé dans le ms. B. IV. 19 de la bibliothèque capitulaire de Durham (1891).................. 2 fr.
— Notice sur un manuscrit d'Orléans contenant d'anciens miracles de la Vierge, en vers français, avec planche (1893).......... 1 fr. 70
— Notice sur le recueil de miracles de la Vierge, renfermé dans le ms. Bibl. nat. fr. 818 (1893)................................ 1 fr. 70
— Notice de deux manuscrits de la Vie de saint Remi, en vers français,

ayant appartenu à Charles V, avec une planche (1895)... 1 fr. 40
— Notice sur le manuscrit fr. 24862 de la Bibliothèque nationale contenant divers ouvrages composés ou écrits en Angleterre (1895)..... 2 fr.
— Notice du manuscrit Bibl. nat. fr. 6447 : traduction de divers livres de la Bible; légendes des saints (1896)..................... 3 fr. 20
— Notice sur les *Corrogationes Promethei* d'Alexandre Neckam (1897)... 2 fr.
— Notice sur un Légendier français du XIII[e] siècle, classé selon l'ordre de l'année liturgique (1898)................................ 3 fr.
— Le Livre-Journal de maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier (1330-1332), avec une planche (1898).................... 2 fr. 50
— Notice sur trois Légendiers français attribués à Jean Belet (1899). 3 fr. 50
— Notice d'un Légendier français conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, avec planche (1900).................. 2 fr. 50
— Notice d'un manuscrit de Trinity College (Cambridge) contenant les Vies en vers français de saint Jean l'aumônier et de saint Clément, pape (1903).. 2 fr. 50
— Notice sur la *Bible des sept états du monde* de Geufroi de Paris (1908). 3 fr.

MICHON (Ét.). Un décret du dème de Cholargos relatif aux Thesmophories (1913).. 1 fr. 50
MONCEAUX (P.). Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique (1907)... 7 fr. 50
MOREL-FATIO (A.). Une histoire inédite de Charles-Quint par un fourrier de sa cour, avec une planche (1911)........................ 2 fr.
MORISSE (G.). Contribution préliminaire à l'étude de l'écriture et de la langue Si-Hia (1904)..................................... 3 fr. 50
MORTET (V.) et TANNERY (P.). Un nouveau texte des traités d'arpentage et de géométrie d'Epaphroditus et de Vitruvius Rufus, avec deux planches (1896)... 2 fr. 60
MÜNTZ (E.). Les collections d'antiques formées par les Médicis au XVI[e] siècle (1895)....................................... 3 fr. 50
— La tiare pontificale du VIII[e] au XVI[e] siècle, avec figures (1897). 3 fr. 80
— Le Musée de portraits de Paul Jove, contribution pour servir à l'iconographie du moyen âge et de la Renaissance, avec 55 portraits (1900)... 3 fr. 80
NAVILLE (Ed.). La découverte de la loi sous le roi Josias : une interprétation égyptienne d'un texte biblique (1910)............. 1 fr. 70
NOLHAC (P. DE). Le *De viris illustribus* de Pétrarque, notice sur les manuscrits originaux, suivie de fragments inédits (1890).. 3 fr. 80
— Le Virgile du Vatican et ses peintures, avec une planche (1897). 4 fr. 70
OMONT (H.). Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre (1480-1530), publié d'après les manuscrits de Paris et Udine, avec deux planches (1895)....................................... 5 fr. 30
— Notice sur un très ancien manuscrit grec de l'Evangile de saint Matthieu en onciales d'or sur parchemin pourpré et orné de miniatures, conservé à la Bibliothèque nationale, avec deux planches (1900)... 4 fr.
— Notice du ms. nouv. acq. franç. 10050 de la Bibliothèque nationale, contenant un nouveau texte français de la *Fleur des histoires de la terre d'Orient* de Hayton (1903)........................ 2 fr. 60
— Notice du ms. nouv. acq. lat. 763 de la Bibliothèque nationale (*glossaires grec et latin*), et de quelques autres mss. provenant de Saint-Maximin de Trèves (1903)..................................... 2 fr. 60
— Notice sur le ms. latin 886, contenant différents opuscules mathématiques de Gerbert, etc. (1907)........................... 2 fr. 50
— Recherches sur la bibliothèque de l'église cathédrale de Beauvais (1914). 3 fr. 80

PÉLISSIER (L.-G.). Sur les dates de trois lettres inédites de Jean Lascaris, ambassadeur de France à Venise, 1504-1509 (1901).......... 2 fr.
PROU (M.). Chancel carolingien orné d'entrelacs, à Schænnis (canton de Saint-Gall) (1912)...................................... 3 fr. 20
— Un diplôme de Charles le Chauve pour l'abbaye de Montier-en-Der (1915)... 1 fr. 50
RAVAISSON (F.). La Vénus de Milo, avec neuf planches (1892)... 6 fr.
— Une œuvre de Pisanello, avec quatre planches (1895)....... 2 fr. 30

— Monuments grecs relatifs à Achille, avec six planches (1895)... 4 fr.

REINACH (Théodore). L'anarchie monétaire et ses remèdes chez les anciens Grecs (1911).. 0 fr. 80

RICCI (S. DE) et WINSTEDT (E.). Les quarante-neuf vieillards de Scété, texte copte et traduction française (1910)................. 1 fr. 70

ROBIOU (F.). L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre, deux fascicules (1893-1895)....... .... 4 fr. et 4 fr. 40

SCHEIL (Le R. P.) La chronologie rectifiée du règne de Hammourabi (1912) 1 fr. 50

SCHEIL (Le R. P.) et DIEULAFOY (Marcel). Esagil ou le temple de Bêl-Marduk à Babylone. — Étude documentaire par le R. P. SCHEIL. — Étude arithmétique et architectonique, par M. M. DIEULAFOY (1913). 4 fr. 40

SCHWAB (M.). Vocabulaire de l'Angélologie, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale (1897).......... ..... 12 fr.

— Le manuscrit n° 1380 du fonds hébreu à la Bibliothèque nationale. Supplément au Vocabulaire de l'Angélologie (1899)..... 2 fr. 30

— Le manuscrit hébreu n° 1388 de la Bibliothèque nationale; une *Haggadah pascale* (1903)............. .... 1 fr. 50

— Le manuscrit hébreu n° 1408 de la Bibliothèque nationale (1913). 1 fr. 50

— Livre des comptes de Mardoché Joseph, manuscrit hébréo-provençal (1913)... 1 fr. 80

— Homélies judéo-espagnoles (1916)........................... 3 fr. 80

SIDERSKY (D.). Etude sur l'origine astronomique de la chronologie juive (1911).. 3 fr. 80

— Étude sur la chronologie assyro-babylonienne (1916)........ 4 fr.

SLOUSCHZ (N.). Un voyage d'études juives en Afrique (1909)... 4 fr. 50

SPIEGELBERG (W.). Correspondances du temps des rois-prêtres, publiées avec d'autres fragments épistolaires de la Bibliothèque nationale, avec huit planches (1895)...................... 7 fr. 50

TANNERY (P.). Le traité du quadrant de maître Robert Anglès (Montpellier, XIIIe siècle); texte latin et ancienne traduction grecque, avec figures (1897)..................... .... 3 fr. 50

TANNERY (P.) et CLERVAL. Une correspondance d'écolâtres du XIe siècle (1900)... 2 fr. 60

TOUTAIN (J.). Fouilles à Chemtou (Tunisie), sept.-nov. 1892, avec plan (1893)... 1 fr. 70

— L'inscription d'Henchir Mettich. Un nouveau document sur la propriété agricole dans l'Afrique romaine, avec quatre planches (1897). 3 fr. 80

— Le cadastre de l'Afrique romaine (1907)).................. 2 fr. 30

VIOLLET (H.). Description du palais de Al-Moutasim, fils d'Haroun-al-Raschid, à Samara, et de quelques monuments de Mésopotamie (1909).................... .... 8 fr.

— Fouilles à Samara en Mésopotamie. Un palais musulman du IXe siècle (1911)... 9 fr. 50

VIOLLET (P.). Mémoire sur la *Tanistry* (1891).................... 2 fr.

— La question de la légitimité à l'avénement de Hugues Capet (1892). 1 fr. 40

— Comment les femmes ont été exclues en France de la succession à la couronne (1893)....................................... 2 fr. 60

— Les États de Paris en février 1358 (1894).................... 1 fr. 70

— Les communes françaises au moyen âge (1900)............. 6 fr. 50

— Les interrogatoires de Jacques de Molai, grand maître du Temple (1909)... 0 fr. 80

VOGÜÉ (Marquis DE). La citerne de Ramleh et le tracé des arcs brisés (1912)........................ .... 2 fr.

WEIL (H.). Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle (1890)... 1 fr. 10

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

